



Gouvernement de la
République d'Haiti

**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Gouvernement de la
République d'Haiti

**Ministère de la
Planification et de la
Coopération Externe**



PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE POST COVID

prepoc | 2020-2023

Investissons dans la Croissance,
la Résilience et les Opportunités



Gouvernement de la
République d'Haiti

**PLAN DE RELANCE
ECONOMIQUE POST COVID**

prepoc | 2020-2023

Programmes et Actions stratégiques concertées
à Résultats Rapides et Tangibles pour la Stabilisation
et la relance de l'Économie et le Développement social

Table des matières

Tableau des Matières

Avant-Propos	xii
Résumé analytique	xvi
INTRODUCTION GENERALE	1
1. LE CONTEXTE	1
2. LE PREPOC 2020-2023 : UNE REPOSE POUR LA STABILISATION MACROECONOMIQUE ET LA RELANCE DE LA CROISSANCE	2
A. Les objectifs du PREPOC 2020-2023	2
B. Le processus d’élaboration du PREPOC	3
CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET LES DEFIS MAJEURS	6
1. OU EST HAÏTI AU PLAN DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ?	9
A. L’instabilité politique et gouvernance économique	11
B. Insécurité et violence et nécessité de renforcer l’Etat de droit	12
C. La faiblesse de la gouvernance administrative et financière	13
2. OÙ EST HAÏTI AU PLAN SOCIAL ?	16
A. L’aggravation de la pauvreté et des inégalités sociales	16
B. La faiblesse du capital humain	18
C. La faiblesse des revenus et le taux élevé du chômage	19
3. OÙ EST HAÏTI AU PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER ?	22
A. La faiblesse de la croissance économique et la persistance des déséquilibres macroéconomiques	22
B. La forte concentration de la base productive et la dépendance de l’économie haïtienne	23
C. La faiblesse des infrastructures de production et les défis de la compétitivité de l’économie	26
D. La vulnérabilité aux chocs et les défis de la résilience de l’économie	28
E. La faiblesse des ressources internes et la gestion des déficits	32
F. Le taux de change et l’inflation	33
G. La faiblesse du financement de l’Economie et la nécessité d’explorer de nouvelles sources	35
CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PREPOC 2020-2023	38
1. COMMENT HAÏTI ENVISAGE SON AVENIR : REVUE DES CADRES STRATEGIQUES EXISTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	38
A. Le PSDH et ses principaux objectifs	38

B.	La Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale	39
C.	Le Plan Décennal de l'Education.....	40
D.	Le Plan National de Gestion des Risques et Désastres	44
E.	Le Programme de Modernisation de l'Etat (PME 2018-2023).....	45
F.	Le Cadre de Réforme des Finances Publiques et le PAT 2020-2022.....	48
G.	Les engagements régionaux et internationaux	54
2.	LES EXPERIENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET LEÇONS POUR LE PREPOC 2020-2023	55
3.	LES OBJECTIFS DU PREPOC 2020-2023	56
4.	LA METHODOLOGIE ET LES CRITERES DE CHOIX DES PROGRAMMES ET ACTIONS PRIORITAIRES.....	57
5.	LES DOMAINES DE CONCENTRATION ET LES PILIERS.....	57
6.	LES POLITIQUES ET MESURES TRANSVERSALES D'ACCOMPAGNEMENT	58
CHAPITRE 3 : LE PILIER 1 DU PREPOC –DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE		60
1.	LES OPPORTUNITES DE L'ECONOMIE HAÏTIENNE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT	60
A.	L'analyse succincte des contraintes et opportunités	60
B.	L'orientation stratégique de la politique de développement	64
C.	Les expériences et leçons pour Haïti	66
D.	L'approche opérationnelle pour la conduite des politiques de développement rapide des secteurs et de diversification	71
2.	LE SECTEUR AGRICOLE ET L'AGRO-INDUSTRIE	75
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	75
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	76
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	79
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	80
E.	La stratégie de financement	80
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	81
3.	LE SECTEUR MANUFACTURIER.....	87
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	87
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	88
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	90
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	90
E.	La stratégie de financement	91
4.	LA DYNAMISATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION.....	92
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	92

B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	94
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	94
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	94
E.	La stratégie de financement	98
	Tableau 7 : Haïti, Financement des actions prioritaires pour la redynamisation du secteur de la construction, 2020-2023	99
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	100
5.	LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET CULTURELS	100
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	100
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	102
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	102
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	103
E.	La stratégie de financement	103
6.	LA DYNAMISATION DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	106
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	106
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	107
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	107
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	111
E.	La stratégie de financement	112
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	114
	CHAPITRE 4 : LE PILIER 2 DU PREPOC –DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'INFRASTRUCTURES DE BASE ET ENERGETIQUES	120
1.	LA STRATEGIE ET APPROCHE OPERATIONNELLE DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'INFRASTRUCTURES EN HAÏTI.....	120
A.	L'analyse succincte des opportunités et contraintes	120
B.	L'orientation stratégique de la politique de développement des services d'infrastructures.....	121
C.	Les expériences et leçons pour Haïti	124
D.	L'approche opérationnelle pour la conduite des politiques de développement des services d'infrastructures.....	125
2.	LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET LES SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER.....	128
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	128
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	130
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	130
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	132
E.	La stratégie de financement	133
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	133

3. LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES	134
A. L'état des lieux et principaux défis.....	134
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	136
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	136
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	136
E. La stratégie de financement	137
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	137
4. LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE : ACCESSIBILITE A L'ELECTRICITE ET SOUTIEN A LA PRODUCTION	137
A. L'état des lieux et principaux défis.....	137
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	140
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	141
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	144
E. La stratégie de financement	145
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	145
5. LE SECTEUR DE L'EAU : ACCESSIBILITE A L'EAU POTABLE ET SOUTIEN A LA PRODUCTION	146
A. L'état des lieux et principaux défis.....	146
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	148
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	148
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	149
E. La stratégie de financement	150
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	150
CHAPITRE 5 : LE PILIER 3 DU PREPOC –RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ETAT DE DROIT .151	
1. LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERIEURE ET LA FACILITATION DE LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES	152
A. L'état des lieux et principaux défis.....	152
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	154
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	154
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	155
E. La stratégie de financement	163
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	163
2. LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE AUX FRONTIERES	166
A. L'état des lieux et principaux défis.....	166
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	167
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	168

D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	168
3.	LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE	
	176	
A.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	176
B.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	176
C.	La stratégie de financement	177
	CHAPITRE 6 : LE PILIER 4 DU PREPOC – SOUTIEN AUX PME ET A LA CREATION D'EMPLOIS	179
1.	LE SOUTIEN AUX PME.....	179
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	179
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	180
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	181
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	189
E.	La stratégie de financement	190
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	191
2.	LA GESTION DE L'EMPLOI.....	194
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	194
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	195
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	195
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	198
E.	La stratégie de financement	199
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	199
	CHAPITRE 7 : LE PILIER 5 DU PREPOC – DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION	
	SOCIALE	202
1.	LE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE.....	202
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	202
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	204
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	205
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	208
E.	La stratégie de financement	210
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	210
2.	L'AMELIORATION DU SYSTEME EDUCATIF ET ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT	
	ECONOMIQUE	214
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	214
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	214
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	215
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	217

E. La stratégie de financement	219
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	219
3. LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES SOCIALES ET LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES	219
A. L'état des lieux et principaux défis.....	220
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	221
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	221
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	223
E. La stratégie de financement	224
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	224
4. LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE	224
A. L'état des lieux et principaux défis.....	224
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	226
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	226
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	227
E. La stratégie de financement	227
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	227
CHAPITRE 8 : LE PILIER 6 DU PREPOC – RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CHOCS	230
1. LA PREVENTION DES RISQUES DE DESASTRE	230
A. L'état des lieux et principaux défis.....	230
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	230
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	231
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	232
E. La stratégie de financement	233
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	233
2. LA GESTION DES RISQUES DE DESASTRE	233
A. L'état des lieux et principaux défis.....	233
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	234
C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	234
D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	235
E. La stratégie de financement	236
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	236
CHAPITRE 9 : LES POLITIQUES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PREPOC	242
1. LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE.....	242
A. L'état des lieux et principaux défis.....	242
B. Les objectifs stratégiques et opérationnels	245

C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	245
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	248
E.	La stratégie de financement	252
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	252
2.	LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE ET RENFORCEMENT DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE.....	253
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	253
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	255
A.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	256
C.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	270
D.	La stratégie de financement	283
E.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	283
1.	LA MAITRISE DE L'INFLATION.....	285
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	285
A.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	286
B.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	286
C.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	287
D.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	288
2.	L'AMELIORATION DU CADRE DES AFFAIRES ET DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE.....	289
A.	L'état des lieux et principaux défis.....	289
B.	Les objectifs stratégiques et opérationnels	290
C.	Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023	291
D.	Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023.....	291
E.	La stratégie de financement	293
F.	Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation	293
CHAPITRE 10 : LE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2020-2023 ET LE FINANCEMENT DU PREPOC		294
1.	LE COÛT DU PREPOC 2020-2023	294
A.	La Synthèse des programmes Phares du PREPOC	294
B.	Le Coût global du PREPOC 2020-2023 et les besoins annuels.....	295
C.	La stratégie de financement du PREPOC	297
2.	LA MISE EN ŒUVRE DU PREPOC ET LES IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES ET SOCIALES.....	298
A.	La mise en œuvre du PREPOC et le profil de la croissance 2020-2023	298
B.	Le financement du PREPOC et le profil des finances publiques 2020-2023	299
C.	La mise en œuvre du PREPOC et le profil des indicateurs sociaux 2020-2023.....	300

3. LES ANALYSES ET ACTIONS DE MITIGATION DES RISQUES AUTOUR DU PREPOC 2020-2023
302

CHAPITRE 11 : LE CADRE DE SUIVI-EVALUATION DU PREPOC 2020-2023.....305

1. CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION DU PREPOC 2020-2023	307
A. Le respect des priorités du PREPOC 2020-2023, librement définies.....	307
B. L’alignement des PTF sur les priorités du PREPOC 2020-2023.....	307
C. La redevabilité, le partage de l’information entre partenaires et la transparence	307
D. Le renforcement du système statistique national et des capacités nationales de suivi et évaluation.....	308
2. LA DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION DU PREPOC 2020-2023	308
A. Le cadre institutionnel de suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023	308
B. Les activités de suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023	321
3. L’OPERATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION DU PREPOC 2020-2023	324
A. Les principaux produits de suivi et évaluation, leur périodicité de parution et leur contenu/canevas.....	324
B. La communication autour du contenu, des progrès et performances du PREPOC 2020-2023.....	326

Tableaux, graphiques et illustrations

Tableau 1 : Haïti, structure du PIB (Ratio au PIB, en %)	61
Tableau 2 : Ethiopie, évolutions du taux de pauvreté sur la période 1996-2011 et de ses facteurs	74
Tableau 3 : Développement du secteur agricole et de l'agro-industrie, synthèse des actions prioritaires, 2020-2023	82
Tableau 4 : Haïti, synthèse des actions prioritaires pour l'amélioration des services d'infrastructures, 2020-2023	83
Tableau 5 : Potentialités Economiques de Produits haïtiens de la Petite Industrie de l'Artisanat	91
Tableau 6 : Haïti, synthèse des actions prioritaires pour la redynamisation du secteur de la construction, 2020-2023	95
Tableau 7 : Haïti, Financement des actions prioritaires pour la redynamisation du secteur de la construction, 2020-2023	99
Tableau 8 : Haïti, Financement des actions prioritaires pour la redynamisation du secteur Tourisme, 2020-2023	105
Tableau 9 : Projet d'Accélération Numérique – Principales composantes et coûts	113
Tableau 10 : Renforcement de la Sécurité et facilitation de la circulation des biens et des personnes- Actions Prioritaires du MICT, 2020-2023	156
Tableau 11 : Renforcement de la Sécurité de l'État de droit- Coûts des Actions Prioritaires de la PNH, 2020-2023	163
Tableau 12 : Renforcement de la Sécurité de l'État de droit- Indicateurs clés de suivi-évaluation des Actions Prioritaires de la PNH, 2020-2023	164
Tableau 13 : Renforcement de la Sécurité aux frontières et lutte contre la contrebande- Actions Prioritaires, 2020-2023	169
Tableau 14 : Renforcement de la Sécurité aux frontières - Actions Prioritaires du Ministère de la Défense, 2020-2023	175
Tableau 15 : Renforcement de la Gouvernance du secteur de la Sécurité et de la Justice - Actions Prioritaires 2020-2023	177
Tableau 16 : Renforcement de la Sécurité et de l'État de droit – Synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023	178
Tableau 17 : Liste de quelques produits agricoles clés selon les positions tarifaires	182
Tableau 18 : Renforcement du Soutien aux PME – Synthèse des coûts par sous-axes stratégiques	191
Tableau 19 : Soutien au Développement des PME en Haïti-Tableau de bord des indicateurs de performance, 2020-2023	192
Tableau 20 : Soutien à la création d'emplois en Haïti-Tableau résumé des actions prioritaires 2020-2023	201
Tableau 21 : Renforcement Système de santé – Synthèse des coûts par sous-axes stratégiques	209
Tableau 22 : Résumé des indicateurs clés pour le suivi-évaluation des actions de renforcement du système de santé, 2020-2023	212
Tableau 23 : Plan de Réponse National COVID-19 : Matrice de programmation des actions prioritaires - Mars 2020	217
Tableau 24 : Renforcement de la sécurité sociale et de la prise charge des populations vulnérables- Synthèses des actions prioritaires, 2020-2022	223
Tableau 25 : Renforcement de la sécurité alimentaire- Synthèses des actions prioritaires, 2020-2023	229
Tableau 26 : Prévention des risques et désastres – Synthèse des axes d'intervention et des objectifs	231
Tableau 27 : Prévention des risques et désastres – Synthèse des actions prioritaires 2020-2023	232
Tableau 28 : Gestion des risques et désastres – Synthèse des axes d'intervention et des objectifs	234
Tableau 29 : Gestion des risques et désastres – Synthèse des actions prioritaires 2020-2023	235
Tableau 30 : Renforcement de la résilience des communautés aux Chocs, synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023	237
Tableau 31 : Renforcement de la résilience des communautés aux Chocs, stratégie de financement des Actions Prioritaires 2020-2023	241
Tableau 32 : Renforcement de la Gouvernance Administrative – Synthèse des actions prioritaires 2020-2023	250
Tableau 33 : Renforcement de la Gouvernance économique, synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023	277
Tableau 34 : Amélioration du cadre des affaires et de la compétitivité de l'économie, synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023	292
Tableau 35 : Coût du PREPOC 2020-2023 par principaux piliers	296
Tableau 36 : Profil des indicateurs macroéconomiques clés, 2020-2023	300

Tableau 37 : Haïti, Profil des principaux indicateurs sociaux, 2020-2023	302
Tableau 38 : PREPOC 2020-2023, Produits de suivi et évaluation	326
Tableau 39 : PREPOC 2020-2023, Actions clés de communication	328
Tableau 40 : Suivi-évaluation des performances dans la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023, synthèse des indicateurs	334
Figure 1 : Graphiques comparatifs – Haïti et d’autres pays	8
Figure 2 : Evolutions comparées des Indicateurs de Gouvernance administrative et économique – Haïti et d’autres pays	10
Figure 3 : Haïti, évolution des indicateurs de la Gouvernance	15
Figure 4 : Etat comparés de quelques indicateurs sociaux clés – Haïti et d’autres pays	21
Figure 5 : Haïti, vue synoptique sur la situation de la Compétitivité de l’économie en 2019	27
Figure 6 : Haïti, situation de quelques composantes clés de la Compétitivité de l’économie en 2019	28
Figure 7 : Haïti, Evolution du taux d’investissement (ratio au PIB, en %)	37
Figure 8 : Evolution comparée du PIB par tête : Haïti vs République Dominicaine (PIB par tête, en US\$ contant 2010)	64
Figure 9 : Ethiopie, Evolution du poids du secteur agricole dans l’économie	74
Figure 10 : Haïti – Evolution comparée des Exportations de Vêtements vs Produits Agricoles	87
Figure 11 : Haïti – Performances des Exportations des Vêtements et Production du Coton	89
Figure 12 : Haïti, Evolution de la valeur ajoutée du secteur de la Construction	93
Figure 13 : Amélioration de la qualité des services d’infrastructures et gains pour l’économie	125
Figure 14 : Renforcement de la Gouvernance Administrative – vue synoptique du dispositif de suivi-évaluation	253
Figure 15 : Renforcement de la Gouvernance économique et financière – vue synoptique du dispositif de suivi-évaluation	284
Figure 16 : Haïti, Evolution de l’inflation (IPC) en fin de période, en moyenne mensuelle (%)	285

Listes des encadrés

Encadré 1 : Gouvernance : Définition et principales caractéristiques	9
Encadré 2 : Cadre résumé du Plan Stratégique de Développement d’Haïti	39
Encadré 3 : Axes Stratégiques de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales	40
Encadré 4 : Axes stratégiques clés du Plan Décennal d’Éducation et de Formation (PDEF 2017-2027)	41
Encadré 5 : Axes Stratégiques du Plan National de Gestion de Risques et des Désastres (PNGRD 2019-2030)	44
Encadré 6 : Résumé du cadre logique du Programme de Modernisation de l’Etat (PME 2018-2023)	46
Encadré 7 : Résumé des Programmes et Actions stratégiques du PAT 20-22, du Cadre de Réformes des Finances Publiques	49
Encadré 8 : Les gains potentiels de la diversification économique pour Haïti	66
Encadré 9 : Stratégie de développement de l’Agriculture en Ethiopie, quelles leçons pour Haïti	72
Encadré 10 : Chambre de l’Agriculture en Haïti - Mécanisme de financement dédié garantissant les transactions	79
Encadré 11 : Stratégie de développement de l’économie numérique et cadres institutionnels de pilotage : expériences internationales et leçons pour Haïti	116
Encadré 12 : Qualité des services d’infrastructures et développement économique et amélioration des conditions de vie des populations, leçons pour Haïti	124
Encadré 13 : Le développement des investissements à Haute Intensité de Main-d’œuvre (HIMO), un levier indispensable pour le développement des infrastructures en Haïti et l’absorption du chômage ..	131
Encadré 14 : Le succès de la Compagnie publique d’Électricité du Botswana, leçons pour Haïti	142
Encadré 15 : Approches de reformes du secteur électrique : Utilités publiques (Off takers) et Producteurs Indépendants d’Électricité, leçons pour Haïti	143
Encadré 16 : PREPOC 2020-2023, Rôle des acteurs de développement dans la mise en œuvre	309
Encadré 17 : PREPOC 2020-2023, Cadre institutionnel de suivi et évaluation de la mise en œuvre	312
Encadré 18 : PREPOC 2020-2023, Calendrier de revue générale	314
Encadré 19 : PREPOC 2020-2023, Calendrier de revue du PTA	319
Encadré 20 : PREPOC 2020-2023, Cadre institutionnel au niveau des ministères	319

Encadré 21 : Rôle et importance du cadre de suivi-évaluation dans la mise en œuvre d’une politique publique, leçons pour le PREPOC 2020-2023	329
Encadré 22 : Le Cadre de suivi & évaluation du Programme Social du Gouvernement de la Côte d’Ivoire, quelles leçons pour le PREPOC 2020-2023	331

Avant-Propos

Depuis son investiture le 07 février 2017 comme 58^{ième} Président de la République d'Haïti, Son Excellence Monsieur Jovenel MOISE a exprimé son ambition d'approfondir les réformes et de réaliser un ensemble de projets structurants afin de construire les bases pour une croissance forte et soutenue de l'économie, susceptible de changer significativement le niveau et les conditions de vie des Haïtiens. Aussi, a-t-il placé au centre de sa vision pour le développement économique et social du Pays : (i) l'agriculture bioécologique comme moteur de l'économie, créatrice d'emplois et génératrice de richesses pour une population dont plus de 50% est rurale ; (ii) la réforme du secteur de l'énergie pour améliorer la qualité de services et son accessibilité ; (iii) l'état de droit ; (iv) la création d'emplois durables ; (v) la protection de l'environnement ; et (vi) le développement de l'industrie touristique en y ajoutant écotourisme et agrotourisme. Conscient qu'il n'y a de richesse que d'hommes, il place également le développement du capital humain au centre de ses priorités en mettant l'emphase sur l'éducation pour tous et l'accès à la santé.

Cette vision du Président de la République, alignée sur les priorités du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), a constitué le socle des Programmes de Gouvernement présentés par les premiers ministres successifs. La revue des évolutions économiques et sociales récentes a aussi permis de conclure qu'en dépit des progrès enregistrés, beaucoup reste encore à faire. De plus, les crises socio-politiques répétitives qui se sont accentuées au cours des deux dernières années et dont les effets ont été exacerbés par la crise sanitaire Covid-19, ont mis à mal les acquis économiques et révélé des faiblesses structurelles de l'économie du pays. Cela se reflète à travers une détérioration significative de certains indicateurs dont : la croissance économique en contraction ; le déficit structurel de la balance commerciale inhérente à la forte concentration de la base productive ; l'inflation élevée entraînant l'érosion du pouvoir d'achat des populations ; des services d'infrastructures faibles notamment dans le transport et l'énergie. En outre, les indicateurs sociaux se dégradent notamment en matière de santé et d'éducation ; la situation sécuritaire du pays connaît une forte détérioration.

Ces crises socio-politiques et leurs ramifications adverses sur l'économie, le budget de l'Etat et les perturbations induites dans la mise en œuvre des programmes de développement rendent nécessaires une efficacité accrue dans l'action gouvernementale et une efficience des interventions. En particulier, cela requiert encore plus de discipline et de rigueur dans la gestion économique, la rationalisation des dépenses, la priorisation et l'ordonnancement des actions pour en maximiser les impacts tout en minimisant les coûts budgétaires. L'exigence du développement commande au gouvernement d'accorder une attention soutenue aux réformes structurelles et institutionnelles pour l'amélioration des services, principalement dans les infrastructures, et le renforcement de la gouvernance qui est indispensable pour une plus grande efficacité de l'action gouvernementale.

Ces efforts devront contribuer à l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité globale de l'économie, et à une implication plus importante du secteur privé dans la transformation de l'économie. Autant d'attention devra être dévolue au développement, à la valorisation et la préservation du capital humain à travers des actions ciblées dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle et qualifiante, ainsi que dans la santé et la protection sociale.

C'est à cet effet que le gouvernement, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), a engagé l'élaboration du Plan de Relance Economique Post Covid (PREPOC) pour assurer la cohérence et la priorisation des actions et politiques publiques au cours de la période 2020-2023, en attendant des travaux de plus grande envergure pour la révision du PSDH. En effet, à travers le PREPOC_2020-2023, le gouvernement entend engager des activités sélectives susceptibles d'engendrer des résultats rapides et tangibles pour d'abord la stabilisation du cadre macroéconomique et financier, et pour la relance de la croissance. Le PREPOC, qui se veut un cadre opérationnel pour la période 2020-2023, servira de boussole au Gouvernement pour conduire des actions stratégiques permettant de remettre l'économie sur le sentier de la croissance robuste, et jeter ainsi les bases pour le développement inclusif et la prospérité partagée. A travers le PREPOC, le Gouvernement entend répondre à des enjeux majeurs qui sont de créer la confiance, freiner la dégradation des conditions de vie et poser les bases économiques et managériales pour que la décennie 2020 soit celle de l'ancrage vers l'émergence économique et sociale d'Haïti.

Enfin, c'est l'occasion pour moi de féliciter les contributeurs à ce travail, en particulier les experts nationaux des Ministères sectoriels et ceux du MEF et du MPCE, ainsi que l'équipe externe ayant contribué à la coordination et l'encadrement technique des travaux. C'est également l'occasion d'appeler l'ensemble du gouvernement, la représentation nationale, la société civile, les des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) ainsi que le secteur privé à s'approprier ce plan pour en faire notre boussole commune devant guider l'ensemble de nos interventions au cours des trois (03) prochaines années. J'appelle surtout à la diligence de tous les acteurs, notamment les responsables de l'administration publique, pour une mise en œuvre rigoureuse des programmes du PREPOC afin d'obtenir les effets de développement économiques et sociaux escomptés.

Pour ma part, je fais miennes les recommandations et actions proposées dans le PREPOC. Ensemble, dans une synergie de nos intelligences et de nos efforts, nous pouvons transformer le destin de notre économie et offrir des jours meilleurs à nos populations, et de l'espérance pour nos jeunes.

Joseph JOUTHE

Premier Ministre

Le Plan de Relance Economique Post-Covid (PREPOC 2020-2023) est le résultat d'un travail participatif et inclusif qui a impliqué le secteur public, des représentants de la société civile et de l'économie haïtienne, ainsi que des organisations du secteur privé. Son élaboration a bénéficié d'un appui technique des Partenaires Techniques et Financiers au Développement (PTFs) et d'un encadrement d'une équipe d'experts nationaux et internationaux mobilisée pour l'occasion. Les contributions des parties prenantes ont permis d'identifier des domaines sur lesquels nous devons focaliser nos efforts au cours des trois (03) prochaines années, tenant compte des urgences du moment et des exigences du développement, ainsi que des capacités de mise en œuvre des actions. Il s'agit notamment de : la diversification et l'élargissement de la base productive ; l'amélioration des services d'infrastructures ; le renforcement de la sécurité intérieure et des frontières et de l'Etat de droit ; l'inclusion sociale ; le soutien au développement du secteur privé et à la création d'emplois décents ; le renforcement de la gouvernance administrative, économique et financière. Bien que ne couvrant pas tous les défis du pays, ces domaines de concentration prennent en compte les principaux nœuds du développement de l'économie haïtienne et constituent les piliers du PREPOC autour desquels seront déployées les politiques, actions et mesures pour la stabilisation de l'économie, la relance de la croissance et la réalisation de progrès sociaux.

C'est pourquoi, ce Plan cherche à traiter non seulement les séquelles des chocs, mais aussi accélérer des réformes fondamentales et favoriser la mise en place d'un modèle économique de développement répondant au mieux aux conditions du pays. L'objectif final du PREPOC est d'engager des actions susceptibles de favoriser l'amélioration des standards de vie pour l'ensemble des populations du Pays par l'augmentation des revenus et l'amélioration du pouvoir d'achat sur des bases durables.

Le PREPOC se veut un plan opérationnel qui s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la pertinence et l'impact du budget national. Pour cela, nous devons mettre en œuvre une nouvelle approche de gestion et de coordination de la politique économique qui privilégie un cadre logique assurant une meilleure articulation entre nos objectifs économiques et sociaux et les programmations et la budgétisation des actions sectorielles. Notre souci est de maximiser le rendement de chaque gourde dépensée. Cela implique de sortir d'une approche de budget de moyen pour intégrer une logique de résultats qui implique de ne pas se limiter au financement d'actions et projets, mais plutôt de politiques publiques qui répondent aux besoins et aspirations des populations. C'est tout un chemin à parcourir et les besoins de renforcement des capacités de pilotage stratégique des ministères seront importants. Avec le PREPOC, le pas est franchi dans cette voie. Désormais, pour être inscrits au Budget de l'Etat, les programmes et actions seront privilégiés sur la base de critères de maturité, d'impact et de pertinence.

Afin d'assurer une forte appropriation sectorielle, garante de la bonne exécution, le PREPOC a été préparé avec une forte implication des ministères sectoriels qui sont responsables de la formulation et de la mise en œuvre des programmes, et redevables des résultats. Pour ce faire, un cadre institutionnel inclusif, participatif et délibératif a été mis en place. Une circulaire a mis en place un Comté Mixte d'Elaboration du PREPOC regroupant des cadres du MEF, notamment de la Direction des Etudes Economiques (DEE), de la Direction Générale du Budget (DGB) et ceux du MPCE.

C'est ce Comté Mixte qui a orienté et coordonné les travaux menés par un ensemble de cellules opérationnelles incluant des Ministères sectoriels et des Organismes publics spécialisés (OMRH, EDH, DINEPA, PNH, etc.), des Organisations de la Société civile et des représentants du secteur privé. Il a été assisté par une équipe d'experts nationaux et internationaux, tant pour les travaux de réflexion stratégique et de rédaction du cadre stratégique intégré, que ceux de la programmation sectorielle, macroéconomique et budgétaire. L'ensemble des travaux ont été placés sous la coordination et la supervision des Autorités du MEF et du MPCE.

La démarche adoptée pour l'élaboration du PREPOC nous offre l'occasion de renforcer l'articulation des actions entre le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe et la Banque de la République d'Haïti (BRH) avec celui des ministères sectoriels d'une part ; et d'autre part de renforcer la collaboration et l'échange avec le secteur privé et la société civile dans la définition des politiques et actions. Cette démarche inclusive et patiente favorise la convergence des énergies pour la poursuite d'objectifs de développement communs et partagés. Nous devons préserver et renforcer ce cadre de collaboration et d'échanges. C'est un défi majeur, mais indispensable à relever pour gagner le pari de l'émergence économique. Comme on le dit : « Qui veut voyager vite va seul, mais qui veut voyager loin va en équipe ». C'est donc un pari qui s'impose à nous et que nous devons gagner ; et nous pouvons gagner. Nous le devons à nous-mêmes et aux générations futures.

Désormais, notre pays dispose d'un Document opérationnel de pilotage de l'action économique orientée vers le développement. Les indicateurs de résultats et les cibles qui y sont affichés nous rappellent les efforts que nous devons déployer ensemble. Nos résultats et nos performances dépendront de notre volonté et de notre rigueur dans la mise en œuvre. C'est pourquoi, je voudrais appeler l'ensemble des « missionnaires » de notre administration et de la vie économique dans son ensemble à s'approprier pleinement ce Document de Politique Economique et d'Orientation du Pilotage de l'Action Publique. Nos interventions au cours des trois (03) années à venir doivent être guidées en priorité par les actions identifiées dans le PREPOC en vue d'enregistrer des résultats rapides et tangibles pour remettre l'économie sur le sentier de la croissance vigoureuse et soutenue, et faire reculer substantiellement la pauvreté en Haïti.

Enfin, c'est l'occasion pour moi de féliciter les contributeurs à ce travail, en particulier les experts nationaux des Ministères sectoriels et ceux du MEF et du MPCE, ainsi que l'équipe d'experts internationaux. Je voudrais renouveler nos remerciements à l'ensemble des PTFs, qui en plus d'avoir accompagné les travaux techniques appuieront la mise en œuvre du PREPOC. Pour ma part, je veillerai à l'allocation des moyens conséquents de l'Etat pour la réalisation des ambitions affichées dans le PREPOC. Je veillerai à élever la redevabilité au rang des priorités du Ministère de l'Economie et des Finances comme le recommande le cadre de suivi-évaluation du PREPOC. C'est seulement ainsi que nous pourrons faire beaucoup plus avec le peu de moyens financiers dont dispose le pays.

Michel Patrick BOISVERT
Ministre de l'Economie et des Finances

Résumé analytique

1. Avant l'enregistrement des deux premiers cas confirmés de Coronavirus en Haïti le 19 mars 2020, le pays traversait déjà une situation économique et sociale préoccupante. Après une croissance timide de 1,7% en 2018, l'économie a enregistré un taux de croissance économique négatif en 2019 du fait des crises politiques et sociales que traverse le pays. Plus globalement, sur la période 2014-2019, l'économie a cru au rythme annuel moyen de 1,1%, bien en deçà de la croissance démographique de 1,5% sur la même période. Dans le même temps, l'inflation a enregistré une forte progression pour se situer au-delà de 20% en glissement annuel. Le taux de change de la gourde haïtienne par rapport au dollar américain est très instable, avec une forte tendance à la dépréciation, surtout en période d'incertitudes et de tensions politiques. Les échanges extérieurs connaissent des déséquilibres structurels persistants. Le taux de chômage demeure élevé. C'est dans ce contexte qu'est survenue la pandémie de covid-19 avec des effets néfastes importants sur l'offre et la demande, ce qui a aggravé la situation économique et sociale déjà précaire en Haïti. Le double choc d'offre et de demande a fortement perturbé l'activité économique et sociale à travers cinq principaux canaux de transmission à savoir : (i) la baisse des recettes d'exportation inhérente à l'effet conjugué de la baisse des prix des produits de base d'exportation et de la contraction du commerce mondial ; (ii) le ralentissement de l'investissement direct étranger ; (iii) l'arrêt brutal des revenus issus des voyages et du tourisme ; (iv) la contraction des revenus financiers ; et (v) la forte perturbation des systèmes de santé et d'éducation. Comme conséquence, les perspectives macroéconomiques déjà peu prometteuses avant l'avènement de la Covid-19 se sont considérablement assombries. Les estimations préfigurent une aggravation du recul de la croissance de 1,2 point en dessous du taux de -1,7% enregistré en 2019, soit un taux de croissance attendu à -2,9% à fin 2020. Parallèlement, le déficit des transactions courantes devrait se détériorer et s'établir à -2,7% du PIB contre -1,4% en 2019. Les finances publiques devraient se dégrader significativement en raison de la baisse des recettes publiques et de l'augmentation des dépenses publiques imprévues pour faire face à la pandémie COVID-19. **Cette poursuite de la dégradation du cadre macroéconomique ferait basculer encore plus de gens dans la précarité, sachant déjà que plus de 6 millions de personnes sont estimées en dessous de seuil de pauvreté.**

2. Pour stabiliser et redresser l'économie et aussi faire renaître l'espérance au sein de la population, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), a entrepris des travaux d'envergure pour la préparation d'un Plan de Relance Économique Post-Covid-19 pour la période 2020-2023 (PREPOC_2020-2023). Il s'agit ainsi pour le Gouvernement de s'attaquer à la fois à l'impact de la crise sanitaire à court terme et aux défis de développement à court, moyen et long terme d'Haïti, afin de revigorer la croissance économique et de remettre le pays sur le sentier du développement et de la prospérité sociale.

3. Deux objectifs majeurs sont poursuivis à travers le PRECOP. Il s'agit : (i) dans un premier temps, de stabiliser le cadre macroéconomique et rompre avec le recul de la croissance économique enregistré au cours des deux années successives 2018 et 2019, tout en renforçant les réponses aux défis sociaux exacerbés par la pandémie de Covid-19 ; et (ii) ensuite, de créer les conditions pour la relance de la croissance économique et soutenir le bien-être des populations à travers la création d'emplois décents. Pour atteindre ces objectifs, les actions qui seront entreprises à travers le PREPOC

viseront notamment : la diversification et l'élargissement de la base productive ; l'amélioration des services et des infrastructures ; le renforcement de la sécurité intérieure et des frontières ainsi que de l'Etat de droit ; l'inclusion sociale ; le soutien au développement du secteur privé et à la création d'emplois décents ; le renforcement de la gouvernance administrative, économique et financière, un pilier majeur pour le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et financier. En agissant sur ces principaux nœuds du développement de l'économie haïtienne, la mise en œuvre rigoureuse du PREPOC permettra de réaliser les principaux résultats suivants : i) le développement des activités dans les secteurs de l'agriculture, du textile, de la construction, du tourisme et du numérique pour favoriser la rupture avec la tendance négative et **renouer avec une croissance annuelle positive qui devrait atteindre un taux de 3%** sur les trois prochaines années tout en s'accompagnant d'une **baisse sensible de l'inflation à 10%** environ d'ici la fin de l'année 2023 ; ii) une création de **plus de cinquante mille (50,000- 70,000) emplois décents** au cours des trois (03) prochaines années ; (ii) une **baisse du taux de pauvreté et du taux de chômage**, ainsi qu'une **réduction de la frange de la population en insécurité alimentaire**.

❑ **Ce que le Gouvernement fera pour la diversification et la transformation structurelle de l'économie**

4. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'économie haïtienne est confrontée à d'importants défis de production. Outre la base productive restreinte, le niveau de production demeure largement en deçà de la demande globale. La production agricole et l'industrie manufacturière totalisent en moyenne un tiers (1/3) du PIB. Les activités liées à l'amélioration des conditions de production (eau, électricité, construction d'infrastructures et les activités de transport et communication) voient leur part dans la production nationale baissée. Cette part est passée de 14,7% du PIB en 2012 à 10,5% en 2019. En outre, les importations, composées en moyenne à 62% de biens intermédiaires et 22% de biens de consommation, ont un poids important dans l'offre de biens et services. Elles représentent plus d'un quart (1/4) de l'offre globale de biens et services. De plus, la facture d'importations n'est couverte qu'à 25% en moyenne par les exportations, maintenant ainsi une pression constante sur les avoirs du pays en devises. Face à ces défis de l'offre, le Gouvernement a choisi de structurer sa politique de diversification autour de quatre (4) "axes prioritaires" et objectifs opérationnels, à savoir (i) le développement du secteur agricole et de l'agro-industrie ; (ii) le développement du tourisme et la valorisation des produits artisanaux et culturels ; (iii) le développement des activités de construction ; et (iv) le développement de l'économie numérique. Afin d'atteindre les résultats escomptés, les actions qui seront entreprises viseront d'abord à lever les principales contraintes au développement de ces secteurs. Il s'agit notamment des freins liés (i) au cadre macroéconomique ; (ii) à l'environnement des affaires, y compris le cadre légal, la tenure foncière et l'accès au crédit ; et (iii) au développement des services d'infrastructures de base, surtout énergétiques et routières.

Tableau 1. Haïti, structure du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PIB	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>dont PIB non agricole</i>	<i>80,5%</i>	<i>80,5%</i>	<i>82,2%</i>	<i>83,1%</i>	<i>83,3%</i>	<i>83,5%</i>	<i>83,5%</i>	<i>83,5%</i>
Impôts et subventions sur les produits	4,1%	4,2%	5,3%	4,7%	4,7%	5,5%	5,6%	6,4%
Valeur ajoutée brute	95,9%	95,8%	94,7%	95,3%	95,3%	94,5%	94,4%	93,6%
Secteur primaire	20,5%	20,6%	18,9%	17,9%	17,8%	17,6%	17,5%	17,6%
☐ Agriculture, sylviculture, élevage, chasse, pêche	19,5%	19,5%	17,8%	16,9%	16,7%	16,5%	16,5%	16,5%
☐ Industries extractives	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,1%
Secteur secondaire	24,3%	24,5%	25,5%	26,6%	26,4%	25,9%	25,8%	23,6%
☐ Industries manufacturières (activités de Fabrication)	16,1%	16,0%	16,7%	17,5%	17,4%	17,1%	17,0%	17,3%
☐ Eau, Electricité et Gaz	2,0%	2,0%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,7%	1,6%
☐ Construction	6,2%	6,5%	6,9%	7,2%	7,2%	7,0%	7,0%	4,7%
Services	51,0%	50,7%	50,3%	50,8%	51,1%	51,0%	51,1%	52,4%
☐ Commerce, restaurants, hôtels	22,0%	22,5%	22,6%	23,0%	22,3%	21,8%	23,0%	23,6%
☐ Transports et communications	6,5%	6,6%	5,9%	5,3%	5,0%	4,7%	4,4%	4,1%
☐ Autres services marchands (y/c Education+santé et action sociale)	16,5%	15,7%	15,7%	16,3%	16,2%	16,2%	16,4%	16,8%
☐ Services non marchands (administration publique et défense; Sécurité sociale et obligatoire)	3,3%	3,4%	3,6%	3,8%	4,3%	4,5%	4,8%	5,0%
☐ Branche fictive (SIFIM)	2,7%	2,6%	2,6%	2,5%	3,2%	3,7%	2,6%	2,9%
Secteurs et branches d'activités structurants clés de l'économie	59,1%	58,9%	57,6%	57,7%	57,0%	56,1%	55,7%	53,5%
Production de Biens	35,6%	35,5%	34,6%	34,4%	34,1%	33,6%	33,5%	33,8%
☐ Agriculture, sylviculture et pêche	19,5%	19,5%	17,8%	16,9%	16,7%	16,5%	16,5%	16,5%
☐ Industries manufacturières (activités de Fabrication)	16,1%	16,0%	16,7%	17,5%	17,4%	17,1%	17,0%	17,3%
Amélioration des conditions de production	14,7%	15,1%	14,7%	14,4%	14,0%	13,5%	13,1%	10,5%
☐ Eau, Electricité et Gaz	2,0%	2,0%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,7%	1,6%
☐ Construction	6,2%	6,5%	6,9%	7,2%	7,2%	7,0%	7,0%	4,7%
☐ Transport et Entreposage	4,6%	4,7%	4,1%	3,6%	3,2%	2,9%	2,5%	2,2%
☐ Information et Communication	1,9%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,9%	1,9%
Soutien aux activités touristiques	1,4%	1,5%	1,5%	1,6%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%
☐ Activités d'Hébergement et de Restauration	1,4%	1,5%	1,5%	1,6%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%
Renforcement du Capital Humain	7,4%	6,8%	6,9%	7,4%	7,3%	7,5%	7,6%	7,8%
☐ Education, Santé et action sociale	7,4%	6,8%	6,9%	7,4%	7,3%	7,5%	7,6%	7,8%
Production nationale et Demande								
☐ Part de la Production Nationale dans l'offre globale de B&S	76,6%	75,7%	76,6%	75,3%	73,7%	72,5%	71,2%	70,1%
☐ Part des importations dans l'offre globale de B&S	23,4%	24,3%	23,4%	24,7%	26,3%	27,5%	28,8%	29,9%
☐ Importations / PIB	30,6%	32,1%	30,6%	32,8%	35,8%	37,9%	40,5%	42,7%
☐ Exportations/Importations	31,5%	30,6%	32,9%	30,4%	25,6%	23,4%	21,4%	20,3%

Source : Données de l'IHSI (base 2011-2012), calculs de la DEEP.

5. **L'atteinte de l'objectif de diversification et de transformation structurelle de l'économie haïtienne requiert une politique de promotion des exportations accompagnée d'une politique de substitution à l'importation, et une meilleure priorisation des actions de développement sectoriel.** Au vu de la faiblesse de l'économie qui se reflète au niveau des grands agrégats y compris une croissance du PIB inférieure à celle de la population, un déficit chronique de la balance des paiements, et la structure de la demande interne, l'on pourrait se poser la question fondamentale du type de production à privilégier. Dans le cas d'Haïti, il paraît judicieux de mener à la fois la promotion des exportations et un support (ciblé) de la production locale de substitution à l'importation. Cependant, compte tenu des marges financières réduites, il est souhaitable de bien prioriser les actions à mener pour soutenir efficacement le développement sectoriel.

6. Le secteur agricole et l'agro-industrie. Le développement du secteur agricole pour en faire l'un des moteurs de la croissance de l'économie et un levier de la transformation structurelle a toujours été l'une des préoccupations majeures des Gouvernements en Haïti. Toutefois, les résultats enregistrés ont souvent été en deçà des espérances. Les principales raisons résident dans la faiblesse des moyens consacrés au développement du secteur, la discontinuité des efforts déployés et le problème de la conformité des politiques aux besoins réels des producteurs. Aussi, pour la période 2020-2023, le PREPOC prévoit de consacrer au secteur agricole, des moyens nécessaires pour d'une part, renverser la tendance au déclin de la production ; et d'autre part, permettre au secteur d'assurer pleinement sa fonction traditionnelle et primordiale de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, pour permettre au secteur agricole d'être un vrai moteur de la croissance, des actions seront entreprises afin d'opérer une transformation de l'agriculture haïtienne. Cette transformation passera par (a) une modernisation de son appareil productif et des pratiques culturelles, et (b) une promotion de l'entrepreneuriat agricole nécessaire pour une production accrue, en complément de l'agriculture familiale et de subsistance. De plus, en vue d'enregistrer des résultats rapides et tangibles dans le secteur, le Gouvernement va mieux structurer ses interventions et accompagnements et développer des politiques adaptées à chaque type de producteurs afin de mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques. D'une manière globale, **la stratégie adoptée vise à mettre l'accent sur la production de biens de substitution à l'importation en vue de réduire la facture des importations, notamment alimentaires, et aussi à exploiter les atouts pour élargir la gamme des produits exportables.**

7. Dans cette optique, les programmes d'actions retenus portent notamment sur : (i) la mise en état de manière urgente des systèmes d'irrigation situés au niveau des plaines agricoles, construction, réhabilitation, mise en valeur des lacs collinaires, et dotation en pompes solaires dans différentes régions du pays ; (ii) l'appui ciblé aux producteurs et entrepreneurs agricoles (donation/subvention en semences et fertilisants, appui au labourage, accès au crédit, services de contrôle sanitaires, services d'appui et d'information agricoles) ; (iii) l'installation et la mise en production d'une centaine de serres agricoles au niveau national ; et (iv) la promotion de l'agriculture urbaine (jardins potagers, préparation de compost, etc.).

8. Le secteur manufacturier. Le secteur manufacturier est un employeur formel clé, doté d'un fort potentiel, mais peu diversifié. Selon l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) en 2017, ce secteur représente 41000 emplois et 900 millions de dollars d'exportations, bien loin devant celles des produits agricoles. Toutefois, il reste dominé par le secteur textile qui souffre de contraintes internes et structurelles qui menacent sa viabilité à long terme. Dans le contexte actuel de persistance des effets de la pandémie de Covid-19, les efforts à court terme seront consacrés au soutien aux entreprises du secteur pour renforcer leur résilience face aux effets de la crise et à la sauvegarde des emplois. Dans une seconde phase, le Gouvernement se consacrera à la diversification ce secteur. Pour ce faire, les programmes d'actions identifiés porteront notamment sur : (i) la rétention des investissements en cherchant de nouveaux marchés pour les EPI ; (ii) la promotion d'Haïti en tant que destination de délocalisation de proximité préférée ; (iii) la promotion des espaces qui sont disponibles pour la construction de nouvelles usines ; (iv) le renforcement des infrastructures des nouvelles zones industrielles avec services complets, y compris la production d'électricité.

9. La dynamisation du secteur de la construction. Le secteur de la construction en Haïti est confronté à des défis sérieux qui se reflètent dans l'important déficit de logements, très visible tant au

niveau quantitatif que qualitatif et qui a été exacerbé par les conséquences désastreuses du séisme du 12 janvier 2010. Les plus grandes entreprises de construction quant à elles sont confrontées aux défis liés à un environnement peu incitatif qui les fragilise et les rend peu compétitives. Aussi, les programmes d'actions retenus pour la dynamisation du secteur, visent notamment à contribuer à la création d'emplois de manière rapide et surtout donner le signal clair de la volonté du gouvernement d'inscrire le secteur de l'immobilier, parmi ceux capables de relancer l'économie. Ainsi, les projets retenus porteront sur : (i) le développement d'opérations immobilières pour les agents de la fonction publique et les classes moyennes ; (ii) la construction de logements collectifs ainsi que la construction d'infrastructures et d'équipement collectifs dans les quartiers informels. Les actions porteront également sur l'aménagement et l'appui à l'auto-construction assistée dans des quartiers informels ; et le développement des activités visant à la structuration des secteurs de la construction à travers la mise en œuvre de plans d'urbanisation, le lotissement des terrains.

10. Le tourisme et la valorisation des produits artisanaux et culturels. Les statistiques montrent qu'un flux important de visiteurs fréquentent Haïti, en dépit du fait que le pays n'a pas assez mis en valeur son patrimoine naturel, historique et culturel. Toutefois, le potentiel touristique du pays reste encore sous-exploité. Pour le développement de ce secteur, les interventions se feront selon sept principaux axes d'intervention. Il s'agit de (i) renforcer les capacités des acteurs et des opérateurs du secteur, (ii) accroître la notoriété de la destination Haïti sur les principaux marchés émetteurs, (iii) renforcer le cadre sanitaire et réviser le cadre réglementaire, (iv) appuyer aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie, (v) mettre en place une stratégie de financement du développement du tourisme et attirer des investissements dans le secteur touristique, (vi) appuyer le développement du tourisme interne, et (vii) développer le secteur du tourisme des croisières.

11. La dynamisation de l'économie numérique. Le secteur des TIC en Haïti, comme toutes les autres avenues de l'économie haïtienne souffre des crises à répétition que connaît le pays. Plusieurs contraintes limitent l'expansion du secteur : (i) la disponibilité du courant électrique ; (ii) le coût élevé du crédit ; (iii) l'absence d'une politique de renforcement du secteur ; et (iv) la lenteur et l'inefficacité du processus de décision au sein du secteur public rendant toute stratégie obsolète avant même sa mise en œuvre. Les principales actions qui seront entreprises visent notamment à corriger les dysfonctionnements et favoriser le développement des trois (3) principaux types d'activités spécifiques : (i) la production de matériels informatiques et d'infrastructures de télécommunication (Téléphones, ordinateurs, internet) ; (ii) la fourniture de services technologiques et l'utilisation de plateformes digitales (Cloud computing, Internet of things (IOT), Intelligence Artificielle (AI), Blockchain) ; et (iii) la production digitale (Applications et Systèmes).

❑ Ce que le Gouvernement fera pour le développement des services d'infrastructures

12. Le faible niveau de développement des infrastructures en Haïti est un reflet du faible niveau de développement du pays. Près de la totalité des 57% des Haïtiens vivant dans le milieu rural ne disposent pas d'un accès à l'eau potable, soit environ 6.5 millions de personnes. Plus de 60% de la population rurale vit dans des zones enclavées. Haïti a un indice d'accessibilité rurale parmi les plus bas de la région. De par leur enclavement, ces populations sont très largement condamnées à rester pauvres car leurs possibilités de vendre leurs productions agricoles à l'extérieur et leur insertion dans le commerce national sont extrêmement réduites. Dès lors, ces populations sont amenées à demeurer dans la pauvreté et à s'y maintenir pour de nombreuses générations. Elles ont un accès limité aux services sociaux de bases, notamment (i) l'accès limité des enfants à l'école ; (ii) l'inaccessibilité aux soins de santé ; en absence d'écoles et/ou de centres de santé dans la proximité de leurs lieux de résidence. Dans le cadre du PREPOC, les programmes d'actions retenus pour l'amélioration des services et infrastructures porteront notamment sur : (i) le renforcement et l'amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel ; (ii) la priorisation et le renforcement du système de maintenance et d'entretien des infrastructures existantes pour en accroître la productivité ; (iii) l'adoption d'une approche pragmatique avec une priorisation stratégique des investissements dans les infrastructures ; (iv) l'accroissement des ressources domestiques consacrées aux infrastructures, avec des subventions bien ciblées et un meilleur recouvrement des coûts et des bonnes performances opérationnelles ; (v) la promotion des partenariats publics-privés pour une plus grande contribution du secteur privé au financement et à la gestion des infrastructures ; et (vi) le développement d'un portefeuille de projets solide et de programmes de qualité. Par ailleurs, afin de limiter l'impact budgétaire du développement des services d'infrastructures, le Gouvernement développera les investissements à Haute Intensité de Main-Œuvre (HIMO) qui constituent un levier important, avec une contribution certaine et forte à l'absorption du chômage.

❑ Ce que le Gouvernement fera pour le renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit

13. Malgré les efforts déployés, force est de constater que l'établissement de la sécurité et de l'état de droit demeure un important défi pour l'Etat. Au cours des dernières années, le climat d'insécurité a atteint son paroxysme au point d'impacter considérablement et négativement tous les secteurs de la vie nationale. Outre les tensions sociopolitiques, le paysage est marqué par des violences, des kidnappings, et une confédération des gangs. De plus, on note des affrontements récurrents entre les groupes armés entraînant des bains de sang à répétition dans les quartiers populaires et des blocages des routes. On relève également des destructions des biens publics et privés, un niveau élevé de criminalité organisée, la contrebande, les manquements aux règles de l'urbanisme et de la circulation routière. Parallèlement, la faiblesse des organes de la chaîne pénale, de la Police Nationale d'Haïti et des autres institutions en charge de la Sécurité Publique, limite la capacité du gouvernement à instaurer un état de droit dans le pays. Cette situation ne fait qu'empirer davantage l'insécurité et l'impunité.

14. Le renforcement de la sécurité intérieure et de l'Etat de droit. Pour la période 2020-2023, les actions retenues porteront sur : (i) le renforcement de la sécurité intérieure et la facilitation de la circulation des biens et des personnes ; (ii) le renforcement de la sécurité aux frontières ; (iii) le renforcement du cadre de sécurisation des investissements ; (iv) le renforcement de la gouvernance du secteur à travers les dispositions légales et le cadre institutionnel. Au niveau du **Ministère de**

l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), les actions à entreprendre seront structurées autour : (i) du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des Délégations et Vice-Délégations ; et (ii) du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des collectivités territoriales (Mairies et **CASECS**) et l'opérationnalisation des conseils de sécurité municipaux à travers l'amélioration des conditions de travail.

15. La contribution du **Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP)** au renforcement de la sécurité intérieure et à la facilitation de la circulation de personnes et des biens, sera articulée autour des deux axes prioritaires d'intervention suivants : (i) le rétablissement d'un climat sécuritaire dans le pays à travers la lutte contre le banditisme et le renforcement de la lutte contre la prolifération des armes à feu ; (ii) le renforcement des actions de lutte contre les crimes transnationaux : traite des personnes, blanchiment d'argent, trafic illicite.

16. **S'agissant particulièrement de la Police Nationale d'Haïti (PNH)**, les actions à entreprendre porteront sur : (i) l'achèvement de la construction de l'hôpital central de la Police et sa mise en service ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des unités de terrain à travers le renforcement des matériels roulants et des équipements d'interventions ; (iii) la modernisation de la Direction l'Administration Pénitentiaire (DAP) ; (iv) le renforcement organisationnel des unités antiémeutes et d'enquêtes ; (v) le renforcement de l'effectif et du professionnalisme des policiers à travers l'ANP et l'ENP ; (vi) la dynamisation de l'IGPNH et la déconcentration des services ; (vii) le développement de la police routière pour la sécurisation des grands axes.

17. Le renforcement de la sécurité aux frontières. La gestion des frontières constitue un aspect important en matière de défense du territoire. Elle permet de contrôler la circulation des biens, des personnes et les menaces externes (invasion, virus, bactéries...). Actuellement, l'Etat haïtien exerce peu de contrôle sur les frontières haïtiano-dominicaines. Les organes impliqués dans la gestion frontalière ne disposent pas des infrastructures, des équipements et des technologies nécessaires pour assurer la sécurité aux frontières. En conséquence, ces frontières sont souvent utilisées pour faire la migration irrégulière, la contrebande, le trafic d'armes, la circulation de biens et la traite de personnes. Aussi, pour renforcer la sécurité aux frontières, les actions porteront sur : (i) l'adoption des mesures visant à assurer la sécurité et la sûreté intérieures de l'État ; (ii) la mise en place du Système /d'une Autorité de Gestion des Frontières (Terrestres, Maritimes et Aériennes) de La République ; (iii) la mise en place du passeport électronique ; (iv) la mise à jour du texte de loi portant création de la Direction Centrale du Renseignement (DCR) ; (v) la mise à jour du texte de loi relatif à la protection des données personnelles et à la vie privée ; (vi) le renforcement de la gestion des informations relatives aux flux migratoires et mouvements de populations ; (vii) le renforcement de la lutte contre la contrebande ; (viii) le renforcement de la coopération avec les services de la République Dominicaine, et (ix) le renforcement des synergies entre les ministères sectoriels ; (x) l'amélioration du cadre de travail des services de l'armée et le renforcement de leurs moyens d'actions. Des actions seront également entreprises pour le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité et de la justice, notamment par : (i) le renforcement des Parquets pour plus de célérité et d'efficacité ; (ii) le renforcement des capacités du personnel de l'appareil juridique à travers l'accentuation de la formation ; et (iii) la poursuite de la lutte contre la corruption.

❑ **Ce que le Gouvernement fera pour le soutien aux PME et à la création d'emplois**

18. Comme beaucoup de pays en développement, l'environnement économique en Haïti présente d'importants défis qui inhibent le développement du secteur privé et freine l'atteinte des objectifs de développement économique. La contribution des PME à la création de richesse (PIB) serait autour de 1,1%. Plusieurs facteurs inhibent le développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Haïti, malgré la volonté affichée des jeunes à créer des entreprises. Le nombre des jeunes investisseurs engagés dans la création des petites et moyennes entreprises (PME) ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies. Toutefois, les PME créées peinent à se développer en raison de plusieurs facteurs. Il s'agit notamment de : (i) la faible compétitivité globale de l'économie et les coûts de transactions élevés qui plombent les performances économiques et financières des PME ; (ii) la faiblesse des cadres institutionnel et légal qui ne protègent pas suffisamment les initiatives privées ; (iii) le niveau élevé de la contrebande qui introduit de la concurrente déloyale ; (iv) l'instabilité politique et le niveau élevé de l'insécurité qui affectent la conduite des activités ; (v) les difficultés d'accès à des mécanismes de financement adaptés pour soutenir leur développement ; et (vi) le niveau d'accompagnement insuffisant de l'Etat. Par ailleurs, des défis intrinsèques au fonctionnement interne et à la gestion des PME haïtiennes constituent également des facteurs inhibiteurs à leur développement. Il s'agit notamment : (i) de faibles capacités managériales des dirigeants ; (ii) de l'absence d'outils de gestion adaptés ; (iii) du manque de professionnalisme dans la tenue des comptes financiers.

19. Les PME pourraient jouer un rôle clé dans le développement économique et social du pays, la création d'emplois décents et la lutte contre la pauvreté. Aussi, pour favoriser leur développement, les actions qui seront entreprises incluent : **Création d'un environnement des affaires favorable à la création de Petites et Moyennes Entreprises ; Renforcement des capacités des PME dans les domaines des échanges et de l'investissement ; Développement des chaînes de valeurs agricoles intensives en main d'œuvre ; Faciliter l'accès des MPME aux marchés publics**

20. Pour accompagner la création d'emplois décents. Les difficultés d'insertion des citoyens haïtiens au marché du travail sont une très grande préoccupation pour les pouvoirs publics et pour la société haïtienne en général dans un pays où la population est majoritairement jeune. Selon les statistiques de l'IHSI (2003), plus de la moitié de la population est âgée de moins de 21 ans. Actuellement, le chômage frappe surtout les jeunes et beaucoup d'entre eux sont des universitaires. Dans une enquête réalisée par l'IHSI en 2007 sur l'Emploi et l'Economie informelle, on constate que le taux de chômage dans la tranche d'âge 15-29 ans est de plus de 50%. Selon la même source, le milieu urbain et notamment, les femmes sont les plus touchés par ce fléau. Pour améliorer l'employabilité et la création d'emplois décents, les efforts porteront sur : (i) le développement des projets à haute intensité de main d'œuvre dans les grandes métropoles urbaines ; (ii) la promotion de Projets de travaux d'infrastructure en haute intensité de main d'œuvre en milieu rural ; (iii) la mise en place d'un programme d'insertion professionnelle des personnes handicapées ; (iv) l'appui à la création de Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) ; (v) la promotion des emplois jeunes ; et (vi) le renforcement du cadre de gouvernance du marché du travail.

❑ **Ce que le Gouvernement fera pour le développement du capital humain et le renforcement de l'inclusion sociale**

21. Comme dans la plupart des pays en développement, Haïti reste confrontée à des défis majeurs au niveau social. Le modèle économique, le modèle d'organisation de l'Etat favorisent l'exclusion

sociale. Particulièrement, on relève des écarts importants au niveau des indicateurs sociaux de base. Aussi, la mise en œuvre de politiques de développement axées sur le capital humain et l'inclusivité de la croissance apparaît être un impératif pour Haïti pour réaliser un développement harmonieux au cours de la prochaine décennie et rattraper les retards accumulés. Les axes d'actions porteront notamment sur le renforcement du système de santé ; l'amélioration du système éducatif et accompagnement du développement économique ; la lutte contre l'insécurité alimentaire.

22. Le Renforcement du système de santé. Les actions viseront à : (i) améliorer l'accès aux soins de santé avec la construction ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires ; (ii) renforcer la Stratégie de Financement Basé sur les Résultats ; (iii) renforcer la gestion des intrants et médicaments des institutions de santé ; (iv) mettre en œuvre le Paquet Essentiel de Services (PES) ; (v) renforcer les programmes prioritaires de santé visant les groupes les plus vulnérables et la diminution de la mortalité maternelle, tout en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies et maladies courantes ; (vi) consolider la mise en place du programme de santé communautaire ; (vii) renforcer les actions de prévention, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ; (viii) renforcer le réseau ambulancier national et la prise en charge des urgences ; (ix) réformer le système de santé et des services hospitaliers ; et (x) renforcer les actions de réponse à la COVID-19.

23. L'amélioration du système éducatif et accompagnement du développement économique. Les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la réponse à la Covid-19 porteront sur : (i) la sensibilisation et Communication autour du COVID-19 ; (ii) l'accompagnement des élèves sur le plan pédagogique/poursuite des activités d'apprentissage à la maison ; (iii) l'appui des fonctionnaires en kits d'hygiène/Mesures de protection des agents sur les lieux de travail ; (iv) l'appui aux agents éducatifs, notamment les enseignants et les parents ; (v) la préparation de la reprise des activités scolaires ; et (vi) le renforcement de la capacité du système éducatif à gérer les situations de crise.

24. La lutte contre l'insécurité alimentaire. Les actions porteront sur : (i) la mise en place d'un système de surveillance à l'échelle des ménages pour le suivi régulier et l'Alerte précoce ; (ii) la réalisation d'une évaluation prévisionnelle de récolte et de la Sécurité alimentaire (CFSAM) une fois par an ; (iii) l'actualisation de l'analyse de l'IPC aigue (voir Cadre intégré de la classification de la Sécurité alimentaire) une fois par an ; (iv) l'actualisation de l'analyse de l'IPC chronique (Cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire) ; (v) l'actualisation du profil des zones et des moyens d'existence en Haïti par l'Approche de l'Economie des Ménages (HEA en anglais) ; (vi) la communication et Diffusion des informations sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) ; et (vii) la coordination opérationnelle du Secteur Sécurité Alimentaire.

☐ **Ce que le Gouvernement fera pour le renforcement de la résilience aux chocs**

25. L'action du gouvernement haïtien se situera à la fois dans l'aménagement du territoire (à partir des critères croisés aléa x habitat x infrastructures) et dans la gestion des désastres. Les menaces concernent certes l'ensemble du territoire. Néanmoins certains lieux ont été privilégiés du fait de l'importante population concernée et des gros investissements qui y ont été faits ou sont en train d'être faits. Les actions porteront sur : (i) la gestion du risque d'inondation (cyclones, pluies et marées exceptionnelles) ; et (ii) la protection des ressources en eau (prise en compte de la gestion des bassins-versants urbains et de la sécheresse), l'accompagnement de la construction des routes nationales et départementales.

❑ Les politiques et mesures d'accompagnement du PREPOC

26. Le renforcement de la Gouvernance administrative. Pour renforcer la gouvernance administrative, le Gouvernement entend, au cours de la période 2020-2023, mettre en place une stratégie qui s'articulera autour de quatre grands axes prioritaires d'interventions fondamentaux : (i) la rénovation de l'appareil administratif ; (ii) la stimulation des agents de la fonction publique ; (iii) l'intégration du système de formation des cadres de la fonction publique ; et (iv) le renforcement des Mécanismes de coordination.

27. Le renforcement de la Gouvernance économique et financière et de la stabilité du cadre macroéconomique. Au cours de la période 2020-2023, l'action du gouvernement haïtien vise l'instauration d'un système de gouvernance économique et financière apte à garantir une gestion optimale des deniers de l'État et à assurer la mise en œuvre de politiques économiques efficaces. Il s'agit de rendre l'action publique plus efficace, plus proche du bien public et de l'intérêt général, en aménageant des espaces de participation des acteurs et groupes sociaux intéressés par les enjeux donnés. Il s'agit plus spécifiquement de : (i) **renforcer le pilotage économique et financier** par le traitement et l'usage des informations, des données et des savoirs permettant la prise de décisions dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires du PREPOC 2020-2023; (ii) **assurer une gestion efficiente et efficace des finances publiques** à travers des mécanismes garantissant : (a) la stabilité macroéconomique ; (b) l'efficacité dans l'allocation des enveloppes budgétaires aux différents secteurs ; (c) l'efficacité opérationnelle et (d) la transparence et la responsabilité budgétaires ; et (iii) **assurer une bonne gestion de l'investissement public et de la commande publique** par l'instauration de mécanismes de sélection et de hiérarchisation des projets avant programmation et budgétisation, d'évaluation préalable (ou étude de faisabilité) ou ex ante.

28. La maîtrise de l'inflation. Au cours de ces dix dernières années, la maîtrise de l'inflation constitue un grand défi pour les autorités en charge des politiques économiques en Haïti. Sur les cinq dernières années, l'inflation a connu une accélération constante résultant des effets conjugués des troubles politiques, du déficit croissant de l'offre locale pour des produits de base et de la forte dépendance du pays aux importations, de la dépréciation de la gourde, de l'excès de liquidité lié au financement du déficit public et des comportements optimisateurs des commerçants. Pour contenir l'inflation, les actions qui seront entreprises porteront sur : (i) le renforcement de la structure de régulation des prix par le MCI ; (ii) le renforcement de la régulation du marché des changes par la BRH ; (iii) la maîtrise du déficit public ; (iv) le soutien à la production agricole et l'approvisionnement des marchés ; (v) la mise en place d'un cadre de discussion et de partenariat avec les différentes parties prenantes (producteurs, importateurs, commerçants et distributeurs – grossistes et détaillants –, Etat/MCI-MEF-IHSI) afin d'identifier un panier de biens (biens de grande consommation et/ou à effet d'entraînement important sur les prix à la consommation) pour lesquels un plan d'actions spécifiques sera mené pour la maîtrise de l'évolution des prix.

29. L'amélioration du cadre des affaires et de la compétitivité de l'économie. De 2015 à 2020, il y a eu des avancées majeures visant la modernisation du cadre légal des affaires et le renforcement de la compétitivité de l'économie haïtienne. Sept (7) lois et décrets touchant directement le mode de fonctionnement des entreprises ont été promulgués ou publiés. Il s'agit de : (1) Loi organisant la durée de travail en trois tranches de huit heures (3*8) ; (2) la Loi sur la signature électronique ; (3) la Loi sur les échanges électroniques ; (4) la Loi portant Réforme du Statut du Commerçant et des Actes

de Commerce et Organisant le Registre du Commerce ; (5) le Décret sur le Bail à usage professionnel ; (6) le Décret portant réglementation des Opérations de Crédit-Bail ; (7) le Décret réformant le droit des sûretés. Cependant certains obstacles restent à surmonter, la mise en application de ces lois reste l'un des principaux défis. Et par ailleurs, la publication des autres textes importants pouvant avoir un impact considérable sur le Climat des Affaires doit être accélérée. Pour la période du PREPOC, l'action majeure visée portera sur la mise en place d'un Guichet Unique Entreprise avec l'implication du Centre de Facilitation des Investissements (CFI).

❑ **Le financement du PREPOC et les principaux résultats attendus**

30. La mise en œuvre du PREPOC nécessitera la mobilisation d'importants moyens. Le gouvernement est bien conscient des espoirs que suscitent les objectifs affichés dans le PREPOC, et il sait aussi que l'atteinte de ces objectifs exige l'engagement de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre pour permettre une réalisation effective des actions programmées. C'est pourquoi, il veillera à éviter la procrastination et mettra tout en œuvre pour la continuité dans les efforts qui seront entrepris. La mise en œuvre du PREPOC exigera la mobilisation d'importants moyens financiers. Par conséquent, des efforts seront déployés pour accroître le niveau des ressources budgétaires. Ces efforts porteront à la fois sur : (i) l'accroissement des performances dans le recouvrement des ressources internes ; (ii) le renforcement de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers pour un accompagnement financier plus substantiel ; et (iii) le déploiement d'une politique d'endettement responsable pour éviter le cercle vicieux du surendettement. Parallèlement, pour limiter l'impact budgétaire, les efforts se poursuivront pour l'amélioration de la qualité des dépenses, l'objectif étant « **faire plus et mieux avec moins de ressources** ».

31. Le chiffrage total du Plan de Relance Economique Post Covid-19 pour la période 2020-2023 s'élève à 347,9 milliards de gourdes. Le besoin de financement à couvrir est de 157,9 milliards de gourdes sur les trois ans du PREPOC, après la prise en compte du financement par le Trésor et des financements extérieurs correspondant aux projets et programmes en cours ou de financements acquis ou partiellement acquis. Ce besoin de financement impliquera des efforts de financement du Budget de l'Etat, pour un montant de 18,3 milliards de gourdes sur trois ans : 9,8 milliards de gourdes en 2020-2021 ; 5,6 milliards de gourdes 2021-2022 et 2, 8 milliards de gourdes en 2022-2023. Le gap de financement qui sera à couvrir par les Partenaires Techniques et Financiers s'élève à 139,6 milliards de gourdes sur la période 2020-2023 : 41,2 milliards de gourdes en 2020-2021 ; 36.5 milliards de gourdes en 2021-2022 ; 35 milliards de gourdes en 2022-2023.

32. Les résultats attendus de la mise en œuvre du PREPOC.

❑ **L'évolution de l'emploi et du revenu**

33. A travers la mise en œuvre du plan de relance économique Post Covid-19 pour la période 2020-2023, les autorités publiques visent à promouvoir la création de dizaines de milliers d'emplois et d'empêcher la dégradation des revenus réels des ménages. Les mesures visant l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et la dynamisation des investissements dans les secteurs intensifs en main d'œuvre tels que le tourisme, l'immobilier, le secteur textile, et l'agro-industrie, permettront de créer en moyenne par année 23 000 emplois directs. En ce qui concerne l'évolution des revenus, le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour améliorer la productivité du travail à travers la promotion des formations techniques en vue de permettre aux

travailleurs de s'adapter aux mutations technologiques. En plus, la conduite des politiques macroéconomiques saines conduirait à une meilleure maîtrise de l'inflation pendant la période de mise en œuvre du PREPOC, qui à son tour, entraînerait une amélioration du revenu réel des travailleurs.

34. L'accentuation des efforts de maîtrise de l'inflation et de l'amélioration de la productivité sont une garantie d'un regain de pouvoir d'achat dans presque toutes les sphères d'activités professionnelles. A cet effet, un impact social significatif est attendu d'ici la troisième année sous le poids de la mise en œuvre des programmes de protection et de promotion sociale. Il convient de mettre en exergue les potentiels effets distributifs des salaires dans une société où les liens de solidarité sociale sont importants. En gros, en se basant sur les performances prévues des activités économiques, le taux de chômage élargi qui est estimé à 30%¹ en 2020 devrait reculer de 0.9 point de pourcentage à la fin du PREPOC en 2023. Cependant, compte tenu du niveau de chômage élevé en Haïti, pour que l'on ait des impacts significatifs sur l'indicateur emploi, l'implémentation des programmes d'action devrait se poursuivre sur au moins cinq (5) années.

❑ Le profil de la pauvreté

35. Le niveau de pauvreté devrait connaître une baisse au cours de la période de mise en œuvre du plan de relance économique post covid-19. Selon les dernières évaluations de la pauvreté en Haïti, environ 59% de la population haïtienne vit dans la pauvreté. Grâce aux mesures sociales inscrites dans le pilier de Développement humain et inclusion sociale et les actions prévues pour favoriser le développement rural et la maîtrise de l'inflation, la pauvreté connaîtra un recul de 4 points de pourcentage d'ici 2023. L'impulsion de réformes économiques ambitieuses garantirait un taux de croissance élevé susceptible d'avoir des effets réducteurs sur la pauvreté. L'élargissement de la base productive à travers la politique de diversification de l'économie serait favorable pour les plus pauvres pour sortir une proportion importante de la population du seuil de la pauvreté.

❑ L'amélioration de la sécurité alimentaire

36. Grâce aux investissements dans l'accroissement de la productivité du secteur agricole, d'importants progrès dans la lutte contre la sous-alimentation et la malnutrition seront accomplis à la dernière année de mise en œuvre du PREPOC. Etant donné que plus de 6 millions d'haïtiens se trouvent dans l'insécurité alimentaire pour le moment, l'objectif du PREPOC consiste à réduire ce nombre de ¼ de son niveau actuel d'ici 2023. Par l'intermédiaire de plusieurs programmes et projets agricoles, assortis d'une politique nationale d'atténuation des risques climatiques, la capacité d'Haïti à assurer un approvisionnement stable en produits alimentaires et un accès à ces denrées sera donc renforcée. En effet, les actions visant une meilleure planification de campagnes agricoles permettront d'accroître la production agricole et de générer des revenus dans les zones vulnérables identifiées par les Enquêtes Nationales d'Urgence de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENUSAN) menées par la CNSA comme étant en situation d'insécurité alimentaire de crise (IPC niveau 3) ou d'urgence (IPC niveau 4).

⁽¹⁾ Source : IHSI (ECVMAS, 2012), coefficient d'ajustement de l'auteur

Tableau 2. Haïti, Profil des principaux indicateurs sociaux, 2020-2023

Indicateurs	Estimation	PREVISIONS		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de pauvreté	59%	59%	57%	55%
Population en insécurité alimentaire (%)	40,0%	35,0%	30,0%	25,0%
Taux de chômage	30,0%	29,2%	29,1%	29,1%
Nombre d'emplois créés	-	17 500,0	25 000,0	26 500,0

Source : MEF/DEEP, version du 25 sept 2020

❑ La mise en place d'un cadre de suivi-évaluation du PREPOC

37. Pour permettre au PREPOC d'atteindre les objectifs visés, un cadre de suivi & évaluation assorti d'indicateurs a été défini. Il décrit le dispositif organisationnel adapté pour collecter les données, les analyser et rendre disponibles, en temps opportuns, des informations fiables et pertinentes sur la progression de l'exécution des actions et programmes prioritaires afin d'aider les Autorités Haïtiennes et les différents acteurs de développement à prendre des décisions efficaces. De façon spécifique, il permettra : (i) d'assurer le suivi effectif de l'exécution des projets, programmes et actions du PREPOC 2020-2023 ; (ii) de fournir régulièrement aux différents acteurs de développement, à travers les produits prévus, les informations pertinentes sur l'évolution des indicateurs d'intrants et de résultats du PREPOC 2020-2023 ; (iii) d'évaluer les changements (effets et impacts) induits par la mise en œuvre des programmes et actions du PREPOC en vue de motiver la prise de décision des différents acteurs ; (iv) de renforcer les capacités en suivi et évaluation des différents acteurs du dispositif ; (v) d'assurer une communication stratégique et soutenue entre les acteurs de développement.

Encadré 1 : PREPOC 2020-2023, Cadre institutionnel de suivi et évaluation de la mise en œuvre

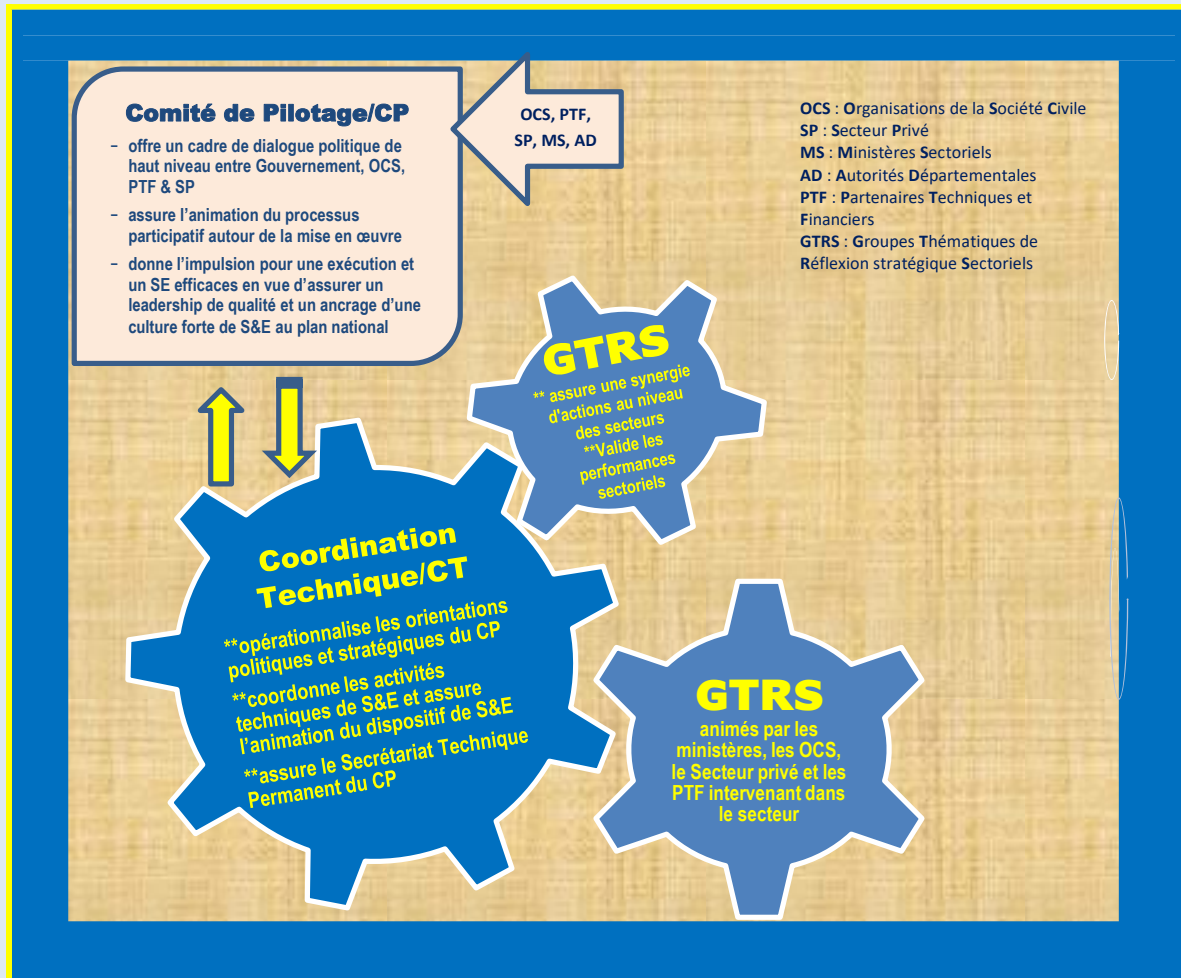


Tableau 3. Coût du PREPOC 2020-2023 par principaux piliers

Piliers du PREPOC (données en millions de gourdes)	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total : 2020-2023		
	Trésor	Autres Financements	Sous/Total	Trésor	Autres Financements	Sous/Total	Trésor	Autres Financements	Sous/Total	Trésor	Autres Financements	Sous/Total
Pilier 1 : Diversification de l'économie et Transformation structurelle de l'économie	1 010,3	11 830,7	12 841,1	1 020,0	17 578,9	18 598,9	1 020,0	25 695,6	26 715,6	3 050,3	55 105,2	58 155,5
Pilier 2 : Développement des infrastructures de bases et énergétiques	4 000,0	29 617,0	33 617,0	8 000,0	38 642,7	46 642,7	8 000,0	34 242,2	42 242,2	20 000,0	102 501,9	122 501,9
Pilier 3 : Renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit	1 256,9	0,0	1 256,9	1 256,9	0,0	1 256,9	1 256,9	0,0	1 256,9	3 770,7	0,0	3 770,7
Pilier 4 : Soutien aux MPME et à la création d'emplois	4 389,3	5 139,3	9 528,6	4 930,0	6 680,0	11 610,0	5 640,0	5 880,0	11 520,0	14 959,3	17 699,3	32 658,6
Pilier 5 : Développement du capital humain et inclusion sociale	9 120,0	19 884,2	29 004,2	9 900,0	19 872,3	29 772,3	10 670,0	21 500,0	32 170,0	29 690,0	61 256,5	90 946,5
Pilier 6 : Renforcement de la résilience aux chocs	1 450,0	5 990,0	7 440,0	1 500,0	6 650,0	8 150,0	2 000,0	7 700,0	9 700,0	4 950,0	20 340,0	25 290,0
Politiques et mesures d'accompagnement du PREPOC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1. Renforcement de la Gouvernance administrative	1 360,0	2 900,0	4 260,0	1 725,0	2 750,9	4 475,9	1 975,0	3 900,0	5 875,0	5 060,0	9 550,9	14 610,9
2. Renforcement de la Gouvernance économique et financière, et stabilité de l'économie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Maîtrise de l'inflation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Amélioration du cadre des affaires et de la Compétitivité de l'économie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	22 586,6	75 361,2	97 947,8	28 331,9	92 174,8	120 506,7	30 561,9	98 917,8	129 479,7	81 480,4	266 453,8	347 934,2
Financement disponible	15 000,0	30 000,0	45 000,0	25 000,0	45 000,0	70 000,0	30 000,0	45 000,0	75 000,0	70 000,0	120 000,0	190 000,0
Financement à rechercher	7 586,6	45 361,2	52 947,8	3 331,9	47 174,8	50 506,7	561,9	53 917,8	54 479,7	11 480,4	146 453,8	157 934,2
<i>Efforts supplémentaires pour couvrir le Gap total de financement : Etat</i>			<i>9 800,0</i>			<i>5 600,0</i>			<i>2 800,0</i>			<i>18 200,0</i>
<i>Efforts supplémentaires pour couvrir le Gap total de financement : PTFs</i>			<i>43 147,8</i>			<i>44 906,7</i>			<i>51 679,7</i>			<i>139 734,2</i>
Efforts supplémentaires pour couvrir le Gap total de financement : TOTAL			52 947,8			50 506,7			54 479,7			157 934,2

INTRODUCTION GENERALE

1. LE CONTEXTE

38. Avant l'enregistrement des deux premiers cas confirmés de Coronavirus en Haïti le 19 mars 2020, le pays traversait déjà une situation économique et sociale préoccupante. Les chocs politiques des deux dernières années ont plombé la croissance économique et maintenu l'incidence de la pauvreté à un niveau élevé. Au cours des deux années consécutives 2018 et 2019, l'économie a enregistré une croissance économique faible, puis négative. Plus globalement, sur la période 2014-2019, l'économie a cru en moyenne à 1,1%, bien en deçà de la croissance démographique de 1,5% sur la même période. Dans le même temps, l'inflation a enregistré une forte progression pour se situer au-delà de 20% en glissement annuel. Le taux de change vis à vis du dollar est très instable, avec une forte tendance à la dépréciation, surtout en période d'incertitudes et de tensions politiques. Les échanges extérieurs connaissent des déséquilibres structurels persistants. Le taux de chômage demeure élevé. C'est dans ce contexte qu'est survenue la pandémie de covid-19 avec des effets néfastes importants sur l'offre et la demande ; ce qui a aggravé la situation économique et sociale déjà précaire en Haïti. Le double choc d'offre et de demande a fortement perturbé l'activité économique et sociale en Haïti à travers cinq principaux canaux de transmission à savoir : (i) la baisse des recettes d'exportation inhérente à l'effet conjugué de la baisse des prix des produits de base d'exportation et de la contraction du commerce mondial ; (ii) le ralentissement de l'investissement direct étranger ; (iii) l'arrêt brutal des revenus issus des voyages et du tourisme ; (iv) la contraction des revenus financiers ; et (v) la forte perturbation des systèmes de santé et d'éducation. Comme conséquences, les perspectives macroéconomiques déjà peu prometteuses avant l'avènement de la Covid-19 se sont considérablement assombries. Les estimations des autorités affichent une aggravation du recul de la croissance de 1,2 point en dessous du taux -1,7% enregistré en 2019, soit un taux de croissance attendu à -2,9% à fin 2020. Parallèlement, le déficit des transactions courantes devrait se détériorer et s'établir à -2,7% du PIB contre -1,4% en 2019. Les finances publiques devraient se dégrader significativement en raison de la baisse des recettes publiques et de l'augmentation des dépenses publiques imprévues pour faire face à la pandémie COVID-19. Cette poursuite de la dégradation du cadre macroéconomique ferait basculer encore plus de gens dans la précarité, sachant déjà que plus de 6 millions de personnes vivaient en dessous de seuil de pauvreté.

39. Pour endiguer la propagation de la COVID-19 et en atténuer l'impact économique et social, le Gouvernement Haïtien a rapidement pris des mesures vigoureuses pour éviter l'effondrement de l'économie et protéger les ménages les plus vulnérables. Au plan économique, il a adopté une loi de finances qui prévoit un déficit budgétaire plus élevé pour faire face aux dépenses d'urgence et la baisse des recettes publiques liées à la crise. En outre, un ensemble de mesures d'assouplissement monétaire ont été approuvées par la Banque de la République d'Haïti (BRH). Au plan social, des mesures de renforcement des infrastructures sanitaires ont été prises.

40. En dépit de ces mesures, la crise du Coronavirus a révélé la fragilité et les défis majeurs de développement d'Haïti, notamment la pauvreté, les inégalités sociales, la fragilité institutionnelle et la grande vulnérabilité aux aléas naturels et climatiques, en particulier. En effet, Haïti est en retard par

rapport aux autres pays voisins, avec un PIB par habitant de 12362 \$ EU en 2019. La situation de pauvreté et de précarité sociale demeure alarmante ; 57 % de la population haïtienne vit avec moins de 2.47\$ par jour. Classé au 169^{ième} sur 189 pays dans l'Indice de Développement Humain (IDH), Haïti accuse de sérieux retards en termes d'accès à l'éducation de qualité et à la santé. Le pays reste très vulnérable aux chocs naturels notamment aux ouragans, inondations et aux tremblements de terre.

41. Il est donc important d'agir vite pour éviter que le pays ne s'enlise durablement dans cette crise qui se traduirait par une aggravation de la situation économique. Un tel développement engendrerait la disparition du peu d'entreprises existantes, la désagrégation des moyens de production nationale et une aggravation des besoins en importation, l'intensification de la marginalisation des plus vulnérables, compromettant la paix sociale, gage du développement économique et social d'Haïti.

42. C'est bien conscient de la gravité de la situation mais également de l'opportunité qu'offre la crise mondiale de la COVID-19, que le Gouvernement Haïtien, à travers le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), a engagé des travaux d'envergure pour la préparation d'un Plan de Relance Économique Post-Covid-19 pour la période 2020-2023 (PREPOC_2020-2023). Il s'agit ainsi pour le Gouvernement de répondre à la fois à l'impact du choc à court terme et aux défis de développement à court, moyen et long terme d'Haïti, afin de revigorer la croissance économique et de remettre le pays sur le sentier du développement et de la prospérité sociale.

2. LE PREPOC 2020-2023 : UNE REPONSE POUR LA STABILISATION MACROECONOMIQUE ET LA RELANCE DE LA CROISSANCE

A. Les objectifs du PREPOC 2020-2023

43. En engageant la préparation d'un Plan de Relance Économique Post-Covid-19 pour la période 2020-2023 (PREPOC_2020-2023), le Gouvernement entend renforcer et institutionnaliser la **planification stratégique comme outil privilégié pour guider l'action publique**. A cet effet, le Gouvernement fera du PREPOC un cadre consensuel, fédérateur et intégrateur des stratégies et programmes sectoriels pour la stabilisation macroéconomique et la relance de la croissance. Comme tel, le **PREPOC 2020-2023** se veut être une réponse articulée et méthodique qui s'attaque aux problèmes et déficiences exacerbées par la pandémie COVID-19. A travers le PREPOC, le Gouvernement identifie les politiques, mesures et actions nécessaires pour corriger les contraintes structurelles et amorcer une dynamique d'amélioration des conditions de vie et de renforcement de la résilience face aux chocs multiformes. Le PREPOC s'inscrit dans une démarche de transition en attendant la Révision du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et doit être ce pont qui ouvre Haïti sur une nouvelle dynamique de croissance en mettant à profit les leçons et opportunités de cette crise et impliquant la responsabilité des différentes catégories d'acteurs.

⁽²⁾ Source : IHSI, Calcul MEF/DEE

44. Il intégré des actions structurées dont la mise en œuvre ordonnée conduira à la relance de l'activité économique et au redressement des finances publiques. Il inclut des projets majeurs visant à la fois à répondre aux urgences et à améliorer le bien-être des populations. Le PREPOC 2020-2023 servira aussi de cadre fédérateur autour duquel seront organisées des concertations avec les partenaires privés, sociaux et internationaux pour assurer un climat favorable à l'atteinte des résultats visés.

45. C'est donc à travers un changement de cap que l'économie haïtienne, qui dispose de nombreux avantages comparatifs et d'énormes potentialités, pourra s'inscrire dans une nouvelle dynamique de croissance forte, durable et inclusive. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement mettra en œuvre des mesures de redressement des déséquilibres macroéconomiques. En ce sens, le Gouvernement mettra l'accent sur une plus forte impulsion dans la création de richesse et d'emplois, le renforcement du cadre de gouvernance, le développement des secteurs porteurs susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être de la population, l'extension du système national de protection sociale et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

46. L'atteinte de l'objectif de forte croissance sera soutenue par la diversification de la base productive et la transformation structurelle de l'économie. Et pour cela, des actions seront entreprises pour l'amélioration du cadre des affaires, le renforcement de la sécurité publique et de l'état de droit, la modernisation de l'Administration publique, la disponibilité de l'énergie à un coût compétitif, l'accélération numérique, l'amélioration de la qualité des infrastructures de bases, le développement du capital humain ainsi que le financement adéquat de l'économie.

B. Le processus d'élaboration du PREPOC

a. Le cadre institutionnel

47. Pour mener à bien le chantier du PREPOC, de façon inclusive et participative, un cadre organisationnel a été mis en place pour le pilotage des activités. En concertation avec le MPCE, une circulaire du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 24 juillet 2020 a établi un Comité Technique Mixte MEF-MPCE, chargé de coordonner les activités techniques devant aboutir à l'élaboration du PREPOC 2020-2023. Ce Comité Technique est composé des représentants des structures suivantes :

- La Direction des Etudes Economiques (DEE) du MEF ;
- La Direction Générale du Budget (DGB) du MEF ;
- La Direction de l'Investissement Public (DIP) du MPCE ;
- La Direction de la Planification Economique et Sociale (DPES) du MPCE.

48. Le Comité Technique Mixte Technique MEF-MPCE est chargé de la coordination et du suivi du processus d'élaboration du PREPOC 2020-2023, et de la validation des produits. Pour conduire le processus d'élaboration du PREPOC, le Comité Mixte a élaboré une note méthodologique décrivant le

plan de travail, les produits attendus et l'organisation des compétences mobilisées. A cet effet, **des Groupes Thématiques et de Réflexions Stratégiques (GTRS) ont été définis.**

49. Les GTRS composés d'experts (Hauts cadres de l'Administration, PTF, Experts Universitaires et de la Société Civile, Représentants/ Experts issus des Collectivités) sont organisés selon les diverses thématiques du PREPOC. Comme leurs noms l'indiquent, les GTRS *ont mené les réflexions stratégiques* pour le renforcement des stratégies, analysé les choix de programmes sectoriels, rédigé les contributions sectorielles au PREPOC. Conformément aux domaines de concentration et aux thématiques traitées, les principaux groupes thématiques mis en place sont les suivants :

- Groupe thématique « Développement humain et Inclusion sociale » ;
- Groupe thématique « Diversification de l'Economie et Accélération de la Croissance » ;
- Groupe thématique « Soutien aux MPME et à la création d'emplois » ;
- Groupe thématique « Développement des infrastructures de bases et énergétiques » ;
- Groupe thématique « Renforcement de la résilience aux chocs naturels » ;
- Groupe Thématique « Renforcement de la Sécurité Publique et de l'État de Droit » ;
- Groupe thématique « Gouvernance administrative »
- Groupe thématique « Gouvernance économique et financière, et renforcement de la stabilité macroéconomique » ;
- Groupe thématique « Cadrage macroéconomique » ;
- Groupe Thématique « Cadre de suivi et évaluation ».

b. Les grandes étapes de l'élaboration du PREPOC 2020-2023

50. L'élaboration du Plan de Relance Economique Post Covid-19 a été conduite dans un cadre participatif ; l'objectif étant de mettre l'aspiration de tous les acteurs haïtiens au cœur de la stratégie. Les organisations de la société civile et du secteur privé des affaires ont pris part activement aux discussions sur les politiques publiques. L'essentiel des travaux s'est déroulé sous forme d'ateliers techniques et de séminaires d'échanges, de mise en commun et de rédaction. L'objet de ces ateliers était de : (i) mener des réflexions sur les stratégies sectorielles pour la période 2020-2023 ; (ii) recadrer les programmes sectoriels pour la finalisation des Programmes Pluriannuels d'Actions Prioritaires (PPAP) en conformité avec les conclusions des discussions au sein des GTRS et des grandes orientations décrites dans la note méthodologique ; et (iii) rédiger les contributions sectorielles au Cadre Stratégique intégré du PREPOC 2020-2023.

51. En somme, l'élaboration du PREPOC 2020-2023, s'est déroulée en cinq (05) grandes étapes :

- (i) L'organisation d'une première série d'ateliers de discussions au sein des GTRS pour l'analyse des défis sectoriels et l'identification des principaux axes d'interventions ;
- (ii) La rédaction des contributions sectorielles et la programmation des actions prioritaires pour la période 2020-2023 ;
- (iii) La mise en commun des contributions sectorielles dans un cadre intégré et cohérent : l'élaboration du PREPOC proprement dit ;
- (iv) La validation technique du PREPOC 2020-2023 à travers l'organisation des ateliers de validation avec les parties prenantes au processus d'élaboration et la soumission du projet aux PTFs ;
- (v) La validation Politique du PREPOC pour son adoption par le Gouvernement comme cadre de référence devant guider les actions publiques sur la période 2020-2023.

c. L'accompagnement technique

52. Pour l'élaboration du PREPOC, le Comité Technique Mixte MEF-MPCE a bénéficié de l'appui d'expertises nationales et internationales. Les travaux d'élaboration du PREPOC ont été encadrés par le Comité Technique Mixte MEF-MPCE qui a mobilisé des expertises nationales à travers les ministères centraux et sectoriels, la société civile et le secteur privé. Une équipe d'experts internationaux en planification stratégique sectorielle, spécialistes en revue, formulation et programmation des politiques sectorielles et macroéconomique a aussi été mobilisée pour encadrer les travaux des Groupes Thématiques de Réflexion Stratégique Sectoriels (GTRS), renforcer les stratégies et programmes sectoriels, et appuyer à la rédaction des contributions sectorielles au cadre stratégique intégré du PREPOC. Cette équipe comprend également une expertise internationale pour l'appui à la définition du dispositif et la mise en place du cadre de suivi-évaluation.

CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE ET LES DEFIS MAJEURS

53. Malgré d'énormes potentiels, l'économie haïtienne enregistre une croissance annuelle du PIB trop faible pour générer une transformation économique et sociale. Au cours des cinq dernières années, l'économie a enregistré une croissance moyenne de 1,1%, soit 0,4 point en dessous de la croissance de la population, ce qui se traduit par une baisse annuelle équivalente du PIB par tête. En 2019, le PIB s'est contracté de 1,7%. Par ailleurs, le pays fait face à une forte dépréciation de la monnaie nationale accompagnée d'une progression rapide de l'inflation qui s'est située au-delà de 20% à fin 2019. Ces contreperformances macroéconomiques qui aggravent la pauvreté et les inégalités résultent des effets conjugués de plusieurs facteurs. Ce sont notamment les tensions sociales et l'instabilité politique, les chocs climatiques, la faiblesse des politiques et de la gestion publique. Le pays tend à s'enliser dans un cycle de violence et d'instabilité qui pervertit la gouvernance et éloigne les perspectives de progrès sociaux et économiques.

54. Ces contreperformances économiques sont exacerbées par celles des administrations fiscales. Le pays enregistre de faibles taux de pression fiscale qui se situent en dessous de 10%, l'exposant ainsi à des risques budgétaires permanents. Par ailleurs, les subventions énergétiques estimées à 6.5% du PIB en 2019 continuent de représenter un lourd fardeau budgétaire. Ce contexte macroéconomique et financier qui restreint considérablement l'espace budgétaire, réduit les marges de manœuvre du Gouvernement pour répondre aux besoins croissants et complexes des populations et limite les capacités d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance. De plus, avec les effets de la pandémie de COVID-19 et de la crise politique non résolue, les perspectives macroéconomiques et financières restent peu reluisantes.

55. Haïti reste extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles, principalement aux ouragans, aux inondations et tremblements de terre. Plus de 96% de sa population est exposée aux aléas naturels. L'ouragan Matthew qui a frappé le pays en 2016 a causé des pertes et dommages évalués à 32% du PIB de 2015.

56. Au niveau social, Haïti fait face à d'importants défis comme en témoigne l'Indice de Développement Humain estimé à 0.503⁽³⁾ (soit 0,25 point en dessous de la moyenne de 0.759 pour l'ensemble des pays de la région Amérique latine et Caraïbes), le classant 169^{ième} sur 189 pays en 2019. Selon l'indice de capital humain, un enfant né aujourd'hui en Haïti a un potentiel à l'âge adulte évalué à 45% de ce qu'il aurait pu avoir s'il avait bénéficié d'une éducation et d'une santé complètes. La dernière enquête sur la pauvreté (2012), informe que plus de 6 millions d'Haïtiens vivent en-dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2.41 \$ par jour, et plus de 2.5 millions sont tombés en-dessous du seuil de pauvreté extrême, ayant moins de 1.23 \$ par jour.

57. Cette situation fait d'Haïti le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, avec un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant largement en dessous de celui des autres pays des Caraïbes, notamment la République Dominicaine. Entre 2000 et 2019, le PIB par tête en République Dominicaine est passé de 9 322,1 \$ à 18 419,0 \$, soit une croissance moyenne annuelle de 3.7%.

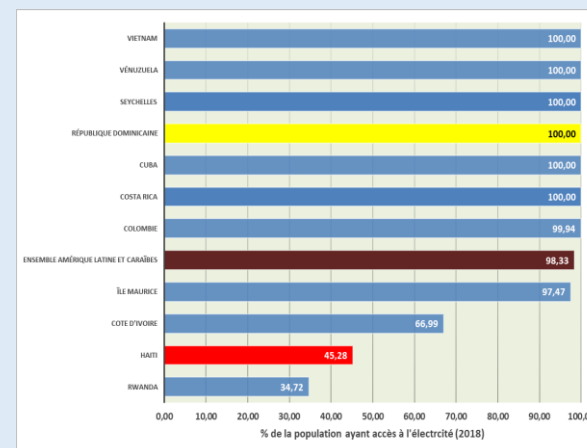
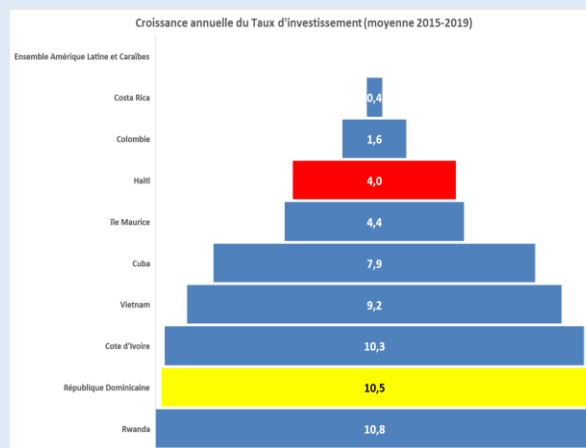
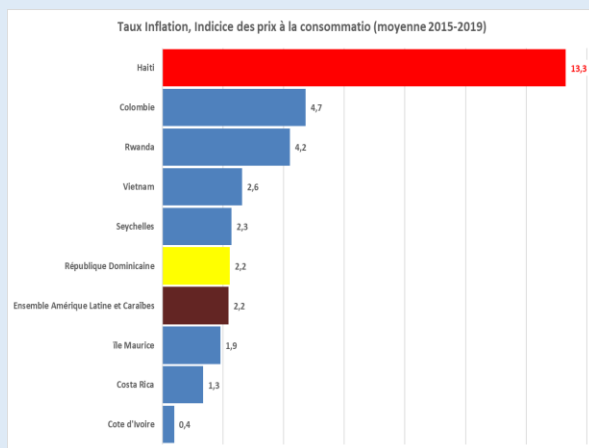
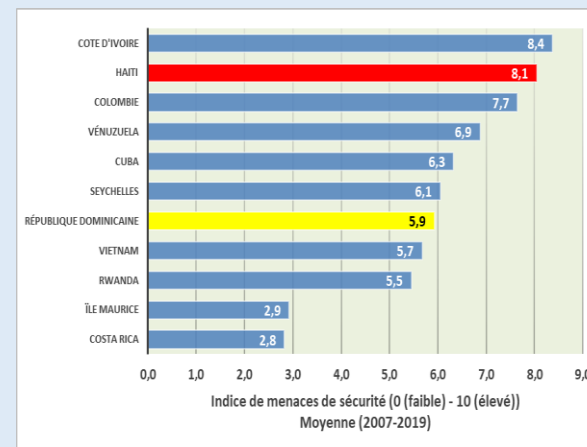
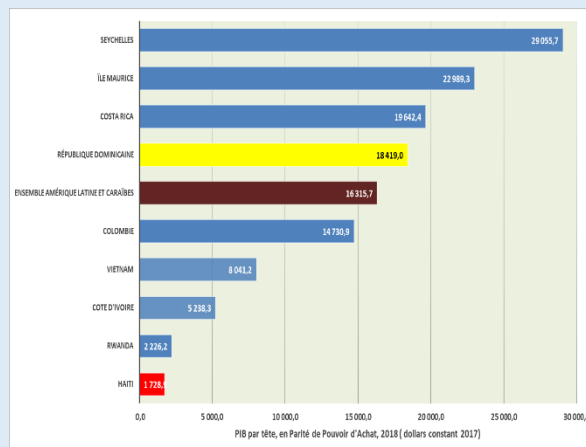
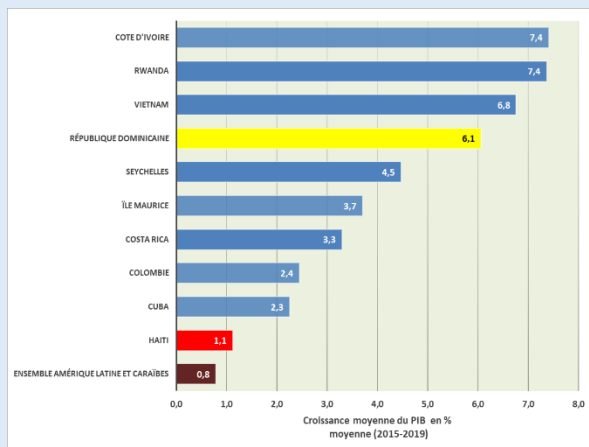
⁽³⁾ PNUD, Rapport sur le développement humain 2019

Pendant ce temps, sur la même période, en Haïti, il a enregistré une baisse de 0.3%, passant de 1828,6\$⁽⁴⁾ à 1728,9 \$. Au final, en 2019, le PIB par tête en République Dominicaine représente près de 10,6 fois le niveau affiché en Haïti. Cette situation de paupérisation des populations haïtiennes accroît les tensions politiques et sociales internes, et alimente les migrations des populations, notamment des jeunes. Haïti est devenu ainsi, tout comme le Venezuela, l'un des principaux pays d'origine des migrants en Amérique du Sud. Avec le retour volontaire de migrants et des vagues de rapatriements forcés, l'étau se resserre sur Haïti, ce qui renforce l'urgence pour le pays de se prendre en charge avec intelligence et détermination.

58. Cette situation dépeint le tableau des urgences et diligences auxquelles le Gouvernement doit apporter des réponses structurées en vue d'enregistrer des résultats rapides et tangibles et redonner de l'espérance aux populations. L'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que la réalisation du pari de l'émergence, imposent au Gouvernement haïtien de se donner un agenda ambitieux, mais réaliste, pour améliorer significativement les conditions de vie de la population et redresser le cadre macroéconomique et budgétaire. Pour cela, il est indispensable de faire le point des enjeux et des défis afin de guider les domaines dans lesquels les efforts doivent être concentrés.

⁽⁴⁾ Source Banque Mondiale, Indicateur de Développement Mondial, PIB par tête estimé en Parité de Pouvoir d'Achat, en \$ constant 2017

Figure 1 : Graphiques comparatifs – Haïti et d'autres pays



Source : Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>) et données IHSI

1. OU EST HAÏTI AU PLAN DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ?

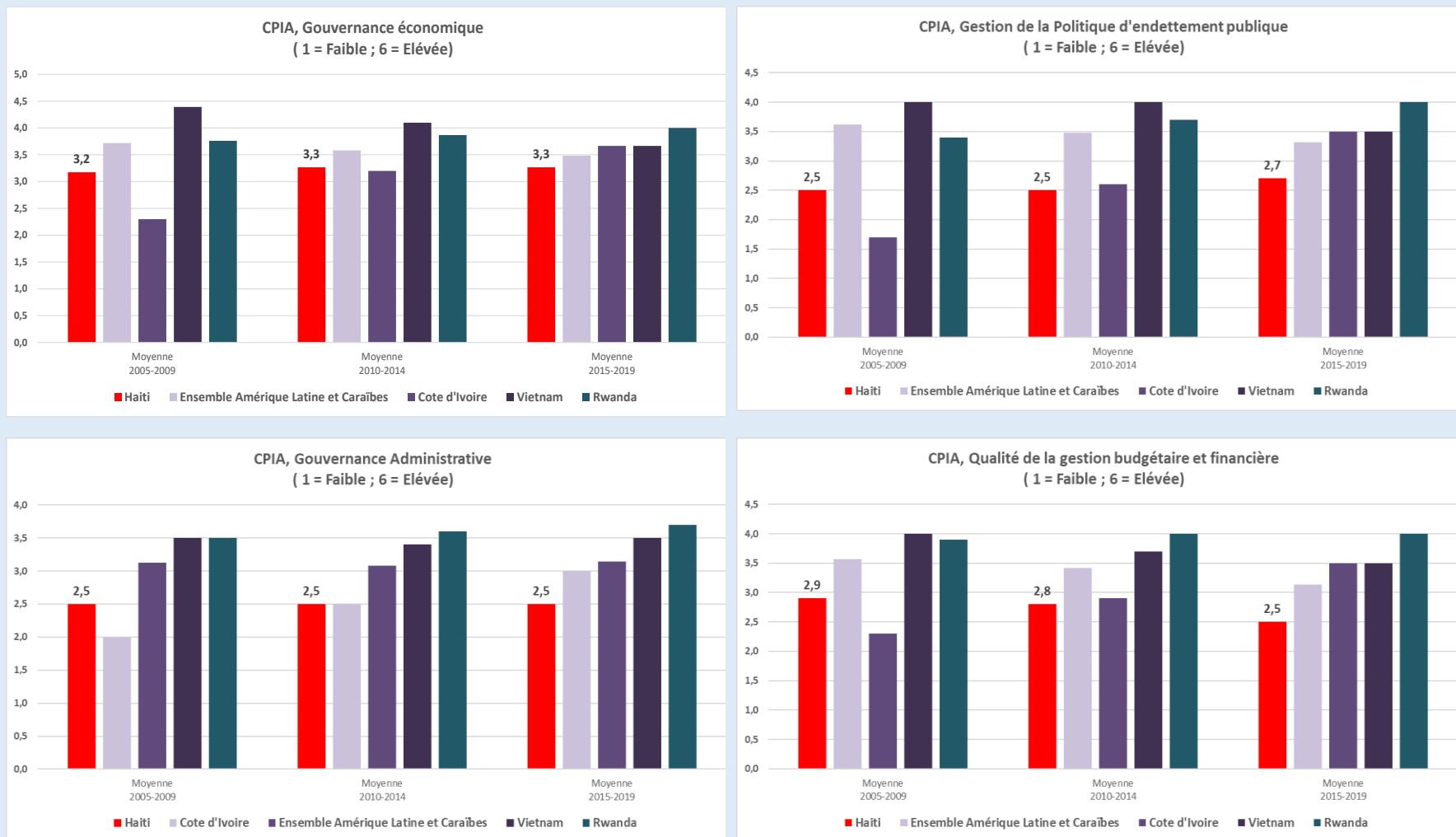
59. La faiblesse de la Gouvernance dans toutes ses composantes en Haïti est principalement la cause des problèmes de développement économique et social, de la détérioration des revenus et conditions de vie des ménages. En effet, trois principaux constats sont symptomatiques de la situation de la gouvernance en Haïti : l'instabilité politique chronique, le niveau élevé actuel de l'insécurité, la faiblesse de la gouvernance administrative et financière. Aussi, le Gouvernement a définitivement acquis la conviction que sans une amélioration substantielle de la gouvernance, le projet d'un développement accéléré, inclusif, équilibré et durable menant à l'émergence en fin de la décennie est difficilement atteignable. C'est pourquoi dans le cadre du PREPOC, la gouvernance, notamment dans ses composantes judiciaire et sécuritaire – administrative – économique et financière, est considérée comme le plus important des secteurs d'accompagnement. Des efforts seront accrus au bénéfice de ces différentes composantes.

Encadré 1 : Gouvernance : Définition et principales caractéristiques

Définition. La gouvernance réfère à la manière dont le pouvoir est généré, organisé et géré pour produire du bien-être et favoriser le progrès des citoyens et des générations futures. Ce concept recouvre les questions relatives à la participation et au contrôle social, les systèmes de décisions relatifs à la gestion des ressources, les politiques publiques et leur impact sur la vie et le bien-être des citoyens, la protection des ressources, de l'environnement et des générations futures, la préservation de la paix, de la liberté et des droits individuels, incluant les droits politiques et économiques. En somme, la gouvernance détermine la manière dont le gouvernement et les institutions publiques acquièrent et exercent leur autorité pour définir la politique nationale et assurer des ressources et des services aux citoyens. Par-delà l'ensemble de ses déclinaisons politique, judiciaire et sécuritaire, économique, administrative et financière, elle constitue le socle du développement économique et social.

Principales caractéristiques. Dans la sphère politique, la bonne gouvernance vise à développer des institutions politiques et administratives républicaines et transparentes. L'objectif est de renforcer la démocratie et la paix sociale, d'ancrer dans l'esprit de chaque citoyen, non seulement les valeurs de mérite, de diligence et de compétition, mais également de responsabilité sociale, de respect des règles et des lois, de la dignité de chaque individu et de solidarité envers les autres. Dans sa composante administrative, la bonne gouvernance vise à renforcer la gestion de l'administration et les compétences managériales et éthiques des fonctionnaires. Elle vise à promouvoir une culture du service public et de l'intérêt général en vue de maximiser la satisfaction de l'utilisateur-client en lui offrant des services administratifs et sociaux de qualité. Dans sa composante économique et financière, elle vise à renforcer la gestion des finances publiques, des entreprises publiques, du secteur privé et du secteur social ; ce afin d'impulser le développement économique et social de la nation avec la participation de toutes les couches et le partage équitable de ses fruits. Dans sa composante judiciaire, elle vise à renforcer la primauté du droit et de la justice dans la gestion de la société et de l'économie, ainsi que la prévention et la lutte contre la corruption et l'impunité, conformément aux engagements internationaux et aux lois et règlements de la République.

Figure 2 : Evolutions comparées des Indicateurs de Gouvernance administrative et économique – Haïti et d'autres pays



Source : Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>)

A. L'instabilité politique et gouvernance économique

60. Haïti connaît une nette augmentation de l'instabilité politique et sociale depuis plus d'une décennie. Entre 2010 et 2020, le pays a connu neuf changements de gouvernement, soit en moyenne un premier ministre chaque année. De manière soutenue, depuis 2017 des manifestations de rues, des protestations et mouvements de résistance bloquent la marche de l'économie, contribuent à isoler le pays et détériorer la situation financière des entreprises et des ménages. Le pays enregistre plusieurs formes d'instabilités tant au niveau institutionnel marqué notamment par de fréquents changements de gouvernement, qu'au niveau social avec des mouvements de « peyi-lòk », et des tensions entre la société civile et le pouvoir politique. Le Pays a connu sur la période plusieurs régimes politiques provisoires ou de transition. En outre, les périodes de transition électorales sont émaillées de turbulences et de violences qui rendent difficiles un fonctionnement normal des activités économiques.

61. Cette instabilité est alimentée notamment par des facteurs politiques et économiques, et dans certains cas, par des chocs naturels. Les indicateurs de la gouvernance montrent qu'Haïti enregistre des contreperformances tant au niveau de la Gouvernance économique qu'au niveau de la Gouvernance politique. Cela se traduit par des crises politiques et sociales répétées. En effet, les manifestations sociales enregistrées sont la traduction d'une lutte pour l'amélioration des processus politiques d'une part, et pour la résorption des problèmes économiques auxquels les populations font face d'autre part, en particulier, le chômage, l'inflation, l'insécurité alimentaire, la montée des inégalités, et la corruption. Les contreperformances macroéconomiques enregistrées au cours des cinq dernières années qui ont contribué à dégrader davantage les conditions de vie des populations mettent en exergue la nécessité d'engager des actions pour renverser les tendances et garantir la stabilité politique et sociale. Cela éviterait ainsi au pays, le risque du maintien dans un cercle vicieux de troubles socio-politiques qui s'auto-entretiennent et inhibent les efforts pour une relance des activités économiques.

62. La gouvernance politique a besoin d'être revisitée et renforcée, et le modèle de développement économique mieux adapté aux conditions du pays. Il est primordial que l'Etat se renforce pour donner l'élan aux acteurs privés, stimuler et faciliter leurs initiatives en développant des orientations claires et des mécanismes de participation transparents et accessibles. Sortir de cette crise implique un changement de comportement et une implication des acteurs sociaux pour une contribution déterminée et solidaire à la construction des bases pour un nouveau départ. Au niveau économique, le modèle de développement actuel, prônant une ouverture sur l'extérieur alors que le pays ne dispose pas des ressorts nécessaires pour résister à la concurrence internationale, contribue à alimenter l'instabilité économique et politique. En effet, la base productive nationale est très restreinte du fait de l'accès limité aux moyens de production et de la faible compétitivité globale ; ce qui limite les offres de produits locaux qui restent concentrées autour du secteur textile et de quelques produits agricoles primaires. En outre, les politiques commerciales ne sont pas suffisamment agressives pour titrer profit des marchés. Aussi, l'économie reste dominée par des importations structurellement au-dessus des exportations. Des plus, les marges commerciales réalisées sur les biens importés ne profitent qu'à quelques grands groupes de distributions, pendant que la frange importante de la population travaillant tant au privé qu'au public, subsiste avec des niveaux de salaire très bas. Le Gouvernement doit œuvrer à inverser ces tendances en changeant de paradigme en

matière de modèle de développement économique. D'ores et déjà, il doit agir pour notamment (i) améliorer le climat des affaires qui présente de grandes faiblesses ; (ii) améliorer l'Etat de droit et la préservation des droits de propriété, et mieux sécuriser les transactions foncières ; et (iii) améliorer les services d'infrastructures et l'accès à l'énergie en améliorant l'offre et réduisant les coûts qui demeurent élevés au regard de ceux pratiqués dans les autres pays de la région.

B. Insécurité et violence et nécessité de renforcer l'Etat de droit

63. La situation sécuritaire et de l'Etat de droit en Haïti demeure préoccupante et constitue l'un des principaux défis du gouvernement. Au cours des deux dernières années, l'activité économique en Haïti a subi les effets néfastes de la prolifération et du réveil des gangs et groupes armés. Les violences qui en découlent limitent fortement la circulation à l'intérieur du pays. En effet, ces groupes portent atteinte aux droits et libertés individuelles, s'en prennent régulièrement à la vie et la propriété privée et défient ouvertement l'autorité de l'Etat. Cette situation exacerbée par d'autres revendications violentes au niveau des institutions en charge de l'ordre, comme la Police, marque un malaise profond qui sape la confiance de la population. Les menaces et violences sur la population la contraignent à limiter ses activités et les écoles restent parfois fermées. Cette insécurité grandissante et les violences contribuent à plomber l'investissement privé, notamment l'investissement étranger qui a besoin de garanties de stabilité et du respect des règles de droit. En outre, les messages d'alerte des agences internationales inhérents à cette situation d'insécurité et recommandant la limitation des voyages en Haïti, ont considérablement ralenti l'activité touristique qui été par la suite complètement paralysée avec la pandémie de COVID-19.

64. Cette dégradation de la situation sécuritaire et la montée de violence sont favorisées par un contrôle insuffisant sur le trafic des armes, la contrebande et la faible gestion de l'occupation du territoire, ainsi que la faible capacité de la Police et une certaine passivité face à la pauvreté et aux inégalités. Au niveau de la police, des efforts sont déployés pour accroître l'effectif des agents. Dans ce cadre, un processus est engagé à travers la mise en place d'une Commission de démobilisation et désarmement, la poursuite du processus de renforcement de la police dont l'effectif est autour de 15400, soit 1.3 policiers pour chaque 1000 habitants. Les efforts ont permis certaines améliorations, toutefois beaucoup reste à faire pour rassurer la population. Certains bandits notoires ont été appréhendés mais certaines zones sont encore considérées dangereuses. Les moyens financiers octroyés à ce secteur demeurent insuffisants pour un déploiement complet du plan stratégique de sécurisation des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire.

65. Au regard des expériences vécues dans le pays, le Gouvernement se doit de traiter avec diligence la question de la sécurité et des violences. En effet, dans l'histoire d'Haïti, la délinquance et l'insécurité accrue ont culminé en guerre civile et massacres qui ont entamé la souveraineté du pays et justifié l'intervention de forces étrangères. Aussi, pour mitiger ce type de risque et éviter au pays de sombrer dans la catastrophe, le Gouvernement doit agir avec diligence et déférence pour :

- (a) Le rétablissement d'un climat de sécurité comme condition primordiale pour la relance de l'économie, la reprise des investissements ;
- (b) Le renforcement de la Justice et de l'Etat de droit par la mise en œuvre d'un plan de réforme, car les droits de l'homme ne peuvent être garantis là où la justice est faible et son accès inégal ;

- (c) La mise en œuvre d'un programme d'emplois et de lutte contre la vie chère pour offrir des opportunités à la population et une alternative à la délinquance.

C. La faiblesse de la gouvernance administrative et financière

66. Un processus de renouveau est engagé avec l'adoption du Plan de Modernisation de l'Etat (PME-2023) mais, l'administration reste caractérisée par de nombreuses failles qui ont été mises en évidence en 1998 par la Commission Nationale pour la Réforme Administrative (CNRA). L'administration publique haïtienne reste marquée par : (i) une politique de gestion des ressources humaines faible ; (ii) un faible niveau de coordination de l'action gouvernementale ; (iii) un fonctionnement de certaines institutions administratives à l'encontre des missions fondamentales fixées dans le cadre légal et réglementaire en vigueur ; (iv) des services publics généralement inadéquats, insuffisants et de faible qualité ; (v) une politique de décentralisation dont les avancées restent en deçà des attentes, ce qui ne permet pas d'adresser et de prendre en compte certains besoins de la population, particulièrement en milieu rural et dans les bidonvilles. Certes, conscient du rôle primordial de l'Administration publique dans la conduite des politiques de développement et des actions publiques, le Gouvernement a engagé des efforts importants qui ont conduit à l'adoption d'un Programme de Modernisation de l'Etat (PME-2023), dont la mise en œuvre a été lancée en 2018. Cependant, il convient de noter que les avancées enregistrées restent faibles au regard des défis importants existants, et du fait notamment des troubles socio-politiques que connaît le pays.

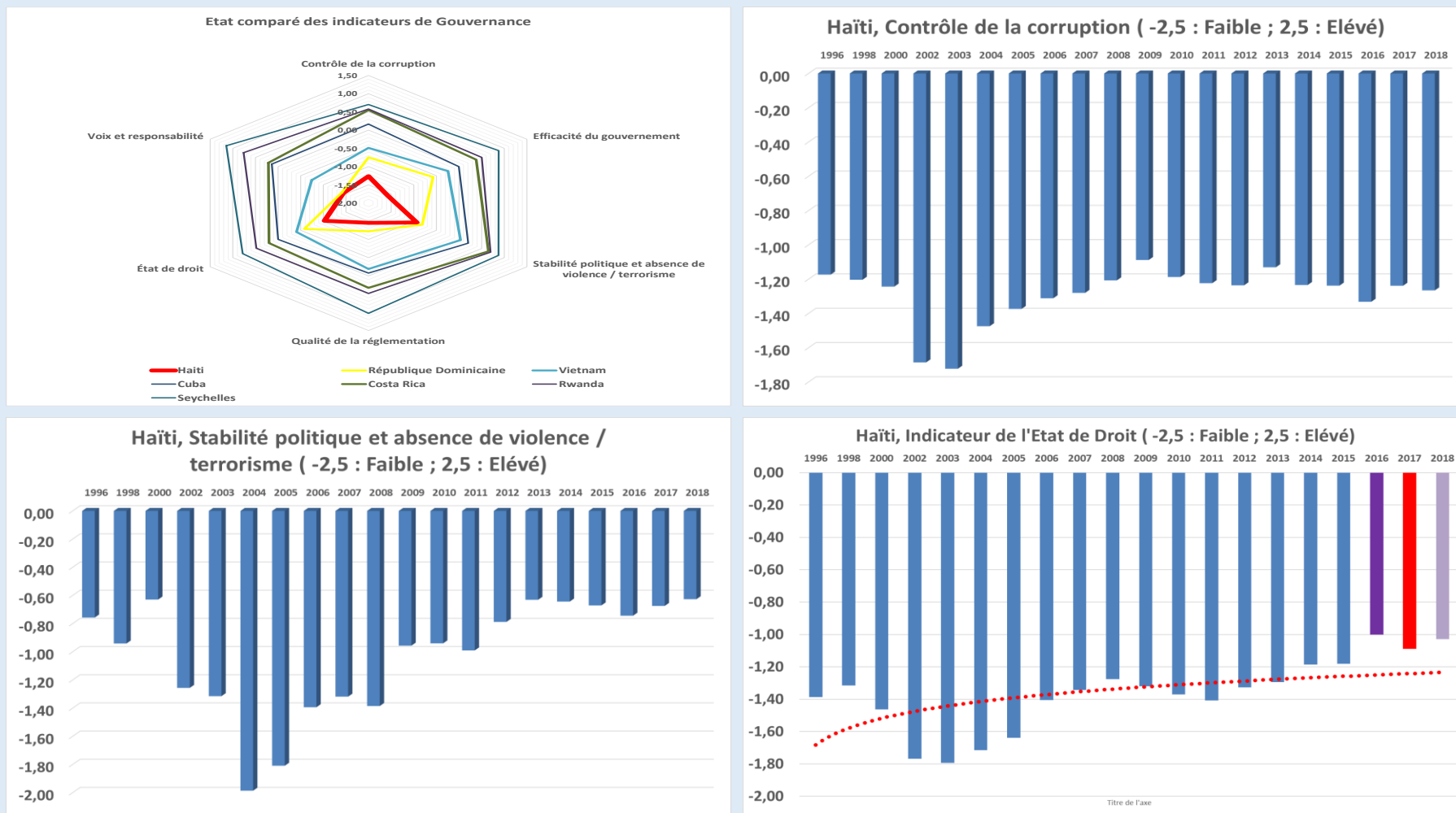
67. La gestion des ressources humaines demeure préoccupante. Si des efforts ont été faits dans les procédures de recrutement pour privilégier l'accession à la fonction publique par voie de concours, la fonction publique reste en sous-effectif bien que l'effectif ait beaucoup augmenté. La fonction publique en Haïti affiche un ratio de 8 fonctionnaires pour 1000 habitants contre 40 en République Dominicaine, 100 au Canada, 70 aux Etats-Unis. De plus, les fonctions stratégiques sont négligées car nettement moins pourvues que les fonctions opérationnelles qui absorbent 85% des effectifs. Il convient de relever également un manque de motivation des fonctionnaires dont les principales raisons seraient la faiblesse des rémunérations et l'absence de cadre de gestion stratégique des agents et fonctionnaires de l'Etat offrant des plans de carrières.

68. Dans le domaine de l'économie en particulier, la situation se caractérise par l'absence de coordination de la politique gouvernementale. Le pilotage est particulièrement défailant. Certaines fonctions ne sont pas adéquatement prises en charge ou pas du tout. D'autres rentrent dans le cadre de missions partagées qui impliquent une coordination. Les failles dans la gestion de l'économie sont particulièrement urgentes à prendre en compte pour permettre d'articuler et de mettre en œuvre une politique cohérente avec la vision du PREPOC, ancrée sur celle du PSDH, et produire des impacts rapides. On peut relever l'absence d'un cadre logique intégré mettant en lien les objectifs et politiques sectoriels précis en support aux objectifs macroéconomiques. La question du logement et de l'habitat, de l'aménagement du territoire, celle du développement des services liés aux technologies par exemple ne sont pas prises en charge adéquatement par les institutions existantes. Cela met en exergue la nécessité d'engager une réforme de l'Etat, en particulier celle des lois organiques des ministères en vue de s'assurer que les missions stratégiques soient adéquatement prises en charge. Plusieurs propositions pourraient être examinées portant notamment sur : (i) la refonte de certains ministères dans l'idée de mettre en place un ministère du développement économique en vue de

renforcer les missions économiques ; (ii) la création d'une agence de développement ; (iii) le renforcement des mécanismes de pilotage et de suivi. Un nouveau style de gestion proactif et efficace est nécessaire pour mobiliser les acteurs sur des dynamiques constructives et transformatrices dans les secteurs ou les branches d'activités porteuses de diversification de la base productive.

69. Nécessité de construire des compétences managériales et engager une réforme administrative permettant d'asseoir une nouvelle gouvernance pour ancrer une nouvelle dynamique de progrès et de stabilité. Comme principaux enjeux de la réforme de la gouvernance administrative et financière, il est primordial de : a) **mettre en place un cadre de gestion transparente et crédible;** b) **concevoir et mettre en œuvre** des politiques publiques qui apportent des solutions viables et efficaces aux problèmes des citoyens, afin de restaurer la confiance et mettre en place les bases d'une croissance durable ; c) **construire un système de pilotage efficace des politiques de développement,** le principal défi étant d'« établir la connexion entre la population, les entreprises, les acteurs du développement et les politiques publiques » ; d) **renforcer les capacités financières de l'Etat et œuvrer à plus de redevabilité dans la gestion publique ; e) promouvoir le sens du devoir et du meilleur service aux citoyens** dans l'accomplissement des missions publiques à tous les niveaux.

Figure 3 : Haïti, évolution des indicateurs de la Gouvernance



Source : Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>)

2. OÙ EST HAÏTI AU PLAN SOCIAL ?

70. Au fondement de toute croissance durable se retrouve la dimension du développement humain. Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement Humain (PNUD)⁵ : « *Le principal objectif du développement humain est d'élargir la gamme des choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent comprendre des possibilités d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à un environnement propre, ne présentant pas de danger. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines, économiques et politiques* ».

71. En Haïti, la situation sociale demeure préoccupante, marquée par la faiblesse des principaux indicateurs sociaux. Sur la période 2015-2019, les efforts déployés ont permis à Haïti d'enregistrer un indice de renforcement du capital humain situé à 0,2 point au-dessus de la moyenne mondiale de 3. Toutefois, les performances du pays restent nettement en deçà de la moyenne de l'ensemble de la région Amérique Latine et Caraïbes, ainsi que celles enregistrées dans d'autres économies comme le Rwanda et la Côte d'Ivoire. Cette situation résulterait du modèle de croissance extraverti et axé sur des activités à productivité limitée et un système et des politiques de protection sociale étriqués alimentant la précarité et la faiblesse du développement humain. Faute de stratégie et de moyens appropriés, aucune priorité n'est faite à la satisfaction des besoins prioritaires de la population que sont : l'accès à la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la protection sociale, l'emploi, la réduction des inégalités sociales et la résilience des populations aux chocs naturels et sociopolitiques. Le développement social reste caractérisé par la faiblesse du capital humain, la faiblesse des revenus et le taux élevé de chômage, ainsi que l'aggravation de la pauvreté et des inégalités.

72. L'absence de politiques efficaces susceptibles de « capaciter » les populations, notamment la force de travail, a un coût social important et pourrait compromettre les perspectives de croissance à court terme et moyen terme. En effet, l'absence de politiques de renforcement du capital humain a un coût qui se traduit par l'aggravation de la pauvreté et des inégalités qui ont aussi des implications diverses. C'est le constat qui est fait en Haïti avec la multiplication des violences, des crimes, l'émergence des zones de non droit, la faible productivité qui influence négativement l'investissement, les problèmes de santé, le retard cognitif des enfants, la transmission intergénérationnelle de la pauvreté, le blocage des réformes, l'instabilité et crise permanente. C'est pourquoi, bien conscient des coûts économiques et sociaux, le Gouvernement inscrit désormais les politiques de renforcement du capital humain au titre de ses plus hautes priorités.

A. L'aggravation de la pauvreté et des inégalités sociales

73. Une frange importante de la population haïtienne vit dans des conditions précaires. Seulement 11% de la population bénéficie de l'eau courante et 31% à accès à des installations sanitaires améliorées. Le taux de pauvreté est estimé à 59%, ce qui implique que sur les 11.3 millions d'habitants, plus de 6 millions vivent en-dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2.41 \$ par jour. L'incidence de la pauvreté est plus élevée dans les zones rurales, atteignant jusqu'à 75%. Le coefficient

⁽⁵⁾ Rapport sur le Développement Humain 1990. PNUD.

de Gini de 41.1 (2012) place Haïti au 57^{ième} rang mondial en matière d'inégalité de revenus comparé à la République Dominicaine 30^{ième} et les USA 54^{ième}. Seulement 2% environ de la population est en mesure de consommer l'équivalent d'au moins \$10/jour (Banque Mondiale 2018). Cette situation résulte de l'inefficacité des politiques publiques qui ne se sont pas suffisamment alignées sur les besoins réels des populations. Les conditions de vie déjà difficiles sont davantage aggravées par les contreperformances économiques et les crises politiques enregistrées au cours des dernières années. Comme conséquences, on assiste à une dynamique de paupérisation et d'accroissement des inégalités marquée par : (i) une baisse des revenus qui entraîne une hausse des populations en insécurité alimentaire (en avril 2020, 4.1 millions de personnes sont menacées par l'insécurité alimentaire) ; et (ii) une hausse du niveau du chômage, notamment chez les jeunes dont la situation est aggravée par la faiblesse des politiques sociales.

74. La faiblesse des politiques sociales et l'absence de filet de sécurité ont eu pour effet un enlèvement des populations vulnérables dans la pauvreté chronique du fait de leurs faibles capacités et de l'accès limité aux moyens de production. Les populations vulnérables se caractérisent par une faible productivité limitant ses possibilités d'accès aux emplois décents et bien rémunérés, au moins à court terme. Elles se contentent ainsi de revenus faibles et un accès limité aux biens et services. De plus, l'accélération de l'inflation favorisée par la réduction de l'offre locale de produits alimentaires due en partie aux chocs climatiques entraîne aussi l'érosion du pouvoir d'achat des ménages, contribuant ainsi à l'aggravation de la pauvreté. Cette situation est aussi exacerbée par la fermeture ou le fonctionnement irrégulier des écoles sur les deux dernières années en raison des turbulences sociopolitiques. Par ailleurs, la plupart des ménages ont un accès limité aux équipements permettant les enseignements à distance, ce qui affecte la formation de base des enfants, notamment ceux issus des couches sociales défavorisées. Cette situation rend difficile le processus d'accumulation du capital humain, limite les possibilités d'émergence d'une classe moyenne forte et assombrit les perspectives d'avenir des jeunes.

75. Les conditions sociales difficiles des ménages affectent la préservation de l'environnement. En effet, la dégradation du capital physique entame les moyens de subsistance des plus vulnérables en particulier, et pousse les ménages pauvres à des stratégies destructrices de l'environnement comme la fabrication de charbon de bois. Par ailleurs, outre l'occurrence des chocs naturels et climatiques, l'érosion accélérée et l'absence d'une politique de logement sociaux, d'aménagement du territoire et d'urbanisme contribuent grandement à précariser la vie en Haïti. Dans ces conditions, on assiste à une urbanisation accélérée (60%) qui se traduit par la prolifération des quartiers précaires et une faible qualité des logements (seulement 10.8% de logements décents et salubres). Ce qui a des conséquences sur la productivité, la santé et la valorisation du patrimoine et des actifs des ménages.

76. Face à cette aggravation de la pauvreté et des inégalités, il est impératif de :

- a) Initier des politiques d'égalité de chances, notamment en ce qui a trait à l'éducation et la nutrition des enfants ;
- b) Favoriser l'accès à des programmes spéciaux et étendre l'accessibilité aux formations à distance pour renforcer l'apprentissage des enfants, notamment dans les milieux défavorisés ;

- c) Opérationnaliser rapidement la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale (PNPPS) validée par le Gouvernement et mettre en œuvre de manière urgente un vaste programme favorisant l'accès à l'emploi des jeunes ;
- d) Renforcer la coordination des politiques sociales en impliquant les institutions gouvernementales, la société civile, les partenaires pour un plus grand impact et une plus large couverture des besoins.

B. La faiblesse du capital humain

77. Haïti est classée 169^{ième} sur 189 pays en 2019 dans l'indice de développement humain. La situation des enfants est particulièrement préoccupante et devrait s'aggraver avec la dégradation des conditions économiques actuelles et le retrait de plusieurs partenaires intervenant sur cette problématique. Selon l'Indice de Capital Humain, un enfant né aujourd'hui en Haïti a un potentiel à l'âge adulte évalué à 45% de ce qu'il aurait pu avoir s'il avait bénéficié d'une éducation et d'une santé complètes. Environ 22% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance et 10% présentent une insuffisance pondérale (Enquête EMMUS VI. 2017). La couverture vaccinale des enfants a chuté de 45% en 2012 à 41%.

78. Les caractéristiques éducatives, la qualité et l'accessibilité de l'éducation attestent de grandes faiblesses. Environ 7% des femmes et 10% des hommes ont un niveau d'instruction supérieur. Dans la tranche de 15-49 ans, 13% des femmes et 9% d'hommes n'ont aucun niveau d'instruction. Si 84 % des enfants ayant l'âge scolaire du primaire fréquentent l'école primaire, seulement 46% des enfants d'âge scolaire du secondaire fréquentent l'école secondaire. Cela met en évidence le besoin de mettre en œuvre des politiques pour créer des opportunités pour ces jeunes et renforcer la qualité de la force de travail. Mais les écoles professionnelles sont limitées et en majorité privées. Moins de 10% des centres de formation professionnelles sont publics alors qu'il n'y a pas un système efficace de financement de la demande de formation. Cela explique en partie que seulement 6 travailleurs sur 1000 ont un diplôme dans un domaine technique et professionnel.

79. La scolarisation des enfants reste insuffisante et inégale d'autant que l'offre éducative est principalement non publique, avec plus de 80% des écoles appartenant au secteur non public. La grande partie du financement de l'éducation est prise en charge par les ménages, les dépenses publiques en éducation sont limitées à environ 50\$ par tête comparé à \$ 1142 pour la République Dominicaine. Environ 68% des enfants issus des ménages les plus pauvres fréquentent l'école primaire contre 92% chez les ménages les plus riches. Le taux net de scolarisation dans le primaire est aussi plus faible dans les zones rurales (80%) que dans les zones urbaines (91%). Seulement 63% des enfants de 36-59 mois fréquentent un programme d'éducation préscolaire (UNICEF).

80. Bien que Haïti ait l'avantage d'une population jeune (50% de la population a moins de 24 ans), le pays ne parvient pas à articuler des politiques pour en faire un levier efficace permettant d'ancrer une dynamique de croissance durable et forte. En 2019, moins de 30% des candidats au secondaire traditionnel, en philo, ont obtenu leur diplôme. Ce taux de réussite aux examens officiels assez bas résulte notamment de la faible la qualité de l'éducation, en raison particulièrement des problèmes de qualification des enseignants et de la faiblesse de l'inspection générale des écoles. D'une manière globale, les contreperformances du système éducatif résultent des faibles moyens y consacrés

par le Gouvernement. Les dépenses publiques consacrées au secteur de l'éducation équivalent seulement à 2,8% du PIB en moyenne sur la période 2015-2019, contre 4,7% en moyenne pour la région Amérique Latine et Caraïbes et 7,1% en moyenne pour le Costa Rica. L'édification d'un système de compétences en support à un projet de relance et de modernisation économique doit être une priorité.

81. L'accès à la santé présente des défis importants pour les ménages avec la dégradation de la qualité des soins dans certains établissements hospitaliers, la hausse des coûts des services et des médicaments. Les indicateurs sont très révélateurs. L'enquête EMMUS 2017 a révélé que 60% de naissances se sont déroulées à la maison. Seulement 42% des naissances ont été assistées par un prestataire formé (médecin, infirmière ou infirmière/sage-femme). En outre, près d'un enfant sur 12 meurt avant d'atteindre l'âge de cinq ans (Environ 81 décès sur 1 000 naissances vivantes).

C. La faiblesse des revenus et le taux élevé du chômage

82. Les revenus en Haïti demeurent faibles et le pouvoir d'achat des ménages a considérablement baissé sur les deux dernières années, aggravé par le niveau élevé d'inflation et le ralentissement de l'activité économique inhérent à la crise socio-politique, la montée de l'insécurité, les limitations d'activités conséquemment aux mesures barrières pour limiter la propagation de la COVID-19. On assiste à une baisse des revenus réels par tête de la population et du même coup, une aggravation des tensions dans le pays qui tend à s'enliser dans une dynamique de paupérisation massive caractérisée par un accès limité et réduit aux biens et services de base dont les coûts tendent à augmenter (aliments, eau, santé, éducation, logement décent, sécurité, etc.). En effet, sur les trois dernières années, la performance de tous les secteurs d'activité est affectée par la crise sociale et politique. Au niveau du secteur agricole concentrant 40% de l'emploi, les effets des crises socio-politiques et sanitaires sont aggravés par l'absence ou l'insuffisance d'une politique de diversification des secteurs d'activité, Cela contribue à accélérer la migration vers l'extérieur ou vers les milieux urbains, en particulier l'aire métropolitaine où le chômage atteint des proportions de 45.5%. La contraction de l'activité économique dans son ensemble a entraîné la baisse des revenus réels et suscité des tensions à la hausse sur les salaires, qu'il s'agisse des salaires des ouvriers journaliers dans la construction, dans l'agriculture qui jouissent d'une plus grande flexibilité (à la hausse) ou des salaires dans la sous-traitance. Cela risque d'alimenter, à travers les coûts ou à travers la demande, une dynamique inflationniste. C'est une problématique urgente que le PREPOC devrait prendre en compte à travers notamment des politiques de l'offre adéquatement ciblées, notamment pour ce qui a trait aux biens de base dont la production présente un niveau de flexibilité.

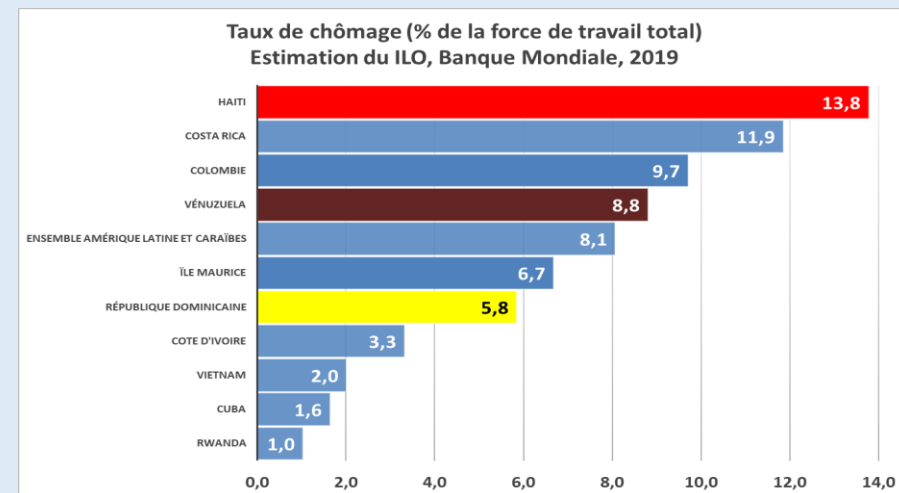
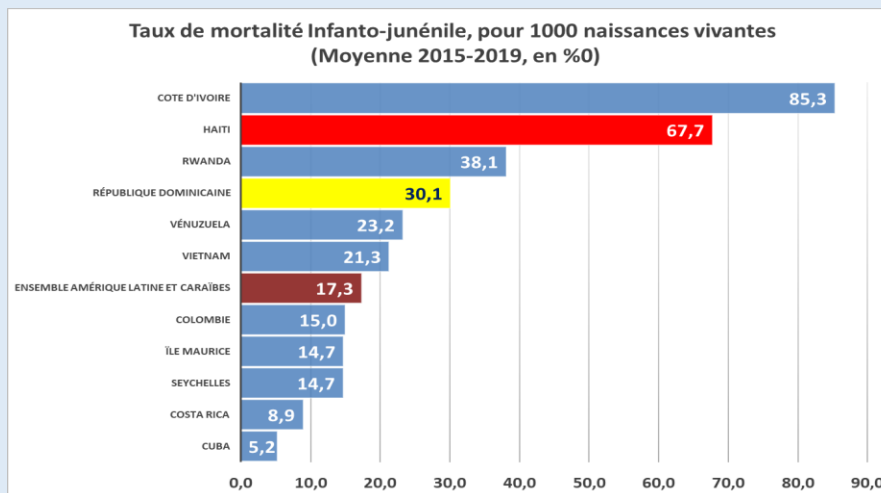
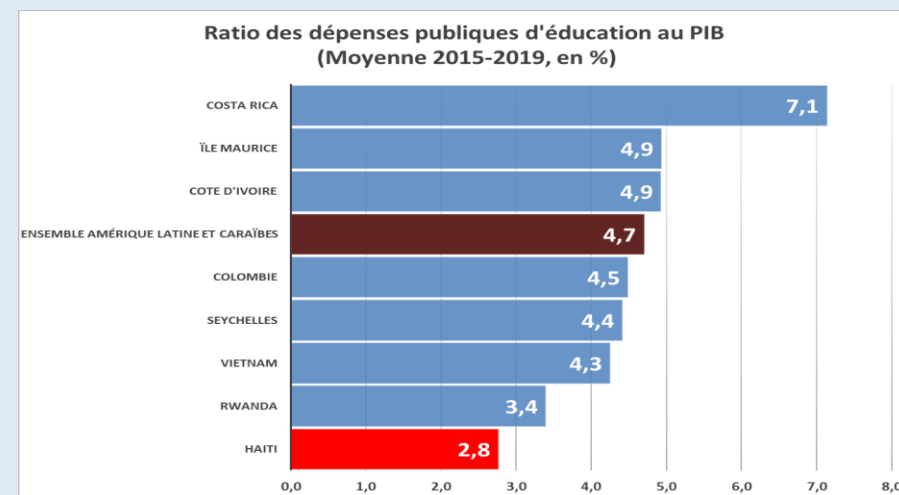
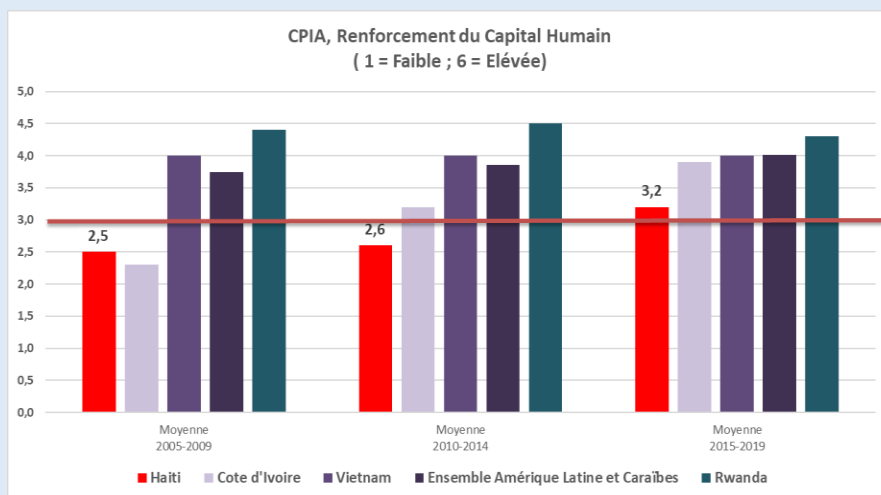
83. Le taux de chômage demeure élevé et frappe durement les plus jeunes. Le chômage, d'abord structurel, demeure dans des proportions élevées. Selon les statistiques remontant à 2012, il toucherait 27% de la population active (ceux âgés de 10 ans et plus). Pour la tranche d'âge de 15-19 ans, le taux de chômage est estimé à 61.9% ; il est de 50% pour la tranche de 20-24 ans. Au regard de l'âge moyen de la population haïtienne (25 ans en moyenne), c'est une part importante de la population qui est ainsi exposée à la pauvreté par manque d'emplois. De plus, la faiblesse des rémunérations et l'absence d'un système effectif de protection sociale contribuent à limiter les capacités de l'économie à générer l'élargissement d'une classe moyenne nécessaire pour soutenir le développement économique et social. La plupart des jeunes ne pourront prendre en charge

adéquatement leurs enfants et aider leurs parents et certains ne parviendront que tardivement à former leur propre foyer.

84. L'emploi en Haïti est caractérisé par une prédominance de l'emploi précaire et informel. L'emploi est dominé à 77.4% par l'auto-emploi. Le secteur public contribue pour une proportion limitée avec 2.8%. Les entreprises privées contribuent à hauteur de 11% et emploient 31% des actifs occupés de l'Aire métropolitaine.

85. Depuis plus de trois décennies, l'économie haïtienne ne parvient pas à créer des emplois suffisants pour générer des revenus afin de garantir un niveau de vie adéquat à la population. Chaque année, on estime que 220 000 nouveaux jeunes se présentent sur le marché du travail. Toutefois, la gestion du marché du travail présente des défis importants et ne permet pas de répondre efficacement aux attentes des populations, notamment des jeunes. C'est pourquoi, il est impératif pour le Gouvernement de mettre en place une politique intégrée de formation professionnelle et d'emplois pour faciliter l'insertion des jeunes dans l'appareil productif comme salariés ou comme des investisseurs dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME). En procédant ainsi, l'économie va accroître ses capacités à générer des opportunités de revenus pour que les habitants puissent gagner leur vie dignement et ainsi accéder aux biens et services nécessaires à leur existence et leur épanouissement.

Figure 4 : Etat comparés de quelques indicateurs sociaux clés – Haïti et d'autres pays



Source : Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>)

3. OÙ EST HAÏTI AU PLAN ECONOMIQUE ET FINANCIER ?

86. Au moment où le premier cas de la pandémie de Covid-19 est enregistré en Haïti en mars 2020, la situation économique et financière du pays continue de pâtir des effets des crises socio-politiques répétitives des deux dernières années. La situation économique est marquée par un recul du PIB par tête sur 5 années consécutives et une dépréciation rapide de la monnaie. Au niveau des finances publiques, on note un déficit budgétaire élevé en raison des difficultés pour l'Etat à contenir les dépenses publiques, notamment les subventions au secteur de l'électricité et aux prix des produits pétroliers. Dans le même temps, la mobilisation des recettes internes affiche des contreperformances et la mobilisation des ressources extérieures connaît des ralentissements. Cette situation déjà difficile est aggravée par la montée en charge des dépenses liées à la mise en œuvre du plan de riposte contre la pandémie de COVID-19. En effet, la faiblesse de l'offre de services de santé (carence de lits de soins intensifs -143 pour tout le pays) ainsi que des services sociaux de base (accès limité à l'eau potable dans les maisons et certains quartiers, services discontinus de fourniture d'électricité) limite les capacités de réponse du pays, et rend nécessaires des efforts financiers accrus. Aussi, dès l'apparition des premiers cas de COVID-19, le Gouvernement a pris des décisions urgentes pour faire face à cette pandémie, limiter les pertes en vies humaines et les dégâts sur l'économie. Ainsi, à travers le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Gouvernement a adopté des mesures préventives que sont le confinement, la distanciation sociale, les exigences de stérilisation aux fins de contrôler ou limiter le rythme de propagation du virus. Par ailleurs, un ensemble de mesures économiques et fiscales ont été adoptées en faveur du secteur pour le soutenir à traverser la crise. Toutefois, ces mesures de prévention et de soutien au secteur privé ont eu des implications énormes sur la situation des finances publiques, l'activité économique et les conditions de vie des ménages. Au niveau des finances publiques, les perturbations créées à la fois dans le fonctionnement des activités économiques et des services administratifs ont impacté négativement la collecte des recettes. Bien que le pays ait bénéficié d'appuis financiers extérieurs pour faire face à la pandémie, ces appuis n'ont pas permis de contrebalancer les difficultés financières internes ; et la situation des finances publiques est restée tendue.

87. Globalement, l'économie Haïtienne est en proie à de sérieux défis structurels et conjoncturels. La situation économique et financière en Haïti au cours des 5 dernières années est globalement marquée par une croissance économique faible, en dessous de la croissance de la population, une inflation au-delà de 20% entretenue en partie par la dépréciation de la monnaie, et la persistance des déséquilibres internes et externes. L'économie enregistre également un faible niveau de compétitivité globale inhérente à la faiblesse des services d'infrastructures de base (routes, électricité) et du capital humain. En outre, la base productive reste fortement concentrée, ce qui accroît la vulnérabilité aux chocs et accentue les défis de la résilience de l'économie. L'économie fait aussi face à un faible niveau de financement et des ressources internes limitées.

A. La faiblesse de la croissance économique et la persistance des déséquilibres macroéconomiques

88. Haïti a enregistré une croissance annuelle moyenne du PIB de 1,1% au cours de la période 2015-2019, insuffisante pour impulser un changement structurel de l'économie. Sur la période 2015-

2019, l'économie a enregistré une croissance tirée par les activités de commerce, restaurants et hôtels qui ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 2% et représentent 22.7% du PIB ; les activités immobilières, éducation, santé et autres activités marchandes qui ont cru en moyenne de 2.5% avec un poids dans le PIB de 16.4% ; les services non marchands qui ont cru de 8.4% en moyenne avec un poids de 4.5% ; et les industries manufacturières pesant 17.3% du PIB et qui ont progressé en moyenne de 1.8%. A contrario, sur la même période, les activités agricoles au sens large (Agriculture, sylviculture, élevage, chasse, pêche), la construction, les transports et communications ont globalement affiché un recul.

89. Ces évolutions sectorielles se ressentent également sur les déséquilibres de la balance des paiements. En effet, la balance commerciale demeure structurellement déficitaire sous l'effet de la progression plus rapide des importations (croissance moyenne de 3.7% sur la période 2015-2019) tirées par les produits alimentaires et les biens intermédiaires. Entre 2015 et 2019, les importations sont passées de 4 491.0 millions de USD (31.5% du PIB) à 5 354.2 millions de USD (37.8% du PIB). Sur la même période, malgré une baisse en valeur, les exportations qui sont concentrées autour des produits de l'industrie textile et des produits primaires (indice de concentration moyen de 0.7), ont cru en moyenne de 0.5% (en % du PIB) passant de 1 747,5 millions de USD (12.2% du PIB) à 1 691,1 millions de USD (12.4% du PIB). Malgré le niveau relativement élevé des transferts sans contrepartie des haïtiens établis à l'étranger (18.9% du PIB en moyenne sur la période 2014-2019), ajoutés aux dons officiels, ils restent insuffisants pour compenser le déséquilibre de la balance commerciale. Aussi, le solde courant demeure également structurellement déficitaire sur la période (-1.2% du PIB en moyenne sur la période 2014-2019). Au niveau du solde global de la balance des paiements, le déficit est moins important (0.5% du PIB en moyenne sur la période) en dépit de la timidité des investissements directs étrangers. Les flux financiers nets sont négatifs en moyenne pour le secteur public sur les quatre dernières années en raison du repli considérable des décaissements par rapport à la première moitié de la décennie et du paiement des amortissements de la dette. Toutefois, le pays continue de disposer d'un niveau de réserves suffisantes pour couvrir plus de 3 mois d'importations mais aux dépens d'une rapide dépréciation de la gourde.

B. La forte concentration de la base productive et la dépendance de l'économie haïtienne

90. L'économie haïtienne est caractérisée par une forte concentration de sa base productive et une forte dépendance vis-à-vis des importations, notamment pour certains biens stratégiques. En effet, quatre branches d'activités représentent plus de 70% de l'activité économique⁽⁶⁾. Cette faiblesse de la production nationale est compensée par des niveaux élevés d'importations, soit 57,8% du PIB en moyenne sur la période 2014-2019. Le panier de consommation intègre environ 50% de produits importés composés notamment de produits pétroliers, du riz, du ciment, du fer, de l'huile de cuisine etc... Cette situation montre que l'économie haïtienne dépend fortement de la conjoncture dans les

⁽⁶⁾ La branche d'activités « Commerce, restaurants, hôtels » (22.7% entre 2014-2019) ; la branche d'activités « Industries manufacturières » (17.3%) ; la branche d'activités « Agriculture, sylviculture, élevage, chasse, pêche » (16,6%) et la branche d'activités « Autres services marchands (activités immobilières +autres activités de services +Education + santé et action sociale) » (16,4%).

économies partenaires, ce qui accroît les risques de change et augmente l'influence des prix des produits importés sur l'inflation interne.

91. L'essentiel des exportations est fourni par l'assemblage de produits textile (90%), puis viennent les huiles essentielles. Les exportations des produits traditionnels tels que le café, le cacao ont connu des baisses significatives en dépit des efforts déployés pour revigorer ces cultures. La filière mangue est en train de subir les effets de la crise sociopolitique et ceux de la pandémie de Covid-19. Certaines initiatives d'agro-transformation sont en cours mais demeurent à très petite échelle, notamment les boissons, chocolat, miel, confiseries, et d'autres produits typiques.

92. Pourtant, un potentiel de diversification énorme existe que ce soit pour la substitution à certaines importations ou pour l'accroissement des exportations. Le rapport de la Commission présidentielle sur la compétitivité en 2008 avait identifié un ensemble de filières porteuses. Cependant, l'absence d'un cadre de politique approprié n'a pas permis d'enregistrer des avancées notables par les opérateurs du secteur. Des options de substitutions aux importations sont en train d'être identifiées par le Ministère de l'Agriculture et plusieurs pistes de diversification existent pour des gains de croissance sur le court et le moyen terme. Il convient de noter qu'à cet effet, plusieurs pistes peuvent être relevées :

- a) A côté de la petite industrie, la filière textile a encore un potentiel de croissance moyennant la poursuite des politiques de facilitation. C'est aussi le cas pour le tourisme et les industries créatives, les services facilités par les technologies de l'information et de la communication orientés vers le BPO et aussi pour répondre au besoin de renforcer le rôle du numérique, des services en ligne notamment pour les besoins administratifs et d'éducation.
- b) Cette crise a mis en évidence des opportunités de croissance et l'existence de capacité et de flexibilité dans la production de certains produits. Le potentiel existe notamment au niveau de la fabrication de gels hydro alcooliques, papier, toute la chaîne de valeur de l'alcool, l'aromathérapie, les médicaments, etc...
- c) La bioéconomie a aussi un potentiel important de création de valeurs pour les produits cosmétiques, de soins en général ;
- d) Les différents services : santé, éducation, loisirs ont un potentiel non négligeable de création de valeurs et d'emplois que les politiques publiques axées sur le développement humain et l'inclusion sociale devraient concourir à renforcer.

93. Plusieurs contraintes et défis limitent la diversification du tissu productif :

- **Les politiques publiques jusqu'ici insuffisantes et peu cohérentes ne facilitent pas les remontées de filière en absence d'investissement dans les savoirs et connaissances techniques, ni dans la maîtrise des intrants et facteurs stratégiques.** L'agriculture, l'industrie pour le marché local ne sont pas adéquatement soutenues. Par exemple, au niveau de l'industrie textile, les activités sont restées au niveau bas avec l'assemblage pour l'exportation, donc d'une valeur ajoutée limitée. Dans le même temps, le tarif plutôt dégressif pratiqué (tarif sur le tissu supérieur ou égal au tarif sur le vêtement par exemple), joue au détriment de la petite industrie de l'habillement qui n'est pas soutenue. Il en résulte que les faibles devises tirées de l'exportation retournent à l'étranger

pour l'achat de ces mêmes vêtements neufs assemblés en Haïti avec de la matière première en franchise et aussi pour l'achat de vêtements usagers ;

- **Des contraintes structurelles rendent le cadre des affaires peu attractif pour les investissements** : Insécurité foncière et problème d'accès au foncier, insuffisance d'infrastructures de connectivité, d'irrigation, Technologie et Mécanisation rudimentaire, absence d'un cadre opérationnel d'aménagement du territoire pour fixer les zones de production et faciliter l'accès aux services, insuffisante maîtrise de la technologie et des savoirs pour la transformation et la valorisation des produits agricoles , la contrebande, le manque d'articulation et de synergie entre les différents secteurs ;
- **L'instabilité socio-politique dont les effets sont exacerbés par la faiblesse de la gouvernance économique et financière offre peu de lisibilité à moyen et long terme et conduit à la décapitalisation de plusieurs entreprises.** Depuis plusieurs années, le pays traverse des crises socio-politiques répétées et la gouvernance économique et financière demeure faible. Ce contexte aggravé par la pandémie du COVID-19 a entraîné une décapitalisation de plusieurs entreprises. Leur recapitalisation est une problématique devant être adressée dans l'immédiat.

94. Face à importants défis, il convient de changer d'approche pour :

- **Une approche centrée sur la structuration de chaînes de valeurs permettant d'exploiter au maximum le potentiel de création de richesses et aussi de limiter les risques.** Il est nécessaire de tabler sur des résultats précis et un cadre de politiques et de réformes permettant d'y parvenir, tabler sur les produits et leur potentiel, les zones de production à appuyer, les résultats visés, les besoins en financement, la maîtrise des savoirs et savoir-faire, les marchés locaux et internationaux ;
- **L'intégration des systèmes d'appui aux secteurs d'activité et aux entreprises** (achats institutionnels, prise en compte des saisons et calendriers de cultures, paiement/financement approprié, assistance technique, services administratifs...) ;
- **Un système d'encadrement qui intègre et active différents leviers pour la diversification** : a) le gouvernement a pour rôle de mettre en place l'environnement approprié : climat propice aux affaires, mesures incitatives, cadre réglementaire porteur, appui au développement de pôles économiques et d'infrastructures qui contribuent à la compétitivité et la diversification, dispositif d'appui aux entreprises ; b) Un secteur privé dynamique pour les investissements, la recherche et l'innovation ; c) l'identification et la stimulation à la valorisation des spécialisations et filières porteuses, les produits typiques; d) la recherche des marchés et la demande, d'abord nationale, la diaspora, accords régionaux ; e) Les systèmes de vulgarisation de compétences, de qualité (centre d'excellence, diffusion des savoirs et savoir-faire); f) la coopération internationale privée, étatique, pour faciliter l'accès au financement pour les investissements en infrastructure, l'accès aux marchés, à la technologie.

C. La faiblesse des infrastructures de production et les défis de la compétitivité de l'économie

95. Globalement, l'économie haïtienne demeure très peu compétitive. Selon le rapport sur la Compétitivité Globale dans le monde de 2019⁽⁷⁾, avec un Indice Global de Compétitivité (IGC) évalué à 36,3 sur 100, Haïti occupe le 138^{ème} rang mondial sur 141 pays évalués (soit le même rang qu'en 2018 sur 140 pays évalués). Cette contreperformance le relègue au dernier rang de la région Amérique latine et aux Caraïbes, juste devant le Venezuela (133^{ème}, en retrait de 6 places, avec un IGC de 41,8). Le Chili (33^{ème}) est l'économie la plus compétitive de la région grâce à un environnement macroéconomique stable (1^{er}, avec 32 autres économies) et des marchés ouverts (68,0 ; 10^{ème}). Il est suivi du Mexique (48^{ème}), de l'Uruguay (54^{ème}) et de la Colombie (57^{ème}). Les défis en Haïti sont d'autant plus préoccupants qu'il y a un écart important par rapport aux économies de la région. Par exemple, il y a près de 6 points entre l'IGC d'Haïti et celui du Venezuela ; et environ 20 points entre celui de la République dominicaine (58,3) et Haïti (36,3).

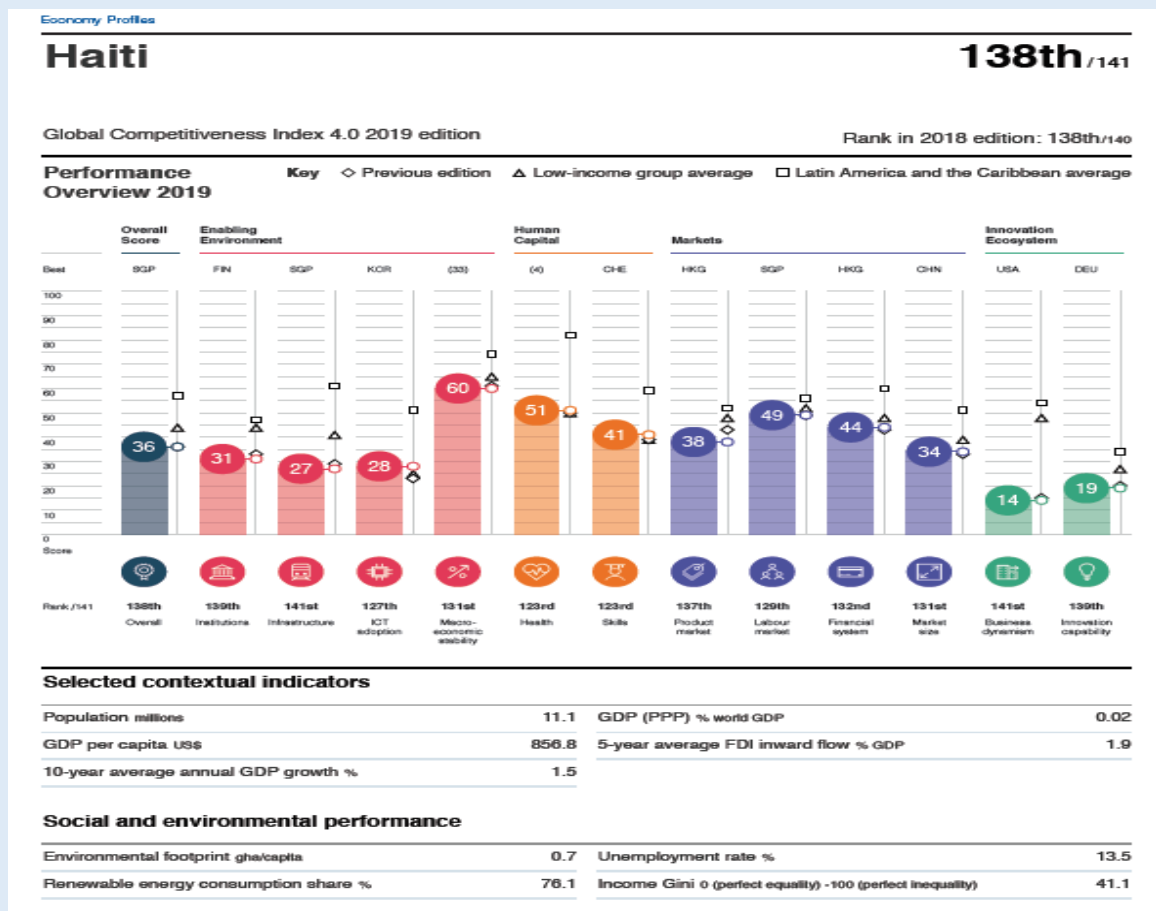
96. Le déficit en infrastructures en Haïti est très étendu et a un impact négatif sur la productivité globale de l'économie. Notons que les infrastructures (santé, eau potable, éducation, énergie, transport et communication etc..) jouent un primordial dans les processus de croissance en permettant l'accès de la population à des services et aussi à des supports pour ancrer les activités de production. Elles ont des externalités positives sur les systèmes économiques en facilitant les échanges, les flux de produits, d'informations, de personnes et ainsi la création de valeurs. Associées aux savoirs, les infrastructures et technologie favorisent la réduction des coûts, ouvrent à l'innovation et au développement de l'industrie et des services.

97. Dans le secteur agricole, le manque de logistique de conservation et d'infrastructures de transport contribue à des pertes d'environ 40% des récoltes ; le manque d'infrastructure d'irrigation associé à la non maîtrise de l'eau et la fréquence élevée des désastres entraînent la perte des terres arables et provoquent une productivité limitée ainsi que des pertes récurrentes. Au niveau de l'industrie et des services, l'accès limité à l'énergie et à la technologie met les entreprises locales dans l'incapacité de concurrencer leurs rivaux à l'échelle internationale. Le coût de l'internet associé à celui de l'électricité est dissuasif en particulier pour les services liés aux technologies de l'information et de la communication.

98. L'accès à l'énergie est un des domaines critiques en Haïti pour lever la contrainte sur la compétitivité des entreprises. Il est plus faible en Haïti (38% des ménages) que partout dans la Caraïbe où 96% de la population ont une couverture en électricité. Pour l'ensemble du pays, un peu plus de 50% des ménages y ont accès mais le nombre d'heures est limité. Même si le coût de \$ 0.36 du KWh à usage industriel en Haïti est comparable à celui de la Caraïbe (Banque Mondiale 2017), le manque de fiabilité de l'approvisionnement impose aux entreprises des stratégies polluantes et coûteuses qui nuisent à leur compétitivité en induisant des coûts de production élevés.

⁽⁷⁾ The Global Competitiveness Report 2019
(http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf)

Figure 5 : Haïti, vue synoptique sur la situation de la Compétitivité de l'économie en 2019



Source : Rapport sur la Compétitivité Globale 2019, http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019

99. Les faiblesses de l'aménagement du territoire, la fréquence des désastres naturels, le déficit de la planification urbaine pour le long terme et l'absence de stratégies de financement sont de **sérieuses limitations au développement des infrastructures**. Haïti étant un pays très montagneux, développer des infrastructures de transport et de connectivité pour intégrer les zones rurales et valoriser les potentiels est un vrai défi en ce qui a trait au financement et à l'intégration des risques (assurances, normes de qualité). La stratégie de la Caravane initiée par le Président Moïse répondait à ce souci de mettre en place des capacités techniques et logistiques de construction d'infrastructures publiques dans les différentes régions du pays pour contribuer à réduire les coûts et faciliter les initiatives. Il reste qu'une bonne planification intégrant un système de priorisation articulé autour d'objectifs d'accès aux services, de développement de pôles de croissances impliquant la coordination entre les différentes entités publiques concernées est nécessaire pour garantir l'efficacité des projets d'infrastructure.

Figure 6 : Haïti, situation de quelques composantes clés de la Compétitivité de l'économie en 2019

				Economy Profiles
Haiti				138th/141
Index Component	Value	Score *	Rank/141	Best Performer
1st pillar: Institutions 0-100	-	30.9 ↓	139	Finland
Security 0-100	-	53.8 ↓	125	Finland
1.01 Organized crime 1-7 (best)	2.3	21.9 ↓	138	Finland
1.02 Homicide rate per 100,000 pop.	9.5	69.5 ↑	115	Multiple (14)
1.03 Terrorism incidence 0 (very high) -100 (no incidences)	99.9	99.9 =	53	Multiple (25)
1.04 Reliability of police services 1-7 (best)	2.4	23.9 ↓	140	Finland
Property rights 0-100	-	18.1 ↓	140	Finland
1.14 Property rights 1-7 (best)	2.4	23.1 ↓	139	Finland
1.15 Intellectual property protection 1-7 (best)	2.4	22.9 ↑	139	Finland
1.16 Quality of land administration 0-30 (best)	2.5	8.3 ↓	141	Multiple (5)
Corporate governance 0-100	-	23.4 ↑	141	New Zealand
1.17 Strength of auditing and accounting standards 1-7 (best)	2.6	27.3 ↓	137	Finland
1.18 Conflict of interest regulation 0-10 (best)	3.0	30.0 =	138	Kenya
1.19 Shareholder governance 0-10 (best)	1.3	13.0 ↑	141	Kazakhstan
2nd pillar: Infrastructure 0-100	-	26.9 ↓	141	Singapore
Transport infrastructure 0-100	-	25.4 ↑	135	Singapore
2.01 Road connectivity 0-100 (best)	43.7	43.7 ↑	131	Multiple (3)
2.02 Quality of road infrastructure 1-7 (best)	2.1	19.1 ↑	136	Singapore
2.03 Railroad density km/h,000 km[2]	n/a	n/a	n/a	Multiple (24)
2.04 Efficiency of train services 1-7 (best)	not assessed	n/a	n/a	Japan
2.05 Airport connectivity score	8,879.8	30.8 =	99	Multiple (8)
2.06 Efficiency of air transport services 1-7 (best)	2.9	31.2 ↓	135	Singapore
2.07 Liner shipping connectivity 0-100 (best)	8.8	8.8 ↑	90	Multiple (5)
2.08 Efficiency of seaport services 1-7 (best)	2.1	18.9 ↓	131	Singapore
Utility infrastructure 0-100	-	28.3 ↓	141	Iceland
2.09 Electricity access % of population	30.0	30.0 ↓	131	Multiple (67)
2.10 Electricity supply quality % of output	56.9	44.9 ↑	124	Multiple (10)
2.11 Exposure to unsafe drinking water % of population	74.4	26.1 ↓	128	Multiple (26)
2.12 Reliability of water supply 1-7 (best)	1.7	12.4 ↑	141	Iceland

Source : Rapport sur la Compétitivité Globale 2019, http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019

D. La vulnérabilité aux chocs et les défis de la résilience de l'économie

100. La fréquence élevée des chocs et l'ampleur des dégâts confirment que la vulnérabilité en Haïti est très étendue. Le séisme qui a durement frappé Haïti le 12 janvier 2010 a eu d'importantes conséquences négatives sur la situation socioéconomique du pays. Pour apporter des réponses structurées aux besoins qui en ont découlé, les Autorités Haïtiennes ont adopté, en 2012, un Plan Stratégique de Développement (PSDH), avec en point de mire, l'atteinte du statut d'économie émergente à l'horizon 2030. Les urgences liées aux catastrophes naturelles de 2012 (Sandy, Hannah et Hyke) et celles de 2016 (ouragan Matthew) ont également perturbé la mise en œuvre du PSDH. Ces chocs naturels répétitifs et fréquents et leur impacts économiques, sociaux et financiers mettent en exergue les risques encourus par le pays et la nécessité de renforcer les politiques de gestion des risques et désastres pour renforcer la résilience et contenir les impacts négatifs de ces chocs sur l'économie en cas d'occurrence.

101. La German Watch classe Haïti en 4^e position parmi les pays les plus affectés par les événements météorologiques extrêmes entre 1998 et 2017. Plus de 90% de la population haïtienne seraient exposées à des catastrophes naturelles et les risques anthropiques aussi sont considérables (instabilité politique, insalubrité, incendies, mauvaise politique économique...). Cette vulnérabilité prend un caractère structurel quand on prend en compte non seulement les caractéristiques géophysiques, mais aussi socioéconomiques telles la pauvreté, l'état sanitaire, l'état nutritionnel, le chômage, l'analphabétisme, la précarité ou l'insalubrité de l'habitat, l'occupation anarchique de l'espace, etc.

102. Sur le plan géographique, Haïti a un relief montagneux, accidenté, avec des pentes supérieures à 20% pour plus de 60% des terres, ce qui la rend très sensible à l'érosion. Actuellement moins de 2% du territoire bénéficie d'une couverture forestière du fait de la coupe de 30000-40000 arbres chaque année pour satisfaire les besoins énergétiques. La plupart des villes sont bâties sur des zones d'alluvions, c'est le cas pour Cap-Haitien, Port-de-Paix, Cayes, Jacmel, Gonaïves, Saint Marc, Léogâne qui subissent de fréquentes inondations causées par des averses. Les vallées, notamment celles qui sont encaissées (Port-a-Piment, Les Anglais), sont sujettes à de violentes inondations et crues torrentielles, il en est de même des plaines alluviales telles le Cul de Sac et les Cayes. La hauteur maximale de crue serait d'environ 6 mètres dans la plupart des régions du pays. Le pays se trouve aussi sur la trajectoire des cyclones tropicaux et est touché tous les deux ou trois ans par un cyclone. La zone Sud incluant le Sud-est et la Grande-Anse est particulièrement exposée. Haïti est aussi traversé par un réseau de failles sismiques pendant que les populations sont concentrées dans les régions immédiates des failles.

103. La récurrence des chocs naturels induit que le pays est dans un cycle de dégradation accélérée du capital et des moyens de subsistance de la population. Avec les effets des changements climatiques, le pays est encore plus fragilisé. L'agriculture est particulièrement affectée et de ce fait la production agricole affiche une tendance à la baisse et une évolution de plus en plus erratique car les épisodes de sécheresse et d'inondation sont de plus en plus intenses et fréquentes, elles provoquent des pertes de récoltes, de bétail, de terre arable, de maisons, de biens et de vies humaines. Les conséquences socioéconomiques sont énormes : pressions sur les ressources, décapitalisation des ménages, migration et fragilisation des familles et des exploitations devenues peu productives... Ces chocs naturels récurrents sont un vecteur d'instabilité macroéconomique en alimentant les tensions sur le budget et les niveaux de production et des prix dans l'économie, dans un contexte où le niveau d'infrastructure est déjà limité.

104. Les catastrophes ont aussi un coût financier énorme. Le PNUD a estimé les pertes et dommages dus aux catastrophes naturelles à 2% du PIB en moyenne annuelle en Haïti de 1975 à 2012. A chaque catastrophe d'origine humaine ou naturelle, les ressources mobilisées ne permettent pas de couvrir des besoins d'investissements importants pour les travaux de réhabilitation et pour mettre en place les stratégies de mitigation voire d'adaptation appropriées. Ainsi le pays s'enlise dans

⁽⁸⁾ <https://www.germanwatch.org/en/16046>

Ce classement est établi sur la base de 42 indicateurs incluant la démographie, l'agriculture, le système de santé, les infrastructures, les capacités des institutions etc....

⁽⁹⁾ Cartes et Etudes des risques, de la Vulnérabilité et des Capacités de Réponse. OXFAM 2000.

un cycle de paupérisation et de vulnérabilité croissante. L'absence d'une stratégie effective d'aménagement du territoire, l'urbanisation anarchique, l'intégration non suffisante de normes adéquates de construction, la faiblesse de l'Etat et de la gouvernance, la faiblesse des conditions socioéconomiques des ménages sont des facteurs qui contribuent à aggraver la vulnérabilité.

105. La sécurité de la population, la protection des ressources sont devenus des enjeux majeurs qui doivent être pris en compte par l'ensemble de la société, l'Etat en particulier. Cela implique de faire de l'aménagement du territoire et la gestion des risques des priorités d'actions. Haïti a fait des avancées dans le renforcement de ses capacités de gestion des risques de désastres. Un mécanisme de gestion des risques et désastres a été adopté et un renforcement progressif des institutions impliquées est engagé. Il est urgent d'avancer dans la mise en œuvre d'un plan de développement des infrastructures d'aménagement et de protection du territoire et des populations. Plusieurs autres défis sont à lever : Se doter d'une stratégie pour le financement de la résilience qui met à profit les réflexions et dispositions engagées au niveau international ; la mise en place par le MARNDR d'un système d'encadrement, de formation, une logistique adaptée à la prise en charge des changements climatiques en agriculture ; une gouvernance efficiente et efficace de la planification et de la gestion du territoire.

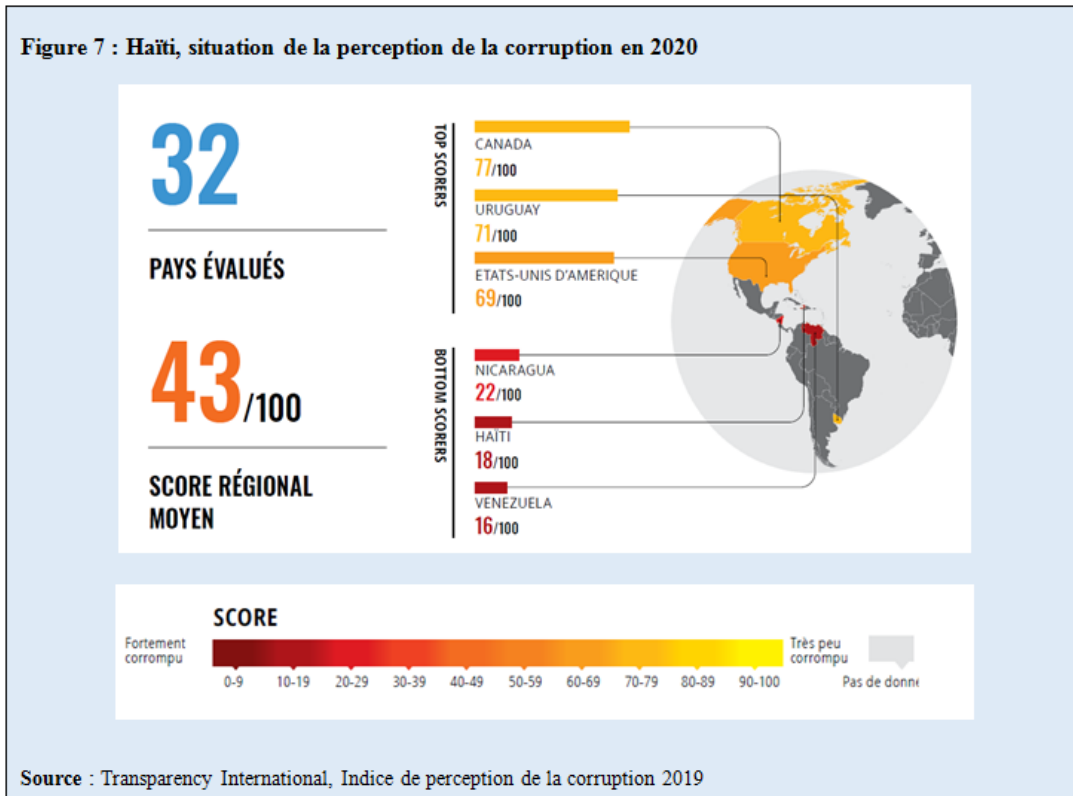
106. Les défis jumeaux de l'exposition aux risques naturels et de niveau élevé de corruption accroissent le niveau de vulnérabilité d'Haïti. Bien conscient des risques pesant sur le territoire, le Gouvernement a adopté au cours de l'année 2020, un nouveau plan de Gestion des Risques et Désastres afin de mieux préparer l'économie haïtienne à gérer les effets de ces chocs. Toutefois, les récents dégâts enregistrés au cours du mois d'août avec l'Ouragan Laura (31 morts et des dégâts matériels), ont montré que des efforts méritent encore d'être déployés pour mieux protéger les populations et l'économie contre ces chocs auxquels le pays est naturellement exposé. Cependant, le niveau élevé de la corruption cause des inquiétudes au regard de la relation négative entre le niveau de corruption et la capacité à renforcer la résilience face aux chocs naturels. Le dernier rapport 2019 de Transparency International, évalue l'indice de perception de la corruption en Haïti à 18/100 ; le classant au 168^{ième} rang sur 180 pays et 11^{ième} parmi les 16 pays au monde les plus corrompus. Haïti faisant ainsi face aux « défis jumeaux de l'exposition aux risques naturels et de niveau élevé de corruption », cette situation rend encore plus critique la vulnérabilité du pays. Ce lien entretenu entre les contreperformances dans la gestion des risques naturels et la corruption est bien montré dans le rapport de Transparency international de 2011 sur la corruption et le changement climatique¹⁰ :

« Les gouvernements corrompus qui sont confrontés à des conflits d'intérêt, qui cèdent avec complaisance à certains intérêts et sont enclins à utiliser de l'argent public pour remplir leurs propres poches, sont moins susceptibles d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques climatiques efficaces. Les efforts pour améliorer la résilience aux effets du changement climatique sont susceptibles de coûter plus chers et d'être inefficaces à cause de la corruption. Cela limite encore la préparation au changement climatique, en bloquant les flux de capitaux nécessaires pour les infrastructures essentielles. De plus, la corruption détourne de l'argent de services essentiels comme les systèmes de santé, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et la défense contre les inondations, qui

⁽¹⁰⁾ Transparency International, Rapport mondial sur la corruption : le Changement climatique, 2011 - <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/Atm-CI-101-Fr.pdf>

sont tous essentiels pour gérer les répercussions du changement climatique. Tout cela fait de la capacité à garder un œil sur la corruption un facteur critique pour les capacités d'un pays à réagir au changement climatique. »

107. Ce contexte impose donc que dans le cadre du PREPOC des actions stratégiques soient identifiées pour renforcer la résilience de l'économie face à ces chocs naturels, notamment en faveur des zones les plus exposées et populations les plus défavorisées. Toutefois, comme pour toutes les politiques publiques, pour être plus efficace, le Gouvernement doit également engager des actions vigoureuses et soutenues dans la lutte contre la corruption et dans le renforcement de la gouvernance du secteur de la gestion des risques et désastres.



E. La faiblesse des ressources internes et la gestion des déficits

108. Les résultats financiers témoignent d'une performance relativement limitée des administrations de perception dans la mobilisation de recettes. La pression fiscale est estimée autour de 7.3% en moyenne depuis 2012 (tenant compte de la nouvelle base 2012 des comptes nationaux). En 2018, le taux de pression fiscale moyen pour la zone Amérique Latine et Caraïbes était de 23,1 % (*Statistiques des recettes publiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, 2020*). Ainsi, Haïti, se situe nettement en-deçà de la moyenne de la zone et aussi parmi les pays les moins performants dans le monde en termes de mobilisation de ressources. Parmi ces pays, on retrouve notamment la Guinée Equatoriale (5,93 % en 2018), le Soudan du Sud (3,82 % en 2018), et la Somalie (2,94 %).

109. Plusieurs facteurs expliqueraient les contreperformances dans la mobilisation de ressources en Haïti. Il s'agit notamment de : a) la part importante du secteur informel dans l'activité économique, celle-ci serait passée de 57,1 % en 2007 à 70,1 % du PIB en 2010¹¹ ; b) la faible croissance économique inhérente au faible niveau de diversification de l'économie, aux effets des crises socio-politiques et au climat d'insécurité de plus en plus grandissant ; d) le vieillissement et l'inadaptation du système fiscal laissant parfois des vides institutionnels favorisant la fraude et l'évasion fiscale ; e) le poids important des dépenses fiscales inhérent aux faiblesses dans le système d'octroi et de gestion des avantages fiscaux ; f) les capacités techniques, administratives et financières limitées des administrations de collecte des recettes exacerbées par le faible niveau de contrôle interne et externe ; g) les abandons de droits et taxes dans le cadre de la subvention des prix des produits pétroliers qui pèse sur la performance des administrations douanières et fiscales.

110. L'amélioration des performances des administrations fiscales et douanières demeure l'un des défis majeurs des autorités haïtiennes. Il convient d'admettre que les pratiques budgétaires trop restrictives ne sont pas viables dans ce contexte de grande pauvreté et de fortes inégalités où le rôle de l'Etat est capital pour soulager les problèmes sociaux urgents, rétablir un climat de confiance, créer les conditions pour la relance économique. L'Etat a un rôle important dans l'économie à la fois comme employeur, comme consommateur et comme pourvoyeur de biens et services (le secteur public représente entre 12-18 % du PIB). Aussi, les conditions socio-économiques de la population risquent de s'aggraver avec des politiques trop restrictives. **Il importe de conduire un plan sérieux de réforme fiscale et d'amélioration de la mobilisation des ressources internes. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des stratégies en mettant à profit des outils modernes. L'accroissement des ressources internes permettra au Gouvernement de conduire des politiques publiques plus stables et de financer des grands projets structurants.** Certes, les réformes fiscales et budgétaires nécessitent du temps. Toutefois, c'est un impératif duquel le Gouvernement ne saurait se détourner, au regard de la faiblesse de la pression fiscale, du niveau élevé du déficit budgétaire, ainsi que des demandes de la population pour la reddition de compte et pour la lutte contre la corruption.

⁽¹¹⁾ Aspilaire Roseman, « L'économie informelle en Haïti : un impact contracyclique sur le PIB ? », *Mondes en développement*, 2014/2 (n° 166), p. 101-112. DOI: 10.3917/med.166.0101. URL: <https://www.cairn-int.info/revue-mondes-en-developpement-2014-2-page-101.htm>

111. En plus des efforts à entreprendre pour l'amélioration de la mobilisation des ressources internes, le Gouvernement devrait poursuivre et accentuer les efforts engagés pour la maîtrise et l'amélioration des dépenses publiques. En effet, en vue de maîtriser les déficits publics, les efforts doivent porter à la fois sur les ressources et les dépenses publiques. C'est pourquoi, l'effort en cours portant sur la maîtrise du niveau et l'amélioration de la qualité des dépenses publiques doit se poursuivre en s'intensifiant. Ces efforts portent notamment sur : (i) la programmation et la budgétisation des dépenses publiques à travers l'intégration progressive d'un nouveau système de gestion axé sur les résultats pour une meilleure affectation des ressources publiques alignées sur les besoins de développement, la mise en place d'une Banque de projets stratégiques prioritaires pour améliorer l'efficacité budgétaire, un meilleur suivi des dépenses de personnel par le renforcement de la programmation des effectifs et la priorisation du recrutement par voie de concours ; (ii) le renforcement du contrôle de la dépense publique à travers: le renforcement de la qualité des ressources humaines par le recrutement par voie de concours d'un corps des administrateurs d'Etat, le renforcement du pilotage stratégique et du suivi des organismes autonomes, un meilleur suivi du patrimoine de l'Etat par le renforcement et l'optimisation des sous-systèmes de gestion (plan-véhicule et gestion du patrimoine).

F. Le taux de change et l'inflation

112. Au cours des cinq dernières la gourde a connu une dépréciation rapide et l'inflation s'est fortement accélérée ; deux facteurs qui ont fortement entamé les revenus réels des ménages et contribué à aggraver la pauvreté. En cinq années, soit de septembre 2014 à septembre 2019, la gourde a perdu 100% de sa valeur, soit une dépréciation moyenne de 15% par année. Cette dynamique de dépréciation s'est notamment accélérée au cours de l'année 2018-2019 pour atteindre 33% à septembre 2019. La dépréciation de la gourde s'est poursuivie au cours de l'année fiscale 2019-2020 ; à juin 2020, elle était de 21%. Avec les efforts engagés par les autorités nationales combinés aux facteurs externes (dépréciation du dollar américain et perturbation économique inhérente à la crise de Covid-19), la tendance dépréciative de la gourde s'est fortement inversée. Ainsi, depuis août 2020, le rythme de dépréciation de la Gourde a affiché un ralentissement et une appréciation a été amorcée au cours de la seconde moitié du mois. Entre Juillet et Août 2020, la gourde s'est dépréciée seulement de 2,5%, passant de 116,8 à 119,7 gourdes pour 1 \$ É.U. comparé à 4,8% entre Juin et juillet 2020. A partir du début du mois de septembre, ce mouvement d'appréciation de la monnaie locale s'est accéléré, faisait passer le taux de change de référence de 116,4 gourdes pour 1 \$ É.U. au 31 août 2020 à 69,4 gourdes pour 1 \$ É.U. en Septembre 2020 ; soit une baisse cumulée de 40,4%. La stabilisation amorcée du taux de change autour de 60 gourdes pour un dollar américain depuis septembre 2020 paraît plutôt fragile et incertaine étant donné la persistance des problèmes structurels et du contexte social et politique. Il convient de noter que la chute trop brusque et continue de la valeur de la gourde sur les dernières années a alimenté l'inflation et une érosion des revenus réels des ménages. Elle a eu également des impacts macroéconomiques notables sur la facture pétrolière, le service de la dette externe et le déficit budgétaire. Ainsi, de 5% en moyenne entre 2012 et 2014, l'inflation s'est fortement accélérée à partir de 2015, pour se situer depuis au-dessus de la barre de 10%. En juillet 2020, elle atteint 2,5% en moyenne mensuelle et 25,7% en glissement annuel selon les données de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI).

113. Plusieurs facteurs non monétaires contribuent à cette dynamique du change et de l'inflation :

- a) Une vulnérabilité de l'économie et l'occurrence de chocs récurrents d'origine sociopolitique ou climatiques (le cyclone Mathieu, les épisodes de sécheresse...), plus récemment les troubles sociaux politiques peyi lòk, la pandémie de Covid-19 ;
- b) Des structures de marchés concentrées et oligopolistique pour les biens de base, et aussi pour le change et un contrôle insuffisant par l'Etat ;
- c) Les tendances du marché à l'importation des produits de base, en particulier la forte hausse des cours du pétrole en 2018 qui a eu pour effet de renchérir la facture pétrolière, augmenter la demande de devises et alimenter une détérioration de la balance commerciale ; la forte baisse des flux de commerce en conséquence du Corona virus ;
- d) La faiblesse des politiques structurelles et des politiques sectorielles qui sur plusieurs décennies, aura contribué à la vulnérabilité des systèmes de production et au déclin de l'offre exportable, de l'offre de produits agricoles et de certains biens et services de base. A noter que l'offre locale de produits agricoles se réduit en termes réels au fil des années, passant de 3.7 milliards de gourdes en 1996 à 3.3 milliards de gourdes en 2018 alors que la population croît au rythme annuel de 1.3%.

114. Le manque de coordination des politiques budgétaire, monétaire et sectorielle limite l'atteinte des objectifs de stabilité macroéconomique. La politique budgétaire est à l'origine d'une création monétaire qui n'est pas orientée prioritairement pour renforcer le potentiel et l'offre de produits locaux afin de satisfaire la demande de biens de base de la population en facilitant la mise en œuvre de politiques sectorielles appropriées. Ainsi l'inflation s'installe avec la rareté des produits. Globalement, la politique monétaire est acculée à une posture restrictive pour limiter et contrôler les fluctuations sur le change et à mener en parallèle des politiques pour garantir des taux d'intérêt non prohibitifs aux secteurs productifs. Cependant les politiques sectorielles ne sont pas à la hauteur des enjeux et défis. En absence d'une politique économique cohérente et d'un climat des affaires propice aux investissements, des liquidités oisives sont maintenues dans le système financier. La Banque Centrale est contrainte à rechercher un équilibre contre-productif ou coûteux basé sur des taux réserves obligatoires élevés, la reprise de la liquidité à travers des opérations d'open market, des interventions directes sur le marché des changes qui affectent le niveau des réserves de change.

115. La dynamique du change met en jeu : a) une situation de surliquidité structurelle, du fait du manque d'attractivité du pays et d'opportunités d'investissements pour absorber cette liquidité en raison des nombreuses contraintes de l'environnement des affaires et du crédit en particulier; b) une préférence pour la monnaie forte, étant donné les risques anticipés sur le change du fait que les politiques économiques ne sont pas lisibles suffisamment et le contexte sociopolitique pas du tout rassurant, les dépôts en dollar représentent 65% de l'encaisse des banques et 53% de l'actif est en devises ; c) une demande de plus en plus importante pour le dollar car l'offre de biens produits localement ne capte pas la demande générée par les revenus créés par les dépenses publiques et les apports de fonds de la diaspora; d) l'augmentation des avoirs extérieurs au niveau des dépôts à vue en devises traduit que les agents économiques sont paniqués, préfèrent garder une monnaie forte,

ne sont pas en confiance, une situation qui se prête aisément à des manœuvres spéculatives et qui peut être entretenue ou exploitée à des fins politiques.

116. Pour garantir une expansion budgétaire non inflationniste, il y a lieu d'envisager : a) des choix de dépenses qui concourent à renforcer l'offre locale pour répondre à la demande générée par les revenus créés, exploiter les marges flexibilité pour réduire au lieu d'impulser les importations ; b) des investissements qui visent à renforcer la compétitivité-coût à travers l'offre de services et d'infrastructures stratégiques et aussi de biens publics prioritaires ; c) des dépenses en appui à une hausse rapide de l'offre locale de biens de base dans les fonctions telles : aliments-nutrition, logement, habillement...

G. La faiblesse du financement de l'Economie et la nécessité d'explorer de nouvelles sources

117. Le taux d'investissement en Haïti est très faible. Au cours de la période 2015-2019, le taux d'investissement annuel moyen en Haïti se situe à 14,5%, soit presque la moitié de celui enregistré en République Dominicaine, et 4 points en dessous de la moyenne de la Région Amérique Latine et Caraïbes. Les investissements sont faibles tant au niveau du secteur public que du secteur privé. En effet, les investissements publics affichent un recul constant depuis 2012 passant de 12% du PIB à 2,1% en 2019 ; une baisse continue qui traduit des politiques budgétaires non alignées stratégiquement aux besoins de développement du pays. En cours de gestion, sous la contrainte des tensions de trésorerie, les investissements programmés sont sacrifiés au profit des dépenses de fonctionnement, notamment les subventions au secteur de l'électricité et des prix des produits pétroliers qui continuent de peser lourdement sur les finances publiques. Au niveau du secteur privé, malgré les hausses enregistrées, le taux d'investissement demeure faible et reste insuffisant pour soutenir la transformation structurelle de l'économie. Ce résultat est inhérent à la faible compétitivité de l'économie et à la situation sécuritaire du pays qui ne permet d'attirer les investisseurs privés. Comme résultats, les secteurs productifs ont du mal à se développer par faute de financement.

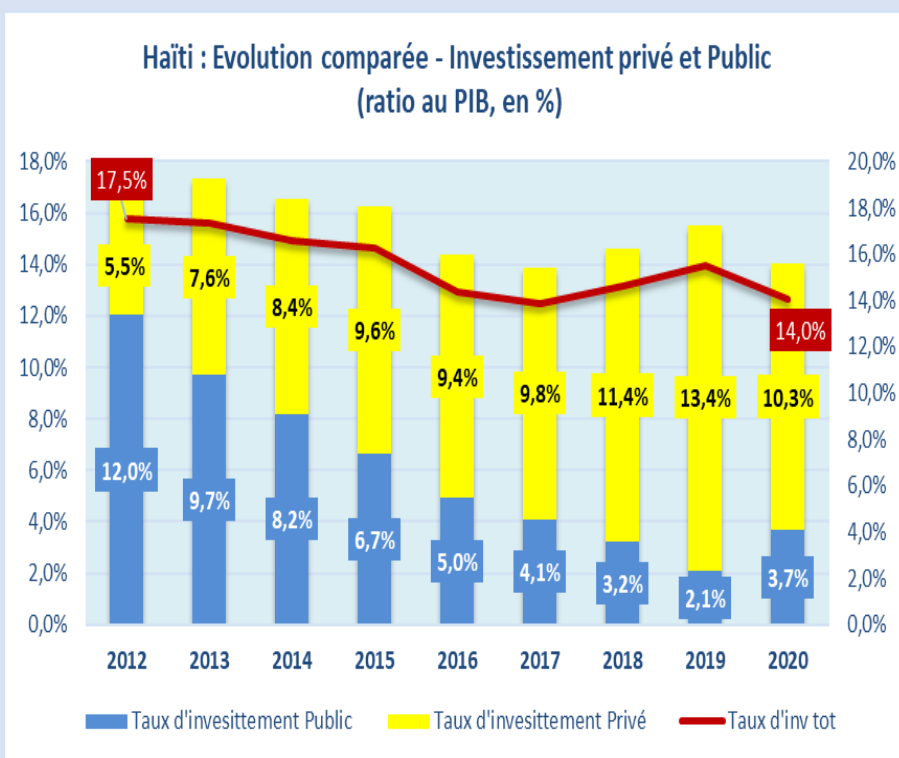
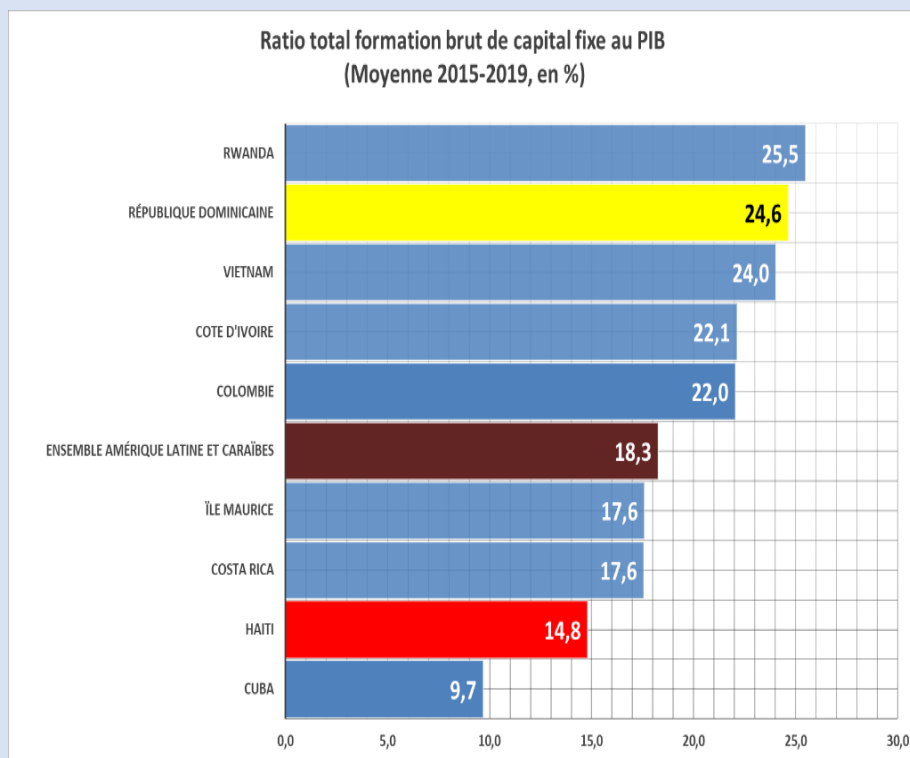
118. La faible compétitivité globale de l'économie et les conditions internes, notamment sécuritaire et les crises socio-politiques ne permettent pas une forte mobilisation des investissements étrangers. Au cours des 3 années, les investissements directs étrangers ont affiché une forte contraction, passant de 374,9 millions de dollars US en 2016/2017 à 105 millions de dollars US en 2017/2018 et ensuite à 75 millions de dollars US en 2018/2019. Outre les déficits liés à la compétitivité globale de l'économie, cette baisse résulte de la dégradation de l'environnement socio-politique qui s'est accentuée entre 2017 et 2019. Les investissements directs de l'étranger en Haïti entre 2016 et 2017 qui totalisent 585 millions de dollars US représentaient 4% du PIB, soit 0,1% des investissements directs dans la région Caraïbes et Amérique Latine, et 6,6% du montant mobilisé par la République Dominicaine sur la même période (8 859 millions de dollars US).

119. Afin de favoriser un niveau de financement plus important de l'économie et permettre un développement des secteurs de production, le Gouvernement doit engager des efforts en vue de créer les conditions favorables pour inciter les investissements privés et soulager les finances publiques pour se concentrer sur les secteurs régaliens. Les Autorités Haïtiennes sont bien conscientes de l'impératif de favoriser les investissements privés pour soulager les finances publiques et libérer ainsi de l'espace pour se concentrer sur les secteurs régaliens, notamment les services

sociaux (éducation, santé, affaires sociales) et les services d'infrastructures économiques de base (routes et transport, électricité et eau). A cet effet, des efforts sont accomplis par les autorités haïtiennes pour améliorer l'environnement des affaires et attirer plus d'investissements étrangers. Comme résultats, en plus des scores remarquables au niveau du paiement des impôts et taxes ainsi que dans la facilitation du commerce transfrontalier, des améliorations ont été enregistrées dans l'accès à l'électricité, la facilité de création d'entreprise et l'accès au crédit. Toutefois, d'importants déficits restent à relever. Au classement Doing Business 2020, Haïti occupe le 179^{ième} rang sur 190 pays classés, devant seulement le Venezuela dans la région Caraïbes et Amérique Latine.

120. Des actions visant à favoriser la mobilisation de nouvelles sources et/ou modalités de financement de l'activité économie doivent être mise en œuvre. Des initiatives et facilités de financement sont introduites notamment par la BRH, le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Cependant, elles restent de loin insuffisantes pour couvrir tous les besoins de financement nécessaires pour la dynamisation de la production nationale. Aussi, des efforts accrus doivent être faits, portant notamment sur (i) le développement des Partenariats Public-Privé pour le financement de projets stratégiques et structurants ; (ii) une meilleure canalisation des ressources de la Diaspora ; et (iii) le développement d'instruments permettant la mobilisation de ressources sur les marchés financiers régionaux. Au niveau de l'Etat, des efforts doivent être également déployés pour améliorer le niveau de mobilisation de l'aide au développement.

Figure 7 : Haïti, Evolution du taux d'investissement (ratio au PIB, en %)



Source : Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde (<https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>)

CHAPITRE 2 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PREPOC 2020-2023

1. COMMENT HAÏTI ENVISAGE SON AVENIR : REVUE DES CADRES STRATEGIQUES EXISTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

A. Le PSDH et ses principaux objectifs

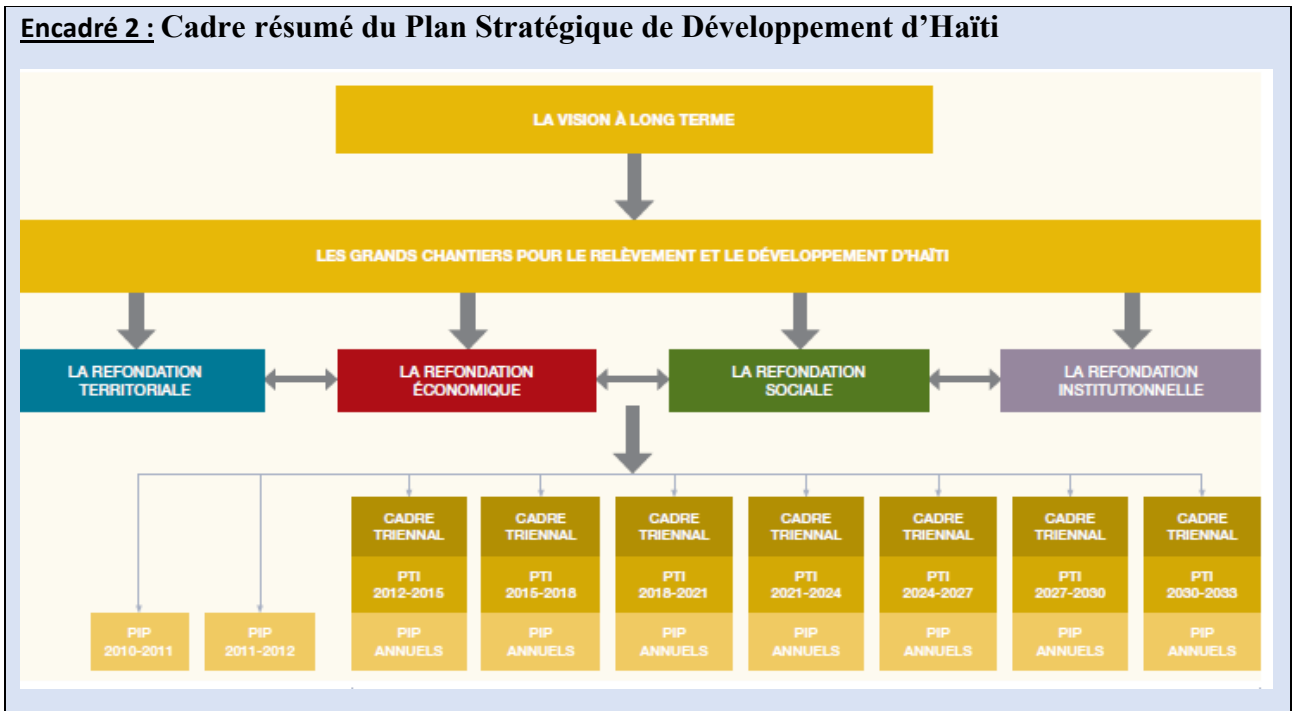
121. Le séisme qui a durement frappé Haïti le 12 janvier 2010 a eu d'importantes conséquences négatives sur la situation socioéconomique du pays. Aussi, pour apporter des réponses structurées aux besoins qui en ont découlé, les Autorités Haïtiennes ont adopté, en 2012, un Plan Stratégique de Développement (PSDH), avec en point de mire, l'atteinte du statut d'économie émergente à l'horizon 2030. Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) a été structuré autour de quatre (4) grands chantiers, lesquels devraient être implémentés via des programmations triennales (court terme) et supportés aussi bien par les ressources locales (public et privé) que par les ressources internationales (PTFs et coopérations bilatérales).

122. A travers le PSDH et le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PARDH) qui l'accompagnait, les autorités haïtiennes ambitionnent de rebâtir en profondeur le pays en visant les objectifs clés suivants :

- Construire une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, où l'État de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis (**Refondation Territoriale**) ;
- Construire une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale (**Refondation Economique**) ;
- Construire une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatif et qualitatif, à travers notamment l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace entre autres (**Refondation Sociale**) ;
- Faire émerger une société avec l'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, fortement déconcentré et décentralisé (**Refondation Institutionnelle**).

123. Toutefois, la mise en œuvre du PSDH a rencontré des difficultés à la fois institutionnelles, techniques, et financières. Les urgences liées aux catastrophes naturelles de 2012 (Sandy, Hannah et Hyke) et celles de 2016 (ouragan Matthew) ont fortement perturbé la mise en œuvre du PSDH. Par ailleurs, la dégradation du contexte socio-politique a annihilé les efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer les conditions économiques, financières et sociales du pays. La crise socio-politique qui s'est particulièrement accentuée au cours de l'année fiscale 2018/2019, a entraîné une forte détérioration des indicateurs macroéconomiques et sociaux.

Encadré 2 : Cadre résumé du Plan Stratégique de Développement d’Haïti

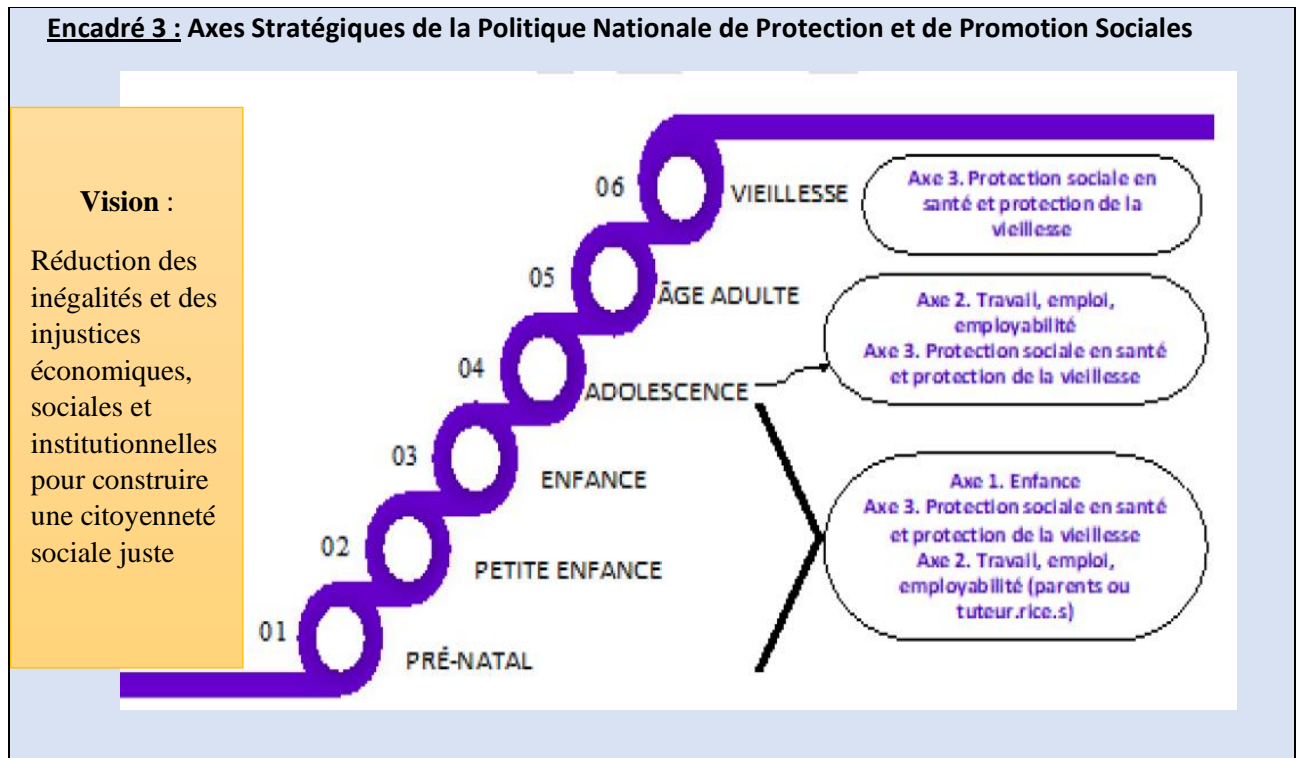


B. La Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociale

124. Au cours de cette année 2019-2020, Haïti s’est doté d’un nouveau cadre stratégique pour le pilotage des actions de protection sociale : la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS). En adoptant ce nouveau cadre stratégique, le Gouvernement entend renforcer sa politique sociale et de protection des populations vulnérables, et rendre effective la refondation sociale visée par le PSDH adopté en 2012. Ce nouveau cadre stratégique de Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales visant, d’ici 2040, à la réduction en Haïti des inégalités et des injustices économiques, sociales et institutionnelles a pour objectifs principaux de :

- Casser la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté multidimensionnelle en offrant aux plus pauvres les moyens d’assurer le développement de leurs enfants et, en offrant également aux enfants, dès le plus jeune âge, l’égalité des chances dans les différents domaines de leur vie ;
- Créer les conditions de l’autonomie personnelle, pour que chaque personne puisse construire sa capacité d’agir, améliorer ses moyens d’existence et exercer pleinement son rôle de citoyen ;
- Créer les conditions de l’égalité entre les personnes en tenant compte des relations de genre, des milieux de résidence, des situations de handicap et d’autres conditions de vulnérabilité.

125. L’atteinte de ces objectifs sera concrétisée suivant la mise en œuvre des quatre (4) axes stratégiques tout en prenant en compte les défis associés et les mécanismes de mise en place.



C. Le Plan Décennal de l'Éducation

126. Parallèlement à la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales, qui est un l'un des aspects de la refondation sociale, le secteur éducatif emboîte le pas avec un nouveau cadre stratégique d'actions qu'est le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF 2017-2027). Cherchant à fournir une éducation touchant la majorité des enfants en âge de scolarisation, trois (3) axes d'interventions sont définies : (i) l'accès dans l'équité ; (ii) la qualité dans l'équité ; et (iii) la gouvernance. Ainsi, pour répondre à chacun de ces trois (3) axes, des programmes spécifiques sont identifiés de manière à toucher les sept (7) segments clés du système éducatif haïtien à savoir : la petite enfance, le préscolaire, le fondamental, le secondaire, la formation technique et professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche, l'éducation non formelle et l'alphabétisation.

Encadré 4 : Axes stratégiques clés du Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF 2017-2027)

Segments	Buts	Résultats
Petite Enfance Et Préscolaire	Permettre à 80% d'enfants âgés de 4 et 5 ans*11 de fréquenter l'école préscolaire quel que soit leur milieu d'origine (urbain ou rural).	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 40% de ces enfants de 4-5 ans sont accueillis dans des classes préscolaires publiques. - Des actions d'encouragement et de promotion sont menées pour la préscolarisation de 40% des 4-5 ans dans le non public.
	Améliorer la qualité de l'éducation dispensée aux enfants de 4- 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> -100% des classes préscolaires appliquent les programmes officiels du MENFP et les établissements sont dotés de matériels pédagogiques adéquats - 100% des enseignants sont formés à cet effet.
Enseignement Fondamental	Garantir la scolarisation gratuite et obligatoire de tous les enfants de 6-14 ans	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des enfants de 6-14 ans accèdent à l'école fondamentale. - Le financement de la scolarisation de 80% de ce groupe cible est assuré par l'État
	Rendre effective l'articulation des niveaux d'enseignement (Préscolaire, Fondamental et Secondaire)	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des enfants admis en 1e année de l'école fondamentale ont bénéficié de 2 classes préscolaires au préalable. - 100% des élèves du fondamental ont fait leurs 1e à 9e année dans une école fondamentale.

Enseignement Secondaire	Renforcer la qualité de l'enseignement fondamental	<ul style="list-style-type: none"> - Le curriculum de l'école fondamentale est revisité et appliqué. - 100% des institutions de formation l'utilisent dans la formation initiale et continue des enseignants. - 100% des écoles sont dotées de matériels pédagogiques homologués et sont accréditées par l'État.
	Doter toutes les écoles fondamentales publiques de ressources humaines qualifiées	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des enseignants et des directeurs du fondamental sont certifiés par le ministère au terme des 10 ans du Plan et bénéficient d'un programme de formation continue
	Renforcer l'accès à l'enseignement secondaire et la diversification des filières de formation.	<ul style="list-style-type: none"> 60% des jeunes qui sortent de l'École fondamentale accèdent à l'Enseignement secondaire - 40% d'entre eux sont accueillis dans des établissements publics (lycées).
	Rendre effective l'articulation des niveaux d'enseignement (Fondamental, Secondaire et supérieur)	<ul style="list-style-type: none"> 100% des élèves admis au secondaire ont fait leur cycle complet d'étude dans une école fondamentale. - 25% des élèves sortant du secondaire accèdent à l'enseignement supérieur. - 15% de ces élèves sont accueillis dans le réseau public.
	Renforcer la qualité de l'enseignement secondaire	<ul style="list-style-type: none"> Le curriculum de l'école secondaire est revisité et appliqué. - 100% des institutions de formation l'utilisent dans la formation initiale et continue des enseignants. - 100% des lycées et collèges appliquent des méthodes actives d'enseignement et d'apprentissage. - 100% des lycées sont dotés de matériels pédagogiques homologués.

Doter tous les lycées de
ressources humaines qualifiées.

- 100% des collèges sont accrédités par l'État.
- 100% des lauréats au bac sont boursiers de l'État

- 100% des enseignants et des directeurs du secondaire sont certifiés par le ministère.
- 100% des enseignants bénéficient d'un programme de formation continue

D. Le Plan National de Gestion des Risques et Désastres

127. Afin d'assurer la cohérence des politiques et actions visant à renforcer la résilience du pays aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques en général, et des populations vulnérables en particulier, le Gouvernement a adopté un Plan National de Gestion de Risques et des Désastres (PNGRD 2019-2030). Ce nouveau cadre stratégique s'inscrit dans la vision de développement d'Haïti et reste en ligne avec l'objectif de la refondation territoriale véhiculée par le PSDH. Afin d'accroître significativement et durablement la résilience d'Haïti, de ses institutions nationales et de ses collectivités territoriales face aux catastrophes, et contribuer à l'amélioration et la sécurisation des conditions de vies de la population, le PNGRD_2019-2030 est structuré au tour de 4 objectifs majeurs. Ce sont :

- La garantie d'une bonne connaissance des risques de catastrophe sur l'ensemble du territoire national grâce au renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions à la fois aux échelles nationale et décentralisée de la GRD ;
- Le renforcement du dispositif politique, institutionnel et légal pour favoriser les initiatives et innovations en matière de GRD ;
- Le renforcement du développement et l'utilisation de mécanismes financiers innovants et pérennes permettant de réduire les facteurs de risques et de faciliter la résilience des communautés et des institutions ;
- Le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la préparation et de la réponse aux désastres en vue de gérer efficacement les urgences liées aux désastres et favoriser un relèvement et une reconstruction résilients.

Encadré 5 : Axes Stratégiques du Plan National de Gestion de Risques et des Désastres (PNGRD 2019-2030)



E. Le Programme de Modernisation de l'Etat (PME 2018-2023)

128. Bien conscient du rôle moteur de l'Administration Publique dans l'efficacité et l'efficace des politiques et actions publiques, les Autorités Haïtiennes ont toujours mis au cœur de la politique de développement du pays, sa modernisation et son efficacité. C'est dans cette optique que divers plans ont été élaborés pour soutenir les réformes visant à fortifier l'administration publique. Toutefois, les avancées enregistrées sont mitigées, expliquées par plusieurs facteurs, notamment des problèmes conceptuels et/ou l'environnement d'application. C'est le cas notamment du **Programme Cadre de Réforme de l'État I (2007-2012)** qui entendait embrasser uniquement l'aspect politico-administratif de la réforme de l'État, sans stratégie de mise en œuvre. Tenant compte de ces expériences, des cadres stratégiques plus complets, plus cohérents et fédérateurs ont été élaborés pour conduire les réformes de l'administration. Ainsi, le Gouvernement a élaboré le **Programme Cadre de Réforme de l'État II (PCRE_2012-2017)** doté d'un cadre d'orientation comportant la vision du Gouvernement, le nouveau rôle de l'État avec notamment l'introduction du concept « État stratège », les principes directeurs et les valeurs liées à la réforme et une architecture institutionnelle de mise en œuvre.

129. Dans le prolongement et le renforcement des acquis du PCRE_2012-2017, le Gouvernement a élaboré et adopté le **Programme de Modernisation de l'État 2023 (PME_2018-2023)** qui se veut être un outil viable à partir duquel l'administration publique haïtienne devrait connaître une mutation profonde pour mieux servir la population. Elaboré dans une approche participative, le PME-2023 couvre tous les aspects clés de la modernisation, y compris le matériel et logiciel, devant amener à la matérialisation de la vision qui veut « Un État moderne qui répond aux aspirations des usagers des services publics ». Les principaux objectifs visés à travers le PME_2018-2023, se déclinent comme suit :

- Améliorer la qualité de services tout en développant une relation de confiance entre les usagers et l'Administration ;
- Offrir un environnement de travail moderne aux agents publics en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi du projet de modernisation ;
- Repenser et optimiser les dépenses de l'État de manière à obtenir de meilleures prestations de services publics à un moindre coût ;
- Améliorer la gestion des ressources humaines par la mise en place d'une fonction publique revalorisée, plus attractive et plus compétitive, respectueuse de l'égalité des chances, de l'égalité des sexes et de l'équité de genre, des droits des personnes handicapées et à besoins spéciaux, des principes de déontologie et d'éthique, de la promotion du mérite et de l'excellence ;
- Transformer l'Administration publique de manière à ce qu'elle soit à même de propulser le développement du pays et son émergence à l'horizon 2030 ;
- Mettre en place des structures qui préviennent, dénoncent et combattent les pratiques de corruption afin de développer une culture de bonne gouvernance.

Encadré 6 : Résumé du cadre logique du Programme de Modernisation de l'Etat (PME 2018-2023)

TABLEAU - LE MODÈLE LOGIQUE							
Résultat ultime (long terme)	1000-Un État moderne qui répond aux aspirations des usagers						
	↑		↑		↑		
Résultats intermédiaires (moyen terme)	1100-Les usagers reçoivent des services de qualité fournis par une Administration publique rénovée				1200-La gouvernance nationale et territoriale est assurée, sous l'impulsion d'une coordination efficace de l'action gouvernementale	1300-Une meilleure gestion de la richesse publique au bénéfice des populations est assurée	
	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
Résultats immédiats (court terme)	1110-Les usagers ont un meilleur accès aux services publics	1120-L'Administration publique est mieux organisée pour remplir à bien ses missions	1130-Les ressources humaines de la fonction publique ont amélioré leur performance	1140-Les technologies de l'information (TI) ont contribué à la transformation de l'Administration publique	1210-Les capacités de coordination de l'action gouvernementale se sont accrues	1220-Les capacités de la gouvernance territoriale se sont accrues	1310-La gouvernance économique publique est mieux assurée
	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
Extrants	<p>1111-Le cadre physique d'accueil est adéquat</p> <p>1112-La fonction accueil est gérée de façon optimale</p> <p>1113-Des services publics sont accessibles en ligne aux usagers</p> <p>1114-Les procédures administratives sont allégées et simplifiées</p> <p>1115-Le processus de fourniture de services publics, incluant la participation de plusieurs institutions et la prise en compte des doléances des usagers, est amélioré</p> <p>1116-Les usagers sont informés sur la disponibilité et les conditions d'accessibilité et sont sensibilisés sur le comportement à</p>	<p>1121-L'administration centrale est recentrée sur ses fonctions stratégiques</p> <p>1122-Les institutions de l'État disposent d'un cadre organisationnel bien défini, de stratégies sectorielles et de plans d'action bâtis autour de la vision imprimée dans le PSDH</p> <p>1123-Les procédures administratives, financières et comptables sont simplifiées, harmonisées et modernisées</p> <p>1124-Les institutions publiques sont dotées de capacités managériales additionnelles</p> <p>1125-Les organismes autonomes fonctionnent conformément à la loi</p>	<p>1131-L'État dispose d'une politique de gestion des ressources humaines de la fonction publique</p> <p>1132-Un système de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est établi</p> <p>1133-La fonction publique dispose d'un système de classification des emplois conforme à la loi</p> <p>1134-La fonction publique dispose d'un système de rémunération équitable</p> <p>1135-La fonction publique est dotée de ressources humaines compétentes et motivées</p> <p>1136-Les agents publics ont acquis de nouvelles connaissances</p>	<p>1141-Une structure se chargeant du numérique est mise en place</p> <p>1142-Haïti dispose d'une infrastructure de télécommunications étendue, concurrentielle, fiable et performante</p> <p>1143-La politique nationale du numérique est conçue et élaborée</p> <p>1144-Le Schéma directeur des systèmes d'information de l'État (SDSIE) est mis en application</p> <p>1145-La politique nationale de sécurité des systèmes d'information de l'État (PSSIE) est mise en application</p>	<p>1211-Une meilleure lisibilité, cohérence, régularité et rapidité de l'action gouvernementale à l'échelon central</p> <p>1212-Une meilleure lisibilité, cohérence, régularité et rapidité de l'action gouvernementale à l'échelon territorial</p> <p>1213-Le suivi de la mise en œuvre de la réforme administrative s'est amélioré</p>	<p>1221-Le consensus national sur la décentralisation est dégagé</p> <p>1222-La politique nationale de décentralisation est élaborée et mise en place</p> <p>1223- Le cadre légal et réglementaire des CT est mis en place et opérationnel</p> <p>1224-Le dispositif institutionnel d'appui et d'accompagnement technique et financier des Collectivités Territoriales (CT) est mis en place et opérationnel</p> <p>1225-Les administrations des CT ont acquis de nouvelles capacités managériales et opérationnelles</p> <p>1226-La fonction publique territoriale est opérationnelle</p>	<p>1311-Les politiques publiques sont financées progressivement par des ressources nationales</p> <p>1312-La gouvernance financière des CT est améliorée</p> <p>1313-Les principaux secteurs de développement économique et social sont dotés de stratégies sectorielles et de programmes pluriannuels assortis des allocations budgétaires en ligne avec les politiques publiques et les ressources disponibles de l'État</p> <p>1314-Les dépenses publiques et la gestion des marchés publics sont effectuées de manière transparente dans le respect des normes internationales établies</p> <p>1315-Les fonds alloués aux projets par des bailleurs sont progressivement versés dans le CUT et dépensés à travers le réseau des comptables publics</p> <p>1316-La gestion de la trésorerie est améliorée et la gestion de la dette optimisée</p> <p>1317-Tous les postes comptables sont déployés sur tout le territoire national et la gestion financière des</p>

	adopter lors de la prestation des services 1117 -Le cadre référentiel de fourniture de services publics est adapté 1118 -Les institutions publiques disposent d'outils de mesure et de contrôle de la qualité des services fournis 1119 -L'État dispose d'un référentiel permettant d'apprécier la performance des institutions publiques en termes de qualité des services fournis	et appliquent les principes de bonne gouvernance 1126 - Les moyens immobiliers et mobiliers de l'État sont gérés de manière rationnelle conformément aux lois et règlements en vigueur 1127 -L'État dispose d'une politique de gestion des archives et de documentation	techniques, opérationnelles et managériales 1137 -Un système de gestion de carrière et de performance est établi 1138 -L'encadrement du personnel est amélioré 1139a -Les conditions de travail et les relations de travail dans la fonction publique se sont améliorées 1139b -Le quota d'au moins 30% de femmes dans la fonction publique est respecté 1139c -Le sens du service public et de l'intérêt général est développé chez les agents publics 1139d -L'État dispose de mécanisme d'établissement de relation claire et solide entre contribution et rétribution des agents de la fonction publique	1146 -Un identifiant unique pour chaque citoyen est mis en place 1147 -Les institutions de l'État utilisent les Technologies de l'Information (TI) pour améliorer leurs performances 1148 -Le citoyen participe au processus de prise de décision de l'État qui se montre responsable et transparent via les TIC 1149 -Le cadre légal est actualisé		1227 -Les CT sont mieux outillées pour la mobilisation fiscale 1228 -L'économie locale est dynamisée 1229a -Les services sociaux de base et essentiels sont disponibles et fournis aux citoyens 1229b -L'administration d'État se rapproche de la population 1229c -La gouvernance locale s'est améliorée	collectivités territoriales prise en charge progressivement par le réseau des comptables publics du Trésor 1318 -Les contrôles externes des finances publiques sont exercés efficacement et les risques fiduciaires minimisés 1319 -Les systèmes d'information facilitent les contrôles et les prises de décision sur l'utilisation transparente et efficace des ressources publiques
	REF PILIER 1 : Rénovation du système administratif				REF PILIER 2 : Renforcement de la coordination de l'action gouvernementale et gouvernance territoriale		REF PILIER 3 : Réforme des finances publiques et gouvernance économique
	REF AXE 1	REF AXE 2	REF AXE 3	REF AXE 4	REF AXE 5	REF AXE 6	REF AXES 7 À 11

F. Le Cadre de Réforme des Finances Publiques et le PAT 2020-2022

130. Selon le diagnostic établi par les autorités et qui a guidé le plan d'action de la réforme des finances publiques, les administrations économiques et financières souffriraient de carences organisationnelles et opérationnelles marquées par des structures désuètes et inadaptées, un effectif peu performant, et un cadre de travail inadéquat, ainsi qu'une absence de politique de renforcement des capacités et de gestion des carrières. Comme conséquence des dysfonctionnements, on peut relever (i) la contreperformance dans la mobilisation des recettes ; (ii) la faible qualité des dépenses publiques ; (iii) une politique d'endettement publique peu efficace ; (iv) des politiques économiques et financières qui ne permettent d'atteindre les résultats escomptés ; et d'une manière plus générale (iv) l'inefficacité et l'inefficience dans la conduite des politiques publiques.

131. Afin d'apporter une réponse plus structurée à ces défis, le Gouvernement a élaboré, dans le prolongement de la PME_2018-2023, un cadre stratégique de réformes des finances publiques dont le pilotage est assuré par la Commission de Réformes des Finances Publiques. Pour la mise en œuvre de la réforme des finances publiques, des plans d'actions triennaux sont élaborés, répertoriant les programmes et actions prioritaires de chaque période. A cet effet, deux PAT ont été élaborés (**PAT 2014-2016 et PAT 2016-2018**) pour prendre en compte les actions qui devaient être menées pour rendre effectif le processus de réformes de la gestion des finances publiques. Le PAT 2016-2018 tirant des leçons de la mise en œuvre de celui de 2014-2016 a apporté des innovations sur la promotion d'une transition vers les réformes dites de seconde génération, le mode de gouvernance, les relations avec les PTF et l'émergence d'un nouveau champ d'action de la réforme ; lors même que certaines difficultés et des contraintes ont été relevées dans leur implémentation.

132. Pour la période 2020-2023, un nouveau PAT vient d'être élaboré, avec en fond une approche basée sur un cadre logique afin d'assurer plus de cohérence et de synergie dans les programmes et actions retenues pour la période. Cette approche inscrit ainsi le PAT 2020-2022 dans un cadre original se focalisant sur l'inscription de la réforme plus profondément dans la logique des résultats. Les objectifs poursuivis pour le nouveau PAT, sont notamment :

- Faire du nouveau PAT, le plan d'action global fédérant tous les autres plans d'action en cours dans le système de gestion des finances publiques ;
- Prendre en compte la logique de résultat dans les actions à réaliser par les administrations financières ;
- Renforcer le caractère structurant des mesures de réforme ;
- Faire de la rénovation du cadre global du budget l'axe majeur du processus global de réforme ;
- Produire une estimation budgétaire du nouveau plan d'action élaboré.

Encadré 7 : Résumé des Programmes et Actions stratégiques du PAT 20-22, du Cadre de Réformes des Finances Publiques

Mission	Programmes	Résultats attendus	Résultats stratégiques
Mobilisation des ressources internes et externes	Mobilisation des recettes fiscales	Les recettes fiscales ont augmenté grâce à l'informatisation, au dispositif d'identification, de contrôle et de recouvrement et grâce à la nouvelle politique fiscale mise en œuvre.	Les administrations ont été modernisées de sorte qu'elles sont dorénavant aptes à faciliter les échanges et à mobiliser des recettes en vue d'assurer une plus grande autonomie financière de l'État en Haïti.
	Mobilisation des recettes douanières	Les recettes douanières ont augmenté grâce à l'utilisation des technologies de l'information et au renforcement des dispositifs de surveillance, de contrôle et de recouvrement	
	Renforcement de l'inspection fiscale	Augmentation des recettes fiscales et douanières grâce aux contre-vérifications exercées par la DIF.	
Mise en place du plan de rationalisation des dépenses fiscales qui prévoit une baisse du niveau des exonérations de 2,6% du PIB à 2% en 2025.			
Statistique-Planification- Programmation- Budgétisation	Renforcement des statistiques nationales	Les statistiques nationales haïtiennes sont collectées, traitées et publiées	Les trois systèmes – la statistique, la planification et les finances publiques - coopérant dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques fonctionnent avec efficacité et permettent de répondre au mieux aux besoins de la population.
	Renforcement du cadre de planification dans le contexte de mise en œuvre de la LEELF.	Le système de planification nationale est opérationnel, fonctionne à partir d'une Chaîne PPBSE basée sur la gestion axée sur les résultats et permet de mettre à jour et d'assurer le suivi-reportage du PSDH et des politiques et stratégies sectorielles.	
	Modernisation du sous-système national de gestion de l'investissement public	Le sous-système national de gestion de l'investissement public est modernisé	
	Révision du cadre de suivi-évaluation de l'investissement public	Le cadre de suivi-reportage et évaluation est opérationnel	
	Cadre macro-économique	La qualité du cadrage macro-économique réalisée par le MEF est optimisée	
	Promotion économique et	Le cadre législatif, réglementaire et promotionnel de	

Mission	Programmes	Résultats attendus	Résultats stratégiques
	développement du secteur privé	l'environnement des affaires du secteur privé est optimisé	
	Programmation et Budgétisation	Le cadre de programmation et de budgétisation du MEF est optimisé en mode de gestion axée sur les résultats	
Trésorerie et Comptabilité publique	Compte Unique du Trésor	Le CUT est totalement opérationnel	La modernisation de la DGTCP a été assurée de sorte que cette entité est désormais apte à gérer et à planifier au mieux la trésorerie et à rendre compte des dépenses et recettes publiques et des engagements de l'Etat en Haïti
	Gestion de la trésorerie et de la dette publique	Niveau de compréhension des utilisateurs à l'égard de la façon dont les solutions technologiques appuient leurs processus fonctionnels	
	Mise en place d'une comptabilité publique en droits constatés	Le nouveau Plan Comptable de l'Etat introduit les principes de comptabilité patrimoniale, de comptabilité matière et de comptabilité auxiliaire fournisseurs et contribuables	
Finances locales	Budget des Collectivités Territoriales	Le cadre législatif et réglementaire de la gestion budgétaire des Collectivités locales est réformé et publié au journal officiel tandis que parallèlement les capacités de gestion sont renforcées et le dispositif de contrôle interne des ressources est opérationnel.	La gestion des Collectivités Territoriales repose désormais sur des bases solides et efficaces et leur permet d'être très proches des attentes des usagers locaux.
Contrôle, Transparence et Lutte Contre la Corruption	Marchés publics	Le cadre législatif et réglementaire de la passation des marchés publics est conforme aux normes internationales et meilleures pratiques	Les deux sous-systèmes de contrôle interne et externe des finances publiques en Haïti ont été modernisés pour être en harmonie avec les prescriptions de la LEELF et se rapprocher des normes et bonnes pratiques internationales sur la question
	Contrôle Externe	Le cadre législatif et réglementaire du contrôle externe est conforme aux normes internationales et meilleures pratiques	
	Lutte contre la Corruption	Le score de 18/100 d'Haïti, dans le classement de «Transparency International»-Valeur de référence 2019 soit 168ème sur 180 pays, s'est considérablement amélioré.	
		La loi sur la déclaration des patrimoines est respectée par	

Mission	Programmes	Résultats attendus	Résultats stratégiques
		l'ensemble des hauts fonctionnaires de l'Administration.	
	Audit et contrôle Interne	Les risques de l'Administration centrale et des entreprises publiques sont cartographiés (surveillés) et mieux maîtrisés et un meilleur suivi des recommandations est assuré	
Système d'Information pour les Finances de l'Etat	Gouvernance du Système d'information	La fonction informatique du ministère est renforcée Un SIGFIP est opérationnel pour assurer une exécution transparente, exhaustive, efficace et efficiente de la dépense publique	Du fait de la modernisation des infrastructures du système informationnel et du déploiement du SIGFIP, les données financières et les rapports sur la qualité du budget sont désormais produits avec efficacité et dans les délais.
	Gestion des ressources informationnelles et applications transversales (DSI)	Les infrastructures et équipements informatiques du MEF sont mutualisées en vue d'une modernisation de l'architecture des systèmes d'information tout en assurant la sécurité et l'interopérabilité de ces derniers	
Reformes Transversales	Opérationnalisation de la Réforme	Le cadre législatif et réglementaire du cadre de gouvernance du processus de réforme des finances publiques est adopté	Avec un cadre général de la réforme de plus en plus incitatif, la <u>proactivité</u> se diffuse plus aisément au niveau des fonctionnaires du secteur de gestion des finances publiques qui se comportent comme des agents de changement.
	Communication	Les cellules de communication sont renforcées dans toutes les structures impliquées dans la réforme des finances publiques.	
	Formation et conduite du changement	Les écoles nationales d'administration publique sont modernisées et renforcées en FOAD Le cadre organisationnel des interventions de conduite de changement est validé et appliqué	

G. Les engagements régionaux et internationaux

133. À l'aube du nouveau millénaire, les Nations Unies d'un commun accord avaient fixé au terme de 2015, des objectifs qui devraient permettre aux pays membres de cette structure d'entamer la voie du développement. Ces objectifs sont au nombre de huit (8) :

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
2. Assurer l'éducation primaire universelle ;
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
4. Réduire la mortalité infantile ;
5. Améliorer la santé maternelle ;
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
7. Assurer un environnement durable ;
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

134. Après évaluation, il s'est avéré que certains pays n'avaient pas pu emboîter le pas et que les résultats escomptés n'étaient pas pour la plupart au rendez-vous malgré les efforts déployés et les sacrifices consentis. Face à ce constat, de nouveaux objectifs de développement, mettant l'accent sur la durabilité de celui-ci, ont été définis pour inciter les pays ayant raté le train à se rattraper tout en pensant aux générations futures. De ce fait, dix-sept (17) cibles à atteindre d'ici 2030 sont listées pour cette nouvelle aventure. Ce sont :

1. Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ;
2. Faim « zéro » ;
3. Bonne santé et bien-être ;
4. Éducation de qualité ;
5. Égalité entre les sexes ;
6. Eau propre et assainissement ;
7. Énergie propre et d'un coût abordable ;
8. Travail décent et croissance économique ;
9. Industrie, innovation et infrastructure ;
10. Inégalités réduites ;
11. Villes et communautés durables ;
12. Consommation et production responsables ;
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;

14. Vie aquatique ;
15. Vie terrestre ;
16. Paix, justice et institutions efficaces ;
17. Partenariat pour la réalisation des objectifs.

135. En tant que pays impliqué dans ce processus, Haïti doit intégrer l'atteinte de ces Objectifs de Développement Durable (ODD) dans tous ces cadres stratégiques de développement qu'il adopte et s'assurer de la cohérence des actions proposés avec ceux-ci.

2. LES EXPERIENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES ET LEÇONS POUR LE PREPOC 2020-2023

136. En plus des plans quinquennaux de développement des années 70, Haïti a élaboré et engagé le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP, 2008), le Plan d'Action pour le Relèvement et de Développement d'Haïti (PARDH, 2010) et le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH, 2012). A la différence avec le DSNCRP qui était une exigence internationale, le PSDH était une initiative nationale post-tremblement de terre de 2010 (les pertes et dommages étaient estimées à environ 120% du PIB) motivée par une vision de long terme qui consiste à faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030. Le PSDH est le dernier document en date de référence stratégique qui cadre les interventions de l'État. Cependant, le diagnostic de l'économie haïtienne en 2020 montre que l'on s'écarte très largement de la trajectoire d'émergence telle que stipulée dans le PSDH et des résultats probants de sa mise en œuvre appartiennent encore au futur.

137. Même si le PSDH est réputé, sans nul doute, le document unique en matière d'orientations stratégiques évoqué par les différents chefs de gouvernement qui se sont succédés au cours des dernières années dans leur déclaration de politique générale par devant le parlement, les budgets de la république ne sont pas toujours en ligne avec le document en question. Les difficultés de mise en œuvre effective du PSDH sont à la fois d'ordre politique, administrative et institutionnelle, mais aussi d'ordre technique. Parmi les contraintes majeures de son opérationnalisation effective, on retient : i) le document représente un menu d'options trop lourd pour le budget de la république dont les choix de priorités ne sont pas évidents ; ii) la durée du Mandat politique n'est pas toujours favorable à l'adoption d'actions structurantes dont les résultats seront visibles au-delà d'un quinquennat ; iii) les actions et projets ne sont pas élaborés en fonction du cadre stratégique existant ; iv) le système de budgétisation actuel est basé sur les voies et moyens et non sur les résultats ; v) le système de suivi permanent des actions gouvernementales est défaillant ; vi) le cadre de suivi et d'évaluation n'est pas conçu a priori ; vii) les institutions sont beaucoup plus motivées par le poids de leur budget plutôt que leur contribution à l'élargissement de la base productive.

138. Compte tenu des leçons apprises des plans précédents, le PREPOC 2020-2023 s'efforce d'être différent de manière à mettre en œuvre des actions concrètes encadrées par un système de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des progrès assez solide. Le Gouvernement reste bien conscient qu'en espace de trois (03) années, tous les défis du pays ne peuvent pas être relevés. Cela est d'autant plus vrai que la pandémie de Covid-19 et ses conséquences néfastes sur l'économie restructurent l'Aide au Développement dont dépend fortement Haïti. Toutefois, il reste convaincu qu'avec plus

d'engagements et de célérités, et une utilisation optimale des ressources disponibles à travers l'amélioration du choix des actions à budgétiser pour effectuer la bonne dépense et un resserrement du contrôle pour payer la vraie dépense, des résultats tangibles peuvent être enregistrés et des progrès importants peuvent être faits rapidement. C'est pourquoi, la démarche adoptée pour l'élaboration du PREPOC, insiste sur : (i) une meilleure sélection des actions à programmer en privilégiant les actions matures et avec une forte probabilité de mise en œuvre effective ; (ii) une meilleure combinaison des actions sectorielles en tenant compte des prérequis pour que le résultat de la combinaison des actions-synergies et coordination soit supérieur à la somme des actions. Le cadre conceptuel du PREPOC insiste sur une concentration des efforts pour éviter le saupoudrage et accorde une priorité de premier rang aux actions à Résultats Rapides et Tangibles ainsi que les actions en cours dont les sources de financement sont déjà identifiées et qui sont en ligne avec les objectifs visés sur la période triennale 2020-2023. De plus, le cadre de suivi et d'évaluation du PREPOC lui confère un caractère original. Ce cadre de suivi-évaluation met l'accent sur la responsabilité et l'implication des « missionnaires » que sont les sectoriels engagés dans la conduite des actions ; la définition d'indicateurs simples et mesurables (SMART) avec une évaluation des valeurs de référence et la fixation de cibles tout aussi ambitieuses que réalistes. Ce cadre de suivi-évaluation met également l'accent sur la production régulière des rapports pour permettre l'appropriation des avancées et aussi d'anticiper sur les contreperformances et y apporter les corrections à temps opportun. Ce cadre met aussi l'accent sur une communication autour des acquis, accessible aux partenaires sociaux et techniques et aux populations.

3. LES OBJECTIFS DU PREPOC 2020-2023

139. Deux objectifs majeurs sont poursuivis à travers le PREPOC. Dans un premier temps, il s'agit de stabiliser le cadre macroéconomique et de rompre avec le recul de la croissance économique enregistré au cours des deux années successives 2018 et 2019, tout en renforçant les réponses aux défis sociaux exacerbés par la pandémie de Covid-19. Ensuite, il convient de créer les conditions pour la relance de la croissance économique et de soutenir le bien-être des populations à travers la création d'emplois décents. Pour atteindre ces objectifs, les actions qui seront entreprises à travers le PREPOC viseront notamment : la diversification et l'élargissement de la base productive ; l'amélioration des services d'infrastructures ; le renforcement de la sécurité intérieure et des frontières et de l'Etat de droit ; l'inclusion sociale ; le soutien au développement du secteur privé et à la création d'emplois décents ; le renforcement de la gouvernance administrative, économique et financière ; et le renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et financier. Ainsi, en agissant sur ces principaux nœuds du développement de l'économie haïtienne, la mise en œuvre rigoureuse du PREPOC permettra de réaliser les principaux résultats suivants : i) la rupture avec la tendance négative réalisée pour **une croissance moyenne de 3%** sur les trois prochaines années, accompagnée d'**une baisse sensible de l'inflation** à 10% environ à la fin 2023 ; ii) un cumul de **plus de cinquante mille (50,000) emplois** créés au cours des trois (3) prochaines années ; (iii) une **baisse du taux de pauvreté et du taux de chômage, ainsi qu'une réduction de la frange de la population en insécurité alimentaire**. La croissance sera soutenue par la stratégie de développement des activités prioritairement dans les secteurs de l'agriculture, du textile, de la construction, du tourisme et du numérique. L'objectif du Gouvernement est de retrouver rapidement le niveau d'activités économiques d'avant la crise « des pays lock » pour ensuite propulser et maintenir la croissance à un

niveau suffisamment élevé capable de générer une amélioration sensible des revenus par tête. Du côté de l'emploi, l'Etat déploiera les efforts nécessaires pour favoriser la création d'emplois décents et susceptibles de garantir des niveaux de vie convenables aux ménages. L'amélioration des revenus, combinée à la création d'emplois et aux actions sociales qui seront entreprises permettront un recul substantiel de la pauvreté.

140. Le Gouvernement est bien conscient des espoirs que suscitent les objectifs affichés dans le PREPOC, et il sait aussi que l'atteinte de ces objectifs exige l'engagement de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre pour une réalisation effective des actions programmées. C'est pourquoi, il veillera à éviter la procrastination et mettra tout en œuvre pour la continuité dans les efforts qui seront entrepris. La mise en œuvre du PREPOC exigera la mobilisation d'importants moyens financiers. Par conséquent, des efforts seront déployés pour accroître le niveau des ressources budgétaires. Ces efforts porteront à la fois sur : (i) l'accroissement des performances dans le recouvrement des ressources internes ; (ii) le renforcement de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers pour un accompagnement financier plus substantiel ; et (iii) le déploiement d'une politique d'endettement responsable pour éviter le cercle vicieux du surendettement. Parallèlement, les efforts se poursuivront pour l'amélioration de la qualité des dépenses, l'objectif étant « **faire plus et mieux avec moins de ressources** ».

4. LA METHODOLOGIE ET LES CRITERES DE CHOIX DES PROGRAMMES ET ACTIONS PRIORITAIRES

141. Les choix des programmes et actions prioritaires sont issus des contributions sectorielles de différents Groupes Thématiques de Réflexions qui ont été constitués, puis soumis à quatre (4) grandes considérations. En effet, les actions sélectionnées le sont sur la base des résultats attendus, et ces derniers doivent être assez rapides et permettre de s'attaquer non seulement aux problèmes de création d'emplois mais aussi d'avoir des effets multiplicateurs assez considérables. Au-delà de tout, ces programmes et actions ou mesures intègrent les aspects liés à la résilience aux chocs.

5. LES DOMAINES DE CONCENTRATION ET LES PILIERS

142. Les discussions menées par le Comité mixte MEF/MPCE avec les différents acteurs du secteur public, du secteur privé des affaires et de la société civile ont permis de retenir de six (6) piliers d'actions sur lesquels nous devons agir pour apporter des réponses rapides et structurées aux défis majeurs auxquels fait face l'économie haïtienne. Il s'agit de : (i) Diversification de l'économie et accélération de la croissance axées sur l'agriculture, l'industrie, la construction, le Tourisme et le numérique ; ii) Développement des services d'infrastructures de bases et énergétiques ; iii) Renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit ; iv) Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) et à la création d'emplois ; v) Développement du capital humain et de l'inclusion sociale ; vi) Renforcement de la résilience aux chocs naturels.

6. LES POLITIQUES ET MESURES TRANSVERSALES D'ACCOMPAGNEMENT

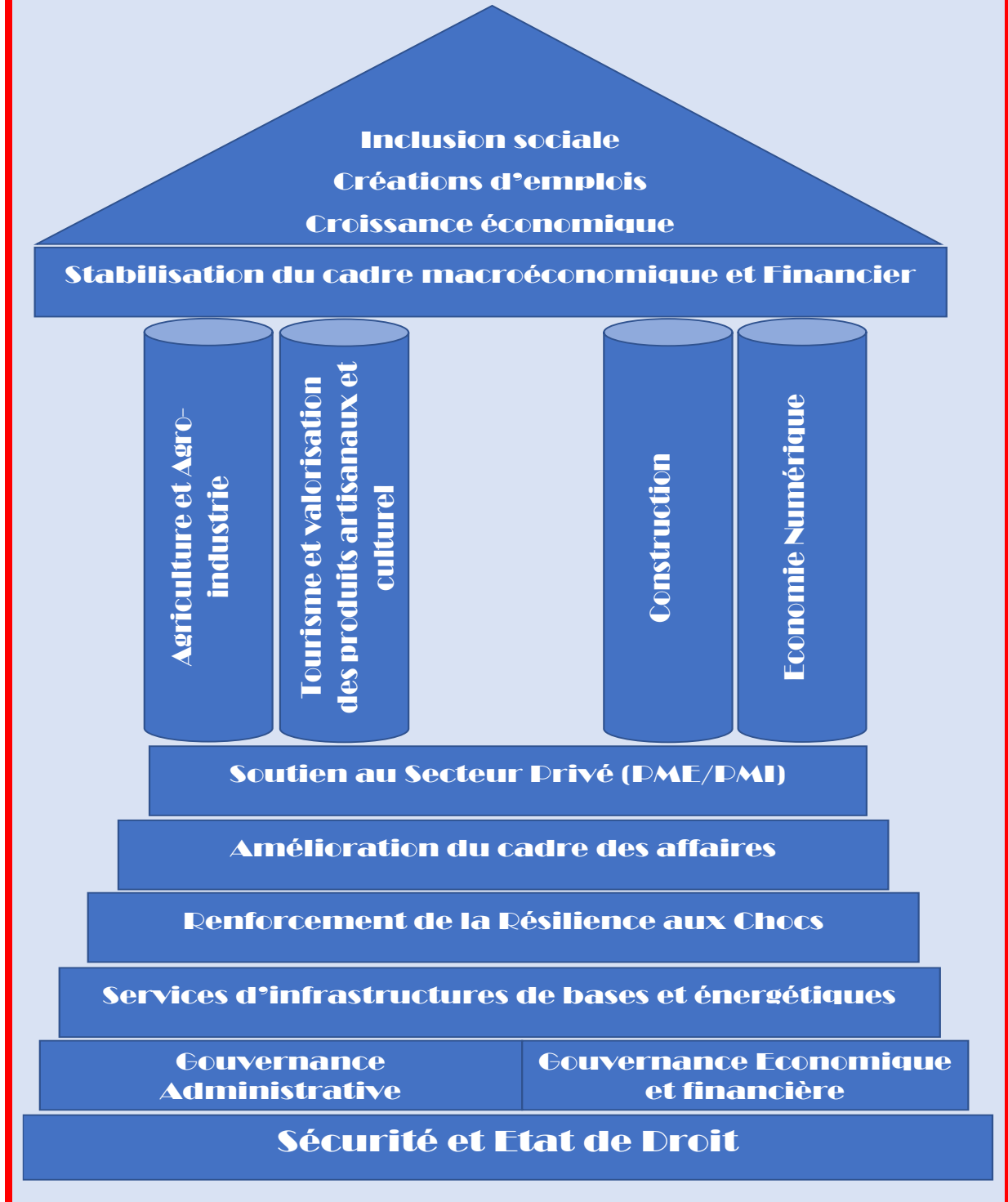
143. Les réflexions ont aussi permis d'identifier trois (3) domaines d'accompagnement qui sont indispensables pour la mise en œuvre des piliers ou domaines de concentration. Aussi, les principaux domaines d'accompagnement qui sont susceptibles de renforcer l'efficacité et l'efficience de l'action publique sont :

- i. Le renforcement de la Gouvernance Administrative ;
- ii. Le renforcement de la Gouvernance Economique et Financière, et le renforcement de la stabilité macroéconomique ;
- iii. L'amélioration du cadre des affaires et de la compétitivité de l'économie.

« Ensemble et avec la détermination, nous y parviendrons »

Avec le PREPOC 2020-2023

Investissons dans la Croissance, la Résilience et les Opportunités



CHAPITRE 3 : LE PILIER 1 DU PREPOC – DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE

144. Le contexte de crise socio-politique et sanitaire, avec ses effets directs sur les activités économiques et la réduction de l'espace budgétaire a mis en relief les déficits de la diversification en Haïti pour renforcer la croissance et la stabilité économiques. Dans ce contexte, le Gouvernement est amené à être plus sélectif dans les choix de politiques et ses orientations du développement. Il doit persévérer dans la stabilisation financière à court terme pour rééquilibrer le budget et consolider la situation externe, et dans le même temps préparer la relance de l'économie pour une croissance soutenue à moyen terme. Afin d'atteindre ces objectifs, il est résolu à rechercher l'efficacité dans ses interventions, "faire mieux avec moins", rechercher plus la qualité que le volume des investissements dans le capital physique et humain. Dès lors, tout en restant conscient que la stabilisation et la relance pour une croissance soutenue et robuste passent par la diversification de la base productive, le Gouvernement haïtien se doit de bien cibler ses interventions pour assurer des résultats rapides et tangibles.

145. En traduisant ces préoccupations, le Gouvernement a choisi de structurer sa politique de diversification autour de quatre (4) "axes prioritaires" et objectifs opérationnels y relatifs, à savoir (i) le développement du secteur agricole et de l'agro-industrie ; (ii) le développement du tourisme et la valorisation des produits artisanaux et culturels ; (iii) le développement des activités de construction ; et (iv) le développement de l'économie numérique. Ainsi, à travers, le renforcement de la politique de diversification, le Gouvernement veut accroître la résilience de l'économie pour une croissance soutenue, génératrice d'emplois et permettant de lutter contre la pauvreté et toutes les formes de marginalisation économique et sociale. Il est bien entendu qu'afin que ce nouvel écosystème diversifié visé à travers les secteurs susmentionnés, puisse pleinement opérer et atteindre les résultats attendus, plusieurs freins devront être desserrés. Il s'agit notamment des freins liés (i) au cadre macroéconomique, (ii) à l'environnement des affaires, y compris le cadre légal, la tenure foncière et l'accès au crédit, et (iii) au développement des services d'infrastructures de base, y compris surtout énergétiques et routières. Ces contraintes et leurs gestions seront développées dans les chapitres qui suivront.

1. LES OPPORTUNITES DE L'ECONOMIE HAÏTIENNE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

A. L'analyse succincte des contraintes et opportunités

- ❑ Malgré les efforts et les engagements pris à travers les différents cadres stratégiques successifs, l'économie est restée très peu diversifiée.

146. L'économie haïtienne reste dominée par trois branches d'activités qui à elles seules représentent plus des trois quarts (75.4%) du PIB. Les activités agricoles (17.5% du PIB en moyenne sur 2012-2019) sont restées la deuxième branche d'activités dominante de l'économie haïtienne après

la branche commerce, restaurant et hôtel (22.6%) et devant les activités de l'industrie manufacturière (16.9%). De plus ces secteurs restent eux-mêmes concentrés autour de quelques produits, filières ou acteurs principaux. Le secteur agricole par exemple, reste dominé par des produits de base traditionnels comme le café, le cacao, la mangue, les huiles essentielles, etc. De la même manière, les secteurs manufacturiers et des services ne sont pas diversifiés et n'ont pas connu une transformation structurelle. Bien que l'agriculture emploie plus de 70% de la population active, du fait d'une très faible productivité, de l'absence d'une politique de diversification et d'exploitation du potentiel existant, sa contribution au PIB est en baisse, passant de 19.5% en 2012, à 16,5% en 2019, au profit d'une tertiarisation indue. L'absence de diversification du secteur agricole se traduit par le fait que la valeur ajoutée de l'actif agricole a chuté continuellement depuis 1990 quand elle était de plus \$2,000 à environ \$1,300 en 2016 et reste presque constant à ce niveau jusqu'en 2019 (\$1356). Sur la même période, celle du Vietnam augmentait de \$463 à \$1306 ou du Sierra Léone de \$932 à \$1356.

147. L'appareil productif de ces secteurs n'ayant pas connu de transformation technique significatif nécessaire pour obtenir des gains de productivité, la production nationale reste largement sous-optimale et peu diversifiée. Ainsi l'agriculture est demeurée en grande partie traditionnelle et axée sur la production des vivriers, avec très peu de transformation en aval pour induire le développement de l'agro-industrie.

Tableau 1 : Haïti, structure du PIB (Ratio au PIB, en %)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 est
PIB	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
<i>dont PIB non agricole</i>	<i>80,5%</i>	<i>80,5%</i>	<i>82,2%</i>	<i>83,1%</i>	<i>83,3%</i>	<i>83,5%</i>	<i>83,5%</i>	<i>83,5%</i>
Impôts et subventions sur les produits	4,1%	4,2%	5,3%	4,7%	4,7%	5,5%	5,6%	6,4%
Valeur ajoutée brute	95,9%	95,8%	94,7%	95,3%	95,3%	94,5%	94,4%	93,6%
Secteur primaire	20,5%	20,6%	18,9%	17,9%	17,8%	17,6%	17,5%	17,6%
<input type="checkbox"/> Agriculture, sylviculture, élevage, chasse, pêche	19,5%	19,5%	17,8%	16,9%	16,7%	16,5%	16,5%	16,5%
<input type="checkbox"/> Industries extractives	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,1%
Secteur secondaire	24,3%	24,5%	25,5%	26,6%	26,4%	25,9%	25,8%	23,6%
<input type="checkbox"/> Industries manufacturières (activités de Fabrication)	16,1%	16,0%	16,7%	17,5%	17,4%	17,1%	17,0%	17,3%
<input type="checkbox"/> Eau, Electricité et Gaz	2,0%	2,0%	1,9%	1,8%	1,8%	1,8%	1,7%	1,6%
<input type="checkbox"/> Construction	6,2%	6,5%	6,9%	7,2%	7,2%	7,0%	7,0%	4,7%
Services	51,0%	50,7%	50,3%	50,8%	51,1%	51,0%	51,1%	52,4%
<input type="checkbox"/> Commerce, restaurants, hôtels	22,0%	22,5%	22,6%	23,0%	22,3%	21,8%	23,0%	23,6%
<input type="checkbox"/> Transports et communications	6,5%	6,6%	5,9%	5,3%	5,0%	4,7%	4,4%	4,1%
<input type="checkbox"/> Autres services marchands (y/c Education+santé et action sociale)	16,5%	15,7%	15,7%	16,3%	16,2%	16,2%	16,4%	16,8%
<input type="checkbox"/> Services non marchands (administration publique et défense; Sécurité sociale et obligatoire)	3,3%	3,4%	3,6%	3,8%	4,3%	4,5%	4,8%	5,0%
<input type="checkbox"/> Branche fictive (SIFIM)	2,7%	2,6%	2,6%	2,5%	3,2%	3,7%	2,6%	2,9%

Source : Données de l'IHSI (comptes nationaux nouvelle base 2011-2012), calcul de l'auteur.

148. Au niveau de la transformation, en dehors de l'industrie manufacturière, notamment l'industrie textile, le secteur industriel est presque inexistant du fait d'une industrialisation non planifiée (héritage de l'économie dite de traite d'antan), et une hypertrophie du secteur tertiaire qui cache parfois un chômage endémique réel. Le poids des activités industrielles dans le PIB est resté

quasiment constant depuis les dix dernières années autour de 17%, montrant ainsi quasi-stagnation de cette branche d'activités, malgré les opportunités qu'offre la proximité avec le marché américain et celles offertes par les accords commerciaux. Au niveau du secteur de la transformation, on relève également une très faible contribution des activités de construction dont les parts sont même en baisse (de 6.2% du PIB en 2012, elles sont estimées à 4.7% en 2019). Cette baisse est inhérente à la fois au recul de l'investissement public notamment dans les infrastructures et aux contraintes de développement du secteur de l'immobilier. Au total, l'économie haïtienne reste dominée par les activités du secteur tertiaire qui représente plus de 50% du PIB. Toutefois, ce secteur reste dominé par les activités de l'informel qui sont dans des métiers à très faible valeur ajoutée et offrant des emplois précaires.

149. La contreperformance de l'économie Haïtienne est manifeste à travers le déficit chronique du compte courant depuis plus de quatre décennies. En effet, depuis 1973, le solde du compte courant n'a enregistré de surplus (par ailleurs légers) que trois années : en 1992 (0.3% du PIB), 1998 (0.7%), et 2005 (0.1%). A part ces trois années, le compte courant a toujours été dans le rouge, atteignant jusqu'à -8.5% du PIB en 2014. Après une amélioration sur deux années consécutives pour atteindre (-0.9%), le solde s'est à nouveau détérioré, pour atteindre -3.5% en 2019. Ceci est le résultat d'importations en progression continue disproportionnellement à la capacité du pays à les couvrir par la valeur des exportations. Par exemple alors que la valeur des importations était de 22.7 milliards de gourdes en 2016 et 23.3 milliards de gourdes en 2017 (en augmentation), celle des exportations n'était que de 8.9 milliards de gourdes et 6.8 milliards de gourdes, respectivement sur les mêmes années.

- ❑ **Difficultés de planification du développement dans un environnement naturel peu clément et instable.**

150. L'histoire générale d'Haïti est jalonnée de crises de diverses natures qui posent des défis particuliers pour la gestion économique, contraignant le pays à d'éternels recommencements en matière même de la formulation et planification de son développement. Bien avant le séisme de 2010 qui est devenu le point départ de l'histoire économique plus récente d'Haïti, le pays subissait régulièrement son lot de perturbations et chocs de diverses origines --tempêtes tropicales et cyclones successifs qui ont endommagé le capital productif, surtout dans le secteur agricole. En effet, par exemple, sur une période de seulement trois semaines --entre août et septembre 2008, Haïti a été frappée par quatre ouragans et tempêtes tropicales (Fay, Gustav, Hanna et Ike), qui ont causé des dégâts humains et matériels très lourds. Il a été enregistré : plus de 200 décès, la décapitalisation des paysans (avec la perte de près de 80% des plantations agricoles et entre 60 et 90% de leur cheptel et du petit bétail), ainsi que la destruction des infrastructures agricoles, notamment les systèmes d'irrigation.

151. Le relief du pays, la dégradation du couvert végétal, l'inadéquation des infrastructures ajoutent aux difficultés de gestion des chocs naturels et constituent un facteur d'aggravation de leurs conséquences socio-économiques. Avec la pression démographique sur un territoire montagneux de seulement 27.750 km², le déboisement pour l'énergie a conduit à la dégradation du couvert végétal, affaiblissant sa capacité à retenir l'eau et la terre. Ce qui conduit à l'appauvrissement des sols, d'où baisse de fertilité des terres agricoles et aggravation de la pauvreté du monde rural (43% de la

population en 2019), déjà mal desservi en infrastructures physiques et sociales. En milieu urbain, les autres secteurs susceptibles de porter la croissance économique globale ne sont pas épargnés.

- ❑ **Un climat des affaires peu favorable et de faibles productivités sectorielles, notamment dans le secteur agricole qui ne permettent pas de mieux profiter des opportunités commerciales**

152. L'appareil productif de ces secteurs n'ayant pas connu de transformation technique significatif nécessaire pour obtenir des gains de productivité, la production nationale reste largement sous-optimale et peu diversifiée. Ainsi l'agriculture est demeurée en grande partie traditionnelle et axée sur la production des vivriers, avec très peu de transformation en aval pour induire le développement de l'agro-industrie.

153. Outre les contraintes d'ordre physique ci-dessus, les principales raisons de la baisse de la croissance de la productivité sont liées au climat des affaires, et Haïti est classée 133 sur 144 dans le rapport sur la compétitivité mondiale. Les facteurs expliquant le manque de compétitivité et la faible productivité de l'économie sont liés à un environnement complexe pour la célérité dans le démarrage et la conduite des activités entrepreneurat privé. Dans l'agriculture particulièrement, la complexité du cadre réglementaire est encore plus grande les entreprises, avec des droits de propriété aléatoires en zones rurales où 60% des propriétaires terres privées n'ont pas de titre formel.

154. Dans ces conditions, les perspectives de transformation structurelle de l'économie haïtienne semblent limitées, et ceci pourra ralentir la marche vers l'émergence visée pour 2030. Pour beaucoup de pays, la transformation structurelle de l'économie passe par l'agriculture qui offre la voie la plus évidente et facile pour l'industrialisation. La part du secteur agricole demeure relativement élevée ; les baisses observées sont essentiellement dues à des déficits de performance du secteur et non la résultante de la dynamique de changements structurels intersectoriels de croissance.

- ❑ **L'effet des contraintes et le fait de n'avoir pas suffisamment exploité les opportunités ont conduit à de faibles performances au niveau des agrégats macroéconomiques.**

155. Cependant des opportunités existent et n'ont pas été suffisamment exploitées. Certaines sont naturelles, liées au fait d'être un pays tropical situé à proximité du marché Nord-Américain, ce qui donne à Haïti des débouchés potentiels pour des produits agricoles ne pouvant affronter de concurrence locale ou de contre-saison. Il s'agit notamment du café et du cacao (dont les productions ont connu de fortes chutes) et surtout des fruits tels que les mangues (en particulier la variété Francisque). Il en est de même du vaste potentiel de production halieutique faiblement exploité alors qu'Haïti, en plus de ses 1500 km de côtes, est le pays des Caraïbes jouissant le plus de ressources en eaux intérieures, après Cuba.

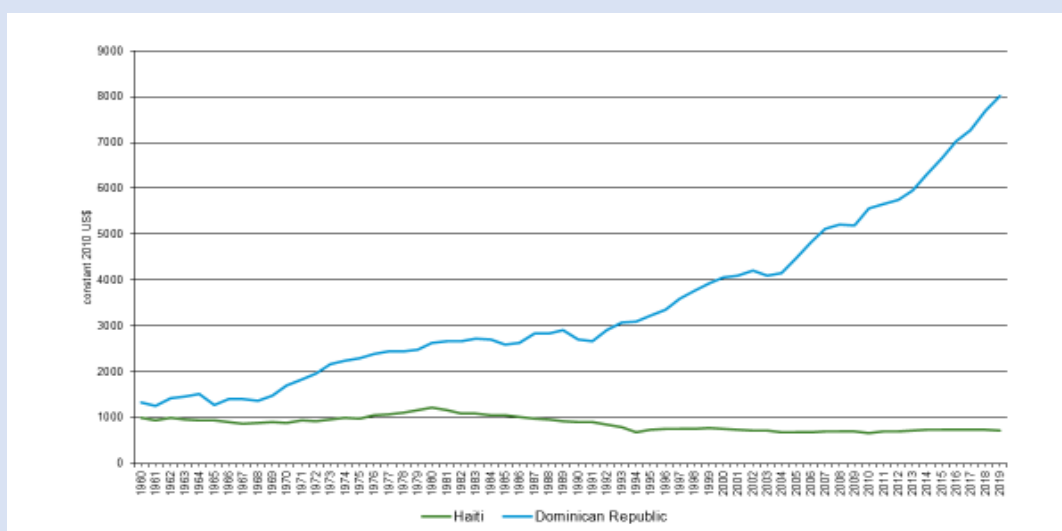
156. Jouissant d'une économie de marché avec un coût du travail relativement faible, Haïti se trouve en position privilégiée pour tirer bien meilleur profit du programme HOPE des Etats Unis d'Amérique. La proximité et les avantages spécifiques de ce programme peuvent rendre Haïti très compétitif pour le textile et l'habillement sur le marché américain, même par rapport aux exportateurs établis comme la Chine.

157. Le tourisme demeure un potentiel de développement largement inexploité, surtout au vu de la spécificité des valeurs historiques et culturelles uniques d'Haïti dans les caraïbes. Par ses effets

entraînement sur les autres secteurs et ses apports en devises étrangères, le tourisme peut être un puissant moteur de croissance, de diversification et de décentralisation géographique des activités économiques du pays. Pour cela, Haïti devrait mettre davantage en valeur son patrimoine historique et culturel –dont certains sites déclarés patrimoine mondiale, pour attirer des visiteurs à intérêts diversifiés. Il devra aussi résoudre les contraintes liées à la capacité et la qualité des infrastructures d’accueil (encore très faible en Haïti comparativement à la République Dominicaine voisine). Ainsi le pays pourra aussi capitaliser sur le fait d’être maintenant classée par le Forum Economique Mondial. Haïti est revenue sur la carte touristique mondiale depuis 2014.

158. Comme résultats de la sous exploitation des opportunités, il faut relever une quasi-stagnation des revenus par tête en Haïti, alors que celui-ci a connu une très forte progression en République Dominicaine voisine partageant la même ile, comme illustre dans le graphique suivant.

Figure 8 : Evolution comparée du PIB par tête : Haïti vs République Dominicaine (PIB par tête, en US\$ contant 2010)



Source : Knoema.com

B. L’orientation stratégique de la politique de développement

159. Les principales crises que le pays a traversées ainsi que les contreperformances de l’économie commandent de repenser l’orientation stratégique à donner à la politique de développement d’Haïti. Les analyses déjà menées dans les sections précédentes ont mis en exergue plusieurs facteurs et contraintes qui n’ont pas permis d’enregistrer des résultats probants dans le processus de développement économique et social en Haïti. Il s’agit notamment des contraintes naturelles ; de la faiblesse du capital humain ; mais surtout de choix de politiques de développement et de la constance des efforts déployés pour leur mise en œuvre. Au niveau sectoriel, il a été relevé quelques fois, l’inadéquation des choix de politiques qui n’ont pas permis d’exploiter pleinement les opportunités.

160. L'exercice le plus exhaustive d'orientation stratégique fut celui mené après le séisme de 2010 et qui a conduit à l'élaboration du *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* (PSDH). Ce plan contient les grands choix et orientations stratégiques pour le relèvement et le développement post-séisme tout en posant les jalons pour mettre le pays sur la voie de l'émergence à l'horizon 2030. Y figure de façon prééminente, le choix en faveur du développement décentralisé à travers les pôles régionaux et locaux et du secteur privé comme acteur principal dans la création des richesses et de l'emploi. La crise actuelle du COVID-19, avec les perturbations des chaînes d'approvisionnement au niveau global, offre aussi l'occasion à un pays comme Haïti de réévaluer sa politique et ses résultats en matière de support à la production locale.

161. L'atteinte de l'objectif de diversification et de transformation structurelle de l'économie haïtienne appelle à une politique de promotion des exportations accompagnée d'une politique de substitution à l'importation, et une meilleure priorisation des actions dans le développement sectoriel. Au vu des résultats très faibles au niveau des grands agrégats y compris une croissance du PIB qui n'atteint pas celle de la population, un déficit chronique de la balance des paiements, et la structure de la demande interne, l'on pourrait se poser la question fondamentale du type de production à privilégier. Dans le cas d'Haïti, il est possible de mener à la fois la promotion des exportations et un support (ciblé) de la production locale de substitution à l'importation. Cependant, compte tenu des marges financières réduites de l'Etat, il est souhaitable de bien prioriser les actions à mener pour soutenir le développement sectoriel.

162. La promotion des exportations : Elle nécessitera une sélectivité des produits d'exportation à promouvoir et la diversification de leurs marchés tout en optimisant les avantages et programmes préférentiels dont jouit le pays. Etant donné que des principales cultures d'exportation traditionnelles (d'antan), il ne reste que très peu, et que celles-ci sont en quantités très faibles, la promotion des exportations doit maintenant viser les marchés de niche. Ce type de marchés recèle de fortes potentialités pour accroître les recettes d'exportation, par les labels bio, origine unique, traçabilité et certification. Pour ces produits de faibles quantités (café et cacao par exemple), des partenariats d'intégration verticale producteur haïtien-manufacturier extérieur peuvent offrir aussi des perspectives accroître la part locale de la chaîne de valeur globale. Il en est de même pour les cultures à très fort potentiel de valeur ajoutée telles que les huiles essentielles, surtout le vétiver dont Haïti en est le premier pays exportateur mondial et qui pourrait bénéficier d'un appui promotionnel plus consistant et structuré.

163. La substitution aux importations : Les importations des produits alimentaires tels que le riz et autres produits agricoles surtout en provenance de la République Dominicaine voisine pèsent lourdement sur la balance commerciale d'Haïti. Dans le cas du riz, le pays n'importait pas cette denrée alimentaire jusqu'au début des années 1970s. Avec la production locale progressant faiblement ou stagnant, et les habitudes alimentaires changeant, les importations sont passées de 18.000 tonnes en 1978 à 491.000 tonnes en 2018 et à 500.000 en 2019. Sur la même période, la production locale passait de 113.000 tonnes et n'atteignait que 183.000 tonnes (paddy) en 2018. Sans viser une autosuffisance alimentaire qui peut s'avérer coûteuse et avoir des retombées négatives sur le bien-être social côté haïtien (le pays étant très largement consommateur net), il faudra examiner objectivement lesquelles des cultures pourraient faire l'objet d'un support à la production en substitution aux importations. Le

coût de la main d'œuvre est certes favorable en Haïti, mais il y a ceux liés aux transports et logistiques divers qui ne le sont pas.

164. Focaliser les efforts sur des filières ou des secteurs porteurs de croissance pour tirer les secteurs à un rythme soutenu et contant : « approche de l'envol des oies sauvage » : L'étroitesse de la base de production et sa forte concentration sur un nombre très limité de secteurs plaident suffisamment en faveur de la diversification de l'appareil productif. La diversification réduirait la vulnérabilité et augmenterait la résilience de l'économie haïtienne face aux chocs de toute nature et origine. Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti en avait fait un élément majeur du chantier de la refondation économique ; il prévoyait la mise en œuvre de programmes non seulement pour la modernisation et dynamisation de l'agriculture et de l'élevage, mais aussi de l'agro-industrie, de la construction, et du tourisme notamment. Ces derniers sont aussi les secteurs prioritaires pour la diversification/transformation économique en vue de l'accélération de la croissance dans le cadre du PREPOC. Avec l'économie numérique, ils seront les piliers sur lesquels reposeront la stabilisation du cadre macroéconomique et financière ainsi que les jalons pour la voie vers l'émergence à l'horizon 2030. Il n'y a aucun doute qu'un support aux secteurs identifiés par le PREPOC changera le cap vers une croissance reposant sur un socle plus solide et diversifié. Pour sa contribution en matière de réduction de la pauvreté à grande échelle ainsi que par ses effets multiplicateurs, l'agriculture devra bénéficier d'un support en cohérence avec ses contributions directes et indirectes. Pour beaucoup de pays, l'agriculture offre la voie la plus évidente et accessible pour la transformation structurelle de l'économie, attendue comme changement dans la composition relative du PIB et la complexité. Une agriculture performante induira le développement des secteurs en aval au point de diminuer sa part relative dans le PIB. Pour pleinement jouer ce rôle, l'agriculture elle-même devra subir une transformation, passant de son type traditionnel et de subsistance à un type d'exploitation de haute productivité, moderne et utilisant des technologies de pointe y compris celles de l'économie numérique. Toutefois, ces secteurs (Agriculture et Agro-industrie, tourisme et promotion de l'artisanat et des produits culturels, construction, économie numérique), restent larges. Aussi, des stratégies et actions bien ciblées sur les filières et clusters porteurs de croissance et capables d'avoir des effets d'entraînement sur l'ensemble des autres activités doivent être identifiées afin de permettre de s'y concentrer.

C. Les expériences et leçons pour Haïti

Encadré 8 : Les gains potentiels de la diversification économique pour Haïti

□ Ce qu'enseignent les études empiriques et les expériences pays

1. La théorie économique et les études empiriques indiquent que la relation entre la diversification et la croissance économique n'est pas "linéaire", mais dépend du stade de développement des pays – Pays les moins avancés (PMA), pays à revenu intermédiaire (PRI) et pays avancés (PA). La théorie conventionnelle du commerce montre qu'il y a d'importants bénéfices dans la *spécialisation* économique fondée sur les *avantages comparatifs*, donc sur les dotations en ressources naturelles pour les PMA. Toutefois, à mesure qu'un pays intensifie les échanges, il connaît une croissance rapide du revenu par tête, qui va de pair

avec la diversification accrue dans sa structure de production, dans ses exportations, et dans ses sources de revenus et de création d'emplois. Cette corrélation étroite tient jusqu'à ce que le pays atteigne un certain niveau du revenu par tête (Imbs et Wacziarg, 2003).

2. Plus qu'une simple "association", les études empiriques indiquent que pour l'ensemble des PMA, la diversification de la production intérieure et des exportations favorise une croissance économique plus rapide et moins volatile. Encore récemment, Papageorgiou et Spatafora (2012) et le FMI (2011) ont confirmé ces relations. Un large corps de travaux empiriques, dont des études en coupes instantanées et les études de cas, confirme que la hausse de revenu par tête, la production, les exportations et les partenaires commerciaux d'un pays changent significativement avec son degré de diversification.

3. La littérature économique récente montre aussi que des niveaux plus élevés de revenu par tête sont d'abord associés à la diversification, puis à la *re-concentration* de la production, de l'emploi et des exportations lors des phases subséquentes. Selon Cadot et al. (2011), "Ce schéma... est une caractéristique du processus de développement économique". Cette non-linéarité du processus de diversification suggère qu'il est important d'aborder les problèmes de diversification de façon différente pour les PMA, les PRI et les pays avancés.

4. On note aussi que la diversification de la structure de production réduit la volatilité dans la production et le commerce, conduisant ainsi à une plus grande stabilité macroéconomique. Toutefois, la 'durabilité' de cette stabilité dépend aussi de la profondeur de la diversification. On peut distinguer en cela deux stades. Une première – la *diversification horizontale* – consiste à diversifier en production et en exportations, mais pour des produits de même nature (primaire notamment). Par exemple, nombre de pays Africains tels que le Kenya, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et la Tanzanie ont su atteindre un haut degré de diversification dans les produits et les exportations agricoles (café, cacao, palmier, hévéas, anacardes, coton, fleurs, etc.). Il s'agit d'extension de la gamme de produits primaires, sans nécessairement dépasser le stade de la première transformation. Le Nigéria est déjà à un niveau supérieur dans ce processus. On note que cette diversification 'horizontale' conduit à une croissance accélérée, mais qui demeure aussi fragile et instable à cause de la *variance des prix* des produits primaires, mais aussi à cause de la forte *covariance entre ces prix*. Toutefois, à mesure que la diversification s'approfondit (*diversification verticale*), elle s'accompagne d'une forte densification du tissu économique et d'une croissance accélérée de l'industrie. Cette transformation structurelle conduit à une croissance moins volatile et plus soutenue, et donc à une plus forte stabilité macroéconomique.

5. McMillan et Rodrik (2011) et Monga et Lin (2012) ont montré que cette transformation structurelle vers l'industrie manufacturière correspond aussi à une réallocation dynamique des ressources des secteurs moins productifs vers les secteurs plus productifs. Il s'agit donc d'une transformation qualitative du tissu économique, qui s'accompagne d'une amélioration de la productivité des facteurs, et donc aussi des rémunérations, conduisant à une croissance plus distributive. Des exemples historiques comprennent les Tigres du Sud Est Asiatiques des années 70 et 80, qui ont réussi à

transformer leurs économies agricoles en économies manufacturières, plus productives et qui ont pu conduire au plein emploi.

6. Ces considérations sont particulièrement pertinentes pour Haïti. Il a beaucoup à gagner dans la diversification même ‘horizontale’ dans le secteur agricole, le tourisme et les activités de construction. Il peut gagner davantage en croissance soutenue et en stabilité macroéconomique dans une diversification plus verticale, c’est-à-dire à travers l’industrialisation.

❑ **Ce qu’Haïti gagne de la diversification : la stabilité macroéconomique**

7. Les analyses des deux sections précédentes indiquent que la diversification sera favorable à la stabilité macroéconomique et donc à une croissance soutenue de l’économie. Plus particulièrement, la diversification pourra (i) accélérer la croissance et en réduire la volatilité, (ii) renforcer la position externe de Haïti et améliorer la balance commerciale et juguler la dépréciation de la monnaie nationale, et (iii) renforcer les finances publiques et accroître l’espace fiscal en faveur des dépenses de développement.

8. Accélération de la croissance et réduction de sa volatilité. L’analyse de la situation a relevé que l’économie haïtienne a une base productive réduite, concentrée autour de trois branches d’activités et les exportations sont dominées par les produits textiles et certains produits agricoles destinés exclusivement aux Etats-Unis. De plus, la faible productivité du secteur agricole est source de la facture élevée d’importations de produits alimentaires en provenance notamment de la République Dominicaine. Ces éléments constituent les principaux facteurs de l’instabilité macroéconomique et de la faiblesse de la croissance. Cette instabilité se répercute dans l’ensemble de l’économie à travers plusieurs canaux de transmission, notamment l’accélération de l’inflation, la dépréciation de la Gourde haïtienne et la paupérisation des populations. La relance de la production agricole, notamment de celle de la production vivrière pour réduire les importations, combinée au développement du tourisme qui favoriserait l’entrée de devises et le développement du secteur de la construction pour améliorer l’accès au logement contribuerait à atténuer les effets pervers de l’instabilité macroéconomique.

9. Indirectement aussi, une relance de la croissance économique va générer plus de revenus pour l’Etat, ce qui lui permettrait de mieux répondre aux besoins sociaux immédiats des populations (éducation, santé, eau et électricité) mais également de consacrer des moyens plus importants dans la construction des fondamentaux de la croissance économique soutenue (amélioration des services infrastructures et de la compétitivité globale de l’économie). Ainsi, le secteur des BTP qui sont particulièrement dépendants des grands travaux d’investissement public, et ayant des effets d’entraînement importants dans l’économie enregistrerait une croissance rapide. Il en va également du PIB non-marchand. La diversification renforcée stabiliserait donc la croissance dans ces domaines, et de ce fait celle de l’ensemble du PIB.

10. Renforcement de la position externe et des finances publiques. Les développements précédents indiquent que la diversification de la production pourra fortement réduire les importations, notamment celles des produits vivriers, éventuellement relever le niveau des exportations. Cela contribuerait ainsi à renforcer l’équilibre de la

balance des paiements, accroître le niveau des réserves, et renforcer la stabilité du taux de change. De même, la diversification accrue permettra d'accroître les recettes fiscales, qui constituent une source plus stable et plus prévisible de financement des dépenses publiques. Comme conséquence, le budget de l'Etat serait progressivement rééquilibré et les besoins d'endettement réduits.

11. Au total, la diversification serait bien salutaire en Haïti, lui permettant de stabiliser et de soutenir la croissance, d'équilibrer sa balance des paiements et de consolider ses finances publiques. En somme, la diversification permettrait de renforcer la stabilité macroéconomique, qui est à son tour indispensable à la poursuite résolue de la transformation économique et du développement soutenu, inclusif et durable.

☐ **Ce qu'Haïti gagne de la diversification : le développement social**

12. Les développements précédents ont mis en exergue les gains pour Haïti au niveau des recettes de l'Etat. Cela a deux conséquences. La première est la capacité de l'Etat à assurer la provision régulière des services essentiels en quantité et en qualité, notamment les services d'infrastructures et les services sociaux – éducation, santé, protection sociale, habitat et assainissement. La seconde est la capacité de l'Etat à investir directement dans le développement social, la réduction de la pauvreté, l'inclusion et la protection des populations.

13. Les services d'infrastructures. Les analyses ont relevé qu'Haïti a des besoins importants au niveau des infrastructures socio-économiques et énergétique, et cela constitue des facteurs bloquant pour le développement des secteurs. Aussi, un accroissement des marges budgétaires de l'état permettra d'accroître les investissements dans ce domaine.

14. Les services sociaux. Tout comme les services d'infrastructure, l'offre et la qualité des services sociaux – éducation de base, santé, protection sociale, habitat, etc. – sont aussi sérieusement affectées par les fluctuations des recettes de l'Etat. En procurant des recettes plus stables, la diversification permettrait à l'Etat de développer les services sociaux de façon soutenue et à la mesure des besoins des populations.

15. La lutte contre la pauvreté. L'instabilité macroéconomique et la faiblesse de la croissance et donc des ressources de l'Etat affectent la lutte contre la pauvreté à travers deux canaux distincts. Le premier canal est celui du revenu par tête, sa croissance et sa distribution. En cela, les analyses des évolutions macroéconomiques récentes en Haïti révèlent une baisse continue du revenu par tête réel aggravant ainsi la pauvreté qui frappe déjà durement une frange importante de la population. On peut déduire de cela que la diversification approfondie devrait aussi accélérer la réduction de la pauvreté grâce à une croissance plus forte et plus soutenue dans le temps, et aussi à une moindre concentration dans la distribution des revenus. Car, comme l'indique l'expérience des pays émergents, la distribution des revenus dans une économie diversifiée, et donc plus génératrice d'emplois, est bien plus égalitaire que dans une économie caractérisée par des enclaves et de nombreuses poches de marginalisation.

16. Le second canal est celui des dépenses publiques et les capacités de l'Etat à financer ses programmes de réduction de la pauvreté, de développement social et d'inclusion de façon soutenue. Avec des moyens fortement fluctuants, il est difficile à l'Etat de financer son

« pacte social » de façon soutenue. La diversification accrue lui assurerait des ressources plus stables et plus prévisibles, lui permettant de soutenir son programme de réduction de la pauvreté et de développement social, ce qui conduirait aussi à la consolidation des acquis et donc à des avancées significatives au fil du temps dans la lutte contre la pauvreté et les précarités.

17. En résumé, l'intensification de la diversification sera favorable au développement accéléré, soutenu et inclusif en Haïti. Elle permettra de renforcer la stabilité macroéconomique qui est indispensable au progrès sur tous les autres fronts. Elle permettra aussi de renforcer la fourniture et la qualité des services essentiels, y compris les services productifs et les services sociaux, grâce à des ressources budgétaires plus stables et plus prévisibles. Elle permettra enfin à Haïti de soutenir et d'intensifier son programme de lutte contre la pauvreté et les autres formes de précarité économique et sociale.

165. La diversification économique demeure un défi pour la plupart des pays en développement et est un élément important de développement pour les pays à très faible revenu ainsi que les petits pays, enclavés et ou dépendant fortement des matières premières de base. Pour de tels pays, la diversification économique est intrinsèquement liée à la transformation structurelle des économies et de la réalisation des niveaux élevés de productivité provenant de la mobilité des ressources économiques à l'intérieur et entre les secteurs économiques. On distingue généralement deux composantes de la diversification : (i) la diversification du commerce (c'est-à-dire exporter de nouveaux produits ou des produits de meilleure qualité ou exporter vers de nouveaux marchés ; et (ii) la diversification de la production nationale (c'est-à-dire rééquilibrage intersectorielle de la production domestique, par une réallocation des ressources entre industries et, à l'intérieur des industries entre entreprises pour augmenter la productivité totale des facteurs,

166. Haïti peut réaliser une diversification et une transformation rapides de son économie en développant des stratégies reposant sur les éléments suivants : (i) l'offre des cadres d'incitation appropriés ; (ii) des investissements et des réformes de politique économique visant à réduire les coûts commerciaux ; (iii) des politiques efficaces pour soutenir l'ajustement et la réallocation des ressources vers de nouvelles activités ; et (v) des interventions publiques dirigées vers la régulation de situations spécifiques d'échecs du marché, des politiques et des institutions. Le soutien des partenaires au développement devrait renforcer les efforts d'Haïti et ainsi l'efficacité de la stratégie.

167. Bien que des opportunités réelles existent, le Gouvernement doit déployer des efforts continus et soutenus pour créer les conditions favorables au développement des secteurs moteurs et de croissance afin d'enregistrer une transformation structurelle de l'économie. Il faut remarquer que mener simultanément la planification de long terme et la gestion à court terme de stabilisation de l'économie, souvent dans un contexte d'urgence de crise sociale, n'est pas aisé. A la complexité et multiplicité des plans avec des horizons différents s'ajoute la nécessaire coordination des acteurs, y compris internationaux et non-gouvernementaux. Mener à bien ces plans dans ces conditions requiert une appropriation par tous les acteurs nationaux à tous les niveaux de la chaîne de mise en œuvre et une bonne coordination à un haut niveau d'autorité. L'on sait comment il est souvent difficile pour les

acteurs étatiques de coordonner les activités de certains PTF internationaux, surtout les NGO sur le terrain. Il faudra aussi s'assurer d'une stabilité au niveau de certaines fonctions clés. Car tout changement vient avec, dans le meilleur des cas, des périodes d'adaptation plus ou moins longues pour le suivi de la mise en œuvre des plans ; dans le pire des cas, avec un changement aussi au niveau de la vision. C'est pourquoi, pour atteindre l'objectif de transformation structurelle de l'économie haïtienne, le Gouvernement devra déployer des efforts continus et soutenus et travailler en synergie avec le secteur privé pour favoriser le développement des secteurs moteurs et de croissance. Pour cela, un cadre d'échanges permanent et de partenariat public-privé est nécessaire. Un tel outil de mise en œuvre est d'autant plus nécessaire pour servir de cadre de suivi de la mise en œuvre des actions identifiées, le traitement rapides des contraintes et le suivi de l'atteinte des résultats du plan. C'est ce qui donnerait plus de chance de réussite au PREPOC et jeter les bases de la diversification pour une transformation structurelle de l'économie haïtienne

D. L'approche opérationnelle pour la conduite des politiques de développement rapide des secteurs et de diversification

168. Une approche opérationnelle pour un développement rapide des secteurs et une diversification de l'économie est celle des pôles de croissance. L'approche consiste en des investissements groupés dans des secteurs diverses afin de réaliser des économies en jouant sur les synergies entre industries et bénéficiant des infrastructures et services de soutien communs. Cette approche est de plus en plus adoptée ces dernières décennies en Afrique dans le domaine agricole, avec les agropoles et couloirs de croissance, à l'image de certains pays de l'Asie de l'Est.

169. En Haïti, ces pôles pourraient être bâtis à partir des zones franches existants et être choisis parmi ceux identifiés dans le PSDH. Un pôle de croissance de ce type à partir de la plus ancienne des zones franches, CODEVI, à Ouanaminthe serait idéal en cela qu'elle pourrait contribuer au développement touristique, avec sa proximité des sites historiques haïtiens, d'un aéroport international, et des infrastructures plus développées du côté de la République Dominicaine.

170. A travers les différents cadres stratégiques de développement adoptés pour conduire ces programmes de développement, le Gouvernement n'a cessé de placer la diversification de l'économie au cœur de sa stratégie de croissance accélérée et de développement durable. Comme indication, le PSDH entre autres s'est longuement étendu sur les stratégies sectorielles de diversification. Toutefois, les analyses ci-dessous, ont révélé que très peu de résultats ont été enregistrés. La base productive demeure très réduite et les exportations concentrées au tour de quelques produits destinés essentiellement au marché américain.

171. Privilégier une approche intégrée par "grappes" ("clusters"). Dans le cadre du PREPOC, à l'instar du Kazakhstan ou comme dans le cadre du PND 2012-2016 de la République du Congo, l'approche opérationnelle de conduite de la politique de diversification proposée veut se démarquer de l'approche traditionnelle de développement par filières isolées. La démarche propose une approche intégrée par "grappes" ("clusters"). Dans cette approche, les stratégies sont conjuguées pour promouvoir des sous-secteurs désignés en tenant compte des possibilités et des prérequis en amont, au cœur et en aval de ces sous-secteurs. Ainsi, les "grappes" qui seront ainsi identifiées comme vecteurs de diversification au niveau de (i) l'agriculture et la chaîne agro-alimentaire ; (ii) du tourisme

et la valorisation des produits artisanaux et culturels ; (iii) de la construction ; et (iv) de l'économie numérique, seront ces celles susceptibles d'avoir des effets d'entraînement importants pour le secteur et surtout d'engendrer des changements substantiellement sur la production sectorielle au regard des conditions existantes et des scores enregistrées des analyses basées sur les critères prédéfinis.

172. La diversification/ transformation économique doit aller au-delà de la simple expression de sa vision ; elle doit être mise en pratique, entretenue et pérennisée. La refondation économique prônée par le PSDH, avec son corollaire de transformation structurelle de l'appareil productif du pays, depuis 2013 n'a pas encore donné les résultats escomptés en la matière, ceci en partie du fait de ne l'avoir pas « institutionnalisée ». Lorsque l'Éthiopie a vu toute l'importance de la transformation de l'agriculture comme moteur et accélérateur de la croissance économique du pays, une agence spécifiquement dédiée à la gestion de cette vision stratégique capitale été créée –voir Encadré sur la genèse de l'Agricultural Transformation Agency (ATA) en 2009. Cette Agence joue le rôle de Secrétariat d'un Conseil de transformation agricole présidé par le Premier Ministre. La performance du secteur agricole, à en juger par le niveau et la variance du taux de croissance de la valeur ajoutée avant et après 2009 est remarquable (sans vouloir forcément tout attribuer à ATA), comme le montre le graphique de l'Encadré

S'inspirant de cet exemple (et de bien d'autres) l'on pourrait concevoir une entité semblable à l'ATA, adaptée au contexte haïtien (secrétariat d'état, agence, ou autorité) dédiée à la Diversification et Transformation Economique dont la mission et le souci permanent seraient de s'assurer et faire jouer les synergies entre les différents secteurs DEAC. Cette entité évaluerait les résultats de la diversification et les sources de croissance accélérée, distinguant la part due au fait des secteurs DEAC agissant en « silo » de celle en synergie - la dernière devant être privilégiée car étant plus gage de résilience économique et sociale.

Encadré 9 : Stratégie de développement de l'Agriculture en Ethiopie, quelles leçons pour Haïti

- 1.** L'Éthiopie est un pays enclavé, écologiquement diversifié, et au peuplement multiethnique, couvrant une superficie de 1,1 million de kilomètres carrés pour 99 millions d'habitants, et une croissance démographique de 2,5 % par an (DAES). Le pays s'étend sur une grande partie de la Corne de l'Afrique, une zone exposée à la sécheresse et fréquemment affectée par la crise alimentaire. Ces handicaps ont constitué pendant longtemps des défis majeurs pour le développement de l'agriculture, et la situation économique du pays s'en ressentait. L'agriculture est le fondement de l'économie éthiopienne. Elle contribuait à environ 46% du PIB en 2009 et employait plus de 80% de la population.
- 2.** En 2009, l'Éthiopie était à la dernière année de son plan quinquennal pour un Développement Accéléré et Durable pour mettre fin à la Pauvreté (PASDEP) et a commencé à concevoir son prochain plan quinquennal – le premier plan de croissance et de transformation (PGT). Elle avait également entamé une période de croissance rapide avec des gains importants dans son secteur agricole. Au milieu de ces développements, feu le Premier ministre Meles a eu une rencontre fortuite avec Melinda Gates, coprésidente de la Fondation Bill & Melinda Gates, où il a demandé le soutien de la fondation pour identifier une manière novatrice de catalyser non seulement la croissance, mais aussi la transformation du secteur agricole éthiopien.

3. Cela a commencé par un voyage de près de deux ans, où la Fondation Gates a facilité un processus dirigé par le ministère de l'Agriculture qui développait huit diagnostics différents et une série de recommandations. Les conclusions sommaires ont identifié deux défis pour transformer le secteur agricole éthiopien :

- ***Approche des changements sectoriels*** – De nombreux projets et programmes se sont concentrés sur certains aspects du secteur, ce qui a mené à des interventions déconnectées qui ne parviennent pas à s'attaquer aux causes profondes d'une faible productivité agricole. En tant que telles, de nombreuses initiatives n'atteignent pas la cohésion et l'intégration nécessaires au succès à grande échelle. De plus, les programmes individuels ne sont souvent pas adaptés aux conditions locales dans différentes régions.
- ***Manque de capacité de mise en œuvre*** – De nombreuses initiatives à grande échelle manquent de personnel ayant les mentalités ou les compétences appropriées tant au niveau fédéral qu'au niveau régional. Même les projets bien conçus et dotés de ressources suffisantes ne parviennent souvent pas à atteindre tous leurs objectifs en raison de l'absence d'une gestion de projet solide et d'une mise en œuvre systématique.

4. En outre, cette étude a identifié l'apprentissage d'autres initiatives de croissance et de transformation rapides dans le monde et dans d'autres secteurs en Ethiopie. La clé de ces efforts a été la mise en place d'une Unité dédiée avec une gestion solide et le soutien des principaux dirigeants du gouvernement qui a amené un effort réussi de changement transformateur et durable dans un domaine de programme ciblé.

5. Sur la base de ces recommandations, le Conseil des Ministres éthiopien a adopté en décembre 2010, le règlement 198/2010 qui a créé l'Agence de Transformation Agricole (ATA) en tant que Secrétariat d'un Conseil de Transformation Agricole présidé par le Premier Ministre.

6. Les efforts consentis et la mise en œuvre en rigoureuse de sa stratégie de développement ont permis d'enregistrer d'importants résultats. Entre 2000 et 2011, l'Éthiopie a enregistré une croissance du PIB de 8%, une croissance de l'agriculture de 6%, une augmentation de la production céréalière, un taux d'inégalités faible et stable, ainsi qu'une diminution de la pauvreté, en dépit de ces handicaps structurels. L'un des facteurs essentiels du succès de l'Éthiopie a été l'adoption d'une stratégie d'industrialisation fondée sur le développement agricole (Agricultural Development-Led Industrialization – ADLI), qui, comme l'ont avancé Ranis et Fei (1963), considère que les investissements dans l'agriculture et l'accroissement des rendements de la terre sont des conditions préalables à la réussite de l'industrialisation, de l'urbanisation et du développement. En effet, l'investissement dans l'agriculture a plusieurs retombées : l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire, la réduction des prix alimentaires avec pour conséquence la baisse des salaires de l'industrie, l'augmentation des revenus ruraux et de la demande de biens manufacturés, la fourniture de matières premières à l'industrie et l'amélioration de la balance des paiements. Par ailleurs, dans des pays tels que l'Éthiopie, caractérisés par une distribution égalitaire de la terre, l'investissement agricole a des effets redistributifs

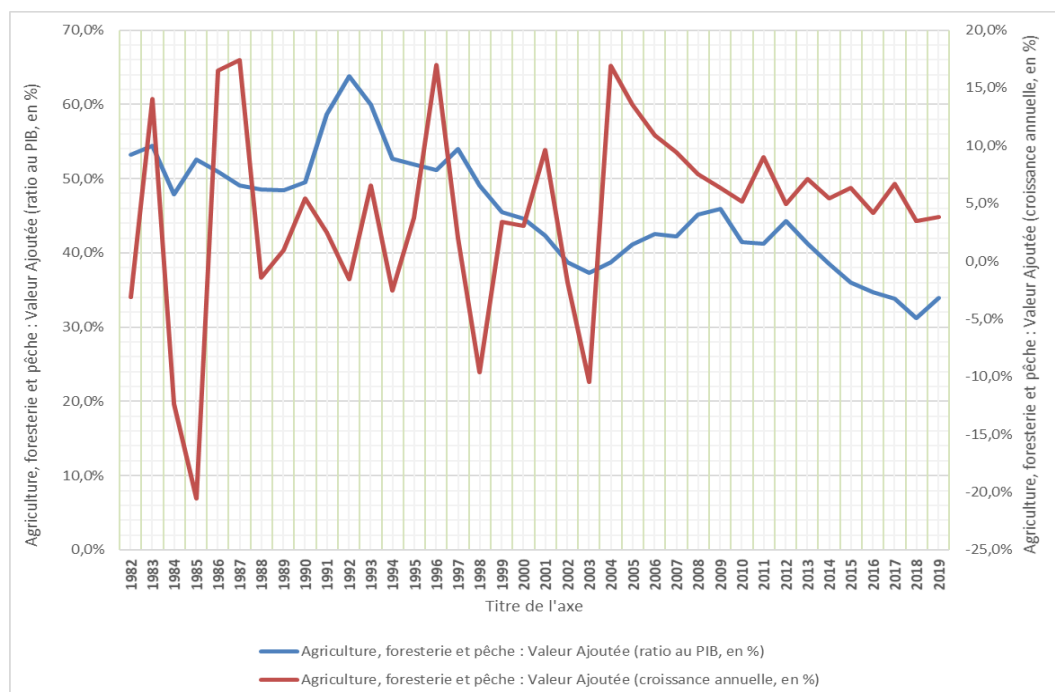
favorables. Afin de consolider les acquis et accélérer les gains sociaux, dans une phase ultérieure, l'ADLI a été incorporée dans le Programme de développement durable et de réduction de la pauvreté (SDPRP) du pays, qui englobaient également des programmes à long terme notamment dans les secteurs de la santé, l'éducation, la construction routière.

Tableau 2 : Ethiopie, évolutions du taux de pauvreté sur la période 1996-2011 et de ses facteurs

	Taux de Pauvreté, 1996 (%)	Taux de Pauvreté, 2011 (%)	Variation Total du taux de Pauvreté (%)	Due à la croissance (%)	Due à des évolutions des inégalités (%)
Tous les ménages	45,5	29,6	-15,9	-16,0	0,0
Ménages ruraux	47,5	30,4	-17,1	-16,2	-0,9
Ménages urbains	33,2	25,7	-7,5	-10,5	3,0

Source : PNUD, Inégalités et croissance dans un modèle de développement axé sur l'agriculture : le cas de l'Éthiopie sur la période 1995-2011, Ministère des Finances et du Développement économique de l'Éthiopie (2013)

Figure 9 : Ethiopie, Evolution du poids du secteur agricole dans l'économie



Source : Banque Mondiale, Indicateurs de Développement dans le monde, calculs de l'Auteur

Quelles leçons pour Haïti :

7. Les résultats en Ethiopie ont été obtenus par la mise en œuvre de la stratégie ADLI (Agricultural Development-Led Industrialization) et d'autres plans sectoriels. La stratégie ADLI a encouragé la modernisation de l'agriculture à travers des services de mobilisation étatiques et privés, l'ouverture de marchés agricoles au secteur privé et des investissements dans l'infrastructure.

8. L'Éthiopie offre ainsi des enseignements utiles aux autres pays en développement confrontés aux problèmes d'insuffisance en matière de productivité agricole, de forte croissance démographique et de faiblesse des institutions chargées de la redistribution des richesses. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une stratégie d'industrialisation tirée par le développement agricole qui a permis de moderniser l'agriculture, d'ouvrir les marchés agricoles et d'investir dans les infrastructures, ce qui a largement contribué au succès du pays. Afin de favoriser l'inclusion de toutes les couches sociales et le partage de la prospérité, le modèle de transformation structurelle doit intégrer des activités à forte intensité de main-d'œuvre et à faible intensité de qualifications qui ont toutefois un impact modeste sur les inégalités. Les éléments d'observation montrent que les inégalités rurales dépendent des différences dans l'accès à la terre et à l'irrigation, la taille des exploitations et la part des terres utilisées pour les cultures extensives. Par ailleurs, des politiques et mesures d'accompagnement doivent être également mise en œuvre, portant sur le déclin accéléré des taux de fécondité, la réforme des contrats de bail agricoles et l'expansion des activités rurales non agricoles, dont l'industrie manufacturière.

2. LE SECTEUR AGRICOLE ET L'AGRO-INDUSTRIE

A. L'état des lieux et principaux défis

173. Les défis du secteur sont nombreux mais pas insurmontables. Au nombre de ceux-ci et en dehors de ceux dû à l'environnement naturel, il faut citer : l'enclavement des zones de production, l'absence d'un cadre incitatif pour le business agricole, et la dynamique démographique en monde rurale.

174. L'enclavement des zones de production est principalement le résultat d'une desserte en infrastructure routière faible aussi bien en quantité qu'en qualité. Il fait non seulement perdre des opportunités de production mais aussi augmente les pertes post-récolte. A ce niveau, il faut noter deux difficultés. Premièrement, le réseau national dans son ensemble (comme il sera analysé dans le chapitre sur les Infrastructures) est très insuffisant par rapport aux besoins du pays et, avec seulement trois kilomètres de route pour 10.000 habitants, en comparaison aux autres pays en situation similaire à celle d'Haïti. Deuxièmement, il y a toute la problématique des pistes rurales. Considérées comme un levier de réussite de programmes d'investissement en milieu rural, plusieurs de ces pistes sont conçues et réalisées dans le cadre des activités des composantes ou sous-composantes de projets. Se pose alors le problème de leur pérennité à la fin du projet, sans compter celui des standards de construction et de la connexion de pistes au réseau national.

175. L'absence d'un cadre légal et autre support régaliens nécessaires en incitatif pour le business agricole pose aussi des problèmes, à commencer par celui de l'insécurité foncière. Sans la garantie que les exploitants ne se verront pas dépossédés de leurs parcelles, aucun investissement conséquent ne peut être sûr. Cette garantie implique pour l'Etat de délivrer aux demandeurs, dans les délais requis, des titres de propriété sûrs et irrévocables ; elle implique aussi de sécuriser la jouissance du titre aux détenteurs par la démonstration d'une réalité d'état de droit (ou contre la perception de son absence) qui rassure contre d'éventuelles décisions arbitraires de dépossession. De tels titres fonciers pourraient augmenter les chances d'obtention de crédit là où le crédit rural/agricole est déjà jugé trop risqué par l'institution prêteuse –si elle existe pour le milieu rural. En dehors d'un cadre légal incitatif,

il faut noter l'insuffisance ou absence de support pour la promotion du label haïtien sur les marchés extérieurs notamment ; il en va de même pour une meilleure connaissance et vulgarisation des normes et/ou règlements phytosanitaires. A défaut de cela, l'accès des produits haïtiens à certains marchés sera difficile ou ils subiront une décote, justifiée ou indue.

176. La dynamique démographique en milieu rural a aussi créé des handicaps à l'évolution de la production agricole, à travers la raréfaction de la main d'œuvre et le morcellement des parcelles. Aujourd'hui un peu moins de la moitié de la population haïtienne vit en milieu rural (43.8% en 2019) contre 64.2% en 2000 ; ce qui veut dire une urbanisation encore relativement faible comparativement à d'autres pays en développement. Dans le cas d'Haïti, il faut noter tout de même que l'exode rural s'accroît de manière relativement non soutenable pour la production agricole. Sans minimiser l'impact du régime de succession, il faut noter également que le morcellement des parcelles cultivables est une preuve qu'il n'y a pas assez de terres relativement à la demande potentielle. Ce morcellement a donné comme résultat une superficie moyenne des exploitations de moins d'un hectare. Une moyenne pareille ne favorise pas une mécanisation optimale des activités agricoles, le taux de mécanisation étant déjà très bas, avec moins de deux tracteurs pour 100 km² de terre arable en 1998, en diminution d'un tracteur environ dix ans plus tôt.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

177. Le développement du secteur agricole pour en faire l'un des moteurs de la croissance de l'économie et un levier de la transformation structurelle a toujours été l'une des préoccupations majeures des Gouvernements en Haïti. Toutefois, les résultats enregistrés ont souvent été en deçà des espérances. Comme l'ont montré les analyses dans les sections précédentes, les principales raisons résident dans la faiblesse des moyens consacrés au développement du secteur, la discontinuité des efforts déployés et la non-conformité des politiques aux besoins réels des producteurs. Aussi, pour la période 2020-2023, le PREPOC, pour relever les défis de la stabilisation de l'économie et de la relance de la croissance, prévoit de consacrer au secteur agricole, des moyens nécessaires pour d'une part, renverser la tendance au déclin de la production ; et d'autre part, permettre au secteur d'assurer pleinement sa fonction traditionnelle et primordiale de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle¹². En outre, pour permettre au secteur agricole d'être un vrai moteur de la croissance, des actions seront entreprises afin d'opérer une transformation de l'agriculture haïtienne. Cette transformation passera par (a) une modernisation de son appareil productif et des pratiques culturales, et (b) une promotion de l'entrepreneuriat agricole nécessaire pour une production accrue, en complément de l'agriculture familiale et de subsistance. De plus, en vue d'enregistrer des résultats rapides et tangibles dans le secteur, le Gouvernement va mieux structurer ses interventions et accompagnements du secteur et développer des politiques adaptées à chaque type de producteurs afin de mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques.

178. Une agriculture plus moderne. La modernisation nécessite de rompre avec les pratiques culturales de faible productivité par l'adoption de moyens (intrants et matériaux) de production plus

⁽¹²⁾ L'objectif spécifique visé par le MARNDP dans le document de Politique de Développement Agricole 2010-2025 (p.17) était de permettre à la production nationale de couvrir 70% de la consommation nationale à l'horizon 2025 (contre 45% en 2009), et une couverture des importations par les exportations agricoles de 50% (contre seulement 5% en 2009).

performants et technologies de pointe, y compris de l'économie numérique. Ce passage sera facilité par un appui de l'Etat notamment aux niveaux des (i) incitations fiscales sur les équipements agricoles, (ii) services publics de support à la production –recherche, vulgarisation, et réglementation, et (iii) promotion à l'utilisation des technologies d'avant-garde pas assez connues ou pratiquées, y compris l'utilisation des drones dans l'irrigation et la protection phytopathologique, etc.

179. Une agriculture plus marchande. Une telle agriculture est nécessaire pour dégager un surplus pour résorber l'excédent de demande due à l'augmentation de la population et au changement des habitudes alimentaires. Ceci implique de résoudre les problèmes d'accès et de logistique qui limitent les marchés de la production agricole et contribuent au taux élevé de pertes après récolte. En dehors de l'amélioration quantitative et qualitative du réseau de desserte routière en milieu rurale, l'Etat peut aider aussi en tant que client. En effet, selon une estimation effectuée en 2018 par STRATEGE, les institutions étatiques achètent annuellement pour un montant de près de 2 milliards de gourdes pour le riz, maïs et pois¹³. L'importance de cette clientèle institutionnelle, qui comprend les hôpitaux et les cantines scolaires, exige un approvisionnement conséquent et fiable du point de vue des quantités et la qualité des produits. Ainsi l'on pourrait envisager de contracter des entreprises individuelles, organisations professionnelles, usines de transformation, petites unités de transformation, et coopératives de production.

180. Une agriculture plus entrepreneuriale. En Haïti, les exploitations agricoles sont en grande partie de petite taille¹⁴. La quasi-totalité de ces petits exploitants exerce le métier d'agriculteur par pure tradition familiale, et n'ont reçu aucune formation formelle technique en la matière. Etant de surcroît analphabète pour la plupart d'entre eux, ces petits exploitants ont leurs chances limitées d'apprendre des méthodes de gestion plus rationnelle et entrepreneuriale de leurs exploitations. La transformation de l'agriculture nécessite l'émergence des nouveaux entrepreneurs agricoles, lesquels verraient l'agriculture non plus comme un genre de vie, mais comme un business lucratif. Ils devraient avoir les capacités d'utiliser les techniques culturales modernes, de maîtriser des mécanismes de marché et de présenter des dossiers bancables pour accéder au financement. Ces acteurs privés seront les éléments déclencheurs du processus de modernisation du secteur.

181. La transformation de l'agriculture haïtienne, concentrée sur la production végétale, passera aussi par une plus grande attention au sous-secteur des ressources halieutiques particulièrement et à l'élevage. En effet diversifier avec la pêche et l'aquaculture est bel et bien une des orientations stratégiques pour le secteur agricole promue dans le PSDH et reprise dans le PNIA (2016-2021) ainsi que dans la Politique de Développement Agricole 2010-2025. Pour un pays qui a 1535 km de côtes et un plateau continental de 5 000 km², sans compter près de 20 000 ha de plans d'eau naturels et artificiels et environ 800 ha de plans d'eau temporaires qui se remplissent à la saison des pluies, la production halieutique est bien en deçà de ce potentiel. Booster cette production nécessite une meilleure gestion et une exploitation rationnelle des lacs et étangs, une dotation en équipement

⁽¹³⁾ Selon la même source (STRATEGE), ces achats se répartissent comme suit : riz (51,840 tonnes pour 1,095 milliard Gourdes), maïs (21,600 tonnes, 709,3 millions Gourdes), et pois (97 tonnes, 9.1 millions Gourdes).

⁽¹⁴⁾ Selon les données du Recensement Général de l'Agriculture (2009), environ 74% des exploitants agricoles ont une SAU (Surface Agricole Utile--SAU) inférieure à 1 (un) carreau de terre (soit moins de 1.29 hectare), totalisant 343,970.5 cx, soit 46.7% de la SAU totale ; 26.1% des exploitations ont une SAU supérieure ou égale à 1 cx ; celles-ci occupent une SAU de 392,271 cx, correspondant à 53.3% de la SAU totale

adéquat et moderne, y compris infrastructure de transformation et conservation ; il s'agira aussi de pallier à la faible disponibilité des intrants y compris les alevins pour l'aquaculture.

182. Aux fins de stabilisation de court terme et de positionnement de l'agriculture comme levier de croissance accélérée et de transformation structurelle pour l'émergence à l'horizon 2030, dix objectifs fondamentaux ont été assignés au secteur. Il s'agit de :

- 1) Renforcer la capacité de production agricole et d'élevage des agriculteurs et entrepreneurs agricoles au niveau national ;
- 2) Maintenir le flux des échanges des produits agricoles ;
- 3) Accroître la disponibilité d'un certain nombre de produits alimentaires importés ;
- 4) Agencer le développement de l'agriculture avec celui des autres secteurs, notamment le secteur touristique ;
- 5) Appui au développement de l'agro-industrie
- 6) Favoriser un cadre fiscal incitatif pour un certain nombre de filières dotées de fortes potentialités en minimisant les impacts sur les consommateurs ;
- 7) Renforcer le mécanisme financier opérationnel existant pour assurer le financement des groupements d'opérateurs locaux impliqués dans la production, la collecte et la distribution des produits locaux ;
- 8) Favoriser le développement de la formation professionnelle et technique et des corps de métiers en fonction des besoins du marché du travail dans les secteurs porteurs ;
- 9) Renforcer le système de suivi-évaluation du secteur et le doter de statistiques agricoles fiables ;
- 10) Investir dans l'amélioration de la connectivité avec les marchés afin de réduire le gaspillage alimentaire et donc la perte de revenus pour les agriculteurs.

Encadré 10 : Chambre de l'Agriculture en Haïti - Mécanisme de financement dédié garantissant les transactions

Cet encadré reproduit la perspective de la Chambre de l'Agriculture en Haïti (CHAGHA) sur des besoins en mécanisme de financement pour le secteur.

- a) Le mécanisme financier a pour but d'assurer la promotion de l'entrepreneuriat agricole et le développement de l'agro-industrie. Il fera intervenir des institutions financières et des acteurs locaux impliqués dans la production agricole et/ou dans la transformation des produits locaux.
- b) Une ligne de crédit sera ouverte pour les acteurs locaux au niveau des institutions financières (banque d'état, FDI ou autres institutions financières privées) à un taux préférentiel pour faciliter l'accès au fonds de roulement ;
- c) **Un fonds de garantie et de développement agricole émarginé au budget.** Le paiement peut être assuré directement par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) pour le compte des institutions concernées en vue de garantir la ponctualité du paiement aux fournisseurs pour crédibiliser le processus vis-à-vis des institutions financières.
- d) Le fonds de garantie peut être géré par le FDI qui s'engage à payer les institutions financières dans les délais impartis si l'institution contractante est en défaut de paiement par rapport au fournisseur. La régularité au niveau des règlements aidera à maîtriser les prix de produits.
- e) **La circulaire 113 de la BRH** représente un atout pour faciliter l'accès au financement des producteurs de base en assurant une large diffusion de celle-ci au niveau des zones de production et s'assurer de son application par les institutions financières de proximité ;
- f) **Assurance aux producteurs.** Il est impératif de créer un programme d'assurance pour les producteurs leur permettant de protéger leur investissement et faciliter l'accumulation.

Source : Stratégie de Relance de l'Agriculture et de l'Agro-Industrie (CHAGHA)

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

183. S'agissant de l'atteinte des objectifs globaux du secteur agricole, la stratégie adoptée est de mettre l'accent sur la production de biens de substitution à l'importation en vue de réduire la facture des importations, mais aussi d'exploiter les atouts pour élargir la gamme des produits exportables. Toutefois, la politique de substitution prendra non seulement la forme « d'augmenter l'offre disponible d'un certain nombre de produits importés », mais aussi celle « d'augmenter progressivement les droits de douane sur la plupart de ces produits » tout en minimisant l'impact que cela aurait à court-terme sur l'inflation et sans violation des engagements pris par le pays vis-à-vis de ses partenaires commerciaux à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Aussi, quand l'Etat doit agir sur la fiscalité, il doit nécessairement tenir compte de la potentialité de la filière concernée d'augmenter l'offre disponible assez rapidement. C'est en ce sens que le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), avant tout relèvement des droits de douane, aura à se concerter avec le Ministère

du Commerce et de l'Industrie (MCI) et les entreprises industrielles du pays afin de jauger de leur capacité effective de production. Par ailleurs, s'agissant de l'augmentation de l'offre exportable, l'Etat doit accompagner les acteurs concernés dans le respect des normes phytosanitaires

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

184. L'identification des Programmes d'actions prioritaires pour la période 2020-2023 résulte d'un diagnostic du secteur agricole et de l'agro-industrie et répond aux critères de résultats rapides, création d'emplois, d'effets multiplicateurs considérables et de résilience aux chocs. Ces critères d'arbitrage techniques éviteront que les actions aillent dans tous les sens mais permettront de cibler l'essentiel des actions à résultats rapides et tangibles, en tenant compte des contraintes de financement auxquelles le pays fait face. Ainsi, ont été retenus les programmes d'actions suivants :

- 1) La mise en état urgente des systèmes d'irrigation situés au niveau des plaines agricoles, construction, réhabilitation, mise en valeur des lacs collinaires, et dotation en pompes solaires dans différentes régions du pays.
- 2) L'appui ciblé aux producteurs et entrepreneurs agricoles (donation/subvention en semences et fertilisants, appui au labourage, accès au crédit, services de contrôle sanitaires, services d'appui et d'information agricoles).
- 3) L'installation et la mise en production d'une centaine de serres agricoles au niveau national.
- 4) La Promotion de l'agriculture urbaine (jardins potagers, préparation de compost, etc.).

E. La stratégie de financement

185. Pour les opérations du secteur agricole, les deux principales sources de financement demeurent l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). D'autres sources émanant du secteur privé ou de partenariats public-privé sont possibles, mais prendraient du temps à être actionnées pour des opérations spécifiques, si cet outil de mobilisation des fonds n'est pas déjà en place. Dans d'autres cas, l'Etat peut réaliser des opérations en régie, comme pour les semences améliorées. Il peut aussi mettre en place des fonds de garantie.

186. Pour ce qui est des quatre programmes d'actions prioritaires, le financement se fera à partir des fonds déjà disponibles pré-identifiés auprès du Trésor Public et des PTF. Le coût total des programmes est estimé à 24 milliards de gourdes sur les trois (3) prochaines années. Un peu plus de la moitié de ce total, soit 52%, sera financé avec des ressources pré-identifiées auprès du Trésor et des PTF ; les 11.5 milliards de gourdes restant constituent des besoins de financement à rechercher. Au niveau des fonds disponibles, deux cas peuvent se présenter :

- a. Là où le programme prioritaire est aligné avec les objectifs d'un projet/source de financement, il faudra accélérer le rythme de décaissement ;

- b. Là où le programme prioritaire n'est pas explicitement aligné mais est en cohérence avec l'objectif de général de développement visé par le projet/source de financement, il faudra alors procéder à des réallocations de lignes budgétaires.

187. Des fonds additionnels peuvent être aussi dégagés à la suite de revues sectorielles en vue d'une restructuration du portefeuille de projets existants afin de répondre aux priorités du PREPOC.

Le total des soldes disponibles pour les opérations en cours est si important qu'il peut n'y avoir pas besoin de faire appel à de nouveaux fonds. Par exemple, le solde non décaissé pour tout le portefeuille des projets en cours financés par la Banque mondiale s'élevait à près de 560 millions USD (en août 2020), dont 30 millions USD pour les projets à caractère agricole. Les revues sectorielles offriront l'occasion, de concert avec les principales parties prenantes, y compris tous les PTF de la Table Sectorielle Agriculture, de revenir sur les objectifs et priorités d'investissement initiaux pour leur cohérence et complémentarité avec les projets en cours et besoins nouveaux identifiés dans le PREPOC15. Les PTF, bilatéraux comme multilatéraux, ont montré leurs flexibilités face aux situations d'urgence passées.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

188. Les indicateurs retenus pour le suivi-évaluation de la performance dans le secteur agricole sont ceux en rapport avec la production des principales cultures vivrières, surtout celles en substitution aux importations, et des cultures à forte potentialités de recettes qui ne sont pas suffisamment exploitées.

⁽¹⁵⁾ Ces revues peuvent être complétées par d'autres plus ciblées sur les dépenses publiques et leurs rendements ainsi que leurs suivis utilisant le Public Expenditures Tracking System, pour tous les secteurs DEAC du PREPOC, surtout l'agriculture.

Tableau 3 : Développement du secteur agricole et de l'agro-industrie, synthèse des actions prioritaires, 2020-2023

SECTEUR AGRICOLE ET AGRO-INDUSTRIEL Axes d'interventions/ Programmes et Actions	Coût et Financement											
	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total		
	Trésor	Autres financements/Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements/Source	Sous/Total	Trésor	Autres Sources	Total
	BID	IDA		BID	IDA		BID	IDA				
Axe 1 : Appui au développement de la mecanisation et des services agricoles												
Axe 2 : Amelioration de la desserte en eau	70 000 000,0	1 860 000 000,0	1 930 000 000,0	70 000 000,0	1 860 000 000,0	1 930 000 000,0	70 000 000,0	1 860 000 000,0	1 930 000 000,0	210 000 000,0	5 580 000 000,0	10 790 000 000,0
Prog/Action 1: La mise en état urgente des systèmes d'irrigation situés au niveau des plaines agricoles, La construction, la rehabilitation, la Mise en valeur des lacs collinaires, et la dotation en Pompes solaires dans differentes regions du pays.												
Prog/Action 2: Installation et mise en production d'une centaine de serres agricoles au niveau national	70 000 000,0	1 860 000 000,0	1 930 000 000,0	70 000 000,0	1 860 000 000,0	1 930 000 000,0	70 000 000,0	1 860 000 000,0	1 930 000 000,0	210 000 000,0	5 580 000 000,0	5 790 000 000,0
Axe 3 : Amelioration des pistes agricoles												
Axe 4 : Appui aux fileres cerealieres et graines basiques												
Axe 5 : Redynamisation des fermes de l'Etat												
Axe 6: Soutien aux agriculteurs et entreprises agricoles	0,0	0,0	4 000 000 000,0	0,0	0,0	6 000 000 000,0	0	0	4000000000	0	0,0	14 000 000 000,0
Prog/Action 1: Appui ciblé aux producteurs et entrepreneurs agricoles (donation/subvention en Semences et Fertilisants; appui au Labourage; Acces au credit; Services de contrôle sanitaires; Services d Appui et d Information Agricoles												
Prog/Action 2: La Promotion l'Agriculture Urbaine (Jardin potager, preparation compost, etc.).			3 000 000 000,0			3 000 000 000,0			3 000 000 000,0			3 000 000 000,0
Axe 7: Finission des grands chantiers d'infrastructures agricoles			1 000 000 000,0			3 000 000 000,0			1 000 000 000,0			1 000 000 000,0
Axe 8: Promtion de filieres d'exportation												
Axe 9: Appui a la promotion des cultures l'aloë, gingembre canne et derives												
Axe 10: Appui au developpement des tubercules et racines												
Axe 11: Appui au developpement de l'elevage												
Axe 12 : Promotion des fileires d'exportation												
SECTEUR AGRICOLE ET AGRO-INDUSTRIEL : TOTAL PROGRAMMES ET ACTIONS	70 000 000,0	1 860 000 000,0	5 930 000 000,0	70 000 000,0	1 860 000 000,0	7 930 000 000,0	70 000 000,0	1 860 000 000,0	5 930 000 000,0	210 000 000,0	5 580 000 000,0	24 790 000 000,0

Tableau 4 : Haïti, synthèse des actions prioritaires pour l'amélioration des services d'infrastructures, 2020-2023

PILIER INFRASTRUCTURES	Coût et Financement											
	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total		
	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres Sources	Total
AMELIORATION DES SERVICES DE TRANSPORT ET DE TELECOMMUNICATIONS												
Axe d'intervention 1: Amélioration de la gouvernance du Secteur des Infrastructures de Transport et Telecommunications	350 000		350 000	450 000		450 000	25 000		25 000	825 000		825 000
Axe d'intervention 2 : Amélioration des Services de Transport routier												
Programme 1 : Travaux de traitement des points critiques dans les départements du Sud, des Nippes et de l'Ouest		39 000 BM	39 000		117 000 BM	117 000		45 240	45 240		201 240	201 240
Programme 2 : Protection et Resilience des ouvrages-RD22 (tronçon Miragoane-Petite Rivière de Nippes)		39 000 BM	39 000		78 000 BM	78 000		2 340	2 340		119 340	119 340
Programme 3: Protection de la Route Vieux Bourg d'Aquin-l'Asile dans la localité de Kapol dans les Nippes		15 600 BM	15 600		78 000 BM	78 000					93 600	93 600
Programme 4: Elaboration Plan de mobilité, exécution des travaux d'entretien et de réparation des routes rurales et de renforcement des capacités communautaires dans les départements du Sud Est, des Nippes et du Sud		234 000 BM	234 000		546 000 BM	546 000		88 140 BM	88 140		868 140	868 140
Programme 5: Traitement des points critiques dans les communes de Saint-Michel de l'Attalaye et de Sanit Raphael-Phase 1		23 400 BM	23 400		31 200 BM	31 200					54 600	54 600
Programme 6: Traitement des points critiques dans les communes de Saint Michel de l'Attalaye et de Saint Raphael-phase 2		23 400 BM	23 400		31 200 BM	31 200					54 600	54 600
Programme 7 : Construction d'un dalot 4 (3.5X4) sur la rivière Bretelle		15 600 BM	15 600		15 600 BM	15 600					31 200	31 200
Programme 8 : Protection de 3 ponts sur la RN2		15 600 BM	15 600								15 600	15 600
Programme 9: Protection du Pont de Trou du Nord dans la commune du même nom dans le Département du Nord Est		23 400 BM	23 400		50 700 BM	50 700					74 100	74 100
Programme 10: Travaux de construction de quatre ponts dans les départements du Centre, du Nord et de l'Artibonite (Ponts sur les rivières Binbon, Rio Frio, Wallondry et l'Attalaye)		312 000 BM	312 000		468 000 BM	468 000		132 600 BM	132 600		912 600	912 600
Total Axe d'intervention 2: Amélioration des Services de Transport routier		741 000 BM	741 000		1 415 700 BM	1 415 700		268 320 BM	268 320		2 425 020	2 425 020
Axe d'Intervention 3: Amélioration des Services de Transport maritime												
Programme 1: Elaboration d'un plan national de développement portuaire		15 600 Fonds Propres	15 600			0					15 600	15 600
Programme 2: Reconstruction des Infrastructures du Quai Sud de Port au Prince dédié à la marchandise générale		3 120 000 Fonds Propres	3 120 000		3 120 000 Fonds Propres	3 120 000					6 240 000	6 240 000
Programme 3: Modernisation du Port international de Cap Haïtien		663 000 USAID	663 000		663 000 USAID	663 000					1 326 000	1 326 000
Programme 4: Construction d'un port international en eau profonde dans le département du Nord Est à Chinoret dans la Commune de Fort Liberté (greenfield port) pour les activités de conteneurs, polyvalent et vrac (Etudes)		19 500 PPP	19 500			0					19 500	19 500
Programme 5: Delimitation de toutes les unités de Ports de Cabotage (UPC) et Erection des clôtures												
Programme 6: Rehabilitation des UPC de Port de Paix et Anse à Galets		19 500 Fonds Propres	19 500								19 500	19 500
Total Axe d'intervention 3: Amélioration des Services de Transport maritime		3 837 600	3 837 600		3 783 000	0 3 783 000		0	0		7 620 600	7 620 600

PILIER INFRASTRUCTURES												Coût et Financement		
Axes d'interventions/ Programmes et Actions (montant en milliers de Gourdes Haïtiennes : HGT)	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total				
	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres Sources	Total		
AMELIORATION DES SERVICES DE TRANSPORT ET DE TELECOMMUNICATIONS														
Axe d'Intervention 4: Amelioration des Services d'Infrastructures de Transport Aerien														
Programme 1: Construction de la voie de circulation et de l'aire de trafic de PAP, Construction de RESA de PAP et des zones d'arrêt et amélioration du système de drainage		312 000 BM	312 000		624 000 BM	624 000		46 800 BM	46 800		982 800	982 800		
Programme 2: Rehabilitation de la piste de CAP et amélioration du balisage de l'aire de manoeuvre et travaux d'amélioration du système de drainage		546 000 BM	546 000		858 000 BM	858 000		93 600 BM	93 600		1 497 600	1 497 600		
Programme 3: Construction de la Tour de controle du trafic aerien du CAP (Air traffic Control Tower, ATCT)		234 000 BM	234 000		234 000 BM	234 000		0			468 000	468 000		
Programme 4: Achat et installation d'equipements dont le système de surveillance automatique dependante radiodiffusion (système de surveillance ADS-B)		0	0		390 000 BM	390 000		0			390 000	390 000		
Programme 5: AMO (incluant études techniques et supervision)		78 000 BM	78 000		78 000 BM	78 000		15 600 BM	15 600		171 600	171 600		
Programme 6: Etudes (analyse des lacunes de la surveillance réglementaire de l'OFNAC, analyse des lacunes des opérations de l'AAN et de la gestion financière)-Préparation d'une stratégie pour le secteur de l'aviation afin de guider les investissements et les priorités de gestion du secteur		78 000 BM	78 000								78 000	78 000		
Programme 7: Modernisation de l'équipement du centre de coordination des opérations de sauvetage et formation du personnel		23 400 BM	23 400								23 400	23 400		
Programme 8: Plan de gestion de la faune et équipement		31 200 BM	31 200		31 200 BM	31 200					62 400	62 400		
Total Axe d'Intervention 4: Amelioration des Services de Transport aerien		1 302 600 BM	1 302 600		2 215 200 BM	2 215 200		156 000 BM	156 000		3 673 800	3 673 800		
Axe d'Intervention 4: Amelioration des Services d'Infrastructures de Telecommunications et du Numerique														
Programme 1: Strategie d'economie numerique		78 000 BM	78 000								78 000	78 000		
Programme 2: Gouvernance des donnees et cybersécurité		9 360 BM	9 360		1 300 BM	1 300					10 660	10 660		
Programme 3: Soutien de l'infrastructure numerique a la gestion des risques de catastrophe		10 920 BM	10 920		10 920 BM	10 920					21 840	21 840		
Programme 4: Strategie nationale du Haut debit et outils de reglementation (strategie, analyse des lacunes en matiere d'infrastructure, analyse du marche et reglementation)		78 000 BM	78 000		0						78 000	78 000		
Programme 5: Qualite de service		31 200 BM	31 200		31 200 BM	31 200					62 400	62 400		
Programme 6: Gestion des frequences		31 200 BM	31 200		31 200 BM	31 200					62 400	62 400		
Programme 7: Strategie de partage d'infrastructure et modele de cout		62 400 BM	62 400		0						62 400	62 400		
Programme 8: Secteur public		27 300 BM	27 300		31 200 BM	31 200					58 500	58 500		
Programme 9: Campagnes de sensibilisation et de formations publiques de masse		23 400 BM	23 400		23 400 BM	23 400					46 800	46 800		
Programme 10: Formation sur les applications de sante et les competences numeriques		23 400 BM	23 400		23 400 BM	23 400					46 800	46 800		
Programme 11: Formations sur les applications educatives et les competences numeriques		23 400 BM	23 400		23 400 BM	23 400					46 800	46 800		
Programme 12: Achat de connectivite		468 000 BM	468 000		702 000 BM	702 000		58 500 BM	58 500		1 228 500	1 228 500		
Programme 13: Conseiller en transactions		7 800 BM	7 800								7 800	7 800		
Programme 14: Cabinet de suiv		23 400 BM	23 400		23 400 BM	23 400					46 800	46 800		
Programme 15: Services de reseau dedies avec formation		15 600 BM	15 600		15 600 BM	15 600					31 200	31 200		
Programme 16: Equipements et logiciels pour les institutions connectees		31 200 BM	31 200								31 200	31 200		
Total Axe d'Intervention des Services d'Infrastructures de Telecommunication et du Numerique		944 580 BM	944 580		917 020 BM	917 020		58 500 BM	58 500		1 920 100	1 920 100		
Total Amelioration des Services d'Infrastructures de Transport et du Numerique	350 000	6 825 780	7 175 780	450 000	8 330 920	8 780 920	25 000	482 820	507 820	825 000	15 639 520	16 464 520		

PILIER INFRASTRUCTURES	Coût et Financement											
	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total		
	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres Sources	Total
AMERLIORATION DES SERVICES D'ACCES A L'ELECTRICITE												
Axe d'intervention 1: Amelioration de la gouvernance du Secteur de l'Electricite	350 000		350 000	500 000		500 000	700 000		700 000	1 550 000		1 550 000
Axe d'intervention 2: Amelioration de la Production												
Programme 1: Pieces de rechange électrique												
Programme 2: Installation barrières flottante sur le lac												
Programme 3: Reparation de reniflard et 4 vannes de chasse												
Programme 4: Rehabilitation centrale PBM Carrefour et Varreux												
Programme 5: Rehabilitation C1 et C2		609 570	609 570								609 570	609 570
Programme 6: Electrification de Cote des Arcadins												
Programme 7: Rehabilitation reseau Milot/Grande riveire du Nord												
Programme 8: Electrification de la Vallee de Jacmel et extension des lignes MT/BT												
Electrification de Luly												
Programme 9: Acquisition de materiels pour la reparation de quelques centrales												
Programme 10: Projet Centrale Energie Solaire Marchand Dessalines et compteurs												
Programme 11: Extension ligne MT BT Pilate-Camp Coq												
Programme 12: Rehabilitation reseau neutre de St Marc												
Programme 13: Construction extension et Rehabilitation Reseau Baint												
Programme 14: Construction extension et Rehabilitation Reseau Chambellan												
Programme 15: Electrification Dondon a partir de Saint Raphael												
Programme 16: Achat de transformateur de puissance												
Programme 17: Achat de groupes electrogenes												
Total Axe d'intervention 2: Amelioration de la Production	0	609 570	609 570	0	0	0	0	0	0	0	609 570	609 570
Axe d'intervention 2: Amelioration de la distribution et de l'acces												
Programme 1: Projet Taiwan		1 836 900	Taiwan Eximbank	1 836 900		10 409 100	Taiwan Eximbank	10 409 100			12 246 000	12 246 000
Programme 2: Remplacement de tous les compteurs industriels		83 148	Recherche en cours	83 148							83 148	83 148
Programme 3: Complement cout de supervision		58 500	Recherche en cours	58 500		58 500		58 500			117 000	117 000
Programme 4: Construction d'une centrale de 180MW a Varreux			10 218	Recherche en cours	10 218						10 218	10 218
Programme 5: Construction d'une centrale de 55.5MW a Carrefour	4 484 064		4 484 064							4 484 064	0	4 484 064
Programme 6: Achat d'energie a partir de deux centrales flottantes	7 987 543		7 987 543							7 987 543	0	7 987 543
Programme 7: Conception d'un projet de developpement de mini-reseaux dans 40 sites											0	0
Programme 8: Projet de renforcement des reseaux d'energie électrique a PaP											0	0
Programme 9: Installation de 24.000 compteurs prepayes pour PaP											0	0
Programme 10: Installation de 16.000 compteurs prepayes pour les villes de province											0	0
Programme 11: Triphasage de 30km de ligne MT: Mome Calvaire, Peguy ville, Rue Chancy, Delmas 83, Rte montage noire, Rte Kenscoff, Consytruction d'une sous-station 115/23kv a Peligre pour le reseau Hinche/St Rapahael											0	0
Programme 12: Construction d'un dispatching Moderne											0	0
Programme 13: Rehabilitation des circuits/projets d'installation des compteurs		6 696 612	6 696 612								6 696 612	6 696 612
Total Axe d'intervention 3: Amelioration de la distribution et de l'acces	12 471 607	8 685 378	21 156 985	0	10 467 600	10 467 600	0	0	0	12 471 607	19 152 978	31 624 585
Total Amelioration des Services d'Acces à l'Electricité	12 821 607	9 294 948	22 116 555	500 000	10 467 600	10 967 600	700 000	0	700 000	14 021 607	19 762 548	33 784 155

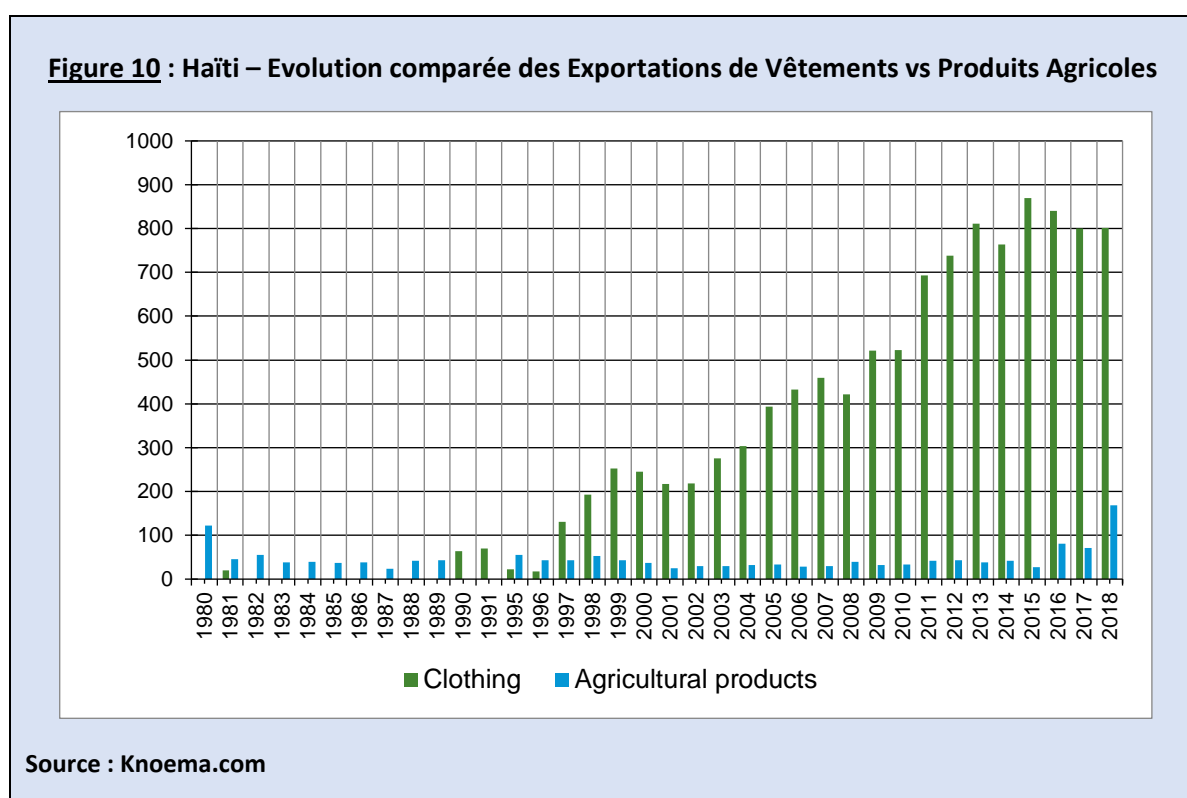
PILIER INFRASTRUCTURES										Coût et Financement		
Axes d'interventions/ Programmes et Actions (montant en milliers de Gourdes Haïtiennes : HGT)	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total		
	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres Sources	Total
AMELIORATION DES SERVICES D'ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT												
Axe d'intervention 1: Amelioration de la gouvernance du secteur de l'eau	350 000		350 000	500 000		500 000	700 000		700 000	1 550 000		1 550 000
Axe d'intervention 2: Production et Acces												
Programme 1: Watsan		390 000 USAID	390 000		14 040 001 USAID	14 040 001		702 000 USAID	702 000		15 132 001	15 132 001
Programme 2: EPARD		312 000 BM	312 000		1 404 000 BM	1 404 000		514 020 BM	514 020		2 230 020	2 230 020
Programme 3: Regleau		78 000 Cooperation Suisse	78 000		312 000 Cooperation Suisse	312 000		Cooperati 11 700 on Suisse	11 700		401 700	401 700
Programme 4: PGrand Nord (OREPA Nord)		468 000 BID	468 000		1 404 000 BID	1 404 000		585 780 BID	585 780		2 457 780	2 457 780
Programme 5: PAP3 (OREPA Ouest)		312 000 BID	312 000		1 326 000 BID	1 326 000		460 980 BID	460 980		2 098 980	2 098 980
Programme 6: ASWA-DFID		23 400 DFID	23 400		156 000 DFID	156 000		39 780 DFID	39 780		219 180	219 180
Programme 7: CDC		26 520 CDC	26 520		15 600 CDC	15 600					42 120	42 120
Programme 8: URBAYITI (OREPA Ouest)		39 000 UE	39 000		174 720 UE	174 720					213 720	213 720
Programme 9: AECID		234 000 AECID	234 000		1 170 000 AECID	1 170 000		450 060 AECID	450 060		1 854 060	1 854 060
Total Amelioration des Services d'Acces à l'Eau potable et à l'Assainissement	1 882 920		1 882 920	20 002 321		20 002 321	2 764 320		2 764 320	24 649 561		24 649 561
Total Amelioration des Services d'Acces à l'Eau pootable et à l'assainissement	350 000	1 882 920	2 232 920	500 000	20 002 321	20 502 321	700 000	2 764 320	3 464 320	1 550 000	24 649 561	26 199 561
COUT TOTAL DES ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'AMELIORATION DES SERVICES D'INFRASTRUCTURE	13 521 607	18 003 648	31 525 255	1 450 000	38 800 841	40 250 841	1 425 000	3 247 140	4 672 140	16 396 607	60 051 629	76 448 236

NB : Certains montants en USD ont été convertis en Gourdes Haïtiennes, Taux de change: 1 USD = 78 HGT

3. LE SECTEUR MANUFACTURIER

A. L'état des lieux et principaux défis

189. Le secteur manufacturier est un employeur formel clé, doté de fort potentiel, mais peu diversifié. Cette section se limitera au sous-secteur du textile et de l'habillement qui constitue les productions majeures du secteur manufacturier. Des potentialités existent pour au moins une soixantaine de produits identifiés par une enquête réalisée par le MCI et qui peuvent faire l'objet de suivi, promotion et valorisation à plus grande échelle au niveau de la petite industrie et de l'artisanat. Selon l'Association des Industries d'Haïti (ADIH), en 2017, ce secteur représente 41000 emplois et 900 millions de dollars d'exportations, bien loin devant celles des produits agricoles –voir Graphique ci-dessous.



190. Ce secteur a fait preuve d'une résilience à nulle autre pareille face à des événements tels que les catastrophes naturelles et les troubles socio-politiques. Au cours de la récente crise découlant de la pandémie COVID-19, les usines se sont adaptées assez rapidement pour produire des Équipements de Protection Individuelle (EPI), y compris les masques et les produits d'hygiène, et elles ont la possibilité de réaffecter temporairement une partie de leurs ressources vers la production de ces équipements étant donné que la demande mondiale d'EPI augmente de façon exponentielle.

191. Le secteur haïtien du textile et de l'habillement pourrait également envisager de diversifier ses marchés d'exportation et de maximiser les opportunités commerciales avec les pays qui ont été les moins touchés par la pandémie COVID-19, notamment Taiwan. De plus, Haïti pourrait revisiter ses

accords commerciaux pour identifier les opportunités de maximiser les échanges avec les pays auxquels les produits haïtiens ont déjà des accès préférentiels.

192. Toutefois, le secteur textile souffre de contraintes internes et structurelles qui menacent sa viabilité à long terme. Il s'agit notamment de l'instabilité politique, du manque de sécurité, de l'absence d'une stratégie nationale et sectorielle, de la dépendance excessive du marché américain et d'un accès limité à d'autres marchés.

193. Comme autres contraintes, on peut noter :

- La concentration sur le marché américain où s'écoule l'essentiel des produits haïtiens et le peu d'intérêt accordé à d'autres places commerciales non moins intéressantes¹⁶ ;
- Le coût élevé de certains facteurs de production ;
- La déperdition des petits métiers liés à l'industrie textile-habillement en général et celui de la couture en particulier, sous l'effet dévastateur du commerce des vêtements usagés importés ;
- La pénurie de cadres intermédiaires et de main-d'œuvre qualifiée ;
- Le caractère extraverti de l'industrie textile-habillement qui a très peu de lien avec le reste de l'économie d'Haïti ;
- L'absence d'activités inter-entreprises en sous-traitance privant le sous-secteur des liens indispensables à son intégration dans l'économie haïtienne ;
- Les types d'articles assemblés dans le pays (t-shirts, sous-vêtements, uniformes, vêtements, costumes pour homme, pantalons et shorts, etc.) qui ne génèrent pas suffisamment de valeur ajoutée ;
- Le manque de formation de la main d'œuvre, limitant, à court et à moyen terme, les possibilités en matière de production.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

194. Dans le contexte actuel encore fortement impacté par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences, les actions à court terme devront être focalisées sur la préservation et le renforcement de la résilience des entreprises du secteur textile et habillement. Ceci implique, par exemple, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires aux exportations des EPI, et la facilitation de l'accès aux informations de marchés. D'autres actions et réformes à court et moyen termes pourraient être envisagées au niveau des parcs industriels et zones économiques spéciales et de la facilitation de la conduite des affaires. Quelques-unes sont suggérées plus bas, dont une enquête auprès des entreprises surtout celles affectées par la pandémie pour identifier plus spécifiquement

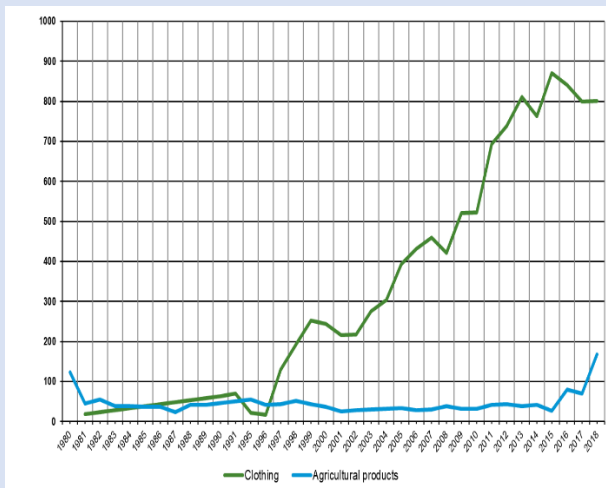
⁽¹⁶⁾ Tout en cherchant cette diversification des marchés, il faudra s'assurer de capitaliser davantage sur les traitements préférentiels dans le cadre du HOPE/HELP --Haïti ne remplissant qu'environ 40% de son quota -- ainsi que du renouvellement du CBTPA

leurs défis et attentes à porter à la connaissance des pouvoirs publics afin que ceux-ci y apportent des solutions pertinentes et ciblées.

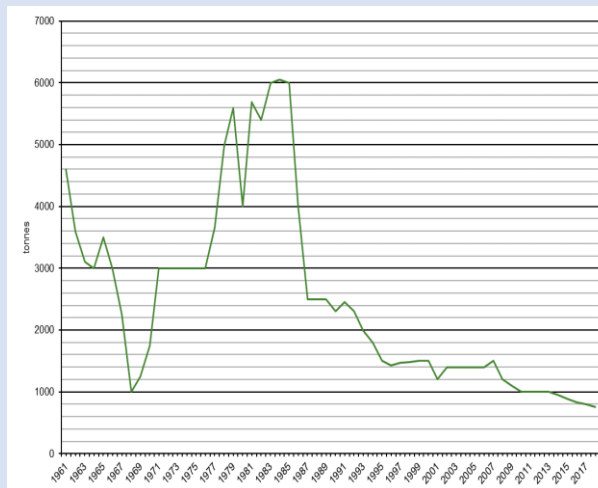
195. Pour que le développement du secteur textile s’inscrive davantage dans la vision du PREPOC et du PSDH, il faudra envisager qu’il soit moins une enclave et moins extraverti afin qu’il ait plus d’effets multiplicateurs pour l’économie domestique. Il faudra qu’il soit plus intégré et qu’il apporte davantage de valeur ajoutée. Pour cela sa contribution ne devra pas seulement se limiter à la seule couture mécanique des vêtements ; elle devra aussi être présente à d’autres échelons de la chaîne de valeur, par exemple dans la conception des fiches techniques, dessins, marqueurs, et patrons du vêtement, lesquels sont tous fournis par le client externe. Le secteur pourra aussi se procurer la matière première locale pour les produits de base locaux. Cela peut paraître une aberration que l’évolution de l’industrie textile en tant que pourvoyeuse d’emplois et de devises n’ait pas entraîné une croissance de la production locale du coton --laquelle, après une ascension soutenue de 1968 (608 tons) à 1984 (3600 tons), a été en chute libre depuis lors atteignant (590 tons) en 2014.

Figure 11 : Haïti –Performances des Exportations des Vêtements et Production du Coton

Exportations de Vêtements vs Produits Agricoles



Production de coton



Source : Données tirées de Knoema.com

196. La diversification dans ce secteur doit se faire aussi au niveau des métiers et de la palette de produits exportés. Les métiers du secteur ne devraient pas se limiter seulement à celui de l’habillement exercé par les ouvriers des entreprises textiles. Des métiers de couturiers et tailleurs qui existaient ou qui sont en voie de disparition et qu’il faut voir renaître et (re)valoriser. La créativité haïtienne presque naturelle en matière de l’art et l’artisanat pourrait être mise à contribution pour que ce secteur apporte davantage de valeur ajoutée¹⁷. Au niveau de la composition des exportations,

⁽¹⁷⁾ Des couturiers de renom, dont certains au niveau international, ont émergé dans certains pays africains en parallèle avec une industrie textile en croissance. C’est le cas de la Côte d’Ivoire, par exemple, avec Pathé O.

il faudra envisager davantage d'articles haut de gamme, lesquels pour le même coût de transport rapporterait bien plus que ceux exportés actuellement.

197. La gouvernance dans ce secteur, dans ses rapports patronat-ouvriers d'une part et patronat-État d'autre part, devra être revue pour que l'industrie textile joue davantage son rôle moteur attendu en tant que secteur prioritaire pour l'accélération de la croissance. Il est clair que ce sont le coût relativement bas de la main d'œuvre et la proximité du débouché principalement américain qui rendent Haïti compétitive comparativement à d'autres pays fournisseurs. Les revendications de hausse des salaires alors ne sont pas aisées, quand la délocalisation hors d'Haïti est perçue comme un risque, si elle n'est présentée comme une menace ; d'où le niveau de salaires relativement bas et maintenus tels aussi par la situation de facto de quasi-monopsonne dont jouit le patronat du textile sur le marché du travail dans le secteur. Un « juste » niveau de salaire qui garantisse des conditions de vie meilleure aux travailleurs du secteur et qui n'incite pas les clients-proprétaires à la délocalisation hors d'Haïti devra être recherché. Dans ses rapports avec le patronat du textile, l'Etat devra s'assurer que ce secteur s'inscrive bien dans la vision du PREPOC qui veut que l'industrie textile (premier employeur formel du privé et deuxième du pays –après le secteur public) joue le rôle moteur attendu en tant que secteur prioritaire pour l'accélération de la croissance. Poser les jalons pour ce rôle passe, entre autres, (i) par une application de lois pour assainir les rapports intra-sectoriel et entre l'Etat et le patronat du secteur ; (ii) s'assurer que le secteur utilise davantage d'intrants locaux, en dehors de la main d'œuvre --ce qui contribuerait à relever la production du coton haïtien ; et (iii) promouvoir les métiers liés au textile autrement en disparition.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

- Renforcer la résilience des opérateurs dans l'environnement post-Covid-19
- Améliorer les services et infrastructures des parcs industriels et zones économiques spéciales
- Améliorer et assainir le cadre réglementaire pour la conduite des affaires
- Encourager la diversification de la production et des marchés dans le secteur du textile et de l'habillement ;
- Identifier des créneaux de marchés niches qui puissent permettre d'éviter la concurrence avec les pays asiatiques adeptes de gros volumes à faible valeur ;
- Etudier la possibilité d'appliquer la loi 3x8 pour le secteur de la sous-traitance ;

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

- 1) Rétention des investissements en cherchant de nouveaux marchés pour les EPI ;
- 2) Promouvoir Haïti en tant que destination de délocalisation de proximité préférée ;
- 3) Faire la promotion des espaces qui sont disponibles pour la construction de nouvelles usines ;

4) Engager des investisseurs en infrastructure pour encourager les investissements dans les infrastructures pour de nouvelles zones industrielles avec services complets, y compris la production d'électricité (incluant celle renouvelable), la gestion des déchets et de l'eau.

198. En dehors du sous-secteur du textile et habillement, des actions pourraient être entreprises dans d'autres domaines du secteur manufacturier qui recèlent des potentialités encore sous-exploitées. Il s'agit notamment de la transformation de produits locaux par l'agro-industrie, résultats de l'enquête du MCI contenu dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Potentialités Economiques de Produits haïtiens de la Petite Industrie de l'Artisanat

Département	Produits Petite Industrie et Artisanat (Priorité du Gouvernement)	Produits Petite Industrie et Artisanat (Perception des Communautés)
Artibonite	Clairin Saint Michel, Meubles en bambou	Clairin Saint Michel, Meubles en bambou
Centre	Beurre d'arachide (variété valencia), Rapadou	Beurre d'arachide (variété valencia)
Grande-Anse	Chocolat, Komparèt	Chocolat
Nippes	Hydromel Laval, Chapeau et panier paille	Hydromel Laval, Chapeau/ Panier Paille, Chemise Carabella
Nord	Cassave, Dous, Noix grillée, Chocolat, Brique, Mahoganie	Cassave, Dous, Noix grillée, Chocolat, Brique, Mahoganie
Nord-Est	Gelée goyave, Nattes	Gelée goyave, Nattes
Nord-Ouest	Chocolat	Chocolat
Ouest	Dous makòs, Sucre Darbonne, Fer découpé	Dous makòs, Sucre Darbonne, Fer découpé, Paillettes
Sud	Tablette, Beurre noix grillée, Produit en marbre et racine d'arbre, Gelée goyave	Mangue séchée, Gelée goyave, Sac à main en pite
Sud-Est	Papier mâché, Vannerie, Broderie	Papier mâché, Vannerie, Broderie

E. La stratégie de financement

199. En dehors du Trésor Public, des PTF seront sollicités pour contribuer au financement des quatre programmes d'actions prioritaires présentés ci-dessus. Il s'agit notamment de l'IFC du Groupe de la Banque mondiale à travers une assistance technique (déjà en cours) pour 1) la rétention des investissements en cherchant de nouveaux marchés pour les EPI, et 2) la promotion de nouveaux espaces pour la construction de nouvelles usines. Un appui de la BID au niveau du CFI est prévu.

4. LA DYNAMISATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

A. L'état des lieux et principaux défis

200. Le secteur de la construction en Haïti est confronté à de sérieux défis dont celui de l'important déficit de logements, très visible tant au niveau quantitatif que qualitatif et qui a été exacerbé par les conséquences désastreuses du séisme du 12 janvier 2010. Au niveau quantitatif, selon les estimations faites par l'Unité de construction et de Bâtiments Publics (UCLBP), le pays a besoin de 500 000 nouveaux logements pour la période 2013-2030. Ce déficit quantitatif est particulièrement plus marqué, et sa gestion plus complexe, en zone urbaine, où la pression démographique est très forte et les statuts d'occupation plus précaires, qu'en milieu rural, avec une prédominance du statut locatif. En effet avec la croissance démographique galopante relativement aux capacités d'accueil et aux besoins nouveaux, le déficit global projeté pour l'horizon 2030 se chiffrerait, selon les sources, à environ 3 millions¹⁹ ou autour de 3,5 millions²⁰.

201. Au niveau qualitatif, le déficit est tout aussi notable, avec seulement un logement sur dix jugés décentes. En effet une étude réalisée par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatiques (IHSI) en 2015 révèle que seulement environ 11% (soit 10.78% du stock enquêté) des logements pourraient être classés décentes. Cette situation est en partie le fait d'une prolifération de très petites entreprises parfois unipersonnelles, informelles, et relevant plutôt de l'artisanat dont il n'est pas sûr qu'elles respectent les normes de construction, un besoin plus que nécessaire après le séisme de 2010.

202. Les plus grandes entreprises de construction quant à elles sont confrontées à d'autres défis liés à un environnement peu incitatif qui les fragilise et les rend peu compétitives. Parmi les défis auxquels ces entreprises sont confrontées, il faut citer : (i) les difficultés d'accès au crédit bancaire, (ii) la concurrence des entreprises internationales bénéficiant de conditions plus favorables de garantie, et (iii) l'accumulation des dettes de l'Etat envers elles²¹. Il faut noter aussi, le nombre limité d'ouvriers et techniciens ayant la formation professionnelle appropriée et adaptée aux nouvelles exigences rendues nécessaires après le séisme de 2010, et le risque pour ces entreprises locales de construction de ne pouvoir retenir leurs cadres ingénieurs bien formés.

203. Outre l'environnement réglementaire et la gouvernance du foncier, d'autres défis liés au marché plombent le développement du sous-secteur de l'immobilier, entraînant une offre formelle de logement très restreinte. Il s'agit notamment de la faiblesse de la demande solvable du logement, la forte fluctuation des coûts du logement et de l'instabilité du taux de change. Il faut noter aussi que la promotion immobilière formelle en tant que telle est structurée autour de projets plutôt que par filière thématique (logement, bureaux, commerce, etc.), du fait de l'étroitesse des marchés ; elle est

⁽¹⁸⁾ Unité de Construction de Logements et Bâtiments Publics : Politique Nationale du Logement et de l'Habitat (PNLH)

⁽¹⁹⁾ Rapport ESG/UQAM 2018

⁽²⁰⁾ Selon une enquête réalisée par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatiques (IHSI) le déficit de logements se situerait entre 3.331.699 et 3.420.697 unités en 2030

⁽²¹⁾ Cette dette de l'Etat envers les entreprises de construction locales était estimée à plus 60 millions USD (Le Nouvelliste du 30 avril 2019)

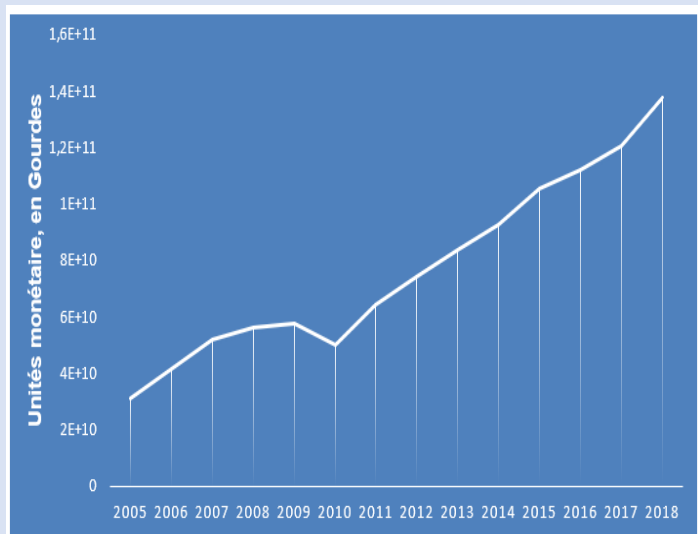
une modalité de diversification des investissements des grands agents économiques du commerce du secteur bancaire et de l'industrie (y compris la construction). Le marché principal de la promotion immobilière est la région métropolitaine de Port-au-Prince, et notamment ses zones les plus aisées (Pétion-ville et Delmas, par exemple), même si certaines villes et province comme le Cap Haïtien interviennent activement dans certains segments de la construction tel que l'hôtelier. Les investissements ciblent rarement la clientèle de la classe moyenne (et à fortiori modeste), qui présente moins d'intérêt financier, ou relativement plus risqué, pour les acteurs de l'immobilier.

204. Cependant, les Bâtiments et Travaux Publics (BTP), portés par la construction de logements, d'aménagement et d'infrastructures, ont été la branche d'activités économiques la plus dynamique depuis le tremblement de terre de 2010. Avec un poids moyen de 7% dans le PIB, le secteur a connu une croissance annuelle soutenue entre 2005 et 2018, perturbée seulement par le séisme de 2010. Il a cru à un taux moyen de 13.1% sur la période 2012 – 2015, puis 9.3% entre 2016 et 2018.

Figure 12 : Haïti, Evolution de la valeur ajoutée du secteur de la Construction

Année	Valeur	Variation
2018	137,632,366,000.00	13.97 %
2017	120,761,357,000.00	7.81 %
2016	112,018,112,520.28	6.30 %
2015	105,378,555,434.18	13.69 %
2014	92,690,455,966.55	10.55 %
2013	83,841,288,186.54	12.94 %
2012	74,237,139,450.31	15.31 %
2011	64,377,711,015.01	28.62 %
2010	50,052,557,365.16	-12.80 %
2009	57,400,228,904.65	1.86 %
2008	56,352,143,114.97	8.72 %
2007	51,830,715,155.19	

Source : Données IHSI, Compte Nationaux



Source : Knoema.com

205. Dans un contexte de contraintes de ressources, l'Etat devra supporter l'immobilier en favorisant des initiatives privées de construction de logement pour la classe moyenne et les populations à faible pouvoir d'achat afin de leur faciliter l'accès à un logement de qualité à un coût abordable. En effet, les besoins sont évalués à environ 50,000 nouveaux logements par an (nouveaux ménages, IHSI) mais l'offre formelle reste en dessous de 4000, ce qui laisse le champ à la prolifération d'habitats précaires et informels.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

- 1) *Intensifier la gouvernance du secteur de l'immobilier ;*
- 2) *Renforcer les normes de construction multirisques ;*
- 3) *Définir une politique de logements sociaux (secteurs sous-traitance, employés de la fonction publique) ;*
- 4) *Accès au crédit immobilier à travers d'autres structures que les banques, notamment les coopératives ;*
- 5) *Réviser les conditions d'octroi du crédit hypothécaire (obligation de faire un apport de 30% pour l'acquisition d'une maison ou avoir un terrain pour la construction)*
- 6) *Revoir le plan d'urbanisation de la Capitale et des grandes villes de province*
- 7) *Revoir la politique du logement en milieu rural ;*
- 8) *Avoir un système de protection pour les propriétaires de biens immobiliers.*

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

- 1) *Intensifier le programme de financement de la construction du premier logement par la BRH ;*
- 2) *Encourager les programmes de « KAY PAM » de la BNC, « MA MAISON » de la BUH ;*
- 3) *Encourager l'intégration des coordonnées géospatiales dans les documents d'arpentage des notaires pour faciliter la localisation des terrains ;*
- 4) *Adopter un projet pilote dans sept (7) juridictions du pays pour la Numérisation des enregistrements des notaires.*

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

206. Projets prioritaires à mettre en œuvre au cours de ces trois années (2020-2023). Ces projets prioritaires figurant dans le tableau suivant ont été sélectionnés pour deux raisons principales. Ils vont non seulement contribuer à la création d'emplois de manière rapide mais aussi peuvent donner le signal clair de la volonté du gouvernement d'inscrire le secteur de l'immobilier, parmi ceux capables de relancer l'économie.

Tableau 6 : Haïti, synthèse des actions prioritaires pour la redynamisation du secteur de la construction, 2020-2023

Programme	Projets/activités	Objectifs spécifiques	Stratégie d'intervention	Résultats attendus	Période de réalisation	Indicateurs objectivement vérifiables	Coût HTG	Responsable et partenaires de mise en œuvre
PROGRAMMES DE CONSTRUCTION ET DE FINANCEMENT DE LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS	Construction de logements pour les agents de la fonction publique	Faciliter le financement de la construction de huit cent (800) unités logements pour les agents de la fonction publique ; Permettre aux employés de la fonction publique d'acquérir leur première résidence.	-Permettre une mise de fonds visant l'acquisition de la 1ere propriété de 10% au lieu 30% actuellement ; -Faciliter l'accès à des crédits aux promoteurs immobiliers et agents de l'état ; -Mettre en place un fonds de garantie sur la réduction de 20% de mise de fonds ; -Faciliter l'accès aux programmes PPDI, Kay Pam et 10 10 20 de la BRH.	R1- L'accès des agents de la fonction publique aux mécanismes de financement pour la construction de logement et aux programmes de financement de la BRH leur a permis d'acquérir leur premier logement. R2- Des prêts hypothécaires sont octroyés. R3- Des unités de logement sont construites pour les agents de la fonction publique.	2020-2023	Nombre de logements construits pour les agents de la fonction publique ; Augmentation de 45% du taux d'accès des agents de la fonction publique aux mécanismes de financement et programmes de la BRH ; Nombre de prêts hypothécaires octroyés ; Nombre d'agents de la fonction publique à bénéficié de l'accès aux mécanismes de financement de la BRH.	11.040.000.000	UCLBP MTPTC DINEPA MAIRIE ED'H
	Construction de logement pour les classes moyennes	Développer une offre de logement décent et abordable pour mille (1000) ménages	-Renforcer le crédit alloué au secteur logement ; -Identifier des sources stables de financement et des produits financiers ; -Établir des partenariats public-privé avec les promoteurs (PPP) ; -Faciliter le financement aux promoteurs et aux demandeurs de logement via les programmes de la BRH.	R1- Des unités de logement sont construites pour les classes moyennes L'accessibilité au logement pour les classes moyennes a augmenté	2020-2023	Nombre de logements construits pour les classes moyennes ; Augmentation de 30% du taux d'accès au logement pour les classes moyennes Nombre de prêts hypothécaires octroyés ; Nombre des membres des classes moyennes à bénéficié des facilités de logement.	4.763.571.430	UCLBP MTPTC DINEPA MAIRIE ED'H

Construction de logements collectifs dans le quartier de Baillergeau	Construire vingt-huit (28) unités de logement pour le relogement des personnes déplacées dans le cadre des travaux d'aménagement de la ravine Georges	-Appuyer et encadrer les familles déplacées dans l'opération -Garantir une régularité et une sécurisation de leurs nouveaux statuts, après relogement; -Développer des mécanismes permettant une gestion durable de l'opération de relogement ;	R1- Les familles déplacées de la ravine Georges ont accès à un logement décent.	2020-2021	Nombre de logement construit Taux de satisfaction des ménages	144.774.000.00	UCLBP GRET MTPTC MAIRIE
Construction d'infrastructures et d'équipements collectifs dans des quartiers informels	Mettre en place un réseau de desserte en infrastructures et équipements collectifs dans des quartiers informels et disposant déjà de schéma d'aménagement	-Restructurer ces quartiers -Installer et adapter le niveau d'équipement et d'infrastructures aux conditions et à la morphologie du quartier	R1-Le quartier est desservi en infrastructures et équipements collectifs ; R2- le drainage des eaux de ruissellement est amélioré R3-Des équipements sont installées ; R4- Des voiries et voies piétonnes sont assainies R5- Des conduites sont installées R4-l'accessibilité à l'intérieur du quartier est améliorée	2020-2023	Taux desserte du quartier en équipements collectifs de base ; Taux de desserte du quartier en voiries construites ; Taux de desserte du quartier en conduites placées ; Nombre d'infrastructures et d'équipements mis en place ; Nombre de ménages ayant accès à un minimum de service de base Nombre de km de voiries construites Nombre de km de conduites installées	694.687.500	UCLBP MTPTC DINEPA MAIRIE ED'H
Aménagement et appui à l'auto construction assistée dans des quartiers informels	Favoriser l'accès des ménages vulnérables à un logement décent et abordable dans deux (2) quartiers informels	-Appuyer et encadrer les ménages dans la construction de leurs logements	R1- La construction de logement est standardisée R2- Des ménages sont appuyés et encadrés dans la construction standardisée de leur logement dans un environnement propice aux investissements R3- Des quartiers sont restructurés	2020-2023	Nombre de logements réhabilités et construits Nombre de ménages appuyés/encadrés à travers une structure d'accompagnement ; Nombre de quartiers sont restructurés ; L'adhésion des ménages à appuyer et encadrer est obtenue	1.603.125.000	UCLBP MTPTC DINEPA MAIRIE ED'H

			R4- Des infrastructures et équipements sont mis en place. R5- Une structure d'accompagnement est mise en place pour l'assistance à l'auto construction		Taux de couverture du quartier à restructurer en infrastructures et équipements		
Lotissement d'un terrain de 5 ha selon l'approche sites et services (La Tremblay)	Construire 176 noyaux de base dans un espace viabilisé	-Financer la construction d'un noyau de base -Fournir une assistance financière aux ménages pour la construction d'une chambre.	R1- L'offre quantitative et qualitative de logement est améliorée R2-le foncier est régularisé	2020-2021	Nombre de noyaux de base construit Nombre de subventions octroyées ; Nombre de km de conduites installées	2.052.000.000	UCLBP MTPTC DINEPA MAIRIE ED'H

E. La stratégie de financement

207. La stratégie de financement devra permettre de créer un environnement propice aux investissements dans le secteur. Dans cette perspective, il s'agit : i) d'offrir et de mettre en application des mesures incitatives pour permettre à des promoteurs immobiliers de produire du logement et de l'habitat, ii) de renforcer le crédit alloué au secteur du logement et de la construction, et iii) de rechercher de nouvelles sources de financement et de mettre en place des fonds de garantie aux bénéfices des institutions financières intéressés à financer le logement.

Tableau 7 : Haïti, Financement des actions prioritaires pour la redynamisation du secteur de la construction, 2020-2023

SECTEUR CONSTRUCTION-- IMMOBILIER				
Coût et Financement				
Axes d'interventions/ Programmes et Actions	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Coût Total
	Sous/Total	Sous/Total	Sous/Total	Total
Axe 1 : Construction et Financement de Logements Individuels et Collectifs	2 334 847 457,00	5 371 391 239,80	12 591 899 978,30	20 298 157 930,00
1. Prog/Act 1 : Construction de logements pour les agents de la fonction publique	690 000 000	2 760 000 000	7 590 000 000	11 040 000 000
2. Prog/Act 2 : Construction de logements pour la classe moyenne	186 875 000	1 121 250 000	3 455 446 430	4 763 571 430,0
3. Prog/Act 3 : Construction de logements collectifs dans le quartier de Ballergeau	8 034 957,0	40 203 739,8	96 516 048,3	144 774 000,0
4. Prog/Act 4 : Construction d'infrastructures et équipements collectifs dans les quartiers informels	231 562 500,0	231 562 500,0	231 562 500,0	694 687 500,0
5. Prog/Act 5 : Aménagements et appui à l'auto-construction dans les quartiers informels	534 375 000,0	534 375 000,0	534 375 000,0	1 603 125 000,0
6. Prog/Act 6 : Lotissement d'un terrain de 5 ha selon l'approche site et services (La Tremblay)	684 000 000,0	684 000 000,0	684 000 000,0	2 052 000 000,0

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

208. Le Secteur de la construction. Pour la mise en œuvre du programme de construction, les projets seront exécutés selon trois phases par les institutions qui assureront la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage délégué à savoir: i) Une phase de planification avec la réalisation des études (études d'aménagement, études géotechniques, études environnementales, études architecturales etc., ii) une phase de réalisation avec la préparation et le lancement des appels d'offres pour la sélection des entreprises et iii) une phase d'exécution des travaux proprement dite.

209. Chaque projet devra disposer d'un cadre logique. Pour le pilotage des projets qui ont été identifiés, étant donné que plusieurs acteurs institutionnels et privées seront impliqués, un Comité de Pilotage (COFIL) sera mis en place pour la gouvernance stratégique. Des Partenariats Publics Privés (PPP), pourront au besoin être envisagés et mis en place afin de pallier au manque de moyens de l'Etat haïtien pour mettre en place des programmes ambitieux de construction de logements sociaux, En résumé, la mise en œuvre pourrait se décliner de la façon qui suit :

- L'organisation de la demande ;
- La conception du projet ;
- La mise en œuvre par un maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué ;
- L'accompagnement et consolidation du nouveau voisinage.

5. LE TOURISME ET LA VALORISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET CULTURELS

A. L'état des lieux et principaux défis

210. Jusqu'à très récemment, les statistiques ont montré qu'un flux important de visiteurs ont fréquenté Haïti, en dépit du fait que le pays n'a pas assez mis en valeur son patrimoine naturel, historique et culturel. En effet, en 2019, on dénombrait près d'un million d'arrivées de visiteurs, soit 938 288 repartis entre touristes et excursionnistes, ce qui a généré environ 376 000 emplois dans les secteurs associés au tourisme, toujours en 2019. Ces travailleurs du secteur ont gagné environ 16.7 millions de dollars américains et les recettes touristiques représentent 184.8 Millions de dollars américains, soit environ 15 % des exportations totales.

211. Toutefois, l'Industrie touristique haïtienne fait face à un certain nombre de difficultés qui méritent d'être adressées²². Il faut retenir, entre autres, que le problème de manque de compétitivité

⁽²²⁾ L'un des défis le plus lancinant pour le secteur, mais transversal pour tout le pays, a trait à la qualité des services d'infrastructure de base tels que l'électricité, l'internet, le téléphone ainsi que le transport terrestre. La quasi-totalité des entreprises doivent se doter de générateurs, entraînant ainsi des coûts additionnels importants. A titre d'exemple, les statistiques disponibles ont montré

par rapport à la région du fait de la cherté de la destination Haïti résulte en partie des taxes sur les billets d'avion qui sont plus élevés que tout autre pays de la Caraïbe ; ainsi que des congestions et insécurité sur les axes routiers rendant encore plus compliquée la circulation des touristes sur le territoire. A ces contraintes, il faut ajouter :

1. Les aéroports internationaux peu accueillants ;
2. L'insécurité des investissements ;
3. L'insalubrité et la cosmétique ;
4. La décapitalisation des entreprises touristiques, aggravée par le passage en octobre 2016 du Cyclone Matthew –surtout pour les opérateurs du département du Sud ;
5. La détérioration de l'image du pays –exacerbée par les évènements de « peyi lòk » et qui ont entraîné des annulations assez importantes de voyage d'individu et de groupes ;
6. La non-intégration du tourisme dans les autres secteurs d'activité.

212. Le secteur touristique est mis à rude épreuve par la COVID-19. Le choc se fait sentir dans tous les sous-secteurs et les secteurs connexes à l'industrie qui subissent les conséquences de la fermeture des frontières et du confinement. Cette situation a mis bien à mal de nombreux acquis dans les sous-secteurs de la croisière, du transport, de l'hébergement, de la restauration et de l'événementiel qui ont sombré en même temps que le trafic aérien. Cette conjoncture d'exception a engendré le tarissement des principales sources de revenus des entreprises du secteur et provoque des pertes considérables pour les opérateurs et d'importantes mises à pied de personnels. Le contexte qu'elle crée dresse pour tous les intervenants de l'écosystème touristique du pays de nombreux défis susceptibles d'exercer une influence majeure sur l'avenir du secteur.

213. Le tourisme peut, cependant, donner une impulsion au développement en Haïti, en raison des divers atouts dont il dispose. Les dépenses de touristes constituent d'importantes rentrées de devises étrangères au même titre que les exportations de marchandises. À cet effet, le tourisme est un secteur reconnu dans les politiques nationales de croissance économique, de gestion de la balance des paiements, du taux de change et de l'exportation.

214. De tous les pays de la Région des Caraïbes, Haïti fait partie de ceux qui profitent le moins du tourisme alors qu'elle dispose des potentialités énormes et a même des avantages concurrentiels en matière de sites touristiques et de patrimoines culturels. Dans ce contexte, le riche héritage historique du pays fait du tourisme culturel une option à exploiter. Les experts sont unanimes à reconnaître que l'industrie du tourisme mettra plus de temps à se rétablir par rapport aux autres industries étant donné

que les dépenses en énergie des entreprises du secteur du tourisme représentent 70% de leurs coûts d'exploitation. Une enquête réalisée par le Conseil National des Télécommunications (CONATEL), au cours du mois de mars 2020, révèle que « les réseaux des deux opérateurs subissent fréquemment des appels interrompus et de blocage pour la fourniture de la voix et une instabilité persistante dans le service donné » (CONATEL, 2020).

que les touristes ne décideront de voyager que lorsqu'il y aura plus de certitude en ce qui concerne les mesures sanitaires. Par conséquent, le secteur du tourisme devrait se concentrer sur la promotion du tourisme local à court terme, en particulier les destinations qui sont déjà accessibles et connues de la population. En outre, du fait que les efforts d'amélioration de l'environnement national seront progressifs, il faut aussi miser sur le développement du tourisme de croisière et la promotion pour attirer la diaspora haïtienne.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

215. Le PSDH inscrit le développement du tourisme comme un des piliers de la refondation économique, assignant au secteur des objectifs spécifiques pour : (i) le développement du tourisme balnéaire, (ii) le développement d'un réseau d'écotourisme, d'ethnotourisme et de tourisme d'aventure, (iii) le développement de la navigation de plaisance, et (iv) le développement du secteur des croisières. A cet effet, le Gouvernement s'était fixé de :

- 1) Renforcer la base d'attraction des touristes internationaux, notamment les croisiéristes et la diaspora haïtienne en misant sur la promotion des sites et monuments historiques ;
- 2) Encourager les initiatives visant à promouvoir le tourisme local ;
- 3) Promouvoir la valorisation des produits artisanaux et culturels.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

216. Considérant le fait que le tourisme peut être une source pérenne d'entrée de devises importante pour Haïti, à l'instar des autres pays des Caraïbes, et étant donné que la mise en œuvre du PREPOC se fera dans une période fortement marquée par la COVID-19, le Gouvernement devra s'engager au cours des deux (2) prochaines années à garantir la survie des entreprises et initiatives du secteur et poser les bases pour préparer une relance forte et soutenue après la pandémie.

217. Pour redynamiser le secteur et le rendre viable et compétitif, l'offre touristique mérite d'être développée, soutenue et retravaillée. Fort de tout ceci le Ministère du Tourisme croit nécessaire de mettre en œuvre, en urgence, un plan d'actions global en vue de la bonne conduite des activités par les opérateurs du secteur et la mise en confiance de leur clientèle, en particulier celle composée de visiteurs de la diaspora. L'effet escompté est de permettre aux entreprises touristiques de bénéficier des retombées de certaines activités culturelles de grande envergure, telles le carnaval et les grands rendez-vous saisonniers liés à la saison estivale, aux fêtes champêtres et aux fêtes de fin d'année. Durant ces périodes, l'augmentation des flux de visiteurs de la diaspora haïtienne se traduit par des retombées économiques importantes pour le secteur. Il est fort probable que l'affluence pour ces grands événements de déplacement soit fortement réduite du fait de la pandémie de COVID-19, sans compter qu'il ne serait pas souhaitable de les promouvoir du fait du risque de propagation accrue. Il serait plus réaliste et responsable de substituer avec des activités touristiques multiples et variées mais de moindre

atroupement, tout en visant les mêmes retombées que celles susceptibles d'être générées par les grands rendez-vous traditionnels.

218. Pour la période du PREPOC, les interventions dans le secteur du tourisme se feront dans sept principaux axes d'intervention. Il s'agit de (i) renforcer les capacités des acteurs et des opérateurs du secteur, (ii) accroître la notoriété de la destination Haïti sur les principaux marchés émetteurs, (iii) renforcer le cadre sanitaire et réviser le cadre réglementaire, (iv) appuyer les métiers du tourisme et de l'hôtellerie, (v) mettre en place une stratégie de financement du développement du tourisme et attirer des investissements dans le secteur touristique, (vi) appuyer le développement du tourisme interne, et (vii) développer le secteur du tourisme des croisières.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

219. Les actions à entreprendre, dont certaines relevant de secteurs autres que celui du Tourisme, mais qui conditionnent sa contribution aux objectifs du PREPOC, classées par axes d'interventions, sont inscrites dans le tableau ci-dessous.

220. Pour adresser l'urgence de la survie du secteur pendant la période du PREPOC et aussi répondre aux critères énoncés plus haut, les actions et projets à retenir sous les sept axes devront contribuer à : i) sauver les emplois et les entreprises du secteur, ii) augmenter les dépenses touristiques nationales, et iii) développer des produits et des expériences touristiques résilients. D'autres actions pourraient être entreprises pendant la période du PREPOC en attendant la reprise de l'industrie touristique. Celles-ci concerneront notamment (i) la promotion et la communication des protocoles de sécurité sanitaire pour les clients et opérateurs du secteur ; (ii) le recyclage des travailleurs ; et (iii) la fourniture d'une assistance technique pour l'adoption des nouvelles technologies numériques.

E. La stratégie de financement

221. Le succès de cette stratégie passe par la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur touristique en Haïti, et bénéficiant du support des PTF pour constituer le Fonds d'Appui au Secteur Touristique (FAST) en vue de venir en aide aux entreprises en difficulté opérant dans l'industrie touristique. Au rang de ces partenaires financiers, on compte solliciter la participation des bailleurs de fonds internationaux tels que la Banque Interaméricaine de Développement (BID), la Banque Mondiale (BM), la Banque Caribéenne de Développement (BCD), la coopération taïwanaise et d'autres partenaires de la coopération bilatérale. Au niveau national, le ministère du Tourisme travaillera avec le secteur privé des affaires et la BRH, le FDI, la BNC, le MEF et le MPCE, en vue de mobiliser les fonds nécessaires pour venir en aide aux entreprises en difficultés et réaliser les travaux d'infrastructures indispensables à mettre en place dans les pôles de développement touristique en synergie avec les autres secteurs prioritaires du PREPOC.

222. La BID a lancé l'initiative *Beyond Tourism Challenge* qui cherche à revitaliser les secteurs touristiques des Caraïbes à travers des solutions novatrices et transformatrices. Pour Haïti, deux projets

présélectionnés attendent confirmation et sélection finale après leurs évaluations. Même relativement de très petite taille (moins de 1 million d'USD), ces projets auront en cas de succès un effet de démonstration, peuvent être « scaled-up », ou inspirer des opérations de plus grandes envergures.

223. Le coût total des programmes d'actions du secteur Tourisme s'élève à 13, 806, 000,000.00 gourdes. Ces actions sont financées à 16,0% par le Trésor Public ; 42,5% par la BID et 41,8% par l'IDA.

Tableau 8 : Haïti, Financement des actions prioritaires pour la redynamisation du secteur Tourisme, 2020-2023

PROMOTION TOURISME ET VALORISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET CULTURELS Axes d'interventions/ Programmes et Actions (montant en milliers de Gourdes Haïtiennes : HGT)	Coût et Financement															
	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total						
	Trésor	Autres financements /Source		Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source		Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source		Sous/Total	Trésor	Autres Sources		Total
	BID	IDA		BID	IDA		BID	IDA		BID	IDA					
Axe 1 : Renforcer les capacités des acteurs et des organisations du secteur	70 000 000	0	0	70 000 000	0	50 000 000	0	50 000 000	0	0	0	50 000 000	50 000 000	70 000 000	100 000 000	170 000 000
<i>Projet 1.1:</i> Renforcer la Polittour	20 000 000			20 000 000										20 000 000	0	20 000 000
<i>Projet 1.2:</i> Appuyer le développement et la mise en place d'un cadre de gestion des déchets dans les zones développement touristique.	50 000 000			50 000 000	50 000 000						50 000 000	50 000 000	50 000 000	100 000 000	100 000 000	150 000 000
Axe 2 : Accroître la notoriété de la destination Haïti sur les principaux marchés émetteurs	20 000 000			20 000 000	30 000 000					35 000 000		35 000 000	35 000 000	85 000 000	0	85 000 000
<i>Projet 2.1:</i> Promouvoir Haïti sur les marchés émetteurs du tourisme international	20 000 000			20 000 000	30 000 000					35 000 000		35 000 000	35 000 000	85 000 000	0	20 000 000
Axe 3 : Renforcer le cadre sanitaire et réviser le cadre réglementaire	50 000 000	0	0	50 000 000	0	20 000 000	0	20 000 000	0	0	0	20 000 000	20 000 000	50 000 000	40 000 000	90 000 000
<i>Projet 3.1:</i> Mettre le place le corps des inspecteurs sanitaires	20 000 000			20 000 000	20 000 000						20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	40 000 000	60 000 000
<i>Projet 3.2:</i> Promouvoir Haïti comme une destination du tourisme durable avec le support de la GSTC	30 000 000			30 000 000										30 000 000	0	30 000 000
Axe 4 : Appuyer la formation aux métiers du tourisme et d'hôtellerie	0	350 000 000	115 000 000	465 000 000	50 000 000	50 000 000	1 000 000	51 000 000	50 000 000	0	0	50 000 000	50 000 000	100 000 000	516 000 000	566 000 000
<i>Projet 4.1:</i> Acquérir un nouveau bâtiment pour loger l'école hôtelière d'Haïti et renforcer sa capacité d'accueil		230 000 000		230 000 000										0	230 000 000	230 000 000
<i>Projet 4.2:</i> Mettre en place de l'institut de formation hôtelière et touristique du Nord (IFORT-Nord)		100 000 000		100 000 000			1 000 000	1 000 000						0	101 000 000	101 000 000
<i>Projet 4.3:</i> Renforcer l'institut de formation hôtelière et touristique du Sud (FORT-Sud)		70 000 000		70 000 000		50 000 000								0	120 000 000	70 000 000
<i>Projet 4.4:</i> Développer et mettre en place dans les écoles de formation aux métiers du tourisme le programme d'apprentissage approche par compétence		50 000 000		50 000 000	50 000 000			50 000 000	50 000 000	50 000 000		50 000 000	50 000 000	100 000 000	50 000 000	150 000 000
<i>Projet 4.5:</i> Appuyer le développement de la recherche universitaire sur des thématiques d'intérêt pour le secteur touristique		15 000 000		15 000 000										0	15 000 000	15 000 000
Axe 5 : Mettre en place une stratégie de financement du développement du tourisme et attirer des investissements dans le secteur touristique	65 000 000	0	50 000 000	115 000 000	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000	2 065 000 000	50 000 000	2 115 000 000
<i>Projet 5.1:</i> Formaliser le Fonds de Développement Touristique (FDT)	5 000 000			5 000 000										5 000 000	0	5 000 000
<i>Projet 5.2:</i> Mettre en place le Fonds de garantie du secteur touristique		50 000 000		50 000 000										0	50 000 000	50 000 000
<i>Projet 5.3:</i> Mettre en place le Fonds d'Appui post-COVID au secteur touristique (FAST)	60 000 000			60 000 000	1 000 000 000			1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000		1 000 000 000	1 000 000 000	2 060 000 000	0	2 060 000 000
Axe 6 : Appuyer le développement du tourisme interne	0	680 000 000	220 000 000	900 000 000	0	680 000 000	230 000 000	910 000 000	0	680 000 000	230 000 000	910 000 000	0	2 720 000 000	2 720 000 000	
<i>Projet 6.1:</i> Appuyer le développement de centres et villages artisanaux dans les zones à forts potentiels de développement touristique.		50 000 000		50 000 000			50 000 000	50 000 000			50 000 000	50 000 000	0	150 000 000	150 000 000	
<i>Projet 6.2:</i> Mettre en place un ensemble de réseaux et circuit régionaux, intégrés et thématiques dans les régions prioritaires		330 000 000		330 000 000		330 000 000		330 000 000		330 000 000		330 000 000	0	990 000 000	990 000 000	
<i>Projet 6.3:</i> Développer le tourisme rural à travers les routes thématiques: la route du cacao; la		20 000 000		20 000 000			30 000 000	30 000 000			30 000 000	30 000 000	0	80 000 000	80 000 000	
<i>Projet 6.4:</i> Appuyer le développement et renforcer l'offre et les produits touristique dans les régions prioritaires		150 000 000	150 000 000	300 000 000		150 000 000	150 000 000	300 000 000		150 000 000	150 000 000	300 000 000	0	900 000 000	900 000 000	
<i>Projet 6.5:</i> Réaliser l'inventaire (incluant la géolocalisation, la qualification et la quantification) des potentiels et équipements existants et l'intégration des informations dans une base de données à référence spatiale		200 000 000		200 000 000		200 000 000		200 000 000		200 000 000		200 000 000	0	600 000 000	600 000 000	
Axe 7 : Développer le secteur du tourisme des croisières	0	35 000 000	75 000 000	110 000 000	0	1 000 000 000	2 450 000 000	3 450 000 000	0	1 500 000 000	3 000 000 000	4 500 000 000	0	8 060 000 000	8 060 000 000	
<i>Projet 7.1:</i> Développer et aménager le secteur du Môle-Saint-Nicolas		35 000 000		35 000 000		1 000 000 000		1 000 000 000		1 500 000 000		1 500 000 000	0	2 535 000 000	2 535 000 000	
<i>Projet 7.1:</i> Développer et aménager le secteur de l'île de la Tortue		35 000 000		35 000 000			1 500 000 000	1 500 000 000			2 000 000 000	2 000 000 000	0	3 535 000 000	3 535 000 000	
<i>Projet 7.1:</i> Réaménager le port du Cap-Haïtien en port de croisières		40 000 000		40 000 000			950 000 000	950 000 000			1 000 000 000	1 000 000 000	0	1 990 000 000	1 990 000 000	
TOURISME : TOTAL PROGRAMMES ET ACTIONS	205 000 000	1 065 000 000	460 000 000	1 730 000 000	1 080 000 000	1 800 000 000	2 681 000 000	5 511 000 000	1 085 000 000	2 180 000 000	3 300 000 000	6 565 000 000	2 370 000 000	11 486 000 000	13 806 000 000	

6. LA DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

A. L'état des lieux et principaux défis

224. Le secteur des TIC en Haïti, comme toutes les autres avenues de l'économie haïtienne souffre des crises à répétition que connaît le pays. L'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) axée sur les industries d'exportation et réalisée par le Ministère du Commerce et de l'Industrie avec l'aide de la Banque Mondiale a reconnu le secteur des TIC, parmi d'autres, comme porteur et une priorité pour Haïti. La lenteur et l'inefficacité du processus de décision au sein du secteur public rend toute stratégie obsolète avant même qu'elle n'ait commencé à être mise en place.

225. L'économie numérique, grand pourvoyeur d'emplois notamment pour les jeunes, prend en compte les activités du secteur des technologies de l'information et de la communication. Elle comprend trois (3) types d'activités spécifiques : (i) la production de matériels informatiques et d'infrastructures de télécommunication (Téléphones, ordinateurs, internet) ; (ii) la fourniture de services technologiques et l'utilisation de plateformes digitales (Cloud computing, IOT, AI, Blockchain) ; et (iii) la production digitale (Applications et Systèmes).

226. En dépit des insuffisances infrastructurelles, les télécommunications sont globalement en expansion en Haïti avec un taux de pénétration de 55 % du territoire et une couverture nationale de plus de 90 % pour les services de télécommunication de base. Le secteur des TIC doit en partie son expansion au segment de la téléphonie mobile qui s'est révélé jusqu'ici assez dynamique, même si le nombre d'abonnés (60 pour 100 habitants) est resté très en deçà de la moyenne des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes (106 pour 100 habitants). C'est à peu près la même situation, toute proportion respectée, en ce qui concerne l'Internet pour lequel le nombre d'utilisateurs (8,5% de la population) accuse une tendance à la hausse mais demeure relativement faible comparé à la moyenne des autres pays de la région. Selon l'association des opérateurs de téléphones mobiles, ce segment particulier du secteur des TIC contribuerait pour le moment à hauteur de 3,8 % du produit intérieur brut (PIB) avec la possibilité d'atteindre les 5,8 % lorsque le potentiel des chaînes de valeur des produits liés aux TIC et des services facilités par ces derniers sera pleinement exploité (CIR).

227. Dans un contexte de Pandémie COVID-19, le développement de l'économie numérique s'avère capital pour faciliter les formations à distance. Toutefois, la disponibilité du courant électrique est la principale contrainte qui limite l'expansion du secteur. Comme autres contraintes, on peut ajouter : (i) le coût élevé du crédit ; (ii) et l'absence d'une politique de renforcement du secteur. Il faut aussi noter :

- 1) Absence d'un cadre légal apte à dynamiser le secteur (la loi actuelle est quasiment obsolète) ;
- 2) Manque d'infrastructure (Énergie électrique et prix de la bande passante Internet peu abordable) ;
- 3) Manque d'accélérateurs et d'incubateurs à l'échelle nationale

4) Manque de laboratoire pour les recherches dans les domaines suivants :

- Analytique (Data Science et Big data) ;
- Intelligence Artificielle ;
- Objets connectés ;
- Cloud computing ;
- Réalité Virtuelle et Réalité Augmentée ;
- Blockchain et cryptomonnaie.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

228. Pour relever les principaux défis, définir les objectifs et coordonner les initiatives pour faire de l'économie numérique un moteur de développement de manière plus structurée et soutenue, il est nécessaire d'élaborer un plan stratégique global, incluant un Plan National pour le Haut Débit. Une avancée dans ce sens a été entamée avec le Projet d'Accélération Numérique financé par la Banque mondiale, dont la mise œuvre sera assurée par une unité centrale d'exécution de projets au sein du Ministère des Travaux Publics, Transport et Communications²³. Les objectifs de développement de ce projet sont d'étendre l'accès, d'accroître la qualité et de réduire le coût de l'internet à haut débit et des services numériques, et de jeter les bases d'un environnement propice à l'adoption des technologies numériques. Le but ultime du projet est de soutenir le développement des villes et des régions en retard, en créant des emplois pour les jeunes et en augmentant la compétitivité de l'économie. Opérationnellement, le projet vise à :

- 1) Créer un cadre favorable au développement de l'industrie du BPO ;
- 2) Adopter une politique nationale de développement des TIC ;
- 3) Assurer une transition des fonctions et des solutions gouvernementales pour intégrer davantage de solutions numériques ;
- 4) Adopter une politique de formation professionnelle rapide et de haut niveau (de type "BootCamp") dans les domaines du TIC ciblées dans le diagnostic.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

229. Sachant que les réseaux à haut débit actuels couvrent environ 80% du territoire (en 3 G et plus) et que les opérateurs ont un accès direct à la connectivité internationale via 2 câbles sous-marins et indirectement via des dorsales terrestres vers la République dominicaine et 3 autres câbles sous-marins,

⁽²³⁾ Une solution pour l'élaboration, la mise en œuvre des stratégies et coordination des initiatives de développement du numérique, et qui est à la base du progrès dans ce secteur pour certains pays, a été par la gestion de ces activités par une structure étatique pérenne dédiée, plutôt que dans le cadre d'un projet.

le renforcement de l'infrastructure de transport par des câbles sous-marins ou terrestres (initialement prévu dans le cadre du projet) ne se justifie pas comme la première nécessité ou urgence pour le pays (via ce projet). Une nouvelle source de connectivité internationale serait très coûteuse sans garantir une réduction du prix de la bande passante.

230. La faiblesse des infrastructures de production et les défis de la compétitivité de l'économie sont notoires. La disponibilité et l'utilisation des infrastructures à large bande en Haïti sont limitées par plusieurs facteurs dont : des coûts d'exploitation élevés ; un environnement politique fragile ; des cadres juridiques et réglementaires obsolètes ; un accès limité à l'électricité et l'incapacité pour la plupart de la population à payer pour les services. La pénétration des services à large bande n'était que d'environ 35% de la population au premier trimestre 2020, contre une moyenne 78% pour la région Amérique Latine et Caraïbes. Cependant les couvertures des réseaux mobiles haut débit 3G et 4G sont respectivement d'environ 83% et 43% de la population ; un atout à exploiter pour l'extension de l'usage des services à large bande et le développement de l'économie numérique.

231. Le Projet d'Accélération Numérique veut adopter pour l'instant la meilleure méthode pour améliorer rapidement les conditions actuelles de connectivité haut débit, accès et usage et atteindre les objectifs permettant l'accélération numérique en Haïti. Le projet opte ainsi à :

- 1) Répondre aux besoins prioritaires de connectivité à haut débit sur une période de 5 à 10 ans en finançant les coûts d'abonnement aux services ;
- 2) Promouvoir toutes les solutions réglementaires pour réduire les OPEX et les tarifs des opérateurs (partage des infrastructures, stabilisation réglementaire) ;
- 3) Veiller à ce que les conditions juridiques des appels d'offres pour l'acquisition de capacités incitent ou contraignent les opérateurs à investir dans l'extension ou la mise à niveau des réseaux afin d'une part de connecter tous les sites prioritaires à la technologie appropriée et d'autre part de répondre aux besoins des zones rurales avec des solutions abordables (WIFI).
- 4) Apporter l'investissement principal (Composante 2 de 35 à 40 Millions USD) du projet qui devrait générer/stimuler un investissement supplémentaire financé par les opérateurs, de 18 à 34 M \$ (environ 60%).

❑ **Méthodologie de sélection des sites d'investissements et critères d'éligibilité des investissements**

232. A partir de l'analyse du secteur et des besoins, les investissements viseront à desservir la plupart des grandes villes par les backbones des opérateurs (fibre optique faisceaux hertziens) en vue d'une amélioration de la pénétration des TIC. Les différents critères de sélection des sites prioritaires sont les suivants et répondent :

- Aux objectifs du Projet d'encourager la digitalisation/numérisation de l'Administration, d'augmenter la connectivité haut débit de secteurs sociaux clés (santé et éducation) et de favoriser une extension de l'accès *Broadband*/Haut débit aux zones et populations mal ou non desservies ;
- Aux conditions de géolocalisation suffisamment fiables pour permettre d'effectuer une étude technico économique de raccordement réaliste ;
- Aux objectifs d'Universalisation du haut débit et répartition sur tout le territoire ;
- À la disponibilité ou proximité d'alimentation électrique (coûts inclus dans l'étude financière).

233. Pour répondre aux objectifs fixés, le projet comporte deux composantes essentielles : 1) L'aménagement d'un Environnement propice à l'infrastructure et aux services numériques, et 2) La facilitation de l'accès à une connectivité Haut Débit garantie.

Composantes du projet – Axes prioritaires

✓ Composante 1 - Cadre réglementaire : Soutenir un environnement propice

234. Ce volet comprendra l'examen et la mise à jour du cadre juridique, institutionnel et réglementaire du secteur de l'économie numérique, ainsi que le renforcement du cadre de cyber sécurité et le renforcement des capacités des acteurs du secteur public. Pour y parvenir la modernisation de l'environnement numérique, le projet cible les points suivants à résoudre :

- Renforcement de l'indépendance et des pouvoirs du régulateur ;
- Ouverture du marché à la concurrence ;
- Création d'un cadre pour réguler les opérateurs dominants ;
- Ediction de règles favorables au partage d'infrastructures et aux usages numériques ;
- Besoin d'une stratégie de cybersécurité et de soutien pour la gouvernance des données ;
- Soutien au développement de la résilience numérique (ex plan, connectivité, formation) ;
- Instauration d'un Service Universel.

✓ Composante 2 - Services de connectivité internet à haut débit

235. Ce volet financera l'amélioration et l'extension de la connectivité à haut débit pour cibler les bénéficiaires dans les principales villes côtières d'Haïti. L'étude préliminaire a permis d'identifier un certain nombre de sites de l'Administration Centrale et des secteurs de la santé et de l'éducation auxquels le Projet pourra apporter les ressources en connectivité haut débit correspondant à leurs besoins et ainsi encourager la digitalisation des services publics et sociaux.

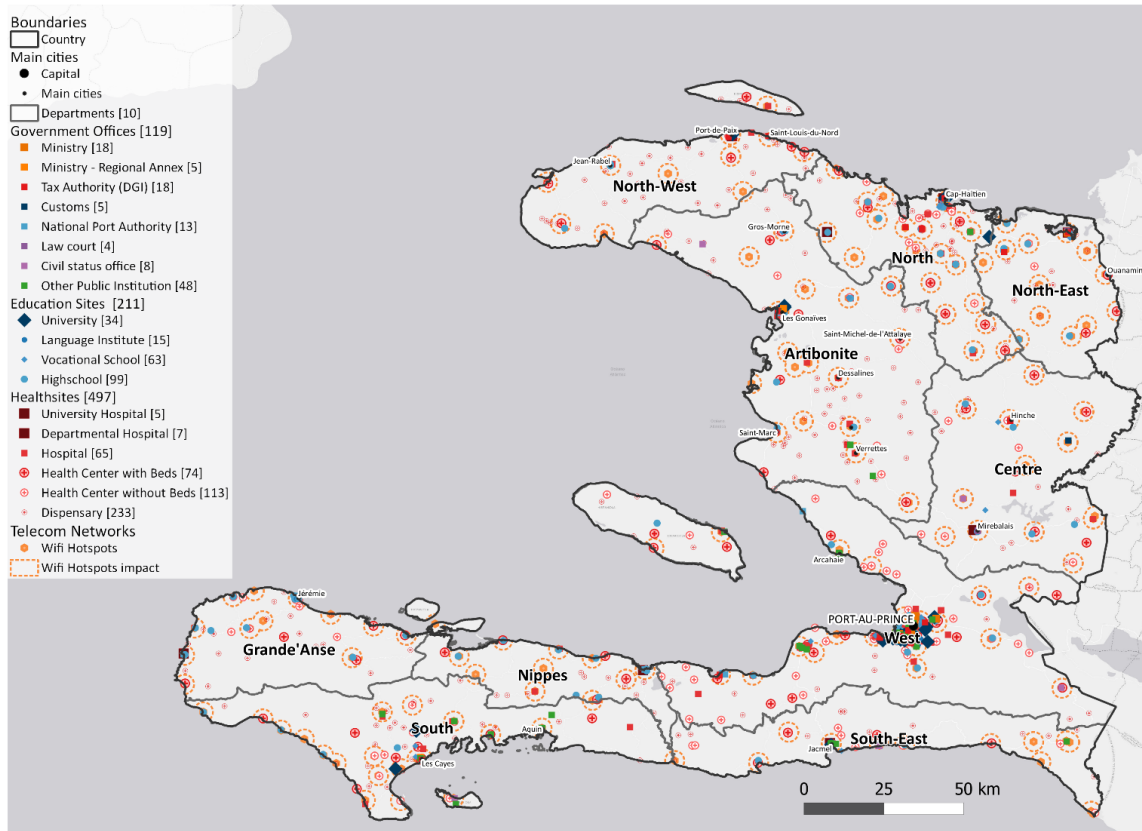
236. En croisant différentes sources d'information (Invest Haïti OSM) et après un certain nombre de vérifications, le projet a pu sélectionner et géolocaliser **1 688 sites prioritaires** répartis comme suit :

- 119 sites de l'Administration Centrale
- 1 358 institutions de santé dont
 - 156 hôpitaux, 663 centres de santé et 539 dispensaires
 - (768 institutions publiques et 590 institutions privées)
- 211 institutions d'éducation dont
 - 34 universités, 99 lycées et 78 écoles d'enseignement professionnel
 - (115 institutions publiques et 96 institutions privées)

237. Le projet a par ailleurs ajouté 155 hotspots WIFI destinés à être installés dans chacune des 140 communes et dans 15 marchés agricoles.

238. Le nombre total de sites prioritaires à raccorder s'élève donc à **1 843** répartis sur l'ensemble du territoire dont 623 dans le Département de l'Ouest, 246 dans l'Artibonite, 197 dans la Région Nord, 173 dans la Région Sud et entre 59 dans les Nippes et 131 dans le Nord-Ouest et dans chacune des autres régions.

239. La géolocalisation précise des sites est présentée sur la carte suivante. Trois scénarios de raccordement (Haut, Moyen, Bas) avaient été définis à des fins de calcul économique. Les scénarios « Moyen » et « Bas » prévoient respectivement le raccordement de 1 303 et 860 sites. Le scénario « Moyen » est le scénario privilégié.



240. Environ 1 700 sites prioritaires ont été identifiés avec un degré de fiabilité acceptable. Ce sont principalement des sites de santé et d'éducation ainsi que de l'Administration Centrale.

241. En complément, le projet prévoit de déployer 155 hotspots WIFI sur l'ensemble du territoire. Fondée sur l'hypothèse d'un "rayon d'attraction" de 2 km, le réseau de hotspots couvrira 6% du territoire et, selon leur localisation, de 30 à 35% de la population.

242. Environ 86 des sites prioritaires identifiés sont couverts par les réseaux existants 1578 sur un total de 1843 sites), mais parfois par une technologie non adaptée à leurs besoins. Des extensions et/ou mises à niveau de réseaux sont donc envisagées pour pouvoir couvrir tous les sites prioritaires par des technologies adaptées à leurs besoins en connectivité (régularité, débit).

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

243. Les Programmes d'actions prioritaires pour la période 2020-2023 visent essentiellement à :

- 1) Elaborer et mettre en œuvre des projets pilotes visant à (i) inclure davantage de solutions numériques dans certaines fonctions et services gouvernementaux, y compris les paiements électroniques, comme précurseur pour la vulgarisation de ce mode de transaction auprès

de la population et des entreprises, et (ii) renforcer des capacités et les compétences numériques pour les employés du Gouvernement ;

- 2) Développer une politique de facilitation de l'accès à l'énergie ;
- 3) Faciliter le crédit aux entreprises du secteur pour l'acquisition de solutions énergétiques ;
- 4) Améliorer la distribution du courant électrique ;
- 5) Adopter et mettre en œuvre une politique publique en faveur des entreprises haïtiennes du secteur ;
- 6) Encourager la participation des firmes haïtiennes dans les marchés publics pour les TIC. ;
- 7) Accorder des crédits à des taux d'intérêt préférentiels ;
- 8) Instituer un Fonds de garantie pour le secteur.

E. La stratégie de financement

244. La pandémie de COVID-19 a relevé le manque de préparation du Gouvernement, des individus et des entreprises à opérer dans un monde virtuel, et mis en exergue la fracture numérique entre les connectés et les non-connectés. Malheureusement, il n'existe pas encore en Haïti une vision globale qui intègre le besoin d'une infrastructure plus résiliente, y compris une infrastructure et des services numériques nécessaires pour mieux répondre aux catastrophes (économiques, naturelle, changement climatique). Pourtant en Haïti, le développement du numérique peut avoir plusieurs avantages, entre autres, contribuer : (i) à la gestion des chocs et désastres ; et (ii) au renforcement de la résilience de l'économie. C'est dans ce contexte que le Projet d'Accélération Numérique vient à point nommé ; ce qui justifie le détail de sa présentation dans ce chapitre.

245. Le financement des activités et programme pour la dynamisation du secteur de l'économie numérique, sur la période 2021-2026, sera principalement dans le cadre du Projet d'Accélération Numérique financé par la Banque mondiale, à raison de 60 millions de dollars US. Le tableau suivant résume la répartition des fonds proposés entre les deux composantes techniques du projet. Les allocations affichées résultent d'une demande du Gouvernement en date du **13 février 2020** approuvée par la Banque en date du **7 avril 2020** (PPA N°. V320).

246. Avance de Préparation du projet. Pour faciliter le démarrage des premières activités en attendant la mise en vigueur en janvier 2021, le projet bénéficie d'une avance de préparation d'un montant de 2, 000,000.00 dollars US.

Tableau 9 : Projet d'Accélération Numérique – Principales composantes et coûts

Description des Contrats	Budget estimatif (Million USD)	Budget estimatif 2020-2023
Composante 1 - Environnement propice à l'infrastructure et aux services numériques		
Soutenir le développement d'un marché d'infrastructure et de services numériques compétitif		
Stratégie d'économie numérique		
Gouvernance des données et cybersécurité		
Soutien de l'infrastructure numérique à la gestion des risques de catastrophe		
Réglementations télécom et haut débit		
1- Stratégie nationale du haut débit et outils de réglementation (stratégie, analyse des lacunes en matière d'infrastructure, analyse de marché et réglementation)		
2- Qualité de service		
3- Gestion des fréquences		
4- Stratégie de partage d'infrastructure et modèle de coût		
Total sous-composante 1.1	6,000,000.00	4,000,000.00
Renforcer les compétences et services numériques		
Secteur public		
Campagnes de sensibilisation et formations publiques de masse		
Formations sur les applications de santé et les compétences numériques		
Formations sur les applications éducatives et les compétences numériques		
Total sous-composante 1.2	6,000,000.00	4,500,000.00
Composante 2 - Connectivité haut débit		

Soutenir l'accès aux services haut débit aux principales institutions bénéficiaires du service public et au grand public		
Achat de connectivité		
Conseiller en transactions		
Cabinet de suivi		
Total sous-composante 2.1	34,000,000.00	21,800,000.00
Renforcement de la capacité des services de mise en réseau des principales institutions bénéficiaires du service public		
Équipements et logiciels pour les institutions connectées		
Total sous-composante 2.2	10,000,000.00	6,600,000.00

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

247. La responsabilité de mise en œuvre du projet est assurée par le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC). L'Unité Centrale d'Exécution (UCE) du MTPTC aura la responsabilité de la gestion du projet, y compris la gestion fiduciaire et les sauvegardes environnementales et sociales. L'UCE sera responsable du rapportage envers la Banque mondiale sur la mise en œuvre du projet. L'UCE administre déjà plusieurs projets financés à partir de dons de la Banque mondiale et sera renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Les collectivités territoriales (municipalité et CASEC) seront consultées tout au long de la mise en œuvre des activités.

248. Le CONATEL, régulateur du secteur des télécommunications apporte l'appui technique au projet. La Direction Générale du CONATEL participe à l'élaboration des termes de références des services et des spécifications techniques pour les marchés de travaux et de fournitures. Elle maintient la liaison avec la Direction des Communications du MTPTC directement concernées par le Projet et les autres partenaires de mise en œuvre (IHSI, Opérateurs, etc.). Elle assure, de concert avec l'UCE, le suivi technique du projet et participe également à l'élaboration des rapports de suivi.

249. Le cadre de suivi et d'évaluation du projet inclut deux éléments distincts. Le premier aura à faire le suivi des performances et des résultats de l'exécution du projet avec des audits annuels qui seront entrepris par l'UCE/MTPTC sur une base continue et s'appuyant aussi sur des indicateurs collectés par des organismes internationaux. Le second consiste à faire des évaluations et suivi périodiques du projet qui seront effectuées par des consultants indépendants spécialisés dans ce domaine.

250. Une solution durable pour la mise en œuvre et coordination des initiatives liées au développement du numérique, et garantir davantage la pérennité des acquis du projet au-delà de sa date

de clôture en 2026, serait de considérer la transition de la responsabilité de sa mise en œuvre vers une structure entièrement dédiée au numérique département ministériel ou secrétariat d'état. Cette proposition est justifiée par les expériences et bonnes pratiques internationales en la matière. Les pays ayant « institutionnalisé » leur engagement à promouvoir l'économie numérique à travers une structure pérenne connaissent une plus forte évolution dans l'utilisation de l'internet, donc sont plus à même de tirer meilleur profit de la révolution digitale.

Encadré 11 : Stratégie de développement de l'économie numérique et cadres institutionnels de pilotage : expériences internationales et leçons pour Haïti

Des départements ministériels dédiés au développement de l'économie numérique, ce qui a permis d'enregistrer des résultats rapides et probants. Le développement de l'économie numérique constitue un défi important pour l'ensemble des pays en développement à l'ère du numérique et de l'information. En fonction des stratégies adoptées, les progrès enregistrés diffèrent. Dans nombre de pays qui ont enregistré des avancées rapides, le cadre gouvernemental a été réadapté à ces défis pour lui accorder une place de premier choix. Ainsi, dans certains pays, pour lever les handicaps et gérer leur ambition de faire du secteur numérique un moteur de croissance et développement de manière plus structurée et soutenue, les autorités y ont consacré tout un département ministériel. Dans ces pays, les structures dédiées ont la charge de promouvoir les TIC en tant qu'outils clés des programmes de transformation de ces pays dans les domaines de la création d'emplois, de la croissance économique, de la transparence et du renforcement de la gouvernance. Elles ont aussi servi à adresser les handicaps cités plus haut de façon plus proactive, afin d'obtenir les résultats attendus.

Ainsi avons-nous les exemples suivants :

- ✓ **Benin**, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Digitalisation (<https://numerique.gouv.bj/>) ;
- ✓ **Côte d'Ivoire**, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste (<http://www.telecom.gouv.ci/-->) ;
- ✓ **Kenya**, le Ministry of ICT, Innovation and Youth Affairs (<https://ict.go.ke>);
- ✓ **Nigeria**, le Ministry of Communication and Digital Economy (<https://www.commtech.gov.ng/the-ministry/about-the-ministry.html>) ;
- ✓ **Rwanda**, le Ministry of ICT and Innovation (<https://www.minict.gov.rw>) ;
- ✓ **Sénégal**, le Ministère de l'Economie Numérique et des Télécommunications (<http://www.numerique.gouv.sn>) ;
- ✓ **Togo**, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale (<https://numerique.gouv.tg>).

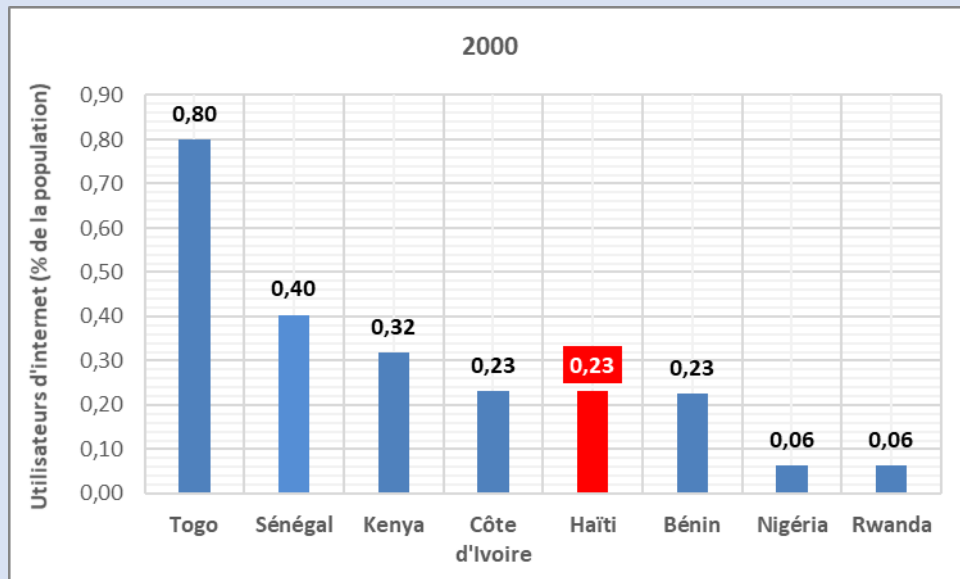
En Haïti, malgré la prise de conscience de l'importance de promouvoir l'économie numérique, ce secteur reste encore très timide et n'a pu favoriser l'éclosion et entretenir une économie du savoir, à la différence des pays qui y ont consacré des structures dédiées pérennes.

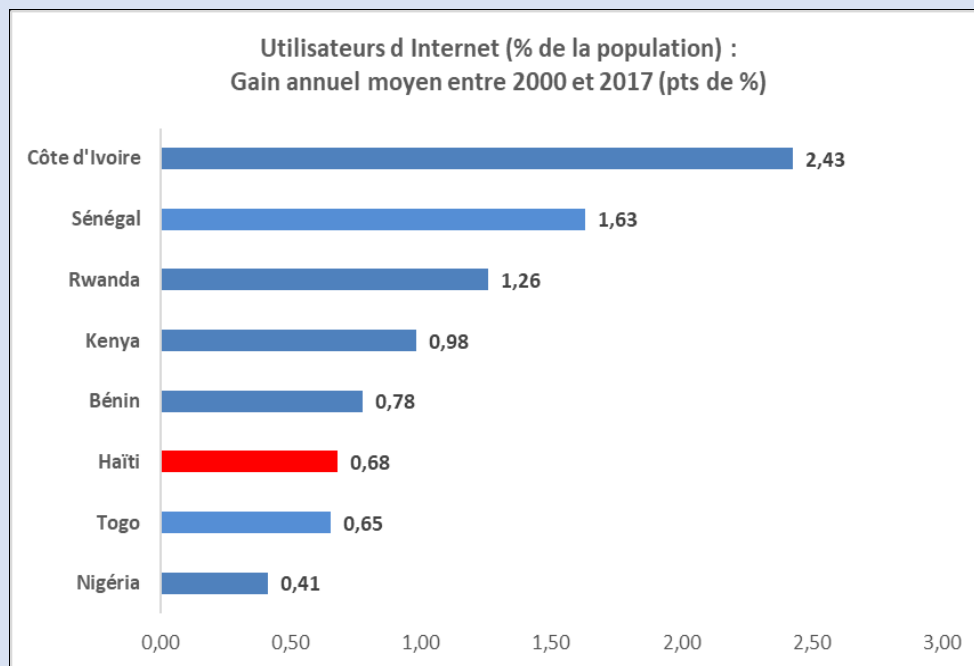
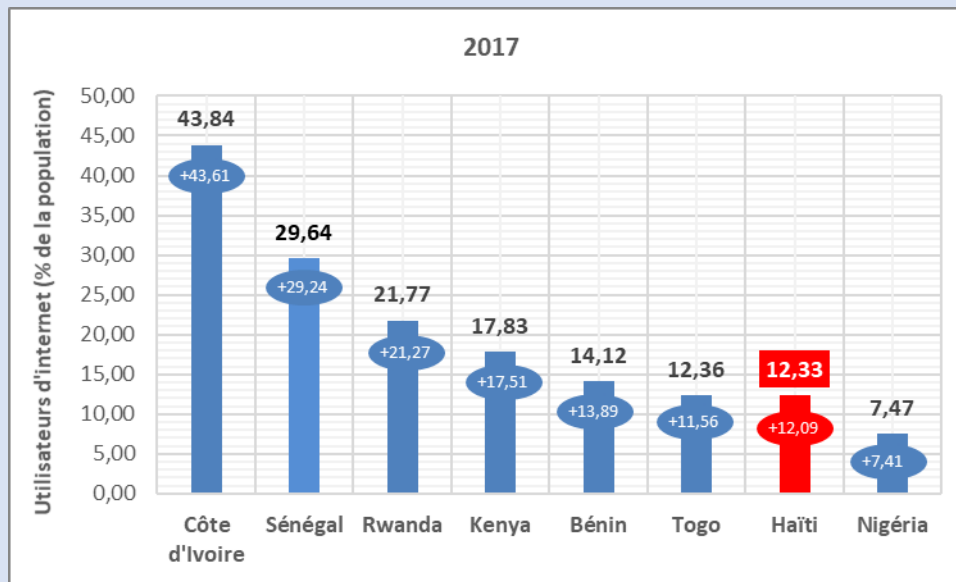
La plupart des pays ayant institutionnalisé à travers une structure dédiée, leur engagement à promouvoir l'économie numérique, connaissent une plus forte évolution dans l'utilisation de l'internet, donc sont plus à même de tirer meilleur profit de l'économie numérique. Ceci est très clairement visible dans les graphiques ci-dessous qui montrent Haïti avec un taux d'utilisation moins élevé que ceux des pays comparés, à l'exception du Nigéria ; ces pays ayant tous des départements ministériels dédiés au secteur numérique. Les comparaisons les plus remarquables sont celles entre Haïti et la Côte d'Ivoire d'une part et entre Haïti et le Rwanda d'autre part. En effet, en 2000, Haïti et la Côte d'Ivoire avait les mêmes taux d'utilisation d'internet, soit 0,231%, plus du double du taux d'utilisation d'internet au Rwanda (0,063%). En 2017, la Côte d'Ivoire et le Rwanda, affichent respectivement des taux d'utilisation d'internet de 43,8% et 21,7% soit respectivement 3,6 fois et 1,8

fois celui d’Haïti qui n’est que de 12,1%. Sur une période de 8 ans (2000-2017), les pays de comparaison (Nigéria, Togo, Bénin, Kenya, Rwanda, Sénégal, Côte d’Ivoire) ayant institutionnalisé à travers une structure dédiée, leur engagement à promouvoir l’économie numérique, ont enregistré une progression moyenne de 1,2 point de pourcentage par an, contre 0,7 point de pourcentage en Haïti.

En côte d’Ivoire, en particulier, des progrès importants ont été réalisés entre 2012 et 2017, avec un accroissement moyen de 6,82 points de pourcentage par an, contre 0,55 en Haïti. Les importants résultats ont été possibles grâce aux investissements tant au plan des infrastructures de connexion (avec une augmentation très significative du linéaire de fibre optique et un objectif de 7000 km de connexion internet à haut débit), au plan de l’accessibilité (avec notamment le lancement d’un projet dénommé « un citoyen un ordinateur une connexion internet », qu’au plan réglementaire. Sur ce dernier plan, le Gouvernement a opérationnalisé le cadre légal et réglementaire en adoptant plusieurs décrets d’application des lois relatives à : (i) la lutte contre la cybercriminalité ; (ii) les transactions électroniques ; (iii) la protection des données à caractère personnel ; et (iv) à la défiscalisation du matériel téléphonique et informatique. Pour ce qui est de la gouvernance électronique, il faut noter (i) l’octroi d’adresse de messagerie électronique professionnelle en « gouv.ci » à plus de 30 000 fonctionnaires ; (ii) la mise en ligne des portails pour accélérer et faciliter les démarches administratives, les paiements de factures des services d’utilités publiques ; et (iii) la dématérialisation du conseil des ministres et des projets sectoriels tel que la eEducation, eSanté, eAgriculture, eFonction publique, eAdministration territoriale, eFinances publiques. (Source : <http://www.gouv.ci/doc/DOSSIER%20DE%20PRESSE%20RDV%20GOUV.pdf>)

Utilisateurs d’internet (% de la population)





Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, et calculs de l'auteur

Leçons pour Haïti. Haïti a les atouts pour tirer meilleur profit des TIC plus que les pays utilisés en comparaison avec notamment : (i) une population relativement jeune, plus polyglotte (créole, français, anglais, et espagnol), et (ii) sa proximité des USA pouvant favoriser le développement d'une sous-traitance dans le domaine des TIC, à l'instar de l'industrie secteur textile. Tous les exemples cités peuvent inspirer pour la création d'une structure dédiée à la gestion des objectifs de développement des TIC en Haïti, y compris la création d'un département ministériel à part entière ou un secrétariat d'état comme dans le cas du Kenya au sein d'un super-ministère en charge des TIC, de l'Innovation

et de la Jeunesse²⁴. Ce Secrétariat aura la charge entre autres (i) l'élaboration et mise en œuvre de la politique nationale des TIC et de l'innovation, (ii) la promotion de la gouvernance électronique et de la politique d'automatisation des services gouvernementaux, et (iii) le développement de la capacité et de l'infrastructure de communication nationales, y compris la gestion de l'infrastructure nationale de fibre optique. En Haïti, au lieu de faire partie de la mission d'une entité étatique pérenne, c'est dans le cadre d'un projet –celui financé par la Banque mondiale pour l'accélération numérique – que ces objectifs seront poursuivis de façon plus structurée et soutenue. Il est à craindre, par expérience en Haïti et ailleurs avec certains projets de développement en général, que ces nobles objectifs ne soient poursuivis après la période de mise en œuvre dudit projet (janvier 2021 – 2026), et que ses acquis ne soient pérennisés.

Le PREPOC fait de l'économie numérique à juste titre un secteur prioritaire pour la transformation et diversification de l'économie haïtienne afin de booster la croissance, et mettre le pays sur la voie de l'émergence visée pour 2030. Il est alors attendu que ce secteur soit soutenu et promu en synergie avec les autres secteurs prioritaires du PREPOC qui quant à eux bénéficient de structures pérennes. Si ce n'est un ministère, un secrétariat d'état pourrait avoir la charge de la gestion des objectifs de développement de l'économie numérique en Haïti. Des études ont suffisamment démontré, en quantifiant, le caractère accélérateur de croissance et d'augmentation du revenu par tête de l'économie numérique, ce que le PREPOC vise à travers les secteurs prioritaires identifiés. L'ancrage institutionnel d'une telle structure pourrait être à un niveau central, Primature ou Ministère des Travaux Publics, ministère de l'Economie ou ministère du Commerce, selon l'angle de développement privilégié. Les objectifs de développement du projet d'accélération numérique (qui sont d'étendre l'accès, d'accroître la qualité et de réduire le coût de l'internet à haut débit et des services numériques, et de jeter les bases d'un environnement propice à l'adoption des technologies numériques) et ses acquis (en matière de création d'emplois pour les jeunes et d'augmentation de la compétitivité de l'économie) pourront ainsi avoir plus de chance d'être pérennisés après les six années de la mise en œuvre dudit projet.

⁽²⁴⁾ Les fonctions du Secrétariat d'État des TIC et de l'Innovation au sein du Ministry of ICT, Innovation and Youth Affairs sont (source : <https://ict.go.ke/ict-and-innovation>) :

1. *Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale des TIC et innovation*
2. *Promotion de la gouvernance électronique*
3. *Promotion de l'industrie du développement de logiciels*
4. *Agence des TIC (E-Government, Kenya ICT Board et Government Information Technology Services)*
5. *Fourniture d'un soutien technique en matière de TIC aux MDA*
6. *Politique d'automatisation des services gouvernementaux*
7. *Développement de la capacité et de l'infrastructure de communication nationales*
8. *Gestion de l'infrastructure nationale de fibre optique.*

CHAPITRE 4 : LE PILIER 2 DU PREPOC – DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'INFRASTRUCTURES DE BASE ET ENERGETIQUES

1. LA STRATEGIE ET APPROCHE OPERATIONNELLE DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'INFRASTRUCTURES EN HAÏTI

A. L'analyse succincte des opportunités et contraintes

251. Le faible niveau de développement des infrastructures à Haïti est le reflet du faible niveau de développement du pays. Près de 57% des Haïtiens vivant dans le milieu rural ne disposent pas d'un accès à l'eau potable soit environ 6.5 millions de personnes. Plus de 60% de la population vivant en milieu rural se trouve à plus de 2 kilomètres d'une route carrossable toute l'année d'autant plus qu'Haïti a un indice d'accessibilité rurale parmi les plus bas de la région. De par leur enclavement, ces populations sont très largement condamnées à rester pauvres car leurs possibilités de vendre leurs productions agricoles à l'extérieur et leur insertion dans le commerce national sont extrêmement réduites. Dès lors, ces populations sont amenées à demeurer dans la pauvreté et de s'y maintenir pour de nombreuses générations. Elles ont un accès limité aux services sociaux de bases, notamment (i) l'accès limité des enfants à l'école ; (ii) l'inaccessibilité aux soins de santé ; en absence d'écoles et/ou de centres de santé dans la proximité de leurs lieux de résidence.

252. Un réseau routier de faible qualité pourtant indispensable pour le transport des personnes et le mouvement des produits et des marchandises. Moins de 20% du réseau routier haïtien est revêtu et 80% de celui-ci est en mauvais et très mauvais état. De plus le réseau routier est faiblement densifié, avec un ratio de 3 kilomètres de route pour 10,000 habitants contre 36 kilomètres pour 10,000 habitants en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, le réseau routier en plus de ces nombreuses défaillances reste largement sous-développé pour les besoins du pays et dangereux avec un niveau d'accidents et de fatalités extrêmement préoccupant.

253. Le taux d'accès à l'électricité est encore trop bas à 41% et 6,7 millions d'Haïtiens n'ont pas accès à l'électricité. Ces populations pourraient rester encore pendant de nombreuses décennies sans cette source importante d'énergie. Pour les 4.8 millions d'Haïtiens les plus chanceux et qui disposent de cette électricité, la qualité de ce service est très variable et elle n'est pas fiable. Il est clair que la qualité des services (disponibilité et fiabilité) en dehors du niveau d'accès est déterminante pour la productivité des activités économiques et donc pour la croissance économique dans les pays. Les coupures d'électricité et les délestages sont fréquents et les chutes de tension sont courantes. De nombreuses entreprises et les ménages les plus fortunés font recours à des groupes électrogènes, ce qui aggrave les coûts de production, réduisant ainsi la compétitivité du secteur économique haïtien.

254. L'accès à l'électricité est essentiel pour le bon fonctionnement des systèmes sanitaires (centres de santé et hôpitaux) ainsi que pour la conservation de la chaîne de froid pour les vaccins. Cet accès permet également d'atteindre des meilleurs résultats en matière d'éducation pour les enfants qui peuvent bénéficier de nombreuses heures pour étudier après la sortie de l'école. En fait, l'accès à l'électricité s'il était généralisé, devrait être un des plus importants leviers pour stimuler une croissance économique inclusive car il permet de créer d'énormes opportunités pour les femmes, les jeunes aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

255. L'accès à l'eau potable est difficile et la qualité de l'eau mise à la disposition des populations reste problématique aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Près de 84% des populations urbaines ont accès à l'eau mais la qualité des services laisse à désirer et il n'existe aucune information sur les performances du secteur de l'eau potable en milieu urbain. L'accès à l'eau en milieu rural est encore largement plus bas car seulement 43% de cette population avait accès à l'eau. En milieu rural, 25% des Comités d'Adduction d'Eau Potable ne collectaient pas des revenus de l'utilisation de l'eau et 40% de ceux-ci ne déclaraient pas de collecte de revenus ou ne collectaient pas des revenus de la consommation en eau correspondant à leurs prestations. C'est pour cette raison que plus de 58% des bornes fontaines était à l'arrêt²⁵.

256. Le financement national du service de l'eau est pratiquement inexistant en l'absence d'une politique tarifaire claire et des énormes inefficacités dans la gestion de ces services. Le cadre de gestion du secteur de l'eau en milieu urbain en particulier est totalement inadapté à la gestion d'un tel service et l'arrangement institutionnel en place est assez unique à ce niveau. Ces inefficacités sont généralisées et elles affectent aussi bien au niveau technique, commercial qu'opérationnel, ce qui expliquerait que le financement du secteur de l'eau est à 99% réalisé par l'assistance extérieure. L'assainissement est particulièrement délaissé avec des taux d'accès très bas de 24% en milieu rural et de 37% en milieu urbain (2018).

257. L'absence généralisée de maintenance du faible stock des infrastructures existantes en rajoute à la mauvaise qualité des services d'infrastructure. De nombreuses installations à l'arrêt ou ne fonctionnent qu'à un taux réduit de leurs capacités initiales.

B. L'orientation stratégique de la politique de développement des services d'infrastructures

258. Haïti, comme tous les pays du monde aura besoin de développer ses infrastructures pour soutenir le développement de son économie et pour améliorer les conditions de vie de ses populations dont le niveau de pauvreté est l'un des plus élevés de l'espace Amérique latine et Caraïbes. Les ressources financières du gouvernement sont limitées et le financement de l'essentiel des infrastructures est assuré à travers l'assistance internationale officielle et celle des nombreuses organisations non

⁽²⁵⁾ USAID, 2014. *Water, Sanitation and Hygiene Sector, Status and Trends Assessment in Haiti.*

gouvernementales. Le niveau d'accès aux principaux services d'infrastructures est parmi les plus bas et les infrastructures existantes sont pour l'essentiel en mauvais état par faute d'entretien vu l'absence de financement de ses activités et par la faute d'une organisation institutionnelle largement défailante.

259. Concentrer les efforts à l'amélioration de l'existant. Il est urgent que le gouvernement alloue davantage de ressources financières pour l'entretien et la maintenance des infrastructures existantes afin d'améliorer la qualité des services existants et pour assurer leur durabilité. Dégager des ressources financières plus importantes permettrait ainsi de conforter et de renforcer le leadership du gouvernement sur des secteurs dont le développement permettrait à Haïti de tirer le meilleur parti de ses nombreux avantages comparatifs comme sa position dans les Caraïbes et sa proximité avec le plus grand marché de consommateurs au monde.

260. Développer une approche visant une meilleure combinaison de ses atouts naturels. Dans la stratégie globale de développement des services d'infrastructures, Haïti doit viser une meilleure combinaison de ses atouts naturels que sont la variété de ses paysages et ses plages, son large potentiel humain avec une population travailleuse et jeune. L'importance de la façade maritime en Haïti offre d'intéressantes possibilités d'organiser la multi modalité entre le transport maritime et le transport routier des personnes et des marchandises afin de limiter la détérioration rapide des routes sous l'effet des charges élevées à l'essieu. Le développement des capacités, l'amélioration de la gestion, la mise en place de nouveaux équipements et l'amélioration des infrastructures d'un certain nombre de ports régionaux devraient aider dans cette direction.

261. Privilégier dans un premier temps une approche de type zones économiques spéciales. Compte tenu des capacités financières limitées du pays, la stratégie globale de développement des infrastructures devra privilégier dans un premier temps une approche de type zones économiques spéciales en vue de soutenir le développement des secteurs économiques les plus prometteurs. Dans cette optique, un programme spécial d'amélioration des infrastructures des zones économiques spéciales devrait être mis en œuvre accompagné de renforcement des capacités et d'amélioration et de facilitation logistique avec une approche institutionnelle qui pourrait davantage faire appel au secteur privé pour la gestion de celles-ci.

262. Toutefois, il est primordial pour le Gouvernement d'engager des actions dans le très court terme pour doter le pays d'un plan stratégique en matière de développement des infrastructures pour les 10 prochaines années en se fixant des objectifs précis et raisonnables en matière d'accès aux services d'infrastructure pour les populations (urbaines et rurales) et en matière de soutien aux secteurs de production.

263. Le développement des infrastructures devra adopter une approche pragmatique de progressivité et donc par niveau de services pour tenir compte des ressources financières et humaines limitées du Gouvernement et de la capacité et de la volonté à payer des populations afin d'assurer la durabilité des services. Ces ressources du Gouvernement ne connaîtront pas une évolution rapide dans le court terme au vu des conditions de l'économie mondiale et des importants chocs exogènes dont le pays doit faire face et continuera de faire face dans le futur. En outre, les infrastructures devront être conçues et mises

en œuvre en tenant compte des conditions climatiques particulières du pays et de son exposition aux différents chocs naturels.

264. Privilégier des solutions techniques et opérationnelles adaptées selon les zones (urbaines ou rurales) et à l'exposition permanente du pays aux chocs. Les principes qui vont guider le développement des infrastructures en Haïti devraient être basés sur : (i) la progressivité dans la qualité des services, compte tenu des moyens financiers et humains limités du pays, (ii) les niveaux de services en relation avec la capacité à payer et la volonté à payer des utilisateurs des services ; et (iii) l'utilisation des technologies appropriées en fonction des capacités de gestion et de maintenance. Les solutions à retenir pour le développement des infrastructures seront différentes selon que l'on se trouve dans des grandes villes où la densité de population est très élevée ou que l'on se trouve en milieu rural où les densités de population sont très faibles.

265. L'approche par réseaux pour l'eau potable sera favorisée dans les villes où la densité est élevée avec une attention particulière à la question des niveaux de service qui devrait impliquer le développement de bornes fontaines dans les secteurs où les revenus des populations sont très faibles. Il s'agira de développer de la flexibilité dans les niveaux de services permettant ainsi aux populations dont les revenus s'accroissent dans le temps de passer de la borne fontaine au branchement domestique.

266. Les mini-réseaux d'eau potable (avec bornes fontaines et/ou connexions) ou des ouvrages sur site comme des pompes à motricité humaine devraient être envisagés dans les zones rurales en fonction de la densité des populations. Pour les grandes villes avec une importante densité de population, la poursuite d'un développement des infrastructures par réseaux se justifie compte tenu des économies d'échelle qui permettent de réduire les coûts unitaires sur le capital et sur l'exploitation. Des réformes institutionnelles au niveau de l'utilité en charge de l'eau sont urgentes compte tenu de la faible qualité des services et des capacités de mobilisation de ressources propres extrêmement faibles. Le développement des services d'eau ne pourra se faire de manière durable sans un couplage développement des infrastructures et amélioration de la gestion faute de quoi, les investissements envisagés ne seront que d'un appoint relatif.

267. Réviser le mix énergétique pour tenir compte des potentialités en matière d'énergie renouvelable. Haïti devrait s'engager très rapidement dans un processus de révision de son mix énergétique dont la part thermique est trop élevée alors que le pays dispose de nombreuses potentialités en matière d'énergie renouvelable. L'utilisation des mini-réseaux (hydroélectrique et autres renouvelables) dans les petits centres urbains et zones rurales devrait être favorisée pour accroître très rapidement le taux d'accès et la qualité des services. La réhabilitation des réseaux existants pour réduire les pertes techniques, la mise en place de compteurs (à prépaiement) et la réhabilitation des unités de production en plus de l'amélioration de la gestion générale de l'utilité d'électricité devraient être la priorité. Des réformes institutionnelles au niveau de l'entité en charge de l'électricité seront absolument nécessaires faute de quoi les investissements envisagés ne seront que d'un appoint relatif.

268. Accroître les efforts dans le désenclavement des zones rurales et favoriser les interconnexions des zones de production et de consommation. Un accent particulier sera accordé au développement du

réseau routier secondaire et tertiaire afin de réduire l'enclavement des populations en synergie avec le développement des axes structurants. La priorité sera donnée à la réalisation d'ouvrages définitifs et résilients aux chocs climatiques et donc à l'approche par niveaux de service pour réduire les coûts et maintenir l'accessibilité. Les travaux et l'entretien des ouvrages et des installations seront organisés essentiellement sur la base des techniques à haute intensité de main d'œuvre utilisant de préférence les matériaux locaux.

C. Les expériences et leçons pour Haïti

Encadré 12 : Qualité des services d'infrastructures et développement économique et amélioration des conditions de vie des populations, leçons pour Haïti

1. Les infrastructures sont indispensables au développement durable et à une croissance inclusive. L'impact positif des infrastructures sur la croissance économique et le développement social inclusif a été documenté depuis de nombreuses années et les études dans ce domaine sont légion. Les infrastructures affectent la productivité et la production directement dans le cadre de la formation du Produit Intérieur Brut comme un intrant à la fonction de production des autres secteurs. Cette contribution se manifeste par la réduction des coûts de transaction et des autres coûts, entraînant ainsi une utilisation plus efficace des intrants comme la main d'œuvre, les investissements en capital ; ce qui améliore la productivité totale des facteurs intervenant dans la production des biens et des services. La mauvaise qualité des services d'électricité peut imposer des coûts additionnels aux firmes comme des agents qui sont mis au chômage partiel, de la production perdue ou des équipements qui sont endommagés.

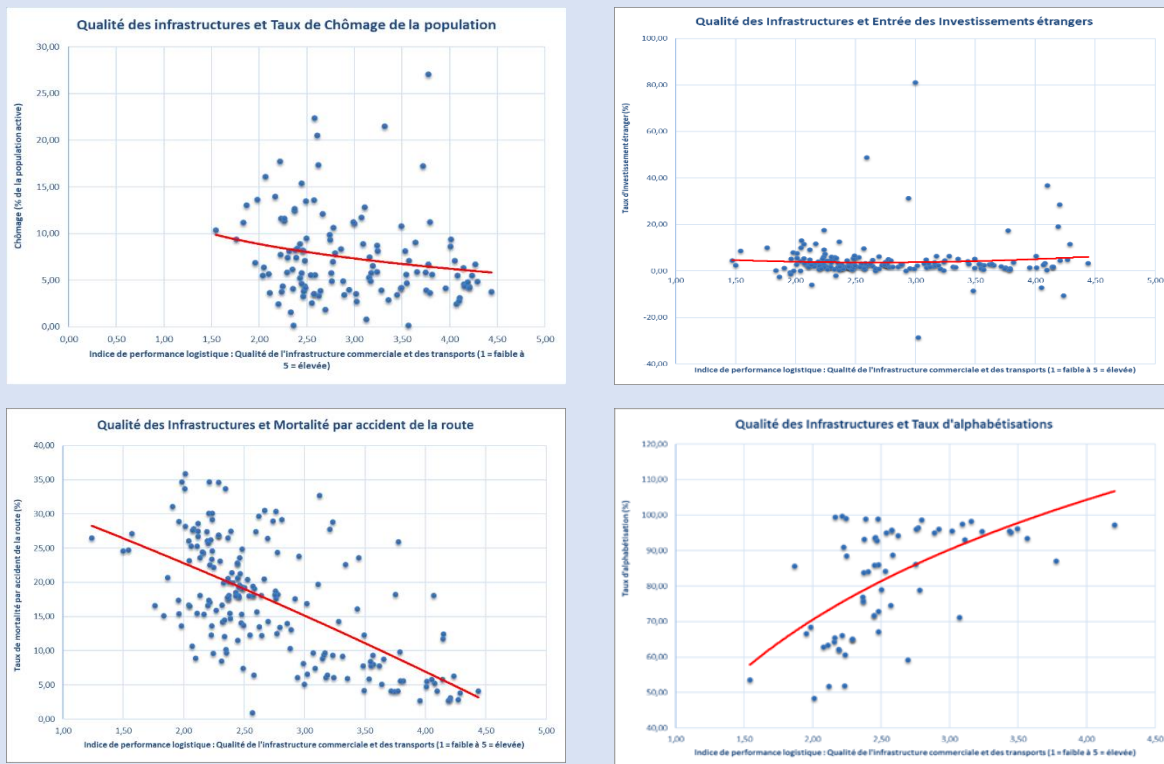
2. Des services de transport de qualité sont de nature à accroître la compétitivité des entreprises manufacturières. Ils facilitent le transport des matières premières aux producteurs et des produits manufacturés aux consommateurs. De meilleurs services de transport accroissent la taille effective des marchés du travail. En l'absence de services de transports, d'électricité et de télécommunication de qualité, les entreprises sont amenées à faire face à des coûts plus élevés comme l'acquisition de générateurs électriques et de production d'électricité à des coûts plus élevés, ce qui les rend moins compétitives. A titre d'exemple : la réduction des coûts de la bande passante devrait stimuler le développement du commerce en ligne et de l'économie digitale.

3. L'existence d'infrastructures en quantité et qualité suffisantes est de nature à développer le capital humain en facilitant un meilleur accès aux services de santé et d'éducation. Avec un niveau de capital humain plus élevé, les pays sont mieux positionnés pour mettre en œuvre des processus de production plus intenses en technologies à même de booster leurs développements économiques. Les effets liés à l'existence d'infrastructures de qualité se transmettent à travers différents canaux comme la facilitation et l'accroissement des flux commerciaux, la stimulation de la demande agrégée et l'accroissement de l'attractivité des pays comme destinations pour les investissements. En outre, et sur le court terme, la réalisation d'infrastructures crée des emplois

durant la phase de construction des travaux contribuant ainsi à accroître la demande et a donc des retombées sur la croissance économique.

4. Haïti a des raisons évidentes de développer ses infrastructures car elle a une économie de petite taille et celle-ci est très ouverte sur l'extérieur. Haïti a besoin de commercer avec l'extérieur et le commerce international devrait être un important moteur de sa croissance économique. Dans un pays comme Haïti, l'accès universel à des services d'infrastructure de qualité ne peut être qu'un objectif de long terme. Haïti devrait investir ses ressources financières et humaines limitées dans des programmes d'infrastructures qui lui permettent d'atteindre les plus grands rendements économiques et sociaux sur ses investissements. Haïti devra donc être très sélectif dans le choix de ceux-ci.

Figure 13 : Amélioration de la qualité des services d'infrastructures et gains pour l'économie



Sources : Données Base de données indices de développement économique de la Banque Mondiale, calcul de l'auteur

D. L'approche opérationnelle pour la conduite des politiques de développement des services d'infrastructures

269. Les conditions d'Haïti commandent une approche structurée, progressive et réaliste tenant compte des capacités financières limitées du pays et des possibilités qu'offre le secteur privé dans le financement et la gestion des infrastructures et des services. Cette approche devrait se focaliser sur la contribution des infrastructures au développement du secteur manufacturier et à l'amélioration des

conditions de vie des populations. Cette approche sera bâtie sur une meilleure allocation des ressources financières, une meilleure efficacité et effectivité dans l'utilisation de ces ressources. Le cadre institutionnel et réglementaire devra créer les conditions idoines pour attirer les investissements et les financements du secteur privé. La panoplie des instruments à la disposition des autorités haïtiennes pour organiser le développement des infrastructures et des services d'infrastructures devrait être bâtie sur un compact qui comprendrait :

- (i) **Le renforcement et l'amélioration de la gouvernance et du cadre institutionnel** : Le rôle des autorités publiques et le financement à partir du budget national devraient gagner en importance dans le développement des infrastructures dans le pays. Le financement du secteur privé peut être important mais restera concentré sur des secteurs qui sont les plus attractifs pour de tels financements (électricité et télécommunications en général) et ne devrait pas dépasser 10% des besoins de financement des infrastructures dans le pays. Des cadres réglementaires transparents et stables devront être mise en place pour attirer ce type d'investissements permettant de soulager en partie les besoins de financement du gouvernement. Le gouvernement devrait revenir à la pratique de la planification stratégique du développement des infrastructures avec des arrangements institutionnels qui permettent d'organiser les tâches de conception, de coordination, de développement, de mise en œuvre et de régulation.
- (ii) **La priorité accordée à la maintenance et à l'entretien des infrastructures existantes pour en accroître la productivité**. La priorité en matière d'investissement dans les infrastructures en Haïti devrait être celle du financement de l'entretien et de la maintenance des infrastructures existantes. En outre, le financement de la réduction des inefficacités dans la délivrance des services (pertes techniques et commerciales dans l'eau et dans l'électricité qui représentent des sommes énormes qui sont perdues) devrait faire partie des priorités. Haïti aura besoin de redéfinir le cadre de gestion des services d'infrastructures par une meilleure gestion de ces services avec des réformes institutionnelles adaptées et basées sur la performance. De nombreuses infrastructures comme des centrales électriques sont à l'arrêt et ou fonctionnent à un très faible pourcentage de leurs capacités initiales (turbines en panne par exemple comme à Péligre). Il est courant de noter que 30% des infrastructures dans les pays pauvres ont besoin de réhabilitation. En Haïti, 80% des routes auraient besoin de réhabilitation. Les pertes de distribution et les pertes commerciales dans les services d'eau peuvent atteindre facilement 30%. En fait, une importante proportion de l'eau traitée et produite n'est pas facturée et ne permet pas à la structure en charge de récupérer les dépenses effectuées à produire cette eau. La réduction des pertes dans les services d'eau et d'électricité coûte moins de 3% du coût de construction de la capacité équivalente correspondant à ces pertes. De même, dépenser 1 \$ US dans l'entretien des routes permet d'économiser 4 \$ US dans l'économie.
- (iii) **L'adoption d'une approche pragmatique avec une priorisation stratégique des investissements dans les infrastructures**. Les investissements dans les infrastructures sont des investissements lourds et qui ne peuvent pas être récupérés une fois réalisés. Le choix et la mise en œuvre de ces infrastructures ne peuvent souffrir d'erreurs car ils engagent d'importantes ressources financières

sur le moyen et le long terme. Ces décisions d'investissement doivent donc être stratégiques et répondre à des priorités de développement claires et justifiées. Quand ces infrastructures sont productives ou aident à accroître la productivité de secteurs dans lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs, elles contribuent sur la durée au développement des activités économiques du pays et donc à la croissance économique. Elles aident par leurs effets directs sur l'accroissement de la production nationale à mobiliser des ressources financières additionnelles qui peuvent servir au pays pour financer les autres besoins de développement dans le pays. Une bonne planification stratégique devrait considérer le développement des infrastructures en soutien aux secteurs d'activités dans lesquels Haïti dispose d'avantages comparatifs. Ce fut l'approche adoptée par la Chine quand ce pays a débuté sa croissance économique spectaculaire en 1979. Celle-ci a duré 38 ans avec un taux de 9.6% par an sur cette période. Les autorités chinoises avaient très tôt réalisé, que le pays ne pourrait pas avoir les ressources financières suffisantes et les capacités administratives nécessaires en 1979 pour construire des routes, des autoroutes, des lignes de chemin de fer, des ports, des aéroports dans tout le pays. Il leur fallait être sélectif, et la suite est connue.

- (iv) **L'accroissement des ressources domestiques consacrées aux infrastructures, avec des subventions bien ciblées et un meilleur recouvrement des coûts et des bonnes performances opérationnelles.** Faire appel à des financements internationaux en monnaies étrangères quand les ressources produites par les services d'infrastructures sont en monnaie locale, alourdissent le service de la dette dans les pays et freinent le développement des infrastructures dans le futur surtout quand ces investissements ne permettent d'accroître la capacité productive du pays. Il existe d'autres mécanismes qu'Haïti pourrait utiliser sans affecter sa stabilité macroéconomique en mobilisant la capacité contributive des populations qui utilisent et qui attendent de payer pour des services de qualité. Des meilleures politiques publiques et des bonnes pratiques sont nécessaires à cet effet. Les tarifs d'électricité et d'eau ne reflètent généralement les coûts de ces services et la pratique de non-recouvrement des factures et des énormes pertes opérationnelles et commerciales participent à l'évaporation de ressources financières importantes qui auraient pu permettre d'étendre les services et de les améliorer. Autant il est important pour les autorités de s'assurer que les populations les plus vulnérables ou les plus pauvres ont un accès à l'électricité et à l'eau par exemple, autant il est justifié que la gestion des subventions à ces services soit la plus transparente possible. Réduire le coût des subventions et l'efficacité de celles-ci est possible et nécessaire afin d'assurer leur durabilité. Elles doivent être ciblées (éviter que les ménages qui ne sont pas concernés en bénéficient et que les ménages considérés ne soient pas exclus). Cibler les subventions pour les ménages les plus nécessiteux, combattre la fraude, améliorer la gouvernance et la performance des services et s'assurer que tous les autres ménages payent leurs consommations devraient permettre de dégager des ressources importantes. Haïti devra davantage contribuer au financement de ses infrastructures et des services d'infrastructure à partir des ressources locales.
- (v) **La promotion des partenariats publics-privés pour une plus grande contribution du secteur privé au financement et à la gestion des infrastructures.** Le plus important pour Haïti sera de mettre à

jour ses politiques et ses pratiques afin de s'assurer que les règles et les régulations sont appliquées effectivement et de manière transparente en réduisant au maximum les incertitudes et la discrétion dans l'application des règles et des régulations. La mise à jour des politiques, règles et régulations devra se faire de manière participative afin de prendre en compte les préoccupations du secteur privé et refléter les meilleures pratiques internationales. Bien que le développement des Partenariats Public-Privé (PPP) soit important pour la fourniture des services d'infrastructures, leur mise en œuvre effective demande une analyse précise des objectifs recherchés, de la viabilité commerciale, des risques et de leur mitigation afin de les matérialiser de manière réussie car tous les projets d'infrastructures ne se prêtent pas à une approche PPP.

- (vi) **Le développement d'un portefeuille de projets solide et de programmes de qualité.** Un projet qui peut attirer des financements privés est un projet qui offre des incitations claires et précises pour les financiers. Cela demande une bonne préparation du projet avec une analyse détaillée de tous les risques et des potentiels retours sur investissement qui doivent être explicites et connus de toutes les parties. Compte tenu des nombreuses incertitudes qui accompagnent la réalisation des projets d'infrastructure, leurs coûts, les risques et la durée de préparation des projets, il est indispensable de disposer de mécanismes de financement au niveau national de ces études. L'existence de bonnes études de faisabilité pour des projets à fort potentiel pourrait aider à attirer la participation du secteur privé. Ce même processus doit être en place pour la sélection des investissements à financer par la puissance publique. Le développement de ce portefeuille de projets et de programmes devrait se baser sur une approche pragmatique, celle qui identifie les projets et programmes d'infrastructures les plus critiques en soutien à la transformation de l'agriculture, au développement du secteur manufacturier et des services à travers le développement d'industries compétitives dans des zones géographiques précises. Le ciblage des secteurs et des zones géographiques est essentiel.

2. LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET LES SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER

A. L'état des lieux et principaux défis

270. Le réseau routier en Haïti est long de 4,371 kilomètres, dont 950 kilomètres de routes nationales (21%) ; 1,255 kilomètres de routes départementales (29%) et 2,166 kilomètres de routes rurales (50%). Ce réseau routier est très largement sous dimensionné et la qualité du réseau routier est fortement dégradée, avec une densité routière de 3 kilomètres /10,000 habitants contre 36 kilomètres/10,000 habitants en Côte d'Ivoire.

271. Avec un indice d'accessibilité rurale de 38%, les populations rurales en Haïti sont parmi les populations les plus enclavées de l'hémisphère nord. Cette situation représente une énorme contrainte pour les populations et réduit de manière significative leurs possibilités d'intégration dans les circuits commerciaux au niveau national, l'accès aux services de base comme l'eau, l'électricité et aux centres de santé. L'éducation des enfants est très largement affectée par cet état de fait. Toutes ces conditions sont

propices à maintenir les populations et leurs descendance dans la pauvreté et à perpétuer la trappe de la pauvreté. En effet, les pertes sur les productions agricoles peuvent représenter jusqu'à 30% de la production à cause de l'enclavement ou du très mauvais état des routes rurales dans la mesure où près de la moitié du territoire est très mal interconnectée, ce qui impacte les coûts des transports qui sont élevés et estimés à 0.21 \$ US par Tonne kilomètre contre 0.14 \$ US par Tonne kilomètre en République Dominicaine et 0.07 \$ US à Belize et au Honduras (Freight Logistics Index).

272. Le secteur routier en Haïti souffre de nombreux handicaps dont la longueur limitée de son réseau routier et donc la faible densité routière et la mauvaise qualité des routes. Le manque chronique d'entretien de celles-ci explique pourquoi 80% des routes en Haïti sont en mauvais ou en très mauvais état. Cette situation explique en très grande partie les faibles performances du pays aussi bien en matière de développement humain que de développement économique.

273. Le budget affecté à la maintenance routière était de 13.5 millions \$ US dont 84% était alloué à la maintenance de routine et 4% à la maintenance périodique. Le Fonds d'Entretien Routier (FER) avait reçu seulement 3 millions \$ US pour l'entretien des routes en 2009 contre un montant budgétisé de 21.7 millions \$ US. Ces montants étaient tout simplement insuffisants et ils le sont certainement encore. Les moyens financiers extrêmement dérisoires affectés en plus des faibles capacités de planification et de mise en œuvre de cette maintenance en raison des graves défaillances au niveau institutionnel expliquent la situation désastreuse dans laquelle se trouve le réseau routier haïtien.

274. Afin de rétablir les liaisons routières et protéger les populations rurales des effets négatifs des inondations pour la relance de l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Gouvernement dans le cadre de la caravane du changement a acquis de nombreux équipements de génie civil à hauteur de 123 millions \$ US progressivement mis à la disposition des Directions Départementales des Travaux Publics et du Ministère de l'Agriculture sous forme de régies. Cette approche a fait preuve de grande inefficacité dans certains pays et un système de contractualisation avec des PME a été jugé plus intéressant. Dans le cas d'Haïti, cela reste à évaluer car cette approche a néanmoins facilité la mise en route de travaux importants qu'il aurait été impossible de réaliser dans le contexte social et politique si difficile, c'est le cas pour le Barrage de Marion, la route de Gonaïves-Port-de-Paix.

275. Les contributions propres d'Haïti au financement des infrastructures routières demeurent très marginales. Comme dans de nombreux secteurs liés aux infrastructures, le financement des investissements pour le réseau routier dépend dans une très large proportion des financements extérieurs dont ceux de la Banque Interaméricaine de Développement qui est le plus grand financier dans ce domaine. La contribution de cette institution a été de 378.5 millions \$ US entre 2012 et 2018 dans le cadre de la réhabilitation d'importants tronçons de l'ossature routière du pays dont la RN1, la RN2, la RN7 et la RN8.

276. En résumé, le secteur des infrastructures de transport est confronté aux problèmes suivants qui empêchent son développement et sa pleine contribution au développement économique et social du pays. Ce sont : (i) la faible densité du réseau routier et la mauvaise qualité des routes qui limitent la connectivité du territoire et réduisent de beaucoup le niveau d'accessibilité de la population rurale ; (ii)

le très faible niveau des financements de ces infrastructures par le gouvernement aussi bien pour les investissements en capital que pour l'entretien et la maintenance ; et (iii) l'existence d'arrangements institutionnels de la maintenance et de l'entretien des routes inadaptés et inefficaces qui perpétuent les cycles de réhabilitations des routes qui avaient été déjà réhabilités et qui empêchent d'étendre le réseau routier au-delà des sections qui avaient déjà fait l'objet de réhabilitations.

277. Les accidents de la route sont nombreux et mortels. La mauvaise qualité des véhicules et leur âge très avancé, la faiblesse du contrôle routier en termes de limitation des vitesses, le mauvais état et la dangerosité des routes en elles-mêmes compte tenu de la topographie et l'excès de vitesse des conducteurs font que les routes du pays sont parmi les plus mortelles dans le monde. La création d'une cellule de sécurité routière ainsi que la mise en place d'un système d'informations sur les accidents de la route au niveau de la Police nationale constituent des initiatives dans la bonne direction mais elles sont encore insuffisantes pour avoir un impact décisif sur la situation des accidents de la route en Haïti.

278. Dans le domaine du transport aérien, l'Aéroport International Toussaint Louverture, le plus grand aéroport du pays a vu sa piste entièrement réhabilitée en Octobre 2018. D'autres travaux comme l'amélioration de la signalisation devraient permettre le développement des opérations de nuit. Cependant les opérations de contrôle du trafic sont conduites à partir d'installations mobiles et temporaires depuis le séisme de 2010.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

279. La faible taille de l'économie et l'insularité de son territoire font qu'Haïti comme la plupart de ces pays ont besoin de s'intégrer dans le marché international qui leur offre davantage de débouchés compte tenu de la faible taille du marché national. Haïti a véritablement besoin d'infrastructures de transport et de services logistiques de qualité, donc efficaces, pour accroître la taille de leurs marchés, donc exporter de manière compétitive et importer à moindre coût, les biens et services dont il a besoin.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

280. Suite au séisme de 2010, le Gouvernement a mis en œuvre un important programme de développement de ses infrastructures routières pour les rétablir à leur niveau d'avant le séisme. Des investissements de l'ordre de 356.5 millions \$ US ont été réalisés entre 2011 et 2016. Ces efforts ont permis d'améliorer un tant soit peu la qualité d'une partie du réseau routier et la longueur de celui-ci par un accroissement de 40% depuis 2004 (BID, 2017). La proportion de route en condition acceptable et en bon état a aussi connu une certaine amélioration.

281. Une véritable professionnalisation de l'entretien routier s'impose en plus du besoin pressant d'accroissement des ressources du FER. Cet accroissement des ressources devra se faire de manière progressive sous la forme d'une combinaison de dotations budgétaires plus importantes et d'un relèvement progressif de la taxe pour l'entretien routier prélevée sur la consommation de carburants. La mise en place d'un financement conséquent de la part de partenaires techniques et financiers serait

nécessaire pour accompagner une phase transitoire d'une durée de 5 ans pendant laquelle le FER pourrait atteindre un niveau de financement relativement autonome et ne faisant pas recours à des concours budgétaires du Gouvernement. Une plus grande efficacité dans la gestion des ressources financières et la réforme de l'entretien routier telle que présentée serait mise en place durant cette période transitoire. En effet, l'entretien routier devrait être organisé sur la base d'une planification et programmation pluriannuelle à partir de contrats pluriannuels basés sur la performance avec des PME du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics (BTP) qui pourraient engager en partie les services des populations locales dans le cadre d'organisations communautaires.

282. Les énormes moyens matériels du Centre National d'Entretien (CNE) devraient servir dans cette phase transitoire à soutenir l'entretien du réseau routier et contribuer ainsi à renforcer la confiance de la population et des opérateurs économiques quant à la justification d'un relèvement progressif du financement de l'entretien routier à partir de prélèvements sur la consommation de carburants. Les matériels pourraient ainsi servir dans la professionnalisation des PME et autres opérateurs qui seront engagés dans l'entretien routier dans le cadre de contrats de locations de matériels avec le CNE. Dans le cadre de contrats d'entretien pluriannuels régionalisés, les matériels et équipements de la CNE pourraient servir pour la mise à niveau des différents réseaux routiers départementaux avant leur mise en entretien par les PME. Enfin, les matériels de la CNE devraient servir dans le cadre de l'entretien routier périodique et dans le cadre des opérations d'urgence pour la remise en état des routes et le rétablissement des trafics à la suite des inondations consécutives aux nombreux événements climatiques qui ne manquent pas de frapper le pays.

Encadré 13 : Le développement des investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO), un levier indispensable pour le développement des infrastructures en Haïti et l'absorption du chômage

1. Dans le monde, des millions de personnes n'ont pas accès aux infrastructures (routes, ponts, approvisionnement en eau, etc.) nécessaires pour accéder aux services de base comme l'eau, l'éducation et la santé. La construction d'infrastructures de qualité et leur entretien peuvent grandement améliorer le niveau de vie des populations. Des infrastructures communautaires productives peuvent également contribuer à réduire la pauvreté (rurale et urbaine) et peuvent offrir de meilleurs avantages économiques et sociaux.
2. Les investissements à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) lient le développement des infrastructures à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté et au développement économique et social local. En utilisant la main-d'œuvre et les ressources locales, ils créent des emplois et des revenus dans les zones d'interventions, réduisent les coûts, permettent l'économie de devises étrangères. Ils soutiennent également l'industrie locale en contribuant à la dynamisation des tissus économiques tout en renforçant les capacités des institutions locales.

3. L'expérience du BIT dans le monde montre que la combinaison de la participation locale à la planification et de l'utilisation des compétences disponibles localement, de la technologie, des matériaux et des méthodes de travail appropriés est une approche efficace et économiquement viable des travaux d'infrastructure et de la création d'emplois dans de nombreux pays.

Leçons pour Haïti

4. Au regard des contraintes financières en Haïti, du niveau de pauvreté et des besoins importants en investissements pour l'amélioration de la qualité des infrastructures, privilégier les HIMO, présente ainsi une opportunité à exploiter. Ils offriront ainsi au pays, un levier important dans la lutte contre la pauvreté et contribueront à l'accroissement des revenus et à l'amélioration du niveau de vie des populations.

5. Selon les expériences, le développement des Infrastructures avec l'approche des HIMO-social, favorise l'appropriation des infrastructures et permet de créer une dynamique sociale pour une meilleure utilisation des réalisations. L'impact sur le sentiment d'appropriation des ouvrages réalisés est plus important. Par ailleurs, une comparaison de la méthode HIMO et de la méthode HIEQ (Haute Intensité d'équipement), montre des économies de l'ordre de 10 à 30 % ; une réduction des besoins en devises de 50 à 60 % pour le même volume d'investissement, et une création d'emplois de 2 à 5 fois plus importante

« Faire les travaux avec les équipements modernes, qui remplacent beaucoup de gens, c'est bon pour les pays aisés où il n'y a pas beaucoup de main-d'œuvre. Mais dans les pays où il y a beaucoup de gens qui ne font rien, c'est bien mieux la méthode HIMO parce que l'argent rentre dans les ménages, et à la fin on a le même résultat au niveau de la route. La méthode avec les machines, c'est une entreprise, et seul le directeur de l'entreprise gagne de l'argent. » (Déclaration de Léonard Ntandikiye, Directeur en charge des administrations provinciales et communales, ministère de l'Intérieur du Burundi)

Sources : Organisation Internationale du Travail, <https://www.ilo.org/global/topics/employment-intensive-investment/lang--fr/index.htm> et CTB Burundi, https://www.enabel.be/sites/default/files/pavage_haute_intensite_main_doeuvre_himo_fr.pdf

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

283. Le programme d'actions prioritaires correspond pour l'essentiel à des tranches d'investissements qui sont prévues dans des projets en cours. L'intérêt de ce choix est celui de leur mise en œuvre rapide dans le cadre de programmes existants. Ce programme comprend deux volets qui sont (i) celui de l'accessibilité rurale ; et (ii) la protection d'ouvrages existants et la construction de nouveaux ouvrages. Le volet connectivité du territoire consiste à améliorer l'accessibilité dans certaines régions du pays par des réparations des routes grâce à des travaux de bouchage d'ornière dans le cadre de points à temps dans les Nippes et les départements du Sud-Est, et du Sud. Le second volet de ce programme sert à renforcer

la résilience du réseau de routes en renforçant la sécurité et l'intégrité physique des ouvrages et en construisant de nouveaux ouvrages dans les départements du Nord-Est, du Centre, du Nord et dans l'Artibonite.

284. Le coût de ce programme prioritaire est de US\$ 30.74 millions répartis entre US\$ 17.49 millions pour l'accessibilité rurale et la connectivité et US\$ 13.25 millions pour la résilience, la protection des ouvrages existants et la construction de nouveaux ouvrages.

285. En plus des projets prioritaires dans le domaine routier, deux projets d'envergure et tout aussi prioritaires dans le domaine du développement urbain que dans la résilience au changement climatique et aux inondations dans la ville de Cap Haïtien et ses environs sont actuellement en exécution.

286. Il s'agit dans un premier temps d'actions concernant le développement des infrastructures urbaines, de la résilience urbaine et de l'assistance technique pour un montant de 37.03 millions \$ US dont 10.32 millions \$ US (27.8%) pour 2020-2021 ; de 22.25 millions \$ US (60.1%) pour 2021-2022 ; et de 4.46 millions \$ US (12.1%) pour 2022-2023.

287. Il s'agit dans un deuxième temps de projets prioritaires de renforcement des capacités de résilience aux inondations dans la ville et la région de Cap Haïtien avec la préparation des plans directeurs et des travaux structurels pour l'amélioration du drainage, le contrôle de la sédimentation et le nettoyage des ravines avec la préparation des plans de mitigation des inondations dans le bassin des rivières Haut du Cap et Any. Ces projets prioritaires sont d'un montant de 8.21 millions \$ US.

E. La stratégie de financement

288. Le programme d'actions prioritaires dans le domaine de la connectivité territoriale est constitué d'un ensemble d'activités qui sont déjà prévues dans les projets de développement des infrastructures financés par la Banque mondiale en Haïti. Le financement de ce programme d'actions prioritaires existe et ne devrait donc pas faire l'objet de recherches de financement ou de financement par le Trésor public. La répartition des financements sur une base annuelle pour les périodes 2020-2021 (9.5 millions \$ US) soit près de 31% du montant du programme, et 2021-2022 (17.8 millions \$ US) soit 55.3% du montant du programme et 2022-2023 (3.44 millions \$ US) soit 11.1% du montant du programme a été définie.

289. Les actions prévues dans les projets de développement urbain et de résilience urbaine aux chocs climatiques au Cap Haïtien et dans sa région seront réalisées sur la base de décaissements annuels de US\$ 7 millions (85.3%) pour 2020-2021 et de 1.21 millions \$ US (14.7%) pour 2021-2022.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

290. La mise en œuvre de ce programme sera assurée par l'Unité d'Exécution des Projets du Ministère des Travaux Publics et de la Communication. Cette unité est déjà en charge de l'exécution des programmes routiers financés par le Gouvernement et par les partenaires techniques et financiers internationaux et dispose de l'expérience nécessaire pour la conduite de cette mission.

3. LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES

A. L'état des lieux et principaux défis

291. La connectivité par le transport aérien est essentielle à l'économie haïtienne. En 2011, le transport aérien a représenté 73% des arrivées et des départs internationaux d'Haïti. Bien que le tourisme soit relativement faible par rapport aux autres pays des Caraïbes, il est en croissance et représentait déjà 4,2% du PIB en 2015. Le trafic de passagers à l'aéroport Toussaint Louverture (PAP) de Port-au-Prince n'a cessé d'augmenter ces dernières années et devrait continuer de croître une fois que la situation politique et sociale du pays se sera stabilisée. De 2014 à 2018, les volumes de passagers à PAP ont augmenté de 15%, passant d'environ 1,35 million à environ 1,55 million de passagers par an, soit un taux de croissance annuel de 3,5%.

292. Toutefois, l'infrastructure aéroportuaire et le système de navigation existants à PAP ne sont pas conformes aux normes internationales relatives à la supervision de la sécurité ainsi qu'aux aspects opérationnels et logistiques. Haïti obtient un score de 1,78% pour la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées (*Standards and Recommended Practices, SARPS*) de l'OACI en ce qui concerne les services de navigation aérienne, contre une moyenne mondiale de 67,42%. Les aéroports d'Haïti se caractérisent par l'absence de systèmes de navigation électronique (pas de système « terminal à très petite ouverture » (Very Small Aperture Terminal), VSAT) ou de Automatic Dependent Surveillance – Broadcast (ADS-B)). Le pays a été placé sous le drapeau rouge entre 2012 et 2019 dans le cadre du Programme universel d'audit de supervision de la sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), ce qui soulève d'importantes préoccupations quant à la capacité d'Haïti à superviser correctement les aéroports, les avions et les services de navigation aérienne.

293. La sécurité opérationnelle du trafic aérien est également compromise par la détérioration de l'état de la chaussée de la piste de l'aéroport de Cap Haïtien (CAP) - le deuxième aéroport international du pays - qui n'est pas conforme aux SARPS de l'OACI. L'absence de zones de sécurité d'extrémité de piste (RESA) requises par l'OACI et de voies d'arrêt pavées pour les deux extrémités de piste à PAP et un revêtement de piste faible et fissuré au CAP posent un risque de dommages aux moteurs et au train d'atterrissage. Les instruments de navigation aérienne pour les approches à PAP et à CAP sont de non-précision, ce qui limite les arrivées dans de mauvaises conditions météorologiques, entraînant des retards à l'arrivée des avions, des détournements périodiques vers d'autres aéroports et même des annulations de vol. En outre, l'insuffisance de l'infrastructure des voies de circulation au PAP, qui est également non conforme aux SARPS de l'OACI, entraîne des défis opérationnels et des inefficacités importants, tels que des distances de circulation plus longues et des temps d'occupation des pistes (*Runway Occupancy Time - ROT*) plus importants.

294. Les deux aéroports internationaux - PAP et CAP - sont exposés aux impacts potentiels des catastrophes naturelles et du changement climatique. Ces impacts comprennent des températures extrêmes qui peuvent augmenter le risque de flambement des pistes d'aéroport, des voies de circulation et des inondations qui peuvent endommager les trottoirs de l'aérodrome, les avions stationnés et les aérogares. Bien que des investissements importants aient été réalisés au cours de la dernière décennie dans ces deux aéroports internationaux, d'importantes déficiences d'infrastructure persistent, entraînant

des contraintes et des inefficacités opérationnelles, des problèmes de sécurité et une vulnérabilité aux inondations associées à la saison des pluies annuelle, aux ouragans et aux changements climatiques. Peuvent ainsi être mentionnés :

- CAP souffre d'inondations récurrentes en raison du manque d'infrastructures de drainage appropriées pour évacuer les eaux de pluie. Tout en mettant en péril la sécurité et la continuité des opérations aéroportuaires, le drainage inadéquat de l'aéroport serait également au cœur des inondations récurrentes affectant le quartier de Balan à l'est de l'aéroport (et au nord de la route SoS). La rivière Any traverse un réseau de fossés et de ponceaux de 375 m de long traversant l'aéroport d'est en ouest. Le fossé varie entre 10 m et 20 m de largeur, ce qui affecte la capacité de rejet du système qui ne répond pas au débit maximal de la rivière Any.
- A Port-au-Prince, quatre affluents partent des zones urbaines en passant par l'aéroport jusqu'à la mer. Un affluent passe sous le terminal en direction de la piste, où il est dévié vers l'est avant de traverser la piste et d'écouler la sortie à l'ouest de la piste. L'absence de ponceau sous la voie de circulation entraîne un risque accru d'inondation pour la voie de circulation, les aires de trafic et éventuellement la piste et le terminal.

295. La surveillance de la réglementation et de la gestion des infrastructures et des opérations du secteur du transport aérien haïtien pourrait être améliorée, en particulier dans les domaines de la lutte contre les incendies, de l'entretien, de la résilience climatique, de la gestion de la faune et de la diversité des sexes. Le Ministère des travaux publics, des transports et des communications (MTPTC, Ministère des travaux publics, Transports et communications) est l'organe central du Gouvernement de la République d'Haïti (GRH) chargé de concevoir, définir et mettre en œuvre la politique du transport aérien. Il s'appuie pour cela sur deux agences principales : (i) l'Office National de l'Aviation Civile (OFNAC) en charge de l'organisation et de la régulation du transport aérien, et (ii) l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) qui assure la planification, la construction, l'extension, la gestion et l'exploitation des installations aéroportuaires du pays.

296. Reconnaissant l'importance stratégique de PAP et CAP, le MTPTC, l'OFNAC et l'AAN ont récemment bénéficié de plusieurs instruments de diagnostic, de planification et d'investissement, dont deux investissements de la Banque Interaméricaine de Développement pour le secteur. Les investissements comprennent : (i) le projet d'appui au secteur des transports en Haïti IV (50 millions de dollars), approuvé en 2012, qui a financé la réhabilitation de l'éclairage au sol de la piste et de l'aérodrome du PAP, et (ii) le projet de transport et de connectivité départementale (225 millions de dollars), approuvé en octobre 2018, qui financera l'équipement et la construction d'une nouvelle tour de contrôle de la circulation aérienne à PAP. Depuis Mai 2020, Haïti bénéficie aussi du Projet de Connectivité du Transport Aérien (CATCOP) dans la région des Caraïbes financé par la Banque mondiale.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

297. Deux objectifs stratégiques sont poursuivis. Le premier concerne l'amélioration de la sécurité opérationnelle et de l'efficacité du transport aérien. Le second objectif opérationnel est relatif au renforcement de la résilience des infrastructures aéroportuaires aux désastres naturels et aux événements climatiques.

298. Pour ce qui concerne le secteur portuaire, les objectifs stratégiques concernent l'amélioration de l'efficacité des activités portuaires et des performances portuaires ainsi que le renforcement des infrastructures portuaires.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

299. Les axes prioritaires d'intervention concernent : (i) l'amélioration de la capacité et de la sécurité opérationnelle du trafic aérien sur les aérodromes de Port au Prince (PAP) et de Cap Haïtien (CAP) ; et (ii) l'amélioration du système de drainage des aérodromes de PAP et CAP.

300. Pour ce qui concerne les axes prioritaires d'intervention au niveau du secteur portuaire, ils se concentrent sur les outils de gestion, la réhabilitation des infrastructures et la valorisation des ressources humaines.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

301. Le programme d'actions prioritaires d'un montant de 47.2 millions \$ US comprend deux axes dont le premier est celui du renforcement de la capacité du trafic aérien. Cet axe couvre la réhabilitation des infrastructures dont la construction de la voie de circulation et de l'aire de stationnement, la construction du RESA et des zones d'arrêt et l'amélioration du drainage de l'aéroport de PAP.

302. La réhabilitation de la piste de l'aéroport de Cap Haïtien et l'amélioration du balisage de l'aire de manœuvre ainsi que les travaux d'amélioration du système de drainage, la construction de la tour de contrôle de l'aéroport de Cap Haïtien, l'achat et l'installation des équipements dont le système de surveillance automatique dépendante radiodiffusion (système de surveillance ADS-B).

303. Le second axe comprend les activités d'assistance technique dont la revue des défaillances du système de surveillance réglementaire de l'OFNAC, la revue des lacunes du système d'opération de l'ANA et la préparation de la stratégie du secteur. La modernisation du centre des opérations de sauvetage et la formation du personnel et du plan de gestion de la faune et des équipements.

304. Le programme d'actions prioritaires au niveau des activités portuaires s'élève à 97.7 millions \$ US dont 80 millions \$ US pour la reconstruction des infrastructures du quai sud du Port de Port au Prince dédié à la marchandise générale et 17 millions \$ US pour la modernisation du Port international de Cap Haïtien.

E. La stratégie de financement

305. Le programme d'actions prioritaires est entièrement financé dans le cadre de l'assistance internationale grâce à la Banque mondiale pour un montant de 47.2 millions \$ US. Le financement de ces activités prioritaires sera réparti sur les trois années fiscales à raison de 16.2 millions \$ US soit 34.3% des montants (2020-2021) ; de 29 millions \$ US soit 61.4% des montants (2021-2022) ; et de 2 millions \$ US soit 4.2% des montants (2022-2023).

306. L'essentiel du financement pour le programme d'actions prioritaires dans le domaine portuaire est essentiellement assuré sur des ressources propres du Port de PAP et sur la base de prêts bancaires pour l'investissement le plus important et qui concerne la réhabilitation du quai sud. Quant à la modernisation du Port de Cap Haïtien, le financement de cette activité est pris en compte par la coopération américaine et le Gouvernement Haïtien. Le financement annuel sur les périodes 2020-2021 et 2021-2022 devrait être reparté de manière égale sur ces deux années fiscales à raison de 48.85 millions \$ US par année fiscale.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

307. Le programme d'actions prioritaires sera mis en œuvre dans le cadre du projet CATCOP par l'Unité d'Exécution des Projets du Ministère des Travaux Publics et de la Communication. Cette unité a une grande expérience de la mise en œuvre des projets financés par la Banque mondiale et elle est déjà en charge de la mise en œuvre du projet CATCOP dans le cadre d'un accord de financement entre le Gouvernement Haïtien et la Banque mondiale.

4. LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE : ACCESSIBILITE A L'ELECTRICITE ET SOUTIEN A LA PRODUCTION

A. L'état des lieux et principaux défis

308. **Électricité D'Haïti (EDH), la compagnie nationale d'électricité ne couvre qu'un nombre limité de villes et de localités formant un périmètre de 9 réseaux et de 33 centres isolés et non interconnectés.** Le taux d'électrification du pays est le plus bas des pays de l'hémisphère Nord et de la Région Amérique latine et Caraïbes. Il est passé de 26% en 1990 à 37% en 2010 et était estimé à 45% en 2018. Avec un tel rythme de progression de l'accès à l'électricité, Haïti devrait atteindre un taux de couverture universel après 2070.

309. **Il existe une différence très importante au niveau de l'accès selon que l'on habite en milieu urbain ou rural. Le gap est abyssal et le niveau d'accès passe de 79% en milieu urbain à 4% en milieu rural.** Ce gap est très faible pour les autres pays de la région avec une moyenne de 100% en milieu urbain et 93% en milieu rural pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Tracking the SGD7 : The Energy Progress Report 2020). Les investissements dans l'électrification rurale en Haïti sont restés rares durant

les 30 dernières années. Jusqu'à très récemment, les ménages ruraux n'avaient comme alternatives que le kérosène, les bougies et certaines entreprises, les génératrices fonctionnant au diesel pour satisfaire leur besoin en éclairage et en électricité. En effet, 91% des ménages ruraux et 75% des pauvres urbains ne disposent pas d'électricité. Le prix de l'électricité est resté pratiquement inchangé depuis 40 ans.

310. La qualité des services d'électricité est mauvaise et à Port au Prince où se concentrent l'essentiel de ces services, les ménages branchés au réseau électrique reçoivent en moyenne entre 5 à 9 heures d'électricité par jour. Il n'est donc pas surprenant que les consommations électriques spécifiques des ménages soient très faibles et de l'ordre de 800 kWh/an (2015), ce qui correspond à une consommation spécifique de 186 kWh/habitant/an contre une moyenne de 485.7 kWh/habitant/an en Afrique au Sud du Sahara et 1,932 kWh/habitant/an pour les pays à revenus faibles et intermédiaires faibles.

311. La capacité de production d'EDH est très faible par rapport à l'énergie qu'elle distribue d'autant plus que 84% de l'énergie injectée sur le réseau provient de quatre producteurs indépendants (2015). L'existence d'une autoproduction (supérieure à 10 KVA correspondant à 320 MW de puissance installée) et qui représentait près de 38% de la consommation totale d'électricité est la manifestation des difficultés de la compagnie nationale à faire face à la demande et à capter d'importantes ressources financières qui n'auraient pas dû lui échapper (capturer les paiements liés à l'autoproduction qui concerne de nombreux consommateurs solvables).

312. Le mix énergétique en Haïti est essentiellement basé sur la production thermique. L'hydraulique ne contribue seulement qu'à hauteur de 11% de l'énergie produite pour Port au Prince et à 4% en province. Les autres énergies renouvelables sont totalement absentes dans l'alimentation des réseaux. En 2015, 89% de la production consommée à Port au Prince et 96% en province provenaient de centrales thermiques classiques.

313. Le secteur électrique en Haïti souffre d'un mal profond qui est celui de l'énergie non facturée et non recouvrée et qui ne rapporte donc pas de revenus à la compagnie nationale d'électricité. La fraude à l'électricité est courante. EDH ne facture que seulement 30% de toute l'électricité (produite et achetée) et ne recouvre que 40% des montants facturés. En résumé, EDH ne collecte des revenus qu'uniquement que sur 12% de l'ensemble de sa production d'électricité. En réalité, aucune entreprise au monde ne peut fonctionner avec de telles performances et continuer de survivre sans l'apport de subventions massives. Ces subventions ne peuvent qu'avoir qu'un caractère régressif compte tenu de la structure de la population qui bénéficie de l'électricité.

314. La situation est véritablement celle de la double peine pour la population et des opérateurs économiques à savoir une allocation inappropriée et inefficace des ressources publiques pour des services largement insuffisants et de mauvaise qualité et des dépenses supplémentaires pour les ménages et les opérateurs économiques qui doivent essayer par tous les moyens de chercher à compenser la mauvaise qualité et la faiblesse des services publics d'électricité. Les entreprises haïtiennes ne peuvent pas être compétitives sur le marché national comme sur le marché international compte tenu de leurs coûts de production qui ne peuvent qu'être extrêmement élevés à cause de la mauvaise qualité des services d'électricité dans le pays (autoproduction et manque d'effet d'échelle).

315. Il apparaît dans ces conditions, extrêmement difficile de parier sur une relance de l'activité économique en Haïti dans un contexte de faiblesse et de mauvaise qualité des services d'électricité dans le pays. Une des clefs pour le relèvement de l'économie haïtienne et de sa plus grande insertion dans l'économie mondiale mais aussi de l'amélioration des conditions de vie des populations réside dans la remise à niveau des services d'électricité dans le pays. L'amélioration drastique des performances d'EDH et son équilibre financier²⁶ apparaissent clairement ainsi comme un des préalables à la vraie relance économique post-Covid19.

316. Les études disponibles portant sur le potentiel des énergies renouvelables du pays confirment l'existence d'un potentiel économique certain pour la génération d'énergie hydroélectrique, solaire ou éolienne, et d'énergie tirée de la biomasse. Haïti commence à avoir des expériences avec les mini et micro-réseaux d'énergie renouvelable de tailles et de technologies variées. Ces expériences, menées principalement par des partenaires privés, sont construites principalement sur la base de partenariat public privé entre les municipalités et des développeurs/opérateurs privés. Le modèle de coopérative d'électricité est aussi expérimenté en Haïti.

317. Le potentiel hydraulique supplémentaire exploitable de 150 MW est réparti sur 140 sites dans 10 départements. En dehors du projet dit « Artibonite 4C » avec une capacité de 30 MW, il existe 27 sites dans six départements qui peuvent s'accommoder de petits projets hydroélectriques et dont la puissance est supérieure à 1 MW. Ces projets pourraient être développés par EDH. Concernant les autres sites, dont 41 présentent des capacités inférieures à 100 kW, leurs réalisations pourraient être financées par le Gouvernement et/ou par le secteur privé et gérées par des opérateurs privés dans le cadre de Partenariats Publics Privés (PPP) locaux.

318. Plusieurs évaluations du potentiel hydroélectrique d'Haïti permettent d'estimer un potentiel national de plus de 200 MW (dans tous les segments hydroélectriques). La capacité hydroélectrique installée est actuellement légèrement supérieure à 60 MW. Le potentiel hydroélectrique de taille moyenne est estimé à environ 130 MW (trois sites).

319. En outre, le potentiel de petites centrales hydroélectriques, qui restent largement inexploité, est estimé à plus de 100 MW. EDH a également compilé une liste de sites de mini-centrales hydroélectriques potentielles de taille allant de 0,1 à 2,6 MW, avec des chutes allant de 50 à 400 mètres, pour une capacité totale de 23 MW. L'exploitation de ce potentiel est une bonne alternative pour augmenter l'accès à l'énergie en milieu rural.

320. Actuellement, il n'y a pas d'éolienne opérationnelle connectée au réseau en Haïti. Toutefois, le vent est considéré parmi les ressources renouvelables prometteuses du pays. Une capacité d'au moins 70 à 80 MW avec le Lac Azueï présente un potentiel très prometteur. D'autres sites existent dont les potentiels pourraient permettre de développer des projets de tailles significatives (10 MW et plus).

⁽²⁶⁾ Trésorerie permettant de couvrir trois mois de charges d'exploitation

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

Orientation des objectifs stratégiques :

321. Les objectifs stratégiques du secteur porteront sur l'accès à des services améliorés d'électricité (coût, continuité du service, disponibilité) et sa contribution à la réduction des coûts de production et l'amélioration des conditions de vie des populations.

322. Réaliser un accroissement de l'accès à l'électricité et de la qualité des services ne pourra pas être une réalité que si ce processus s'inscrit dans une approche globale qui prend en compte le rétablissement financier du secteur et une transformation profonde dans la gestion du secteur. Il s'agira de prendre en compte l'ensemble de la chaîne des valeurs de la production, à l'exploitation des réseaux et des installations, à la facturation et au recouvrement de l'électricité.

323. La mise à niveau des capacités financières du secteur de l'électricité en Haïti est une condition indispensable au développement du secteur de l'électricité. L'accroissement du taux d'accès à l'électricité aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et la qualité des services d'électricité ne seront jamais une réalité sans une EDH financièrement solide et performante des points de vue opérationnel, technique que commerciale. La contribution financière du Gouvernement dans le court et le moyen terme et de manière transitoire sera nécessaire pour remettre à niveau les infrastructures de production, de transport et de distribution en les modernisant en tandem avec un relèvement significatif des performances aussi bien techniques, opérationnelles que commerciales d'EDH dans un contexte de grande redevabilité.

324. Le Gouvernement a décidé d'adresser la crise énergétique et de prendre les mesures nécessaires pour qu'à terme la population haïtienne ait accès à une électricité moderne et abordable 24h/24. L'atteinte de ce résultat requiert des interventions au niveau des réseaux électriques existants et aussi des interventions hors-réseau.

325. Dans les zones rurales faiblement densifiées et qui ne devraient être connectées aux systèmes centralisés de production et de distribution d'électricité, des systèmes décentralisés devront être mis en place à travers le développement de mini et micro-réseaux et la promotion de systèmes solaires individuels ou collectifs pour la satisfaction des besoins énergétiques des ménages et des entreprises localisés en zones isolées. Et enfin pour les zones d'habitat diffus, le recours aux petits systèmes photovoltaïques est préconisé.

326. Les mini et micro-réseaux fonctionnant prioritairement à partir des ressources énergétiques renouvelables (solaire, éolien, hydro, biomasse) sont appropriées pour apporter non seulement l'électricité pour satisfaire les besoins domestiques (éclairage, recharge de téléphone, radio, etc.) mais aussi pour promouvoir les activités économiques et favoriser l'émergence de micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Un important programme est en cours dans ce sens depuis 2019 et est financé par la BID pour un montant de 38 millions \$ US et prévoit entre autres, le développement de mini-réseaux

électriques décentralisés avec la participation du secteur privé sur 40 sites. Des ressources supplémentaires seront nécessaires dans l'avenir pour pouvoir couvrir les besoins du pays dans ce sens.

327. Le Gouvernement devra appuyer le développement des programmes de mini et micro-réseaux et promouvoir la mise en place de partenariat public privé entre les municipalités et les opérateurs privés afin d'accompagner et d'assurer leur viabilité sur le court et moyen terme grâce à des incitations diverses. Le Gouvernement devra également et de façon très rapide clarifier et renforcer le cadre réglementaire de la fourniture et de la commercialisation de ces services d'électricité²⁷. Le Gouvernement devrait renforcer l'ancrage de cette approche en mettant en œuvre de manière diligente le projet de mini-réseaux dans le cadre du Programme Haïtien d'Accès des Communautés Rurales à l'Énergie Solaire (PHARES)²⁸.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

328. La mise à niveau financière d'EDH est un prérequis et un premier objectif prioritaire devrait être celui de l'équilibre financier de la compagnie dans les cinq prochaines années, soit à l'horizon 2026. Le retour à l'équilibre financier devra s'organiser à partir de la réduction drastique des fraudes sur la consommation d'électricité grâce à une politique commerciale agressive d'élimination des branchements frauduleux. Il faudra en outre organiser de manière systématique le contrôle qualité de la facturation et l'élimination des fraudes internes et organiser un programme fort de réalisation et de financement de branchements licites aux réseaux. De plus, il faudra attirer cette clientèle solvable qui s'est éloignée des services d'EDH. Une réévaluation et un référencement des coûts d'achat de la production indépendante qui fournit 84% de l'électricité de la compagnie est nécessaire pour s'assurer de la compétitivité des prix d'achat de l'électricité et conduire une réforme en profondeur de la gestion d'EDH.

329. La gestion d'EDH pourrait être confiée à un opérateur privé sur la base d'un arrangement basé sur la performance du type contrat de gestion d'une durée de 10 ans sur deux périodes de cinq ans. Celle-ci sera accompagnée de la mise en œuvre d'une politique tarifaire claire et simple qui reconnaît la péréquation nationale, la distinction des différents segments de clientèle et la lutte contre le gaspillage avec la mise en œuvre en tandem de l'amélioration de la qualité des services grâce au financement des travaux de réhabilitation et de la mise à niveau des infrastructures.

330. Dans un contexte énergétique en évolution rapide, aussi bien au niveau national que mondial, Haïti devra faire des choix pour disposer d'énergies sûres, accessibles, compétitives et si possible faiblement émettrices de gaz à effet de serre pour la production d'électricité afin de modifier le mix énergétique en faveur des énergies renouvelables.

⁽²⁷⁾ Des actions dans ce sens encore très limitées sont en cours dans le cadre du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Haïti financé par la BID (HA-L1100). Des ressources financières plus importantes sont nécessaires pour renforcer de tels soutiens.

⁽²⁸⁾ Ce programme d'un montant de 11.5 millions \$ US a été lancé le 2 Septembre 2020. Il est financé par la BID (HA-L1140), le Projet Énergie Renouvelable pour Tous (TFOA5191) financé par les fonds du SREP à travers la Banque mondiale et couvrira de nombreux sites dans le pays à l'exception des zones couvertes par EDH.

331. L'étude des filières de production montre que le pays présente un potentiel en énergies renouvelables relativement important notamment grâce aux ressources solaires (photovoltaïques), éoliennes et hydrauliques. La production d'énergie solaire et les parcs éoliens devraient, avec une intégration mesurée, rejoindre le mix énergétique du pays. Les prix de ces installations baissent très rapidement et des solutions existent pour assurer une certaine garantie de la puissance délivrée.

Encadré 14 : Le succès de la Compagnie publique d'Électricité du Botswana, leçons pour Haïti

1. La Compagnie publique d'Électricité du Botswana (BPC) est une entreprise publique de l'État du Botswana qui est verticalement intégrée et qui a le mono monopole de la production, de la transmission et de la distribution de l'électricité dans le pays. Cette société a été mise en place par un décret en 1970 avec des objectifs d'accroissement de la couverture en électricité et du développement du potentiel électrique du pays. Avec ses moyens limités à sa création, qui ne comprenaient qu'une centrale électrique à Gaborone, la capitale, et un réseau de 45 kilomètres en dehors de la capitale, les responsabilités de cette entreprise publique se sont largement accrues. Le gouvernement assure le rôle de régulateur à travers la Direction de l'Énergie du Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau.

2. BPC a accru l'accès à l'électricité de 22% de la population en 2006 à 70% de la population en 2009²⁹. A partir des financements du Gouvernement, BPC a étendu le réseau électrique dans les zones rurales. De façon générale, le système électrique fonctionne efficacement et les pertes totales sont inférieures à 10% et la compagnie bénéficie de retours financiers décents sur ces actifs. BPC évalue de manière permanente ses options entre l'achat d'énergie à partir de l'Afrique du Sud ou la génération d'électricité par ses propres moyens sur la base de critères économiques et stratégiques. Depuis la mise en place du Pool énergétique régional en 1995, BPC est restée un acteur majeur et un des principaux bénéficiaires de ce pool avec sa propre capacité installée de 132 MW et avec l'utilisation des capacités régionales de 266 MW.

3. Le succès et les performances remarquables de PBC s'expliquent par le faible coût de l'électricité importée d'Afrique du Sud (à l'époque) mais les analystes sont d'accord pour indiquer que les aspects institutionnels ont été autant prépondérants que le coût d'achat de l'électricité. Ils notent parmi les facteurs de succès, la stabilité macroéconomique du pays, des tarifs alignés sur les coûts du service, l'absence d'interférences gouvernementales dans la gestion de PBC, un staff et un management motivé.

Sources : Molefhi et Grobler 2006, Africa Infrastructure Country Diagnostics, Banque mondiale

⁽²⁹⁾ Ce niveau d'accès était de 58.1% en 2015 (World Development Indicators).

Encadré 15 : Approches de reformes du secteur électrique : Utilités publiques (Off takers) et Producteurs Indépendants d'Électricité, leçons pour Haïti

1. De nombreux pays pauvres rencontrent deux gros problèmes dans le développement de leur secteur électrique. Il s'agit dans un premier temps de l'accroissement de leurs capacités de production par des investissements massifs. Le deuxième challenge est celui de l'amélioration des performances des services publics d'électricité afin de les transformer en « off takers » financièrement crédibles afin qu'elles puissent être en mesure d'acheter de l'électricité produite par des producteurs indépendants et être ainsi à même de délivrer des services d'électricité surs et durables. Dans le même temps et pour faire face à ces nouveaux impératifs, un focus sur la planification, les procédures d'acquisition et les méthodes de contractualisation de nouvelles capacités de génération doivent être adoptées et adaptées en même temps que des progrès sont nécessaires dans les performances de distribution de l'électricité.

2. Une importante leçon qui a été tirée de la deuxième vague des reformes du secteur de l'électricité qui sont intervenues en Amérique latine a été celle qui a permis de corriger les premiers modèles de réforme afin d'attirer des investissements importants dans les capacités de générations essentiellement dans des technologies intensives en capital comme les grands barrages hydroélectriques et aussi dans les énergies renouvelables comme le vent.

3. Même si les pays d'Amérique latine se sont lancés dans des processus de réformes qui ont considéré les privatisations, le découpage (*unbundling*) et la mise en place de marchés de gros spots. Il est devenu de plus en plus clair et évident que des contrats de long terme pour l'accroissement de la production et l'expansion des capacités de transmission avec des « off takers » financièrement solides étaient indispensables pour générer des flux de revenus sûrs afin de payer en retour les larges investissements consentis pour la production par des investisseurs indépendants comme dans le cas du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Panama et du Pérou avec une évolution du modèle précédent vers les contrats de long terme. A moins qu'une compagnie publique d'électricité n'améliore ses performances techniques et financières et opère de manière efficace et que des revenus suffisants soient collectés pour payer les opérations et les investissements (y compris les contrats d'achats d'électricité), les reformes du secteur n'atteindront jamais leurs objectifs.

4. Parler de « off takers » financièrement crédibles pour ce qui est des compagnies publiques d'électricité revient à une très bonne capacité managériale, des pratiques opérationnelles efficaces, à de très faibles pertes techniques, à une gestion commerciale saine qui correspond à des pratiques de tarification, de facturation et de recouvrement de qualité et à un bon service clients.

5. Independent Power Projects in Sub-Saharan Africa: Lessons from Five key Countries, Anthon Eberhard, Elvira Morella and Pedro Antmann, 2016.

Source: Sound customer service

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

332. La réduction du niveau impressionnant de pertes aussi bien techniques que commerciales est indispensable à l'équilibre financier d'EDH. Cette réduction est la priorité des priorités. La réalisation de travaux de mise à niveau des infrastructures est indispensable mais elle aura des effets insignifiants sur la réduction des pertes en absence de la mise en place d'un système de gestion moderne basée sur les performances.

333. Une autre priorité est celle de la réhabilitation de la centrale de Péligre et de la restauration de façon durable d'une partie de la capacité du réservoir³⁰. Une réhabilitation importante des équipements électriques et d'une partie du génie civil est en cours pour redonner à l'ouvrage sa capacité de production nominale de 54 MW. Toutefois, la sécurisation de l'équilibre offre/demande devra nécessairement passer par un renforcement de la disponibilité des capacités actives de production des centrales thermiques existantes et ceci, pour de nombreuses années encore. Concernant ces ouvrages, il convient de voir ceux qui peuvent être convertis au GNL ou au fioul lourd (mazout). Ces deux énergies dont la compétitivité en prix, est structurellement garantie dans le temps, présentent, en outre, l'avantage de la spécialisation du GNL dont les autres usages sont extrêmement limités.

334. Sur le très court terme, la demande d'électricité n'est pas couverte par l'offre. Cette période est consacrée au rattrapage et à la mise à niveau de l'outil de production. Elle sera aussi mise à profit pour réduire les problèmes de continuité et qualité de fourniture ainsi que les coupures générales. Signalons que pour viser ces objectifs, des investissements faisant le lien entre production et réseaux et notamment un dispatching, sont nécessaires sur la même période.

335. Un programme d'actions prioritaires d'un montant de 413.8 millions \$ US dont 7.8 millions \$ US pour la production avec la réhabilitation de la centrale PBM Carrefour et Varreux ; 319.6 millions \$ US pour les travaux de renforcement des réseaux et de réhabilitation y compris l'important programme financé par Taiwan en plus de l'acquisition de 40,000 compteurs prépayés y compris l'achat d'énergie ; et de 86.5 millions \$ US pour les réseaux. Ce programme comprend la conception d'un programme de développement de mini-réseaux électriques dans 40 sites. De même, l'important projet financé par Taiwan prévoit de financer de nombreuses petites centrales solaires d'une capacité totale installée de 130 MW pour les besoins du milieu rural.

⁽³⁰⁾ D'importants problèmes de sédimentation menacent le fonctionnement de cette centrale hydroélectrique et les communautés environnantes. Les travaux de réhabilitation sont en cours de finalisation sous financement de la BID, de l'OFID et de la KFW.

E. La stratégie de financement

336. Des programmes prioritaires pour corriger des insuffisances dans la production ou le rétablissement des capacités de production, de transit et de distribution ainsi que des améliorations dans la gestion du secteur sont nécessaires. Il est important de noter que la réhabilitation des installations et l'achat de nouveaux équipements y compris les compteurs et la diversification des sources de production avec une prise en compte marquée des besoins des populations rurales sont des avancées dans la bonne direction.

337. Financer des travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux sans adresser la question du cadre institutionnel de la gestion de l'électricité en Haïti ne devrait avoir que des résultats mitigés sans fondamentalement changer la situation du secteur de l'électricité en Haïti car les faibles performances techniques, opérationnelles, commerciales et financières du secteur ne sont pas le problème mais les symptômes d'un mal plus profond qui est celui de la gouvernance générale du secteur (*enabling environment*).

338. L'essentiel des financements disponibles est celui à hauteur de 133.45 millions \$US de Taiwan et un montant de 160 millions \$US à financer sur le Trésor public. Une recherche de financement est nécessaire pour un montant de 120 millions \$US (29%). La mise en œuvre des investissements prévus prévoit des financements à hauteur de 279.7 millions \$ US (67.6%) en 2020-2021 et de 134.2 millions \$ US (32.4%) en 2021-2022.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

339. Les projets retenus seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre de l'EDH sous le contrôle de la Cellule de mise en œuvre du PREPOC au sein du Ministère de l'Économie et des Finances.

340. Des indicateurs de performance en matière de production, de distribution et de vente ont été renseignés pour les périodes 2020-2021 et 2021-2022.

341. Les principaux indicateurs de performance seront des indicateurs de résultats et d'effet. Ils seront renseignés par la Cellule de mise en œuvre du PREPOC dans un double arrangement qui consistera à leur collecte primaire par EDH et un contrôle de ces informations par la Cellule. La Cellule comprendra un spécialiste du suivi-évaluation.

5. LE SECTEUR DE L'EAU : ACCESSIBILITE A L'EAU POTABLE ET SOUTIEN A LA PRODUCTION

A. L'état des lieux et principaux défis

342. Le manque d'accès à une eau potable de bonne qualité continue de constituer l'un des principaux défis des populations les plus pauvres au cours des vingt-cinq dernières années. La bonne nouvelle est que la proportion d'Haïtiens s'approvisionnant à partir des eaux de surface pour leurs besoins domestiques a diminué et est passé de 17 à 3% entre 1990 et 2011. La mauvaise nouvelle est que l'accès des populations à des sources d'eau potable de qualité a paradoxalement diminué de quatre points. En fait, la population ayant accès à l'eau potable a diminué et est passée de 62% à 58% sur cette période de même que l'accès aux sources d'eau améliorées parmi les 40% les plus pauvres en milieu rural a diminué de 7%.

343. En milieu urbain, les services fournis par les centres techniques d'exploitation de l'eau (CTE), qui font partie de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA), sont également de mauvaise qualité. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, par exemple, les clients du CTE sont servis en moyenne 26 heures par semaine. Dans 20% des cas, les échantillons d'eau testés ne respectent pas les normes officielles. L'hygiène et les conditions environnementales à l'échelon communautaire ont autant d'effets sur la santé que l'accès des ménages à l'eau et à l'assainissement. La persistance du choléra chez les ménages ayant accès à l'eau courante, et la répartition uniforme des maladies diarrhéiques par quintiles en sont la preuve.

344. Toutefois, la diminution de la part de la population urbaine utilisant l'eau courante pour satisfaire ses besoins en eau potable peut s'expliquer par un manque de confiance dans la qualité de l'eau du secteur public. Les ménages déclarent ne pas utiliser le réseau public pour boire parce qu'ils craignent que l'eau soit de mauvaise qualité. En 2012, environ 55% de la population métropolitaine avait accès au réseau public mais seulement 28% l'utilisait comme principale source d'eau potable. Cette même année, 67% de la population métropolitaine et 59% des 40% des plus pauvres ont eu recours au secteur privé pour satisfaire leurs besoins en eau potable.

345. En milieu rural, une proportion importante des systèmes d'alimentation en eau gérés par les comités locaux de l'eau (CAEPA) ne sont pas opérationnels et moins de 10% d'entre eux sont équipés de dispositifs de chloration même si l'accès à l'eau courante dans les maisons et à d'autres sources d'eau améliorées augmente pour les 20% des plus aisés en milieu rural. Cette catégorie vit en majorité dans des petites villes pouvant être desservies par des systèmes de distribution. Mais cet accès diminue pour le reste de la population rurale, dont une grande partie vit dans de petites communautés dispersées.

346. Le système public d'approvisionnement en eau est loin d'être à l'équilibre financièrement, même en zone urbaine. Dix-neuf des 24 CTE ne génèrent pas assez de revenus pour couvrir leurs coûts d'exploitation, encore moins pour faire de l'entretien préventif. Cette absence d'entretien préventif entraîne une détérioration de la qualité du service. Le CTE de la région métropolitaine de Port-au-Prince,

qui reçoit un soutien technique et financier de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), a récemment réussi à couvrir ses coûts salariaux avec les recettes de vente d'eau. Néanmoins, son volume facturé représente seulement 39% de sa production totale, et seulement 44% de ses factures sont réglées.

347. La dépendance financière à l'égard des bailleurs de fonds rend l'approvisionnement public en eau et assainissement très vulnérable à l'apport continu de fonds des bailleurs. Au cours de l'exercice 2015, les recettes et les virements du trésor public couvraient, respectivement, seulement 20 et 3% des dépenses de la DINEPA dont 53% correspondaient aux dépenses d'exploitation et 47% aux investissements. En d'autres termes, la communauté des bailleurs de fonds finance tous les investissements en eau potable et assainissement et 30% des dépenses d'exploitation.

348. L'accès à un système amélioré d'assainissement est inégalement réparti mais a drastiquement diminué chez les 40% les plus pauvres malgré le fait que le pourcentage de personnes pratiquant la défécation à l'air libre est passé de 48% à 19% entre 1990 et 2015. Sur la même période, la part de la population ayant accès à des installations améliorées d'assainissement a augmenté d'environ de 10 points de pourcentage au niveau national soit de huit points de pourcentage dans les zones rurales et de plus d'un point de pourcentage dans les villes.

349. Cependant, au cours de la même période, l'accès à des installations améliorées d'assainissement a augmenté de seulement d'un point parmi les 40% les plus pauvres en milieu rural et a diminué de trois points de pourcentage pour les 40% les plus pauvres en milieu urbain. Bien que tous les ménages de la région métropolitaine de Port-au-Prince utilisent des toilettes non reliées au réseau, avec environ 6% des ménages pratiquant la défécation à l'air libre, seulement 5,4% des latrines dans les zones à faible revenu ont déjà été vidangées.

350. L'accès à un système d'eau et d'assainissement amélioré dans les établissements scolaires et les espaces publics est plus que problématique. En 2013, 79% des centres de santé avaient un accès amélioré à l'eau et 46% disposaient de toilettes. Dans les départements de la Grand'Anse, du Nord-Ouest et du Sud-Est, moins de 30% des centres de santé disposaient d'installations d'assainissement. Dans les 36 communes ayant la plus forte incidence de choléra, seulement 44% des 187 centres de santé existants avaient accès à une source d'eau améliorée et 40% des centres avaient régulièrement subi de graves pénuries d'eau.

351. Dans ce contexte, le secteur privé exploite un marché urbain de l'eau très lucratif, ainsi que celui, en cours de développement, du traitement des matières fécales. On estimait en 2016 que le marché métropolitain de l'eau, y compris pour la consommation résidentielle et commerciale, s'élevait à 66,3 millions \$ US et 47% de ce marché provenait de la vente d'eau non traitée livrée par camion, 30% de la vente d'eau en sachet, 13% des ventes des kiosques d'eau privés.

352. La situation est assez paradoxale car seulement 10% des revenus de cette activité revient à la DINEPA. Le marché métropolitain de la gestion des boues de vidange est estimé à 7,3 millions \$ US. Les revenus générés par l'établissement de traitement des boues de vidange, géré par l'Office Régional d'Eau Potable et d'Assainissement (OREPA) Ouest, représentent moins de 1% de ce marché.

353. Malgré des prix prohibitifs, 59% des 40% les plus pauvres en région métropolitaine recouraient au secteur privé pour leur consommation en eau potable, pour leurs besoins ménagers ou les deux. De plus, alors qu'environ 55% des 40% les plus pauvres en région métropolitaine avaient accès au réseau public, seulement 38% l'utilisaient pour la boire. L'eau traitée et distribuée par les opérateurs privés et l'eau des camions sont, en moyenne, respectivement 27 et 10 fois plus chères que l'eau du secteur public. En 2012, un ménage métropolitain moyen consacrait 10% de son budget total à l'achat d'eau, un pourcentage incroyablement élevé.

354. Ce niveau élevé de volonté et de capacité de payer montre qu'un service d'eau potable public bien organisé devrait pouvoir bénéficier de ressources financières suffisantes à partir de la vente de ses services pour continuer d'améliorer la qualité des services et de l'étendre.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

355. Amélioration de l'accès aux services et infrastructures de base, y compris l'eau et l'assainissement, est nécessaire pour réduire la pauvreté en Haïti. De nouveaux progrès dans la réduction de la pauvreté nécessiteront, en plus de la croissance économique, une attention concertée pour accroître la capacité de la population pauvre et vulnérable à accumuler et à utiliser ses actifs, en particulier le capital humain, pour générer des revenus et renforcer la résilience. L'eau potable et le bon assainissement ayant un impact significatif sur l'éducation et la santé, des efforts continus doivent être faits pour améliorer l'accès et la qualité de l'infrastructure de l'eau et de l'assainissement, en particulier dans les zones rurales.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

356. Le diagnostic de l'eau potable et de l'assainissement et de la pauvreté en Haïti conclut que le Gouvernement haïtien doit opérer de toute urgence un changement de paradigme dans sa gestion du secteur de l'eau, assainissement et hygiène. Entre 2006 et 2012, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ne s'est pas amélioré ; il s'est même détérioré dans certaines régions. Atteindre l'Objectif du Développement Durable (ODD 6) d'ici à 2030 nécessitera d'adapter la manière d'intervenir et d'investir en eau potable et en assainissement d'autant plus que les niveaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont les plus faibles dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (LAC).

357. Même si le taux d'accès à l'eau en milieu urbain semble élevé et est à 84.6% (2018), il est inférieur de 15 points à la moyenne des pays LAC avec une moyenne de 99.2%. La situation de l'accès de l'eau potable en milieu rural est encore plus faible car elle est à 42.6%, soit deux fois moins élevée que dans le milieu urbain contre une moyenne de 87.3% dans les pays LAC. L'accès à l'assainissement en milieu urbain a légèrement progressé passant de 24.6% en 2000 à 36.9% (2018) contre une moyenne de 91.3% dans les pays LAC. La situation dans les zones rurales est encore plus préoccupante avec un taux d'accès de 23.9% en 2018 contre 10.7% en 2000. La moyenne dans les pays LAC était de 68.5% pour les zones rurales (2018).

358. Les ressources financières limitées du pays et sa très forte dépendance au financement des partenaires étrangers appellent à optimiser l'impact de ses ressources et à développer des partenariats avec les opérateurs privés et les populations. Il est tout aussi important d'utiliser de manière stratégique les importantes ressources financières mobilisées par les PTF pour remodeler la gestion du service d'eau dans le pays à l'image de ce qui se passe dans les autres pays de la région et du monde. En réalité, Haïti ne pourra pas faire l'économie d'une réforme en profondeur du secteur de l'eau en déléguant la gestion du service public à un opérateur expérimenté dans le cadre d'un contrat de gestion à l'instar de ce qui est proposé pour l'EDH. Ce processus devrait démarrer immédiatement afin de sélectionner cet opérateur dans un délai de 18-24 mois³¹.

359. Dans le très court terme, il sera nécessaire de financer des opérations de réhabilitation des réseaux en milieu urbain, de remise à niveau des bornes fontaines et de multiplication de bornes fontaines et de procéder à des installations de compteurs pour réduire les pertes techniques et des quantités d'eau non facturées. La gestion des bornes fontaines devra être privatisée dans le cadre de contrat d'exploitation avec la DINEPA. Ces activités seraient accompagnées par des efforts d'amélioration dans la gestion commerciale de cette entité.

360. Dans le même temps et pour ce qui concerne les zones rurales, il s'agira de cibler un certain nombre de zones afin d'améliorer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement dans les communautés rurales dispersées où l'accès amélioré à l'eau et à l'assainissement diminue (en termes relatifs et absolus) en privilégiant les zones géographiques et les communautés où les interventions sont susceptibles d'avoir le plus grand effet sur la réduction des risques de maladies entériques.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

361. Les programmes d'actions prioritaires pour la période indiquée représenteront des engagements totaux de 153.52 millions \$ US repartis entre le financement des infrastructures Eau potable à hauteur de 91.14 millions \$ US (59.4%), le financement des services d'eau potable à hauteur de 41.14 millions \$ US (26.8%) ; le financement des services publics d'assainissement pour 8.66 millions \$ US (5.6%) et pour le financement des infrastructures d'assainissement avec le traitement des boues de vidanges à hauteur de 12.58 millions \$ US (8.2%).

362. Ces programmes prioritaires couvrent l'ensemble du territoire national de Cap Haïtien à Jacmel, de Ouanaminthe à Jérémie, de l'Arcahaie à St-Michel de l'Attalaye. Ils concernent la réhabilitation d'installations d'eau et d'assainissement en mauvais état, la réalisation de nouveaux forages, l'accès aux infrastructures d'eau, l'assistance technique aux Centres techniques d'exploitation, le renforcement des micro entreprises d'assainissement, la réparation des STEB, la commande et l'installation des compteurs, le traitement des eaux usées et des boues de vidange, la protection des sources d'eau et des zones de

⁽³¹⁾ La mise en place du contrat de service au Burkina Faso avec l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement s'est faite sur un calendrier similaire. Il en est de même de la réforme du secteur de l'eau au Niger.

captage, le renforcement des acteurs de la gouvernance locale autour de la maîtrise d'ouvrage municipale entre autres.

363. La mise en œuvre de ce programme devrait déboucher sur des décaissements de l'ordre de 24.14 millions \$ US (15.72%) pour la période 2020-2021 ; de 93.94 millions \$ US (61.1%) pour la période 2021-2022 ; et de 35.44 millions \$ US (23.08%) pour la période 2022-2023.

E. La stratégie de financement

364. Ces projets prioritaires sont inscrits dans neuf grands programmes beaucoup plus importants qui sont financés par les partenaires financiers et techniques traditionnels du pays. Ces partenaires sont engagés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement depuis de nombreuses décennies.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

365. Les programmes d'actions prioritaires seront mis en œuvre par la DINEPA qui est l'institution nationale en charge du secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays. Elle sera chargée également de la supervision des activités et de rendre compte des progrès dans la réalisation des programmes.

CHAPITRE 5 : LE PILIER 3 DU PREPOC – RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ETAT DE DROIT

366. Malgré les efforts déployés, force est de constater que l'établissement de la sécurité et de l'état de droit demeure un défi important. Au cours des dernières années, le climat d'insécurité a atteint son paroxysme au point d'impacter considérablement et négativement tous les secteurs de la vie nationale. Outre les tensions sociopolitiques, le paysage est marqué par des violences, des kidnappings, et une confédération des gangs. De plus, il faut souligner des affrontements récurrents entre les groupes armés entraînant des bains de sang à répétition dans les quartiers populaires et des blocages des routes. Il est à noter également des actes de destructions des biens publics et privés, un niveau élevé de criminalité organisée, la contrebande, les manquements aux règles de l'urbanisme et de la circulation routière. Parallèlement, la faiblesse des organes de la chaîne pénale, de la Police Nationale d'Haïti et des autres institutions en charge de la Sécurité Publique, limite la capacité du gouvernement à instaurer un état de droit dans le pays. Cette situation ne fait qu'empirer l'insécurité et l'impunité.

367. La revue des évolutions macroéconomiques récentes et des défis a relevé que les contreperformances enregistrées en Haïti sont en partie dues aux problèmes de gouvernance, notamment de la Gouvernance juridique et sécuritaire. En conséquence, le gouvernement a définitivement acquis la conviction que sans une amélioration substantielle de la situation sécuritaire et de l'état de droit, le projet d'un développement accéléré, inclusif, équilibré et durable qui mènerait le pays sur le sentier de l'émergence à l'horizon 2030 est difficilement réalisable. C'est pourquoi dans le cadre du PREPOC, le renforcement de la sécurité et de l'état de droit est inscrit au titre des priorités des actions de développement.

368. A cet effet, le gouvernement compte : (I) renforcer le système de sécurité et de défense nationale, à l'intérieur et aux frontières, et préserver ainsi le pays et l'économie contre les menaces multiformes existantes ou naissantes ; (ii) continuer de déployer des efforts pour la consolidation de l'État de droit ; (iii) poursuivre la lutte contre la corruption, l'impunité et les antivaleurs. Par ailleurs, des actions seront entreprises pour consolider et renforcer les acquis démocratiques qui sont aussi des leviers importants de développement. Pour cela, outre, les autres actions qui seront développées dans les sections suivantes, le gouvernement s'engage à (i) renforcer la démocratie participative ; (ii) soutenir le développement des partis politiques ; (iii) renforcer les institutions parlementaires ; (iv) consolider le dispositif électoral ; (v) développer la participation citoyenne en favorisant la participation de tous les haïtiens au processus démocratique. Le Gouvernement s'engage également à activer tous les leviers diplomatiques susceptibles de contribuer au développement économique et social et au rayonnement du pays.

369. S'agissant particulièrement du renforcement de la sécurité et de l'état de droit, les réformes proposées s'articulent autour de quatre (4) grands axes prioritaires subdivisés en sous-axes :

1. Le renforcement de la sécurité intérieure et la facilitation de la circulation des biens et des personnes ;
2. Le renforcement de la sécurité aux frontières ;
3. Le renforcement du cadre de sécurisation des investissements ;
4. Le renforcement de la gouvernance du secteur à travers les dispositions légales et le cadre institutionnel.

370. Chaque axe est structuré en six (06) sections comme suit :

- a. L'état des lieux et les principaux défis ;
- b. Les objectifs stratégiques et opérationnels ;
- c. Les stratégies et axes prioritaires d'interventions 2020-2023,
- d. Les programmes d'actions prioritaires 2020-2023 ;
- e. La stratégie de financement ;
- f. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation.

1. LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERIEURE ET LA FACILITATION DE LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES

A. L'état des lieux et principaux défis

371. Depuis le début des années 2000, le climat sécuritaire du pays s'est gravement détérioré. En effet, les gangs disposent de nouveaux moyens, équipements, appuis financiers de certains secteurs de la vie nationale pour imposer la terreur à des fins politiques, économiques et sociales. Leur renforcement à tous les niveaux les pousse à s'allier pour étendre leur domination territoriale. Ces actes de conquête entraînent des massacres et l'expulsion forcée des habitants sur lesquels les gangs détiennent un pouvoir absolu de vie ou de mort.

372. En plus de la violence exercée par les bandes armées, les derniers mouvements de protestations de 2019 ont occasionné des périodes de paralysie totale du pays « Peyi Lòk ». De ce fait, le citoyen reste prisonnier chez lui sans pouvoir circuler librement et entreprendre ses activités socioprofessionnelles. Dans un tel contexte, il est exposé à toutes formes de violences : destruction de biens personnels, kidnapping et assassinat. Les entreprises n'ont pas été épargnées pendant cette période de terreur, car elles ont été victimes d'incendies, de casses, de destruction de biens et de fermeture forcée. Cette situation décrit une grande insécurité entravant ainsi la circulation des

personnes et des biens. Elle constitue une remise en question des libertés et droits fondamentaux des personnes pour lesquels l'État devrait se porter garant.

373. Au cours des premiers mois de l'année 2020, Haïti a connu une hausse générale de la criminalité et de l'activité des bandes organisées. Entre janvier et mai 2020, le nombre d'homicides intentionnels signalés à la Police Nationale d'Haïti (PNH) a augmenté de 33%, faisant 616 victimes³². Par ailleurs, entre janvier et mai, 92 cas d'enlèvements ont été signalés à la PNH, soit une augmentation de 200%³³.

374. Pour apporter une réponse adéquate à cette montée de l'insécurité et au recul de l'État de Droit, le gouvernement doit pourvoir compter sur des institutions de sécurité et une chaîne pénale fortes et bien équipées. Toutefois, le constat met en évidence la faible capacité répressive des organes de la chaîne pénale et un manque de ressources humaines et financières qui ne font qu'aggraver la situation d'impunité. Les mauvaises conditions des magistrats, des parquetiers et des greffiers occasionnent souvent des cessations de travail. Les policiers dénoncent aussi le manque de moyens pour exercer efficacement leur fonction préventive et répressive. En Haïti, le ratio policier pour chaque 1000 habitants est de 1.3, inférieur à la norme internationale de 2.2³⁴. En plus de la faiblesse des ressources humaines de la PNH, le renforcement de son cadre juridique, l'établissement de nouvelles installations dans le pays, le renforcement de l'administration et l'augmentation de son parc d'équipements sont les grands défis de l'institution auxquels le Gouvernement devra répondre avec diligence.

375. En plus des acteurs de la chaîne pénale, la sécurité intérieure implique aussi les acteurs locaux comme les maires, délégués et vice-délégués qui travaillent en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Le décret du 2 juin 2006 fixant l'organisation et le fonctionnement de la Collectivité municipale accorde une grande responsabilité aux Maires qui devraient prendre en charge de la présidence du Conseil de Sécurité Municipale en synergie avec d'autres structures étatiques concernées en vue d'assurer la sécurité, la circulation des biens et des personnes à travers les communes. Selon l'article 116 de la loi de 2006 sur les Collectivités Territoriales, ce conseil est notamment composé des personnalités suivantes : Le Maire - Le Vice-Délégué - Le Commissaire de Police - Le Commissaire de Gouvernement. Malheureusement, cette structure s'avérant un atout majeur dans la lutte contre le banditisme et la sécurité des personnes et des biens est souvent inopérante. Les capacités d'intervention des Délégations et Vice-Délégations sont généralement très faibles. D'ailleurs, le taux négligeable de représentation de l'État à travers l'ensemble des collectivités territoriales en est un exemple flagrant.

⁽³²⁾ BINUH, Rapport du Secrétaire Général, Juin 2020, page 6

⁽³³⁾ Ibid.

⁽³⁴⁾ BINUH, Rapport du SG, Juin 2020, page 6

376. Le système de partage d'information et de renseignement qui est un maillon indispensable dans la lutte contre le banditisme et les différentes formes de criminalité affiche aussi des dysfonctionnements. Il est difficile d'aborder efficacement le problème d'insécurité sans disposer d'un système de renseignements. Le renseignement étant cette capacité de collecte d'informations devant permettre de prévenir et d'anticiper l'émergence des crises en matière de sécurité, il est important au niveau des postes de contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes, des bases de données sur le contrôle de mouvement des personnes et des biens soient mises en place. Malheureusement, il est souvent constaté un manque de synergie et d'harmonisation entre l'administration centrale et les structures locales. Parfois, les acteurs locaux ne sont pas trop bien informés des priorités du gouvernement central. Certains ne pas bien imbus de leurs rôles et implication réelle dans la sécurité publique. Ils ne sont pas toujours informés des décisions prises par les autorités centrales. Donc, il y a un manque de formation, d'information et de sensibilisation des autorités locales.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

377. En vue de renforcer la sécurité intérieure et faciliter la circulation des biens et des personnes, les actions qui seront entreprises au cours de la période triennale 2020-2023, viseront notamment les objectifs suivants :

- 1) *Renforcer la chaîne pénale ;*
- 2) *Renforcer les mairies en leurs compétences en matière de sécurité ;*
- 3) *Opérationnaliser les conseils de sécurité municipaux ;*
- 4) *Renforcer les délégations et vice-délégations en leurs compétences de sécurité ;*
- 5) *Promouvoir le système de renseignement et le partage d'informations ;*
- 6) *Renforcer la Police Nationale d'Haïti (PNH) ;*
- 7) *Promouvoir « la culture de sécurité publique³⁵ » des citoyens à travers des campagnes de formation, d'information et de sensibilisation.*

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

378. Deux acteurs principaux interviennent dans le processus de renforcement de la sécurité. Il s'agit du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) et du Ministère de la

⁽³⁵⁾ La culture de sécurité publique : C'est un ensemble de manières de faire et de manières de penser largement partagées par les citoyens d'un pays à propos de la maîtrise des risques les plus importants liés à l'insécurité et à ses impacts socio-économiques

Justice et de la Sécurité publique (MJSP). Au niveau du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, les actions à entreprendre seront structurées autour de :

- 1) Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des Délégations et Vice-Délégations ;
- 2) Le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des collectivités territoriales (Mairies et CASEC) et l'opérationnalisation des conseils de sécurité municipaux à travers l'amélioration des conditions de travail.

379. La contribution du Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) au renforcement de la sécurité intérieure et à la facilitation de la circulation de personnes et des biens, sera articulée autour des deux (2) axes prioritaires d'intervention suivants :

- 1) Le rétablissement d'un climat sécuritaire dans le pays à travers la lutte contre le banditisme et le renforcement de la lutte contre la prolifération des armes à feu ;
- 2) Le renforcement des actions de lutte contre les crimes transnationaux : traite des personnes, blanchiment d'argent, trafic illicite.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

☐ Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023/MICT

380. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023 du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) sont déclinés dans le tableau suivant, assorti d'actions, d'objectifs, de résultats, d'acteurs concernés et des coûts estimatifs.

Tableau 10 : Renforcement de la Sécurité et facilitation de la circulation des biens et des personnes- Actions Prioritaires du MICT, 2020-2023

Actions à entreprendre	Objectif poursuivi	Résultats attendus	Acteurs	Coût estimatif (en Gdes)
1.1 Délégations et Vice-Délégations				
Renforcement des Capacités Institutionnelles et Opérationnelles des Délégations et Vice-Délégations au niveau des Dix (10) Départements Géographiques du Pays.	Permettre que les délégations et les vice-délégations deviennent le principal animateur de la vie administrative des services de l'État dans leur département respectif.	Les délégations et les vice-délégations Disposent d'un cadre légal définissant les contours de leurs pouvoirs et actions	MICT/DAP/DAJ	40 000 000,0
Dotation des 42 vice-délégués de bâtiments administratifs propres	Offrir un cadre de travail plus approprié aux vice-délégués fonctionnant dans des conditions qui laissent à désirer	Les 42 vice-délégués disposent d'un bâtiment administratif propre Conditions de travail des vice-délégués améliorés	DCT/Bureau de Coordination des Délégations et des Vice-Délégations (BCDVD)	94 000 000,0
Renforcement des Délégations et des Vice-Délégations en matériels et équipements de travail	Offrir un cadre de travail plus approprié aux délégués et aux vice-délégués qui fonctionnent dans des conditions qui laissent à désirer	Les 42 vice-délégués et les 10 délégués disposent de matériels et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement	DCT/BCDVD	140 000 000,0
Renforcement des délégations et des Vice-Délégations en ressources humaines. Mise en place d'un corps de délégués et d'administrateurs civils dans les délégations et les vice-délégations	Mettre les délégations et les vice-délégations dans une condition où elles peuvent jouer effectivement leur rôle	Chaque délégation et chaque vice-délégation sont dotées d'un corps de délégués, d'administrateurs civils et d'autres ressources humaines qualifiées	DCT/BCDVD	102 000 000,0
1.2 Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des collectivités territoriales (Mairies et CASECs)				

Dotation des municipalités en bâtiments administratifs propres	Améliorer les conditions de travail des Élus locaux (Maires) et les services à offrir à la population	40 hôtels de ville sont construits au bénéfice des collectivités territoriales	DCT	800 000 000,0
Appui aux collectivités territoriales en matière de construction d'équipements collectifs (Places Publiques, marchés Publics, etc.)	Comblent le déficit infrastructurel en matière d'équipements collectifs (Places Publiques, marchés Publics, etc.)	40 marchés publics et 60 places publiques construits	DCT	500 000 000,0
Inventaire de tous les bâtiments et lieux faisant partie de l'espace national		Un inventaire des bâtiments publics réalisé dans tout le pays	DCT	10 000 000,0
Création et opérationnalisation du répertoire des métiers des collectivités territoriales	Mettre les collectivités dans une condition où elles peuvent jouer leur rôle	Chaque collectivité de la commune dispose d'un paquet minimum de six (6) professionnels	DCT	500 000 000,0
Renforcement des dispositions légales des collectivités territoriales et dynamisation du processus de la décentralisation	Assurer l'autonomie des communes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Texte de loi relatif à la décentralisation fixant son cadre général ✓ Mise en place du processus de la fonction publique territoriale par la révision du texte légal existant et de son application 	DCT	700 000 000,0
Mise en place de STKS [Sant Tout kalite Sèvis] ou Bureaux pour les CASEC dans les sections communales	Améliorer les conditions de travail des Élus locaux (CASEC) et les services à offrir à la population	Les sections communales sont dotées d'un STKS [Sant Tout kalite Sèvis]	DCT	576 000 000,0
Total/ montant à mobiliser				3 462 000 000,0

❑ Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023/MJSP

381. Dans le cadre du renforcement de la sécurité intérieure et de la facilitation de la circulation des biens et des personnes, les actions prioritaires du MJSP se déclinent suivant les deux (2) axes d'intervention comme suit :

❑ **Axe 1 : Rétablissement d'un climat sécuritaire dans le pays à travers la lutte contre le banditisme et le renforcement de la lutte contre la prolifération des armes à feu :**

- Mise en place d'un système d'informations sur les activités des groupes violents dans les quartiers sensibles.
- Mise en place de mécanismes d'échanges d'informations entre les divers services d'intelligence sur les activités des groupes violents ;
- Dynamisation de la police communautaire ;
- Renforcement de la coopération entre les services de police et les parquets
- Poursuite du travail de la Commission nationale de désarmement ;
- Renforcement des dispositifs d'investigation et de poursuites pénales des infractions liées aux armes à feu ;
- Adaptation de l'arsenal juridico-institutionnel d'Haïti aux complexes défis sécuritaires actuels et autres engagements internationaux en matière de lutte contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu ;
- Sensibilisation des institutions nationales ainsi que la société civile aux aspects juridiques et institutionnels ;
- Lutte contre les trafics illicites d'armes à feu et des munitions.

❑ **Axe 2 : Renforcement des actions de lutte contre les crimes transnationaux : traite des personnes, blanchiment d'argent, trafic illicite.**

- Création d'une brigade anti-kidnapping, anti-traffic et anti-traite d'être humain.
- Le renforcement de la Commission nationale de lutte contre la drogue- CONALD. ;
- Le renforcement des moyens d'actions des officiers de police judiciaire (OPJ).

❑ Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023/PNH

382. Les stratégies et axes prioritaires sont définies conformément aux grandes orientations stratégiques du Plan de développement 2017-2021 de la PNH, dans lequel la Direction générale ambitionne de transformer l'Institution policière en un modèle de standard **PIMOP**, c'est-à-dire, une Police « **Professionnelle** », « **Intègre** », « **Moderne** », « **Opérationnelle** » « **Proximité** » et « **Respectueuse des droits de l'homme** ». Le document d'Aide-mémoire sur les priorités stratégiques de la police nationale préparé par le Direction Générale de la Police, résumé les points qui devront servir d'appui vers un changement institutionnel ou les principaux champs d'action stratégiques. Ce sont :

i. Le renforcement des structures hospitalières : Depuis la création de la Police, il n'existe aucune structure hospitalière de grande envergure, sinon un centre de santé homologuant les certificats délivrés par d'autres médecins traitants. Après vingt-cinq (25) ans, elle ne dispose pas encore d'hôpital capable d'accueillir ses quinze mille (15000) fonctionnaires et leurs dépendants. Cette situation ne fait pas honneur à la police et se répercute sur le moral des policiers, d'autant plus que les soins médicaux coûtent chers. Ainsi, il est vital de :

- a) *Achever la construction de l'hôpital central de la PNH ;*
- b) *Fournir les équipements médicaux du centre hospitalier ;*
- c) *Mettre à disposition un budget adéquat au fonctionnement de l'hôpital ;*
- d) *Installer une structure médicale au sein des directions départementales, accompagnée d'une pharmacie répondant aux besoins des cas de premiers soins ;*
- e) *Faire l'évaluation (screening) régulière chaque année des Personnels policier et administratif.*

ii. Le Renforcement de la capacité opérationnelle des unités de terrain : Le pays est souvent exposé à la violence des gangs armés et des troubles à l'ordre public, il est impératif de renforcer les capacités d'action des unités territoriales et des unités spécialisées en guise d'intervention plus efficace sur le terrain et dans le respect des droits de l'homme. Les unités comme le SWAT, la BRI, la CCE, le BAC et la BPM vont travailler contre la mouvance des gangs armés, les prises d'otages. Le BLTS comme d'habitude, dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants. Et les unités CIMO, UDMO en couverture d'intervention anti-émeute et de protection des zones névralgiques ou vulnérables du pays. Ainsi, il importe de mieux outiller ces unités susmentionnées, en matériels et Équipements tels : *Véhicules tactiques - Armement et munitions - Drones à vision nocturne - Boucliers balistiques - Équipements de protection individuelle (gilets pare-balles, casques balistiques, etc.) - Armement et munitions non létaux (gaz lacrymogène, gaz à effet de choc, gaz fumigène, munitions à blanc, fusil lance grenade, etc.) - Équipements de maintien d'ordre (casques, boucliers, bâtons, gilets pare-coups, jambières, etc.) - Radios de*

communication. Il convient parallèlement de renforcer les moyens opérationnels des unités telles les *Garde-côtes*, la *Polifront* pour une meilleure adaptation de la réalité frontalière.

iii. La Modernisation de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) : En attendant que l'État décide de faire de la DAP, un organisme totalement indépendant de la PNH pour mieux séparer la fonction d'arrestation de la fonction de détention et de surveillance, il importe donc de procéder à quatre stratégies de changement, susceptibles d'améliorer la gouvernance pénitentiaire :

- a) **Changement au niveau managérial** : destiné à rendre la gestion administrative de la DAP plus autonome et performante du point de vue financier, afin d'éviter que les détenus ne soient exposés continuellement à des situations de détention inhumaine, assimilables à des violations des droits humains ;
- b) **Changement au niveau fonctionnel** : visant à renforcer la dimension de « Réhabilitation » de la prison, à travers le développement de programmes éducatifs et professionnels destinés à favoriser une meilleure réinsertion du détenu dans la société au terme de son incarcération » ;
- c) **Changement au niveau de la catégorisation des détenus** : Il convient de regrouper les détenus en trois (03) degrés ou niveaux de criminalité, de manière que le contact entre eux ne puisse favoriser l'école du crime à l'intérieur même de la prison. Ceci permettra également de mieux gérer la réhabilitation et la réinsertion des détenus ;
- d) **Changement au niveau de la durée de la détention préventive prolongée** : visant à réduire la surpopulation carcérale, grâce à la mise sur pied d'un système d'alerte et d'échanges avec les autorités judiciaires, permettant aux responsables des prisons de susciter l'intervention d'urgence des juridictions sur les cas concernés.

iv. Renforcement organisationnel des unités antiémeutes et d'enquêtes : Pour optimiser l'action de la PNH dans la gestion de l'ordre public et la prévention de la criminalité, il convient d'aligner sous le même commandement, les unités anti-émeute, telles, la CIMO et les UDMO et standardiser leurs pratiques professionnelles d'intervention.

La même attention doit être adoptée envers les SDPJ qui doivent être aussi rattachés à la DCPJ, afin d'assurer une plus grande cohésion, harmonie et standardisation entre les structures d'enquêtes nationales et départementales. Cependant, d'un point de vue disciplinaire, cette symbiose ne doit pas faire accroc à la dépendance des SDPJ aux structures départementales. Dans ce même ordre d'idées, il serait également profitable de réorganiser le CBIM afin que ses effectifs soient mieux utilisés dans le cadre des stratégies des points fixes et des patrouilles en motard pour la rapidité des secours.

v. Le renforcement de l'effectif et du professionnalisme des policiers à travers l'ANP et l'ENP : La formation initiale et le recyclage des agents de police demeurent une priorité fondamentale dans la perspective d'augmenter le personnel policier et ainsi offrir une plus grande couverture territoriale (ratio police/population). Cela nous amène à prendre en compte la capacité d'accueil de l'ENP en termes d'infrastructures adéquates, de matériels et d'équipements appropriés, pour être opérationnelle. *A juste titre, un fort accent sera mis sur la rentrée de la 31^{ème} promotion en augmentation de l'effectif global. A ce propos, la rigueur se portera sur l'historique des candidats en termes de vetting et les précautions au regard du Covid-19.*

D'autre part, la complexité du travail policier exige une préparation continue et/ou spécialisée, au regard des modules de formation développés par l'ANP ou dans des centres de formation à l'étranger. Ainsi l'ANP, pour procéder à la formation continue des Inspecteurs et des Commissaires de Police doit être également en mesure d'accueillir ces cadres en aménageant ses espaces. En revanche, il a été décidé de prioriser tant au niveau de l'ANP que l'ENP la dispensation de la formation dans les domaines suivants, chacun en ce qui le concerne : *Leadership - Communication - Police communautaire - Police judiciaire - Planification stratégique - Sécurité publique - Anti-émeute - Droits de l'homme - Éthique et déontologie - Circulation routière ...etc.* Dans l'optique de la déconcentration dans le domaine de la formation, il est prévu l'ouverture de trois (03) annexes dans le pays :

- Le 1^{er} au Cap Haïtien qui couvre le Nord-est et le Nord-Ouest ;
- Le second aux Cayes qui couvre la Grand-Anse et les Nippes ;
- Le troisième à Hinche couvrant le haut plateau et le bas plateau.

vi. Redynamisation de la structure de travail de l'IGPNH et l'ouverture des structures déconcentrées : Il est urgent de réviser en profondeur la structure de travail de l'Inspection Générale en termes de surveillance aigüe des prestations policières sur tous les fronts, afin de limiter les dérives. Et, dans le souci de mieux renforcer le processus de contrôle du comportement des personnels policier et administratif, il convient de créer trois (03) sièges régionaux de l'Inspection générale.

Ainsi, la création des structures déconcentrées de l'IG respectivement dans le Grand Sud, le Grand Nord et le Grand Centre, permettra non seulement d'assurer un contrôle de proximité sur l'Institution, mais aussi d'économiser les temps d'enquêtes ou d'inspection. En outre, avec l'avènement de nouveaux champs d'action, il convient aussi d'augmenter le nombre des divisions d'enquêtes au sein de l'IG. Enfin, dans le cadre de cette redynamisation il sera de toute urgence mis en exergue le processus de relancement du vetting.

vii. Stratégie de développement de la police routière sur les grands axes (terrestres) : Il est impérieux d'envisager une autre approche de la circulation routière au regard du

développement de cette science et du contrôle de la police routière. Il en résulte que quatre (4) points essentiels méritent d'être pris en considération :

- a) **Les voies de circulation** : qui doivent être construites suivant les normes nationales et internationales, requérant de fait une expertise ;
- b) **Les véhicules** : qui doivent répondre aux exigences de la circulation ou à toute mise à jour du code de la route ;
- c) **Les piétons** : les trottoirs doivent être libérés pour permettre la circulation des piétons. Dans cette optique, une symbiose est souhaitable entre les Mairies, la Secrétairerie d'État à la Sécurité Publique et la PNH dans la perspective d'évacuer les petits marchands, les garages ambulants, le stationnement désordonné des motocyclettes, etc. ;
- d) **Le contrôle policier** : Toute la bonne articulation de la circulation routière doit être le fruit du travail des agents de la circulation et de la police routière. En ce sens, le travail de ces agents est multiple en termes de contrôle ou de surveillance – de renseignements – d'observation sur les éventuels changements ou corrections à recommander (déplacement des marchés obstruant la circulation, le repositionnement des panneaux de signalisation ...etc.).
- e) **Le service de la police routière** : Ce service ne doit plus se limiter à une simple présence dans les grands axes. Son dynamisme doit s'étendre à travers des activités ou des réponses ponctuelles dans le cas d'assistance aux personnes en danger de mort ou autre grande difficulté.

Dans cet ordre d'idées, la police routière doit être équipée de véhicules de secours de type ambulance, bien équipés – possédant un téléphone spécial d'urgence – ou de tout outillage pouvant aider les gens en difficulté par exemple, dans les cas d'éclatement des pneus ...etc.

viii. Les préparatifs des élections : L'État des lieux décrits et les différents défis mentionnés, augurent une situation difficilement gérable si des mesures urgentes ne sont pas préalablement adoptées à l'approche des élections à venir. Il s'agit de pouvoir contenir les menaces, les intimidations, les turbulences sociales émanant des troubles à l'ordre public – des manifestations où des bandits armés en profitent pour semer la panique au sein de la population. Ce constat met en exergue la nécessité d'unifier les forces vitales du pays en vue d'arriver à une synergie de compétences pour la planification des joutes électorales. Dans cette perspective, il va devoir envisager la sécurité des candidats, la sécurité des espaces de vote, la sécurité des votants, bref de tout l'appareillage électoral.

E. La stratégie de financement

383. Au niveau de la PNH. Les moyens de financement devront s’articuler sur neuf (9) points des priorités du DGPNH tendant vers le changement institutionnel souhaité ou champs d’actions stratégiques.

Tableau 11 : Renforcement de la Sécurité de l’État de droit- Coûts des Actions Prioritaires de la PNH, 2020-2023

AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES	MONTANT ENVISAGÉ (en gourdes)	REMARQUES
1. Le renforcement des structures hospitalières de la PNH	300, 021,956	Repartis en dépense personnelle – dépense de service et charge, Achat de biens de consommation, immobilisation corporelle, pour le fonctionnement de la clinique externe
2. Le renforcement de la capacité opérationnelle des unités de terrain	4, 850, 000,000	Équipement de protection individuelle, fusils lance grenade, Équipements de maintien d’ordre – radios de communication etc.
3. La Modernisation de la Direction de l’Administration pénitentiaire (DAP) :	3, 800, 000,000	Construction de trois (3) prisons modernes.
4. Renforcement organisationnel des unités antiémeutes et d’enquête :	5, 800,000	Formation CIMO, UDMO ; standardisation des structures d’enquêtes
5. La capacité de renforcement de l’effectif et du professionnalisme des policiers à travers l’ANP et l’ENP	2, 500, 000,000	Formation/ infrastructures et matériels
6. Redynamisation de la structure de travail de l’IGPNH et l’ouverture des structures déconcentrées	180, 000,000	Formation/ Infrastructures et matériels
7. Stratégie de développement de la police routière sur les grands axes (terrestres)	125, 320,000	Immobilisations corporelles et accessoires.
8. La police frontalière		Voir le point 2 du tableau

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

384. Au niveau de la PNH. Les indicateurs suivants sont définis pour le suivi-évaluation des actions identifiées par la PNH dans le cadre du renforcement de la sécurité et de l’État de droit au cours de la période 2020-2023.

Tableau 12 : Renforcement de la Sécurité de l'État de droit- Indicateurs clés de suivi-évaluation des Actions Prioritaires de la PNH, 2020-2023

Axes stratégiques prioritaires	Indicateurs	Entités responsables	Échéancier
- Le renforcement des structures hospitalières	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de l'hôpital central des policiers. ; • Degré de satisfaction des bénéficiaires ; • Niveau d'amélioration de la santé des policiers 	DG DCA DCPJ DCPA Les DD POLIFRONT	• Oct. 2020 sept 2022
Le renforcement de la capacité opérationnelle des unités de terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition des équipements d'interventions de terrain ; • Efficacité des unités de terrain ; • Réduction progressive du taux de criminalité ; • Présence effective avérée ; • Contrôle progressif des zones névralgiques 	DG DCA DCPJ DCPA Les DD POLIFRONT	Oct. 2020 sept 2022
La Modernisation de la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) :	<p>Enveloppe disponible pour les constructions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désignation des firmes de constructions, après passation de marché ; • La population carcérale participe aux activités des projets établis ; • Taux de réussite des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociale ; • Catégorisation des détenus par niveau de criminalité ; • Accélération accordée dans le suivi des dossiers des détenus. 	MJSP DG DCA DAP DL	• Déc. 2020 sept 2022
Renforcement organisationnel des unités antiémeutes et d'enquêtes	<p>Réalisation des fusions CIMO/UDMO des différents départements ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'applicabilité des instructions à toutes les unités ; • La performance au niveau du professionnalisme dans la gestion du maintien de l'ordre public. 	DCPJ DCPA DCA DDS	Aout 2020 Sept 2022

La capacité de renforcement de l'effectif et du professionnalisme des policiers à travers l'ANP et l'ENP	Disponibilité de l'enveloppe pour le recrutement de la 31ème promotion ; <ul style="list-style-type: none">• Répartition des séances de recyclage par département ;• Détermination des lieux de placement des annexes de formation ;• Disponibilité des fonds d'acquisition des matériels au profit des annexes susmentionnées.	ANP ENP DL	Nov. 2020 sept 2022
Redynamisation de la structure de travail de l'IGPNH et l'ouverture des structures déconcentrées	Nombre de policiers réprimandés ou orientés dans leur prestation de service à l'interne comme à l'externe ; <ul style="list-style-type: none">• Nombre de structures déconcentrées fonctionnelles ;• Nombre de recommandations faites au DG PNH par l'Inspecteur Général en Chef à tous les niveaux ;• Le niveau d'amélioration du comportement du policier lié à la proximité des structures déconcentrées.	GC DCA DL	Juillet 2020 Sept 2021
Stratégie de développement de la police routière sur les grands axes (terrestres)	Présence active de policiers de la circulation sur les grands axes routiers ; <ul style="list-style-type: none">• Existence au moins de douze (12) axes de positionnement des véhicules de secours à la population sur tout le territoire ;• Augmentation des activités de l'inspection des véhicules ;• Nombre de panneaux additionnels ou en remplacement.	DCA DCPR DL	Déc. 2020 Déc. 2022
La police frontalière	Nombre de policiers formés dans ce domaine ; <ul style="list-style-type: none">• La formation de l'unité task force entre la police / douanes ;• Élévation du niveau de surveillance des frontières, traduit par une augmentation des saisies, des arrestations ;• Nombre de points de passage clandestin détectés ;• Construction de postes de surveillance.	DCA DL Polifront Douane	• Déc. 2020 Sept. 2022

2. LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE AUX FRONTIERES

A. L'état des lieux et principaux défis

385. A défaut de moyens adéquats, les organes en charge de la gestion des frontières sont peu performants et la surveillance des frontières haïtiennes présentent des défaillances. La gestion des frontières constitue un aspect important en matière de défense du territoire. Elle permet de contrôler la circulation des biens, des personnes et les menaces externes (invasion, virus, bactéries...). Actuellement, l'État haïtien dispose peu de contrôle sur les frontières haïtiano-dominicaines. Les organes impliqués dans la gestion frontalière ne disposent pas des infrastructures, des équipements et des technologies nécessaires pour assurer la sécurité aux frontières. En conséquence, ces frontières sont souvent utilisées pour faire la migration irrégulière, la contrebande, le trafic d'armes, la circulation de biens et la traite de personnes.

☐ *Migration irrégulière*

386. Entre Haïti et la République Dominicaine, il existe quatre (4) points frontaliers officiels : Malpasse/Jimani, Ouanaminthe/Dajabon, Belladère/Comendador et Anse-à-Pitre/Pedernales. Pourtant, des circulations de personnes et de biens se font irrégulièrement sur plus de 70 points de passage frontaliers non officiels. Avec l'aggravation des conditions socio-économiques et politiques, la vague de migration vers la République Dominicaine s'intensifie de manière incontrôlable. Ainsi, des haïtiens des zones frontalières se tournent vers la République voisine pour des questions de santé, le travail, l'éducation de leurs enfants. En effet, chaque semaine, plus de 100 000 haïtiens se rendent en République Dominicaine illégalement pour des activités de petit commerce. Cette situation explique que leur niveau de vie est relativement bas par rapport aux dominicains.

☐ *Contrebande*

387. La contrebande constitue une menace importante pour la sécurité et l'économie du pays. Elle est l'expression d'un commerce transfrontalier largement incontrôlé mettant à rude épreuve les relations bilatérales. Malgré les efforts des institutions impliquées dans la gestion frontalière, la situation aux frontières reste critique et échappe souvent au contrôle des autorités haïtiennes. En effet, des marchandises valant plusieurs centaines de millions de dollars américains US arrivent en Haïti sans subir aucun contrôle de qualité et être taxées par les services douaniers. Selon la Banque de la République d'Haïti, Haïti le pays accuse une perte de 400 millions de dollars américains chaque année à cause de la contrebande. Les effets de cette contrebande ne se traduisent pas uniquement par un manque à gagner fiscal qui n'est ni réinvesti dans l'économie, ni dans les services sociaux, mais constituent également un frein réel au développement de l'économie.

❑ *Infrastructures et organes de gestion de la frontière*

388. De l'autre côté de la frontière, il est constaté une présence militaire et des infrastructures qui permettent à l'État voisin de sécuriser ses frontières. Dans le cas d'Haïti, il y a la présence d'un ensemble d'organes impliqués dans la gestion de la frontière : PNH, FAD'H, MICT, AGD. Plusieurs centaines de policiers, appartenant à l'Unité spécialisée « Police Frontalière (POLIFRONT) » depuis sa création en 2017, sont déployés à la frontière dans le but d'assurer la surveillance de la frontière. Aussi, des soldats des forces armées d'Haïti sont aussi déployés dans certains points frontaliers. Toutefois, il manque aux organes impliqués dans la gestion frontalière des infrastructures, un système de veille frontalier, des équipements et technologies pour assurer efficacement la sécurité aux frontières.

❑ *La Police Frontalière*

389. Le renforcement des frontières est inéluctable compte tenu des différents crimes financiers, des traites de personnes, les ventes d'organes, de la circulation illégale des armes à feu et le circuit des munitions, les points de passage de la drogue, le contrôle de migrants etc. Ces transactions illégales ne cessent de fragiliser l'économie nationale, d'alimenter la criminalité tant décriée dans le pays.

390. Fort de ces considérations, il importe d'envisager les possibilités d'augmenter les effectifs de la Poliront pour la surveillance dans l'environnement douanier, mais également dans les points de passage identifiés après enquête. Il y va sans dire que cela requiert une certaine expertise, aussi bien une symbiose police /douane dans la recherche des informations susceptibles de remonter le couloir des criminels. Tout cela requiert des moyens en véhicules, en communication radio, en armements, etc., comme pour les unités de terrain.

❑ *Traite des personnes*

391. La situation économique alarmante des habitants à la frontière haïtiano-dominicaine expose les femmes et les jeunes à la traite. Il y a deux (2) ans, la POLIFRONT a identifié et référé 120 cas de traite de personnes. En raison de faible contrôle frontalier, le pays se situe au troisième rang du rapport du Département d'État Américain sur la traite des personnes. En juin 2014, la loi portant la lutte contre la traite des personnes en Haïti a créé le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes. Malgré les efforts des autorités dans la lutte contre la traite des personnes, il reste beaucoup de chemin à parcourir.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

392. Dans le but d'assurer la gestion et la sécurité aux frontières, les actions permettront d'atteindre les objectifs opérationnels suivants :

1. *Renforcer des capacités organisationnelles des institutions impliquées dans la gestion frontalière : personnel, règles d'organisation, rationalisation du travail (AGD, Direction de l'immigration, APN, AAN, Armée...)* ;
2. *Mobiliser plus d'investissements dans les infrastructures, équipements et technologies, etc.*
3. *Mettre en place d'un système de gestion et de veille frontalière ;*
4. *Développer sur le plan social et économique les communes situées dans les zones frontalières.*

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

393. Les actions visant à renforcer la sécurité aux frontières, seront structurées autour des axes d'interventions suivants :

1. *Renforcement des Structures de Sécurité et de contrôle des Frontières ;*
2. *Gestion des Frontières de la République ;*
3. *Renforcement de la lutte Contre la Contrebande ;*
4. *Contrôle et développement frontalier/ Collaboration avec les autres ministères sectoriels.*

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

☐ Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023/MICT

394. En ce qui a trait à la sécurité aux frontières, Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023 du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) sont déclinés dans le tableau suivant, assorti d'actions, d'objectifs, de résultats, d'acteurs concernés et des couts estimatifs.

Tableau 13 : Renforcement de la Sécurité aux frontières et lutte contre la contrebande- Actions Prioritaires, 2020-2023

Actions à entreprendre	Objectif poursuivi	Résultats attendus	Institutions/Acteurs Responsable d'Exécution/de Coordination	Coût estimatif
1.1 Renforcement des Structures de Sécurité et de contrôle des Frontières.				
Adoption des mesures visant à assurer la sécurité et la sureté intérieures de l'État	Assurer un meilleur service public aux frontières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Texte de loi relatif à la protection des données personnelles et à la vie privée est mis à jour ✓ Texte de loi portant création de la Direction Centrale du Renseignement intérieur est mis à jour ✓ Capacité du service d'intelligence renforcée 	MICT ; MD ; MJSP/ PNH	40 000 000
1.2 Gestion des Frontières de la République.				
Mise en place du Système /d'une Autorité de Gestion des Frontières (Terrestres, Maritimes et Aériennes) de La République.	Assurer un meilleur contrôle des frontières avec le flux des marchandises et des personnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un Système de Gestion et de Contrôle des Frontières de la République est mis en place ; ✓ Un Système d'Evaluation de la Gestion 	DIE	40 000 000
Mise en place du passeport électronique			DIE	
Mise à jour le texte de loi portant création de la Direction Centrale du Renseignement (DCR)	Publier le décret-loi portant sur l'Organisation et fonctionnement de la DCR	L'État haïtien via MICT dispose d'un texte de loi sur l'organisation et le fonctionnement de la DCR	MICT/DAP/DIE, MJSP/PNH, MD/Armée d'Haïti/Primaire	40 000 000

Mise à jour du texte de loi relatif à la protection des données personnelles et à la vie privée	Publier le décret-loi portant sur la protection des données personnelles et à la vie privée	Le texte légal sur la protection des données personnelles et à la vie privée est disponible	MICT/DIE/DAP/	40 000 000
Renforcement de la base de données sur les documents de voyage	S'assurer que les personnes qui arrivent dans le pays ne représentent pas un danger pour la sécurité et l'ordre publics	Les personnes venant de l'étranger sont contrôlées et ne représentent pas une menace pour l'ordre public	MICT/DIE/DAJ/ MJSP/PNH/Armée d'Haïti	40 000 000
Mise en place d'un dispositif de contrôle des ressortissants de pays tiers en séjour illégal	Contrôler tous les ressortissants des pays tiers en séjour illégal	Un dispositif de contrôle des ressortissants de pays tiers en séjour illégal est mis en branle	MICT/DIE/DAJ/ MJSP/PNH	30 000 000
Mise en place d'un dispositif de surveillance des frontières	Contrôler les frontières	Un dispositif de contrôle des frontières est effectif	MICT/DIE/ MEF/DGD MJSP/PNH/MCI	30 000 000
Mise en place d'un dispositif contre l'afflux de réfugiés et la menace terroriste	Contrôler les frontières contre l'afflux des réfugiés et la menace terroriste	Un dispositif de contrôle et de sécurité des frontières contre l'afflux des réfugiés et de la menace terroriste	MICT/DIE/ MJSP/PNH	30 000 000

Sensibilisation et formation des cadres impliqués dans le système de surveillance frontalière	Assurer un meilleur contrôle des frontières	Tous les acteurs impliqués dans la surveillance frontalière sont formés, sensibilisés et aptes à remplir leurs attributions	DIE	10 000 000
1.3. Renforcement de la lutte contre la contrebande				
Mise en place des mesures visant réduire l'intensité du phénomène de la contrebande au niveau des ports de la République ouverts au Commerce Extérieur.	Diminuer la prolifération du phénomène de la contrebande	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les tâches de nettoyage et de désinfection des surfaces dans les espaces publics à fort trafic, tels que les sanitaires et les locaux communaux intensifiées dans les collectivités territoriales ✓ Processus de ramassage des déchets dans les rues et les lieux publics intensifié dans le pays 	DIE/MIDT/AGD/MEF/ FADH/MD/PNH/MJSP	140 000 000
Appui au renforcement du système national de gestion des risques et des catastrophes	Garantir l'existence des conditions de base pour une amélioration de l'environnement de la production en vue de mieux gérer les risques et par conséquent réduire les catastrophes	Capacités nationales et locales par rapport aux catastrophes naturelles renforcées	MICT/DPC	800 000 000
Création d'un dispositif de synergies entre les services de pompiers, de police, des services techniques et des services	Harmoniser les différents services relatifs à la sécurité et l'ordre publics	Un dispositif créant une synergie entre les différents services concernés est disponible	MICT/MSPP/PNH/CROIX ROUGE	30 000 000

sanitaires (ambulance et centres hospitaliers)				
Renforcement des capacités nationales et locales d'accompagnement en cas d'inondations, d'éboulements et de glissement de terrain, puis en cas de la pandémie du coronavirus ou du Covid-19 ou de toute autre épidémie ou pandémie	Fixer les responsabilités et rendre le travail plus adéquat relatif à la sécurité et à l'ordre public	Un agenda de travail fixant les responsabilités, les voies et moyens nationaux et locaux est disponible	MICT/DPC/DDI MSPP/DDS/ MD/Armée d'Haïti MJSP/PNH / Collectivités territoriales Croix Rouge PTF/	30 000 000
Renforcement des mécanismes de coordination de politique nationale et Mettre en cohérence les politiques touchant la frontière (douanes, immigration, réfugiés, etc.)	Harmoniser les politiques frontalières (douanes, immigration, réfugiés)	Un document d'harmonisation sur les politiques de douanes, immigration et de réfugiés est élaboré	MICT/DIE/ MD/Armée d'Haïti MJSP/PNH/ Collectivités territoriales / PTF	40 000 000

Promotion de la sécurité et du bien-être économiques du pays grâce à l'intégrité renforcée et à la gestion efficace des frontières	Renforcer la sécurité et du bien-être du pays grâce à une gestion efficace du pays	Une revitalisation économique plus égalitaire du pays est attendue	MICT/DIE/MEF/DGD/MCI/MJSP/PNH/	500 000 000
1.4. Contrôle et développement frontalier/ Collaboration avec les autres ministères sectoriels				
Actions à entreprendre	Objectif poursuivi	Résultats attendus	Acteurs PTF/AN	Coût estimatif
Mise en place d'une politique de gestion frontalière (comme composante de la politique publique de la Migration)	Améliorer la gestion et la sécurité des frontières Haitiano-dominicaines et diminuer les trafics illicites en provenance de la République dominicaine		MICT/DCT	10 000 000
Renforcement des communes frontalières en termes d'assainissement et d'Eau Potable	Augmenter le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des communes frontalières	✓ Taux d'assainissement augmenté au niveau des 16 communes frontalières	MICT/ CT	150 000 000
		✓ Taux d'accès à l'eau potable augmenté sur la frontière		
Appui au renforcement des PME/société civile sur la frontière hattien-dominicaine	Contribuer au développement socio-économique de la zone-frontalière		MICT/DCT	200 000 000

Appui à l'élaboration de PCD dans les communes frontalières	Contribuer au développement socio-économique de la zone-frontalière	Chaque commune frontalière dispose d'un PCD	MICT/DCT	160 000 000
Mise en place d'un programme de formation à l'intention des acteurs privés et publics sur la frontière haïtiano-dominicaine		Tous les acteurs impliqués sur la frontière haïtiano-dominicaine sont formés et sensibilisés	MICT/DCT	5 000 000
Contribution à la mise en place des stratégies de création de pôle de croissance touristique	Appuyer la mise en place d'une stratégie de sécurité dans les pôles de croissance touristique	Des zones touristiques telles : Côte des Arcadins, Milot, Cap-Haitien, Jacmel, Cayes, etc.	MICT/DCT/MTIC/collectivités territoriales	500 000 000
Renforcement de la résilience des populations locales	Appuyer la résilience des populations locales	Des collectivités territoriales (Sections communales et municipales) bénéficient de la politique sécuritaire et des investissements publics du MICT	MICT/DIE/MEF/ MCI/ MPCE/ MARNDR/MPTC/Collectivités territoriales	250 000 000
Grand Total /GDES				3 115 000 000

❑ **Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023/Ministère de la Défense**

395. Pour assurer la sécurité aux frontières, les programmes d'actions prioritaires 2020-2023 du Ministère de la Défense (MD) sont déclinés dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Renforcement de la Sécurité aux frontières - Actions Prioritaires du Ministère de la Défense, 2020-2023		
Projets		Coûts en HTG
1	Réparation et agrandissement de la caserne de Péligre	132 900 000
2	Réparation du dispensaire de la base Anacaona de Léogâne	23 000 000
3	Réparation du dispensaire de la base de bicentenaire de Port-au-Prince	68 000 000
4	Aménagement d'un dispensaire au Grand Quartier Général à Port-au-Prince	15 000 000
5	Le projet de réhabilitation du Grand Quartier Général à Port-au-Prince	120 870 500
6	Aménagement d'un espace pour sécuriser la Citadelle La Ferrière	35 000 000
7	Réparation des Hangars abritant le Ministère de la Défense	25 000 000
8	Réhabilitation et extension de la base militaire de Léogâne	95 260 000
9	Construction d'une Base militaire à Papaye	400 000 000
10	Construction d'une Base militaire à Colora	400 000 000
11	Construction d'une Base militaire à Thomassique	400 000 000
12	Construction d'une Base militaire à Savane au lait	400 000 000
13	Construction d'une Base militaire à Acul samedi	400 000 000
14	Construction- d'une Base militaire à Fort Liberté	400 000 000
15	Construction d'une Base militaire à Marmon	400 000 000
16	Construction d'une Base militaire à Anse-à-Pitre	400 000 000
17	Construction d'une Base militaire à Fonds Parisiens	180 000 000
18	Acquisition de matériels militaires et équipements pour la mise en place des Forces Armées d'Haïti	1 426 900 000
19	COUT TOTAL	<u>5 321 930 500</u>

3. LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SECURITE ET DE LA JUSTICE

A. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

396. Le Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) entend rendre la justice plus accessible et livrer bataille contre l'impunité. Pour cela, la stratégie du MJSP sur la période du PREPOC (2020-2023) s'articulera autour des axes suivants :

- 1) *Le renforcement des Parquets pour plus de célérité et d'efficacité ;*
- 2) *Le renforcement des capacités du personnel de l'appareil juridique à travers l'accentuation de la formation ;*
- 3) *La poursuite de la lutte contre la corruption.*

B. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

397. Dans le cadre du renforcement de la Gouvernance du secteur de la sécurité et de la justice, les actions prioritaires du Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) sur la période 2020-2023 se déclinent comme suit :

- Renforcement des parquets : Renforcer leur personnel et les doter de moyens leur permettant d'agir ou/ et de réagir rapidement (véhicules, motos, tout le matériel nécessaire à la mission de répression des infractions).
- Le contrôle effectif des activités du parquet dans la tenue des audiences.
- L'amélioration des conditions de travail des greffes et huissiers.
- Coordonner avec le CSPJ pour améliorer la distribution de la justice.
- Renforcer l'inspection judiciaire dans leur mission de contrôle des acteurs au niveau des tribunaux.
- Combattre la détention préventive prolongée : Rendre le Conseil National d'Assistance Légale (CNAL) fonctionnel et dynamique.
- Instituer à l'EMA des sessions de formation sur les crimes transfrontaliers (traite des personnes, contrebandes) pour les Parquetiers, les juges de paix et des unités de la police (POLIFRONT, BAFE, BPM...).
- Renforcement des institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption et les crimes financiers.

Résultats attendus :

- Rendre effectif le fonctionnement du Conseil National d'Assistance Légale (CNAL)

- Les personnes en situation de détention préventive prolongée bénéficieront gratuitement de l'assistance d'un avocat.
- Bonne coordination des actions des institutions spécialisées et la Justice.

C. La stratégie de financement

398. Dans le cadre du renforcement de la Gouvernance du secteur de la sécurité et de la justice, les actions prioritaires du Ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP) sur la période 2020-2023 se chiffrent comme suit :

Tableau 15 : Renforcement de la Gouvernance du secteur de la Sécurité et de la Justice - Actions Prioritaires 2020-2023

Programmes (montant HTG)	2020-2021	2021-2022	Total
Renforcement des parquets	180, 000,000	180, 000,000	360, 000,000
Service des inspections judiciaires	20, 000,000	20, 000,000	40, 000,000
Renforcement du Conseil National d'Assistance Légale (CNAL)	20, 000,000	20, 000,000	40, 000,000
Formation des personnels et cadres	20, 000,000	20, 000,000	40, 000,000
Renforcement des institutions spécialisées (BRICIF, UCREF,) ...	75, 000,000	75, 000,000	150, 000,000
Total	315, 000,000	315, 000,000	630, 000,000

399. Au total, les actions programmées au titre de la sécurité et du renforcement de l'État de droit se chiffrent à 29.30 milliards de gourdes et seront financées essentiellement par le Trésor public. Ce coût se résume comme suit :

Tableau 16 : Renforcement de la Sécurité et de l'État de droit – Synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023

Sécurité Publique	Coût et Financement			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Coût Total : 2020-2023
Axes d'investions/ Programmes et Actions	Trésor	Trésor	Trésor	Trésor
Renforcement de la Sécurité et facilitation de la circulation des biens et des personnes- Actions Prioritaires du MICT, 2020-2023				
1.1 Délégations et Vice-Délégations	105 000 000	105 000 000	105 000 000	315 000 000
Renforcement des Capacités Institutionnelles et Opérationnelles des Délégations et Vice-Délégations au niveau des Dix (10) Départements Géographiques du Pays.	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000
Dotation des 42 vice-délégués de bâtiments administratifs propres	40 000 000	40 000 000	40 000 000	120 000 000
Renforcement des Délégations et des Vice-Délégations en matériels et équipements de travail	40 000 000	40 000 000	40 000 000	120 000 000
1.2 Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des collectivités territoriales (Mairies et Casecs)	2 671 000 000	2 671 000 000	2 671 000 000	8 013 000 000
Renforcement des délégations et des Vice-Délégations en ressources humaines Mise en place d'un corps de délégués et d'administrateurs civils dans les délégations et les vice-délégations	35 000 000	35 000 000	35 000 000	105 000 000
Dotation des municipalités en bâtiments administratifs propres	800 000 000	800 000 000	800 000 000	2 400 000 000
Appui aux collectivités territoriales en matière de construction d'équipements collectifs (Places Publiques, marchés Publics, etc.)	500 000 000	500 000 000	500 000 000	1 500 000 000
Inventaire de tous les bâtiments et lieux faisant partie de l'espace national	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
Création et opérationnalisation du répertoire des métiers des collectivités territoriales	50 000 000	50 000 000	50 000 000	150 000 000
Renforcement des dispositions légales des collectivités territoriales et dynamisation du processus de la décentralisation	700 000 000	700 000 000	700 000 000	2 100 000 000
Mise en place de STKS [Sant Tout kalite Sevis] ou Bureaux pour les CASEC dans les sections communales	576 000 000	576 000 000	576 000 000	1 728 000 000
Sous-total Actions Prioritaires du MICT, 2020-2023	2 776 000 000	2 776 000 000	2 776 000 000	8 328 000 000
Renforcement de la Gouvernance du secteur de la Sécurité et de la Justice - Actions Prioritaires 2020-2023				
Renforcement des parquets	180 000 000	180 000 000	180 000 000	540 000 000
Service des inspections judiciaires	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
Renforcement du Conseil National d'Assistance Légale (CNAL)	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
Formation des personnels et cadres	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
Renforcement des institutions spécialisées (BRICIF, UCREF,...)	75 000 000	75 000 000	75 000 000	225 000 000
Renforcement des Structures de Sécurité et de contrôle des Frontières.	40 000 000	40 000 000	40 000 000	120 000 000
Gestion des Frontières de la République	260 000 000	260 000 000	260 000 000	780 000 000
Renforcement de la lutte Contre la Contrebande	140 000 000	140 000 000	140 000 000	420 000 000
Sous-total Actions Prioritaires Renforcement de la Gouvernance du secteur de la Sécurité et de la Justice, 2020-2023	755 000 000	755 000 000	755 000 000	2 265 000 000
Renforcement de la Sécurité aux frontières - Actions Prioritaires du Ministère de la Défense, 2020-2023				
Réparation et agrandissement de la caserne de Péligre	50 900 000	50 900 000	50 900 000	152 700 000
Réparation du dispensaire de la base Anacaona de Léogane	23 000 000	23 000 000	23 000 000	69 000 000
Réparation du dispensaire de la base de bicentenaire de P aP	68 000 000	68 000 000	68 000 000	204 000 000
Aménagement d'un dispensaire au Grand Quartier Général à Port-au-Prince	15 000 000	15 000 000	15 000 000	45 000 000
Le projet de réhabilitation du Grand Quartier Général à P a P	50 870 500	50 870 500	50 870 500	152 611 500
Aménagement d'un espace pour sécuriser la Citadelle La Ferrière	35 000 000	35 000 000	35 000 000	105 000 000
Réparation des Hangars abritant le Ministère de la Défense	25 000 000	25 000 000	25 000 000	75 000 000
Réhabilitation et extension de la base militaire de Léogane	95 260 000	95 260 000	95 260 000	285 780 000
Construction d'une Base militaire à Papaye	150 000 000	150 000 000	150 000 000	450 000 000
Construction d'une Base militaire à Colora	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
Construction d'une Base militaire à Thomassique	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
Construction d'une Base militaire à Savane au lait	400 000 000	400 000 000	400 000 000	1 200 000 000
Construction d'une Base militaire à Acul samedi	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
Construction- d'une Base militaire à Fort Liberté	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
Construction d'une Base militaire à Marmon	400 000 000	400 000 000	400 000 000	1 200 000 000
Construction d'une Base militaire à Anse-à-Pitre	100 000 000	100 000 000	100 000 000	300 000 000
Construction d'une Base militaire à Fonds Parisiens	75 000 000	75 000 000	75 000 000	225 000 000
Acquisition de matériels militaires et équipements pour la mise en place des Forces Armées d'Haïti	426 900 000	426 900 000	426 900 000	1 280 700 000
Sous-total Actions Prioritaires du Ministère de la Défense, 2020-2023	2 314 930 500	2 314 930 500	2 314 930 500	6 944 791 501
Renforcement de la Sécurité de l'Etat de droit - Actions Prioritaires de la PNH, 2020-2023				
Le renforcement des structures hospitalières de la PNH	300 021 956			300 021 956
Le renforcement de la capacité opérationnelle des unités de terrain	4 850 000 000			4 850 000 000
La Modernisation de la Direction de l'Administration pénitentiaire (DAP) :	3 800 000 000			3 800 000 000
Renforcement organisationnel des unités antiémeutes et d'enquête :	5 800 000			5 800 000
La capacité de renforcement de l'effectif et du professionnalisme des policiers à travers l'ANP et l'ENP	2 500 000 000			2 500 000 000
Redynamisation de la structure de travail de l'IGPNH et l'ouverture des structures déconcentrées	180 000 000			180 000 000
Stratégie de développement de la police routière sur les grands axes (terrestres)	125 320 000			125 320 000
Sous-total Actions Prioritaires de la PNH, 2020-2023	11 761 141 956	0	0	11 761 141 956
Total	17 607 072 456	5 845 930 500	5 845 930 500	29 298 933 457

CHAPITRE 6 : LE PILIER 4 DU PREPOC – SOUTIEN AUX PME ET A LA CREATION D'EMPLOIS

1. LE SOUTIEN AUX PME

A. L'état des lieux et principaux défis

400. Comme beaucoup de pays en développement, l'environnement économique en Haïti présente d'importants défis qui inhibent le développement du secteur privé et freine l'atteinte des objectifs relatifs à son développement économique. La contribution des PME à la création de richesse (PIB) serait autour de 1,1%. Bien que ne disposant pas de statistiques récentes, le taux de pauvreté en Haïti se situerait autour de 60% et l'économie a enregistré une quasi-stagnation au cours des dernières années avec une croissance moyenne proche de 0%. De plus, Haïti connaît une grande vulnérabilité face aux chocs économiques, structurels, financiers et aux catastrophes naturelles. Durant les deux dernières décennies, sa participation dans le commerce international a été très marginalisée car Haïti appartient au groupe de pays (PMA) qui participe à 1% dans le commerce international.

401. Les indicateurs économiques classent Haïti dans le bas de l'échelle comparativement aux autres économies de l'Amérique Latine et des Caraïbes. La compétitivité d'Haïti est moindre que celle de certains pays africains d'une taille semblable comme le Rwanda dont la projection de croissance pour les prochaines années est établie entre 7.5% et 8%. Par ailleurs, l'industrie en Haïti est encore au stade embryonnaire. Cela se note bien à travers les biens exportés qui restent dominés par le secteur textile et les produits primaires agricoles. Par ailleurs, bien qu'absorbant 60% de la population active et représentant 20% du PIB, le secteur agricole reste très peu performant et les importations de produits agricoles restent importantes (60% des produits alimentaires consommés par les haïtiens sont importés). Comme corollaire, il se dégage des déséquilibres structurels sur les échanges extérieurs. En outre, alors que les PME sont confrontées à des difficultés d'accès au financement, le système financier affiche des liquidités oisives.

402. Plusieurs facteurs inhibent le développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Haïti, malgré la volonté affichée des jeunes à créer des entreprises. Le nombre des jeunes investisseurs engagés dans la création des petites et moyennes entreprises (PME) ne cesse d'augmenter depuis plusieurs décennies. Toutefois, les PME créées peinent à se développer. Plusieurs facteurs expliqueraient ses difficultés de développement des PME. Il s'agit notamment de : (i) la faible compétitivité globale de l'économie et les coûts de transactions élevés qui affectent les performances économiques et financières des PME ; (ii) la faiblesse des cadres institutionnel et légal qui ne protègent pas suffisamment les initiatives privées ; (iii) le niveau élevé de la contrebande qui introduit de la concurrente déloyale ; (iv) l'instabilité politique et le niveau élevé de l'insécurité qui affectent la conduite des activités ;

(v) les difficultés d'accès à des mécanismes de financement adaptés pour soutenir leur développement ; et (vi) le niveau d'accompagnement insuffisant de l'Etat. Par ailleurs, des défis intrinsèques au fonctionnement interne et à la gestion des PME haïtiennes constituent également des facteurs inhibiteurs à leur développement. Il s'agit notamment de : (i) faibles capacités managériales des dirigeants ; (ii) l'absence d'outils de gestion adaptés et le manque de professionnalisme dans la tenue des comptes financiers.

403. Les PME pourraient jouer un rôle clé dans le développement économique et social du pays, la création d'emplois décents et la lutte contre la pauvreté. Très peu d'activités économiques sont réalisées dans l'économie haïtienne capable de générer des richesses et d'assurer une croissance économique continue. Ce qui est à la base du taux de chômage élevé. Par ailleurs, le secteur informel représente une forte composante économique ; 7 personnes sur 10 dans la population active est employées par le secteur informel. Dans un tel contexte, le rôle des PME s'avère prépondérant. Du fait de leurs très petites tailles et de la nature des services fournis qui sont accessibles à une frange importante de la population, les PME haïtiennes ont un rôle important dans la lutte contre la pauvreté, en plus de la création d'emplois décents pour absorber le chômage. Aussi, la problématique du soutien au développement des PME se pose avec acuité dans le contexte actuel du pays. En effet, les crises récurrentes enregistrées depuis 2018 dont les effets amplifiés par la pandémie de COVID-19, se sont fortement ressentis sur la production locale, l'offre de service et les revenus des ménages. Cette situation a contribué à aggraver davantage la situation économique et sociale précaire dans laquelle se trouve une frange importante de la population.

404. Les perspectives économiques et sociales du pays sont peu reluisantes et le Gouvernement doit entreprendre des actions pour permettre le développement des PME qui à leur tour contribueront à la relance de la production, au redressement économique, à la création d'emplois et à l'amélioration des revenus des ménages. Les analyses sur les perspectives de l'Économie haïtienne sont très pessimistes. Elles informent que suite à la croissance négative de 1,7% connu en 2019, celle-ci devrait se poursuivre en 2020 (-2,9%). Pour changer ces données, le Gouvernement s'est engagé à entreprendre des actions importantes. Aussi, des efforts doivent être déployés au bénéfice des PME pour soutenir leur développement. Il s'agit pour l'État haïtien, dans le cadre d'une perspective de redynamisation de l'économie haïtienne, de mettre en œuvre des actions qui pourront réduire les importations, améliorer le taux de change, diversifier l'économie, faciliter la circulation de la monnaie dans l'économie locale, développer une offre externe compétitive, dynamiser le secteur agricole et agro-industriel.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

Objectif Général

405. Le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) incluant ses organismes autonomes et déconcentrés (OAD), de par ses missions, joue un rôle important dans l'accompagnement du secteur privé, notamment le développement des PME. Aussi, pour contribuer à l'atteinte de

l'objectif de relance de l'économie haïtienne, et notamment celui du développement de l'offre nationale de biens et services par les PME, les actions qui seront entreprises viseront notamment le renforcement du leadership du (MCI) dans l'accompagnement du secteur des affaires et dans la protection des consommateurs.

Objectifs spécifiques

406. A cet effet, les objectifs spécifiques suivant seront poursuivis :

- Améliorer l'offre de services à son public cible : (investisseurs, entrepreneurs et consommateurs) ;
- Favoriser un cadre incitatif pour le développement des activités industrielles et commerciales ;
- Favoriser le développement des PME ;
- Faciliter l'accès aux entrepreneurs à un ensemble de services, instruments et outils du MCI dans les différents départements du pays ;
- Augmenter l'offre exportable ;
- Faciliter l'accès en ligne des services du MCI à son public cible (investisseurs, entrepreneurs et consommateurs).

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

1. Sous - Axe Stratégique : Création d'un un environnement des affaires favorable à la création de Petites et Moyennes Entreprises

407. Il est important pour l'État haïtien d'apporter une réforme du Code de Commerce pour simplifier la recherche et la disponibilité des normes aux commerçants, aux juristes, aux banquiers, aux chambres de commerce et aux représentants commerciaux des pays étrangers.

408. Pour se faire, le Ministère du commerce et de l'Industrie compte sur l'appui essentiel du MEF pour aboutir à une stratégie concertée qui doit nécessairement prendre en compte deux aspects cruciaux : **(i)** la mise en place d'un cadre légal moderne et favorable à l'investissement privé ; et **(ii)** l'adaptation des tarifs douaniers pour la protection de certains secteurs d'activités et favoriser le développement des entreprises locales. Il s'agit d'une part, de renforcer les dispositions légales contenues dans le code des investissements afin de les rendre plus souples et plus accessibles, dans des délais acceptables, au plus grand nombre d'industriels évoluant ou qui souhaitent investir dans le secteur de l'agro-industrie. Dans cette optique, il faut élaborer un cadre juridique approprié favorisant l'investissement national et l'investissement étranger direct (IDE). Pour cela, les actions doivent porter sur la modernisation et la simplification des procédures et mécanismes liés à la création, à l'enregistrement et à la gestion des sociétés. Le Gouvernement doit aussi œuvrer à l'harmonisation des législations haïtiennes avec le cadre juridique du système commercial multilatéral issu du cycle de l'Uruguay et de l'adhésion à la CARICOM. D'autre part, il est impératif que des mesures urgentes relatives à une révision à la

hausse des tarifs douaniers pour certains produits essentiels à la consommation soient prises afin d'inciter les industriels nationaux à investir dans la production nationale. Ce qui va avoir sans doute un effet bénéfique sur la création d'emplois, la captation de devises, l'alimentation des recettes de l'état et à terme la stabilité sociale et économique.

409. Ainsi, lors de son accession à l'OMC, en 1996, l'État Haïtien avait déposé une liste de concessions tarifaires, dite liste XXVI, dans laquelle il fixait un plafond aux droits de douane imposables aux produits provenant du territoire de ses partenaires commerciaux. Toutefois, ce plancher a été généralement très bas. Ainsi, le secteur agricole comprend :

- (i) 349 produits, dont les taux de droits sont consolidés entre 0 et 20% ;
- (ii) 232 produits avec des taux de droit consolidés entre 30 et 70% ;
- (iii) 3.473 produits dont les taux de droit sont consolidés entre 0 et 25% ;
- (iv) Et 213 produits dont les taux de droit sont consolidés entre 30 et 50%.

Tableau 17 : Liste de quelques produits agricoles clés selon les positions tarifaires

a. Groupe des produits dont les taux de droits sont consolidés entre 0 et 20%

Position tarifaire	Libellé	Taux consolidé	Taux appliqué
220110 ; 220190	Eau potable	20% ; 28%	10% ; 20%
230210 ; 230220 ; 230230	Son de blé, de maïs, etc.	0%	0%
220290	Boissons non-alcooliques	20%	20%
0207	Viandes et abats comestibles de volailles	20%	25%
0401	Lait	10%	3.5%
0402	Lait	0% ; 11%	3.5%
0105	Coqs et poules vivants	0% ; 10%	0%
0207	Coqs et poules non-découpés	20%	25%
0407 ; 0408	Œufs de volailles	10%	0% 10%
1504 ; 1506 ; 1515 ; 1516 ; 1518 ; 1520	Graisses et huiles comestibles	0% ; 10% ; 15% 20%	0% ; 5% ;

b. Groupe des produits dont les taux de droits sont consolidés entre 30 et 70%.

Position tarifaire	Libellé	Taux consolidé	Taux appliqué
1006	Riz en paille, décortiqué, etc.	50%	3%
1101	Farine de blé	50%	15%

1102	Maïs en grains, semoule de maïs et farine de maïs	50%	3.5%
1701 ; 1702	Sucres de canne et de betterave	40%	3.5% ; 15%
1902	Pâtes alimentaires	30%	10% ; 15% ; 25%
200990 ;	Jus de fruits ou de légumes	40%	0% ; 20%
0708 ; 0709 ; 0710 ; 0713	Légumes	20% ; 40%	3.5% ; 15% ;
2309	Aliments pour chiens ou chats et pour d'autres animaux	70%	10% ; 20%

c. Groupe des produits dont les taux de droits sont consolidés entre 0 et 25%.

Position tarifaire	Libellé	Taux consolidé	Taux appliqué
2936	Produits pharmaceutiques (vitamines)	10 à 15%	0% ; 3.5%
250100	Sel de table	15%	3.5%
252310 ; 252329 ; 252330 ;	Ciments	15%	3% ; 3.5% ; 7% ; 10%
3402	Savon pour lessive	20%	10%
3208 ; 3209 ; 3210	Peintures et vernis	10 à 15%	15%
4810 ; 4811 ; 4814 ; 4816 ; 4823	Papier et carton	10%	0% ; 5% ; 10%
481810 ; 481890	Papier hygiénique ; Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers simil.	10%	5% ; 10%
481820	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains,	10%	5% ; 10%
481830	Nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier,	10%	5% ; 10%
481840	Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil.	10%	5% ; 10%
3304	Produits de maquillage	25%	15%

3305	Préparatifs capillaires	25%	15% ; 20%
3917	Tubes, tuyaux PVC (3917)	25%	10% ; 15%
d. Groupe des produits dont les taux de droits sont consolidés entre 30 et 50%			
Position tarifaire	Libellé	Taux consolidé	Taux appliqué
252321 ; 252390	Ciments Portland blancs :	30%	3.5%
4602	Ouvrages de vannerie	30%	20%

410. Dans ce contexte d'instabilité macroéconomique, l'idéal serait de pouvoir accroître la production de biens de substitution à l'importation, sans augmentation simultanée du coût de la vie et sans violation des engagements pris par le pays vis-à-vis de ses partenaires commerciaux à l'Organisation mondiale du commerce. Les tableaux 1 à 4 ci-dessus indiquent qu'il est possible d'élever le niveau des droits de douane appliqués sur des produits comme le ciment, les tuyaux PVC, les produits de maquillage, le sel de table, les aliments pour chiens, le riz, la farine, le sucre, etc., dans le respect des engagements pris par le pays.

411. Cependant, l'augmentation de ces droits de douane se répercute infailliblement sur les prix, à moins que les producteurs locaux puissent profiter de la hausse des prix des produits étrangers pour gagner plus de part de marché sur le territoire. Pour en avoir le cœur net, avant tout relèvement des droits de douane, le Ministère du Commerce et de l'Industrie devrait diligenter une enquête auprès des entreprises industrielles du pays afin de jauger de leur capacité effective de production.

412. En outre, le cadre légal des affaires doit être revu en vue de créer un environnement favorable au développement des MPME. En particulier, permettre aux entreprises informelles de pouvoir se formaliser en favorisant d'autres types d'entreprises sur le plan juridique, par exemple l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) et la Société à Responsabilité Limitée (SARL).

2. Sous- Axe Stratégique : Renforcement des capacités des PME dans les domaines des échanges et de l'investissement

413. Il ne fait pas de doute que la relance économique doit faire une place de choix à l'éclosion, le renforcement et l'accompagnement des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME). En effet, la pandémie a mis en lumière divers créneaux pour le développement de nouvelles opportunités d'affaires notamment dans le domaine du numérique, la fabrication de produits sanitaires (gels hydro alcooliques par ex.) et d'équipements de protection individuelles (masques, combinaisons, blouses, gants, etc.)

414. Cependant, en matière d'accompagnement d'entreprises, le MCI dispose de quelques outils d'appui orientés vers des startups et des micro entreprises tels que le PAPEJ (programme dédié à l'appui technique et financier des startups développés par des jeunes) , le PSME (programme dédié au renforcement des micro entreprises par l'appui technique et financier en mettant un accent particulier sur les entreprises agro-industrielles) et, le Programme d'appui aux diplômés (visant à appuyer spécifiquement l'initiative entrepreneuriale des jeunes en milieu universitaire et professionnel).

415. Fonctionnant à budget très réduit ; ces programmes, pour la plupart, arrivent difficilement à répondre aux besoins de leurs potentiels bénéficiaires. Delà, on peut déduire que le MCI n'a pas pu adresser des réponses concrètes aux besoins des entreprises de taille autre que micro ; qui sont aussi fortement secouées par des crises successives déclenchées au cours des dernières années.

416. A ce titre, à côté de sa mission consistant à informer, orienter, conseiller, former et accompagner les porteurs de projets ou les entreprises existantes, le MCI doit disposer d'une enveloppe plus conséquente pour alimenter son portefeuille de projets. Il est urgent qu'une augmentation substantielle lui soit octroyée dans le nouveau budget pour pouvoir agir sur deux angles :

1. Permettre aux MPME de sortir des effets néfastes des crises récurrentes et de la pandémie Covid-19 et la structuration d'une politique viable, durable et efficace pour l'accompagnement des MPME et,
2. Répondre à la demande croissante de financement de nombreuses MPME réparties sur l'ensemble du territoire nationale et porteuses d'idées de projets novatrices visant à résoudre des problèmes majeurs dans leurs localités ou communes d'implantation.

417. De façon spécifique, pour faciliter la relance des MPME après la COVID, les actions du MCI seront les suivantes :

- a. **Structurer le Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE) pour développer, (ré) orienter et coordonner toutes les activités relatives à l'accompagnement des MPME.** Ceci permettra de faire une meilleure utilisation des ressources et de s'intégrer dans une stratégie plus globale en matière d'accompagnement d'entreprises. Il s'agit d'organiser les activités du CDEE afin d'harmoniser les interventions et de concevoir des produits suivant les besoins de chaque catégorie d'entreprises. Ainsi les actions tourneront vers :
 - *L'appui technique et financier aux startups*
 - *L'appui technique et financier aux micros, petites et moyennes entreprises existantes évoluant dans les secteurs prioritaires*
 - *La conception et orientation des services d'appuis par secteur ou groupe de métiers ; en vue d'une meilleure prise en charge des différents acteurs d'une chaîne de valeur.*

- *La coordination des initiatives des bailleurs de fonds*
 - *Le développement de partenariats pour le renforcement de la productivité des MPME (formation professionnelle, appui en démarche qualité, ...)*
 - *La diffusion des informations aux MPME et la promotion de l'entrepreneuriat*
- b. Adopter un système de classification par taille (et de qualification) des MPME ;** pour mieux saisir la réalité et les progrès des entreprises à travers le temps. Celle-ci doit s'accompagner de la disposition de tenir à jour le registre national des entreprises.
- c. Orienter les fonds de crédit vers le développement des pôles d'activités par zone.** Il s'agit d'identifier des régions et de proposer des incitatifs pour le développement de certains pôles d'activités économiques majeurs. Cela facilitera l'accompagnement technique, la mutualisation de certains moyens et surtout favorisera le développement ou le renforcement de services intermédiaires (transports, distribution, ...)

Tout d'abord, il faudra pallier à la décapitalisation des entreprises privées du secteur productif victimes dans les dix départements géographiques du pays. Les mécanismes suivants sont prévus à cet effet:

- Garantie de crédit;
- Octroi de nouveaux crédits;
- Prise en charge, sous certaines conditions, des arriérés de frais financiers d'entreprises bénéficiant déjà de prêts dans le système financier;
- Allègement des charges fiscales, et,
- Révision des procédures liées au statut des entreprises au BIC et aux provisions pour créances douteuses.

418. Le programme comporte deux piliers distincts. Le Pilier 1 consistera à garantir les prêts et le Pilier 2 servira: à la Recapitalisation des entreprises formelles existantes, à la prise en charge partielle des frais financiers d'entreprises bénéficiant déjà de prêts dans le système financier et à l'allègement des charges fiscales.

419. Le Pilier 1 ne garantira que des prêts d'un montant inférieur à 3 millions de gourdes tandis que le Pilier 2 pourra accorder de nouveaux prêts, d'un montant par bénéficiaire, ne dépassant pas 5 millions de Gourdes. Le taux d'intérêt sur un prêt variera entre 6 et 8% l'an en gourdes. Le pilier 2 utilisera cinq instruments de financement:

- Le prêt ordinaire
- Le prêt participatif
- Le cofinancement
- Le prêt subordonné

- Le Microcrédit institutionnel

- d. **Définir avec le MEF, selon la taille des entreprises, un régime fiscal incitatif et souple** afin de rendre les MPME plus compétitives. Cela exige aussi des mesures de transparence pour comprendre le système fiscal (via des informations, disponibilité des services dédiés aux entreprises de petite taille (à prix abordable) pour la révision de leurs états financiers.

3. Sous-axe stratégique : Développement des chaînes de valeurs agricoles intensives en main d'œuvre

420. La mise en place de micro-parcs est une stratégie visant à mettre à la disposition des agriculteurs et des producteurs des ressources et des services tout en mutualisant les coûts de production, d'utilisation et de maintenance. Cette stratégie renvoie également à une meilleure organisation de la production tout en réduisant les délais et en faisant une place de choix à la qualité. En outre, cette stratégie facilite le développement intégré d'une chaîne de valeurs tout en accompagnant les producteurs dans la recherche de marché pour la commercialisation de leurs produits.

421. Cette mesure conduira à :

- 1) La création de micro-parcs industriels dans différentes régions du pays afin d'exploiter les potentialités économiques de différentes régions dans la sphère de la production de biens et de services dans un espace ferme
- 2) La mutualisation des coûts de production
- 3) La valorisation des produits locaux
- 4) La substitution à l'importation
- 5) La relance de la production nationale
- 6) Le renforcement du processus de décentralisation par la dynamisation des régions car l'État contribue à la création de richesse dans les économies locales, à la circulation de la monnaie dans les économies locales et à mettre à la disposition des collectivités territoriales des ressources pouvant contribuer à aider au développement local.
- 7) Diminuer à moyen terme le flux des importations et à accroître le volume des exportations
- 8) Promouvoir la création d'emplois
- 9) Limiter la fuite de devises
- 10) Revaloriser les métiers traditionnels et promouvoir de nouveaux métiers

422. Pour y arriver, il faut des stratégies visant à :

-Dynamiser des filières de production à fort potentiel de croissance

- Exiger l'adoption de normes et standards internationaux dans le processus de production
- Prioriser la formation technique continue dans les sphères de production et de commercialisation
- Mettre à la portée des petits producteurs de certains équipements relativement **peu** coûteux pour renforcer leurs capacités de production

4. Faciliter l'accès des MPME aux marchés publics

423. L'État haïtien doit, dans le cadre de ses politiques publiques, mettre l'accent sur certaines actions pour permettre une meilleure compétitivité des firmes locales. Les commandes publiques, comme souligné tantôt, représentent est l'instrument approprié où l'État peut, dans le cadre de ses dépenses, garantir une meilleure compétitivité des entreprises locales. L'État haïtien passe des marchés publics tous les ans pour des montants représentant 15% du PIB national³⁶. L'État haïtien peut utiliser ces montants dépensés dans le cadre des achats pour démarrer le processus de construction de la compétence nationale (Chéry, 2010) dans les différents secteurs jugés stratégiques afin de contribuer à une croissance économique d'Haïti et à la création d'emploi.³⁷

424. Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

1. L'État haïtien doit inclure dans les documents nationaux relatifs aux appels d'offres une clause qui veut que pour tout marché gagné par une entreprise étrangère, celle-ci doit sous-traiter avec les entreprises locales environ 20% de ce marché, assurant par la même occasion le transfert des technologies.
2. Demande aux ateliers de confection de vêtements de se regrouper afin de répondre aux demandes de confection d'uniformes, de drapeaux, de l'État haïtien. Ce dernier apportera un soutien permettant à ces ateliers de disposer de ressources nécessaires pour la réalisation d'une telle tâche.
3. Regrouper les ateliers de productions de mobiliers pour les institutions publiques et scolaires (écoles publiques) pour répondre à la commande publique en apportant un appui approprié
4. Permettre aux producteurs locaux de fournir les produits alimentaires nécessaires au fonctionnement du Programme National de Cantine Scolaire (PNCS), des prisons, des hôpitaux, aux asiles communaux
5. Il est urgent de faire le lien entre les producteurs locaux et les grands organismes demandeurs de produit en mettant en place un appui permettant aux PME locales de répondre efficacement aux appels d'offres de ces entités (ONG, Hôtel, Banque...)

⁽³⁶⁾ Rapport annuel Commission Nationale de Marchés Publics (CNMP) ex.2011-2012,02012-2013, 2013-2014, 2014-2015

⁽³⁷⁾ Estimer les coûts et les avantages des interventions efficaces pour assurer le transfert de technologie en Haïti, avec un accent particulier sur la promotion des interactions entre les entreprises internationales et locales, Romy Reggiani THEODAT, 2017

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

425. Sous - Axe Stratégique : Création d'un un environnement des affaires favorable à la création formation de petites et moyennes entreprises

1. Modernisation du cadre juridique des affaires
2. Modernisation technologique des services du MCI à destination du public cible
3. Révision des tarifs douaniers
4. Mise en place du Guichet Unique Électronique (GUE)
5. Cadre Intégré Renforcé (CIR)

426. Sous- Axe Stratégique : Renforcement des capacités des PME dans les domaines des échanges et de l'investissement

1. Appui à la formalisation et capitalisation de 20,000 micros-entreprises recensées sur l'ensemble du territoire
2. Mise en place du Centre de Développement de l'Entreprise et de l'entrepreneuriat
3. Appui à la création des PME des diplômés sur le territoire national
4. Appui à l'application des normes dans les PME des filières agricoles prioritaires au niveau national
5. Appui à la commercialisation de la cassave dans la région Nord
6. Appui à l'entrepreneuriat jeunesse
7. Redynamisation des entreprises victimes des troubles sociopolitiques et de la pandémie Covid-19

427. Sous-axe stratégique : Développement des chaînes de valeurs agricoles intensives en main d'œuvre

1. Mise en œuvre d'activités de renforcement à la création et à la gestion des entreprises
2. Mise en place et gestion de micro-parcs, de centrales d'achat et de distribution
3. Construction d'un agro-village à morne Casse,
4. Consolidation des investissements dans les Zones Franches du département du Nord 'Est
5. Consolidation des investissements dans les Zones Franches du département de l'Ouest
6. Appui au développement des filières

428. Sous-axe stratégique : Faciliter l'accès des MPME aux marchés publics

1. Soutien pour la compétitivité des entreprises
2. Introduire une clause de sous-traitance avec les firmes locales pour les appels d'offres gagnés par les entreprises étrangères
3. Appuyer les PME dans le cadre de la commande publique

Les effets attendus de la mise en œuvre des programmes.

429. Sous - Axe Stratégique : Création d'un un environnement des affaires favorable à la création formation de petites et moyennes entreprises

1. Le taux d'informalité dans l'économie est réduit
2. Le temps de création d'entreprise est réduit
3. Les investissements nationaux et étrangers sont augmentés
4. Les tarifs douaniers pour des secteurs protégés sont augmentés
5. La qualité de service offerte par le MCI est améliorée

430. Sous- Axe Stratégique : Renforcement des capacités des PME dans les domaines des échanges et de l'investissement

1. De nouvelles PME agro-industrielles sont créées
2. De nouvelles PME agricoles sont créées
3. Les parts de marché des entreprises du secteur agricole encadrés sont augmentées
4. Les parts de marché des entreprises du secteur agro-industriel encadrés sont augmentées

431. Sous-axe stratégique : Développement des chaines de valeurs agricoles intensives en main d'œuvre

1. Les revenus des producteurs des filières encadrées sont augmentés
2. Les exportations haïtiennes sont augmentées
3. La capacité de la production des filières encadrées est augmentée

432. Sous-axe stratégique : Faciliter l'accès des MPME aux marchés publics

1. Les entreprises locales ont accès à un nombre de marché plus important
2. Les entreprises locales bénéficient des contrats avec l'État haïtien dans le cadre de la sous-traitance

E. La stratégie de financement

433. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de soutien aux PME et à la création d'emploi, le MCI compte inclure ces actions dans le PIP sur financement du Trésor Public. La mobilisation de fonds auprès des bailleurs peut se faire sur la 2^{ème} année pour mieux convaincre les bailleurs de l'importance des actions.

Tableau 18 : Renforcement du Soutien aux PME – Synthèse des coûts par sous-axes stratégiques

Sous - Axe Stratégique (montant HTG)	Total
Renforcement des capacités des PME dans les domaines des échanges et de l'investissement	917 969 256
Création d'un un environnement des affaires favorable à la création formation de petites et moyennes entreprises	208 842 315
Développement des chaines de valeurs agricoles intensives en main d'œuvre	1 432 500 000
Faciliter l'accès des MPME aux marchés publics	250 000 000
Total	2 809 311 571

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

434. Exécution

Soumission des documents de projets

Requête de décaissement soumis au MPCE et MEF puis approbation

Mise en œuvre des activités de projets planifiées sur l'année

435. Suivi-évaluation

Soumission des rapports d'état d'avancement trimestriel

Soumission des bilans annuels

Analyse des rapports trimestriels et des bilans annuels par le MPCE et le MEF

Inspection et visite de terrain

436. Clôture

Soumission du rapport final par projet

Inspection finale du projet (MPCE, MEF, CSCCA)

Élaboration du rapport d'inspection (MPCE, MEF, CSCCA)

Examen du rapport d'inspection (CSCCA)

437. Évaluation ex-post

Évaluation de la pertinence, de l'efficacité et de l'impact des programmes et projets

Identification des facteurs de succès ou d'échec,

Évaluation de la durabilité des résultats et des impacts

Formulation de recommandations pour les projets futurs

Tableau 19 : Soutien au Développement des PME en Haïti-Tableau de bord des indicateurs de performance, 2020-2023

Sous-axe Stratégique	Actions	Indicateur de produit	Indicateur d'effet
Création d'un un environnement des affaires favorable à la création formation de petites et moyennes entreprises	1. Modernisation du cadre juridique des affaires	Existence du Commerce est révisée	Taux d'informalité dans l'économie
	2. Modernisation technologique des services du MCI à destination du public cible	Existence des services en ligne à destination du public cible	Temps de création d'une entreprise
	3. Révision des tarifs douaniers	Nombre de tarifs douanier révisés	Variation des tarifs douaniers
	4. Mise en place du Guichet Unique Électronique (GUE)	Existence du GUE	Temps de création d'une entreprise (SA)
	5. Cadre Intégré Renforcé (CIR)	Existence du Document stratégique pour l'intégration d'Haïti dans le Commerce International	Volume d'exportation d'Haïti
Renforcement des capacités des PME dans les domaines des échanges et de l'investissement	1. Appui à la formalisation et capitalisation de 20,000 micros-entreprises recensées sur l'ensemble du territoire	Nombre d'entreprises agro-industrielles encadrées	Variation des parts de marchés des entreprises agricoles
	2. Mise en place du Centre de Développement de l'Entreprise et de l'entrepreneuriat	Nombre d'entreprises agricoles et agro-industrielles encadrées	Variation des parts de marchés des entreprises agricoles et agro-industrielles
	3. Appui à la création des PME des diplômés sur le territoire national	Nombre de projets d'entreprises agro-industrielles encadrées	Nombre de PME créées
	4. Appui à l'application des normes dans les PME des filières agricoles prioritaires au niveau national	Nombre d'entreprises des filières agricoles prioritaires ayant adopté le système de qualité	Volume exporté
	5. Appui à la commercialisation de la cassave dans la région Nord	Nombre de cassaveries rénovées	Valeur ajoutée de la filière manioc dans la région Nord

	6. Appui à l'entrepreneuriat jeunesse	Nombre de projets d'entreprises agro-industrielles encadrées	Variation des parts de marchés des entreprises agricoles et agro-industrielles
	7. Redynamisation des entreprises victimes des troubles sociopolitiques et de la pandémie Covid-19	Nombre d'entreprises victimes encadrées	Volume de ventes des entreprises victimes encadrées
Développement des chaînes de valeurs agricoles intensives en main d'œuvre	1. Mise en œuvre d'activités de renforcement à la création et à la gestion des entreprises	Existence du micro-parc de conditionnement de fruits et légumes	Variation du revenu des producteurs des filières encadrées
	2. Mise en place et gestion de micro-parcs, de centrales d'achat et de distribution	Existence de la Centrale d'achat pour les produits agricoles	Variation de la valeur ajoutée des filières encadrées
	3. Construction d'un agro-village à morne Casse,	Existence d'un agro-village	Revenu des personnes relocalisées dans le Micro parc agricole
	4. Consolidation des investissements dans les Zones Franches du département du Nord 'Est	Existence de la clôture de la zone franche	Taux de fréquentation de la zone franche
	5. Consolidation des investissements dans les Zones Franches du département de l'Ouest	Existence des routes d'accès	Taux de fréquentation de la zone franche
	6. Appui au développement des filières	Nombre de filières encadrées	Variation de la valeur ajoutée des filières encadrées
Faciliter l'accès des MPME aux marchés publics	1. Soutien pour la compétitivité des entreprises	Nombre d'entrepreneurs connectés aux demandeurs de biens et de services	Variation des ventes des entrepreneurs encadrés
	2. Introduire une clause de sous-traitance avec les firmes locales pour les appels d'offres gagnés par les entreprises étrangères	Existence de la clause	Nombre d'entreprises locales ayant bénéficié d'un contrat de sous-traitance
	3. Appuyer les PME dans le cadre de la commande publique	Nombre d'entreprises ayant reçu un encadrement	Nombre de contrats obtenus par les PME dans le cadre de la commande publique

2. LA GESTION DE L'EMPLOI

A. L'état des lieux et principaux défis

438. Les difficultés d'insertion des citoyens haïtiens au marché du travail sont une très grande préoccupation pour les pouvoirs publics et pour la société haïtienne en général dans un pays où la population est majoritairement jeune. Selon les statistiques de l'IHSI (2003), plus de la moitié des individus sont âgés de moins de 21 ans. Actuellement, le chômage frappe surtout les jeunes ; et beaucoup d'entre eux sont des universitaires. Dans une enquête réalisée par l'IHSI en 2007 sur l'Emploi et l'Économie informelle, on constate que le taux de chômage dans la tranche d'âge 15-29 ans est de plus de 50%. Selon la même source, le milieu urbain et notamment, les femmes sont les plus touchés par ce fléau.

439. En 2007, selon l'IHSI, le taux de chômage élargi atteint 40,6 % de la population active, des gens qui accepteraient du travail s'ils en trouvaient. Le taux de chômage ouvert se fixe à 16,8 % au niveau national, mais atteint 33,3 % des actifs de l'aire métropolitaine, des chômeurs qui cherchent du travail. Le taux de chômage ouvert serait deux fois plus élevé dans la zone la plus riche de l'économie nationale. Donc, l'économie ne crée pas d'emplois. En surplus, les activités génératrices de revenus se développent pour la plupart dans le secteur informel, surtout dans le petit commerce où les revenus sont parfois médiocres et où sévit un très faible taux de professionnalisation des métiers. Car les travailleurs ont rarement accès à la formation professionnelle et ne bénéficient pas des conditions adéquates de protection du travail.

440. À présent, la situation de l'emploi est difficile en Haïti. Car, si la force de travail croît au rythme de 2,8 % par an selon l'IHSI, l'emploi salarié traîne par rapport à l'offre de travail et aux besoins d'activité et de revenu des ménages, dans une société qui s'urbanise à un rythme accéléré, avoisinant les 3,3 % par an, entre 2010-2015. Le taux de chômage officiel avoisine les 35 %, avec 150 mille jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail. Dans un tel climat, les jeunes font face à un chômage de longue durée et au sous-emploi. Les jeunes haïtiens 149 m sans instruction sont les plus touchés par la crise de l'emploi. Car, ils ne possèdent aucune compétence les habilitant à trouver un emploi décent. Le chômage frappe également les jeunes universitaires qui ont de plus en plus du mal à trouver du travail à cause de la faiblesse de la demande de travail dans l'économie nationale. Ils demeurent au chômage pendant une longue durée jusqu'à même se décourager parfois à ne plus chercher de l'emploi.

441. La situation de l'emploi se caractérise aussi par la faiblesse des organisations patronales et syndicales à aborder le problème du travail salarié dans sa complexité, dont notamment les questions relatives au contenu des métiers et portant sur le niveau des salaires. Car, les pouvoirs publics ont tardé à soutenir, entre les partenaires sociaux, des structures de concertation dont le rôle est de faciliter leurs rencontres, les porter à dialoguer autour de l'emploi, du cadre du travail salarié, de la professionnalisation des métiers et de la génération des nouveaux métiers.

442. La situation de l'emploi se complique aussi du fait de l'émigration alarmante des travailleurs haïtiens qualifiés en direction des autres pays de la région. Ces personnes, formées

pourtant avec les ressources du pays, ne contribuent pas à rendre les entreprises haïtiennes plus compétitives, à même de sauvegarder les emplois créés et à en générer de nouveaux. Cet état de fait dénote un manque d'attractivité des conditions de travail en Haïti.

443. D'autre part, le problème de l'emploi est lié à la faiblesse des opportunités d'emplois, donc au faible niveau de croissance. Mais, il existe en parallèle une situation d'adéquation insuffisante des types de qualification avec les besoins en ressources du secteur formel, de sorte que certains secteurs ne peuvent pas se développer faute de ressources qualifiées ; d'autres doivent mobiliser des ressources humaines étrangères pour des travaux spécialisés. Cela renvoie à l'orientation des offres de formation et aussi à des biais du côté de la demande, du fait de limites en information sur les métiers et du problème de valorisation de certains métiers, en raison du manque de considération de ces métiers dans la société haïtienne.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

444. L'emploi est au cœur du plan de Relance Économique Post-Covid-19 et de la vision du Gouvernement d'Haïti. Il constitue l'un des objectifs de Développement Durable (ODD), donc une priorité pour lequel l'État haïtien s'engage en comptant avec la coopération internationale. Dans ce cadre, le principal objectif du Gouvernement est de **stimuler la création d'emplois et des revenus**, et en même temps de formuler et de planifier des politiques actives pour la création soutenue de nouveaux emplois dans le moyen et le long terme. Une politique active de l'emploi devra être mise en œuvre afin d'optimiser la création d'emplois en Haïti en profitant notamment du processus de relèvement des activités économiques. Cette politique de promotion de l'emploi s'articule autour de 4 objectifs spécifiques :

- Faciliter la création d'emplois et de revenus d'urgence
- Contribuer à la création d'emplois dans le secteur privé à travers notamment les Micro et les Petites et Moyennes Entreprises (MPME)
- Promouvoir l'emploi des jeunes
- Favoriser un cadre renforcé de gouvernance du marché du travail

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

➤ Faciliter la création d'emplois et de revenus d'urgence

445. Les groupes vulnérables (jeunes chômeurs, travailleurs/eusses du secteur informel, personnes à mobilité réduite, etc.), les femmes et les jeunes sont durement frappés par la crise économique liée à la pandémie de covid-19. L'emploi est la clé d'un retour à la vie normale pour ces groupes vulnérables. C'est ainsi qu'il est indispensable de mettre au point un programme d'action ordonnée visant à créer des emplois et des revenus tout en construisant des infrastructures de base, développant les compétences techniques et en favorisant la cohésion sociale. De manière spécifique, il est donc envisagé de leur donner des possibilités à exercer des activités génératrices de revenus et d'emploi, à travers : le ciblage des participants ; la formation et l'organisation des bénéficiaires ; le placement dans des emplois protégés ou l'initiation des bénéficiaires à des activités de micro-entreprises autonomes.

➤ **Contribuer à la création d'emplois dans le secteur privé à travers notamment les Micro et les Petites Moyennes Entreprises (MPME)**

446. Dans ce cadre, le principal objectif du Gouvernement est de stimuler la création d'emplois et des revenus, et en même temps de formuler et de planifier des politiques actives pour la création soutenue de nouveaux emplois dans le moyen et le long terme. Une politique active de l'emploi devra être mise en œuvre afin d'optimiser la création d'emplois en Haïti en profitant notamment du processus de relèvement des activités économiques. L'Objectif du gouvernement est de promouvoir des mesures concrètes pour favoriser des emplois durables et décents à travers le développement des chaînes de valeurs dans les secteurs porteurs sur lesquels repose la diversification de l'économie et la valorisation du capital humain et des formations. Ainsi, le Gouvernement entend prendre des mesures de soutien à la demande des secteurs intensifs en main d'œuvre et créer un environnement macroéconomique propice aux initiatives individuelles et au développement de l'esprit d'entreprise.

447. A travers le Plan de Relance Economique Post covid-19, le Gouvernement entend créer des milliers d'emplois pour la population. C'est dans ce sens qu'une attention prioritaire va être donnée à la formation professionnelle principalement dans les secteurs économiques porteurs. Le gouvernement mettra en œuvre un programme d'accompagnement basé sur la formation aux métiers et la formation professionnelle en vue d'accroître la qualification de la main d'œuvre locale.

448. Le Gouvernement entend assurer le développement des secteurs économiques porteurs tels que l'industrie manufacturière, l'immobilier, le tourisme et l'agro-industrie qui sont considérés comme des locomotives de croissance et de l'emploi. Il appuiera la restructuration du système productif afin d'obtenir des gains de productivité et de compétitivité. Pour cela, il est important pour le gouvernement de lever les contraintes à la consolidation du système productif en termes de taille et d'intégration afin d'entraîner des effets multiplicateurs sur l'emploi.

➤ **La Promotion de l'emploi des jeunes**

449. Les jeunes âgés de moins de 21 ans composent plus de la moitié de la population haïtienne (IHSI 2003). Plus d'un tiers de ces jeunes sont au chômage et ceux qui travaillent se trouvent en majorité avec des emplois intermittents, précaires et faiblement rémunérés dans le secteur informel sans aucune protection sociale. De ce fait, bon nombre d'entre eux sont condamnés à une vie de précarité et de désespoir. En ce sens, l'urgence d'agir se fait sentir afin de réduire les difficultés auxquelles font face les jeunes haïtiens pour trouver un emploi décent et de qualité.

450. Il est donc urgent d'accélérer la mise en œuvre d'un ensemble de politiques actives sur le marché du travail afin d'aider les jeunes à obtenir un emploi. Ces politiques pourraient être destinées à activer les initiatives de formation professionnelle et de création d'emplois. Du côté de l'offre de travail, il faudrait mettre en place des politiques visant à aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour augmenter le niveau de leur employabilité. Il ressort de définir des programmes de formation professionnelle pour les jeunes peu instruits en leur donnant un

métier afin qu'ils puissent être opérationnels. Le gouvernement pourra négocier ainsi des stages de formation dans certaines entreprises privées en vue de faciliter leur insertion sur le marché du travail. Puis, élaborer une loi qui régulera le stage des étudiants finissant en entreprise. Il est possible de réaliser des travaux publics et services d'intérêt général à forte intensité de main d'œuvre pour les jeunes les plus défavorisés. En le faisant, ces jeunes pourront gagner un revenu et acquérir une formation sur le tas. Ce type d'activités pourrait donc se réaliser dans les bidonvilles et certaines zones rurales. Afin de lutter contre le chômage chez les jeunes universitaires, les pouvoirs publics négocieront des contrats d'embauche avec les entreprises en leur octroyant soit des subventions à l'emploi ou des avantages fiscaux. Enfin, il ressort de développer l'accès à la formation entrepreneuriale et aux financements pour favoriser la création de micro entreprises. Il y a des jeunes qui ont des métiers, mais qui sont au chômage.

451. Il convient de leur donner des formations à l'entrepreneurship pour les encourager à l'esprit d'entreprise pour libérer leur potentiel économique. Les politiques de promotion de l'esprit d'entreprise doivent être combinées par des politiques d'accès au crédit pour des projets d'affaire émanant des jeunes. Quelques expériences internationales en matière de promotion d'emplois pour les jeunes de nombreux pays en développement particulièrement en Amérique latine et en Afrique, ont mis en œuvre des programmes de promotion d'emplois pour les jeunes qui ont connu relativement de succès. Par exemple, les programmes Jòvenes au Chili, au Peru, en Colombie et en Argentine ont réussi en grande partie à aider plusieurs jeunes en situation de sous emplois à pénétrer le marché du travail (BIT 2011). De surcroit, en Ouganda la réalisation de Youth Opportunity Programme en faveur des jeunes les plus défavorisés a été un grand succès selon la Banque mondiale (Uganda Youth Evaluation 20011). Ce programme a permis à des jeunes ougandais de trouver un emploi ou de monter leur propre entreprise via l'accès à des formations techniques et des financements. Les jeunes représentent un potentiel humain indispensable pour créer une classe de main d'œuvre éduquée et productive en vue d'une croissance économique dynamique en Haïti.

452. Pour faire face à l'arrivée régulière des jeunes sur le marché du travail, il est impératif pour le gouvernement de maintenir le marché du travail actif par la mise en place des programmes d'insertion professionnelle des jeunes et de création d'opportunités.

➤ **Favoriser un cadre renforcé de gouvernance du marché du travail**

453. L'inadéquation du cadre législatif du marché du travail pose beaucoup de difficultés aux entreprises pour exercer leurs activités économiques et affectent négativement la compétitivité de l'économie haïtienne. Certains textes de lois constituent même des blocages à l'embauche. Étant donnée cette situation, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour le lever les contraintes affectant le fonctionnement du marché du travail. Ainsi, de concert avec les partenaires économiques et sociaux, il s'efforce d'intégrer une logique de gestion dynamique des salaires, connectée à la productivité, afin de favoriser la répartition et préserver une compétitivité du coût de la main d'œuvre. L'objectif pour le gouvernement consiste à améliorer le climat social et l'intermédiation du marché du travail, facteurs clés de la compétitivité de l'entreprise, pour limiter les conflits sociaux et les interruptions de la production. Pour ce faire, il est donc envisagé de :

- Doter le MAST des outils et des capacités d'analyse le permettant d'orienter le marché du travail et les politiques de main-d'œuvre ;
- Renforcer le système d'inspection du travail pour le doter des capacités à protéger les travailleurs et à répondre aux questions liées à la sécurité et à la santé au travail ;
- Promouvoir le dialogue social au niveau sectoriel par la mise en place de comités tripartites sectoriels de veille au niveau local et national ;
- Définir les incitations à la création d'emplois au profit des entreprises et améliorer le système d'information sur le marché du travail.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

454. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement compte mettre en œuvre des programmes d'investissements axés sur des stratégies appropriées et efficaces afin de créer le maximum d'emplois et réguler le chômage. Ainsi, les différents programmes à mettre en œuvre sont :

✚ Création d'emplois et de revenus d'urgence

- ✓ Projet spécial de travaux en haute intensité de main d'œuvre dans les grandes métropoles urbaines
- ✓ Projet de travaux d'infrastructure en haute intensité de main d'œuvre en milieu rural
- ✓ Programme d'insertion professionnelle des personnes handicapées

✚ Génération d'emplois dans le secteur privé à travers notamment les Micro et les Petites Moyennes Entreprises (MPME)

- ✓ Programme de développement des compétences dans les secteurs porteurs
- ✓ Programme d'accroissement des opportunités d'emploi pour favoriser la création d'entreprises et la formalisation des petites unités de production informelles
- ✓ Projet de Construction et équipement de (3) centres d'incubation et hébergement des entreprises

✚ Promotion de l'emploi des jeunes

- ✓ Mise en place d'un programme de stage pour les jeunes diplômés sans emplois
- ✓ Facilitation de l'accès au capital et promotion de l'entrepreneuriat jeunesse pour les jeunes

✚ Renforcement du cadre de gouvernance du marché du travail

- ✓ Renforcement des institutions publiques évoluant sur le marché du travail
- ✓ Révision des mécanismes de détermination des salaires minimum
- ✓ Mise en place d'un système de collecte d'informations sur le marché du travail

E. La stratégie de financement

455. Les coûts des programmes d'Actions Prioritaires de la gestion de l'emploi s'élèvent à 20,3 milliards pour la période 2020-2023. Le programme de création d'emplois et de revenus d'urgence s'élève à 4,8 milliards de gourdes. Le programme de génération d'emplois dans le secteur privé à travers notamment les Micro et les Petites Moyennes Entreprises (MPME) est estimé à 7.3 milliards de gourdes. Le programme d'insertion professionnelle et d'opportunités pour les jeunes s'élève à 7,6 milliards de gourdes. Le programme renforcement du cadre de gouvernance du marché du travail s'élève à 480 millions de gourdes. L'ordonnancement, dans le temps et dans les coûts, des tranches annuelles pour la période de mise en œuvre du PREPOC se trouve dans le tableau des programmes d'actions stratégiques prioritaires.

456. Avec une dotation prévisionnelle des ressources du trésor public et des partenaires au développement respectivement de 8,6 milliards de gourdes et de 11,5 milliards de gourdes dans le cadrage du PREPOC 2020-2023, le gouvernement entend mobiliser davantage de ressources financières nationales et internationales afin d'atteindre ses ambitions fixées pour améliorer la gestion de l'emploi. Ainsi, l'effort budgétaire moyen annuel de l'État représentera 2,9 milliards de gourdes. Du côté des partenaires au Développement, le Gouvernement cherchera à mobiliser en moyenne par année 3,8 milliards de gourdes.

Les effets attendus de la mise en œuvre des programmes et actions prioritaires

457. Aux termes de la mise en œuvre du programme d'actions prioritaires pour le compte du PREPOC 2020-2023 dans le secteur de l'emploi, le Gouvernement espère améliorer significativement les principaux indicateurs de performance de ce secteur. En particulier, il s'agira de :

- ✓ D'augmenter le nombre d'emplois directs créés dans les secteurs porteurs de l'économie en moyenne 5000 par année.
- ✓ Insertion de 10 000 jeunes diplômés dans des programmes de stage
- ✓ Création de 5000 emplois d'urgence par année
- ✓ Insertion de 500 handicapés par année dans des programmes de stage
- ✓ Octroyer du crédit au moins à 1000 entreprises appartenant à des jeunes par année
- ✓ Mettre en place un mécanisme prévisible de détermination des salaires minima.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

458. Les indicateurs de suivi-évaluation retenus sont les suivants :

- ✓ Taux de chômage des jeunes de 15-29 ans/15-35 ans
- ✓ Taux global chômage
- ✓ Taux d'activité

- ✓ Proportion des jeunes diplômés de la formation qualifiante insérés dans les structures de production
- ✓ Taux de sous-emploi des jeunes de 15-29 ans /15-35 ans
- ✓ Part des emplois générés par le secteur informel
- ✓ Part des emplois générés dans le secteur privé.

Tableau 20 : Soutien à la création d'emplois en Haïti-Tableau résumé des actions prioritaires 2020-2023

GESTION DE L'EMPLOI Axes d'investions/ Programmes et Actions	Coût et Financement											
	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total : 2020-2023		
	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements /Source	Sous/Total	Trésor	Autres financements/Source	Sous/Total	Trésor	Autres Sources	Total
Axe d'intervention 1 : Création d'emplois et de revenus d'urgence	350 000 000	500 000 000 BM, USAID, BID	850 000 000	600 000 000	900 000 000 BID et BM	1 500 000 000	1 100 000 000	1 400 000 000 BID et BM	2 500 000 000	2 050 000 000	2 800 000 000	4 850 000 000
(i) Projet special de travaux en haute intensite de main d'oeuvre dans les grandes metropoles urbaines	200 000 000	200 000 000	400 000 000	300 000 000	400 000 000	700 000 000	600 000 000	600 000 000	1 200 000 000	1 100 000 000	1 200 000 000	2 300 000 000
(ii) Projet de travaux d'infrastructure en haute intensite de main d'oeuvre en milieu rural	100 000 000	200 000 000	300 000 000	200 000 000	300 000 000	500 000 000	400 000 000	550 000 000	950 000 000	700 000 000	1 050 000 000	1 750 000 000
(iii) Programme d'insertion professionnelle des personnes handicapees	50 000 000	100 000 000	150 000 000	100 000 000	200 000 000	300 000 000	100 000 000	250 000 000	350 000 000	250 000 000	550 000 000	800 000 000
Axe d'intervention 2 : Génération d'emplois dans le secteur privé à travers notamment les Micro et les Petites Moyennes Entreprises (MPME)	900 000 000	1 000 000 000 BM,CDB, BID	1 900 000 000	1 400 000 000	1 200 000 000	2 600 000 000	1 200 000 000	1 600 000 000	2 800 000 000	3 500 000 000	3 800 000 000	7 300 000 000
(i) Programme de developpement des competences dans les secteurs porteurs	300 000 000	400 000 000	700 000 000	500 000 000	400 000 000	900 000 000	600 000 000	600 000 000	1 200 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000	2 800 000 000
(ii) Programme d'accroissement des opportunités d'emploi pour favoriser la création d'entreprises et la formalisation des petites unites de production informelles	300 000 000	300 000 000	600 000 000	450 000 000	300 000 000	750 000 000	300 000 000	600 000 000	900 000 000	1 050 000 000	1 200 000 000	2 250 000 000
(iii) Projet de Construction et équipement de (3) centres d'incubation et hébergement des entreprises	300 000 000	300 000 000 PPP	600 000 000	450 000 000	500 000 000	950 000 000	300 000 000	400 000 000	700 000 000	1 050 000 000	1 200 000 000	2 250 000 000
Axe d'intervention 3 : Promotion de l'emploi des jeunes	800 000 000	1 000 000 000 BM, BID, USAID	1 800 000 000	900 000 000	2 700 000 000	3 600 000 000	1 200 000 000	1 000 000 000	2 200 000 000	2 900 000 000	4 700 000 000	7 600 000 000
(i) Mise en place d'un programme de stage pour les jeunes diplomes sans emplois	500 000 000	600 000 000	1 100 000 000	500 000 000		500 000 000	800 000 000	700 000 000	1 500 000 000	1 800 000 000	1 300 000 000	3 100 000 000
(ii) Facilitation de l'acces au capital pour les jeunes	300 000 000	400 000 000	700 000 000	400 000 000		400 000 000	500 000 000	300 000 000	800 000 000	1 200 000 000	700 000 000	1 900 000 000
Axe d'intervention 4 : Renforcement du cadre de gouvernance du marché du travail	80 000 000	80 000 000 BM, BID	160 000 000	80 000 000	80 000 000	160 000 000	80 000 000	80 000 000	160 000 000	240 000 000	240 000 000	480 000 000
(i) Renforcement des structures évoluant sur le marche du travail	30 000 000	30 000 000	60 000 000	30 000 000	30 000 000	60 000 000	30 000 000	30 000 000	60 000 000	90 000 000	90 000 000	180 000 000
(ii) Revision des mecanismes de determination des salaires minimum	30 000 000	30 000 000	60 000 000	30 000 000	30 000 000	60 000 000	30 000 000	30 000 000	60 000 000	90 000 000	90 000 000	180 000 000
(iii) Programmes ou Actions : Mise en place d'un systeme d'informations sur le marche du travail	30 000 000	30 000 000	60 000 000	30 000 000	30 000 000	60 000 000	30 000 000	30 000 000	60 000 000	90 000 000	90 000 000	180 000 000
GESTION DE L'EMPLOI : TOTAL PROGRAMMES ET ACTIONS	2 130 000 000	2 580 000 000	4 710 000 000	2 980 000 000	4 880 000 000	7 860 000 000	3 580 000 000	3 880 000 000	7 660 000 000	8 690 000 000	11 540 000 000	20 230 000 000

CHAPITRE 7 : LE PILIER 5 DU PREPOC – DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET INCLUSION SOCIALE

459. A l’instar de certains pays en développement, Haïti se trouve confronté à des défis majeurs au niveau social, avec une croissance demeurée faible et peu inclusive. En effet, il est important de souligner qu’en Haïti, l’on relève des gaps importants au niveau des indicateurs sociaux de base. Aussi, la mise en œuvre de politiques de développement axées sur le capital humain et la stimulation de la croissance s’avère être un impératif pour le pays dans l’idée de réaliser un développement harmonieux et durable au cours de la prochaine décennie, permettant de rattraper son retard.

460. Le chapitre 7 du PREPOC met l’accent sur les deux (2) composantes les plus importantes du développement social que sont la santé et l’éducation. En premier lieu, il fait l’état des lieux de ces deux (2) secteurs, présente leurs objectifs stratégiques et opérationnels et définit les stratégies et axes prioritaires d’intervention au cours de la période 2020-2023. Ensuite, il met l’accent sur les programmes d’actions prioritaires à conduire au cours de la période et leur financement. Enfin, le mécanisme de suivi évaluation est élaboré et discuté. Vu le contexte actuel, le nombre de programmes et d’actions restent focalisés sur la riposte aux effets de la pandémie de Covid-19.

1. LE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE

A. L’état des lieux et principaux défis

461. Les résultats de la récente enquête EMMUS 2017 (réalisée en 2016) montrent que le taux de mortalité maternelle est passé de 630 pour 100,000 naissances vivantes lors de l’EMMUS 2006 à 529 pour 100,000 naissances vivantes en 2016. Le taux de mortalité infantile est demeuré inchangé entre 2012 et 2016 avec 59 décès pour 1,000 naissances vivantes. D’autres indicateurs de santé ne se sont pas améliorés pendant la période couvrant les deux dernières enquêtes (2012 et 2016). On peut citer le pourcentage des enfants de 12 à 23 mois ayant reçu tous les vaccins qui est passé de 45% en 2012 à 41% en 2016.

462. La récente évaluation de la **prestation des services de soins de santé** (EPSSS) menée en Haïti en 2017-2018 a montré que sur les 1,007 institutions enquêtées, 95% des institutions offrent des services de soins curatifs infantiles, 92% des services de consultations prénatales, 75% des méthodes modernes de planification familiale et 65% des services de vaccination infantile. Au total, 42% des institutions enquêtées offrent l’ensemble des services de base.

463. Sur les 1,007 institutions de santé, 34% sont publiques, 19% sont mixtes, 17% sont privées sans but lucratif et 30% sont privées avec but lucratif. Cette récente étude a aussi rapporté un ratio de personnel médical de **10.5 pour 10,000 habitants** (recommandation de l’OMS est de 25) ainsi que la disponibilité de **6.7 lits pour 10,000 habitants**.

Le système de santé haïtien fait face à plusieurs défis dont 1) l'insuffisance d'équipements pour une offre des soins de qualité ; 2) l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité ; 3) l'insuffisance des ressources financières et 4) la forte dépendance de l'assistance externe dans le financement des services.

464. Avec l'arrivée de la **COVID-19** en mars 2020, le MSPP a élaboré et diffusé son « Plan de Préparation et de Réponse au Coronavirus ». Le document de budget a été ajusté et partagé avec les autorités (Présidence, Primature, Ministre des Finances, etc.) avec un montant total prévisionnel d'US \$ 176, 959,802. La pandémie a aussi un impact sur le système de santé avec la mortalité indirecte qui va elle aussi considérablement augmenter (mortalité maternelle, maladies évitables par la vaccination, paludisme, VIH/Sida, Tuberculose, etc.), faute d'offre ou d'accès aux services de santé. Le MSPP a mis en place son plan de gestion de la pandémie avec le dépistage, la recherche et le suivi des cas contacts, l'isolement des cas suspects et le traitement des cas positifs. Au plus haut niveau du gouvernement, la Commission Multisectorielle coordonne ses actions avec le MSPP. A chaque étape, des équipes sont recrutées et formées dans l'ensemble des départements pour prendre en charge les activités.

465. En septembre 2020, le renforcement de la coordination à tous les niveaux, la difficulté pour une grande partie de la population d'accepter la présence du COVID-19 en Haïti, la non-application des mesures barrières et des consignes gouvernementales par une majorité de la population ; les difficultés dans la surveillance et le suivi des contacts et la faiblesse de la décentralisation du dépistage sont parmi les principaux défis que le MSPP doit continuer à gérer.

466. L'enjeu est de réfléchir sur des stratégies de façon à **continuer à offrir les soins de santé primaire à la population dans ce contexte de COVID-19**, où le taux de fréquentation des centres de santé tend à diminuer, ce qui risque d'avoir un impact négatif sur l'état de santé de la population plus particulièrement celui des femmes et des enfants.

467. Au niveau du système de santé en général, **les enjeux et les défis** sont de plusieurs ordres et ils constituent autant d'obstacles empêchant d'atteindre la couverture sanitaire universelle préconisée depuis environ une dizaine d'années. Parmi ces principaux défis, on note les suivants :

- ✓ Assurer la disponibilité des intrants dans 100% des institutions incluant la mise à la disposition des EPI (Équipement de protection individuelle) pour les centres de santé pour la continuité des autres services ;
- ✓ Amener les services dans les 122 sections communales où il n'y a aucune institution de santé tout en respectant la carte sanitaire ;
- ✓ Finaliser les projets de construction et de réhabilitation initiés depuis plusieurs années dans le cadre du programme d'investissement public;
- ✓ Améliorer la qualité des soins : mise à niveau des plateaux techniques, ressources humaines spécialisées, supervision ;

- ✓ Extension du réseau ambulancier à l'échelle nationale (une ambulance par commune et une moto-ambulance par section communale) ;
- ✓ Intégration effective des différents programmes verticaux ;
- ✓ Dotation des institutions en ressources humaines qualifiées par rapport aux besoins identifiés ;
- ✓ L'ajustement salarial du personnel du secteur de la santé ;
- ✓ La séparation des fonctions de régulation, de prestations des services de santé et du financement de la santé en vue d'arriver à la couverture sanitaire universelle.

468. Le pays est très loin des **trois dimensions qui définissent la couverture universelle** de santé :

1. La protection contre les risques financiers en santé ;
2. La disponibilité effective en services de santé de qualité ;
3. La diminution de l'exposition aux risques qui ont une incidence sur la santé.

469. De plus, la COVID-19 est venue souligner la **nécessité d'avoir un système de santé solide et résilient, garantissant la sécurité sanitaire et la couverture sanitaire universelle.**

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs stratégiques (OS)

1. Assurer la disponibilité des soins de santé primaire sur toute l'étendue du territoire ;
2. Poursuivre la réforme du système de santé et des services hospitaliers ;
3. Mettre en œuvre du le plan de réponse du MSPP au Coronavirus.

Objectifs opérationnels (OO)

- 1.1. Améliorer l'accès aux soins de santé avec la construction ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires ;
- 1.2. Renforcer la Stratégie de Financement Basé sur les Résultats (FBR) ;
- 1.3. Renforcer la gestion des intrants et médicaments des institutions de santé ;
- 1.4. Mettre en œuvre le Paquet Essentiel de Services (PES) ;
- 1.5. Renforcer les programmes prioritaires de santé visant les groupes les plus vulnérables et la diminution de la mortalité maternelle, tout en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies et maladies courantes ;
- 1.6. Consolider la mise en place du programme de santé communautaire ;

- 1.7. Renforcer les actions de prévention, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement
- 1.8. Renforcer le réseau ambulancier national et la prise en charge des urgences
- 2.1 Actualiser et mettre en œuvre la politique nationale de santé et le plan directeur de santé 2012-2022 ;
- 2.2 Renforcer les mécanismes de coordination au sein du MSPP
- 2.3 Renforcer l'environnement juridique et réglementaire du secteur de la santé ;
- 2.4 Renforcer le Système d'Information Sanitaire National
- 2.5 Renforcer les capacités institutionnelles des structures centrales, déconcentrées, départementales et locales du Ministère de la Santé Publique et de la Population ;
- 2.6 Renforcer la gestion financière des structures et programmes
- 2.7 Poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de Pharmacie et des Médicaments
- 2.8 Poursuivre le processus de réforme de la gestion hospitalière
- 2.9 Mettre en place un programme d'assurance maladie universelle
- 3.1 Poursuivre la mise en œuvre du plan de réponse à la COVID-19
- 3.2 Poursuivre la coordination pour la gestion de l'épidémie

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

OS 1 : Des soins de santé primaire disponibles sur toute l'étendue du territoire
OO1 : Améliorer l'accès aux soins de santé avec la construction ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des travaux de construction de l'HUEH et finalisation du HCR Simbi Continental ; • Finalisation des travaux de construction et de réhabilitation d'au moins 32 infrastructures de santé dans le cadre du programme d'investissement • Initiation de la construction de 10 nouveaux Centres Communautaires de Santé (CCS) dans les sections communales dépourvues d'infrastructures de santé et répartis dans les 10 départements ; • Poursuite de la construction de 2 hôpitaux : l'hôpital Communautaire de Référence de Ouanaminthe et l'hôpital Communautaire de Référence de St Michel de l'Attalaye ;
OO2 : Renforcer la Stratégie de Financement Basé sur les Résultats
<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la Stratégie de Financement Basé sur les Résultats dans les institutions et les départements incluant le modèle de FBR communautaire ;
OO3 : Renforcer la gestion des intrants et médicaments des institutions de santé
<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement régulier des institutions de santé en intrants et médicaments ;

- Acquisition des stocks suffisants des vaccins traditionnels de routine (BCG, VPOt, VPOb, RR, dT, DTP) et consommables à partir des fonds du Trésor Public ;
- Acquisition des stocks suffisants des nouveaux vaccins (Penta, Rota, VPI) et consommables ;

OO4 : Mettre en œuvre le Paquet Essentiel de Services (PES)

- Détermination des besoins et mise en œuvre graduelle du PES au niveau de chaque département ;
- Renforcement du système de référence et de contre-référence au niveau des institutions ;
- Allocation régulière en matériels et équipements des institutions en fonctionnement et des nouvelles institutions ;

OO5 : Renforcer les programmes prioritaires de santé visant les groupes les plus vulnérables et la diminution de la mortalité maternelle, tout en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies et maladies courantes

- Cliniques mobiles dans les zones défavorisées ;
- Programmes de santé de la mère et de l'enfant incluant le renforcement des institutions frontalières dans le domaine de la santé maternelle (personnel, équipements, intrants) ; le suivi de la stratégie de Surveillance des Décès Maternels et Riposte (SDMR0 et l'augmentation du nombre de SONUB et SONUC au niveau des départements ;
- Stratégies d'extension de la couverture vaccinale ;
- Programmes de lutte contre la malnutrition ;
- Programmes de lutte contre les violences ;
- Programmes de lutte contre les maladies transmissibles et leur élimination : VIH-Sida, Tuberculose, Malaria
- Programmes de lutte contre les maladies non transmissibles incluant les activités de la Caravane pour la promotion de comportements sains contre les maladies non transmissibles et de leur dépistage (selon les consignes liées au Coronavirus) ;
- Assistance psychiatrique au niveau national et mise en œuvre des programmes de promotion et des plans d'action de santé mentale ;
- Renforcement de la médecine dentaire. ;

OO6 : Consolider la mise en place du programme de santé communautaire

- Mise en œuvre de la stratégie communautaire à partir du plan d'action (activités, résultats escomptés, intervenants, délai) ainsi que du Plan intégré pour l'appui technique et financier des partenaires ;
- Intégration graduelle des autres ASCP formés par le MSPP dans le système de santé et non encore intégrés dans le budget 18-19 ni 19-20 ;

OO7 : Renforcer les actions de prévention, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement

- Renforcement des compétences des officiers sanitaires ;
- Poursuite de l'intégration des ASCP dans les activités de sensibilisation liées à l'hygiène et à l'assainissement ;
- Renforcement du système de gestion des déchets dans les institutions sanitaires ;
- Renforcement du système de contrôle de qualité de l'eau dans les institutions sanitaires et dans les kiosques de vente ;

OO8 : Renforcer le réseau ambulancier national et la prise en charge des urgences

- Amélioration des réseaux ambulanciers régionaux ;
- Acquisition d'au moins 50 ambulances et 50 motos ambulances avec comme objectif d'une ambulance par commune et une moto-ambulance par section communale ;
- Poursuite des programmes de sensibilisation et de collecte de sang dans les postes de transfusion sanguine et les cliniques mobiles afin d'augmenter la disponibilité de sang au niveau national ;

OS2 : Une réforme du système de santé et des services hospitaliers

OO1 : Actualiser et mettre en œuvre la politique nationale de santé et le plan directeur de santé 2012-2022

- Renforcement de la coordination avec les partenaires du secteur ;
- Élaboration de plans triennaux et de plans opérationnels annuels à tous les niveaux ;
- Renforcement de la coordination intersectorielle de la politique nationale de santé ;

OO2 : Renforcer l'environnement juridique et réglementaire du secteur de la santé :

- Élaboration, mise à jour et diffusion de normes techniques et administratives à tous les niveaux ;

OO3 : Renforcer le Système d'Information Sanitaire National

- Renforcement du Système d'Information Sanitaire National Unique (SISNU) :
 - Mise en œuvre du SIS communautaire,
 - Actualisation des outils du SIS hospitalier ;
 - Traitement, analyses et publication des causes de décès ;
 - Mise en œuvre de la surveillance des autres phénomènes : mortalité, accidents et violences ;
 - Clarification du circuit pour la surveillance épidémiologique et la mise en place d'un service veille sanitaire ;
- Mise en place du RSI (règlement sanitaire international) ;
- Publication des rapports statistiques sur une base annuelle ;
- Élaboration et diffusion de rapports annuels d'activités incluant les rapports financiers.

OO4 : Renforcer les capacités institutionnelles des structures centrales, déconcentrées, départementales et locales du Ministère de la Santé Publique et de la Population

- Finalisation des travaux de construction des trois bureaux des directions départementales du Nord-Ouest, du Sud-Est et des Nippes ;
- Révision et recommandations pour l'amélioration des programmes de formation des professionnels de santé ;
- Recrutement de ressources humaines additionnelles pour répondre aux besoins des directions centrales, départementales et institutionnelles ;

OO5 : Renforcer la gestion financière des structures et programmes

- Renforcement des capacités en gestion financière des structures centrales, déconcentrées, départementales et locales du MSPP ;
- Mise en place d'outils pour le rapportage financier des institutions de santé ;
- Suivi des outils électroniques mis en place dans les institutions pour une meilleure gestion des recettes internes
- Suivi de la mise en place des structures du (Global Financing Facility) en Haïti : forum des partenaires techniques et financiers et plateforme de la société civile ;
- Finalisation et diffusion des Comptes Nationaux de Santé 2016-2017 et 2017-2018 en cours puis les autres années ;

OO6 : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de Pharmacie et des Médicaments

<ul style="list-style-type: none"> • Régularisation des établissements pharmaceutiques illégaux ; • Mise en œuvre du Système d'Information en Logistique des Intrants (SIGL) ; • Mobilisation de fonds pour l'opérationnalisation du SNADI ; • Renforcement des CDAI ; • Mise à disposition de terrain, réalisation des études architecturales et construction de la Centrale Nationale d'Approvisionnement et de Distribution des Intrants (CENADI) et du Centre de Traitement ;
OO7 : Poursuivre le processus de réforme de la gestion hospitalière
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des rencontres régulières avec les Directeurs des principaux hôpitaux et la Haute Direction du MSPP ; • Proposition et recommandations pour la mise en œuvre de cette réforme et particulièrement de l'autonomie des Hôpitaux ;
OO8 : Mettre en place un programme d'assurance maladie universelle
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la réflexion sur cette thématique pour arriver à des propositions et recommandations pour la mise en œuvre d'un programme d'assurance maladie universelle ;
OS3 : Mise en œuvre du plan de réponse du MSPP au Coronavirus
OO1 : Poursuivre la mise en œuvre du plan de réponse à la COVID-19
<ul style="list-style-type: none"> • Dépistage systématique de la COVID-19 et des maladies apparentées ; • Prise en charge des cas suspects, des personnes contacts testées « positif » et des malades ; • Renforcement de la surveillance épidémiologique pour rendre plus efficace et fonctionnelle la réponse à la COVID-19 ; • Renforcement de la capacité résolutive et de prise en charge des institutions sanitaires ; • Stratégies de communication et d'information pour la population ; • Renforcement de la surveillance et de contrôle au niveau des aéroports et points frontaliers ;
OO2 : Poursuivre la coordination pour la gestion de l'épidémie
<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'articulation intra et intersectorielle ; • Renforcement des mécanismes de coopération internationale pour la gestion de l'épidémie.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

470. La vision du MSPP est d'arriver à la **couverture universelle de soins de santé d'ici 2030**. Pour y arriver, le MSPP s'est fixé deux grandes priorités :

- 1) Assurer la **disponibilité de soins de santé de primaire de qualité** sur toute l'étendue du territoire à travers des :
 - Centres Communautaires de Santé pleinement fonctionnels dans les 572 sections communales (pour ce faire, il faudra renforcer les centres existants et construire 122 Centres Communautaires de Santé dans les 122 sections communales dépourvues d'institutions de santé pour pouvoir atterrir la stratégie de santé communautaire du MSPP)

- Centres de Santé pleinement fonctionnels dans les 146 communes avec un système ambulancier fonctionnel pour la référence et contre référence
 - 42 Hôpitaux Communautaires de référence pleinement fonctionnels dans les arrondissements
- 2) Mettre en œuvre la **réforme du système de santé et des services hospitaliers avec :**
- Le financement de la santé
 - Un Système d'Information Sanitaire Unique
 - Un Système d'Assurance Médicale Universelle
 - La prévention et la sécurité sanitaire
 - La planification et budgétisation par programme (Gestion et coordination de l'aide externe)
 - Une politique et la gestion des Services Hospitaliers
 - Une Politique Pharmaceutique et un Système National d'Approvisionnement et de Distribution des intrants
 - Le déploiement et l'allocation des ressources humaines

471. Pour le trésor public, les **coûts des programmes d'actions prioritaires** sont estimés comme suit :

AXES	COUTS DES PROGRAMMES (Gourds)- Trésor Public		
	2020-2021	2021-2022	TOTAL
1. Soins de santé primaire	8,814,648,042	8,074,648,042	16,889,296,084
2. Réforme du système de santé	4,323,877,193	4,144,821,255	8,468,698,448
3. Réponse à la COVID-19	4,000,000,000	3,000,000,000	7,000,000,000
TOTAL	17,138,525,235	15,219,469,297	32,357,994,532

472. L'objectif d'augmenter l'accès et la qualité des services de santé dans les 10 départements du pays à travers la réorganisation du système de santé tout en visant la couverture universelle des soins de santé et la diminution de la contribution des ménages dans les dépenses totales de santé ne pourra pas se poursuivre sans que l'État ne trouve les moyens de faire fonctionner les institutions prestataires de services pour les plus démunis. Le programme d'investissement public est un élément essentiel des ressources mises à la disposition du secteur

pour améliorer l'accès aux soins de santé et contribuer à l'amélioration des conditions socio-économiques de la population haïtienne, plus particulièrement les groupes les plus vulnérables.

473. Parmi les principaux effets escomptés des actions prioritaires visant la couverture sanitaire universelle, on note :

- ✓ L'augmentation de l'accès équitable à des services de santé complets, de qualité, axés sur les personnes et sur la communauté
- ✓ Le renforcement de la gouvernance et de la gestion
- ✓ Le financement augmenté et amélioré, avec équité et efficacité, et avancer vers l'élimination des paiements directs qui constituent un obstacle à l'accès au point de service
- ✓ Le renforcement de la coordination intersectorielle pour adresser les déterminants sociaux de la santé

E. La stratégie de financement

474. Les sources de financement interne et externe sont priorisées pour la mise en application des actions. La contrepartie interne est de l'ordre de 32, 357, 994,534 Gourdes tandis que celle externe s'élève à 433, 413,600. Gourdes.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

OBJECTIFS (OS : Objectif stratégique OO = Objectif opérationnel)	SOURCES DES INFORMATIONS POUR LE SUIVI-EVALUATION
OS 1 : Des soins de santé primaire disponibles sur toute l'étendue du territoire	
OO 1 : Améliorer l'accès aux soins de santé avec la construction ou la réhabilitation des infrastructures sanitaires	Rapports UTE (Unité Technique d'Exécution-MEF) Rapports PIP Décomptes et rapports des firmes
OO2 : Renforcer la Stratégie de Financement Basé sur les Résultats	Rapports des activités FBR
OO3 : Renforcer la gestion des intrants et médicaments des institutions de santé	Rapports de l'Administration et du Budget (approvisionnement) Rapports du MEF confirmant paiement vaccins sur le Trésor Public
OO4 : Mettre en œuvre le Paquet Essentiel de Services (PES)	Rapports des départements Rapports de l'Administration et du Budget (approvisionnement)
OO5 : Renforcer les programmes prioritaires de santé visant les groupes les	Nombre et fréquentation des cliniques mobiles par zone Rapports statistiques du MSPP : - taux d'accouchement par personnel médical

OBJECTIFS (OS : Objectif stratégique OO = Objectif opérationnel)	SOURCES DES INFORMATIONS POUR LE SUIVI-EVALUATION
plus vulnérables et la diminution de la mortalité maternelle, tout en améliorant la qualité de la prise en charge des pathologies et maladies courantes	- taux de visites prénatales - taux d'utilisation de la planification familiale - taux de vaccination par type de vaccins - taux d'enfants de moins d'un an complètement vacciné Résultats d'enquêtes Rapports conjoints avec Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
OO6 : Consolider la mise en place du programme de santé communautaire	Degré de mise en œuvre du plan d'action de la Santé Communautaire Nombre et catégories de personnel formé en santé communautaire par départements Nombre d'ASCP intégrés au budget du système de santé
OO7 : Renforcer les actions de prévention, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement	Rapports des départements Rapports des activités de lutte au Covid-19
OO8 : Renforcer le réseau ambulancier national et la prise en charge des urgences	Mise en fonctionnement des centres ambulanciers régionaux du Sud et du Nord-Est Rapports du Centre Ambulancier National
OS2 : Une réforme du système de santé et des services hospitaliers	
OO1 : Actualiser et mettre en œuvre la politique nationale de santé et le plan directeur de santé 2012-2022	Inventaire des acteurs du Système de Santé disponible : Rapports du MSPP : Nombre de tables sectorielles centrales et départementales réalisées Rencontres, protocoles, activités réalisées conjointement avec d'autres ministères
OO2 : Renforcer l'environnement juridique et réglementaire du secteur de la santé :	Rapports du MSPP : - Nombre et types de normes techniques et administratives élaborées ou mises à jour par domaine - 100% du personnel du MSPP a été formé sur les normes de prise en charge de la Covid-19
OO3 : Renforcer le système d'Information Sanitaire National	Rapports du MSPP : - Niveau d'interopérabilité entre DHIS2 et MESI - Degré de fonctionnement des salles de situation départementale - Disponibilité des outils de collecte dans 100% des institutions - Nombre de rencontres trimestrielles départementales sur la qualité des données - Nombre d'institutions utilisant le module tracker pour le programme tuberculose
OO4 : Renforcer les capacités institutionnelles des structures centrales, déconcentrées, départementales et locales du Ministère de la Santé Publique et de la Population	Rapports de la Direction de Formation du MSPP, de la Direction des Ressources Humaines du MSPP et de l'Administration et du Budget du MSPP Mécanisme d'incitatifs pour le personnel du MSPP en place
OO5 : Renforcer la gestion financière des structures et programmes	Nombre de responsables administratifs et financiers formés Système de rapportage financier en place dans 100% des institutions de santé Outils électroniques fonctionnels dans au moins 15 hôpitaux Structures du GFF fonctionnelles Comptes Nationaux de Santé 2016-2017 et 2017-2018 publiés

OBJECTIFS (OS : Objectif stratégique OO = Objectif opérationnel)	SOURCES DES INFORMATIONS POUR LE SUIVI-EVALUATION
OO6 : Poursuivre la mise en œuvre de la Politique Nationale de Pharmacie et des Médicaments	Commission nationale et comités techniques de coordination des approvisionnements des intrants fonctionnels Comité de Pilotage et Comité technique pour la mise en place du SNADI fonctionnels Construction du CENADI initiée en 2021 et finalisée en 2022 6 CDAI rénovés Système national harmonisé d'Information sur la Gestion Logistique (SIGL) des médicaments essentiels fonctionnel
OO7 : Poursuivre le processus de réforme de la gestion hospitalière	Régularité des rencontres des responsables d'hôpitaux avec la Haute Direction du MSPP Propositions de réforme hospitalière disponibles et début d'une expérience pilote
OO8 : Mettre en place un programme d'assurance maladie universelle	Des propositions concrètes de mécanismes d'assurance maladie universelle sont connues
OS3 : Mise en œuvre du plan de réponse du MSPP au Coronavirus	
OO1 : Poursuivre la mise en œuvre du plan de réponse à la COVID-19	Système de surveillance de la COVID-19 fonctionnel Cas de COVID-19 pris en charge selon les normes Population informée sur la pandémie et les mesures de contrôle
OO2 : Poursuivre la coordination pour la gestion de l'épidémie	Système de surveillance fonctionnel dans les points d'entrée Coordination efficace des activités de prise en charge de la COVID-19

Tableau 22 : Résumé des indicateurs clés pour le suivi-évaluation des actions de renforcement du système de santé, 2020-2023

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	Valeur	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE
Espérance de vie à la naissance	Années	65	IHSI (RGPH)	IHSI (RGPH)	5 ans
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	100 000	529	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	1 000	24	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	1 000	65	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Taux de mortalité néonatale	1 000	32	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Taux brut de mortalité pour 1000 habitants	1 000	7,8	IHSI (RGPH)	IHSI (RGPH)	5 ans
Taux brut de natalité	1 000	22,2	IHSI (RGPH)	IHSI (RGPH)	5 ans
Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	%	31,5	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Taux de couverture BCG en %	%	82,8	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Pourcentage des enfants de moins d'un an vacciné contre la tuberculose (BCG)	%	76.6	Rapport Statistique 2019	MSPP	1 an

Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	%	48,2	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Pourcentage des enfants de moins d'un an vacciné contre la rougeole/rubéole	%	78.7	Rapport Statistique 2019	MSPP	1 an
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	%	9,4	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans vus pour la première fois dans un programme de surveillance nutritionnelle	%	47.4	Rapport Statistique	MSPP	1 an
Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié	%	41,6	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié (institutionnels)	%	68.6	Rapport Statistique	MSPP	1 an
Pourcentage des femmes enceintes ayant au moins une visite prénatale	%	92,7	Rapport Statistique 2019	MSPP	1 an
Pourcentage d'utilisation de la Planification Familiale (chez les femmes de 15 à 49 ans)	%	21	Rapport Statistique	MSPP	1 an
Taux de prévalence globale du VIH/SIDA	%	2.0	EMMUS VI	MSPP	5 ans
Prévalence de la tuberculose pour 100 000 habitants (Incidence)	100 000	176	Enquête spécifique du programme	MSPP	1 an
Nombre d'institutions de santé opérationnelles (hôpitaux, centres de santé, dispensaires)	Unité	1 033	MSPP	MSPP	1 an
Pourcentage des institutions de santé offrant les services de base (soins ambulatoires pour enfants malades, suivi de la croissance des enfants, méthodes modernes de planification familiale, consultation prénatale, services pour infections sexuellement transmissibles)	%	42	EPSSS 2017-2018	MSPP	5 ans
Nombre de lits pour 10,000 habitants	10,000	6.7	EPSSS 2017-2018	MSPP	1 an et 5 ans
Nombre de personnels de santé pour 10,000 habitants	10,000	10.5	EPSSS 2017-2018	MSPP	1 an
Nombre de médecins recensé à partir de l'évaluation des ressources humaines en santé	Nombre	2 636	MSPP	MSPP	1 an
Dépenses totales de santé par habitant	Gourdes	8 665	Comptes Nationaux de Santé 2015-2016	MSPP	1 an
Taux de fréquentation des services de santé (au moins une visite)	%	27,8	Rapport Statistique 2019	MSPP	1 an
Pourcentage de couverture des rapports statistiques	%	98%	Rapport Statistique 2019	MSPP	1 an

(*) EPSSS : Évaluation des Services de Soins de Santé en Haïti

2. L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A. L'état des lieux et principaux défis

475. Depuis fin décembre 2019, un nouveau coronavirus a fait son apparition en Chine. Très contagieuse et sans traitement connu à date, la maladie COVID-19 qui a infecté et tué des milliers de personnes s'est étendue à l'ensemble du monde passant au stade de l'épidémie à une pandémie. Trois mois après, une grave crise sanitaire impacte tous les secteurs d'activité, notamment l'éducation. Le confinement imposé à près d'un tiers de la population mondiale dans plus d'une centaine de pays afin de limiter la propagation de la maladie a des conséquences socio-économiques jamais vues auparavant. En Haïti, les premiers cas du COVID-19, apparus le 19 mars 2020, ont poussé les autorités gouvernementales à adopter une série de mesures dont la fermeture des classes. Face à cette situation, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) a pris un ensemble d'initiatives dès le début du mois de mars 2020 à travers une Circulaire ministérielle qui donnait les grandes orientations aux agents du secteur éducatif en vue de se protéger et protéger les autres à travers une campagne de sensibilisation autour de la maladie. Dans cette perspective, un ensemble d'outils ont été conçus de manière à sensibiliser la population scolaire et rendre efficaces les mesures de prévention. L'arrivée de la maladie dans le pays a tout basculé, faisant passer de la phase 1 à la phase 2 de la gestion du COVID-19. Si très peu de systèmes éducatifs sont en mesure de gérer de manière efficace et efficiente une telle crise, dont aucune étude scientifique ne permet de prédire avec certitude la fin, il est important de mobiliser tous les moyens indispensables afin de faciliter la poursuite des activités pédagogiques déjà sévèrement affectées cette année et sensibiliser la population en général et la communauté éducative en particulier. D'où la nécessité de faire converger les actions de la société civile haïtienne engagée dans la prévention et la sensibilisation et aussi celles du Gouvernement. Conscient du danger, le MENFP a mis en place un Groupe de travail pour la gestion de la crise engendrée par le COVID-19. Il est chargé d'élaborer le plan de réponse stratégique du secteur, suivant les consignes du ministre. Ce Groupe a entamé une série de consultations avec les directeurs techniques qui a permis de produire ce document qui précise les grandes orientations de ce Plan d'action du MENFP par rapport au COVID-19.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

Objectifs généraux

- Organiser la réponse du secteur de l'éducation face au COVID-19 par la mise en œuvre d'un ensemble d'actions susceptibles de réduire l'impact de la crise sur le secteur ;
- Préparer l'après crise pour le retour à l'école.

Objectifs spécifiques

- Sensibiliser les agents éducatifs et la population en général sur les comportements responsables à adopter en vue de se protéger et de limiter la propagation de la maladie ; et communiquer sur toutes les actions du ministère visant à limiter l'impact de la maladie sur le secteur ;
- Accompagner les élèves dans des activités d'apprentissage à distance grâce aux nouvelles technologies de communication, à la préparation et la distribution des fiches pédagogiques imprimées ;
- Apporter un soutien financier aux agents éducatifs, notamment les enseignants ;
- III.4 Accompagner les cadres et employés dans les différents sites du ministère dans les mesures de protection par un soutien en kits d'hygiène et en matériels de bureau ;
- Préparer le retour à l'école par la mise en place d'un ensemble d'outils, notamment le calendrier scolaire remanié ;
- Renforcer la capacité du système éducatif à gérer les situations de crise occasionnant la discontinuité pédagogique.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

Axes du Plan

476. Ce Plan d'action du MENFP en réponse au COVID-19 comprend six grands axes :

- Sensibilisation et Communication autour du COVID-19
- Accompagnement des élèves sur le plan pédagogique/ Poursuite des activités d'apprentissage à la maison
- Appui des fonctionnaires en kits d'hygiène/Mesures de protection des agents sur les lieux de travail
- Appui aux agents éducatifs, notamment les enseignants et les parents
- Préparation de la reprise des activités scolaires
- Renforcement de la capacité du système éducatif à gérer les situations de crise

Stratégies

477. Pour le premier axe, il s'agit pour le MENFP de poursuivre et de renforcer la campagne de sensibilisation autour du COVID-19 à travers différentes activités : imprimés (dépliants, affiches, publication dans les journaux), spots audio et télévisuels, émissions audio-visuelles, messages sur les réseaux sociaux, robot call etc.). Il s'agira aussi d'informer sur les différents

volets des actions du MENFP en vue d'accompagner le secteur éducatif et diminuer l'impact du COVID-19 sur ledit secteur.

478. Pour le second axe, il est question de mettre sur pied une Plateforme virtuelle de ressources pédagogiques et d'apprentissage de manière à permettre aux élèves du fondamental et du secondaire de poursuivre leurs apprentissages tout en étant à la maison. Parallèlement, des cours audio-visuels seront organisés en direct ou en différé, en partenariat avec la TNH avec l'appui d'enseignants émérites sur tous les thèmes des programmes du fondamental et du secondaire. Un horaire journalier de diffusion de ces programmes de formation sera communiqué aux agents éducatifs.

479. Pour le troisième axe, les fonctionnaires présents dans différents sites du ministère dans la capitale ou en régions doivent pouvoir disposer d'un minimum d'intrants devant les aider à se prémunir du COVID-19, comme de l'eau, du savon, des gels hydro-alcooliques, des masques et des matériels de travail appropriés, etc. Il s'agira de rassurer tous les cadres et employés qui travaillent en rotation et font le sacrifice de venir sur les lieux de travail malgré les risques encourus et de leur fournir les éléments essentiels pour le travail à distance.

480. Concernant le quatrième axe, il s'avère urgent et nécessaire d'appuyer financièrement les personnels pédagogique et administratif qui sont en poste depuis environ trois ans avec leur lettre de nomination. Cette subvention pourrait les aider à traverser cette période difficile en attendant leur paiement régulier par l'État.

481. De plus, il serait souhaitable d'apporter un appui en kits alimentaires aux écoles publiques disposant de comités de parents fonctionnels. Une manière indirecte d'aider les enfants en cette période difficile pour qu'ils trouvent à manger.

482. Pour le cinquième axe, il s'agit dès maintenant de préparer l'après-crise par une mise à jour du calendrier scolaire selon un scénario de reprise des cours, si tout se passe bien, à partir du mois de juin. Les directions techniques d'enseignement seront mises à contribution avec la direction de la planification. Il faut aussi envisager la désinfection de centres scolaires, la mise en place de cantines scolaires, la mise à disposition des programmes à compétences minimales aux écoles, le lancement des cours de rattrapage dans les écoles à l'intention des élèves devant participer aux examens officiels, la distribution de kits scolaires etc.

483. En ce qui concerne le sixième axe, il est important d'orienter la planification de l'éducation vers le renforcement de la capacité institutionnelle du MENFP dans la gestion de crise. Car le système éducatif sera de plus en plus confronté à des situations de crise imprévisible, qu'elles soient de nature sociopolitique, climatique ou sanitaire. Elles occasionneront malheureusement la discontinuité pédagogique sur des périodes plus ou moins longues. D'où l'intérêt de développer des stratégies d'enseignement-apprentissage parallèles et des nouvelles compétences à la fois chez les apprenants (mobilisant les TIC), les enseignants et le personnel éducatif.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

Tableau 23 : Plan de Réponse National COVID-19 : Matrice de programmation des actions prioritaires - Mars 2020

Objectif Général : Faciliter le processus enseignement-apprentissage à distance pendant et après le Covid-19 / Mars 2020

Actions prioritaires / Programmes et Activités	Public cible	Ciblage géographique	Résultats attendus	Délai de réalisation	Estimation globale en HTG	Source de financement
1. Campagne de communication : O.S: Sensibiliser les agents éducatifs et la population en général sur les comportements responsables à adopter					36 000 000	
1.1 Production et diffusion de spots, jingles, dépliants, posters	Communauté éducative	Au niveau central	Des spots de sensibilisation sur le Covid-19 sont réalisés et diffusés en direction de la communauté éducative à travers tout le pays	sept-20	36 000 000	
1.2 Sensibilisation dans les écoles /Promotion de l'hygiène		Au niveau central				
1.3 Sensibilisation dans les communautés/SMS/robot calls/parents/directeurs		National				
2. Poursuite des activités d'apprentissage durant la fermeture des écoles : O.S: Accompagner les élèves dans la poursuite des activités d'apprentissage à distance					850 500 000	
2.1 Mise en place d'une plateforme numérique	Communauté éducative	National	La plateforme éducative et opérationnelle et fonctionnelle		4 000 000	
2.2 Élaboration des programmes à compétences minimales et de listes de contenus	Communauté éducative					
2.3 Enseignement à distance impression de leçons, fiches d'activités*	Elèves du Fondamental	Les 10 départements	Les fiches de leçons sont préparées, imprimées et distribuées aux élèves		800 000 000	
2.4 Distribution de kits élèves pour le travail à la maison	Public et non public					
2.4 Distribution de kits élèves pour le travail à la maison					26 500 000	
3. Assistance en alimentation aux parents d'élèves : O.S: Amortir le cout de la vie pour les parents d'élèves les plus défavorisés durant la période de confinement					500 000 000	
3.1 Distribution de rations sèches à 100 000 élèves dans les zones les plus pauvres	Elèves les plus défavorisés	10 départements	Les rations alimentaires sèches sont distribuées aux parents de 100 000 élèves		500 000 000	
4. Support aux fonctionnaires du MENFP : O.S: Doter le bureau central et les DDE de matériel de bureau et informatiques pour faire face à la gestion de la crise du Covid-19					120 000 000	
4.1 Acquisition de Matériels de protection pour les fonctionnaires : kits d'hygiène, gel hydro alcoolique, masques, savons, gants etc.	Employés du bureau central et des DDE	Les 10 départements	Le personnel du bureau central, des DDE, des BDS et des BIZ dispose de moyens de protection (Gel, kit d'hygiène, sanitizer, cache-nez, etc.) sur le lieu de travail		80 000 000	
4.2 Acquisition de Matériels pouvant faciliter le télétravail au niveau central et départemental	Employés du bureau central et des DDE	Les 10 départements				
					40 000 000	

Actions prioritaires / Programmes et Activités	Public cible	Ciblage géographique	Résultats attendus	Délai de réalisation	Estimation globale en HTG	Source de financement
5. Planification du retour à l'école : O.S: Préparer le retour à l'école par la mise en place d'un ensemble d'actions					2 997 400 000	
5.1 Extension du calendrier scolaire/impression/distribution	La communauté	National	30 000 calendriers sont imprimés et distribués à la communauté éducative		900 000	Trésor Public
5.2 Elaboration de Contrats individuels avec des enseignants dans le cadre du Rattrapage scolaire	Elèves/Enseignants	National	Des cours dédiés aux élèves de toutes les classes fondamentales sont préparés et disponibles pour diffusion		1 500 000	Trésor Public
5.3 Support à la scolarité des élèves les plus vulnérables	Elèves	National	Les frais d'écolage sont payés pour l'année scolaire		500 000 000	
5.4 Appui psychosocial pour les acteurs (élèves, enseignants, directeurs et parents) du système éducatif	Elèves, enseignants et	National	Des activités sportives et culturelles sont mises en place et donnent un plus grand intérêt aux enfants pour		25 000 000	
5.5 Appui aux Universités et aux écoles non publiques : Transfert direct de fonds aux comptes des Universités et des écoles non publiques via le MEF	Enseignants	National	Les Universités et les écoles non publiques reçoivent une subvention		1 000 000 000	Trésor Public
5.6 Support aux 6,000 enseignants nommés et non budgétisés	Enseignants du public nommés	10 départements	1- Les 6000 enseignants sont identifiés		120 000 000	
5.7 Subvention et dotation de manuels scolaires (Français, Créole, Mathématiques)	Elèves	National	Près de 1 600 000 manuels scolaires sont subventionnés et en dotation		700 000 000	Trésor Public
5.8 Wash dans les écoles/points d'eau/toilettes	Personnel des écoles publiques	National	2000 écoles disposent de points d'eau et d'autres articles d'hygiène		600 000 000	
5.9 Réhabilitation d'écoles endommagées lors du cyclone Matthew de 2016 et du séisme d'octobre 2018 dans le Nord'Ouest et l'Artibonite		Communes concernées	Environ 50 écoles sont réhabilitées dans le grand Sud, l'Artibonite et le Nord'Ouest		50 000 000	
6- Gestion : O.S: Assurer la coordination et le suivi des actions entreprises					42 000 000	
6.1 Etude sur l'utilisation des médias de communication traditionnels et des technologies de l'information dans l'enseignement-apprentissage en Haïti : Préparation de TDR + Appel d'offre		National	Le degré d'utilisation de la communauté éducative des médias de communication traditionnelle et des technologies de l'information est connu		2 000 000	Trésor Public
6.2 Gestion (Coordination et suivi) : Rencontre de travail, Utilisation des TIC, Mission de terrain, Collecte de données, fiche de suivi, etc.			Des informations sont disponibles pour analyser l'atteinte des objectifs		40 000 000	
TOTAL					4 545 900 000	

E. La stratégie de financement

484. L'exécution du présent plan d'actions comporte un certain nombre de risques liés à l'évolution du Covid-19 dans le pays, et aux possibles catastrophes naturelles auxquelles Haïti est susceptible de faire face. L'atteinte des résultats attendus de ce plan d'actions est aussi liée à d'autres risques notamment la capacité de l'État Haïtien à collecter suffisamment de ressources financières nécessaires à l'approvisionnement du budget pour le secteur de l'éducation et aussi à la disposition des partenaires techniques et financiers (PTF) à répondre aux besoins en ressources formulés par le Ministère. Les besoins financiers du secteur de l'éducation pour la mise en œuvre de ce plan de réponse à la Covid-19 s'estiment à quatre milliards cinq cent quarante-cinq millions neuf cent mille gourdes (**4 545 900 000 HTG**).

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

485. Le suivi efficace de la mise en œuvre constitue une partie importante du Plan de réponse et est aligné sur les mécanismes des structures centrales de suivi et d'évaluation du Ministère. Toutefois, compte tenu de la situation de crise à laquelle le pays fait face, l'approche participative qui engage les différentes directions d'exécution et les partenaires impliqués dans la conception et la mise en œuvre des activités sera priorisée et systématisée dans la production des rapports d'étapes. Un comité de suivi et de mise en œuvre sera créé pour évaluer le plan d'actions au fur et à mesure de l'évolution de la situation de crise. Il sera chargé d'assurer l'exécution du présent Plan d'urgence afin de garantir l'atteinte des objectifs visés. Au niveau central, il sera composé des représentants des directions d'enseignement concernées (DEF, DES, DCQ, DFP, DRH) de la Direction générale, de l'ONAPE, du Cabinet du Ministre et de deux membres des organisations syndicales (société civile). Au niveau déconcentré, sous la responsabilité du Directeur Départemental, un comité de suivi et de mise en œuvre départemental sera également créé avec les représentations des acteurs du secteur.

3. LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES SOCIALES ET LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES

486. Le Plan de Relance Economique Post Covid 19 est élaboré dans une perspective de répondre aux problèmes urgents de la population, particulièrement celle qui vit dans la plus grande vulnérabilité. L'amélioration des conditions de vie, la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et les inégalités sociales constituent les orientations fondamentales de ce groupe thématique. Sa mise en application devrait largement contribuer à la création d'un climat d'apaisement social, la création d'emploi et répondre aux multiples préoccupations de la population dans le domaine de la protection et promotion sociales.

487. En matière de protection et promotion sociales, Haïti est caractérisé par la présence d'une pauvreté massive, des inégalités importantes, une insécurité alimentaire répandue et la forte exposition du pays aux chocs covariants affectant de larges groupes de population. C'est dans ce contexte du choc sanitaire provoqué par la COVID-19 que le gouvernement haïtien

entend orienter ses actions en vue d'adresser les problèmes à la fois conjoncturels et structurels et les inscrire dans un cadre programmatique pour la période 2020-2023.

488. En effet, le Plan Stratégie de Développement d'Haïti (PSDH) à travers ses quatre (4) refondations prédéfinit les cadres programmatiques sectoriels, à travers la mise en œuvre des Plans Triennaux d'Investissements (PTI) qui conduiraient à émergence d'Haïti à l'horizon 2030.

489. La refondation sociale du pays doit indubitablement passer par la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, notamment :

a) La mise en œuvre d'une nouvelle politique publique en matière de protection et promotion sociales

d) Une architecture institutionnelle cohérente

c) Un élargissement de l'espace budgétaire au profit du secteur

d) Une bonne coordination de l'aide externe au développement

490. Les actions identifiées pour la refondation sociale dans le PSDH sont en parfaite cohérence avec la feuille de route confiée au Ministre des Affaires Sociales et du Travail (MAST) par l'Administration MOISE-JOUTHE. Elles ciblent particulièrement la satisfaction des besoins sociaux de base dans le contexte de la crise COVID-19 à court et moyen terme, mais également la mise en œuvre des programmes de protection et de promotion sociales structurants, comme par exemple : l'accès au logement, régulation du marché du travail, la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'institutionnalisation des transferts sociaux comme mécanismes de réduction de l'ultra-pauvreté.

491. D'une manière générale le développement économique et social, l'accroissement des services sociaux de base sur tout le territoire national, la redistribution des ressources et des revenus, l'amélioration du niveau de vie des groupes les plus vulnérables, la formation professionnelle des jeunes, la mise à niveau des travailleurs du secteur informel, la réinsertion des mineurs en danger, constituent les points culminants de la feuille de route qui a été confiée au Ministère des Affaires Sociales et du Travail.

A. L'état des lieux et principaux défis

492. Toutes les actions identifiées par le PREPOC sont orientées dans le sens de la redistribution des ressources. Les ces programmes fixent aussi des objectifs de promotion d'une croissance économique soutenue, favorable aux pauvres d'une part, la protection des groupes vulnérables face à la propagation de la pandémie de Covid-19 et les mécanismes de relance économiques d'autre part. Le PREPOC doit permettre également d'augmenter l'investissement en capital humain et améliorer l'accès aux services sociaux de base aux personnes en situation d'handicap, aux personnes âgées abandonnées, aux femmes monoparentales, aux enfants des rues et aux jeunes chômeurs issus des quartiers populaires.

493. Par ailleurs, le renforcement d'une présence étatique sur l'ensemble du territoire nationale doit favoriser la bonne gouvernance et instaurer des structures de mise en œuvre de l'action publique de proximité.

494. La multiplication des cantines communautaires dans les quartiers les plus défavorisés, particulièrement ceux de la zone métropolitaine, la mise en place des centres socio-éducatif et de réinsertion sociale en faveur des enfants, la mise en œuvre des centres de formation socio-professionnelle, des centres d'accueil et de transit pour lutter contre la délinquance juvénile, le renforcement du Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), le renforcement du Conseil Supérieur des Salaires (CSS) ainsi que le Conseil d'Administration des Organismes de Sécurité Sociale (CAOSS), l'élaboration du plan opérationnel national et des plans opérationnels territoriaux pour la mise en application de la Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS). Autant de défis que le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) doit relever dans une perspective de relance économique post covid-19, en adéquation à sa mission d'améliorer les conditions de vie des groupes les plus vulnérables.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

495. Dans le but de maintenir la cohérence entre le cadre programmatique sectoriel et le PREPOC, le MAST circonscrit ses actions suivant la vision initiale dégagée à travers le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)

- Réduire la pauvreté et les inégalités sociales
- Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration Centrale
- Mettre en place de réseaux de centres de Formation Professionnelle et Technique
- Promouvoir la Solidarité Sociale entre tous les Travailleurs
- Étendre l'Assurance Sociale à tous les Travailleurs
- Accroître le programme des logements sociaux

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

496. La Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales est en parfaite cohérence avec le Plan de Relance Economique Post Covid-19. En effet, il est conçu dans le but de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes, à la construction des moyens d'existence individuels et collectifs diversifiés, soutenables et résilients par les jeunes et les adultes, à la construction d'une nouvelle économie des soins, et à l'application des normes du travail décent dans les filières. Pour y parvenir sont requises les articulations entre la protection sociale et la promotion sociale, l'intégration des exploitations agricoles et des entreprises des ménages en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans les filières porteuses, la recherche d'effets d'entraînement stimulant les investissements et la création d'emplois indirects dans les

économies locales. Un revenu élémentaire doit en outre être garanti pour les personnes sans capacité de travail.

497. Au niveau de l'axe stratégique 4 du de la PNPPS, l'État haïtien reconnaît déjà le rôle majeur que doit jouer la protection sociale pour amortir les effets des chocs covariants. Avant l'occurrence d'un choc, des mécanismes de protection et de promotion de moyens de subsistance durables renforceront la capacité d'adaptation de la population. Parallèlement, dans une optique de préparation, les mécanismes de protection et promotion sociales de routine devront être conçus et adaptés de manière à être mobilisables en cas de matérialisation d'un choc. La réaction réactivité aux chocs appelle aussi la mise en place de mécanismes de ciblage et de financement qui doivent être prédéfinis. Par ailleurs, des critères et des seuils d'activation devront être identifiés et fixés selon le type de choc afin de déployer les mécanismes retenus. Enfin, des arrangements institutionnels instaurant des protocoles de coordination spécifiques avec le Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) et les acteurs humanitaires doivent être nécessairement envisagés. Ils doivent inclure des modalités précisant les actions à entreprendre avant, pendant et après le choc pour une meilleure protection de la population et une réponse qui ne « laisse personne pour compte ».

498. L'application de la PNPPS à partir des plans opérationnels s'articule avec les autres politiques sectorielles. Elle est en conformité avec le pilier de la refondation sociale du PSDH, ce qui s'articule non seulement avec une stratégie de relance économique à court et moyen terme, mais aussi une vision de développement durable à long terme.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

Tableau 24 : Renforcement de la sécurité sociale et de la prise charge des populations vulnérables- Synthèses des actions prioritaires, 2020-2022

PROGRAMMES	OBJECTIFS GENERAUX	DUREE	RESULTAS ATTENDUS	COUT TOTAL en Gdes
Programme de Modernisation de l'Administration Centrale	Renforcer les Capacités institutionnelles de l'Administration Centrale	2020-2023	Capacités Institutionnelles du Bureau Central et de 13 Bureaux Régionaux Renforcées	180, 000,000
Programme de Renforcement de l'Enseignement de la Formation Professionnelle et Technique	Mettre en place de réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique	2020-2023	2 Centres de Formation professionnelle et technique renforcés et un (1) autre mis en place	150, 000,000
Programme d'Organisation de la Solidarité Sociale	Construire un atelier de travail protégé dans chaque pole local de développement	2020-2023	60,000 Ouvriers de la Sous-traitance accompagnés en matière de sécurité sociale 50,000 nouveaux emplois Créés 2 Structures de Sécurité Sociale CAOSS et CSS renforcées Transferts Sociaux et paniers de solidarité distribués	3, 000, 000,000
Programme de mise en Place d'une Assurance Sociale à tous les Travailleurs	Mettre en place d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	2020-2023	100,000 nouveaux ouvriers intégrés au système de sécurité sociale 1000 enfants des rues pris en charge et réinsérés 1500 rapatriés et déportés pris en charge	250, 000,000
Programme d'Accroissement de d'accès aux Logement	Construire des logements sociaux en faveur des ménages vulnérables et de personnes sinistrées	2020-2023	1500 unités de logement construites	3, 500, 000,000

E. La stratégie de financement

499. Pour la mise en œuvre des cinq (5) programmes présentés dans ce document sur une période de vingt-quatre mois, une enveloppe de Sept Milliards Quatre-Vingt Millions (7, 080, 000,000.00) serait nécessaire. Ce montant pourrait être mobilisé à partir du trésor public et de l'aide externe au développement, particulièrement dans le domaine de la protection et promotion sociales.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

500. Le Plan de Relance Économique Post Covid-19 (PREPOC) est élaboré dans un contexte de crise économique, les résultats attendus des programmes envisagés sont fonction de la capacité du gouvernement à mobiliser des ressources financières relatives à la mise en œuvre des activités de ces programmes.

501. Les résultats attendus sont déjà pris en compte dans le tableau précédent.

502. Le suivi et l'évaluation peuvent jouer un rôle important dans le processus de redevabilité si des mesures destinées à améliorer l'apprentissage sont mises en place. Au travers d'un échange régulier d'informations, de la production de rapports, d'outils de connaissance, de sessions de formation et d'un système de gestion de l'évaluation, les données issues du suivi et de l'évaluation peuvent alimenter le processus d'acquisition de connaissances et la planification. L'intersectorialité dégagée autour de la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique dans le domaine de la protection et promotion sociales doit se renforcer non seulement sur les enseignements programmatiques de l'investissement public, mais et surtout du suivi et de l'évaluation afin de fournir une contribution significative à la redevabilité de production de résultats, et d'encourager l'innovation pour de meilleurs résultats.

503. Chaque projet du cadre programmatique proposé doit non seulement contenir un cadre de suivi-évaluation très clairement présenté, mais aussi des mécanismes de redditions de compte.

4. LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE L'INSECURITE ALIMENTAIRE

A. L'état des lieux et principaux défis

504. Ces dix dernières années, un ensemble de chocs de nature diverse a rappelé combien Haïti est un pays à risque multiples et à forte vulnérabilité. Le pays subit annuellement les assauts des vents des tropiques. Les cyclones et inondations font partie de la réalité saisonnière, particulièrement durant la période allant d'août à novembre. En plus des inondations et cyclones, Haïti est confrontée aux corollaires obligés qui sont les éboulements et glissements de terrains, les raz de marée, la sécheresse, et les épidémies, sans oublier les crises économiques (dépréciation de la gourdes, inflation, pertes d'emplois) et sociopolitiques. Ces évènements ne

sont pas sans conséquence sur les activités agricoles et économiques et la situation alimentaire de la population haïtienne.

505. D'une manière générale, il existe trois types de vulnérabilité : la vulnérabilité économique, c'est-à-dire les risques qu'affrontent les économies à cause des chocs exogènes que subissent leurs systèmes de production, de distribution (y compris et spécialement leurs marchés) ainsi que leurs systèmes de consommation, la vulnérabilité environnementale qui se rapporte principalement au risque de dégâts infligés aux écosystèmes naturels du pays (par exemple les récifs coralliens, les zones humides, l'eau douce, les zones côtières et les ressources marines, les forêts et les sols) et la vulnérabilité sociale qui reflète le degré auquel les sociétés ou les groupes socio-économiques sont touchés de manière négative par les perturbations et les dangers, que ceux-ci soient causés par des forces extérieures ou par des facteurs intrinsèques – internes et externes – qui ont une incidence négative sur la cohésion sociale d'un pays (PNUD, 2002).

506. Aujourd'hui, le Gouvernement d'Haïti s'emploie à faire face aux vulnérabilités existantes et à celles révélées ou exacerbées par la pandémie de COVID-19.

507. La COVID-19 est susceptible d'affecter négativement la sécurité alimentaire dans toutes ses dimensions : la disponibilité des aliments, l'accès à ceux-ci, leur stabilité et leur utilisation. Des études récentes confirment que les stratégies visant à endiguer la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes ont eu des conséquences directes et indirectes sur la sécurité alimentaire.

508. Ainsi, une réduction des revenus nets a eu des répercussions sur la demande et la consommation d'aliments des populations à faibles revenus. On estime qu'entre avril et mai 2020, près de 40% des ménages les plus pauvres de la région ont souffert de la faim et que près de 50% ont changé leur consommation au profit de régimes moins bons pour la santé (Université Cornell et BID, 2020)³⁸.

509. Ceci se produit à un moment où plusieurs pays, en particulier ceux de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale ainsi que ceux des Caraïbes comme Haïti, affrontent des crises chroniques graves ou aiguës d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

510. Dans certains pays, notamment Haïti, ces crises sont de nature essentiellement chroniques et ont leur origine dans des facteurs tels que : le manque d'accès au financement, à la technologie, aux conseils et à la formation, les investissements limités en faveur de l'exploitation, des infrastructures insuffisantes/inexistantes ou détériorées, comme les systèmes d'irrigation et les installations de stockage, la vulnérabilité aux chocs liés aux cours des produits de base et aux taux de change, un taux élevé de pauvreté des ménages, une faible création de valeur ajoutée dans le secteur de la production d'aliments et une forte vulnérabilité aux épisodes météorologiques extrêmes et au changement climatique.

⁽³⁸⁾ *Banque interaméricaine de développement (BID) (juin 2020). Ensuring food security in LAC: Challenges and interventions in the context of COVID-19.*

511. Fort de tout cela, la CNSA en tant qu'organe de coordination de la sécurité alimentaire veut renforcer ses capacités de suivi, d'alerte précoce et de réponses aux crises affectant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Du même coup, elle s'engage à mettre à jour d'un ensemble d'études comme la ligne de base de l'analyse de l'Économie des ménages en Haïti, le cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire aigue et chronique, l'évaluation prévisionnelle des récoltes et de de la sécurité alimentaire, l'actualisation du panier alimentaire spécifique aux départements

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

□ Les objectifs stratégiques

512. Améliorer la capacité nationale de prévoir, de planifier et de surveiller la production et l'approvisionnement alimentaire de base, la nutrition, le commerce alimentaire et d'identifier l'insécurité alimentaire et les personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire.

□ Objectifs opérationnels

- Établir un système national intégré d'information et d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur une base durable et un plan national de gestion des crises et d'atténuation des catastrophes ;
- Renforcer la collecte régulière de données quantitatives et qualitatives au niveau des ménages afin de pouvoir suivre l'évolution dans le temps et l'espace des indicateurs spécifiques de sécurité alimentaire ;
- Élargir la collecte des informations sur les marchés communaux avec une liste plus complète des produits et incluant d'autres informations telles que la disponibilité et l'approvisionnement des marchés communaux.
- Réaliser des études de mise à jour pour augmenter l'offre des produits alimentaires et des évaluations de situation et d'impacts

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

513. Les axes d'interventions se présentent comme suit :

- i.** Organisation du système de surveillance par la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations ;
- ii.** Réalisation d'études facilitant la compréhension de la situation et le ciblage des zones, des interventions et des groupes bénéficiaires ;
- iii.** Coordination des actions ;
- iv.** Communication

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

514. Pour la période de mise en œuvre du PREPOC, Sept (07) actions prioritaires sont définies.

- i.** Mise en place d'un système de surveillance à l'échelle des ménages pour le suivi régulier et l'Alerte précoce ;
- ii.** Réalisation d'une évaluation prévisionnelle de récolte et de la Sécurité alimentaire (CFSAM) une fois par an ;
- iii.** Réalisation de l'actualisation de l'analyse de l'IPC aigue (Cadre intégré de la classification de la Sécurité alimentaire.), (une fois par an) ;
- iv.** Réalisation de l'actualisation de l'analyse de l'IPC chronique (Cadre intégré de la classification de la sécurité alimentaire) ;
- v.** Actualisation de profil des zones des moyens d'existence en Haïti par l'Approche de l'Économie des Ménages (HEA) ;
- vi.** Communication et Diffusion des informations sur la SAN ;
- vii.** Coordination opérationnelle du Secteur Sécurité Alimentaire.

E. La stratégie de financement

515. Pour la première année, soit 2020-2021, un budget de 64, 170,750.00 gourdes est requis. Pour la deuxième année, soit 2021-2022, les besoins en financement sont de 52, 325,750.00 gourdes

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

516. Un cadre sera mis en place avec les composantes suivantes :

- Les Filières d'activités priorisées pour pouvoir mobiliser les acteurs concernés
- Les indicateurs résultats/cibles/ligne de base
- Les extrants attendus par activité et par période
- Les effets/impacts obtenus
- La périodicité de rapportage fréquence de rapports produits.

517. Les effets attendus de la mise en œuvre des programmes.

- La qualité des données est améliorée et la capacité analytique est renforcée afin d'éviter les erreurs par action (exagérer une crise qui peut conduire à des interventions démesurée) ou les erreurs par omission (ne pas détecter ou sous-estimer une crise, ce qui peut conduire à une absence de réponse).

- Des connaissances concrètes sur les conditions actuelles et futures de la sécurité alimentaire sont communiquées aux décideurs ;
- Des études et des informations stratégiques sont rendues disponibles afin de renforcer la compréhension de la problématique et d’orienter les actions.

Tableau 25 : Renforcement de la sécurité alimentaire- Synthèses des actions prioritaires, 2020-2023

TITRE DU PROJET	ACTIVITES	LOCALISATION	Cadre de suivi-évaluation				Besoins de Financement		
			IMPACTS	Filières prioritées	indicateurs résultats/cibles/ligne de base	EXTRANTS ATTENDUS	2020-2021	2021-2022	2021-2022
Mise en place d'un système de surveillance à l'échelle des ménages pour le suivi régulier et l'Alerte précoce.	Enquete de suivi pour la mise en place du systeme de suivi Sécurité Alimentaire & Nutritionnelle (S.A.N.)	National	Préventions des crises alimentaires et nutritionnelle	1) Réalisation d'une enquête de suivi de sécurité alimentaire auprès des 6500 ménages	1) Base de données de l'enquête de suivi de sécurité alimentaire 2) Rapport de l'enquête sécurité alimentaire	1) Base de données de l'enquête 2) Rapport de l'enquête	40 200 000	40 200 000	80 400 000
Réalisation d'une évaluation prévisionnelle de la production agricole et de la Sécurité alimentaire (CFSAM) une fois par an.	Evaluation de la performance de la campagne de printemps 2021	National	Permet d'identifier des potentiels améliorations ou des déficits au niveau du secteur agricole	1) Conception des outils méthodologiques 2) Réalisation d'enquête 3) Elaboration du Rapport de l'enquete	1) Base de données 2) Un Rapport d'évaluation	- Carte de performance de la production agricole - Rapport d'Evaluation	5 500 000	5 500 000	11 000 000
Réalisation de l'actualisation de l'analyse de l'IPC aigue (Cadre integre de la classification de la Securite alimentaire.), (1 fois par an)	Atelier classification de l'IPC aigue	National	Servir d'outils d'aide à la décision au secteur agricole et au secteur de la securite alimentaire et nutritionnel pour les casuses conjoncturelles	1) Inventaire et collecte des informations 2) Sasie des donnésdans l'ISS 3) Analyse et Elaboration des rapports	1) Base de données des différentes évaluations a saisir dans l'ISS 2) atelier d'analyse /Rapport d'évaluation	Carte IPC Aigue Rapport d'analyse IPC aigue	3 450 000	3 450 000	6 900 000
Réalisation de l'actualisation de l'analyse de l'IPC chronique (Cadre integre de la classification de la Securite alimentaire)	Atelier classification de l'IPC chronique	National	Servir d'outils d'aide à la décision au secteur agricole et au secteur de la securite alimentaire et nutritionnel pour les causes structurelles	1) Inventaire et collecte des informations 2) Sasie des donnésdans l'ISS 3) Analyse et Elaboration des rapports	1) Base de données des différentes évaluations 2) Rapport d'évaluation	Carte IPC chronique Rapport d'analyse IPC Chronique	3 500 000		3 500 000
Actualisation de profil des zones des moyens d'existence (HEA) en Haiti	Atelier de zonage et analyse des résultats de l'enquête HEA	National	Servir d'outils d'aide à la décision au secteur agricole et au secteur de la securite alimentaire et moyen d'existence pour une meilleure planification et de coordination des interventions SAME	1)atelier de de zonage d 2) Atelier de validation d'analyse des resultats 3) collecte des données/Analyse et Elaboration des rapports	1) Base de données de l'HEA 2) Rapport de l'etude d'HEA	Carte de zonage /Rapport de l'étude de l'HEA	8 345 000		8 345 000
Communication & Diffusion sur la SAN		National	Informers les decideurs et le grand public de la situation de la SAN			Emissions, Spots, Bulletins, Affiches rapports, fiches de communication	775 000	775 000	1 550 000
Coordination Operationnelle du Secteur S.A.		National	Mieux planifier & organiser les interventions des acteurs			Informations et cartographie sur qui fait quoi, ou	2 400 750	2 400 750	4 801 500
Montant global des projet							64 170 750	52 325 750	104 651 500

CHAPITRE 8 : LE PILIER 6 DU PREPOC – RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CHOCS

1. LA PREVENTION DES RISQUES DE DESASTRE

A. L'état des lieux et principaux défis

518. Suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010, une prise de conscience nationale et internationale a mis sous les projecteurs le fait qu'Haïti est un pays fragile. Les études et cartes de risques se sont, depuis lors, multipliées sur le territoire national. *L'atlas des menaces naturelles en Haïti*, publié par le CIAT en 2018 avec le support de la Banque Mondiale, fait le point sur des nombreuses études et cartographies des aléas et des plans de contingence produites au cours des dernières années. Les menaces sont nombreuses : cyclones, inondations, sécheresses, érosion, mouvements de terrain, séismes et tsunamis. Le changement climatique, très sensible au niveau des petits États insulaires, renforce la capacité de destruction de l'ensemble des aléas naturels, sauf le risque de séisme. Les plans de risque touchent des territoires étendus mais n'ont jamais été réellement mis en œuvre ou l'ont été de façon incomplète sans bénéficier d'un fort support des autorités locales et nationales.

519. Lorsque les menaces se concrétisent en désastres, les pertes en vies humaines sont importantes (même si elles sont souvent sous-évaluées, du fait principalement que les évaluations dans les sections communales les plus éloignées des centres urbains arrivent, la plupart du temps, avec un important retard aux centres de collecte d'information) et le coût des pertes matérielles a un impact important sur le PIB et sur la vie des ménages. Ces chocs sont toujours à l'origine d'importants déplacements de population.

520. En matière de risques de désastre les préconisations internationales poussent, certes, à mettre au point des structures de réponse (les structures nationales et déconcentrées de gestion des risques de désastre, la protection civile). Néanmoins, les champions politiques pour la résilience aux désastres se positionnent en faveur de la prévention, et cette prévention se traduit essentiellement en termes d'aménagement du territoire.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

521. L'action du gouvernement haïtien se situera à la fois dans l'aménagement du territoire (à partir des critères croisés aléa x habitat x infrastructures) et dans la gestion des désastres. Les menaces concernent certes l'ensemble du territoire. Néanmoins certains lieux ont été privilégiés du fait de l'importante population concernée et des gros investissements qui y ont été faits ou sont en train d'être faits. Les sous-axes stratégiques sont les suivants :

- Gestion du risque inondation (cyclones, pluies et marées exceptionnelles) ;

- La protection des ressources en eau (prise en compte de la gestion des bassins-versants urbains et de la sécheresse, accompagnement de la construction des routes nationales et départementales.

522. Fin 2023, le gouvernement devrait avoir mis en place un référentiel visible dans les sous-axes choisis.

Tableau 26 : Prévention des risques et désastres – Synthèse des axes d'intervention et des objectifs

Sous-axes stratégiques	Objectifs stratégiques et opérationnels
Gestion du risque inondation (cyclones, pluies et marées exceptionnelles)	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les réseaux hydrographiques et les réseaux de drainage dans la région métropolitaine et quelques villes en région • Restaurer la mangrove et, de façon générale, la flore littorale de façon à diminuer l'érosion côtière et baisser le risque sur l'habitat humain du littoral • Accompagner la relocalisation des habitats en zone de risque élevé • Rendre effectifs les mesures préconisées dans les plans de risque
Érosions/protection de la ressource en eau, sécheresse	Arrêter la déforestation en amont des grands cours d'eau alimentant des populations denses et/ou des réseaux d'irrigation indispensables à l'agriculture

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

523. Pour atteindre les objectifs définis, il y a trois (3) guides pour l'action :

- Définir des territoires précis d'intervention ;
- Créer dans des espaces de grande visibilité des réalisations qui ont valeur de référentiel ;
- Prioriser les interventions faisant appel à des travaux HIMO (haute intensité de main d'œuvre).

524. Les prérequis de ces interventions sont une bonne connaissance de terrain des enjeux et acteurs. En cette période pré-électorale qui se complique d'une montée de l'insécurité, il sera

nécessaire de choisir des sites d'intervention où ces risques sont moins grands et s'assurer d'une bonne communication avec les populations bénéficiaires.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

Tableau 27 : Prévention des risques et désastres – Synthèse des actions prioritaires 2020-2023

Sous-axes stratégiques	Actions/programmes à moyen terme
<p>A. Gestion du risque inondation (cyclones, pluies et marées exceptionnelles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en charge une ravine/cours d'eau majeur respectivement à Port-au-Prince (Bois de Chêne), Pétion-Ville (galette Millet), le Cap (Bassin Haut d'Eau), les Cayes (rivière Châteaudun) et le rendre à sa fonction d'évacuation (études et travaux) – 15 M
<p>US \$ 39 millions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • État des lieux et remise en état des égouts de la ville de Port-au-Prince détruits par le tremblement de terre de 2010 et de ses exutoires – 10 M • Remise en état des drainages affectées par le déboisement dans le quartier du Canapé Vert et Jalousie, reprofilage et travaux divers sur ces ravines – 8 M • Protection effective du littoral atlantique (Sud et Grand-Anse) et du littoral caraïbe (Nord) à partir des plans élaborés par le PNUD et le PNUE – 6 M
<p>B. Érosions/protection de la ressource en eau, sécheresse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création et mise sous protection effective de l'aire protégée des Sourcilles, commune de Kenscoff, plan d'urbanisme et règlement urbain pour la zone d'habitat dense, pour préserver la ressource en eau (morne l'Hôpital et Cul de Sac) – 4 M • Reprise en mains de l'OSAMH et déploiement d'un dispositif pour la protection effective du morne l'Hôpital. 4 M • Continuer la protection du parc Macaya/Grande Colline en donnant la priorité aux questions de gouvernance, à l'accompagnement des populations pour laisser régénérer la zone réservée du le parc et surveillance effective contre les nuisances majeures : élevage libre et culture sur brûlis 7 M
<p>US \$ 15 millions.</p>	

E. La stratégie de financement

525. Certaines des activités décrites sont déjà financées, et doivent faire l'objet d'une révision ou réorientation. D'autres sont en cours de négociation. Donc, il faut là encore orienter les objectifs et les actions pour tenir compte définis dans le cadre du PREPOC.

526. Une estimation grossière du coût des activités a été faite dans le tableau-ci dessus.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

527. Les indicateurs pertinents seront fixés en fonction des objectifs spécifiques de chaque programme. Le calendrier des interventions devra se dérouler dans les deux (2) ans retenus pour la durée du PREPOC.

528. Les Ministères des Travaux publics, Transports et Communications, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales sont les partenaires incontournables de l'ensemble de ces activités. Il est néanmoins indispensable de mettre les mairies en capacité d'en prendre le leadership politique et de créer une capacité institutionnelle pour travailler avec les ministères et être en mesure de faire le « service après-vente » de ces actions. Le CIAT devra assurer un rôle de coordination horizontale entre les différents acteurs, et s'assurer que les objectifs ne sont pas perdus de vue, et que les travaux et activités sont en accord avec les objectifs adoptés.

2. LA GESTION DES RISQUES DE DESASTRE

A. L'état des lieux et principaux défis

529. Depuis le tremblement de terre, beaucoup d'acteurs nationaux et internationaux se sont impliqués dans la mise en place d'une structure nationale de gestion des risques de désastre. *Un plan national de gestion des risques de désastre 2019-2030* a été produit par le ministère de l'Intérieur, avec l'appui du PNUD.

530. Malheureusement, le séisme de 2010 n'a pas eu l'impact espéré, du point de vue de l'appropriation des mesures à prendre en prévision et au moment des désastres : Malheureusement les leçons devant être apprises avec le séisme de 2010 ne sont pas encore comprises et assumées dans l'appropriation des mesures à appliquer en prévision et au moment des désastres : le rôle des comités de la protection civile se limite à l'évaluation des morts et des dégâts et, occasionnellement, à la distribution de secours. D'un autre côté, les normes établies après le tremblement de terre n'ont pas reçu, dans leur respect, un appui fort des institutions, tant du MTPTC que des mairies, et les services de délivrance des permis de construire sont aujourd'hui encore non-opérationnels. Les comités communaux de la protection civile restent peu outillés, peu formés, peu performants et invisibles au moment des chocs (l'exemple le plus récent étant le passage de la tempête tropicale Laura, août 2020).

531. Dans l'état actuel des choses, il est nécessaire d'utiliser quelques-uns des PPR produits au cours des dernières années et d'en faire la matérialisation dans la région métropolitaine et au Cap-Haïtien en se focalisant sur le risque sismique.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

532. Il s'agit de prendre en charge le volet réponse dans le cadre global de gestion des risques de désastre. En prenant en compte la faiblesse des structures et des acteurs, le choix de concentrer les actions et programmes sur le risque séisme, devrait permettre de cerner les difficultés et de monter des opérations pilotes ayant valeur de référentiel. Certains lieux ont été privilégiés du fait de l'importante population concernée et des gros investissements qui y ont été faits ou sont en train d'être faits. Les sous-axes stratégiques sont les suivants :

- Préparation à la réponse aux séismes ;
- Renforcement des capacités nationales de gestion des risques de désastres et d'aménagement du territoire.

Tableau 28 : Gestion des risques et désastres – Synthèse des axes d'intervention et des objectifs

Sous-axes stratégiques	Objectifs stratégiques et opérationnels
Séisme	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre de victimes et les dégâts en cas de nouveau séisme • Être prêt pour l'organisation des secours en cas de nouveau séisme dans les deux villes les plus menacées et les plus peuplées du pays
Renforcement des capacités nationales de gestion des risques de désastre et d'aménagement du territoire dans une perspective de protection des vies et des biens	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter la localisation et fixer les normes à respecter pour les infrastructures publiques • Fixer et faire respecter les normes et zonages pour les constructions privées (logements et bâtiments d'usage collectif)

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

533. Pour atteindre les objectifs définis, il y a trois (3) guides pour l'action :

- Définir des territoires précis d'intervention (dans le cas de la région métropolitaine, il serait illusoire de penser pouvoir couvrir la totalité du territoire en deux (2) ans ; il faudra circonscrire la zone-pilote) ;

- Créer dans des espaces de grande visibilité des réalisations qui ont valeur de référentiel ;
- Prioriser les interventions faisant appel à des travaux HIMO (haute intensité de main d’œuvre).

534. Les prérequis de ces interventions sont une bonne connaissance du terrain, des enjeux et acteurs. En cette période pré-électorale qui se complique d’une montée de l’insécurité, il sera nécessaire de choisir des sites d’intervention où ces risques sont moins grands et s’assurer d’une bonne communication avec les populations bénéficiaires.

D. Les Programmes d’actions prioritaires 2020-2023

Tableau 29 : Gestion des risques et désastres – Synthèse des actions prioritaires 2020-2023

Sous-axes stratégiques	Actions/programmes moyen terme
Séisme 10 Millions \$ US	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place effective des comités communaux de la protection civile et de leurs démembrements dans les quartiers • Identification dans les PPR de l’ensemble des recommandations et préconisation pour la ville du Cap-Haïtien et la zone pilote retenue pour la région métropolitaine • Gérer avec souplesse et efficacité les destructions/renforcements nécessaires dans les quartiers les plus à risque
Renforcement des capacités nationales de gestion des risques de désastre et d’aménagement du territoire dans une perspective de protection des vies et des biens 14 millions \$ US	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au MTPTC et au MDE pour le contrôle du percement de routes nouvelles et des normes de construction résiliente sur les grands chantiers de travaux publics (RN3 et RN7) et sur le morne l’Hôpital • Renforcement des capacités des mairies dans la délivrance de permis de construire axée sur le critère risque/aléa et de routes nouvelles • Établir les orientations d’aménagement régional du territoire pour l’ensemble du pays et définir la nature des plans à réaliser aux différentes échelles d’aménagement du territoire

E. La stratégie de financement

535. Certaines des activités décrites sont déjà financées et doivent faire l'objet d'une révision ou réorientation. D'autres sont en cours de négociation, et alors il faut là encore maintenant orienter les objectifs et les actions pour en vue de tenir compte du PREPOC.

536. Une estimation grossière brute du coût des activités est présentée dans le tableau 4.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

537. En matière de protection civile, les acteurs principaux seront le Ministère de l'Intérieur, les Délégations et Vice-Délégations et les Mairies, ainsi que l'OSAMH (Office de Sauvegarde et d'Aménagement du morne l'Hôpital). Le concours des TPTC et du MDE seront nécessaires. On se retrouve dans une configuration interministérielle où un appui technique et une nécessaire coordination assurée par le CIAT seraient un plus.

Tableau 30 : Renforcement de la résilience des communautés aux Chocs, synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023

Les objectifs stratégiques et opérationnels	Actions/ Programme à moyen terme	Échéance	Montant	Résultats attendus	Indicateurs
1. Développer et utiliser des Mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe	<p>-Mettre en place un fonds commun national en GRD qui sera alimenté par les ressources financières internes nationales et un fonds commun des donateurs (FCD) et en définir les modalités de gestion ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'assiette financière du fonds d'intervention d'urgence national et l'étendre à la préparation aux urgences ; • Intégrer les indicateurs GRD dans le système de suivi des investissements publics et de l'aide externe ; • Renforcer le mécanisme de solidarité nationale en faveur de la GRD en mobilisant en priorité les Haïtiennes et les Haïtiens de la diaspora ; • Mettre en place un système incitatif de mobilisation de ressources pour la Gestion des Risques et de Désastres. <p>-Mettre en place un système participatif, transparent avec une obligation de rendre compte sur l'utilisation des fonds mobilisés à travers le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD ;</p>	2020-2023	10 M USD	R.1-Les fonds pour la GRD mobilisés par l'État et ses partenaires augmentent substantiellement et contribuent d'une part à la réduction des risques liés aux catastrophes, à la réponse rapide en cas de désastres, et d'autre part à accroître la résilience des communautés, leur permettant de se remettre sur pied plus rapidement après un désastre.	<p>Cible :</p> <p>D'ici 2023, un Fonds National pour la Gestion des Risques et Désastres alimenté par des donateurs internationaux, des ressources financières internes et des fonds mobilisés par le mécanisme d'assurance paramétrique en GRD (CCRIF) est mis sur pied et un mécanisme de gestion adopté.</p> <p>Indicateur :</p> <p>Pourcentage de ressources financières mobilisées par rapport aux prévisions ;</p>

	<p>-Définir et mettre en place un système national inclusif d'assurance et de réassurance des risques de désastre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un partenariat public-privé pour la mise en place du système national d'assurance et de réassurance des risques de désastre ; • Mettre en place des outils pour mesurer les performances des assurances désastres. 				<p>R.2-Des assurances risques de désastre sont développées/améliorées et sont accessibles aux catégories vulnérables aux catastrophes</p>	<p>Cible : D'ici 2023, 10% des investissements privés et communautaires sont protégés par des politiques de transfert de risque.</p> <p>Indicateur : Pourcentage d'investissements privés et communautaires bénéficiant d'une couverture d'assurance</p>
<p>2.Assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres afin de répondre en cas de catastrophes (Séismes, inondation,</p>	<p>-Aménager et Équiper le Centre d'Opération d'Urgence National (COUN), la Direction Générale de la Protection Civile et les différents Centres d'Opérations d'Urgence Départementaux (COUD) les capacités logistiques de fonctionnement et d'intervention adéquates</p> <p>-Mise en place (Personnel et logistique, aménagement local) de deux (2) Équipes d'Intervention Rapide (EIR) au niveau de deux Départements du pays : Ouest et Nord</p> <p>-Formation d'équipes d'intervention communautaire en cas d'urgence (CERT) au niveau du pays en respectant le quota de 30% de femmes : Ces formations viendront compléter les efforts déjà fournis dans la formation en CERT en 2019 pour former des formateurs haïtiens.</p>	<p>2020-2023</p>	<p>16 M USD</p>	<p>R.3- Les institutions nationales et locales en charge de la réponse aux urgences ont les capacités techniques et financières leur permettant d'élaborer et mettre en œuvre leurs activités de planification des urgences et de relèvement sensible au genre et au handicap</p>	<p>Cibles : D'ici 2023, le pays est doté de contingence pour au moins quatre risques (séismes, cyclones, épidémies, sécheresse) au niveau national, départemental, communal et sectoriel.</p> <p>Indicateurs :</p>	

Cyclones, sécheresse, épidémie etc.)

-Renforcement des capacités des comités communaux et locaux de la protection civile (CCPC ; CLPC) et des Brigadiers attachés relevant des CCPC et des CLPC

- Élaboration/ Actualisation et mise en place dans une vingtaine de communes cibles d'un plan intégré de résilience aux désastres, qui identifie les priorités et auquel tous les acteurs sont associés.
- Mise en œuvre des recommandations dans les Plans de Prévention des Risques (PPR) dans les zones à risques de cinq Chef Lieux du pays à commencer par la ville du Cap-Haïtien et la zone pilote retenue pour la région métropolitaine
- Organiser des activités de formation pour les évaluations post-désastres sectoriels en utilisant des outils usuels, de pointe et adaptés permettant de faire des analyses rapides et fiables pour une réponse ciblée et efficace
- Mettre à jour régulièrement et rendre opérationnelles les stratégies d'évacuation et de retour aux foyers en toute dignité, dans le respect de la charte humanitaire ;
- Mise en place d'un mécanisme de coordination et de contrôle des actions de planification et de réponse à tous les paliers du SNGRD ;
- Élaborer et mettre en œuvre un cadre national de relèvement rapide, de reconstruction et de mobilisation des mécanismes innovants d'appel à l'aide nationale et internationale pour la réponse et le relèvement

- Nombre de plans de contingence élaborés à tous les niveaux ;
- Nombre de centres d'opérations d'urgence équipés et fonctionnels ; Nbre d'Équipes d'Intervention Rapide fonctionnels
- Nombre de stocks d'urgence prépositionnés ;

	<p>Mettre en place un dispositif efficace et inclusif de gestion des volontaires au sein du SNGRD qui prend en compte le genre et le handicap dans la sélection et le déploiement des équipes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un dispositif de protection et de valorisation des volontaires ; • Mettre en place un système de volontariat senior en GRD. 		3 M	R.4 L'implication des volontaires auprès des communautés pour les interventions d'urgence et de relèvement est renforcée et régularisée au sein du SNGRD	Nbre de volontaires Junior et Senior formés, organisés dans le cadre d'un système de volontariat normalisé
	<p>Évaluer, adapter et mettre à jour les systèmes d'alerte précoce existants et fixer les niveaux de responsabilité dans la production et la diffusion de l'alerte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la redondance des canaux de communication de l'alerte à tous les niveaux ; • Réglementer la diffusion des alertes en respectant le temps et la couverture géographique. 	2020-2023	4.5 M	R.5 Le système national d'alerte précoce est renforcé et relayé par les systèmes d'alerte précoce (SAP) communautaires	
TOTAL			33.5 M		

Tableau 31 : Renforcement de la résilience des communautés aux Chocs, stratégie de financement des Actions Prioritaires 2020-2023

Objectifs stratégiques et opérationnels	Résultats attendus	Montant \$ US et Calendrier			Partenaires
		2020-2021	2021-2022	2022-2023	
Développer et utiliser des Mécanismes financiers durables et innovants afin d'accroître la résilience des communautés et des institutions et réduire les facteurs de risques de catastrophe	R.1- Les fonds pour la GRD mobilisés par l'État et ses partenaires augmentent substantiellement et contribuent d'une part à la réduction des risques liés aux catastrophes, à la réponse rapide en cas de désastres, et d'autre part à accroître la résilience des communautés, leur permettant de se remettre sur pied plus rapidement après un désastre.	4 M	3 M	3 M	CCRIF : 1 M A rechercher : 9M
	R.2- Des assurances risques de désastre sont développées/améliorées et sont accessibles aux catégories vulnérables aux catastrophes				
Assurer efficacement la préparation, la réponse et le relèvement rapide post-désastre à travers le renforcement des capacités techniques, matérielles et financières des institutions nationales, départementales, communales et locales en charge de la gestion des désastres afin de répondre en cas de catastrophes (Séismes, inondation, Cyclones, sécheresse, épidémie etc.)	R.3- Les institutions nationales et locales en charge de la réponse aux urgences ont les capacités techniques et financières leur permettant d'élaborer et mettre en œuvre leurs activités de planification des urgences et de relèvement sensible au genre et au handicap	6M	7M	10.5M	Banque mondiale : 6.5 M Projet PGRAC Banque mondiale : 1.5 M Projet CREWS UHM-DPC PNUD/ JAPON : 800.000 \$USD
	R.4- R.2 L'implication des volontaires auprès des communautés pour les interventions d'urgence et de relèvement est renforcée et régularisée au sein du SNGRD				
	R.5- Le système national d'alerte précoce est renforcé et relayé par les systèmes d'alerte précoce (SAP) communautaires				
MONTANT TOTAL MOBILISE					9.8M \$ USD
MONTANT A RECHERCHER					23.7 M \$ USD

CHAPITRE 9 : LES POLITIQUES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PREPOC

1. LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

A. L'état des lieux et principaux défis

538. L'appareil administratif haïtien est extrêmement faible. Ses structures sont incapables de répondre aux exigences du nouveau management public en termes d'efficacité, d'efficience, et de qualité des services publics. Les dysfonctionnements sont prédominants. La mauvaise gestion est la norme. Les différentes fonctions régaliennes, économiques et sociales que l'administration doit prendre en charge sont, soit mal définies sinon exercées par des personnels peu qualifiés.

539. Le manque de cadres compétents et motivés est criant. Or, les conditions politico-économiques et sociales sont défavorables au développement de compétences. En effet, l'État doit composer avec un certain nombre de contraintes, notamment :

- La fuite des cerveaux ;
- Le manque de ressources financières ;
- La concurrence avec les institutions internationales qui offrent des meilleurs salaires que l'État haïtien pour attirer les professionnels les plus qualifiés.

540. Par ailleurs, l'absence de perspective d'emplois dans le secteur privé constitue une source de pression sur le recrutement du personnel dans la fonction publique. Les responsables cèdent souvent à ces pressions et procèdent souvent au recrutement de contractuels aussi bien que de fonctionnaires, ce en dehors des normes de compétence. Ainsi, l'Administration publique haïtienne se retrouve avec des effectifs pléthoriques et peu qualifiés, notamment dans les fonctions d'aide à la décision : signe d'un laisser-faire en matière de recrutement.

541. Le laisser-faire caractéristique du mode de recrutement témoigne du déficit d'une vision managériale au niveau des ressources humaines. Les ministères aussi bien que les organismes centraux de l'État n'ont aucun plan de formation pour leurs cadres, en dépit des obligations qui leur sont faites dans ce sens par la loi. Ce qui complique le travail de l'OMRH dans ce domaine.

a) Le manque de motivation des agents de la fonction publique

542. Le manque de motivation caractérise, d'une manière générale, les agents de la fonction publique. La sous-rémunération en est la cause. Mais, plus déterminante est sans doute la frustration du besoin de reconnaissance. En effet, la promotion, les primes, les avantages, les privilèges sont souvent attribués selon le degré d'accointance du bénéficiaire avec les gestionnaires des ressources, et non en fonction de ses résultats. L'effort n'est pas reconnu ni récompensé dans l'Administration. C'est ainsi qu'un état d'aliénation se développe chez les

fonctionnaires, ce au détriment d'une recherche de satisfaction de ce besoin d'accomplissement dans le travail. Les tâches constitutives des termes de référence sont perçues comme sans intérêt ou sans valeur pour le fonctionnaire. Il ne trouve aucun sens aux exigences liées à l'accomplissement de ces tâches qu'il doit accomplir. Il ne croit pas que l'investissement dans le travail va lui apporter une gratification sur le plan personnel. Il ne se sent donc pas concerné par les résultats attendus.

543. Le manque de motivation influe négativement sur la performance globale de l'État en termes de production des biens et des services. Cela signifie l'absence de force interne qui déclenche le comportement, l'oriente, lui donne son intensité et enfin amène sa persistance dans l'accomplissement des tâches. Chacun s'efforce de faire le moins possible, tout en essayant d'empêcher les autres d'atteindre les objectifs. C'est le signe d'une absence d'intelligence collective génératrice de la défaillance d'une organisation comme l'État.

b) L'éclatement du système de formation des cadres de la fonction publique

544. Le système de formation des cadres de la fonction publique se caractérise par l'éclatement. Il existe actuellement six (6) sept (7) institutions préposées à la formation initiale des cadres de la fonction publique :

1. L'École nationale d'administration et de politiques publiques (ENAPP) ;
2. Centre de techniques de planification et d'économie appliquée (CTPEA) ;
3. Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique (CEFOPAFOP) ;
4. L'École Nationale d'Administration Financière (ENAF) ;
5. École des douanes ;
6. Académie Jean Price Mars ;
7. École de la magistrature.

545. Mais, le principal constat est un manque de coopération des ministères en matière de prise en charge de la formation. Aucun ministère ne soumet de plan d'action de formation et de perfectionnement à l'OMRH qui devrait servir d'input à l'élaboration du plan national annuel. Il faut souligner également le manque de ressources matérielles, humaines et financières. Le même problème se pose en ce qui concerne la planification des effectifs : l'absence de réponse des ministères relative à la planification de leurs effectifs.

c) Faiblesse des mécanismes de coordination

546. La coordination devient le problème central du processus des politiques publiques en Haïti. Processus qui se complexifie au cours de ces trente dernières années. En effet, avec l'ouverture politique, les centres de décision se multiplient au niveau local, national et international. Une logique d'incitation et de responsabilisation des acteurs prévaut sur une logique d'imposition et de coercition. Et les frontières du public et du privé se brouillent. Le

processus d'élaboration du présent Plan de relance de l'économie Post-COVID 19 en est un bon exemple. Les objectifs stratégiques et opérationnels sont fixés de concert avec les bailleurs de fonds internationaux. Ces objectifs sont alignés sur les Objectifs du développement durable élaborés par les Nations unies. Aussi, intervient dans le processus d'élaboration dudit Plan, une multitude d'acteurs locaux, nationaux et internationaux de statut tant public que privé : associations professionnelles, chambres de commerce et d'industrie, organisation des droits humains, mais aussi les administrations centrales, déconcentrées et décentralisées de l'État, les institutions indépendantes, les agences d'aide ou de coopération bilatérale et multilatérale.

547. Les risques associés à un tel processus impliquant une multiplicité d'acteurs publics, parapublics, privés, nationaux et internationaux sont, notamment : ceux de la « cacophonie », voire de l'émergence d'une situation d'« ingouvernabilité ». Et pour cause, chaque groupe d'acteurs est porteur d'intérêts particuliers qu'il entend promouvoir. C'est en rapport à ces grands défis que le Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État prévoit, en complément aux ministères sectoriels, la création d'organes spécialisés préposés à la coordination, la Primature en compte **13**. Ces organes de coordination répondent aux impératifs d'articulation des politiques publiques et de bonne gouvernance.

548. Toutefois, la multitude de ces organes de coordination paraît contreproductive en raison de trois (3) facteurs majeurs. Le **premier** est une forte tendance au glissement du rôle de coordination vers le rôle d'exécution (de projets), ou même vers une confusion de rôle. En réaction, chaque ministère tend à défendre son espace de compétences, au détriment de la vision globale des politiques publiques. De plus, il faut noter un autre effet pervers : la duplication de ce que font les ministères sectoriels. Le **résultat est un gaspillage des ressources publiques et la dégradation de la gouvernance et de l'Administration publique**. Le **second** facteur concerne le manque d'appropriation des objectifs stratégiques et opérationnels sur lesquels repose le partenariat entre différents acteurs : État, société civile, partenaires techniques et financiers. Faute d'une prise de conscience des intérêts communs associés aux résultats attendus, la coordination de l'action donne souvent lieu à des **tensions et conflits d'intérêts** particuliers ou de groupes d'acteurs plutôt qu'à une **interaction continue** et à un **apprentissage collectif**.

549. Enfin, la défiance réciproque entre l'État et la société civile constitue un **troisième** facteur défavorable à la coordination. Pour ce qui est de la société civile, une posture oppositionnelle à l'égard de l'État prend le pas sur une posture propositionnelle. Et, l'imaginaire qui alimente l'engagement citoyen est négatif : s'intéresser à la politique devient synonyme de contestation des tenants du Pouvoir en place, et non de responsabilité collective et d'engagement en faveur du bien commun. D'où un usage particulier de la liberté d'expression : la parole, l'écrit, l'image, les symboles, les réunions deviennent des vecteurs d'hostilité, de haine et d'insurrection. Autrement dit, ces formes d'expression ne sont pas utilisées, notamment pour : la défense de valeurs communes ou des orientations de la société d'une part et, d'autre part, la promotion de programmes politiques. Cette attitude est une survivance de la longue expérience de violences politiques qui jalonnent toute l'histoire nationale, où la participation politique était réduite à un jeu d'affrontements. Et, face aux menaces de la déstabilisation qui

sont omniprésentes, les vainqueurs de ce jeu se servent de l'article 67 du Code pénal qui construit un instrument d'action préventive : le complot. La participation est ainsi présumée dangereuse, d'où la méfiance des tenants du pouvoir à l'égard de toute forme d'action collective.

d) Les failles de la gouvernance administrative en Haïti

550. Somme toute, la gouvernance administrative en Haïti se caractérise par un certain nombre de failles majeures. Les principales sont : la faiblesse de l'appareil administratif, le manque de motivation des agents de la fonction publique, l'éclatement du système de formation des cadres de la fonction publique, le manque de cohérence des mécanismes de coordination. Ces failles constituent des obstacles à la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires des divers plans de développement adoptés depuis 1986-1987.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

551. Sur la période 2020-2023, l'action du gouvernement haïtien vise l'instauration d'un système de gouvernance administrative efficient et performant apte à contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels en lien avec la vision d'une économie haïtienne élevée au rang d'économie émergente à l'horizon 2030. Il s'agit plus spécifiquement d'asseoir les bases d'une gouvernance administrative susceptible d'optimiser la performance globale de l'État dans la conduite des politiques publiques liées aux grands objectifs stratégiques et opérationnels définis. Divers objectifs spécifiques sont retenus, notamment :

1. S'approprier les éléments du leadership transformationnel applicables dans la prise de décision dans le contexte post-COVID 19 ;
2. Contribuer au développement des compétences, notamment concernant l'analyse et la planification intégrée pour faciliter l'alignement des orientations du PREPOC et des ODD au niveau des secteurs d'activités et des collectivités locales ;
3. Mettre en place des mécanismes de renforcement des capacités de l'Administration publique, des collectivités locales et de la collaboration entre secteurs public, privé et société civile, dans le processus de mise en œuvre du PREPOC 2020-2023 ;
4. Accélérer le processus de décentralisation et de déconcentration en sorte que la gouvernance locale occupe véritablement toute sa place pour l'atteinte des objectifs opérationnels ;
5. Expliciter le rôle de chaque composante de la société (État, ministres, hauts fonctionnaires, société civile, secteur privé) dans la mise en œuvre de la nouvelle approche de planification axée sur les résultats.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

552. Pour renforcer la gouvernance administrative, le Gouvernement entend, au cours de la période 2020-2023, mettre en place une stratégie qui s'articulera autour de quatre grands axes prioritaires d'interventions fondamentaux.

1. Rénovation de l'appareil administratif
2. Stimulation des agents de la fonction publique
3. Intégration du système de formation des cadres de la fonction publique
4. Mécanismes de coordination.

a. Axe 1. Rénovation de l'appareil administratif

553. La rénovation de l'appareil administratif haïtien est associée à la vision d'un État qui doit être en mesure de répondre aux besoins de la société et de l'économie. Pour cela, il doit être d'assumer les trois types de fonctions du service public que sont la fonction régaliennne, la fonction économique et la fonction sociale.

554. Force est de constater que l'Administration publique haïtienne est traditionnellement assez peu réactive aux besoins de la société et de l'économie. Tout d'abord, les services liés à la fonction régaliennne de l'État ont toujours été négligés. Il s'agit plus précisément de la construction et du renforcement d'institutions d'ordre et de sécurité publics (Droit, Justice, Police, Armée, Diplomatie, etc.). Ensuite, les services liés à sa fonction économique sont marginalisés, en particulier la promotion du développement industriel à travers notamment : la construction d'infrastructures (routes, autoroutes, écoles, hôpitaux, ports, aéroports, etc.) ; l'amélioration du climat des affaires ; le renforcement des mécanismes institutionnels de régulation. Enfin, les services, tels que l'éducation, la santé, la protection et la sécurité sociale, associés à la fonction sociale de l'État sont restés à l'état embryonnaire. Ce manque d'intérêt pour ces fonctions s'exprime dans la structure du budget de la République : l'essentiel des crédits budgétaires est alloué au fonctionnement de l'Administration. Le problème ici, c'est que ce fonctionnement est détaché des processus des politiques publiques liées à ces trois (3) types de fonctions : programmes dans lesquels s'inscrivent les investissements publics.

555. Il convient de noter l'interconnexion de ces trois (3) types de fonctions étatiques : une participation active à la promotion du développement industriel est en effet indispensable pour que l'État puisse prélever des ressources fiscales émanant de taxes sur les biens et services échangés pour financer ses fonctions régaliennes et sociales. Inversement, le développement industriel ne peut se faire sans la garantie des services régaliens et sociaux. En d'autres termes, chacune de ces trois (3) fonctions répond à l'un des besoins de la société : la sécurité, le bien-être et la solidarité.

556. C'est dans cette perspective de rénovation de l'appareil administratif que s'inscrit le Programme de Modernisation de l'État (PME) 2018-2023 qui a conçu une matrice d'actions visant les six (6) objectifs de fond suivants :

1. Améliorer la qualité de services tout en développant une relation de confiance entre les usagers et l'administration ;
2. Offrir un environnement de travail moderne aux agents publics en les impliquant pleinement dans la définition et le suivi du projet de modernisation ;
3. Repenser et optimiser les dépenses de l'État de manière à obtenir de meilleures prestations de services publics à un moindre coût ;
4. Améliorer la gestion des ressources humaines par la mise en place d'une fonction publique revalorisée, plus attractive et plus compétitive, respectueuse de l'égalité des chances, des principes de déontologie et d'éthique, de la promotion du mérite et de l'excellence ;
5. Transformer l'administration publique de manière à ce qu'elle soit à même de propulser le développement du pays et son émergence à l'horizon 2030 ;
6. Mettre en place des structures qui préviennent, dénoncent et combattent les pratiques de corruption afin de développer une culture de bonne gouvernance.

b. Axe 2. Stimulation des agents de la fonction publique

557. Le manque de motivation des agents de la fonction publique constitue un frein majeur à l'efficacité et à la performance de l'État. Problème auquel tente de remédier le Programme de Modernisation de l'État (PME) 2018-2023. Dans son Axe 3, ce Programme identifie une matrice d'actions dont l'objectif est d'augmenter le degré de motivation des agents publics par l'adoption d'un système de rémunération incitative. Il s'agit notamment de l'établissement d'une grille indiciaire et des primes octroyées en fonction de la performance et des avantages sociaux ; l'amélioration de l'environnement organisationnel ; la possibilité d'obtenir des promotions, des récompenses et la possibilité de bénéficier de formations.

558. Ce système de rémunération incitative est complété par d'autres mécanismes destinés à provoquer chez les agents publics la production de l'effort dans le travail aussi bien qu'une attitude positive à l'égard des normes du management moderne.

c. Axe 3. Intégration du système de formation des cadres de la fonction publique

559. L'éclatement du système de formation des cadres de la fonction publique constitue une source de problème. Ceci se manifeste, notamment par : un manque de collaboration et de synergies entre les diverses institutions impliquées dans ce système de formation.

560. Pour renforcer l'efficacité de la formation, une politique publique de formation a été adoptée et mise en œuvre, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 22 juillet 2015 relatif à la formation des fonctionnaires. La stratégie est axée sur le renforcement des capacités des ministères sectoriels en sorte qu'ils soient en mesure de prendre en charge et d'établir leur plan de formation.

d. Axe 4. Mécanismes de coordination

561. L'ouverture économique a pour effet de favoriser l'intervention d'une multiplicité d'acteurs publics, parapublics, nationaux et internationaux dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques. Il est prévu de mettre l'accent sur la mise en place d'un ensemble d'outils de gestion intégrée et le renforcement des structures et mécanismes de coordination.

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

562. Au cours de la période 2020-2023, les Programmes d'actions prioritaires sont les suivants :

1. Mécanismes normatifs et institutionnels de contrôle administratif à tous les échelons

- Mettre en place des mécanismes d'application de la Charte d'engagement pour les prestations de services de qualité à l'utilisateur co-signée en avril 2018 par l'Office de management et des ressources humaines (OMRH) et six (6) institutions pilotes : ANH, DIE, AGD, DGI, ONI, DINEPA.
- Mettre en place un dispositif de simplification des procédures administratives.

2. Système intégré d'informations administratives

- Accélérer la mise en place du Centre de renseignements administratifs (CRA) permettant à l'utilisateur non seulement de recueillir des informations sur la fourniture des services publics mais aussi de recevoir leurs doléances sur la qualité des services.
- Extension de la plateforme d'échange UXP à d'autres institutions.

3. Système d'évaluation de la performance des agents publics

- Élaborer le cadre de performance pour les institutions publiques (résultats 1124).
- Élaborer le contrat d'objectifs et de performance (résultat 1125 du PME-2023).
- Renforcer l'effectivité du système d'évaluation de la performance des agents publics.

4. Système de gestion de carrière et de rémunération

- L'établissement d'un système de gestion de carrière et de performance (résultat attendu 1137 du PME-2023) ;
- L'établissement d'un système de rémunération équitable (résultat attendu 1134 du PME-2023) ;

- Établissement de relation claire et solide entre contribution et rétribution des agents de la fonction publique (résultat attendu 1139d du PME-2023).

5. *Éthique de travail dans l'Administration*

- Développement du sens de service public et de l'intérêt général (résultat attendu 1139c du PME-2023).

6. *Renforcement des intitulions intervenant dans la formation des cadres de la fonction publique*

- École nationale d'administration et de politiques publiques (ENAPP).
- Centre de techniques de planification et d'économie appliquée (CTPEA).
- Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique (CEFOPAFOP).
- École Nationale d'Administration Financière (ENAF).
- École des douanes.
- Académie Jean Price Mars.
- École de la magistrature.

7. *Mécanismes de collaboration et de synergies entre ces institutions de formation*

- Mise en place d'un cadre institutionnel de collaboration.
- Renforcement des tronc communs de formation entre les diverses institutions.

8. *Sensibilisation et responsabilisation de tous les acteurs, à tous les niveaux*

- Campagne de sensibilisation et de formation
- Mise en place de mécanismes continus de suivi-évaluation des politiques et des stratégies.

9. *Renforcement institutionnel*

- Renforcement institutionnel des organes spécialisés préposés à la coordination au niveau de la Primature et des secteurs.
- Renforcement de la société civile.
 - Clarification des rôles et responsabilités entre les différents intervenants tant au niveau de la Primature et des secteurs que des collectivités territoriales pour éviter et prévenir des conflits institutionnels latents.

Tableau 32 : Renforcement de la Gouvernance Administrative – Synthèse des actions prioritaires 2020-2023

Axes prioritaires d'interventions	Programmes d'actions prioritaires	Calendrier	Source de Financement	Dispositif de Mise en Œuvre
I. Rénovation de l' appareil administratif	<p><i>1.1. Mécanismes normatifs et institutionnels de contrôle administratif à tous les échelons</i></p> <p>1.1.1. Mettre en place les mécanismes d'application de la Charte d'engagement pour les prestations de services de qualité à l'utilisateur co-signée en avril 2018 par l'Office de management et des ressources humaines (OMRH) et six (6) institutions pilotes : ANH, DIE, AGD, DGI, ONI, DINEPA.</p> <p>1.1.2. Mettre en place un dispositif de simplification des procédures administratives.</p>	24 mois	Trésor Public	OMRH/ ANH/DIE AGD/DGI/ ONI DINEPA
	<p><i>1.2. Système d'informations administratives intégré</i></p> <p>1.2.1. Accélérer la mise en place du Centre de renseignements administratifs (CRA) permettant à l'utilisateur non seulement de recueillir des informations sur la fourniture des services publics mais aussi de recevoir leurs doléances sur la qualité des services.</p> <p>1.2.2. Extension de la plateforme d'échange UXP à d'autres institutions.</p>	24 mois	Trésor Public	OMRH Ministères sectoriels
	<p><i>1.3. Système d'évaluation de la performance des agents publics</i></p> <p>1.3.1. Élaborer le cadre de performance pour les institutions publiques (résultats 1124).</p> <p>1.3.2. Élaborer le contrat d'objectifs et de performance (résultat 1125 du PME-2023).</p> <p>1.3.3. Renforcer l'effectivité du système d'évaluation de la performance des agents publics.</p>	24 mois	Trésor Public	OMRH Ministères sectoriels
II. Stimulation la motivation des agents de la fonction publique	<p><i>2.1. Système de gestion de carrière et de rémunération</i></p> <p>2.1.1. L'établissement d'un système de gestion de carrière et de performance (résultat attendu 1137 du PME-2023) ;</p> <p>2.1.2. L'établissement d'un système de rémunération équitable (résultat attendu 1134 du PME-2023) ;</p> <p>2.1.3. Établissement de relation claire et solide entre contribution et rétribution des agents de la fonction publique (résultat attendu 1139d du PME-2023).</p>	24 mois	Trésor Public	OMRH Ministères sectoriels

	<p>2.2. <i>Éthique de travail dans l'Administration</i></p> <p>2.2.1. Développement du sens de service public et de l'intérêt général (résultat attendu 1139c du PME-2023).</p>			OMRH Ministères sectoriels
III. Intégration du système de formation des cadres de la fonction publique	<p>3.1. <i>Renforcement des intitulions intervenant dans la formation des cadres de la fonction publique</i></p> <p>3.1.1. École nationale d'administration et de politiques publiques (ENAPP).</p> <p>3.1.2. Centre de techniques de planification et d'économie appliquée (CTPEA).</p> <p>3.1.3. Centre de Formation et de Perfectionnement des Agents de la Fonction Publique (CEFOPAFOP).</p> <p>3.1.4. École National d'Administration Financière (ENAF) ;</p> <p>3.1.5. École des douanes.</p> <p>3.1.6. Académie Jean Price Mars.</p> <p>3.1.7. École de la magistrature.</p>	24 mois	Trésor Public	OMRH Ministères sectoriels
	<p>3.2. <i>Mécanismes de collaboration et de synergies entre ces institutions de formation</i></p> <p>3.2.1. Mise en place d'un cadre institutionnel de collaboration</p> <p>3.2.2. Renforcement des tronc commun de formation entre les diverses institutions</p>			OMRH Ministères sectoriels
IV. Renforcement des mécanismes de coordination	<p>4.1. <i>Sensibilisation et responsabilisation de tous les acteurs, à tous les niveaux</i></p> <p>4.1.1. Campagne de sensibilisation et de formation</p> <p>4.1.2. Mise en place de mécanismes continus de suivi-évaluation des politiques et des stratégies.</p>	24 mois	Trésor Public	OMRH Ministères sectoriels
	<p>4.2. <i>Renforcement institutionnel</i></p> <p>4.2.1. Renforcement institutionnel des organes spécialisés préposés à la coordination au niveau de la Primature et des secteurs.</p> <p>4.2.2. Renforcement de la société civile.</p> <p>4.2.3. Clarification des rôles et responsabilités entre les différents intervenants tant au niveau de la Primature et des secteurs que des collectivités territoriales, créant des conflits institutionnels latents.</p>			OMRH Ministères sectoriels

E. La stratégie de financement

563. La stratégie de financement pour la mise en œuvre du Pilier Gouvernance administrative englobe toutes les sources connues et potentielles de financement, notamment :

- les crédits budgétaires du Trésor public ;
- l'appui bilatéral, régional et multilatéral dans le cadre de l'aide au développement, notamment le soutien apporté aux pays à cet effet par des institutions financières régionales et internationales et d'autres sources.

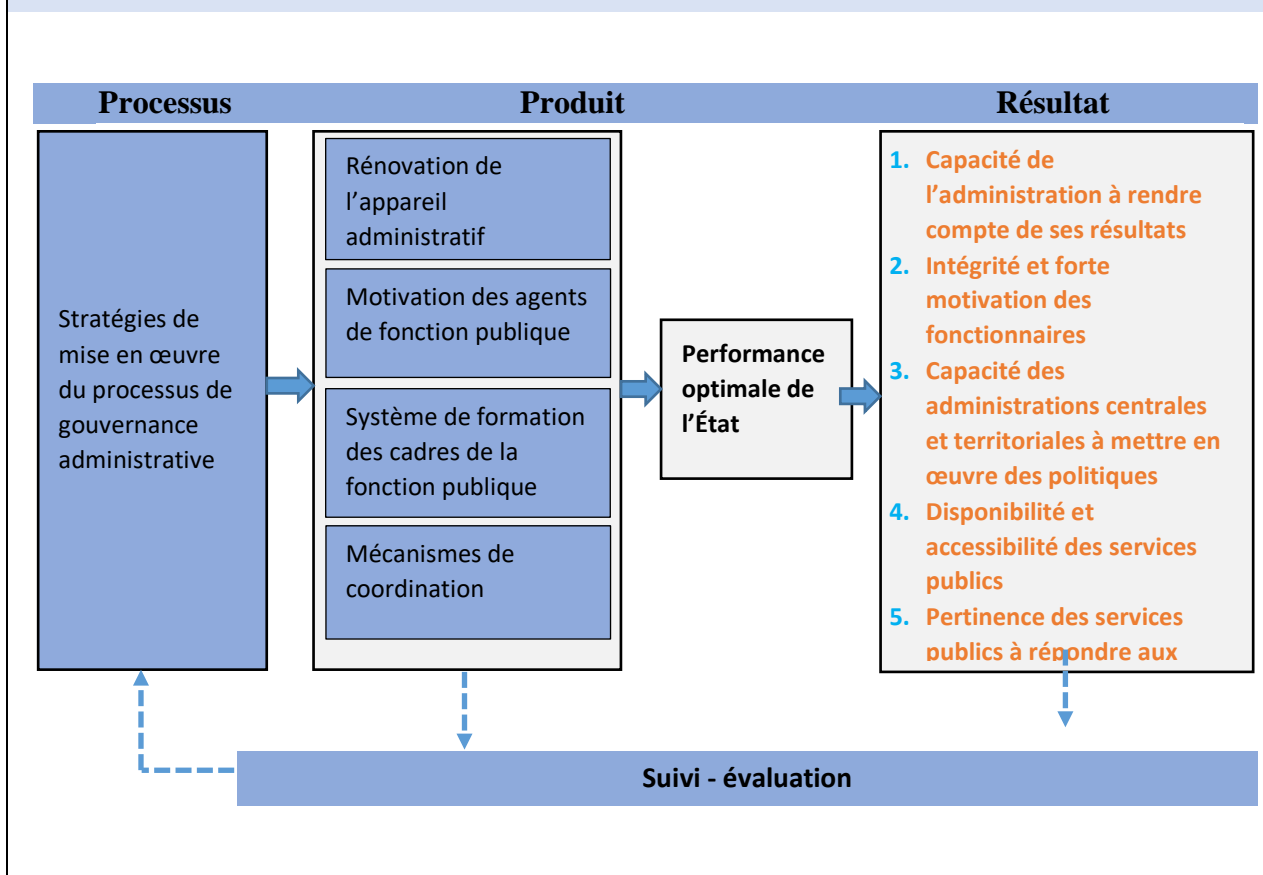
F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

564. La gouvernance administrative concerne les efforts déployés par l'État en vue d'*optimiser la performance globale de l'État* ; ceci à travers un certain nombre de stratégies, notamment : renforcer le système de gestion de la performance globale de l'État, stimuler la motivation des agents de la fonction publique ; contribuer à l'intégration du système de formation des cadres de la fonction publique ; renforcer les mécanismes de coordination. Elle prévoit des programmes d'actions associés aux Axes prioritaires d'interventions, des stratégies assorties d'indicateurs de performance de l'administration. Il s'agit, notamment :

1. Capacité de l'administration à rendre compte de ses résultats.
2. Intégrité et forte motivation des fonctionnaires.
3. Capacité des administrations centrales et territoriales à mettre en œuvre des politiques.
4. Disponibilité et accessibilité aux services publics.
5. Pertinence des services publics à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables.
6. Instauration d'une bonne dynamique de collaboration et de renforcement de partenariat entre les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes d'actions.

565. Le modèle ci-dessous vise à expliquer comment la gouvernance administrative, et la mise en œuvre de ses programmes d'actions y afférents, influenceront sur la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023. Ce modèle montre aussi comment intégrer des indicateurs de suivi et d'évaluation dans la performance de l'Administration.

Figure 14 : Renforcement de la Gouvernance Administrative – vue synoptique du dispositif de suivi-évaluation



2. LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE ET RENFORCEMENT DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE

A. L'état des lieux et principaux défis

566. Depuis tantôt des décennies, Haïti peine énormément dans l'implémentation des différents Plans de développement et de documents cadres élaborés notamment : les deux *Plans d'Ajustement Structurels* (PAS, 1987/1997) ; le *Bilan commun de pays* (2000) ; le *Cadre de coopération intérimaire* (2004) ; le *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* (DSNCRP, 2008) ; le *Plan d'action pour le développement et le relèvement national* (PADNA, 2010) ; et actuellement le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH). À ces documents s'ajoutent, au sein de chaque secteur, un nombre incroyable de documents de politiques. Tous les ministères sont dotés de documents de politique sectorielle, ou des stratégies de développement de leur secteur.

567. Le constat général est un manque de résultats. Cela est attesté notamment par : la faillite de notre capacité à produire des biens et des services de qualité et en quantité suffisante pour répondre à la demande dans tous les domaines : agriculture, commerce et industrie, bâtiments et travaux publics, transport, communication, tourisme, énergie, etc. ; le manque de capacité à

faire face aux catastrophes naturelles ; l'incapacité à assurer l'ordre et la sécurité publics. C'est ainsi qu'Haïti fait face à une grave crise politique, économique et sociale sur la dernière décennie. Crise qui a empiré au début de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 qui touche Haïti.

568. Les principaux défis auxquels l'économie nationale fait souvent face en termes d'obstacles à surmonter pour accélérer le progrès du pays, se situent au niveau de :

- **L'environnement socio-politique marqué surtout par une multiplicité de chocs politiques** conduisant à la montée d'insécurité généralisée de plus en plus dans le pays, des séries de protestations populaires, et à des dysfonctionnements dans la continuité de l'État. Au cours de cette dernière décennie le pays a connu une série de crises politiques et sociales dont les mouvements populaires dits « Pays Lòk » qui en 2018 et 2019 ont affecté énormément la dynamique économique et la sérénité de la population. Ces événements socio-politiques ont perturbé la mise en œuvre des programmes d'actions du Gouvernement ainsi que l'exécution normale du budget à plusieurs reprises. Ils débouchent généralement sur **(i)** la reconduction du budget qui ne tient pas compte des priorités économiques et financières de l'exercice en cours ; **(ii)** des mouvements populaires qui ont entraîné des arrêts de l'activité économique, perturbé la mobilisation des recettes publiques, à côté des pénuries sporadiques de carburant; et **(iii)** le dysfonctionnement de l'État qui a ralenti la mise en œuvre des actions de réformes envisagées, la finalisation des Programmes économique et financier négociés avec les services du Fonds Monétaire International (FMI) dont la mise en œuvre devrait renforcer la confiance de l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que des investisseurs privés.
- **Les chocs ou aléas naturels** : de par sa localisation dans les Caraïbes, Haïti est exposé à un large spectre de phénomènes naturels. Ces derniers, combinés aux conditions socio-économiques difficiles, constituent un état de risques permanent et croissant. Perturbations météorologiques, débordements, inondations, éboulements, glissements de terrain, dégradation environnementale, érosion, déforestation, sécheresse, incendies, séismes, destruction de bassins versants, ont constitué les causes d'une série de désastres dans le pays de 1900 à 2019. Haïti a connu plus vingt-quatre (24) cyclones, plus de vingt-cinq (25) inondations sectorielles, un séisme majeur en janvier 2010 et plus de sept (7) sécheresses.
- Ces phénomènes naturels touchent généralement le secteur agricole. Ils contribuent à la réduction de l'offre alimentaire dans le pays, la destruction de quelques infrastructures, avec de graves incidences en termes de dommages, pertes humaines et matérielles. Ces chocs laissent généralement des personnes sans abri et augmentent du coup le niveau de pauvreté dans le pays ;
- **L'insuffisance des politiques publiques** dans la prise en compte des vulnérabilités sociales, politiques, économiques, environnementales et climatiques qui sont préoccupantes face à des chocs divers de plus en plus récurrents (Pandémie par

exemple). Il existe un déficit de coordination énorme des actions et politiques au niveau des différents Ministères sectoriels. Ainsi, le cadre inapproprié laisse déceler une certaine difficulté à assurer une gouvernance économique favorable à l'investissement et à la croissance économique territorialement équilibrée, pour la mise en place de politiques de gestion des risques, de promotion et d'encadrement du secteur privé ;

- **Une structure organisationnelle et de gouvernance non adéquate** pour prendre en charge certaines attributions notamment la promotion de mécanismes viables de financement de l'économie, la supervision du secteur financier et des organismes publics à caractère commercial ;
- **Un cadre de gestion des finances publiques peu efficace** : pendant plusieurs décennies, le cadre de gestion des finances publiques ne favorise pas une mobilisation efficace des ressources domestiques, et non plus une gestion rationnelle des ressources c'est-à-dire ne contribue pas à l'efficacité des dépenses publiques. En dépit, de la mise en œuvre de réformes dans ce secteur dans toutes ses composantes notamment la fiscalité, la planification, la budgétisation, le contrôle, la trésorerie, la comptabilité publique, et la gestion des marchés publics, on est encore très loin des résultats escomptés car jusqu'ici il y a beaucoup de lenteurs dans l'implémentation de la réforme.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

569. Au cours de la période 2020-2023, l'action du gouvernement haïtien vise l'instauration d'un système de gouvernance économique et financière apte à garantir une gestion optimale des deniers de l'État et à assurer la mise en œuvre de politiques économiques efficaces. Il s'agit de rendre l'action publique plus efficace, plus proche du bien public et de l'intérêt général, en aménageant des espaces de participation des acteurs et groupes sociaux intéressés par les enjeux donnés. Il s'agit plus spécifiquement de :

1. **Renforcer le pilotage économique et financier** par le traitement et l'usage des informations, des données et des savoirs permettant la prise de décisions dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires du PREPOC 2020-2023 ;
2. **Assurer une gestion efficace et efficiente des finances publiques** à travers des mécanismes garantissant : **(i)** la stabilité macroéconomique ; **(ii)** l'efficacité dans l'allocation des enveloppes budgétaires aux différents secteurs ; **(iii)** l'efficacité opérationnelle et **(iv)** la transparence et la responsabilité budgétaires.
3. **Assurer une bonne gestion de l'investissement public et de la commande publique** par l'instauration de mécanismes de sélection et de hiérarchisation des programmes et projets avant leur programmation et budgétisation, d'évaluation préalable (ou étude de faisabilité) ou ex-ante.

A. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

Axe 1 : Renforcement du pilotage des politiques économiques et financières

570. Comme nous venons de le voir, le plus gros problème d'Haïti est la mise en œuvre des Plans de développement économique et social. Au cours de ces trente dernières années, le Gouvernement haïtien en a adopté pas moins d'une demi-douzaine. Certes, certains freins à l'investissement privé influent négativement sur les résultats attendus. Parmi ces freins, les plus couramment évoqués sont :

1. Faiblesse des revenus de la population ;
2. Faiblesses institutionnelles ;
3. Insécurité foncière et de la propriété privée ;
4. Informalité économique et problème d'identification de la population ;
5. Coûts élevés de production (énergie) et qualité médiocre des infrastructures ;
6. Bureaucratie lourde, fiscalité dissuasive sur les entrées de capitaux ;

571. Au-delà de ces freins, il faut souligner le déficit de pilotage des politiques économiques et financières liées à ces plans. Ce déficit met en exergue le manque de performance des organes, comme : la Primature, les ministères sectoriels, les organismes autonomes et les collectivités territoriales quant aux aspects de pilotage de leurs missions. Plus spécifiquement, les Unités ou Directions préposées aux activités de pilotage au sein de ces organes sont défaillantes. Elles sont pour ainsi dire incapables de mettre en œuvre des activités de traitement permanent et systématique de l'information, de documents ou de données, incluant la collecte, le signalement, l'analyse, le stockage, la recherche, en vue de la prise de décision dont la finalité est double : adapter les programmes d'actions prioritaires aux difficultés propres au contexte de mise en œuvre ; trouver des solutions aux obstacles à l'efficacité de ces actions. Les indicateurs de cette défaillance sont de trois ordres :

1. La déficience de certains choix en matière économique et financière ;
2. L'incertitude des processus de mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires ;
3. L'incohérence des mécanismes de financement.

572. La défiance des choix en matière économique et financière met en exergue la défaillance des organes de pilotage. Ceux-ci éprouvent en effet des difficultés, notamment à : faire une évaluation à la fois des contraintes et des ressources économiques et financières disponibles, ou déterminer les menaces et opportunités d'environnement, avantage comparatif du pays ; considérer des solutions stratégiques ; sélectionner entre les options celles qui sont les plus pertinentes et réalisables ; définir les éléments d'une stratégie de mise en œuvre. Par exemple, plan après plan, l'agriculture est posée comme le pilier de l'économie. Mais, aucune sélection

n'est effectuée entre les différentes options d'agriculture : une agriculture orientée vers la souveraineté alimentaire ou une agriculture tournée vers le marché mondial ; une agriculture à base de petites exploitations biologiques ou une agriculture de grandes exploitations capitalistes. On peut également évoquer le tourisme où règne l'indécision la plus totale. Le pays est pourtant doté d'une importante richesse naturelle et patrimoniale matérielles et immatérielle. Le développement de plusieurs types de tourisme est possible : qu'il s'agisse du tourisme balnéaire, du tourisme historique et du tourisme religieux (Bois Caïman, les Lakou, les fêtes patronales, etc.), ou de l'écotourisme. Aucune de ces différentes options n'est véritablement sélectionnée. Le problème se pose dans les mêmes termes pour les autres secteurs, comme l'énergie, la construction, le transport, le commerce, ainsi de suite : le déficit de choix. L'efficacité de l'investissement public est gravement affectée par cette absence de choix. On y reviendra ci-dessous.

573. En ce qui concerne l'*incertitude des processus de mise en œuvre des programmes d'actions* prioritaires, il convient de noter des lacunes des diagnostics : les déterminants liés aux pratiques ou comportements faisant obstacle à l'efficacité des actions ou mesures mises en œuvre y sont généralement occultés. Parmi ces déterminants, les principaux sont les suivants :

- Les déterminants d'ordre politique (prévalence de la logique d'affrontement, balkanisation du territoire, troubles politiques chroniques, etc.) ;
- Les déterminants d'ordre économique (incompatibilités et rivalités entre les intérêts privés, prédominance d'une logique économique de rente voire de prédation, etc.) ;
- Les déterminants d'ordre socioculturel (méfiance, antagonismes entre les groupes sociaux, conflit de visions et de valeurs).

574. On trouve une illustration de ce type d'incertitude dans la mesure de libéralisation du marché des produits pétroliers prise en mars 2019. Les paramètres du marché des produits pétroliers haïtiens n'ont pas été analysés de manière approfondie, notamment l'absence de structure de prix pour la vente de ces produits. Ce qui rend possibles des montages qui ont permis aux compagnies pétrolières de doubler leurs marges de profits. C'est le signe de la défaillance des entités de pilotage de cette politique de libéralisation.

575. Enfin, l'*incohérence des mécanismes de financement* met en exergue des contradictions dans le processus budgétaire. D'un côté, les mesures à caractère douanier et fiscal ne s'articulent pas toujours avec les programmes d'actions prioritaires définis. Ces mesures visent davantage à équilibrer le budget qu'à soutenir des politiques économiques et sociales. De l'autre côté, les institutions financières privées se désintéressent du financement à long terme des industries. Elles affichent une forte préférence pour les secteurs où le profit est rapide et immédiat ; tel est le cas pour l'importation et le commerce. Ce qui entraîne une diminution des crédits pour les entreprises de production.

576. L'inefficacité du *Pilotage des politiques publiques* met à nu la défaillance des organes en matière de diagnostic, d'analyse, d'évaluation, de prospection, de veille des risques de goulots d'étranglement. Ils font montre de grandes difficultés lorsqu'il s'agit d'articuler les

actions à une vision. Ce qui rend impossible la réactivité et l'adaptation permanente des actions selon l'évolution de la situation propre à chaque contexte, en vue d'atteindre les résultats escomptés sur le long terme.

Axe 2 : Gestion efficace et efficiente des finances publiques

577. La gestion efficace et efficiente des finances publiques suppose une stratégie budgétaire axée sur : d'une part l'adéquation du choix concernant l'allocation des ressources budgétaires avec les priorités politiquement déterminées ; d'autre part, la combinaison souhaitée de différents types de dépenses, comme les salaires et les investissements en capital.

578. Il s'agit de s'assurer que les décisions politiques de haut niveau se reflètent dans les allocations financières détaillées qui composent le budget. Cette stratégie suppose la traduction des grands objectifs politiques en objectifs financiers, compte tenu des conditions prévues dans l'économie. Cette stratégie budgétaire est servie par deux outils principaux :

1. Sous-Axe 2.1 : Domaines de base de la gestion des finances publiques

- a. Mobilisation des ressources internes et externes
- b. Cadre global du Budget ;
- c. Gouvernance des finances locales ;
- d. Comptabilité, trésorerie et maîtrise de l'inflation
- e. Système d'information pour les finances de l'État.

2. Sous-Axe 2.2. : Mise en œuvre de la Loi du 4 mai 2016 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF).

579. Les sections suivantes, présentent les principaux programmes et actions selon les deux sous-axes d'intervention pour renforcer l'efficience et l'efficacité des finances publiques. Ainsi, les principaux programmes et actions relatifs au sous axe 2.1 : « **Domaines de base de la gestion des finances publiques** » se présentent comme suit :

□ 2.1.1 : Programmes et Axes pour la Mobilisation des ressources

580. L'amélioration des performances des administrations fiscales et douanières demeure l'un des défis majeurs des autorités haïtiennes. Au cours de la période 2017-2019, la mobilisation des recettes publiques a été empreinte du rythme de l'activité économique dans le pays et des perturbations au niveau politique et social. Les récentes crises socio-politiques dans le pays ont conduit à des contreperformances dans la réalisation des recettes internes et une forte réduction des marges budgétaires du Gouvernement.

581. Aujourd'hui, il paraît urgent d'adopter des mesures fiscales et douanières devant aider les administrations de perception à améliorer la mobilisation de la collecte des recettes. En ce sens, la stratégie globale d'atteinte des mesures devrait mettre l'accent sur l'appropriation sine qua non par la Direction Générale des Impôts (DGI), l'Administration Générale des Douanes (AGD) et les hautes autorités de l'État Central. Ainsi, le Bureau de Secrétaire d'État à la

mobilisation des recettes et le Comité de Politique Fiscale (CPF) devraient au sein du Grand MEF assurer le suivi et l'implémentation des différentes mesures.

✓ **Les programmes et actions relevant de l'Administration Générale des douanes (AGB)**

1- Automatisation continue des opérations douanières

- Installation et opérationnalisation de SYDONIA WORLD dans tous les bureaux de douane, les postes de contrôle routier, les services douaniers situés dans les parcs industriels et les zones franches ;
- Mise en application des nouveaux modules développés dans le système douanier automatisé SYDONIA WORLD ;
- Mise en exploitation de l'application informatique ASYVAL pour un meilleur contrôle de la valeur en douane déclarée des marchandises ;
- Abonnement à des sites internet spécialisés donnant des informations sur les prix des marchandises faisant l'objet de transactions commerciales internationales ;
- Mise en exploitation de l'application informatique / logiciel SIGAF pour une meilleure gestion et un meilleur contrôle des privilèges et avantages fiscaux accordés par l'État haïtien ;
- Révision et mise à jour régulière des critères de sélectivité intégrés dans SYDONIA WORLD ;
- Diversification des modes de paiement des droits et taxes (paiement en ligne, paiement par carte de débit ou de crédit, etc.) ;
- Mise en application du guichet unique électronique.

2- Simplification des procédures de dédouanement

- Développement de procédures simplifiées : le Dédouanement à domicile ou dans tous autres lieux agréés par l'AGD et l'Octroi du statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA) ;
- Développement de procédures pour le pré-dédouanement ;
- Établissement de normes de service ;
- Calcul et Fixation d'un temps moyen pour la mainlevée des marchandises importées ;
- Traitement accéléré des envois à faible risque.

3- Renforcement des contrôles douaniers

- Renforcement des vérifications physiques des importations à haut risque ;
- Vérification physique d'au moins 2% des marchandises sélectionnées en circuit vert ;

- Renforcement des mécanismes de contrôle après dédouanement ;
- Contrôle a posteriori des marchandises bénéficiant de privilèges fiscaux ;
- Renforcement du contrôle sur l'utilisation finale des marchandises exonérées ;
- Renforcement de l'inspection des services dans tous les bureaux de douane pour vérifier la conformité des opérations de dédouanement.

4- Accélération du processus de recouvrement des droits et taxes

- Création et opérationnalisation d'un Service de Recouvrement à la Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses de l'AGD ;
- Production mensuelle par les bureaux de douane et les services douaniers concernés de rapport sur les bordereaux de douane impayés et acheminement au Service de Recouvrement pour les suivis ;
- Développement de procédures pour accélérer le recouvrement des droits et taxes.

5- Lutte contre la contrebande et la fraude

- Utilisation d'équipements de contrôle non intrusif pour vérifier le contenu des conteneurs et des camions ;
- Aménagement d'espaces stériles pour les opérations douanières ;
- Mise en place de brigade nautique ;
- Mise en place de brigades cynophiles ;
- Coopération entre l'AGD et la Direction Générale des Impôts (DGI) pour des échanges d'informations et des actions coordonnées de contrôle des entreprises
- Mise en œuvre de l'Accord de Coopération Douanière avec la « Dirección General de Aduanas de la República Dominicana » sur les échanges d'information ;
- Interconnexion du système douanier automatisé de la République dominicaine (SIGA) avec SYDONIA WORLD ;
- Mise en place d'un système de renseignement et d'enquête ;
- Établissement d'une base de données de gestion des risques ;
- Disponibilité de fichier de fraudes dans tous les bureaux de douane et communication en temps réel des indices de fraude ou des faits constatés aux instances de contrôle concernées ;
- Élaboration et mise en œuvre de protocoles avec les unités de renseignement international et national ;
- Élaboration et mise en œuvre de protocoles d'accord avec les ambassades (consulats) sur les échanges d'information visant à contrer les risques ;

- Disponibilité d'une ligne de téléphone confidentiel 24/7 pour l'Unité de Renseignement et de Gestion des Risques ;
- Mise en place d'un système de vidéo surveillance pour assurer la surveillance des frontières 24/7 : Acquisition de drones et d'autres équipements de surveillance pour le contrôle des espaces frontaliers et Création d'un centre opérationnel de surveillance 24/7 ;
- Mise en place de bureaux de douane juxtaposés.

6- Renforcement de la Gouvernance douanière

- Renforcement des dispositifs juridiques et légaux de l'AGD et leur adaptation aux nouvelles normes internationales
 - ✓ Publication d'un nouveau Code douanier
 - ✓ Publication des avis ministériels relatifs au nouveau Code douanier
 - ✓ Publication de la loi organique de l'AGD
 - ✓ Adhésion à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, Convention de Kyoto Révisée (CKR)
 - ✓ Adhésion à la Convention internationale d'assistance mutuelle administrative en matière douanière
 - ✓ Ratification et publication du Traité instituant l'organisation des douanes de la Caraïbe
- Numérisation des textes légaux et réglementaires douaniers en vigueur et leur publication sur le site web de la douane
- Adoption et mise en œuvre du Statut Particulier des fonctionnaires des douanes
- Mise en place de mécanismes de mesure de la performance
 - ✓ Élaboration et signature de contrats de performance avec les Directeurs de bureaux de douane et de l'Office Central
 - ✓ Renforcement des capacités opérationnelles des Agents des douanes
 - ✓ Rotation régulière des Agents des douanes dans les bureaux de douane
 - ✓ Renforcement du système de communication
 - ✓ Mise en place d'une ligne d'information unique 24/7 (3 ou 4 chiffres)
 - ✓ Mise à jour régulière des informations sur le site web de la douane
 - ✓ Mise en place de l'intranet
 - ✓ Utilisation des réseaux sociaux (twitter, Facebook, etc.) pour informer les usagers de la douane et le public sur les décisions administratives et légales prises par l'AGD
- Acquisition de licences de logiciel (software License)

- ✓ Redhat Entreprise (5 ans)
- ✓ Symantec Antivirus (5 ans)
- ✓ Office 2019 (5 ans)
- ✓ Windows Server 2019 (30 servers)
- ✓ Exchange 2016 (5 ans)
- ✓ Solarwinds (5 ans)
- ✓ Windows 10 Pro (200 licences)
- ✓ Adobe Suite CS6 (5 ans)
- ✓ Firewall Cisco 5545 (N/A)
- Adoption et Mise en application du Code d'Éthique des Fonctionnaires des douanes ;
- Disposition de ressources financières propres pour appuyer certaines décisions stratégiques (intégration dans la loi de finances du montant réservé à l'AGD dans le cadre de l'application des articles 4, 5 et 6 du décret de 2005 sur la part de saisie payable aux indicateurs d'infractions douanières).
- ✓ **Les programmes et actions relevant de la Direction Générale des impôts (DGI)**

1- Vérification et Contrôle fiscal

- Intensification du Recouvrement de tous les bordereaux de vérification, dont les contribuables ont donné un accord total pour les Exercices 2016/2017 à 2018/2019 ;
- Mise en place de la Vérification sur place pour toutes les Entreprises en situation de perte pour l'exercice 2018-2019 ;
- Accélération du mécanisme de reversement de la TCA collectée par les entreprises ;
- Mise en place d'une cellule d'Inventaire pour les chèques émis au Trésor Public non transférés à la DGI pour encaissement ;
- Renforcement des structures de contrôle et de recouvrement ;
- Finalisation de l'informatisation de la DGI notamment les Agences Locales des Impôts (ALI).

2- Impôt axé sur le patrimoine financier et physique

- Campagne accrue sur la déclaration définitive d'impôt en déployant les inspecteurs de la DGI au niveau d'un échantillonnage d'entreprises privées et institutions à but non lucratif ;

- Exploitation et Analyse des dossiers d'enregistrement de toutes les transactions immobilières afin d'identifier les vendeurs et acheteurs de terrains et immeubles, pour récupérer les impôts et taxes non payés ;
- Implémentation et Renforcement du paiement en ligne ;
- Concrétisation du projet « déclaration en ligne » ;
- Valorisation des ressources foncières ;
- Déploiement progressif du Système Revenue Management System (RMS) au niveau du territoire national.

3- Avantages fiscaux

- Renforcement du ciblage et du contrôle des exonérations ;
- Participation des ONGs à hauteur de 50% dans les bordereaux ;
- Pleine application du « Plan de rationalisation des dépenses fiscales » ;

✓ Les Mesures transversales

1- Finalisation des travaux en cours

- Élaboration de la Feuille de route de la réforme fiscale ;
- Révision du Code Général des Impôts ;
- Renforcement de la structure de vérification par le biais de l'interconnexion de la DGI, l'AGD et le Trésor tout en remontant sur cinq ans de vérification pour les entreprises (bilan, chiffre d'affaires etc...).

2- Meilleure prise en charge des fonds propres par le TRESOR PUBLIC

- Création des Régies de Recettes au niveau des Ambassades et Consulats d'Haïti à l'étranger ;
- Audit régulier de l'Inspection Générale des Finances (IGF) auprès des organismes autonomes à caractère commercial.

□ 2.1.2 : Programmes et Axes pour le renforcement du cadre budgétaire global

582. En ce qui concerne le Cadre global du budget, le processus est déjà mis en branle. En premier, la rénovation du cadre macroéconomique par le renforcement des capacités de modélisation est en marche. En second lieu, le cadre légal et règlementaire (adoption de deux nouveaux Décrets qui modernisent le cadre budgétaire global et cherchent à renforcer le système d'investissement public) est en cours de rénovation. En troisième lieu, des dispositifs de renforcement du cadre de planification et de programmation (UEP) sont élaborés. Enfin, deux plans d'action pour l'amélioration rapide du Système National d'Investissements Publics

et des circuits de passation de marchés publics et de dépenses publiques ont été élaborés. Toutefois, un certain retard est constaté dans leur mise en œuvre.

❑ 2.1.3 : Programmes et Axes pour le renforcement de la Gouvernance des finances locales

583. Pour ce qui est de la dimension de la gouvernance des finances locales, le processus avance également. Les dispositifs règlementaires et légaux régissant la gouvernance financière locale est sont en cours d'instauration. Quatre dimensions constitutives de ce domaine de réforme sont prises en compte : le budget des Collectivités territoriales (CT), la mobilisation des ressources des CT, la comptabilisation des ressources des CT et, enfin, le contrôle des CT. Les actions prévues dans ce cadre comprenaient l'adoption d'un guide de préparation et d'exécution du budget des CT, le projet d'Arrêté Ministériel pour la publication des budgets des CT et la production de la compilation des budgets communaux.

❑ 2.1.4 : Programmes et Axes pour le renforcement de la Gestion de la Comptabilité, de la trésorerie et la maîtrise de l'inflation

584. Dans la lignée de ses missions fondamentales de stabilité interne et externe de la monnaie nationale, la BRH entend utiliser l'ensemble des différents instruments à sa disposition (bons BRH, réserves obligatoires, interventions sur le marché des changes, ...) en vue de maîtriser l'inflation. L'efficacité de ces instruments sera d'autant plus renforcée par la signature d'un *Pacte de Gouvernance Économique et Financière* avec les autorités budgétaires en vue de limiter les incidences de la situation des finances publiques sur la conduite de la politique monétaire ainsi que la décision du Gouvernement d'aller vers le cash management particulièrement pour la fin de l'exercice en cours.

585. De façon plus générale, la maîtrise de l'inflation sera favorisée par une conjoncture socioéconomique stable et favorable aux fondamentaux macroéconomiques (déficit budgétaire contenu, absence de chocs majeurs, stabilisation et réduction progressive du déficit commercial). Cette maîtrise de l'inflation sera également liée aux efforts visant à stabiliser d'éventuelles pressions sur le marché des changes. De tels efforts pourront prendre la forme de mesures conventionnelles de politique monétaire proprement dites ainsi que des mesures administratives visant à mieux encadrer le fonctionnement du marché des changes. Ces dernières mesures pouvant inclure des actions en vue de réduire le poids de l'informel ou d'agréer de nouveaux acteurs.

586. La BRH entend également poursuivre avec des mesures structurelles à travers ses programmes incitatifs orientés vers les secteurs productifs, lesquels devraient s'étendre bientôt au secteur de la microfinance avec le décret mettant ces institutions sous la supervision de la Banque Centrale, et ainsi à terme avoir un double effet :

1. Effet positif sur les exportations (hausse de l'offre de devises dans l'économie) ;
2. Effet négatif sur les importations (moins de pressions sur la demande de dollars à des fins d'importations).

587. Parallèlement, en vue de minimiser les anticipations négatives, réduire l'asymétrie d'information et mieux informer le public de manière générale, la Banque Centrale entend maintenir une politique de communication active sur ses actions et l'évolution de la conjoncture économique et financière. La combinaison de cet éventail de mesures conjoncturelles, de programmes à visée structurelle, de mesures légales et d'une communication accrue devrait ainsi favoriser une meilleure orientation des anticipations des agents économiques et permettre ainsi de mieux maîtriser l'évolution des prix dans l'économie.

❑ **2.1.5 : Programmes et Axes pour le renforcement du Système d'information pour les finances de l'État (SIFE)**

588. Le domaine relatif au système d'information pour les finances de l'État (SIFE) connaît également des progrès significatifs. Ce progrès se matérialise à travers la mise en place d'un certain nombre de dispositifs. Les principaux sont :

1. Politique de Sécurité du Système d'Information (PSSI) ;
2. Plan de formation à l'informatique ;
3. Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFP / IFMIS) ;
4. Gestion électronique des documents (GED). Ce projet intègre deux institutions extérieures aux MEF : la Commission Nationale des marchés Publics ; la Cour Supérieure des Comptes et des Contentieux Administratifs.

589. Il faut également noter l'idée du MPCE de développer un Système d'Information pour le Développement (SID). Actuellement, le processus de sa mise en œuvre est à sa seconde phase. Les activités ont surtout consisté dans la formation des cadres et dans le déploiement du système dans les ministères sectoriels.

590. Les principaux programmes et actions relatifs au sous axe 2.2 : « **Mise en œuvre de la Loi du 4 mai 2016 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF)** » se présentent comme suit :

❑ **2.2.1 : Programmes et Axes pour la mise en œuvre de la Loi du 4 mai 2016 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF).**

591. Loi du 4 mai 2016, remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances institue la méthode de budgétisation axée sur les résultats. C'est ce qu'on appelle le Budget-Programme. En son article 30, la Loi du 4 mai 2016 dispose que : dans les budgets-programmes, les crédits sont répartis par programme, chaque programme correspondant à une politique publique. Plus spécifiquement, le Budget-Programme présuppose l'adéquation entre quatre (4) éléments fondamentaux du processus de l'action gouvernementale :

- Les énoncés de politique générale du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;

- Les programmes d'actions des ministères sectoriels ;
- Les crédits budgétaires alloués aux ministères sectoriels ;
- Les mesures à caractère fiscal et douanier des lois de finances.

❑ 2.2.2 : Programmes et Axes pour l'amélioration du Processus de budgétisation

592. L'intérêt de la Loi du 4 mai 2016 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF) est de consacrer la budgétisation dans un cadre pluriannuel au moyen de deux instruments fondamentaux : d'une part, le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) ; d'autre part, le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT). Cette approche budgétaire pluriannuelle doit à terme contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- Contribuer à la discipline budgétaire globale, en permettant de s'assurer que l'impact budgétaire futur des politiques publiques est en adéquation avec le cadre macroéconomique à moyen-terme ;
- Permettre de programmer dans le temps les réallocations de ressources en fonction de nouvelles priorités, tandis que dans le cadre du budget annuel, les inflexions pouvant être apportées aux politiques budgétaires sont marginales ;
- Procurer aux gestionnaires une meilleure prévisibilité pour gérer leurs programmes et en fournissant un cadre pour le suivi de la performance. Toutefois, il n'est possible d'améliorer la prévisibilité que si les procédures sont respectées, la programmation pluriannuelle des dépenses ne devant pas conduire à formuler des promesses inconsidérées.

593. S'agissant du contrôle, en son article 77, la LEELF soumet les opérations d'exécution du budget de l'État à un triple contrôle : administratif, juridictionnel et parlementaire. Le contrôle s'exerce sous une double forme, interne ou externe.

❑ 2.2.3 : Programmes et Axes pour le renforcement du Contrôle interne et externe

594. En matière de contrôle interne, trois objectifs sont visés : la conformité, l'efficacité et la sécurité des opérations. Il s'agit de parvenir à un niveau de maîtrise des processus en vue de réaliser les objectifs des politiques publiques ; c'est une exigence de la méthode de budgétisation par programme axée sur la performance dont la finalité est de garantir l'efficacité et l'efficience de l'action publique.

595. Le dispositif de contrôle interne se décompose en contrôle a priori, concomitant, et a posteriori. Ces contrôles se présentent essentiellement comme des contrôles de régularité et sont constitués :

- du contrôle *a priori* et concomitants traditionnels de l'exécution du budget (contrôle de l'engagement et de l'ordonnancement des dépenses assuré par l'ordonnateur et le contrôleur financier ainsi que le contrôle comptable de l'ordonnancement assuré par les comptables publics) ;
- le contrôle *a posteriori* effectué par les organes et les autorités de contrôle à savoir les inspections ou autres unités de contrôles au sein des ministères, l'Inspection générale des Finances, la Cour des comptes et le Parlement.

596. Mais l'option qui s'affirme est celle de la prédominance des contrôles *a posteriori*. C'est le cas avec le contrôle exercé par l'Inspection Générale des Finances (IGF), avec en corollaire une responsabilisation des ministères. Ce contrôle porte essentiellement sur la conformité de l'exécution des budgets avec les textes en vigueur. Il s'agit plus exactement de la vérification et du contrôle de régularité des opérations des ordonnateurs et des comptables en vue de détecter les irrégularités et les malversations.

597. S'agissant du contrôle externe, deux innovations méritent d'être soulignées. La première concerne la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) dont le rôle est élargi : s'étendant du contrôle administratif et juridictionnel des recettes et des dépenses de l'État vers le contrôle sur la performance et la qualité dans l'exécution de la loi de finances (article 87, LEELF). La Cour est également appelée à jouer un rôle d'appui au Parlement : elle doit lui transmettre des rapports et analyses pour l'aider à analyser les projets de loi de finances et de la loi de règlement. La deuxième innovation se rapporte à l'extension du contrôle du Parlement. Traditionnellement, le contrôle parlementaire est exercé par le Pouvoir législatif à l'occasion de l'examen et du vote des projets de lois de finances (loi de finances initiale, loi de finances rectificative et loi de règlement) et de la présentation des comptes annuels de l'administration générale. Désormais, le Parlement a compétence pour évaluer l'efficacité des politiques publiques. Ce travail d'évaluation s'ajoute pour ainsi dire à celui décrit aux articles 17 et 18 du décret du 16 Février 2005 ainsi qu'aux articles 104 à 130 de la Constitution concernant les procédures d'examen du budget par le Parlement.

598. A ces deux institutions de contrôle externe, la CSCCA et le Parlement, s'ajoutent deux autres : l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC), l'Unité centrale de Renseignement financier (UCREF). En ce qui concerne cette dernière institution, il a un rôle important à jouer dans la réduction de la corruption et du blanchiment de capitaux : une bonne détection des actes liés à la délinquance financière pourrait contribuer à assainir l'économie du pays. Les rapports de l'UCREF pourraient servir d'indicateur pour la Direction Générale des Impôts afin d'identifier des potentiels contribuables qui fuyaient le fisc mais trouvant des justifications pour des capitaux ou des biens soupçonnés de provenance illicite.

Axe 3 : Bonne gestion de l'investissement public et de la commande publique

1. Sous-Axe 3.1. Stratégie de l'investissement public

599. Une étude du Cirad³⁹ révèle que le taux d'investissement (29% du PIB en moyenne) d'Haïti se situe dans la moyenne des pays de la CARICOM. Ce qui laisserait à penser que la croissance haïtienne ne souffre pas d'un déficit d'investissement compte tenu du niveau du PIB. L'étude a attiré l'attention sur la nature des investissements qui se concentrent essentiellement sur des secteurs à faible productivité du travail et à faible valeur ajoutée. Cette inefficacité des investissements publics s'explique par les effets d'un certain nombre de contraintes structurelles.

600. Toutefois, le constat est l'absence de stratégie assumée et intégrée par les institutions. Le Programme d'investissement public (PIP) est simplement le dégagement de crédits budgétaires pour des idées de programmes et projets. Ces idées sont généralement énoncées dans le Plan de développement économique et social en vigueur, géré par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). Certes, tous les plans sont toujours en conformité avec les objectifs des Nations-Unies (Objectifs du Millénaire, Objectifs de Développement Durable). Mais, ils ne s'inscrivent nullement dans une vision du problème central du pays : la forte dépendance à l'égard de l'importation de produits de consommation et d'intrants pour les industries de biens et de services nationaux qui demeurent à l'état embryonnaire.

601. Conçus en rapport avec des objectifs aussi généraux que généreux, les investissements publics n'agissent que peu sur les facteurs économiques, financiers, institutionnels, politiques et socioculturels de cette dépendance accrue à l'importation. Certains projets financés ne visent aucun résultat concret. C'est ainsi qu'on voit dans le budget d'investissement des ministères des projets qui sont programmés et financés plusieurs années consécutives, sans qu'il y ait de rapport qui soutienne les nouvelles demandes. Les critères de sélections et de financement des projets ne sont nullement évidents.

602. Cette absence de stratégie de l'investissement public se reflète au niveau de la passation et exécution de marchés non planifiés ; un processus qui est non planifié. Sur les dix-huit Ministères et la cinquantaine d'organismes autonomes et d'entreprises publiques, sans compter les collectivités territoriales dont le nombre dépasse la centaine, bon an mal an, il y a moins d'une vingtaine d'institutions qui se prêtent à l'exercice de préparer leurs plans annuels de passation de marchés publics. Pour le présent exercice, un total de treize (13) ont été reçus : quatre (4) ministères, huit (8) organismes autonomes et entreprises publiques et une (1) collectivité communale. L'absence de plans de marchés traduit le manque criant de transparence dans la gestion de la commande publique en Haïti. Peu de Plans de marchés (PPM) transmis par les Autorités contractantes et presque pas de rapports trimestriels d'exécution des PPMs. C'est le malheureux constat que l'on ne peut que déplorer.

2. Axe 3.2 Effets limités sur les activités économiques

⁽³⁹⁾ Thierry Giordano, Agricultural Research For Development, Chapitre 2. Diagnostic global de croissance et implications pour le secteur agricole, p.11.

603. Le principal effet de l'absence de stratégie est le manque d'impact en termes de stimulation de la demande agrégée, et donc aucune génération de nouveaux revenus additionnels qui pourraient contribuer à augmenter l'épargne nationale. En effet, les crédits budgétaires sont alloués à des projets portés par des acteurs politiquement puissants, au détriment de projets appropriés aux impératifs de croissance économique.

604. Le fonctionnement des marchés publics reflète cet état de fait. En effet, le Système national de passation et de gestion des marchés publics, seize ans après la création de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) aux termes de la Loi du 10 juin 2009, fait face à un certain nombre de problèmes qui appellent des réponses rapides. L'enjeu est de permettre aux marchés publics de jouer leur rôle de locomotive du développement national.

3. Axe 3.3. La commande publique

605. La commande publique associée à l'investissement public n'a qu'un effet limité sur les activités économiques. Et pour cause, les travaux d'infrastructures les plus importants sont exécutés par les firmes de construction étrangères, lesquelles utilisent des intrants et des inputs de production (biens ou services) massivement importés : il n'y a donc nullement de demande pour des entreprises locales. En d'autres termes, ces dépenses publiques ne contribuent guère à la création d'emplois, et encore moins à la distribution des pouvoirs d'achat. Celles-ci finissent même par revêtir les traits des fenêtres par lesquelles l'argent des contribuables est jeté d'une part et, d'autre part, les pays bailleurs récupèrent l'argent qu'ils accordent à Haïti à titre d'aide au développement.

606. Ce gaspillage de fonds de l'investissement public est d'autant plus inévitable que les mécanismes de contrôle du processus de passation des marchés publics sont dysfonctionnels. Depuis la publication en 2009 de la loi portant création de la CNMP, l'économie mondiale a évolué ; ce qui rend évidente la nécessité de transposer de nouvelles pratiques ainsi que de nouvelles procédures dans le système national des marchés publics. La révision du cadre légal s'impose. A ce problème légal s'ajoute l'inapplicabilité des documents-types et des procédures de passation de marchés « opposables » à tous : une situation que plus d'un qualifie de paradoxe.

607. Par Arrêté du 30 août 2017, une dizaine de textes requalifiant les marchés publics et réglementant la passation et l'exécution de ceux pour lesquels le contrôle a priori de la CNMP n'est plus obligatoire a été publiée. Cependant les seuils de dépense qui délimitent l'usage de chacune de ces procédures ne sont pas encore publiés bien que divers avant-projets d'arrêtés aient été soumis à l'Exécutif. En d'autres termes, la CNMP fonctionne sans aucun document d'orientation stratégique.

608. Le score obtenu à la dernière évaluation à laquelle le Système des marchés publics a été soumis en 2013 a été très peu reluisant. D'où des recommandations de changements profonds. La CNMP a bénéficié de financement de la part des Partenaires techniques et financiers (PTF) ; cela a permis de disposer d'une assistance technique qui a conduit à l'élaboration d'un Plan stratégique quinquennal dans lequel sont arrêtées les nouvelles orientations à imprimer au

système ainsi que des activités qui s'inscrivent dans la durée. Ce Plan stratégique prévu initialement pour la période 2018- 2023 a été mis à jour pour 2020- 2025. Il n'est pas encore validé par l'Exécutif, ce qui empêche les PTF de financer les actions planifiées.

C. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

1. Domaines de base de gestion des finances publiques de base

☐ **Accroissement de l'efficacité de la dépense publique**

609. En dépit de la réforme des finances publiques entreprise par le Gouvernement haïtien depuis quelques années sur la modernisation de son système de Gestion des Finances Publiques (GFP), il reste beaucoup d'efforts à déployer pour une meilleure discipline et transparence budgétaire devant contribuer à accroître l'efficacité de la dépense publique. Trop souvent, des insuffisances au niveau des procédures standard d'exécution du budget ont forcé les autorités à avoir recours aux procédures dérogatoires. Il existe des procédures et des systèmes inadaptés jusqu'à présent pour assurer l'exécution du budget, ce qui entraîne une mauvaise gestion des arriérés publics avec notamment de grandes faiblesses dans les mécanismes de gestion de la dette ainsi que l'absence de gestion des risques budgétaires.

610. De telles situations encouragent le recours à des pratiques extrabudgétaires ayant pour conséquence des fois la présence des arriérés qui ne sont pas comptabilisés dans les comptes publics.

611. Aujourd'hui, il paraît indispensable d'améliorer la gestion des finances publiques comme élément de la bonne gouvernance financière en se focalisant sur : l'obligation de rendre compte par les instances étatiques ; l'efficacité et l'efficience de l'administration publique dans l'exécution des dépenses publiques et la prise en compte de l'Action de l'État dans une approche axée sur le développement (les résultats).

☐ **Actions à mener**

1. Renforcement des structures d'exécution de dépenses publiques

- Formation continue pour les administrateurs publics ;
- Renforcement du réseau des comptables publics ;
- Poursuite de la stratégie de déploiement du réseau comptable ;

2. Amélioration des procédures d'exécution budgétaire

- Concrétisation et déploiement du Système Intégré de Gestion des Finances Publics (SIGFIP) ;
- Basculement du SYSCOMPTE VERS SYSDEP pour l'exécution des dépenses d'investissement ;

- Finalisation du plan d'action de la Loi sur l'Elaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF) ;
- Elargissement de l'extension du champ couvert par le compte unique du Trésor (CUT) ;
- Mise en place d'un dispositif d'apurement des arriérés publics ;

3. Poursuite de la réforme dans le secteur énergétique dont l'EDH

- Réduction des Pertes techniques
- Réduction des coûts de production dont le prix par kWh
- Amélioration du taux de facturation
- Amélioration du taux de recouvrement
- Amélioration de la stratégie de communication

2. *Loi du 4 mai 2016 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF)*

□ Prérequis

612. Depuis le vote de la Loi du 4 mai 2016, les prérequis pour sa mise en œuvre n'ont pas été satisfaits. En effet, les nouveaux rôles octroyés aux divers organes de contrôle concernant l'évaluation de l'efficacité et de la performance des politiques publiques demeurent inefficients. Sur le plan du contrôle interne, les dispositifs en place constituent des obstacles au travail des inspecteurs généraux des finances (IGF). S'agissant de l'audit de performance exigé par la réforme, les conditions ne sont pas encore réunies. D'autant que les indicateurs de performance ne sont pas encore élaborés.

613. Pour ce qui est du contrôle externe, les organes ne sont pas encore en mesure d'assumer les nouvelles exigences relatives à leur rôle. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) accuse des faiblesses en matière de contrôle juridictionnel. Toutefois, depuis la mise en œuvre de la réforme et la création des postes comptables, elle n'a pas eu à juger les comptes. De même, elle n'a pas eu non plus à exercer le contrôle de la performance ou l'audit de la performance. En ce qui concerne le Parlement, le manque de capacité constitue un obstacle majeur à la prise en charge de la mission d'évaluation des politiques publiques, d'autant que certaines actions préalables font défaut. Il s'agit plus notamment de la définition, par l'Exécutif, de politiques publiques pour atteindre les objectifs fixés par les stratégies nationales de développement du pays.

614. Quant à l'ULCC, il faut noter des dysfonctionnements importants dans le système de poursuite en matière des enquêtes anti-corruption. En effet, les investigations menées par l'ULCC doivent faire l'objet de poursuite légale par les autorités judiciaires. Mais, les difficultés du système de poursuite rendent difficile le suivi des dossiers acheminés à la justice. Le résultat est la quasi-absence de condamnation pour corruption en Haïti. Par exemple, depuis

sa création (septembre 2004) à date, l'ULCC a acheminé quarante-six (46) dossiers aux Parquets de la République : deux (2) seulement ont fait l'objet de condamnations.

615. En ce qui concerne l'UCREF, de nombreux obstacles limitent les activités de collecte d'informations à partir des institutions financières ou d'autres institutions appelées à réaliser de grandes transactions financières, telles que : les banques, les coopératives d'épargne et de crédit, les casinos, les compagnies d'assurances, les maisons de transfert, les loteries, les concessionnaires de véhicules, les agents de change. Il en est de même des cabinets d'avocats et des études notariales, qui, dans l'accomplissement de leurs tâches, peuvent être amenés à recevoir de fortes sommes d'argent de personnes désireuses d'acquérir des biens immobiliers. Parmi ces obstacles, le principal est le mode de saisine : la déclaration de soupçon, un élément central du dispositif. Cette déclaration s'effectue à partir d'un formulaire complété par les institutions financières.

616. La déclaration de soupçon suppose l'obligation faite aux banques et professions concernées de surveiller attentivement les transactions financières et de signaler celles qui leur apparaissent comme suspectes. Mais, c'est une exigence délicate. Car, entre le banquier, l'avocat, le notaire, et son client, il doit régner un climat de confiance. Il s'avère donc difficile que ces professionnels donnent directement l'alerte aux autorités judiciaires des opérations douteuses qu'ils auraient constatées. C'est dans le but de ne pas altérer ce climat qu'il est créé, dans tous les pays, des organismes de renseignement financier pour jouer un rôle de tampon entre les institutions financières et les autorités judiciaires : tel est le cas de l'UCREF ; c'est un organisme qui est chargé de collecter les déclarations de soupçon et autres informations, de les traiter. Il s'agit d'identifier les opérations réelles qui se cachent derrière la façade des flux apparents et d'en alerter les autorités judiciaires. Dès lors que les opérations détectées sont fortement suspectées d'être des opérations de blanchiment, elles tombent sous le coup de la loi pénale. Les institutions financières ne peuvent plus dans ce cas opposer le secret bancaire. De très nombreux pays ayant adopté des législations relatives à la lutte contre blanchiment et contre le financement du terrorisme, lèvent le secret bancaire. Le but est de faciliter les déclarations de soupçon et les poursuites pénales.

617. Dans le cas d'Haïti, dans la pratique, l'économie illicite est tellement imbriquée dans l'économie légale qu'il est quasiment impossible de les démêler. L'imbrication signifie qu'il est souvent difficile de parvenir à la traçabilité des fonds qui sont investis par la suite dans l'économie légale. Et, selon l'esprit de la législation sur le blanchiment, cette absence de transparence et traçabilité quant à l'origine des fonds constitue l'élément matériel du soupçon. Il est donc fait obligation aux banques de s'interroger sur l'origine des fonds qu'elles reçoivent en dépôt. En réalité, les banques et les professionnels auxquels il est demandé de faire le travail de l'autorité judiciaire n'ont pas les moyens. De plus, ils ont peur de mettre en cause les relations avec leurs clients ; relations sur lesquelles repose leur modèle d'affaires. Par voie de conséquence, ils se gardent bien de déclarer des transactions suspectes.

618. Il faut également noter le déficit de coordination entre UCREF, ULCC, IGF et les autres structures de vérification et d'audit en place dans les ministères.

☐ Actions à mener**1. Mise en œuvre du cadrage pluriannuel**

- Préparation du cadrage pluriannuel
- Extension de la couverture des documents de programmation financière
- Renforcement des capacités pour réaliser le cadrage pluriannuel

2. Mise en œuvre de la fonction financière ministérielle

- Complément du cadre légal et réglementaire
- Renforcement des capacités
- Adaptation du système d'information à l'exécution du budget programme
- Application de la réforme au niveau des ministères test - Généralisation de la mise en œuvre

3. Action pour la rénovation du contrôle financier

- Cadre légal
- Renforcement des capacités
- Évolution vers des contrôles a priori fondés sur une analyse préalable des risques
- Analyse par le contrôleur financier de l'efficacité du contrôle interne et du contrôle de gestion
- L'évaluation de la performance (dans un horizon moyen et long terme) phase 4

4. Implantation ou amélioration d'un dispositif de contrôle interne au sein du ministère (auprès du DAF)

- Cadre légal
- Renforcement des capacités
- Adapter la Chaîne de la dépense
- Mise en place d'un dispositif de contrôle interne auprès des ordonnateurs

5. Implantation d'un dispositif de contrôle de gestion au sein du ministère

- Cadre légal
- Renforcement des capacités
- Mise en place progressive du dispositif de contrôle de gestion

6. Mise en œuvre des actions sur le contrôle interne a posteriori (IGF, Unité de contrôle et d'audit)

- Cadre légal et réglementaire
- Renforcement des capacités

- Mise en place des techniques de vérification axées sur le risque
- Introduction de l'audit sur la performance

7. Mise en œuvre des actions sur contrôle externe par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

- Cadre légal et réglementaire
- Renforcement des capacités
- Mise en place des techniques de vérification axées sur le risque
- Mise en place des techniques de vérification axées sur la performance

8. Renforcement du contrôle exercé par le Parlement

- Cadre légal et réglementaire
- Renforcement des capacités
- Mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques

9. Mise en œuvre des actions pour le renforcement de la fonction comptable

- Renforcement des capacités
- Cadre légal et règlementaire
- Élaboration d'une stratégie pour le renforcement de la fonction comptable

3. Bonne gestion de l'investissement public et de la commande publique

619. L'investissement public en Haïti est l'un des plus importants dans la région. Mais, il n'est nullement porteur de croissance. C'est le principal constat fait ici. Autrement dit, la croissance nationale n'est pas à la hauteur des efforts consentis en matière des investissements par l'État haïtien. Il est donc urgent de réformer l'investissement public en vue de mieux prioriser les projets pour faire face à la contrainte budgétaire, rendre l'économie nationale plus compétitive et booster les entreprises.

□ Actions à mener

1. Renforcement de l'efficacité de l'investissement public

- Renforcement des Unités d'études et de programmation (UEP) des ministères et des organismes autonomes
- Réforme de la législation relative à l'investissement public
- Formation des fonctionnaires
- Mise en place d'un système d'information sur l'investissement public.
-

2. Réforme du Programme de l'investissement public (PIP) et de la Commande publique

620. Transformation du Programme d'investissement public (PIP) et la Commande publique en leviers d'appui au développement de l'industrie nationale et locale, moyennant la mise en place d'un cadre légal et financier approprié :

- Introduction dans les appels d'offres d'un système de notation pondéré des offres favorisant la valorisation des matières premières locales, le transfert de savoir-faire et de technologie au profit du pays d'une part et, d'autre part, la participation des entreprises et des professionnels nationaux à l'exécution des projets.
 - % pour l'utilisation d'au moins 50% des intrants ou des matières premières locales pour produire des biens et des services.
 - % pour l'embauche d'un nombre significatif de professionnels haïtiens de haut niveau.
 - % pour l'utilisation de joint-venture avec des entreprises haïtiennes.
 - % pour l'utilisation de la sous-traitance avec des entreprises haïtiennes.
- Obligation des institutions publiques de s'approvisionner à hauteur de 50 % de produits fabriqués localement, ou dont la fabrication utilise au moins 50% des intrants ou des matières premières locales.
- Incitation financière et fiscale pour les industries nationales qui utilisent au moins 50% des intrants ou des matières premières locales pour produire des biens et des services.
- Révision de la loi du 12 août 1954 en vue de transformer la Caisse des dépôts et consignations en un organisme autonome à vocation financière placé sous la tutelle du MEF, pouvant agir en tant qu'établissement financier d'investissement sur le marché à travers des fonds dédiés et en tant que garant des investissements liés à certains secteurs stratégiques comme celui des mines et de l'énergie. Les fonds peuvent provenir :
 - des Fonds de retraite reçus en dépôt.
 - des Fonds de garantie actuellement déposés chez les notaires reçus en dépôt.
 - de la portion de réserves obligatoires sur les primes d'assurance (voir la loi sur l'assurance et la réassurance) reçus en dépôt.
- Transformation du Fonds de Développement Industriel (FDI) en levier d'amélioration du tissu économique haïtien.
- Appui à la création et au développement d'entreprises.
- Soutien aux nouveaux projets pilotes.
- Aide à l'innovation et à l'amélioration de la compétitivité.
- Prendre des dispositions légales, institutionnelles et financières pour renforcer les capacités techniques et financières des entreprises haïtiennes de telle sorte qu'elles soient en mesure de répondre convenablement à *des appels d'offres* (formation/ sous-traitance /partenariat...).

3. Réforme des marchés publics

1. Rendre la planification annuelle des marchés obligatoire et que seuls des marchés inscrits au plan consolidé par la CNMP soient exécutés ;
2. Mettre en place dans l'administration publique nationale des Commissions ministérielles / spécialisées des marchés publics (CMMP/CSMP). Moins d'un quart d'institutions publiques peuvent compter sur les services d'une structure de passation de marchés publics. La CNMP va poursuivre les initiatives devant conduire à la dotation de toutes les institutions d'une CMMP ou d'une CSMP ;
3. Refondre le cadre légal et réglementaire des marchés publics. Cette action intimement liée à la validation du Plan stratégique doit ouvrir la voie à divers chantiers de grande importance pour le système ;
4. Adopter et exécuter un Plan de formation des cadres du Système. Ce projet participe d'un autre plus vaste qui vise à terme la professionnalisation des acteurs qui feront partie d'un Corps d'acheteurs publics ;
5. Réaliser à longueur d'année des missions de contrôle de l'exécution des marchés publics. Une Unité vient d'être créée à cette fin au sein du Secrétariat technique de la CNMP ;
6. Réaliser à longueur d'année des missions d'audit des marchés publics. Une autre Unité vient d'être créée à cette fin au sein du Secrétariat technique de la CNMP ;
7. Mener une campagne majeure de communication. La vulgarisation du savoir sur les marchés publics devra sensibiliser les citoyens à la vigilance, ce qui conduira sans faute à combattre la corruption dans les marchés publics ;
8. Veiller au respect des dispositions réglementaires. Le projet d'ouverture d'un observatoire de la commande publique s'inscrit dans cette logique qui devra renforcer toutes les composantes du système des marchés publics dans le pays.

Tableau 33 : Renforcement de la Gouvernance économique, synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023

Axes prioritaires d'interventions / Programmes d'actions prioritaires	Calendrier	Source de Financement	Dispositif de Mise en Œuvre
I. Domaines de base de gestion des finances publiques de base			
<p><i>1.1. Renforcement des structures d'exécution de dépenses publiques</i></p> <p>1.1.1. Formation continue pour les administrateurs publics</p> <p>1.1.2. Renforcement du réseau des comptables publics</p> <p>1.1.3. Poursuite de la stratégie de déploiement du réseau comptable</p>	24 mois	Trésor Public	DGB/MEF
<p><i>1.2. Amélioration des procédures d'exécution budgétaire</i></p> <p>1.2.1. Concrétisation et déploiement du Système Intégré de Gestion des Finances Publics (SIGFIP)</p> <p>1.2.2. Basculement du SYSCOMPTE VERS SYSDEP pour l'exécution des dépenses d'investissement</p> <p>1.2.3. Finalisation du plan d'action de la Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF)</p> <p>1.2.4. Élargissement de l'extension du champ couvert par le compte unique du Trésor (CUT)</p> <p>1.2.5. Mise en place d'un dispositif d'apurement des arriérés publics</p>	24 mois	Trésor Public	DGB/AGD Direction du Trésor
<p><i>1.3. Mobilisation des ressources</i></p> <p>1.3.1. Simplification des procédures de dédouanement</p> <p>1.3.2. Renforcement des contrôles douaniers</p> <p>1.3.3. Accélération du processus de recouvrement des droits et taxes</p> <p>1.3.4. Lutte contre la contrebande et la fraude</p> <p>1.3.5. Renforcement de la Gouvernance douanière</p>			AGD/DGI

<p>1.3.6. Vérification et Contrôle fiscal</p> <p>1.3.7. Impôt axé sur le patrimoine financier et physique</p> <p>1.3.8. Avantages fiscaux</p> <p>1.3.9. Finalisation des travaux en cours en matière de réforme fiscale</p> <p>1.3.10. Meilleure prise en charge des fonds propres par le TRESOR PUBLIC</p> <p><i>1.4. Poursuite de la réforme dans le secteur énergétique dont l'EDH</i></p> <p>1.4.1. Réduction des Pertes techniques</p> <p>1.4.2. Réduction des coûts de production dont le prix par kWh</p> <p>1.4.3. Amélioration du taux de facturation</p> <p>1.4.4. Amélioration du taux de recouvrement</p> <p>1.4.5. Amélioration de la stratégie de communication</p>	24 mois	Trésor Public	MPCE MEF
II. Loi du 4 mai 2016 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF)			
<p><i>2.1. Mise en œuvre du cadrage pluriannuel</i></p> <p>2.1.1. Préparation du cadrage pluriannuel</p> <p>2.1.2. Extension de la couverture des documents de programmation financière</p> <p>2.1.3. Renforcement des capacités pour réaliser le cadrage pluriannuel</p> <p><i>2.2. Mise en œuvre de la fonction financière ministérielle</i></p> <p>2.2.1. Complément du cadre légal et réglementaire</p> <p>2.2.2. Renforcement des capacités</p> <p>2.2.3. Adaptation du système d'information à l'exécution du budget programme</p> <p>2.2.4. Application de la réforme au niveau des ministères test - Généralisation de la mise en œuvre</p>	24 mois	Trésor Public	MEF/MPCE/MS/OSC DEE, DGB, DGB/MPCE MEF/PM/ IHSI
	24 mois	Trésor Public	MPCE/DGB/ Comité CDMT/MS/OMRH

<p>2.3. Action pour la rénovation du contrôle financier</p> <p>2.3.1. Cadre légal</p> <p>2.3.2. Renforcement des capacités</p> <p>2.3.3. Évolution vers des contrôles a priori fondés sur une analyse préalable des risques</p> <p>2.3.4. Analyse par le contrôleur financier de l'efficacité du contrôle interne et du contrôle de gestion</p> <p>2.3.5. L'évaluation de la performance (dans un horizon moyen et long terme) phase 4</p>			<p>DGB/Cellule CDMT/MPCE/ Direction du trésor</p>
<p>2.4. Implantation ou amélioration d'un dispositif de contrôle interne au sein du ministère (auprès du DAF)</p> <p>2.4.1. Cadre légal</p> <p>2.4.2. Renforcement des capacités</p> <p>2.4.3. Adapter la Chaîne de la dépense</p> <p>2.4.4. Mise en place d'un dispositif de contrôle interne auprès des ordonnateurs</p>			<p>DGB/Cellule CDMT/Direction du Trésor</p> <p>OMRH/MPCE/MS</p>
<p>2.5. Implantation d'un dispositif de contrôle de gestion au sein du ministère</p> <p>2.5.1. Cadre légal</p> <p>2.5.2. Renforcement des capacités</p> <p>2.5.3. Mise en place progressive du dispositif de contrôle de gestion</p>	<p>24 mois</p>	<p>Trésor Public</p>	<p>DGB/Cellule DMT MPCE/MS</p>
<p>2.6. Mise en œuvre des actions sur le contrôle interne a posteriori (IGF, Unité de contrôle et d'audit)</p> <p>2.6.1. Cadre légal et réglementaire</p> <p>2.6.2. Renforcement des capacités</p> <p>2.6.3. Mise en place des techniques de vérification axées sur le risque</p> <p>2.6.4. Introduction de l'audit sur la performance</p>	<p>24 mois</p>	<p>Trésor Public</p>	<p>IGF/DGB/Cellule CDMT</p> <p>MPCE / OMRH/MS</p>
<p>2.7. Mise en œuvre des actions sur contrôle externe par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif</p>	<p>24 mois</p>	<p>Trésor Public</p>	<p>CSC-CA/DGB</p>

<p>2.7.1. Cadre légal et règlementaire 2.7.2. Renforcement des capacités 2.7.3. Mise en place des techniques de vérification axées sur le risque 2.7.4. Mise en place des techniques de vérification axées sur la performance.</p> <p>2.8. <i>Renforcement du contrôle exercé par le Parlement</i> 2.8.1. Cadre légal et règlementaire 2.8.2. Renforcement des capacités 2.8.3. Mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques</p> <p>2.9. <i>Mise en œuvre des actions pour le renforcement de la fonction comptable</i> 2.9.1. Renforcement des capacités 2.9.2. Cadre légal et règlementaire 2.9.3. Élaboration d'une stratégie pour le renforcement de la fonction comptable</p>	<p>24 mois</p> <p>24 mois</p>	<p>Trésor Public</p> <p>Trésor Public</p>	<p>Cellule CDMT/MS/DT</p> <p>Parement/DGB</p> <p>DT/DGB/Comité des réformes Cellule CDMT</p>
<p>III. Bonne gestion de l'investissement public et de la commande publique</p>			
<p>3.1. <i>Renforcement de l'efficacité de l'investissement public</i> 3.1.1. Renforcement des Unités d'études et de programmation (UEP) des ministères et des organismes autonomes 3.1.2. Réforme de la législation relative à l'investissement public 3.1.3. Formation des fonctionnaires 3.1.4. Mise en place d'un système d'information sur l'investissement public</p>	<p>24 mois</p>	<p>Trésor Public</p>	<p>Primature/MPCE/MEF MCI BRH/FDI</p>
<p>3.2. <i>Réforme du Programme de l'investissement public (PIP) et de la Commande publique</i> Transformation du Programme d'Investissement Public (PIP) et la <i>Commande</i> publique en leviers d'appui au développement de l'industrie nationale et locale, moyennant la mise en place d'un cadre légal et financier approprié : 3.2.1. Introduction dans les appels d'offres d'un système de notation pondéré des offres favorisant la valorisation des matières premières locales, le transfert de savoir-faire et</p>	<p>24 mois</p>	<p>Trésor Public</p>	<p>Primature/MPCE/MEF MCI BRH/FDI</p>

<p>de technologie au profit du pays d'une part et, d'autre part, la participation des entreprises et des professionnels nationaux à l'exécution des projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - % pour l'utilisation d'au moins 50% des intrants ou des matières premières locales pour produire des biens et des services. - % pour l'embauche d'un nombre significatif de professionnels haïtiens de haut niveau. - % pour l'utilisation de joint-venture avec des entreprises haïtiennes. - % pour l'utilisation de la sous-traitance avec des entreprises haïtiennes. <p>3.2.2. Obligation des institutions publiques de s'approvisionner à hauteur de 50 % de produits fabriqués localement, ou dont la fabrication utilise au moins 50% des intrants ou des matières premières locales.</p> <p>3.2.3. Incitation financière et fiscale pour les industries nationales qui utilisent au moins 50% des intrants ou des matières premières locales pour produire des biens et des services.</p> <p>3.2.4. Révision de la loi du 12 août 1954 en vue de transformer la Caisse des dépôts et consignations en un organisme autonome à vocation financière placé sous la tutelle du MEF, pouvant agir en tant qu'établissement financier d'investissement sur le marché à travers des fonds dédiés et en tant que garant des investissements liés à certains secteurs stratégiques comme celui des mines et de l'énergie. Les fonds peuvent provenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des Fonds de retraite reçus en dépôt. - des Fonds de garantie actuellement déposés chez les notaires reçus en dépôt. - de la portion de réserves obligatoires sur les primes d'assurance (voir la loi sur l'assurance et la réassurance) reçus en dépôt. <p>3.2.5. Transformation des Fonds de Développement Industriel (FDI) en levier d'amélioration du tissu économique haïtien.</p> <p>3.2.6. Appui à la création et au développement d'entreprises.</p> <p>3.2.7. Soutien aux nouveaux projets pilotes.</p> <p>3.2.8. Aide à l'innovation et à l'amélioration de la compétitivité.</p>			
--	--	--	--

<p>3.2.9. Prendre des dispositions légales, institutionnelles et financières pour renforcer les capacités techniques et financières des entreprises haïtiennes de telle sorte qu'elles soient en mesure de répondre convenablement à <i>des appels d'offres</i> (formation/ sous-traitance/partenariat...).</p>			
<p>3.3. Réforme des marchés publics</p> <p>3.3.1. Rendre la planification annuelle des marchés obligatoire et que seuls des marchés inscrits au plan consolidé par la CNMP soient exécutés</p> <p>3.3.2. Mettre en place dans l'administration publique nationale des Commissions ministérielles / spécialisées des marchés publics (CMMP/ CSMP). Moins d'un quart d'institutions publiques peuvent compter sur les services d'une structure de passation de marchés publics. La CNMP va poursuivre les initiatives devant conduire à la dotation de toutes les institutions d'une CMMP ou d'une CSMP</p> <p>3.3.3. Refondre le cadre légal et réglementaire des marchés publics. Cette action intimement liée à la validation du Plan stratégique doit ouvrir la voie à divers chantiers de grande importance pour le système</p> <p>3.3.4. Adopter et exécuter un Plan de formation des cadres du Système. Ce projet participe d'un autre plus vaste qui vise à terme la professionnalisation des acteurs qui feront partie d'un Corps d'acheteurs publics</p> <p>3.3.5. Réaliser à longueur d'année des missions de contrôle de l'exécution des marchés publics. Une Unité vient d'être créée à cette fin au sein du Secrétariat technique de la CNMP</p> <p>3.3.6. Réaliser à longueur d'année des missions d'audit des marchés publics. Une autre Unité vient d'être créée à cette fin au sein du Secrétariat technique de la CNMP</p> <p>3.3.7. Mener une campagne majeure de communication. La vulgarisation du savoir sur les marchés publics devra sensibiliser les citoyens à la vigilance, ce qui conduira sans faute à combattre la corruption dans les marchés publics</p> <p>3.3.8. Veiller au respect des dispositions réglementaires. Le projet d'ouverture d'un observatoire de la commande publique s'inscrit dans cette logique qui devra renforcer toutes les composantes du système des marchés publics dans le pays.</p>	<p>24 mois</p>	<p>Trésor Public</p>	<p>Primature/MPCE/MEF MCI BRH/FDI</p>

D. La stratégie de financement

621. La stratégie de financement pour la mise en œuvre du Pilier Gouvernance économique et financière englobe toutes les sources connues et potentielles de financement, notamment :

- les crédits budgétaires du Trésor public ;
- l'appui bilatéral, régional et multilatéral dans le cadre de l'aide au développement, notamment le soutien apporté aux pays à cet effet par des institutions financières régionales et internationales et d'autres sources.

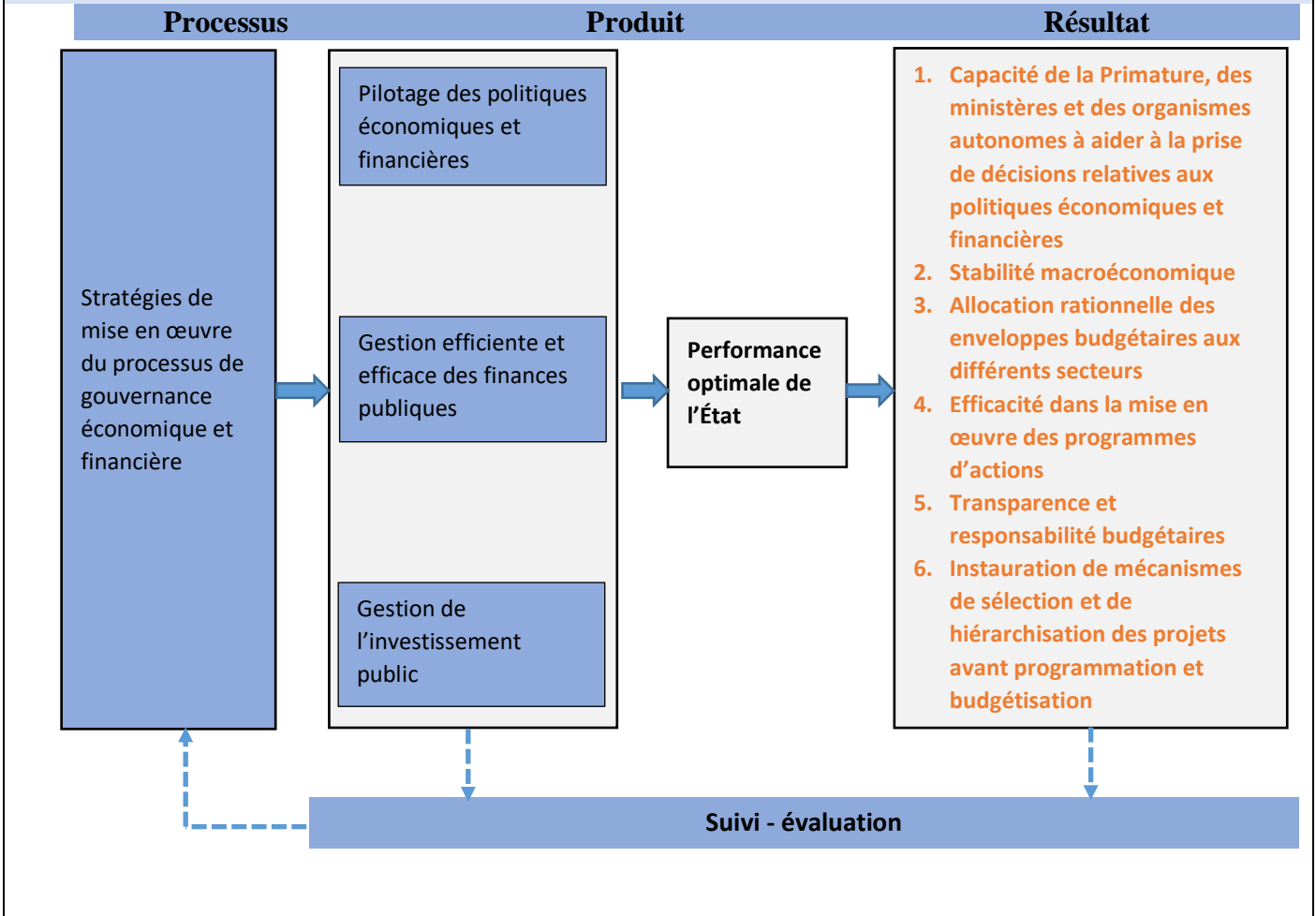
E. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

622. La gouvernance économique et financière concerne les efforts déployés par l'État en vue d'*optimiser le pilotage des politiques publiques, la gestion efficiente et efficace des finances publiques et la gestion efficiente et efficace de l'investissement public*. Il s'agit, notamment :

1. Capacité de la Primature, des ministères et des organismes autonomes à collecter et à traiter des informations, des données et des savoirs, et à en faire un usage efficient et efficace pour aider à prendre des décisions pertinentes dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires du PREPOC 2020-2023;
2. Stabilité macroéconomique ;
3. Allocation rationnelle des enveloppes budgétaires aux différents secteurs ;
4. Efficacité dans la mise en œuvre des programmes d'actions
5. Transparence et responsabilité budgétaires
6. Instauration de mécanismes de sélection et de hiérarchisation des projets avant programmation et budgétisation
7. Pratiques d'évaluation préalable (ou étude de faisabilité) ou ex ante.

623. Le modèle ci-dessous vise à expliquer comment la gouvernance administrative, et la mise en œuvre de ses programmes d'actions y afférents, influenceront sur la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023. Ce modèle montre aussi comment intégrer des indicateurs de suivi et d'évaluation dans la performance de l'Administration.

Figure 15 : Renforcement de la Gouvernance économique et financière – vue synoptique du dispositif de suivi-évaluation

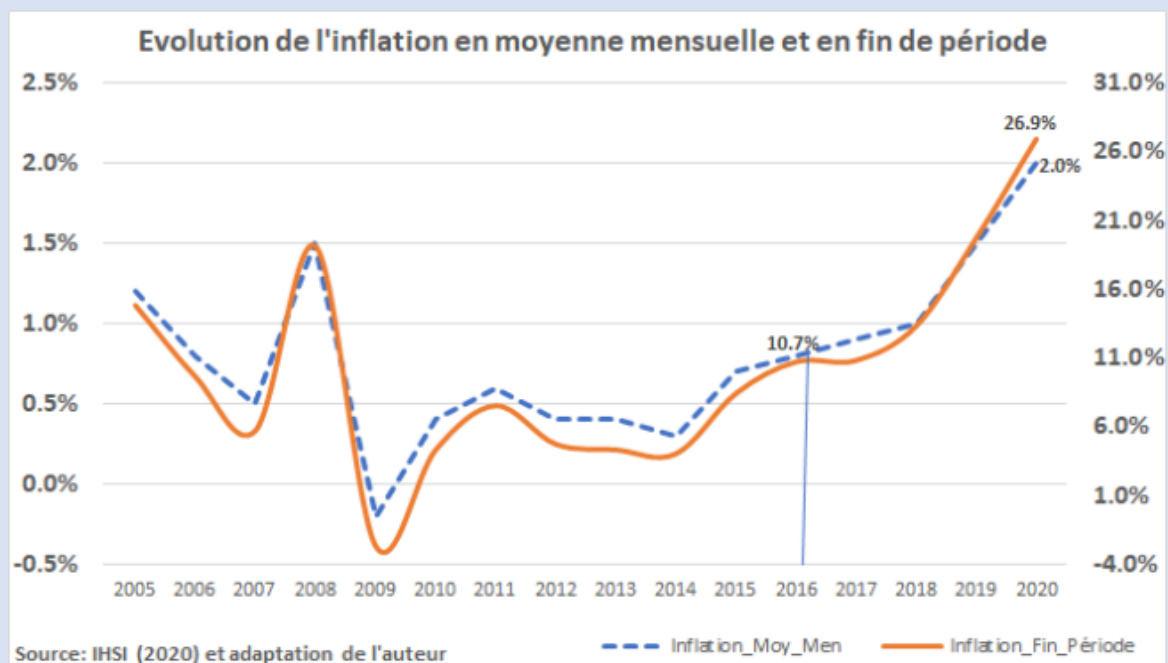


1. LA MAITRISE DE L'INFLATION

A. L'état des lieux et principaux défis

624. Au cours de ces dix dernières années, la maîtrise de l'inflation constitue un grand défi pour les autorités de politiques économiques en Haïti. En effet, sur la période post tremblement de terre de janvier 2010 à l'année 2015, les prix se sont stabilisés autour de 0.5% en moyenne mensuelle et de 4.6% en moyenne annuelle. Cependant, depuis l'exercice fiscal 2015-2016, le spectre d'inflation à deux chiffres en fin de période a surgi. Ainsi, de 2016 à 2020, l'indice des prix à la consommation (IPC) a crû en moyenne mensuelle de 1.2% et de 14.8% en moyenne annuelle. Il faut souligner qu'en juin 2020, les prix ont enregistré une croissance assez soutenue de 3% en variation mensuelle et de 24.7% en glissement annuel. Cette accélération constante de l'inflation est la résultante des effets conjugués **des troubles politiques, forte dépendance du pays aux importations, dépréciation de la gourde, excès de liquidité lié au financement du déficit public et aux comportements optimisateurs des commerçants.**

Figure 16 : Haïti, Evolution de l'inflation (IPC) en fin de période, en moyenne mensuelle (%)



625. En outre, sur ces cinq dernières années, il faut préciser que certaines divisions de consommation ont connu des hausses relativement élevées : « *Aliments et boissons non-alcoolisées, 14.1%* », « *Restaurant, 13.7%* », « *Articles d'habillement et de chaussures,*

17.3% », « *Loisirs*, 14.9% », « *santé*, 13.3% » et « *Enseignement*, 16.7% ». Par contre, l'inflation au niveau des divisions de consommations « *Communication*, 3.8% », « *Transport*, 4.8% » et « *Boissons alcoolisés*, 9.2% » ont été contenue en dessous de 10.0%.

626. En ce qui concerne l'origine des produits, au cours des cinq années précédentes le prix des produits locaux ont été relativement plus chers que les produits importés. En effet, l'IPC local a progressé de 12.7% en moyenne annuelle contre un taux de 12.3% enregistré par les produits venant de l'étranger.

627. Par ailleurs, l'accélération des prix de certains produits de consommation de masse mérite de retenir l'attention des autorités. En effet, en rythme annuel, au cours de l'exercice 2018-2019, les produits de première nécessité comme : *riz* (+18.8%), *maïs* (+29.5%), *pain* (+22.8%), *poulet* (+32.7%), *hareng saur* (+26.0%), *pois sec* (+28%), *huile comestible* (+21.7%), *chadèque* (+46%), *igname* (+30.8%) et *patate* (+24.6%) ont connu des hausses significatives.

628. En ce qui a trait à l'inflation régionale, durant l'année fiscale 2018-2019, les prix ont augmenté en glissement annuel dans un rythme assez soutenu dans les différentes régions du pays : *Sud* (+20.9%), *Nord* (+19.2%), *Aire Métropolitaine* (+19.9%), *Reste Ouest* (+19.5%) et *Transversale* (+19.2%).

A. Les objectifs stratégiques et opérationnels

- a) L'objectif principal visé dans le cadre du PREPOC est de ramener l'inflation annuelle à 9.2% d'ici septembre 2023 ;
- b) Pour atteindre cet objectif, les prix devraient croître de 0.8% en moyenne mensuelle.

B. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

629. Comme le montre beaucoup d'études dont (Alesina et Drazen, 1993) et (Shugart et Haggard, 2001), la maîtrise de l'inflation sera favorisée par une conjoncture socioéconomique et politique stable et favorable aux fondamentaux macroéconomiques (**déficit budgétaire contenu, absence de chocs majeurs, stabilisation du taux de change et réduction progressive du déficit commercial**). Étant donné que les principales sources d'inflation en Haïti sont alimentées par les importations, le taux de change et la recherche de marge maximale, nous proposons les axes stratégiques suivants :

1. **Renforcement de la structure de régulation des prix par le MCI ;**
2. **Renforcement de la régulation du marché des changes par la BRH ;**
3. **Maîtrise du déficit public ;**
4. **Meilleur encadrement et financement du secteur agricole ;**

5. **Mise en place d'un cadre de discussion et de de partenariat avec les différentes parties prenantes (producteurs, importateurs, distributeurs – grossistes et détaillants ; commerçants, État/MCI-MEF-IHSI) afin d'identifier un panier de biens (biens de grande consommation et/ou à effet d'entraînement important sur les prix à la consommation) pour lesquels un plan d'actions spécifiques sera mené pour la maîtrise de l'évolution des prix.**

C. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

630. Selon les différents axes stratégiques d'interventions, les actions prioritaires visant à la maîtrise de l'inflation en Haïti se présentent comme suit :

1. **Renforcement de la structure de régulation des prix par le MCI ;**
 - a) Faire l'obligation à tous les acteurs économiques et commerciaux de libeller le prix de tous leurs biens et services en gourde ;
 - b) Faire le suivi régulier des prix de vente des marchandises dans les magasins et les supermarchés ;
 - c) Contrôler et analyser les marges des entreprises commerciales et industrielles par la DGI et le MCI ;
2. **Renforcement de la régulation du marché des changes par la BRH ;**
 - a) Suivi régulier de la Position zéro des banques commerciales ;
 - b) Fixation par la BRH d'un spread plafond de 50 centimes entre le taux de change à la vente et à l'achat ;
 - c) Obligation de pratiquer un taux de change unique à la vente dans les banques commerciales ;
 - d) Intervention d'achat et de vente de dollars sur le marché des changes par la BRH ;
3. **Maîtrise du déficit public ;**
 - a) Meilleure gestion des dépenses publiques ;
 - b) Mise en application stricte du pacte de gouvernance économique et financière entre le gouvernement et la BRH relatif au financement monétaire ;
4. **Meilleur encadrement et financement du secteur agricole ;**
 - a) Accompagner les cultivateurs dans la réussite des campagnes agricoles pour augmenter l'offre des produits alimentaires ;
 - b) Encadrer et mieux structurer les organismes de financement de l'agriculture ;

- c) Création d'un système d'assurance agricole pour mitiger les risques de pertes de récoltes ;
 - d) Développer les circuits de distribution des produits agricoles ;
5. **Mise en place d'un cadre de discussion et de partenariat avec les différentes parties prenantes (producteurs, importateurs, distributeurs – grossistes et détaillants ; commerçants, État/MCI-MEF-IHSI) afin d'identifier un panier de biens (biens de grande consommation et/ou à effet d'entraînement important sur les prix à la consommation) pour lesquels un plan d'actions spécifiques sera mené pour la maîtrise de l'évolution des prix.**
- a) Prise Élaboration d'un texte par le Gouvernement instituant le cadre de concertation et de partenariat de maîtrise de l'inflation ;
 - b) Réalisation d'une étude pour l'identification du panier de biens dont les prix devront faire l'objet d'un suivi particulier ;
 - c) Fixation et publication périodiques des prix des biens du panier par les membres du Cadre de concertation et de partenariat de maîtrise de l'inflation ;
 - d) Prise Élaboration de textes spécifiant les sanctions encourues par les contrevenants ;
 - e) Suivi-évaluation des prix du panier par un comité de veille et sanction des contrevenants.

D. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

631. Le suivi des prix se fera dans une synergie avec une équipe émanant de plusieurs organismes publics où chacun aura son rôle spécifique à jouer.

- IHSI (Collecte et publie les statistiques nationales sur les prix) ;
- MCI (Contrôle régulièrement les prix des produits dans les marchés) ;
- BRH (Analyse l'évolution de l'inflation et contrôle la masse monétaire) ;
- MEF (Analyse l'évolution de l'inflation et propose des mesures anti-inflationnistes).

2. L'AMELIORATION DU CADRE DES AFFAIRES ET DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE

A. L'état des lieux et principaux défis

632. Un secteur privé solide et bien réglementé est essentiel à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Les entreprises investissent très peu en Haïti (et donc embauchent peu) car elles font face à des risques importants et des coûts élevés à chaque étape de leur création et opérations. Le climat, ou l'environnement des investissements haïtien est parmi les pires au monde, et ceci est dû principalement à un cadre légal obsolète, lourd et non facilitateur. Le Gouvernement est l'entité qui doit travailler à changer cette réalité. Donc, il est capital que l'État conçoive non seulement un cadre réglementaire propice au développement du secteur privé, mais qu'il puisse aussi proposer un environnement des investissements attractif et stimulant. Ces réformes ne créent pas automatiquement de la croissance économique, mais elles favorisent un environnement où une croissance significative est possible.

633. Diverses institutions publiques ont dans leur mandat de soutenir le secteur privé, dont le CFI, le MCI, le MEF et la Primature. En 2015, le Groupe de Travail sur le Climat des Affaires avait été créé et regroupait les quatre institutions précitées. Le Groupe a notamment fait l'inventaire de 60 projets de lois pouvant avoir un impact sur les entreprises, incluant une refonte du droit des sociétés, les assurances, le crédit-bail, la réforme foncière, etc. La promulgation d'une vingtaine de ces lois permettrait à Haïti d'améliorer sa performance, dans les classements internationaux qui évaluent le climat des affaires d'un pays donné.

634. L'Indice de Compétitivité Mondiale (138/141 pays) et dans le rapport Doing Business. (179ème sur 190 pays). La publication et l'effectivité de ces lois, permettront une amélioration potentielle du score de 35% dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale, qui compare la facilité de faire des affaires dans 190 pays (Haïti est actuellement 179ème). Les travaux du GTCA portaient non seulement sur le cadre légal mais également sur la révision des procédures administratives et le dialogue Public-Privé.

635. De 2015 à 2020, il y a eu des avancées majeures visant la modernisation du cadre légal des affaires et le renforcement de la compétitivité de l'économie haïtienne. Sept (7) projets de lois de l'inventaire touchant directement le mode de fonctionnement des entreprises ont été publiés :

1. La loi organisant la durée de travail en trois tranches de huit heures (3*8) ;
2. Loi sur la signature électronique ;
3. Loi sur les échanges électroniques ;
4. Loi portant Réforme du Statut du Commerçant et des Actes de Commerce et Organisant le Registre du Commerce ;
5. Décret sur le Bail à usage professionnel ;
6. Décret portant réglementation des Opérations de Crédit-Bail ;
7. Décret réformant le droit des sûretés.

636. Cependant certains obstacles restent à surmonter, la mise en application de ces lois reste l'un des principaux défis. Et par ailleurs, la publication des autres textes importants pouvant avoir un impact considérable sur le Climat des Affaires doit être accélérée.

637. Entre autres, un important dialogue-public privé donnant des pistes de solutions et des actions à mener pour accélérer le progrès s'est tenu en 2017 à travers le Forum sur la Compétitivité et l'Investissement. Ce forum, a notamment, permis de développer un Plan d'Actions pour la Compétitivité et l'Investissement, un Protocole d'Accord signé entre les parties, marquant leur engagement à mettre en œuvre ce Plan. A noter que le Plan principal regroupait plusieurs plans sectoriels (Agriculture, Foncier, BPO, Immobilier, Tourisme, Énergie, Formation et Éducation etc..) qui définissaient les objectifs et les actions à implémenter à moyen et à long terme. La finalité primordiale dudit forum était la création d'un Secrétariat de Réformes, qui devrait faire la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan dans les institutions concernées. Atteindre les objectifs du forum reste encore un défi à relever.

B. Les objectifs stratégiques et opérationnels

638. L'amélioration du cadre légal des affaires est un pilier essentiel dans la croissance économique d'un pays. Cette idée se trouve renforcée dans le plan Structurel du Développement d'Haïti dont l'objectif est de mettre le pays au rang d'économie émergente. Les bases sont déjà jetées, particulièrement avec les travaux du GTCA, les recommandations et retombées qui en découlaient. En 2022, on devrait pouvoir au moins améliorer le délai de création des sociétés avec la publication du projet de loi sur la refonte du Droit des Sociétés et l'implémentation du Guichet Unique.

639. En ce sens, pour s'aligner avec la vision du PREPOC et améliorer le cadre légal lié aux affaires ; ces deux (2) objectifs sont à atteindre :

1. Faciliter la création et le développement d'entreprise à travers la modernisation du cadre légal liés aux affaires ;
2. Implémentation et développement du Guichet Unique.

640. Le travail d'identification des Projets-lois, qui a déjà été fait à travers un l'inventaire un de suivi et d'analyse, a permis d'identifier le statut de ces textes dans le processus institutionnel, et ceux qui sont prioritaires pour les différents secteurs d'activités. La simplification des procédures de création d'entreprise est au cœur des nombreuses mesures lancées par le Gouvernement dans le cadre des grandes réformes visant à améliorer le climat des affaires.

641. En particulier, le projet du système de guichet unique pour les entrepreneurs à a une importance capitale. Il permet aux opérateurs économiques de fournir l'information à un seul organisme pour satisfaire à toutes les prescriptions réglementaires liées à l'enregistrement de l'entreprise et de l'investissement.

C. Les stratégies et les axes prioritaires d'interventions 2020-2023

642. A présent, compte tenu de la conjoncture, il serait nécessaire de faire un plaidoyer actif auprès de l'exécutif pour la publication des Projets-lois jugés prioritaires par le biais d'un argumentaire. Également, le Gouvernement devrait mandater officiellement le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) à gérer le Guichet Unique. Les interventions devraient se concentrer sur la promotion de ces textes et l'opérationnalisation du Guichet Unique qui auront un grand impact sur les indicateurs Doing Business et la facilité de faire des affaires en Haïti :

1. **Le Projet de Loi sur le droit des sociétés :** il permettra de réduire le temps de création d'une entreprise à cinq (5) jours, ainsi que les coûts, et créera d'autres types de sociétés à succès dans d'autres pays telles que les Sociétés à Responsabilité Limitées (SARL) et l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL). Il fournira des dispositions de protection légale des actionnaires et des investisseurs ;
2. **L'opérationnalisation du Guichet Unique :** consiste à la mise en œuvre d'une plateforme informatique permettant d'interconnecter tous les acteurs (Administrations et Institutions) intervenant dans le processus d'enregistrement des entreprises ; et d'intégrer les institutions contribuant à l'amélioration du climat des affaires pour les investisseurs ;

643. Ces deux éléments permettraient à Haïti de gagner 112 places pour l'indicateur de création d'entreprise du Doing Business.

644. Il y a une Faiblesse généralisée du Cadre Légal pour le secteur de l'Agro-Industrie, le même travail de promotion de ces textes devrait être effectué :

1. **AVANT-PROJET DE LOI RELATIF AUX ENTREPRISES AGRICOLES A RESPONSABILITE LIMITEE (EARL) :** définit le Statut de l'Exploitant Agricole et le statut général des organisations agricoles
2. **Le Décret sur les opérations de Crédit-Bail** est original et utile dans le fait qu'il permet à des personnes ne disposant pas des moyens financiers nécessaires d'avoir accès aux biens essentiels à l'exploitation de leurs entreprises et d'en effectuer l'acquisition éventuellement. **Il faudrait accélérer la publication de l'arrêté d'application.**

D. Les Programmes d'actions prioritaires 2020-2023

645. Pour atteindre les objectifs relatifs à la modernisation du cadre légal des affaires et rester sur la ligne des axes prioritaires concernant le plaidoyer en vue de la publication et mise en application des textes et outils précités, ces actions sont nécessaires.

Tableau 34 : Amélioration du cadre des affaires et de la compétitivité de l'économie, synthèse des Actions Prioritaires 2020-2023

Objectif	Actions	Calendrier	Source de Financement	Dispositif de Mise en Œuvre
Faciliter la création et le développement d'entreprise à travers la modernisation du cadre légal liés aux affaires	-Encourager la promulgation de projets de lois suivants, à travers un lobbying auprès de l'exécutif :	24 mois	Trésor Public	GTCA
	· Publier du le Projet de Loi sur le droit des sociétés			
	· Publier de l'avant-Projet de loi relatif aux entreprises Agricoles à Responsabilité Limitée (EARL) ;			
	· Publier l'arrêté d'application du Décret sur les Opérations de Crédit-Bail			
	-Vulgariser les lois promulguées auprès du public en organisant des séances d'informations.			
	-Encourager l'application effective de ces textes :			
· Conduire des séances de travail avec le MCI, la DGI, les Notaires et les Avocats.				
Implémentation et développement du Guichet Unique	-Soutenir le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) dans l'implémentation du Guichet Unique	24 mois	Trésor Public et financement de la BID à travers le Projet HA-L1133	CFI, MCI, DGI, Études Notariales, Cabinets d'Avocats, OAVCT, MEF, AGD, ONA, OFATMA
	· Soutenir la vulgarisation du concept du Guichet Unique ;			
	· Contribuer au Plaidoyer pour la participation des Institutions concernées pour l'opérationnalisation.			

E. La stratégie de financement

646. Un climat des affaires favorable joue un rôle capital dans l'attraction et le maintien des investissements en Haïti. Le budget doit pouvoir le refléter. Certes, certains bailleurs de fonds peuvent décider de supporter certaines actions, comme c'est le cas pour le projet d'implémentation du Guichet Unique qui est supporté par le projet de la BID HA-1133. Toutefois l'amélioration du climat des affaires doit rester avant tout une démarche étatique.

F. Le cadre de mise en œuvre et le dispositif de suivi-évaluation

647. Certains indicateurs touchent plusieurs institutions à la fois. Le climat des affaires ne peut pas être recréé en 2 ans, mais le facteur essentiel est de travailler sur l'élaboration des lois d'application (citez-les), faire la formation des instances impliquées et mener des campagnes de communication, qui aideront à l'évolution de l'environnement des affaires.

CHAPITRE 10 : LE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2020- 2023 ET LE FINANCEMENT DU PREPOC

1. LE COUT DU PREPOC 2020-2023

A. La Synthèse des programmes Phares du PREPOC

648. Le Programme d'action Stratégique Prioritaire opérationnalise le PREPOC à travers la mise en adéquation des piliers stratégiques et des objectifs sectoriels dans un cadre budgétaire pour la période 2020-2023. Les projets et les lignes d'action ont été retenus en fonction de leur apport potentiel à la croissance, à la création d'emploi, aux effets multiplicateurs et à la résilience aux chocs. Les principaux projets et programmes inscrits dans le PREPOC sont répartis à travers les six (6) piliers et un secteur d'accompagnement.

- ✓ **Le développement des infrastructures de bases et énergétiques représente des investissements de l'ordre de 130 milliards de gourdes** pour la période 2020-2023, avec notamment des projets de réhabilitation du réseau électrique de la zone métropolitaine, du programme d'accessibilité à l'eau potable et du projet de réhabilitation des aéroports de Port au Prince et du Cap Haïtien.

- ✓ **Le développement Humain et l'inclusion représente des investissements de l'ordre de 90,8 milliards de gourdes** pendant la période de mise en œuvre du PREPOC. Ainsi, le Gouvernement entend opérationnaliser la politique nationale de Protection et Promotion sociale, le plan décennal de l'Education et le renforcement du système national de santé. Les projets en lien avec ce pilier sont le programme de filet de sécurité nationale, la construction de 40 hôpitaux communautaires dans 40 arrondissements et la poursuite du programme de scolarisation gratuite.

- ✓ **Les principales actions inscrites dans le pilier « Diversification de l'économie et la transformation structurelle de l'économie » s'élèvent à 43,5 milliards de gourdes** pour la période 2020-2023. L'accent sera mis sur la structuration des secteurs porteurs tels que le tourisme, l'agriculture, l'immobilier et le numérique à travers le développement des parcs industriels, des programmes d'innovation dans l'agriculture, le programme national de logement abordable, le projet d'accélération numérique et le programme de relance du tourisme.

- ✓ **Le pilier soutien aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et à la création d'emplois représente 32,6 milliards** dans le cadre de la mise en œuvre du PREPOC. A travers cet objectif, le Gouvernement vise à mettre en œuvre des programmes d'accès au crédit, de développement des compétences dans les secteurs porteurs de croissance et d'appui au développement des entreprises. Du côté de la gestion de l'emploi, le Gouvernement soutiendra la création d'emploi à court terme à travers des programmes de stage pour les jeunes, des programmes à haute intensité de main d'œuvre dans les milieux urbains et ruraux.

- ✓ **Le renforcement de la résilience aux chocs naturels bénéficiera des investissements de 25,2 milliards de gourdes** à travers la mise en place des projets de gestion des aléas climatiques et de résilience aux chocs, de réhabilitation des infrastructures urbaines, de renforcement du système national de protection civile dans l'optique de réduire la vulnérabilité de l'économie haïtienne aux catastrophes naturelles.
- ✓ **Le renforcement de la sécurité publique et de l'état de droit bénéficiera des investissements de 3,7 milliards de gourdes** à travers la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023. Les principales activités prévues visent à rétablir l'ordre et la sécurité publique et organiser des élections crédibles et transparentes selon les prescrits de la Constitution haïtienne.
- ✓ **La gouvernance administrative, financière et économique bénéficiera des investissements de 14,6 milliards de gourdes** au cours de la mise en œuvre du PREPOC par l'opérationnalisation du Programme de Modernisation de l'Etat (PME) et la mise en œuvre de la réforme des finances publiques et du climat des affaires. C'est ainsi que le Gouvernement entend accélérer l'exécution des programmes de renforcement des services publics, du projet de développement du secteur privé et du projet de système intégré de gestion des finances publiques en vue d'avoir de meilleurs résultats sur l'amélioration de la gouvernance publique.

B. Le Coût global du PREPOC 2020-2023 et les besoins annuels

649. Le chiffrage total du Plan de Relance Economique Post Covid-19 pour la période 2020-2023 s'élève à **347,9 milliards de gourdes**. Le besoin de financement à couvrir, après la prise en compte du financement par le trésor et des financements extérieurs correspondants aux projets et programmes en cours ou de financements acquis ou partiellement acquis, est de 157,9 milliards gourdes sur les trois ans du PREPOC. Ce besoin de financement impliquera des efforts de financement du Budget de l'Etat, pour un montant de 18,3 milliards de gourdes sur trois ans : 9,8 milliards gourdes en 2020-2021 ; 5,6 milliards de gourdes en 2021-2022 et 2,8 milliards de gourdes en 2022-2023. Le gap de financement qui sera à couvrir par les Partenaires Techniques et Financiers s'élève à 139,6 milliards de gourdes sur la période 2020-2023 : 41,2 milliards de gourdes en 2020-2021, 36,5 milliards de gourdes en 2021-2022, et 35 milliards de gourdes en 2022-2023.

650. La répartition des coûts par pilier stratégique et secteur d'accompagnement se présente comme suit :

Tableau 35 : Coût du PREPOC 2020-2023 par principaux piliers

Piliers du PREPOC (données en millions de gourdes)	2020-2021			2021-2022			2022-2023			Coût Total : 2020-2023		
	Trésor	Autres Financements	Sous/Total	Trésor	Autres Financements	Sous/Total	Trésor	Autres Financements	Sous/Total	Trésor	Autres Financements	Sous/Total
Pilier 1 : Diversification de l'économie et Transformation structurelle de l'économie	1 010,3	11 830,7	12 841,1	1 020,0	17 578,9	18 598,9	1 020,0	25 695,6	26 715,6	3 050,3	55 105,2	58 155,5
Pilier 2 : Développement des infrastructures de bases et énergétiques	4 000,0	29 617,0	33 617,0	8 000,0	38 642,7	46 642,7	8 000,0	34 242,2	42 242,2	20 000,0	102 501,9	122 501,9
Pilier 3 : Renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit	1 256,9	0,0	1 256,9	1 256,9	0,0	1 256,9	1 256,9	0,0	1 256,9	3 770,7	0,0	3 770,7
Pilier 4 : Soutien aux MPME et à la création d'emplois	4 389,3	5 139,3	9 528,6	4 930,0	6 680,0	11 610,0	5 640,0	5 880,0	11 520,0	14 959,3	17 699,3	32 658,6
Pilier 5 : Développement du capital humain et inclusion sociale	9 120,0	19 884,2	29 004,2	9 900,0	19 872,3	29 772,3	10 670,0	21 500,0	32 170,0	29 690,0	61 256,5	90 946,5
Pilier 6 : Renforcement de la résilience aux chocs	1 450,0	5 990,0	7 440,0	1 500,0	6 650,0	8 150,0	2 000,0	7 700,0	9 700,0	4 950,0	20 340,0	25 290,0
Politiques et mesures d'accompagnement du PREPOC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1. Renforcement de la Gouvernance administrative	1 360,0	2 900,0	4 260,0	1 725,0	2 750,9	4 475,9	1 975,0	3 900,0	5 875,0	5 060,0	9 550,9	14 610,9
2. Renforcement de la Gouvernance économique et financière, et stabilité de l'économie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Maîtrise de l'inflation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4. Amélioration du cadre des affaires et de la Compétitivité de l'économie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	22 586,6	75 361,2	97 947,8	28 331,9	92 174,8	120 506,7	30 561,9	98 917,8	129 479,7	81 480,4	266 453,8	347 934,2
Financement disponible	15 000,0	30 000,0	45 000,0	25 000,0	45 000,0	70 000,0	30 000,0	45 000,0	75 000,0	70 000,0	120 000,0	190 000,0
Financement à rechercher	7 586,6	45 361,2	52 947,8	3 331,9	47 174,8	50 506,7	561,9	53 917,8	54 479,7	11 480,4	146 453,8	157 934,2
<i>Efforts supplémentaires pour couvrir le Gap total de financement : Etat</i>			<i>9 800,0</i>			<i>5 600,0</i>			<i>2 800,0</i>			<i>18 200,0</i>
<i>Efforts supplémentaires pour couvrir le Gap total de financement : PTFs</i>			<i>43 147,8</i>			<i>44 906,7</i>			<i>51 679,7</i>			<i>139 734,2</i>
Efforts supplémentaires pour couvrir le Gap total de financement : TOTAL			52 947,8			50 506,7			54 479,7			157 934,2

C. La stratégie de financement du PREPOC

651. Le Gouvernement reste bien conscient que la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023 va nécessiter des efforts financiers importants, notamment (i) pour la réalisation effective des prévisions de recettes mobilisables, et surtout (ii) pour la mobilisation de ressources additionnelles pour couvrir les gaps existants. Aussi, le Gouvernement s'engage à déployer d'importants efforts et engager des réformes courageuses pour (i) accroître les financements intérieurs, sans toutefois abuser des contribuables, et (ii) mobiliser de ressources extérieures, sans aggraver le niveau d'endettement public. Pour cela, le Gouvernement va recourir aux différents leviers disponibles. Pour relancer la croissance économique, les autorités sont déterminées à prendre les mesures nécessaires pour augmenter les recettes intérieures, rationaliser les dépenses courantes et améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement. En parallèle, l'Etat va recourir au financement interne par l'émission des bons du trésor pour assurer la mise en œuvre des projets phares du PREPOC 2020-2023.

652. Globalement, **au niveau intérieur**, le Gouvernement veillera à l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration fiscale. Ainsi, au cours de la période 2020-2023, la stratégie de mobilisation des ressources internes sera axée sur : (i) l'accroissement de certains impôts et taxes jusque-là négligés ; (ii) le renforcement de la gouvernance des services de régies pour plus de motivation et d'incitation à la performance de l'ensemble du personnel ; ainsi que (iii) la promotion des services d'analyses des risques et de lutte contre la fraude. Les efforts porteront à la fois sur la fiscalité de porte que sur la fiscalité intérieure.

653. **Au niveau du financement extérieur**, tirant des leçons des gestions antérieures et dans le souci d'éviter d'accroître davantage le niveau d'endettement du pays, le Gouvernement va élaborer une politique rigoureuse de mobilisation des financements extérieurs. Il va privilégier les Partenariats-Public-Privés qui constituent un levier important pour la mobilisation des financements extérieurs en offrant l'avantage de favoriser le financement immédiat d'ouvrages publics et éventuellement le partage des risques. Cependant, un PPP mal défini incite à des comportements opportunistes, à la tricherie et des conflits qui malheureusement peuvent avoir des conséquences graves sur la collectivité, voir même les générations futures. Conscient de cet état de fait, le Gouvernement va mobiliser tous les leviers possibles (cadre réglementaire attractif, fiscalité, fiabilisation de l'environnement des affaires, coût du travail, zone franche, etc.) afin d'éviter des coûts sociaux importants. Ensuite, si besoin est de recourir à l'endettement, les nouveaux financements seront recherchés prioritairement auprès des créanciers extérieurs classiques (multilatéraux et bilatéraux) pratiquant des taux concessionnels. Les emprunts semi-concessionnels et non concessionnels de même que les emprunts bancaires ne seront mobilisés que dans une moindre mesure et pour les projets à grande valeur ajoutée.

654. Dans le même temps, des efforts seront déployés pour **renforcer la gestion des ressources publiques**, en particulier les ressources issues de l'endettement. Les concours financiers des partenaires bilatéraux et multilatéraux seront mobilisés pour soutenir les efforts de l'État pour répondre aux besoins de financement du PREPOC. A cet effet, les autorités prendront toutes les dispositions nécessaires pour améliorer la mise en œuvre des projets financés par les fonds externes. L'État va avoir recours à des prêts internationaux concessionnels pour financer certains projets d'infrastructures de bases et énergétiques tout en préservant la viabilité de la dette à moyen terme.

655. L'appui des institutions financières. Le PPREOC 2020-2023 mobilisera toutes les potentialités offertes par le dispositif institutionnel d'appui aux PME. C'est ainsi que plusieurs Ministères sectoriels et des institutions financières publiques se mettront ensemble pour offrir des appuis aux MPME en vue de leur faciliter les démarches administratives et légales, d'identifier les services plus adaptés à leurs besoins et exploiter toutes les possibilités de synergie avec les différentes structures d'appui. De ce fait, le financement des secteurs porteurs de croissance pourrait compter sur trois initiatives principales :

656. Le programme d'incitation de la BRH aux secteurs touristique et hôtelier vise à diminuer le coût des fonds des banques commerciales et leur permet d'allouer du crédit à un taux plus abordable au secteur touristique et hôtelier.

657. Programme d'incitation de la BRH aux entreprises tournées vers l'exportation pourrait notamment bénéficier aux entreprises du secteur artisanal tourné vers l'exportation et est mis en œuvre suivant un protocole d'accord entre la BRH, le FDI et la SOFHIDES.

658. Le projet de redynamisation des entreprises victimes des troubles socio-politiques et de la pandémie de covid-19 piloté par le FDI consiste à garantir les prêts à la recapitalisation des entreprises formelles existantes, à la prise en charge partielle des frais financiers d'entreprises bénéficiant déjà de prêts dans le système financier et à l'allègement des charges fiscales.

659. Les institutions financières de l'Etat telles que la Banque Nationale de Crédit (BNC), le Fonds de Développement Industriel (FDI), la Banque Nationale Développement Agricole (BNDA) vont investir en partenariat avec d'autres institutions financières locales et étrangères dans la réalisation de projets structurants et créateurs d'emplois.

660. En ce qui concerne le financement des projets d'infrastructures, les organismes autonomes seront appelés à contribuer davantage au financement du budget et à financer sous forme de prêt et de prise de participations certains ouvrages publics.

661. L'Etat mettra à profit des fenêtres de financement du secteur privé des institutions financières de développement en vue de favoriser l'accès des entreprises privées à des sources de financement innovantes, abordables et adaptées à leurs besoins de développement. Avec l'appui des institutions financières de développement, les autorités émettront des bons verts ou sociaux auprès de la diaspora haïtienne pour financer des projets stratégiques prioritaires, structurants et créateurs d'emplois.

2. LA MISE EN ŒUVRE DU PREPOC ET LES IMPLICATIONS MACROECONOMIQUES ET SOCIALES

A. La mise en œuvre du PREPOC et le profil de la croissance 2020-2023

662. En dépit d'un recul de 2.9% du PIB prévu pour l'année 2020, le cadre de suivi des actions phares pour les trois (3) prochaines années serait une garantie pour sortir Haïti du spectre de croissance négative des deux années précédentes. Ce cadre de référence vise à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, qui n'est pas toujours en phase avec la croissance économique. En effet, une étude de la Banque mondiale sur la revue des finances publiques réalisées en 2016 a mentionné qu'en

période de forte augmentation des investissements publics, la croissance économique en Haïti ne s'est pas accélérée pour autant. Une simulation de la Direction des Etudes Economiques du MEF a même montré que ce constat s'étend à l'ensemble des investissements réalisés en Haïti. En effet, pour avoir une augmentation du PIB de 0.10 point, il faut que les investissements totaux augmentent de 3.5%. Aussi, ces nouvelles dispositions adoptées dans le cadre de la mise en œuvre du programme des investissements dans les secteurs prioritaires du PREPOC devraient permettre de garantir une meilleure corrélation entre l'investissement public et le PIB.

663. Le scénario de base du PREPOC sur les trois (3) prochaines années constitue la traduction chiffrée de l'impact des programmes et actions retenus pour les six (6) piliers et les deux (2) domaines d'accompagnement. Chacun des piliers sera mis en œuvre par plusieurs ministères sectoriels clés et/ou d'autres organismes qui se rattachent à ces ministères. Cela devrait contribuer à ramener l'économie sur une trajectoire soutenable de manière à atteindre un taux de croissance de 3% en moyenne sur les trois années du PREPOC, un recul de l'inflation à 13% en fin de période d'ici la troisième année, et la création de plus de 69,000 emplois.

664. La croissance repose pour l'essentiel sur la reprise des activités de commerce et le dynamisme attendu des infrastructures et de l'immobilier, ainsi que sur la diversification et l'accroissement de la production du secteur primaire, notamment la production agricole destinée à substituer aux produits importés et ceux tournés vers les exportations. Le secteur manufacturier, en particulier l'industrie d'habillement et textile, est appelé à jouer un grand rôle dans la contribution à la croissance pour les trois prochaines années.

B. Le financement du PREPOC et le profil des finances publiques 2020-2023

665. Sans les mesures d'intensification de la mobilisation des ressources, notamment l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du rendement de certains champs d'impôts à travers le ciblage du secteur informel et la lutte contre la contrebande, il serait difficile pour le PREPOC de donner les résultats escomptés. Haïti faisant partie des pays où le taux fiscal est le plus faible, 6.4% actuellement, il va falloir faire passer la pression fiscale à 8.5% d'ici la troisième année d'implémentation du Plan de Relance Post-Covid. Cela devrait amener les recettes fiscales à 170 milliards de gourdes en 2022-2023 contre 100 milliards de gourdes pour la première année du PREPOC.

666. Les besoins de financement du Plan de Relance sont estimés à environ 341,5 milliards de gourdes pour les trois années de mise en œuvre. De ce montant, le Trésor Public devrait mobiliser 88,3 milliards de gourdes et le reste serait financé par d'autres sources de financement alternatives, notamment les PTF et les PPP. Cependant, compte tenu de la capacité des administrations fiscales et douanières à générer des recettes assez substantielles, seulement 70 milliards de gourdes seraient mobilisables assez rapidement par le Trésor public.

Tableau 36 : Profil des indicateurs macroéconomiques clés, 2020-2023

Cadre macro 2020-2023		Realisations		PREVISIONS		
Synthèse des résultats de la prévision de croissance		2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateurs Macroéconomiques						
PIB à prix constant (en millions de gourdes)		641 762,7	623 086,6	638 161,4	657 358,9	680 535,5
variation annuelle		-1,7%	-2,9%	2,4%	3,0%	3,5%
PIB à prix courant (en millions de gourdes)		1 192 476	1 318 926	1 528 628	1 764 202	2 026 035
variation annuelle		13,4%	10,6%	15,9%	15,4%	14,8%
PIB par tete (en \$)		-	1 134,4	1 530,9	1 732,3	1 950,7
Part de la production nationale dans la disponibilité alimentaire (%)		-	45,00	50,00	55,00	60,00
Déflateur du PIB		1,86	2,12	2,40	2,68	2,98
Variation annuelle		15,4%	13,9%	13,2%	12,0%	10,9%
Inflation (%)						
en glissement annuel		20,1	25,1	18,2	13,7	10,0
en moyenne annuelle		17,3	22,8	22,7	16,3	11,3
Indicateurs des finances publiques						
Recettes totales en millions de gourdes		76 590,5	87 005,6	132 613,0	153 597,5	184 878,0
variation		-3,8%	13,6%	52,4%	15,8%	20,4%
Pression fiscale		6,4%	6,6%	8,7%	8,7%	9,1%
Investissements financés sur Ressources Propres Trésor public) en millions de gourdes		2 645,3	12 500,0	24 876,2	30 611,9	32 841,9
Fonds mobilisables		-	-	24 189,0	30 611,9	32 841,9
Fonds à rechercher		-	-	687,2	0,0	0,0
Investissements financés sur ressources extérieures (PTFs) en millions de gourdes		71 648,7	81 515,3	80 094,4
Fonds mobilisables		-	-	30 000,0	45 000,0	45 000,0
Fonds à rechercher		-	-	41 648,7	36 515,3	35 094,4
Bons du Trésor et autres sources du secteur financier en millions de gourdes		13 242,4	47 564,6	64 306,9	62 355,9	55 638,1
Emissions nettes de bons du trésor		3 614,6	4 671,0	25 000,0	28 852,7	33 134,9
Financement BRH		9 627,8	42 893,6	39 306,9	33 503,2	22 503,2
Nombre d'emplois créés		-	-	17 500	25 000	26 500

Source :MEF/DEEP/ version du 30 sept 2020

667. Il faut souligner que le service de la dette prend de l'ampleur. En effet, il représente environ 5% du PIB, soit 79% des recettes mobilisables pour l'exercice fiscal 2020-2021. De ce fait, le recours au financement monétaire et aux émissions de bons du trésor est inévitable. Néanmoins, les autorités budgétaires ont adopté la stratégie de remplacer progressivement le financement monétaire par les émissions de bons et d'utiliser une partie des bons pour financer certains projets phares inscrits dans le plan de relance.

C. La mise en œuvre du PREPOC et le profil des indicateurs sociaux 2020-2023

□ L'évolution de l'emploi et du revenu

668. A travers la mise en œuvre du plan de relance économique Post Covid-19 pour la période 2020-2023, les autorités publiques visent à promouvoir la création des dizaines de milliers d'emplois et d'empêcher la dégradation des revenus réels des ménages. Les mesures visant l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et la dynamisation des investissements dans les secteurs intensifs en main d'œuvre tel que le tourisme, l'immobilier, le secteur textile, et l'agro-industrie, permettront de créer en moyenne par année 23, 000 emplois directs. En ce qui concerne l'évolution des revenus, le Gouvernement prendra toutes les dispositions nécessaires pour améliorer la productivité du travail à travers la promotion des formations techniques en vue de permettre aux travailleurs de s'adapter aux mutations technologiques. En plus, la conduite des politiques macroéconomiques saines conduirait à une meilleure maîtrise de l'inflation pendant la période de mise en œuvre du PREPOC, qui à son tour, entrainerait une amélioration du revenu réel des travailleurs.

669. L'accentuation des efforts de maîtrise de l'inflation et de l'amélioration de la productivité sont une garantie d'un regain de pouvoir d'achat dans presque toutes les sphères d'activités professionnelles. A cet effet, un impact social significatif est attendu d'ici la troisième année sous le poids de la mise en œuvre des programmes de protection et de promotion sociale. Il convient de mettre en exergue les potentiels effets redistributifs des salaires dans une société où les liens de solidarité sociale sont importants. En gros, en se basant sur les performances prévues des activités économiques, le taux de chômage élargi qui est estimé à 30%⁴⁰ en 2020 devrait se reculer de 0.9 point de pourcentage à la fin du PREPOC en 2023. Cependant, compte tenu du niveau de chômage élevé en Haïti, pour que l'on ait des impacts significatifs sur l'indicateur emploi, l'implémentation des programmes d'action devrait se poursuivre sur au moins cinq (5) années.

❑ Le profil de la pauvreté

670. Le niveau de pauvreté devrait connaître une baisse au cours de la période de mise en œuvre du plan de relance économique post covid-19. Selon les dernières évaluations de la pauvreté en Haïti, environ 59% de la population haïtienne vit dans la pauvreté. Grace aux mesures sociales inscrites dans le pilier de Développement humain et inclusion sociale et les actions pour favoriser le développement rural et la maîtrise de l'inflation, la pauvreté connaîtra un recul de 4 points de pourcentage d'ici 2023. L'impulsion de réformes économiques ambitieuses garantirait un taux de croissance élevé susceptible d'avoir des effets réducteurs sur la pauvreté. L'élargissement de la base productive à travers la politique de diversification de l'économie serait favorable pour les plus pauvres pour sortir une proportion importante de la population du seuil de la pauvreté.

❑ L'amélioration de la sécurité alimentaire

671. Grace aux investissements dans l'accroissement de la productivité du secteur agricole, d'importants progrès dans la lutte contre la sous-alimentation et la malnutrition seront accomplis à la dernière année de mise en œuvre du PREPOC. Etant donné que plus de 6 millions d'haïtiens se trouvent dans l'insécurité alimentaire pour le moment, l'objectif du PREPOC consiste à réduire ce nombre de $\frac{1}{4}$ de son niveau actuel d'ici 2023. Par l'intermédiaire de plusieurs programmes et projets agricoles, assortis d'une politique nationale d'atténuation des risques climatiques, la capacité d'Haïti à assurer un approvisionnement stable en produits alimentaires et un accès à ces denrées sera donc renforcée. En effet, les actions visant une meilleure planification de campagnes agricoles permettront d'accroître la production agricole et de générer des revenus dans les zones vulnérables identifiées par les Enquêtes Nationales d'Urgence de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENUSAN) menée par la CNSA comme étant en situation d'insécurité alimentaire de crise (IPC niveau 3) ou d'urgence (IPC niveau 4).

⁽⁴⁰⁾ Source : IHSI (ECVMAS, 2012), coefficient d'ajustement de l'auteur

Tableau 37 : Haïti, Profil des principaux indicateurs sociaux, 2020-2023

Indicateurs	Estimation	PREVISIONS		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de pauvreté	59%	59%	57%	55%
Population en insécurité alimentaire (%)	40.0%	35.0%	30.0%	25.0%
Taux de chômage	30.0%	29.2%	29.1%	29.1%
Nombre d'emplois créés	-	17 500,0	25 000,0	26 500,0

Source : MEF/DEEP, version du 25 sept 2020

3. LES ANALYSES ET ACTIONS DE MITIGATION DES RISQUES AUTOUR DU PREPOC 2020-2023

672. Le risque est un phénomène inévitable qui a des conséquences importantes dans la vie et les processus de décision des personnes qui y sont exposées. Les individus, les ménages, les collectivités et les pays sont tous exposés à des risques qui dépendent de facteurs tels que la situation géographique et l'environnement géologique. Les chocs peuvent comporter des risques covariés ou systémiques, tels qu'une crise financière ou politique, une catastrophe naturelle, la criminalité, un épisode épidémique ou des risques idiosyncratiques tels que la perte d'un emploi pour les individus. Selon le Rapport sur le développement dans le monde de 2014 de la Banque mondiale, la majorité des ménages dans les pays en développement sont confrontés à au moins un choc chaque année, et Haïti n'est pas épargné.

673. Haïti, comme beaucoup d'autres pays en développement, fait face à une conjugaison de risques extensifs et intensifs, d'insuffisance de ressources, et de faibles capacités institutionnelles pour se préparer aux chocs et y faire face, et sont donc particulièrement vulnérables. Le tremblement de terre de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter qui a secoué Haïti en 2010 a fait plus de 200,000 morts, tandis qu'un séisme plus grave au Chili (8.8 sur l'échelle de Richter) a été dévastateur certes, mais il a engendré beaucoup moins de morts, seulement 525. Les Haïtiens sont soumis à des chocs comme beaucoup d'autres pays, mais leur niveau de vulnérabilité explique que les conséquences sont encore plus regrettables et catastrophiques.

674. Les résultats attendus dans le PREPOC 2020-2023 dépendent grandement des hypothèses retenues dans le cadre macroéconomique, notamment celles relatives à la stabilité macroéconomique, la stabilité politique, la non-occurrence des aléas climatiques et la capacité institutionnelle de mise en œuvre des réformes. Le profil de l'économie haïtienne sur les trois (3) prochaines années est le reflet d'hypothèses formulées autour des ajustements sur les dépenses dans le souci du rééquilibrage budgétaire, de la mise en œuvre rigoureuse de réformes au niveau des institutions de perception, ce qui se traduirait par une nette amélioration du taux de pression fiscale. Toutefois, ces prévisions sont entachées d'un ensemble de risques, notamment (i) La procrastination dans la mise en œuvre du PREPOC ; (ii) la conjoncture internationale défavorable ; (iii) l'occurrence de chocs adverses naturels

violents au cours de la période de mise en œuvre. Aussi, la survenance de chocs découlant de ces risques éloignerait Haïti de la croissance moyenne de 3% projetée sur les trois prochaines années, de la maîtrise de l'inflation, et du profil des indicateurs sociaux tel que présenté dans le cadrage macroéconomique dans la section précédente.

675. Dans le cadre du PREPOC, la procrastination signifie reporter chaque année la mise en œuvre des programmes d'actions prioritaires identifiés, et donc s'accrocher au statu quo. La mobilisation des ressources extérieures est un élément important dans la réussite du PREPOC et de l'atteinte des objectifs visés. Mais la non-prévisibilité de ces ressources pourrait affecter l'exécution des programmes et projets retenus dans le PREPOC. Malgré les efforts consentis dans le PREPOC pour faire passer la pression fiscale de 6.5% à 8.5%, sans le support des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), il serait difficile d'avoir les résultats escomptés.

676. Le scénario de procrastination va plonger l'économie haïtienne dans la continuité des tendances observées des dernières années, ce qui écarterait l'économie de la trajectoire du retour à une croissance soutenable à même de compenser la croissance démographique. Comme conséquences, le creusement de l'inégalité et de la pauvreté s'accompagnerait de la persistance des mouvements sociaux-politiques, et ouvrirait des brèches pour des émeutes de la faim. Dans ce contexte, les recettes fiscales ne pourront pas être mobilisées dans leur optimalité, ce qui limiterait la marge d'intervention en matière de dépenses d'investissement ou susceptibles d'attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE). Dans ces conditions, les principales variables socio-économiques seraient caractérisées par les évolutions suivantes :

- **La croissance économique.** Une progression plus faible de l'activité économique, notamment dans le secteur agricole. La croissance annuelle moyenne serait de 1% sur les trois prochaines années (nettement en deçà de la croissance démographique), et pourrait être même négative en 2020-2021 en dehors d'un engagement de relèvement post-crise.
- **La pression fiscale.** Tenant compte des arguments développés plus hauts en ce qui concerne la mise en œuvre de réformes, les recettes globales croîtraient moins vite que dans le scénario de la mise en œuvre du PREPOC, au taux moyen annuel de 11% sur la période, ce qui devrait faire reculer la pression fiscale à 6% en moyenne contre 7.3% prévue dans le PREPOC.
- **Le taux de pauvreté.** Le pilier « Développement humain et inclusion sociale du PREPOC », condition sine qua non pour un meilleur équilibre social, couplé au pilier « création d'emplois » devraient contribuer grandement à améliorer l'indicateur de pauvreté. Cependant, en absence de leur mise en œuvre effective, le taux de pauvreté serait de 65% d'ici 2023 contre 59% aujourd'hui.

677. Pour éviter de reporter la mise en œuvre du PREPOC, les autorités haïtiennes doivent œuvrer pour la plaidoirie du Plan de Relance auprès des PTF. Elles doivent dans le même temps, déployer les efforts pour renforcer le processus de sélection et de budgétisation des dépenses afin de dégager des marges budgétaires et consacrer plus de ressources budgétaires à la réalisation des actions identifiées dans le cadre du PREPOC. Pour tenir compte des contraintes de ressources, le Gouvernement pourrait s'engager sur les principales actions phares du PREPOC par pilier, tout en adoptant la stratégie de mobilisation progressive de fonds nécessaire pour la mise en œuvre effective du Plan de relance. Sans cet engagement, le PREPOC ne sera qu'un document de plus.

678. Une Conjoncture internationale défavorable caractérisée par une hausse du prix de pétrole et d'autres produits de base pourrait non seulement accélérer les prix sur le marché local mais aussi

augmenter le financement direct des produits pétroliers résultant de la non-opportunité pour l'Etat haïtien de varier les prix à la pompe à cause des risques politiques et sociaux. Ajoutée à cela, la survenance de catastrophes naturelles et aussi les incertitudes entourant l'année électorale sont autant de risques qui peuvent influencer la mise en œuvre du PREPOC. Un tel scénario aurait les incidences suivantes :

- Une croissance économique négative de l'ordre de -2% ;
- Une inflation persistante de 20% en moyenne ;
- Une pression fiscale qui pourrait tomber à 5.5% contre 6.5% actuellement ;

679. Pour éviter de se retrouver dans cette hypothèse de scénario alarmiste, les actions suivantes doivent être adoptées :

- Continuer à conduire les politiques de stabilisation du taux de change ;
- Renforcer les capacités nationales de gestion des risques de désastre et d'aménagement du territoire ;
- Trouver un accord politique avec les acteurs concernés pour la tenue des élections générales.

CHAPITRE 11 : LE CADRE DE SUIVI- EVALUATION DU PREPOC 2020-2023

680. Le suivi et l'évaluation constituent un ensemble de processus itératifs de collecte et d'analyse de données qui permet aux différents acteurs d'un système d'information, de disposer, à des moments précis, d'informations fiables nécessaires sur chaque niveau d'objectifs afin de procéder aux réajustements nécessaires pour que la réalisation des activités prévues et l'obtention des produits et effets espérés soient conformes aux plans stratégique et opérationnel mis en œuvre. Ils aident les responsables, les planificateurs, les réalisateurs, les décisionnaires, les bailleurs de fonds et les populations bénéficiaires à obtenir les informations dont ils ont besoin pour comprendre le déroulement des projets et programmes de développement en vue de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

681. L'objectif du cadre de suivi et évaluation du Plan de Relance Post Covid-19 (PREPOC) 2020-2023 est donc de définir les bases institutionnelles et statistiques en vue de suivre et évaluer les actions, programmes et projets prioritaires du Plan. Il décrit le dispositif organisationnel adapté pour collecter les données, les analyser et rendre disponibles, en temps opportuns, des informations fiables et pertinentes sur la progression de l'exécution des actions et programmes prioritaires afin d'aider les Autorités Haïtiennes et les différents acteurs de développement à prendre des décisions efficaces. De façon spécifique, il permettra :

- D'assurer le suivi effectif de l'exécution des projets, programmes et actions du PREPOC 2020-2023 ;
- De fournir régulièrement aux différents acteurs de développement, à travers les produits prévus, les informations pertinentes sur l'évolution des indicateurs d'intrants et de résultats du PREPOC 2020-2023 ;
- D'évaluer les changements (effets et impacts) induits par la mise en œuvre des programmes et actions du PREPOC en vue de motiver la prise de décision des différents acteurs ;
- De renforcer les capacités en suivi et évaluation des différents acteurs du dispositif ;
- D'assurer une communication stratégique et soutenue entre les acteurs de développement.

682. Pour ce faire, ce cadre de suivi et évaluation devra identifier :

- Les principaux acteurs et outils de mise en œuvre ;
- Le cadre institutionnel adapté pour le suivi et évaluation ;
- Les différentes activités et produits de suivi et évaluation ;

683. Aussi, la définition et l'opérationnalisation du cadre de suivi et évaluation du PREPOC, permettront-elles de (i) rendre compte, à différents niveaux, de l'utilisation des ressources mises à disposition (ii) mesurer le niveau de réalisation des extrants (iii) mesurer les effets et impacts des actions, programmes et projets de développement sur les populations cibles afin d'aider à la prise de décisions, (iv) disposer de données fiables sur la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement, et (v) développer à terme, au plan national, la culture de suivi et d'évaluation et l'obligation de rendre compte, clé de voûte de toute gestion saine.

684. Cependant, la définition du cadre de suivi et évaluation seule en elle-même ne suffit pas pour garantir un suivi et évaluation efficace du PREPOC 2020-2023. La réussite de son opérationnalisation est tributaire d'un leadership de qualité et repose sur l'importance accordée aux fonctions de suivi et d'évaluation au sein du Gouvernement, au respect des principes et normes établis et à la création de conditions incitatives au développement et à l'ancrage d'une forte culture de suivi et d'évaluation. Ainsi, certains préalables sont nécessaires en vue d'assurer l'opérationnalité effective et efficace du cadre de suivi et d'évaluation du PREPOC. Il s'agit notamment de :

- La disponibilité et de l'appropriation de l'outil de mise en œuvre qu'est le Plan de Travail Annuel, (PTA) ;
- La mise en place de tous les organes identifiés, tant techniques que politiques en vue de l'animation effective du dispositif dans le strict respect des cahiers de charge ;
- La mise à disposition des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de suivi et évaluation du PREPOC ;
- L'application des principes de redevabilité et de responsabilité à tous les niveaux (central, ministériel, et au sein des directions techniques, etc.), étant entendu que l'obligation de rendre compte par rapport aux responsabilités qui incombent à chaque structure/responsable dans l'exécution des activités et l'imputabilité de la gestion sont des éléments essentiels sur lesquels il faudra agir pour réaliser les meilleures performances ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des différents acteurs ;
- Etc.

685. Sans ces préalables, l'opérationnalité du dispositif de suivi et évaluation serait pure utopie. Cependant, au-delà de ces points spécifiquement liés au cadre de suivi et évaluation, certaines conditions préalables générales méritent d'être rappelées en vue de prendre un bon départ.

1. CONDITIONS PREALABLES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ET EVALUATION DU PREPOC 2020-2023

686. L'efficacité de la mise en œuvre et du suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023 est conditionnée par l'adoption et le respect de principes essentiels sans lesquels serait compromis l'atteinte des objectifs, notamment : (i) le respect des priorités définies par l'exécutif, (ii) l'alignement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur ces priorités nationales, (iii) la redevabilité, le partage de l'information entre partenaires et la transparence et (iv) le renforcement du système statistique national pour un ancrage d'une culture forte de suivi et évaluation.

A. Le respect des priorités du PREPOC 2020-2023, librement définies

687. Le PREPOC 2020-2023 constitue, pour la période, le cadre de référence devant structurer les interventions en matière de développement en vue d'assurer la cohésion et l'efficacité des interventions en matière de développement et d'éviter toute dispersion d'énergie et de ressources. Une fois élaboré et adopté, il devra rester le « guide » principal. Ses priorités doivent être reflétées dans les Budgets successifs de l'Etat sur la période 2020-2023 afin de mettre à disposition des ministères sectoriels, les ressources nécessaires à l'exécution des programmes et projets retenus sous leur responsabilité. Cependant, son cadre de programmation peut être actualisé annuellement pour prendre en compte d'éventuelles nouvelles initiatives du Gouvernement.

B. L'alignement des PTF sur les priorités du PREPOC 2020-2023

688. Les priorités nationales en matière de développement ayant été définies et adoptées par le Gouvernement à travers le PREPOC 2020-2023, les différents programmes de coopération des PTF en matière de développement, de stabilisation des zones affectées par les conflits et dans le domaine humanitaire, devront contribuer à la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires qui y sont retenus conformément à leur rôle d'accompagnement et d'assistance du Gouvernement et du Peuple Haïtien dans la réalisation des objectifs nationaux de développement.

C. La redevabilité, le partage de l'information entre partenaires et la transparence

689. L'engagement des différentes parties prenantes à l'instauration d'un partenariat durable pour la réalisation des objectifs de développement partagés, exige des échanges d'information, une communication soutenue, une culture du compte rendu à tous les niveaux et une transparence dans la gestion, gage d'une bonne gouvernance. A cet effet, les dispositions doivent être prises pour la mise en œuvre effective du cadre de suivi et évaluation afin d'impulser et soutenir les efforts de reddition de comptes à travers la tenue du dialogue de politiques de haut niveau, l'organisation des revues à bonne date, la production et la publication régulières des produits rendant compte de l'utilisation des ressources et des progrès enregistrés.

D. Le renforcement du système statistique national et des capacités nationales de suivi et évaluation

690. Il convient de rappeler le rôle prépondérant que jouent les statistiques dans le développement. En effet, les statistiques renseignent les activités socio-économiques de la nation et sont indispensables pour l'élaboration des politiques de développement, le suivi des progrès réalisés et l'évaluation de leurs impacts. Elles permettent d'identifier et de décrire les situations en faisant ressortir les domaines dans lesquels les ressources sont les plus indispensables et sont, de ce fait, essentielles à la bonne gestion des services sociaux. Elles contribuent à une bonne gouvernance dans la mesure où elles améliorent la transparence et la responsabilité en matière d'élaboration et de suivi des politiques et stratégie de développement, et de ce fait, permettent aux populations de juger du succès des actions engagées par leurs gouvernants.

691. Au vu de cette place importante des statistiques, il est primordial que le Gouvernement accorde une attention particulière au renforcement du système statistique national pour garantir la production et la diffusion régulières de statistiques de qualité. A cet effet, un programme de renforcement des capacités de structures et organes du dispositif de suivi et évaluation doit être élaboré, au plus tôt, et mis en œuvre.

2. LA DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION DU PREPOC 2020-2023

A. Le cadre institutionnel de suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023

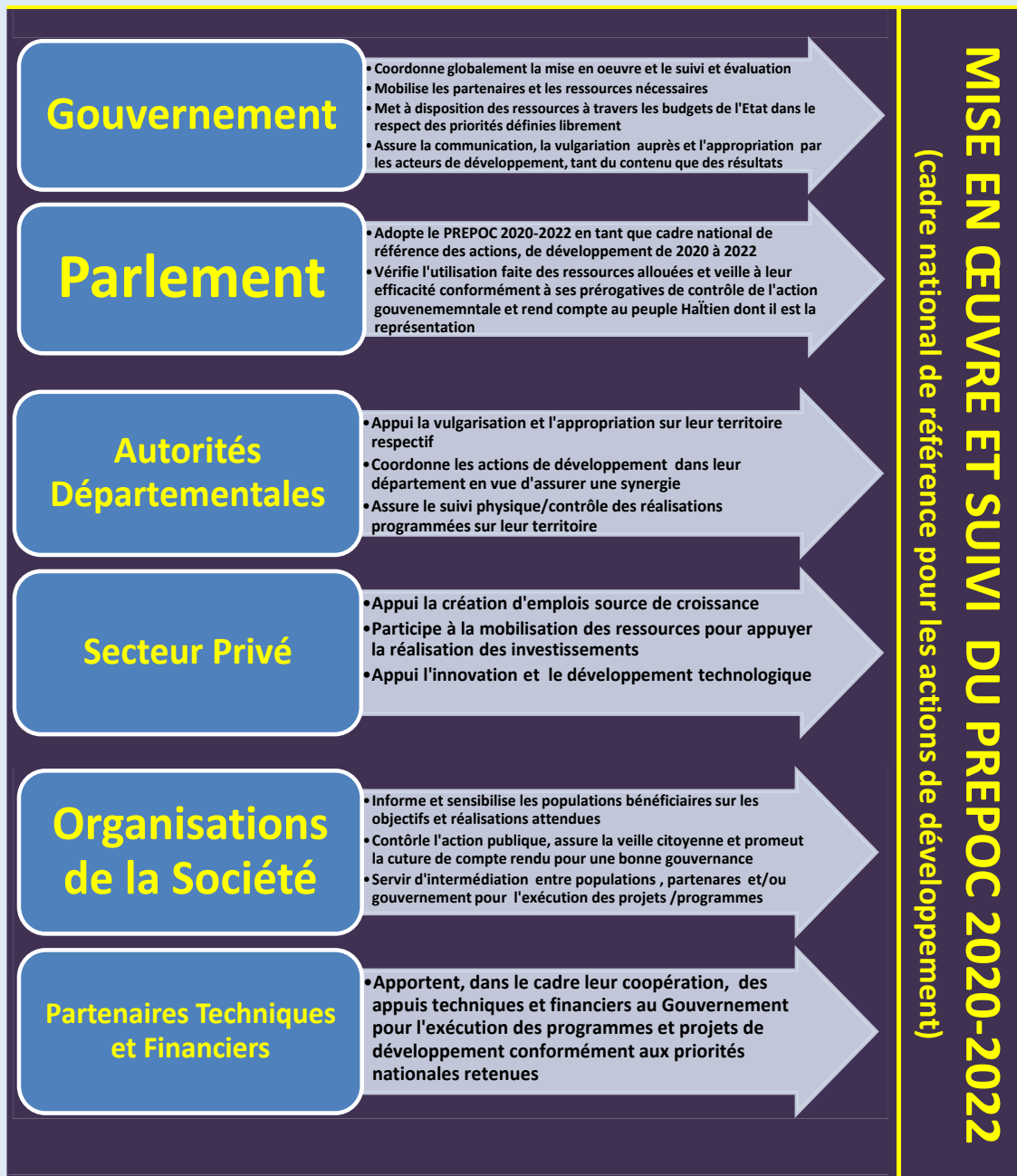
692. Comme mentionné dans la section précédente, le suivi et l'évaluation jouent un rôle essentiel pour l'atteinte des objectifs de développement en permettant aux différents acteurs concernés d'assurer la veille en vue de rester sur la trajectoire planifiée dans les plans stratégique et opérationnel. La réussite de la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023 est donc fortement tributaire d'une opérationnalisation efficace de son dispositif de suivi et évaluation. En effet, ce dispositif doit permettre (i) de fournir dans des délais raisonnables, aux différents acteurs de développement, les informations fiables sur la progression de la réalisation des objectifs fixés (ii) d'appréhender les changements induits par la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires du PREPOC 2020-2023 pour une amélioration réelle des conditions de vie des Populations Haïtiennes.

693. Au vu des objectifs du cadre de suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023 et en vue de répondre aux exigences d'informer le plus rapidement possible les différents acteurs de développement, le processus de suivi et évaluation doit s'appuyer sur un cadre institutionnel léger, fonctionnel et dynamique prenant en compte tous les acteurs de mise en œuvre et capable de réaction en un temps court.

694. Ce cadre permettra de définir les bases institutionnelles et statistiques, en vue de suivre et d'évaluer les actions, programmes et projets prioritaires du PREPOC 2020-2023. Il décrit l'organisation pratique nécessaire entre acteurs de mise en œuvre pour communiquer, collecter les données, les analyser et rendre disponibles, en temps opportuns, des informations fiables et pertinentes sur la

progression de l'exécution des actions, programmes et projets du PREPOC 2020-2023 afin d'aider les autorités nationales et les autres acteurs de développement à prendre des décisions bien informées.

Encadré 16 : PREPOC 2020-2023, Rôle des acteurs de développement dans la mise en œuvre



a. Le dispositif institutionnel et le processus de suivi et évaluation au niveau central/national

□ Le cadre institutionnel

695. Le cadre institutionnel du dispositif de suivi et évaluation du PREPOC-2020-2023 est coiffé par un Comité de Pilotage (CP/PREPOC) offrant un cadre de concertation politique de haut niveau entre les différents acteurs de développement. Il comprend également une Coordination Technique (CT/PREPOC) qui est le bras technique du Comité de Pilotage et qui s'appuiera à son tour sur les Groupes Thématiques de Réflexion stratégiques Sectoriels et les Conseils Départementaux de Suivi.

⇒ **Le Comité de pilotage**

696. Le Comité de Pilotage du PREPOC 2020-2023 (CP/PREPOC) est l'organe politique et la plus haute instance du dispositif de suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023. Il constitue un cadre de concertation national et de dialogue entre le Gouvernement et ses Partenaires sur les questions de développement. Il est présidé par le Premier Ministre et a pour Vice-Présidents les Ministres en charge du Plan et des Finances. Il est composé de tous les Ministres, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des Autorités Départementales, des Représentants du Parlement, des Organisations de la Société Civile et du Secteur privé. Il a pour mission d'accélérer la mise en œuvre des mesures, actions, programmes et projets prioritaires du PREPOC, de donner l'impulsion nécessaire au dispositif de suivi et d'évaluation en vue d'assurer un leadership de qualité du Gouvernement pour un ancrage d'une culture de suivi et évaluation forte au plan national. Il donne les orientations stratégiques pour la coordination de la mise en œuvre et du suivi et évaluation du plan et assure l'animation du processus participatif autour de la mise en œuvre du PREPOC entre les parties prenantes.

⇒ **La Coordination Technique**

697. La Coordination Technique (CT/PREPOC) est l'organe technique du dispositif qui opérationnalise les orientations politiques et stratégiques du Comité de pilotage. Elle est une structure technique spécifiquement consacrée au suivi et évaluation de la mise en œuvre du PREPOC. Elle a pour mission de coordonner les activités techniques de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PREPOC et d'assurer l'animation du dispositif. Elle est dirigée par un Coordonnateur Technique sous la responsabilité directe du Ministre des Finances. Elle assure le Secrétariat Technique Permanent du Comité de Pilotage et a en charge, entre autres de :

- Préparer les sessions du Comité de Pilotage, opérationnaliser ses orientations et décisions ;
- Opérationnaliser le dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PREPOC ;
- Assurer la synthèse des rapports d'exécution quadrimestriels des secteurs et en rend compte au Comité de Pilotage ;
- Coordonne le processus d'élaboration des rapports annuels nationaux et sectoriels de performance de la mise en œuvre du PREPOC, en collaboration avec les différents acteurs ;
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre le programme national d'évaluation ;

- Élaborer, mettre en œuvre et suivre un plan national de renforcement des capacités en suivi et évaluation des acteurs de mise en œuvre du PREPOC ;
- Organiser la revue générale annuelle du suivi de la mise en œuvre du PREPOC ;
- Assurer la diffusion des produits du dispositif, entre autres, la création, le fonctionnement et la mise à jour régulière d'un site web dédié aux activités de suivi-évaluation du PREPOC ;
- Opérationnaliser/suivre les recommandations de la revue générale annuelle du PREPOC ;
- Assurer la veille pour la prise en compte des priorités du PREPOC dans les budgets annuels successifs ;
- Assurer la mobilisation des ressources pour les activités de suivi et évaluation du PREPOC.

698. La Coordination Technique du PREPOC doit être animée par une équipe pluridisciplinaire (Economistes, Statisticiens, Planificateurs, Gestionnaires, Informaticien, etc.), un personnel affecté spécifiquement à la tâche.

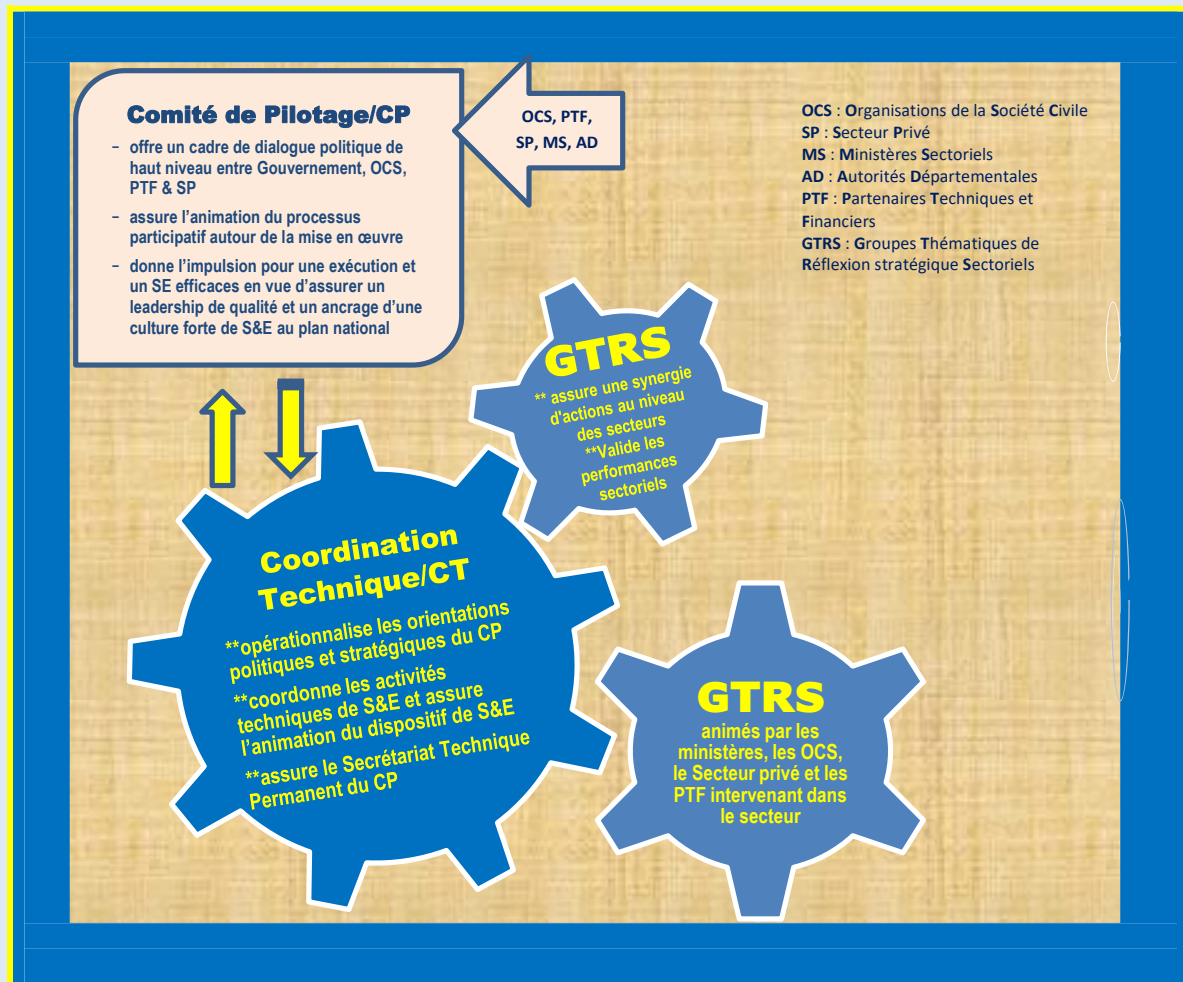
⇒ **Les Groupes Thématiques de Réflexions Stratégiques Sectoriels (GTRS/PREPOC)**

699. Les Groupes Thématiques de Réflexions Stratégiques Sectoriels (GTRS/PREPOC) sont des groupes de travail techniques au niveau des secteurs, organisés conformément aux axes/piliers du PREPOC 2020-2023 et qui ont été institués pour conduire les réflexions stratégiques dans le cadre de l'élaboration du PREPOC 2020-2023. Ces groupes sont reconduits pour le suivi et évaluation du Plan. Ils sont constitués des représentants des différents acteurs de développement (ministères sectoriels, Autorités départementales, PTF, société civile, secteur privé) intervenant dans le même secteur. Les GTRS ont pour mission d'offrir un cadre de concertation et de dialogue aux différentes parties prenantes autour de la définition, de la mise en œuvre et du suivi et évaluation des politiques, stratégies et programmes des secteurs. Au total six (6) GTRS sont constitués : **(i) Diversification et transformation structurelle de l'économie (ii) Développement des services d'infrastructures de base et énergétiques (iii) Renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit (iv) Soutien aux PME et à la création d'emplois (v) Développement du capital humain et inclusion sociale (vi) Renforcement de la résilience aux chocs.** De façon spécifique, les GTRS doivent :

- Appuyer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023 et des prochains plans de développement de Haïti ;
- Œuvrer pour la coordination et l'harmonisation des interventions sectorielles des PTF, OSC et du secteur privé afin de garantir une synergie d'actions dans les secteurs ;
- Accompagner les ministères dans la définition, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et évaluation de leurs politiques, stratégies, programmes et projets de développement sectoriels ;
- S'assurer de l'appropriation des politiques, stratégies, programmes et projets sectoriels par les différentes parties prenantes.

- Discuter des outils de programmation, planification, budgétisation, suivi et évaluation du secteur y compris des indicateurs ;
- Aider à mobiliser et à coordonner les financements pour la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets sectoriels de développement ; et
- Aider à organiser à bonne date des revues sectorielles et contribuer substantiellement à l'élaboration du rapport national annuel de Performance du PREPOC 2020-2023.

Encadré 17 : PREPOC 2020-2023, Cadre institutionnel de suivi et évaluation de la mise en œuvre



Les outils de mise en œuvre et le processus de suivi et évaluation au niveau central/national

⇒ **Les outils de mise en œuvre**

Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) du PREPOC 2020-2023

700. Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) est un outil privilégié de mise en œuvre du PREPOC 2020-2023, tant au niveau central qu'au niveau des ministères. Il décrit toutes les interventions prioritaires à mettre en œuvre au cours de la période pour relancer l'économie haïtienne. Il est la

déclinaison du Cadre Stratégique de Développement en actions, lignes d'actions, programmes et sous-programmes prioritaires devant permettre d'atteindre respectivement les objectifs globaux, stratégiques, spécifiques et opérationnels retenus. De ce point de vue, le PAP retrace toutes les interventions publiques en liaison avec les orientations stratégiques du PREPOC de sorte à servir de cadre de référence pour la programmation budgétaire. Ainsi présenté, il est un cadre pour la gestion axée sur les résultats qui met en liaison les moyens et les cibles traduisant les résultats de développement attendus de 2020 à 2022. Il constitue un outil de plaidoyer pour une mobilisation des ressources en vue de garantir les chances d'une meilleure traduction des orientations stratégiques du PREPOC dans le Budget de l'Etat. Il est présenté dans le PREPOC 2020-2023 par pilier.

Le Budget de l'Etat

701. Le Budget de l'Etat est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année budgétaire. Il est constitué de l'ensemble des comptes qui décrivent toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat. C'est un acte juridique qui consacre l'autorisation et la mise à disposition des moyens par le Parlement à l'Exécutif par le vote de la loi de finance. Il est la traduction chiffrée des actions que l'exécutif entend mener durant une année. Etant entendu que la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement dépend, en dernier ressort, des ressources rendues disponibles pour son exécution. Il est donc un outil privilégié pour la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023 et son processus d'élaboration est un moment crucial pour la prise en compte des priorités retenues de commun accord.

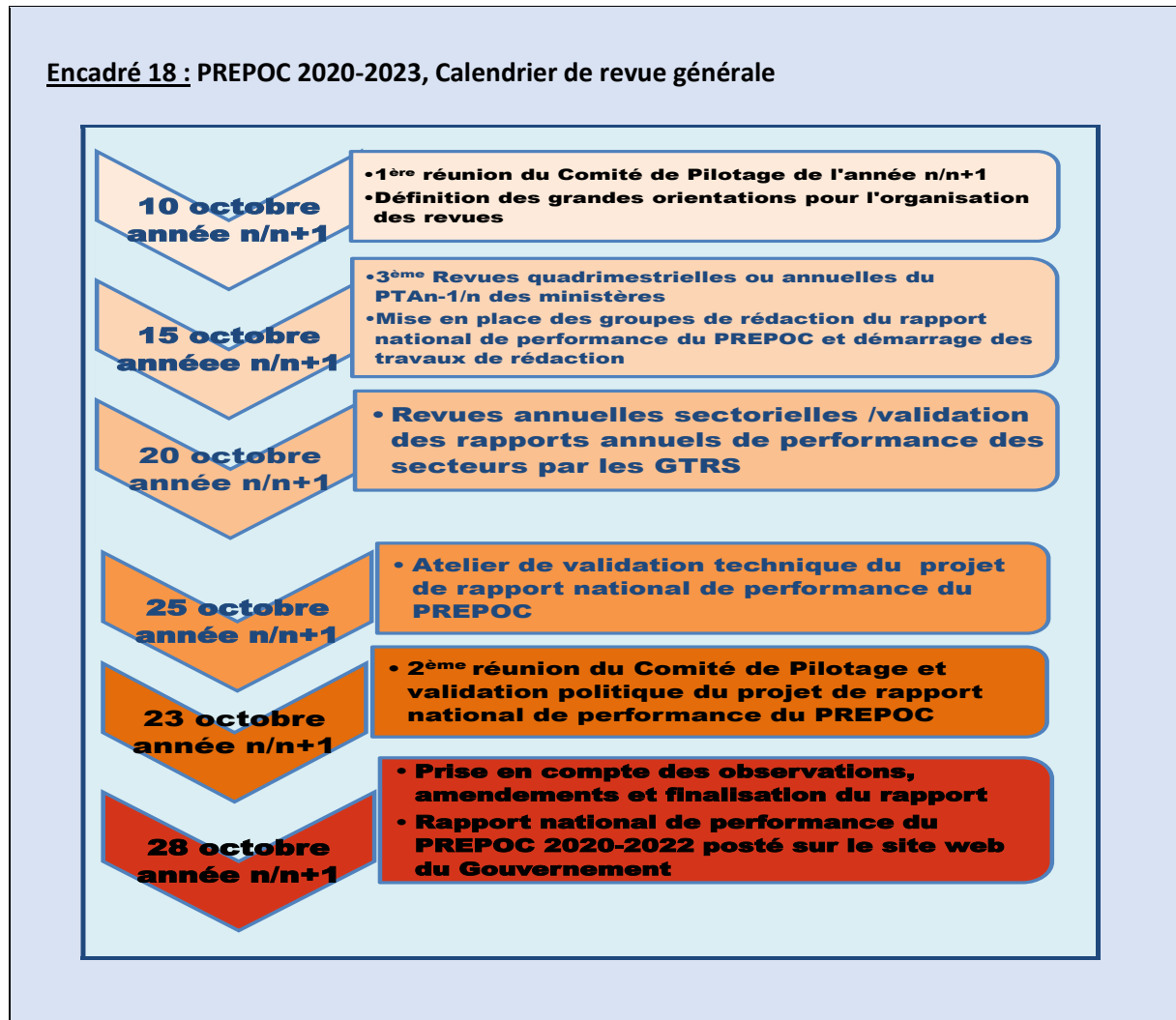
⇒ **Le processus de suivi et évaluation au niveau central/national : la revue générale**

702. Au plan national, le processus de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PREPOC sera concrétisé à travers plusieurs activités dont la dernière est la tenue du séminaire gouvernemental qui est l'une des étapes clé de la revue générale annuelle. Ce processus prendra en compte (i) les revues annuelles de performances des ministères, (3^{ème} revue quadrimestrielle au niveau ministériel) (ii) les revues/validations sectorielles annuelles organisées sous la responsabilité des Groupes Thématiques de Réflexion Stratégique Sectoriels et (iii) le séminaire gouvernemental clôturant la revue générale de suivi du PREPOC et au cours duquel sont présentées, discutées et validées les performances annuelles de la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023. Les principales étapes de ce processus se résument comme suit :

- Les Ministères sectoriels, après leur 3^{ème} et dernière revue quadrimestrielle, mettent à disposition leur rapport de mise en œuvre dont la synthèse par pilier conduira à l'élaboration des rapports sectoriels des GTRS ;
- Les rapports sectoriels validés des GTRS, les rapports d'évaluation et d'enquêtes, ainsi que la synthèse des tableaux de suivi des indicateurs, serviront à l'élaboration du projet de rapport national de performance du PREPOC 2020-2023 par la Coordination Technique ;
- Le projet de rapport national de performance élaboré sous la responsabilité de la Coordination Technique sera le document principal devant servir de base aux discussions entre le Gouvernement et tous les autres acteurs de développement (OCS, Secteur privé, PTF, Autorités départementales) lors du séminaire gouvernemental

devant clôturer le processus de revue générale de la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023; les recommandations et observations issues du séminaire gouvernemental seront prises en compte par la Coordination Technique en vue de rendre disponible la version finale du rapport national de performance du PREPOC de l'année concernée.

703. Ainsi, la tenue de la première session du Comité de Pilotage permettra de donner les grandes orientations pour le lancement des travaux de la revue générale.



704. L'organisation des revues annuelles de performances des ministères, plus tard, des revues/validations sectorielles et la mise en place des groupes de rédaction du rapport annuel national de performance du PREPOC constituent des étapes essentielles pour la rédaction dudit rapport qui servira de base aux discussions au séminaire gouvernemental.

705. L'élaboration du projet de rapport annuel national de performance du PREPOC 2020-2023 annoncera l'imminence de la tenue du séminaire gouvernemental (2^{ème} session du Comité de pilotage).

706. L'organisation du séminaire gouvernemental, à la 2^{ème} session du Comité de Pilotage, matérialisera le dialogue de haut niveau entre les différents acteurs de développement et annoncera la fin du processus de revue annuelle de suivi de la mise en œuvre du PREPOC.

707. La diffusion des différents produits du cadre de suivi et évaluation (rapport annuel de performance du PREPOC, rapport d'évaluation et d'enquête, rapports annuels de performance des secteurs et ministères, les tableaux de suivi des indicateurs ; etc.) devra être assurée à travers la création et la mise à jour régulière d'un site web dédié aux informations relatives à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PREPOC. A cet effet, la mise à disposition des structures animant le dispositif, de l'outil de travail que constitue l'internet, est une nécessité pour une bonne circulation de l'information, gage d'un fonctionnement optimal du dispositif.

b. Le dispositif institutionnel et le processus de suivi et évaluation au niveau ministériel

☐ Les outils de mise en œuvre et le processus de suivi et évaluation au niveau ministériel : le Programme d'Actions Prioritaires et le Plan de travail Annuel (PTA) des ministères

708. Les ministères sectoriels constituent un groupe d'acteurs de premier plan ayant la responsabilité directe de la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires du PREPOC 2020-2023. Ils constituent la base même du dispositif de suivi et évaluation et doivent avoir une organisation minimum en vue de collecter et de rendre disponibles aux GTRS les informations nécessaires pour le suivi du progrès de la mise en œuvre du PREPOC. Ils constituent un maillon essentiel de la chaîne d'informations devant conduire le processus d'élaboration du rapport national annuel de performance du PREPOC 2020-2023. A cet effet, afin d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures, programmes et projets prioritaires identifiés dans le PREPOC 2020-2023, les ministères sectoriels doivent disposer d'un outil essentiel : le Plan de Travail Annuel (PTA).

⇒ Le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) des ministères

709. Le PAP ministériel décrit toutes les interventions prioritaires à mettre en œuvre par le ministère au cours de la période pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux, stratégiques, spécifiques et opérationnels du PREPOC 2020-2023. Il retrace les programmes et projets prioritaires à mettre en œuvre par le ministère en liaison avec les orientations stratégiques du PREPOC 2020-2023 de sorte à servir de cadre de référence pour la programmation budgétaire du ministère. A cet effet, chaque ministère devra extraire son PAP ministériel à partir des PAP par pilier présenté dans le PREPOC 2020-2023.

⇒ Le Plan de Travail Annuel (PTA)

710. Le Plan de Travail Annuel (PTA) est un document de portée annuelle qui retrace, en détail, les programmes et projets du ministère, les résultats, les activités et les indicateurs y afférents en détaillant les principales activités et tâches nécessaires à leur réalisation, leur agencement, leur coût, leur calendrier, les responsables pour leur réalisation et les acteurs associés. Son élaboration exige :

- D'identifier les principales activités indispensables pour atteindre les objectifs des programmes/projets et obtenir les résultats escomptés ;

- De décomposer chaque activité en tâches réalisables en précisant leur ordonnancement, leur durée et leur date de début ;
- D'identifier les responsables et les acteurs associés pour l'exécution de chaque activité et tâche, leur mode d'exécution ;
- D'estimer et de proposer des délais réalistes et adaptés pour fixer le calendrier des activités et tâches ;
- D'évaluer et d'affecter à chaque activité et tâche un coût en tenant compte des montants alloués aux programmes/projets dans le Budget du ministère ;
- D'évaluer et de préciser le poids de chaque activité et tâche dans la réalisation des actions et programmes pour une évaluation des taux d'exécution physiques objectifs en fin de période.

711. Ce processus d'élaboration du PTA, pour être réaliste et efficace, doit prendre en compte un certain nombre de paramètres liés au fonctionnement de l'administration, notamment (i) les ressources humaines disponibles (ii) les charges de travail individuelles (iii) les obligations administratives et sollicitations extérieures à chaque structure mais nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'administration (réunions, participation aux différents cadres de concertation, etc.).

712. Ainsi décrit, le PTA est un outil qui organise, sur l'année, de façon précise et réaliste, la mise en œuvre des actions, programmes et projets et permet d'en faire un suivi efficace. Son processus d'élaboration commence avec le vote du Budget Général de l'Etat. Dès que le budget est voté et les allocations des ministères sectoriels connues, les dotations de chaque structure technique du ministère leur sont notifiées. Sur la base (i) de ces dotations, (ii) du budget ministériel (iii) de la lettre de mission du ministère, (iv) des missions et attributions de leur structure respective, chacune des structures du ministère, élabore son PTA suivant un canevas prédéfini. C'est la consolidation des PTA de toutes les structures du Ministère qui donnera le projet PTA ministériel.

⇒ **Le Plan de Passation des Marchés (PPM)**

713. Une fois le projet de PTA élaboré, les principales activités à exécuter sont identifiées, leur calendrier et leur coût sont connus et il est aisé de repérer celles qui feront l'objet d'une procédure de passation des marchés publics afin de prendre assez tôt les dispositions nécessaires pour éviter tout retard devant compromettre la réalisation effective de l'activité. A cet effet, les différentes informations recueillies permettent de concevoir un Plan prévisionnel de Passation des Marchés (PPM) devra être élaboré pour faciliter l'organisation et le suivi des activités de passation des marchés au niveau du ministère. L'élaboration du PPM exige :

- D'identifier et de préciser les activités dont la réalisation nécessite une procédure de passation des marchés ;
- De préciser, pour chaque activité identifiée, le type de marché, le mode de passation, les sources de financement, le calendrier d'élaboration, de transmission et de lancement des dossiers d'appel d'offre.

⇒ **Le Plan prévisionnel de Consommation des Crédits**

714. Le Plan prévisionnel de Consommation de Crédit (PCC) quant à lui décrit le rythme mensuel de consommation des ressources nécessaires au cours de l'année pour la réalisation des activités à bonne date. Il découle du PTA et permet aux Coordonnateurs de programmes/projets, aux responsables à divers niveaux de planifier et d'anticiper les demandes et les décaissements de fonds et de faire par la suite un suivi efficace de l'exécution financière de leur structure.

⇒ **Le tableau de suivi des indicateurs**

715. Le tableau de suivi des indicateurs présente les différents indicateurs du ministère, leur valeur historique, la réalisation, la cible pour l'année en cours ainsi que la cible en fin de la période du PREPOC.

716. De même, les activités du PTA qui nécessitent la sollicitation et/ou l'expertise d'autres acteurs extérieurs (Administration Publique, Secteur Privé, OSC, etc.) devront être identifiées aux fins de susciter, créer et animer les cadres de concertation avec les partenaires externes. Un agenda annuel des concertations avec les partenaires externes au ministère pourrait être élaboré, mis en œuvre et suivi pour un accompagnement efficace de l'exécution des activités.

717. Ce processus sera bouclé par la validation du projet du PTA et de ses annexes ainsi élaborées par tous les acteurs concernés au cours d'un atelier de validation.

718. Une fois le PTA du Ministère validé, il sera transmis au Premier Ministre pour servir de base à l'élaboration d'un contrat de performance à travers les lettres de missions. De même, à l'exemple du Ministre qui signera un contrat de performance avec le Premier Ministre, les Coordinateurs des programmes et projets, les Responsables des Directions et structures Techniques ou sous tutelle, des structures spécialisées, signeront des contrats de performance avec le Ministre sur la base de leur PTA respectif. Ces Contrats de performance seront évalués en fin d'année suivant un processus dont les modalités seront préalablement définies et partagées par tous.

719. L'élaboration, en début de période, de cet important outil de planification qu'est le PTA et ses annexes permet de bien se préparer à la mise en œuvre des actions, programmes et projets et de préparer le terrain pour leur suivi et évaluation. Elle déblaye le terrain et permet d'avoir une lecture claire de : ***ce qu'il y a à faire (l'objet du suivi), qui doit le faire (situer responsabilité), comment le faire (préciser la méthode), avec qui le faire (définir les collaborations), quand et à quel coût.*** Plus tard, au cours du suivi, il sera facile de répondre aux questions : ***avons-nous réalisé ce que nous avons planifié pour la période dans les délais ? (Efficacité) dans les normes techniques et les limites du budget prévus ? (Efficience) Sinon, pourquoi ? Sinon, quelles en sont les conséquences pour l'atteinte des résultats attendus ? Quelles mesures devons-nous prendre pour corriger les insuffisances notées sur la prochaine période ? Quels enseignements tirons-nous de cette expérience pour mieux préparer le futur ?***

□ **Le processus de suivi, l'organisation pratique et le cadre institutionnel au niveau des ministères**

720. Cet exercice de vérification et d'analyses continues, permet périodiquement à l'équipe responsable de la mise en œuvre d'assurer une veille permanente et de se réajuster, si besoin, en vue de rester sur la trajectoire des prévisions.

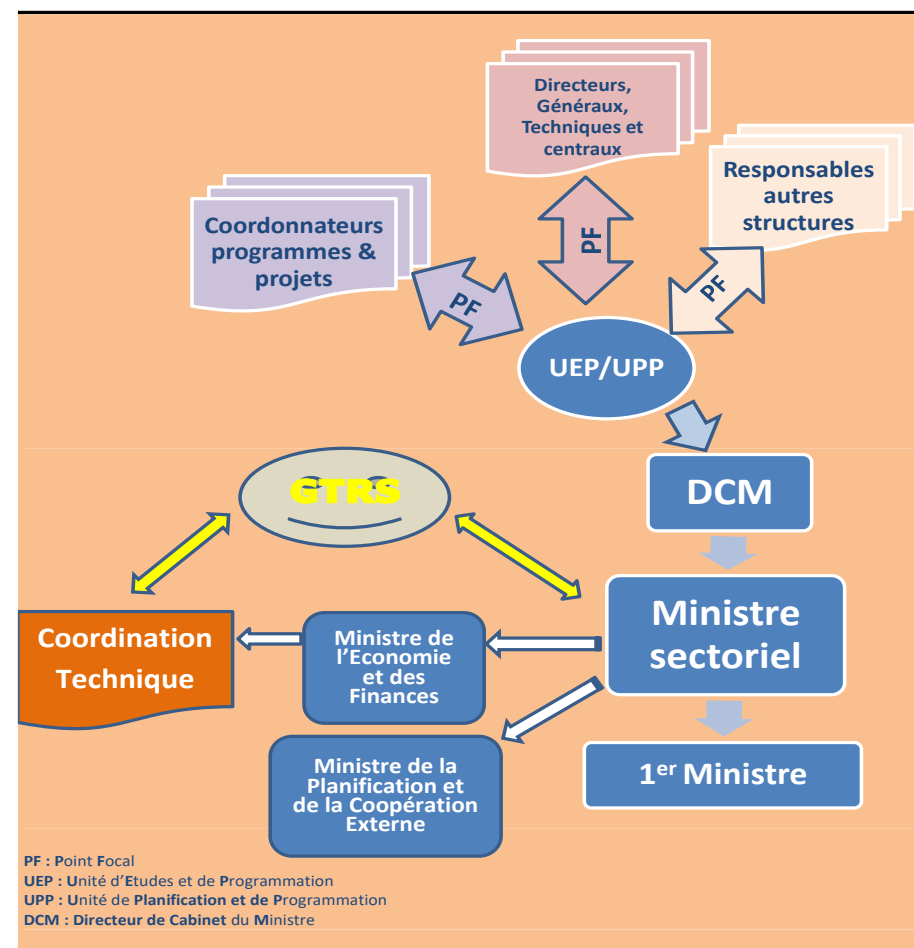
721. Le suivi d'exécution au niveau sectoriel/ministériel devra se faire au moins trois fois par an. Cette périodicité permet aux équipes de gestion des ministères, d'avoir, au cours de l'année, au moins deux opportunités de constater les ratés et insuffisances et de se réajuster en vue d'accroître les chances d'atteinte des objectifs annuels.

722. Cet exercice qui est en droite ligne de l'application des principes de redevabilité et de la responsabilité, doit être porté au plus haut niveau politique pour impulser la dynamique nécessaire à la chaîne d'information devant nourrir l'élaboration du rapport national annuel de performance du PREPOC 2020-2023, produit phare du dispositif de suivi et évaluation.

Encadré 19 : PREPOC 2020-2023, Calendrier de revue du PTA



Encadré 20 : PREPOC 2020-2023, Cadre institutionnel au niveau des ministères



❑ **L'organisation institutionnelle pour le suivi et évaluation au niveau ministériel**

723. Le processus de suivi au niveau ministériel peut se présenter en cinq étapes essentielles. Tous les quatre mois, en fin de période et à échéance fixe :

- Tous les Coordonnateurs de projets et programmes, les Directeurs Techniques, Généraux ou Centraux, les Directeurs des structures spécialisées et sous tutelle du ministère, devront faire le point d'exécution physique et financière de leur PTA et les envoyer à l'Unité d'Etudes et de Programmation (UEP) du ministère ; à cet effet, chaque direction/structure devra désigner un point focal qui sera responsabilisé pour l'élaboration et le suivi du PTA de sa direction/structure ;
- L'UEP, recueille les points d'exécution de toutes les Coordinations de projet/programme, Directions Techniques, Générales et Centrales, Coordinations des structures spécialisées ou sous tutelle, en fait une synthèse qu'elle transmet au Directeur General du Ministère qui en rend compte au Ministre.
- Sous l'autorité du DCM, l'UEP, organisera un atelier de revue trimestrielle présidé par le ministre, atelier au cours duquel le document de synthèse du point d'exécution du PTA du ministère sera présenté, discuté et validé ; sur la base des résultats de la revue, le PTA sera actualisé pour la période restante de l'année ; l'atelier de revue quadrimestrielle sera sanctionné par un rapport de revue quadrimestrielle ;
- Ce rapport de revue quadrimestrielle des ministères sectoriels fera l'objet d'un compte rendu par le ministre sectoriel au Premier Ministre avec copie aux Ministres en charge du Plan et des finances en vue de son exploitation par la Coordination Technique et éventuellement les directions techniques centrales ayant à charge le suivi et évaluation.
- Sur la base des informations disponibles, le Premier Ministre peut interpellier tout ministre sur le point d'exécution des actions planifiées sous sa responsabilité.

724. Ce processus qui rassemblera chaque quadrimestre, tous les Directeurs Techniques, Centraux et Généraux, les Coordonnateurs de programmes/projets, les Responsables des structures spécialisées et sous tutelle, les Conseillers ainsi que les points focaux, offrira l'opportunité à chaque ministère/ministre de suivre, de très près, le rythme d'exécution des activités planifiées sous sa responsabilité, d'analyser sa performance tout au long de l'année, de communiquer, en général, sur l'exécution des activités et en particulier, sur la mise en œuvre des programmes, projets et actions du PREPOC 2020-2023, d'analyser les difficultés et d'adopter des approches de solution qui permettront de lever les obstacles et d'accroître les chances d'atteinte des objectifs annuels fixés.

725. A la fin d'un cycle annuel, au bout du 3^{ème} quadrimestre, le point d'exécution physique et financière des différentes actions planifiées sur l'année, les données sur les indicateurs d'intrants et de produits du ministère seront rendus disponibles.

726. Cet exercice régulier de redevabilité permettra également aux ministères, au fil des années, de renforcer progressivement leur appareil de production statistique et d'asseoir une culture du suivi-évaluation, gage de bonnes performances.

c. Le dispositif institutionnel au niveau décentralisé

Tenue des réunions statutaires au niveau départemental

727. Des Comités Départementaux de Suivi du PREPOC (CDS/PREPOC) seront mis en place et pourront organiser des réunions statutaires périodiquement au niveau de chaque département, sous la responsabilité de chaque Président de CDS/PREPOC en vue de faire le point d'exécution du PREPOC au niveau de leur territoire. Ces réunions prépareront les Autorités des départements à la revue annuelle nationale d'autant plus que leurs comptes rendus et conclusions constitueront un input pour la revue générale annuelle et annoncent leur participation.

Missions de contrôles, visites de sites, etc.

728. Le processus de suivi d'exécution comprend le suivi physique des réalisations sur le terrain. Ce suivi physique permet de constater l'existence réelle et l'état des produits ou services déclarés disponibles ou en cours de réalisation dans les rapports de performance/rapport de revue. Ce suivi physique sur le terrain organisé par les ministères sectoriels en collaboration avec le Ministère des Finances doit se faire en collaboration avec les Autorités Départementales dont les territoires accueillent lesdites réalisations et le rapport de suivi physique doit être validé par eux.

B. Les activités de suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023

a. Les différents types de revues

729. La revue constitue un moment privilégié d'échanges consacré à la vérification du respect des engagements des différents acteurs de développement dans le cadre de la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023. C'est un exercice périodique obligatoire de redevabilité en vue de partager, entre acteurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires retenus, de discuter des difficultés rencontrées ainsi que les leçons relatives aux expériences passées en vue d'adopter des approches communes de solutions. La revue favorise les contacts directs entre acteurs et une synergie d'actions pour une coordination efficace. Trois types de revues sont prévus selon le niveau, pour assurer le suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023. Il s'agit notamment de la revue annuelle nationale, des revues ministérielles et des revues sectorielles :

Revue annuelle nationale

730. Organisée chaque année selon suite aux orientations du Comité de Pilotage (CP/PREPOC) et sous la responsabilité de la Coordination Technique, la revue annuelle nationale regroupera les ministères et institutions de l'Etat, les Autorités Départementales, les Représentants du Parlement, les Partenaires Techniques et Financiers, le Secteur Privé, les Organisations de la Société Civile et permettra de valider, au niveau nationale, les performances enregistrées dans la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023;

Revue ministérielle

731. Organisées quadrimestriellement (chaque quatre mois) au niveau des ministères, sous la responsabilité de chaque Ministre, en vue de faire le point d'exécution des activités programmées au

niveau des ministères, les revues ministérielles regrouperont les coordinations des projets/programmes, les directions générales, et les directions des différentes autres structures des ministères. Elles permettront à terme de responsabiliser au mieux les ministères dans la collecte, la production, le stockage, le traitement, l'analyse et l'utilisation des informations statistiques pour rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes et actions sous leur responsabilité ;

☐ Revue annuelle sectorielle

732. La revue annuelle sectorielle, quant à elle, est organisée au niveau des Groupes Thématiques de Réflexions Stratégiques Sectoriels (GTRS/PREPOC), sous la supervision de la Coordination Technique et la responsabilité des responsables de groupe. Ces revues ont pour objectif de partager et de valider les progrès enregistrés au niveau de chaque secteur avant l'organisation de la revue générale.

b. Réunions statutaires

733. Il s'agit des réunions des différents organes du cadre institutionnel de suivi et évaluation qui seront organisées conformément aux statuts de chaque structure/organe de suivi et évaluation du PREPOC 2020-2023. Elles permettront aux différents acteurs de suivi et évaluation, selon le niveau, de statuer périodiquement sur les questions de mise en œuvre et de suivi et évaluation du PREPOC. Ces réunions font partie intégrante du mécanisme de communication nécessaire pour la bonne circulation de l'information entre organes, structures et différents acteurs.

c. Les évaluations et enquêtes de satisfaction

☐ Les évaluations

734. La réalisation des évaluations permet d'assurer la liaison entre le suivi d'exécution et le suivi des conditions de vie des ménages et du développement en vérifiant (i) si l'utilisation des services ou produits obtenus grâce à la mise en œuvre des programmes, projets et actions du PREPOC améliore ou non les conditions de vie des populations bénéficiaires (ii) dans quelles mesures les programmes, projets et actions du PREPOC contribuent à la réalisation des objectifs de développement (croissance, transformation structurelle de l'économie, pauvreté, développement social, etc.). Elles permettent ainsi d'expliquer et de mieux comprendre les données de suivi statistique de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et du développement économique et social. A cet égard, les évaluations constituent de précieux outils d'aide à la prise de décisions aux services des décideurs et des populations bénéficiaires. Elles les aident à (i) identifier les programmes, projets et actions qui ont contribué ou non à l'amélioration des conditions de vie des populations et donc à en apprécier l'efficacité (ii) décider de l'extension, de l'ajustement ou de la suppression desdits programmes, projets et actions et d'en définir le niveau de priorité. Il s'agira donc non seulement de réaliser des évaluations spécifiques, mais aussi et surtout de veiller à la prise en compte de leurs résultats dans les processus de planification et de prise de décisions.

735. Pour ce faire, la réalisation des activités d'évaluation doit s'inscrire dans la logique d'une programmation pluriannuelle couvrant la période de mise en œuvre du PEPOC 2020-2023 afin d'avoir une bonne visibilité des actions à mener. De façon pratique, il s'agira (i) d'estimer les besoins en évaluation et d'identifier, en collaboration avec les acteurs concernés, des thématiques d'évaluation

pertinentes en accord avec les priorités et les besoins de suivi du PREPOC 2020-2023, (ii) d'élaborer de façon participative, en étroite collaboration avec les ministères sectoriels et les structures du dispositif de suivi et évaluation, un programme national d'évaluation (iii) de faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires (iv) d'identifier les prestataires de service ayant les capacités techniques requises pour leur réalisation, (v) de rendre compte des résultats des différentes évaluations aux acteurs concernés d'une part, et d'autre part, au plus haut niveau politique.

□ **Les enquêtes de satisfaction/enquêtes et études à réaliser (source des indicateurs)**

736. Les enquêtes de satisfaction mesurent la perception, le ressenti qu'ont les utilisateurs d'un produit, d'un service ou encore les usagers d'une administration ou d'un service public mis à leur disposition. Elles permettent de jauger, à la fois, la qualité des produits, services fournis et le niveau de satisfaction des usagers. L'objectif principal d'une enquête de satisfaction est la recherche permanente d'amélioration des performances en tenant compte des opinions et des besoins des utilisateurs et usagers des services publics, du moment où la finalité de l'action publique est d'améliorer les conditions de vie des populations et d'assurer leur bien-être. Ce sont des activités qui viennent en appui au système national d'information pour approfondir un aspect précis de l'information qui a été reportée ou bien pour compléter ou acquérir des informations non transmises par les sources documentaires. Elles sont utiles pour connaître le fonctionnement des services, la perception des bénéficiaires des produits, et l'amélioration du rendement des services. Ces enquêtes et études se dérouleront chaque fois en cas de besoin. De même, les enquêtes périodiques nécessaires pour renseigner certains indicateurs de suivi du PREPOC 2020-2023 seront réalisées selon le calendrier défini sur la base des besoins ressortis.

3. L'OPERATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION DU PREPOC 2020-2023

A. Les principaux produits de suivi et évaluation, leur périodicité de parution et leur contenu/canevas

a. Le rapport annuel national de performance du PREPOC 2020-2023

737. Le PREPOC 2020-2023 est un cadre intégré et fédérateur des politiques macroéconomiques et sectorielles ainsi qu'un cadre opérationnel pour la programmation et la budgétisation des actions de développement du Gouvernement. A ce titre, son rapport de suivi, « le rapport annuel national de performance du PREPOC 2020-2023 » constitue le principal produit du dispositif de suivi et évaluation en ce sens que tous les autres produits concourent à son élaboration. Les rapports annuels de performances ministérielles et sectorielles, les rapports sur le suivi d'exécution physique et budgétaire, le point de suivi des indicateurs de produits, d'effets et d'impacts, les rapports d'évaluation, etc. constituent autant d'éléments nécessaires à son élaboration. Le rapport annuel national de performance du PREPOC est un document fédérateur de l'ensemble du système de suivi-évaluation et doit faire un compte rendu complet de la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023 en termes : (i) d'utilisation des ressources mises à disposition et de disponibilité des produits et services, objets des programmes et projets de développement (ii) de suivi des indicateurs et de mesure des effets induits par l'utilisation de ces produits et services (iii) d'efficacité des politiques, stratégies, programmes et projets de développement en rapport avec les populations cibles. Son élaboration doit être assurée de façon participative par la CT/PREPOC, sous la supervision du Comité de Pilotage. Le rapport annuel de performance du PREPOC devra présenter :

- les acquis enregistrés dans la mise en œuvre du PREPOC pendant la période sous revue structurée selon les axes stratégiques avec précision (i) des principales actions menées et progrès enregistrés (ii) de l'analyse des performances en liaison avec l'évolution des indicateurs de suivi relatifs à chaque axe et domaine prioritaires ainsi qu'avec les moyens mis à disposition pour l'atteinte des objectifs fixés ; (iii) du tableau de suivi des indicateurs avec leur valeur réalisée et leur valeur cible sur la période de mise en œuvre (iv) des défis et recommandations ;
- Les analyses des réalisations du cadrage macroéconomique et des écarts éventuels par rapport aux prévisions du PREPOC suivies des recommandations ;
- Les analyses des réalisations du CDMT et des éventuels écarts par rapport aux prévisions du PREPOC suivies des recommandations ;
- Un point sur l'opérationnalisation du dispositif de suivi et évaluation en termes de : (i) fonctionnement des organes prévus (ii) l'organisation des différentes revues (iii) la réalisation des activités de suivi et évaluation, notamment des évaluations et de la prise en compte de leurs résultats dans les processus de planification et de prise de décisions (iv) la disponibilité des produits prévus et de leur diffusion (v) perspectives ;
- Des annexes constituées notamment (i) des rapports de performances annuelles ministérielles et sectorielles validés aux revues annuelles des ministères et secteurs (ii)

du rapport annuel de suivi d'exécution physique et budgétaire des projets et programmes du PREPOC (iii) des rapports d'évaluation et d'enquêtes de spécifiques.

b. Les tableaux de bord de suivi des indicateurs du PREPOC (Niveaux ministériel et national)

738. Il s'agit des tableaux résumant l'évolution des principaux indicateurs de suivi du PREPOC en mettant en relief les réalisations annuelles et globales par rapport aux objectifs du PREPOC 2020-2023. Ils offrent une vue globale des trajectoires des réalisations en comparaison avec celles des prévisions du PREPOC et nous indiquent les performances et écarts enregistrés. Sous la responsabilité de la Coordination Technique, en collaboration avec l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et les services statistiques des ministères sectoriels, ces tableaux seront mis à jour au moins une fois l'an et feront partie intégrante des rapports annuels nationaux d'exécution du PREPOC.

c. Les aide-mémoires des revues annuelles nationales

739. Il s'agit de documents rendant compte des revues tenues annuellement avec les différents acteurs de développement au plan national pour suivre l'exécution des actions, programmes et projets prioritaires du PREPOC 2020-2023 et valider le rapport national annuel de performance du PREPOC 2020-2023. Ces aide-mémoires de revue récapituleront le déroulement des revues annuelles nationales, les observations des différents groupes d'acteurs participants sur le rapport ainsi que les recommandations pour une meilleure coordination de la mise en œuvre et du suivi et évaluation.

d. Les rapports ministériels de performance du PREPOC

740. Il s'agit des rapports faisant le point d'exécution du Plan de Travail Annuel des ministères et qui rendent compte des niveaux de réalisation par rapport aux prévisions, tant en termes d'exécution des crédits alloués pour l'année, d'activités exécutées, que de produits et services fournis. Ils expriment les performances enregistrées par rapport aux objectifs annuels fixés tout en ayant en perspective les objectifs globaux sur la période de mise en œuvre du PREPOC. Ils permettent de constater et d'analyser les écarts et les causes y rattachés en vue de tirer leçons pour mieux aborder les prochaines périodes.

e. Les rapports de revues ministérielles

741. Il s'agit des rapports de revues quadrimestrielles qui permettront aux différents ministères et organes du dispositif de suivi et évaluation, de suivre la progression d'exécution des activités planifiées annuellement pour assurer la réalisation des cibles annuelles du PREPOC.

Tableau 38 : PREPOC 2020-2023, Produits de suivi et évaluation

PRODUITS DE SUIVI ET EVALUATION DU PREPOC	STRUCTURE RESPONSABLE	FREQUENCE DE PRODUCTION	UTILISATEUR
a) Principal produit du cadre de suivi et évaluation : Rapport national de performance du PREPOC 2020-2023	CT	Annuelle	PTF, Secteur privé, OCS, Populations, Etc.
b) Rapports ministériels de performance	Ministères	Quadrimestrielle	GTRS, CT, Etc.
c) Tableau de bord global des indicateurs de suivi du PREPOC 2020-2023	IHSI	Annuelle	PTF, Secteur privé, OCS, Populations, Ministères, Etc.
d) Tableau de bord des indicateurs de suivi du PREPOC 2020-2023 des ministères	Ministères	Quadrimestre	PTF, Secteur privé, OCS, Populations, Etc.
e) Rapports d'évaluation/enquêtes	CT	Selon le calendrier retenu	PTF, Secteur privé, OCS, Populations, Etc.
f) Rapport de mise en œuvre du programme national de renforcement des capacités pour le suivi du PREPOC	CT	Annuelle	PTF, Secteur privé, OCS, Populations, Etc.
g) Aide-mémoire de revue annuelle de suivi du PREPOC	CT	Annuelle	PTF, Secteur privé, OCS, Populations, Etc.
h) Rapport de revue ministérielle	Ministères	Quadrimestre	GTRS, CT, Etc.
i) Rapports de mission de suivi physique sur le terrain	Ministères	Selon le calendrier des missions de terrain	CT, GTRS, Etc.

B. La communication autour du contenu, des progrès et performances du PREPOC 2020-2023

742. L'appropriation du PREPOC 2020-2023 par les parties prenantes est une condition indispensable pour assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces. A cet effet, l'un des défis majeurs à relever est d'assurer une communication optimale autour de l'élaboration et la mise en œuvre du PREPOC. La communication peut être définie comme l'ensemble des interactions entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi et évaluation du PREPOC, en vue d'échanger, de partager l'information et d'assurer la diffusion des résultats de mise en œuvre. La communication joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du dispositif de suivi et évaluation du PREPOC en ce sens que tous les acteurs concernés et impliqués dans la mise en œuvre ont besoin d'être informés, chacun à son niveau, tant de son contenu, que de l'évolution de sa mise en œuvre. Elle permet de tirer leçons de chaque expérience en vue de renforcer les connaissances et assurer une démarche de progrès continue dans la mise en œuvre et le suivi et évaluation du PREPOC.

743. La mise en œuvre et le suivi & évaluation efficaces du PREPOC 2020-2023 doivent impliquer toutes les parties prenantes et exigent un échange permanent d'informations entre eux en vue de

susciter l'adhésion de tous. L'identification et la mise en œuvre d'actions clés de communication du PREPOC 2020-2023 visent donc à assurer une appropriation du plan, de son exécution et des résultats obtenus, à tous les niveaux, depuis les décideurs, les autorités politiques au plus haut niveau, en passant par les différents autres groupes d'acteurs jusqu'aux populations à la base, bénéficiaires directs. De façon spécifique, il s'agira d'assurer :

⇒ ***La vulgarisation du PREPOC 2020-2023***

744. Vulgariser le PREPOC 2020-2023 permettra aux différents acteurs de mise en œuvre - Responsables politiques au plus haut niveau, Directions Générales et Techniques des ministères, institutions de l'Etat, Autorités départementales, Pouvoir judiciaire, Elus nationaux et locaux, Organisations de la Société Civile, Secteur Privé, PTF, Collectivités territoriales, populations à la base, etc. - de s'approprier son contenu, de prendre connaissance de leur rôle et responsabilités dans sa mise en œuvre et son suivi et évaluation, de travailler ensemble pour la concrétisation des priorités nationales retenues.

⇒ ***La vulgarisation de ses résultats de mise en œuvre***

745. Vulgariser les résultats de mise en œuvre du PREPOC 2020-2023 en diffusant les produits du dispositif de suivi et évaluation, en vue d'informer régulièrement les acteurs de développement et les populations à la base des progrès accomplis, des difficultés rencontrées, des approches de solutions adoptées et des mesures d'ajustement à prendre pour les prochaines étapes ; cela permettra de renforcer la culture basée sur les résultats et la transparence et susciter l'adhésion de tous.

⇒ ***Une circulation optimale de l'information, tant au sein des ministères et institutions de l'Etat eux-mêmes, qu'avec les autres structures et acteurs de mise en œuvre et de suivi et évaluation***

746. Une bonne circulation interne de l'information joue un rôle capital dans l'atteinte des objectifs de suivi et évaluation parce ce qu'elle : (i) accélère les échanges et réduit significativement le temps d'élaboration des différents rapports et documents, et par la même occasion, le temps de diffusion des résultats de mise en œuvre, (ii) assure la cohésion au sein des équipes de travail en renforçant le sentiment d'appartenance à ces équipes, en valorisant les rôles de chacun et en capitalisant sur des valeurs et objectifs communs, participant ainsi à l'instauration d'un bon climat social (ii) aide les cadres, agents, au sein des ministères, à acquérir de nouvelles compétences notamment l'utilisation et la maîtrise des outils de communication interne, etc.

747. Pour atteindre l'objectif général susvisé, les objectifs spécifiques et actions clés de communication identifiées sont récapitulés dans le tableau suivant.

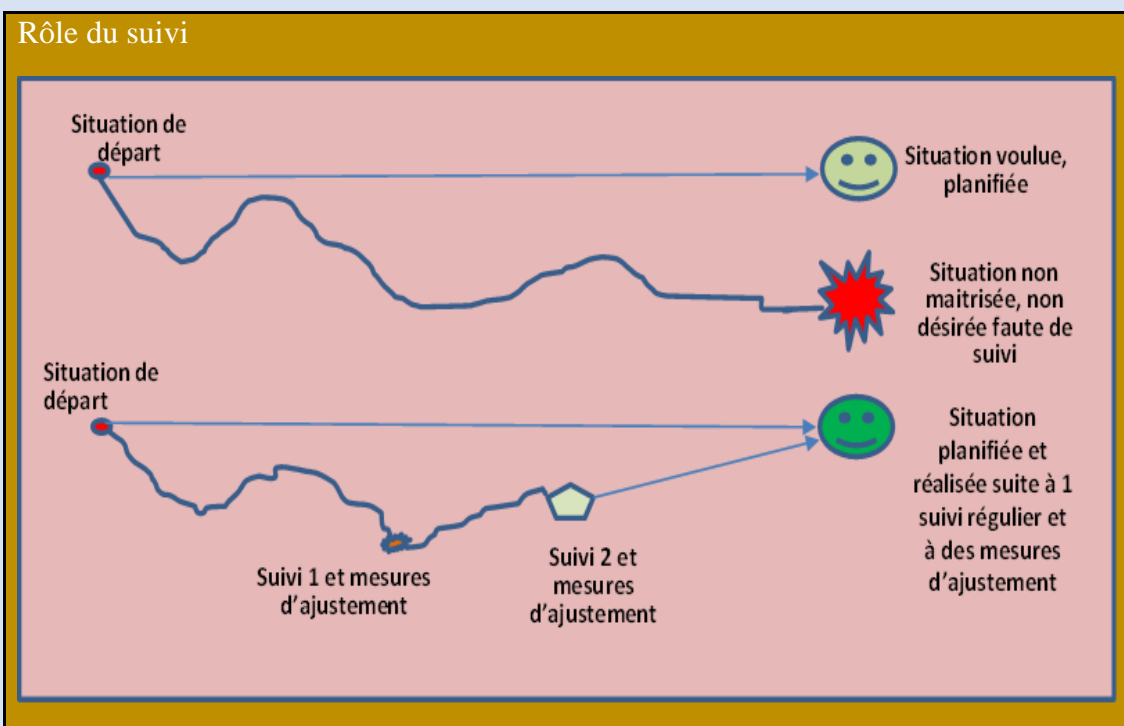
Tableau 39 : PREPOC 2020-2023, Actions clés de communication

OBJECTIF GENERAL : ASSURER L'APPROPRIATION DU CONTENU DU PREPOC 2020-2023, DE SA MISE EN ŒUVRE ET DES RESULTATS OBTENUS	PUBLICS CIBLES
1.1 Informer et sensibiliser les acteurs sur le contenu et les résultats de mise en œuvre du PREPOC 2020-2023	
<i>Action 1.1.1 Organisation des ateliers et séminaires d'appropriation du PREPOC 2020-2023.</i>	Membres du Gouvernement, Ministères et Institutions de l'État, Parlement, OSC, Secteur privé, PTF, Etc.
<i>Action 1.1.2. Organisation des campagnes de sensibilisation et d'appropriation dans les départements</i>	Autorité départementales, Élus locaux, OSC, Secteur privé, Grand public/Populations
<i>Action 1.1.3. Réalisation et distribution de supports de communication (plaquettes/dépliants, affiches, poster, clé USB, sur le PND 2018-2022)</i>	Tous publics
<i>Action 1.1.4. Réalisation et diffusion de documentaires, animation d'émissions, sur les chaînes nationales de radio et de télévision, sur les objectifs, les réalisations physiques et autres résultats de mise en œuvre du PREPOC 2020-2023</i>	Tous publics
1.2 Renforcer les capacités des acteurs et mettre en place des outils de communication	Structures et organes de suivi et évaluation.
<i>Action 1.2.1 Formation des acteurs sur le rôle de la communication, les supports et outils de communications et leurs utilisations, etc.</i>	
<i>Action 1.2.2 Appui à l'installation de la connexion internet et intranet au sein de tous les ministères</i>	
<i>Action 1.2.3 Appui à l'organisation des sessions et réunions statutaires des organes de suivi et évaluation du PND 2018-2022</i>	

Encadré 21 : Rôle et importance du cadre de suivi-évaluation dans la mise en œuvre d'une politique publique, leçons pour le PREPOC 2020-2023

Pourquoi élaborer un cadre de Suivi et Evaluation du PREPOC ?

1. Le suivi & évaluation constituent un ensemble de processus itératifs de collecte et d'analyse de données qui permet aux responsables à différents échelons, de disposer à temps des informations fiables nécessaires sur chaque niveau d'objectifs afin de procéder aux réajustements nécessaires pour que la réalisation des activités prévues et l'obtention des produits et effets espérés soient conformes aux plans stratégique et opérationnel mis en œuvre.



2. Ils permettent aux responsables de politiques, programmes et projets de développement, de vérifier si l'utilisation des ressources, l'exécution des activités, l'obtention des extrants et les changements induits suivent la trajectoire initialement prévue dans les plans stratégiques et de faire, si nécessaire, des ajustements adéquats en cours d'exécution en vue d'améliorer les chances d'atteinte des objectifs. Ils servent de fil conducteur à la détermination des actions d'amélioration et à la démarche de progrès continue. Pour ne pas naviguer à vue, tout plan de développement doit être régulièrement suivi et évalué.

3. L'objectif du cadre de suivi & évaluation du PREPOC 2020-2023 est de définir les bases institutionnelles et statistiques en vue de suivre et évaluer les actions et programmes du Plan. Il décrit le dispositif organisationnel adapté pour collecter les données, les analyser et rendre disponibles, en temps opportuns, des informations fiables et pertinentes sur la progression de

l'exécution des actions et programmes prioritaires afin d'aider les Autorités Haïtiennes à prendre des décisions efficaces. De façon spécifique, il s'agira :

- D'assurer le suivi effectif de l'exécution des programmes et actions du PREPOC ;
- De fournir régulièrement, à travers les produits prévus, les informations sur l'évolution des indicateurs d'intrants et de résultats du PREPOC aux différents acteurs de développement ;
- D'évaluer les changements (effets et impacts) induits par la mise en œuvre des programmes et actions du PREPOC en vue de motiver la prise de décision des politiques ;
- De renforcer les capacités en suivi-évaluation des différents acteurs du mécanisme ;
- D'assurer une communication stratégique et soutenue entre les acteurs de développement.

4. Pour ce faire, ce cadre de suivi & évaluation devra identifier :

- Les principaux acteurs et outils de mise en œuvre ;
- Les différentes activités et produits de suivi & évaluation ;
- Le cadre institutionnel adapté pour le suivi & évaluation ;

5. Aussi, la définition et l'opérationnalisation du cadre de suivi & évaluation du PREPOC, permettront-elles de (i) rendre compte, à différents niveaux, de l'utilisation des ressources mises à disposition (ii) mesurer le niveau de réalisation des extrants (iii) mesurer les effets et impacts des actions, programmes et projets de développement sur les populations cibles afin d'aider à la prise de décisions, (iv) de disposer de données fiables sur la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets de développement, et (iv) développer à terme, au plan national, la culture du suivi évaluation et l'obligation de rendre compte, clé de voûte de toute gestion saine.

6. Cependant, la définition du cadre de suivi et évaluation seule en elle-même ne suffit pas pour garantir un suivi et évaluation efficace du PREPOC. La réussite de son opérationnalisation est tributaire d'un leadership de qualité et repose sur l'importance accordée aux fonctions de suivi et d'évaluation au sein du Gouvernement, au respect des principes et normes établis et à la création de conditions incitatives au développement et à l'ancrage d'une culture de suivi et d'évaluation forte. Ainsi certains préalables sont nécessaires en vue d'assurer l'opérationnalité effective du cadre de suivi. Il s'agit de :

- La disponibilité et de l'appropriation des outils de mise en œuvre (Plan de travail annuel, Plan de Passation des marchés, Plan de consommation des crédits, tableau d'indicateurs) ;
- La mise en place de tous les organes identifiés, tant techniques que politiques en vue de l'animation effective du dispositif dans le strict respect des cahiers de charge ;
- La mise à disposition des ressources financières nécessaires à la réalisation des activités de suivi & évaluation du PREPOC ;

- L'application des principes de redevabilité et de responsabilité à tous les niveaux (Central, ministériel, et des directions techniques), étant entendu que l'obligation de rendre compte par rapport aux responsabilités qui incombent à chaque structure dans l'exécution des activités et l'imputabilité de la gestion sont des éléments essentiels sur lesquels il faudra agir pour réaliser les meilleures performances ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des différents acteurs ;
- Etc.

7. Sans ces préalables, l'opérationnalité du dispositif de suivi & évaluation serait pure utopie. En effet l'expérience a montré que ces différents points sont essentiels pour réussir le suivi & l'évaluation des plans de développement comme l'illustre le tableau récapitulatif suivant :

DOCUMENT	FACTEURS AYANT LIMITE L'OPERATIONNALISATION DU DISPOSITIF DE SE
Plan National de Développement du PND 2018-2022 TOGO	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une stratégie de développement des données et qui prenne en compte le suivi du PND ; - Absence de ressources dédiées spécifiquement au suivi du PND, y compris concernant la collecte de données relatives aux indicateurs - Dualité de mise en œuvre entre, d'une part, les projets prioritaires pilotés par la cellule présidentielle et, d'autre part, le reste du PND - Absence de clarté en matière de rôles et responsabilités concernant le suivi du PND, résultant de la non fonctionnalité du dispositif transitoire de suivi du PND et de la non création de l'agence responsable du suivi telle que définie dans le PND - Capacités insuffisantes pour le suivi du PND que ce soit au niveau du ministère de la planification du développement et de la coopération que des ministères sectoriels.
Plan National de Développement_PND 2012-2016 du Congo	<ul style="list-style-type: none"> - Non institutionnalisation des organes de suivi prévus pour défaut des textes réglementaires de création et de fonctionnement, - Faible niveau d'allocation des ressources financières ; - Faibles capacités des structures techniques clé du dispositif de SE ; - Faibles capacités nationales de production statistique
DSCR2 de la République Démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplicité des cadres stratégiques ayant conduit à la faible appropriation du DSCR2, - Faible niveau d'allocation des ressources ; - Instabilité institutionnelle des structures techniques du dispositif de suivi évaluation ; - Faiblesse des capacités institutionnelles et techniques des ministères sectoriels ; - La faiblesse des capacités institutionnelles et techniques de l'Institut National de Statistique qui impacte négativement l'efficacité du Système Statistique National

Encadré 22 : Le Cadre de suivi & évaluation du Programme Social du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, quelles leçons pour le PREPOC 2020-2023

1. La Côte d'Ivoire a réalisé, depuis la dernière décennie, une performance économique remarquable et l'amélioration des conditions de vie des populations ivoiriennes inscrite au rang des priorités nationales, s'est transcrite par l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement 2012-2015 et 2016-2020. En vue de faire bénéficier les Ivoiriens des retombées concrètes des fruits de la croissance économique et d'une redistribution plus importante de la richesse créée, le Gouvernement Ivoirien a entrepris l'élaboration et la mise en œuvre du Programme Social (PSGov) 2019-2020 d'un coût global de 1003,4 milliards de F CFA et dont l'objectif est de renforcer l'action sociale, en identifiant des mesures prioritaires qui permettent de garantir à tous, des résultats immédiats et durables en termes de sécurité, d'accès aux soins de santé, d'un égal accès à l'éducation, à un emploi valorisant, à un logement et un cadre de vie décents, dans le respect des libertés individuelles et collectives.

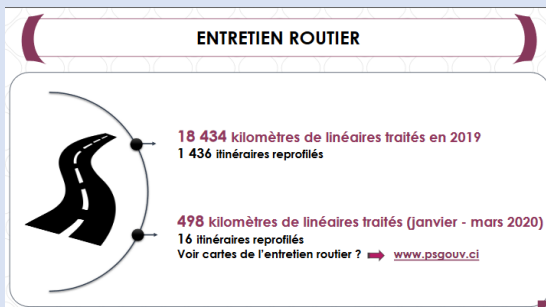
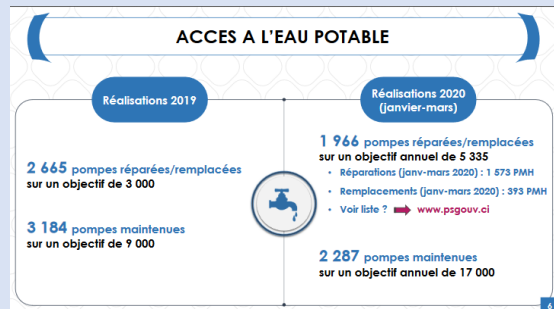
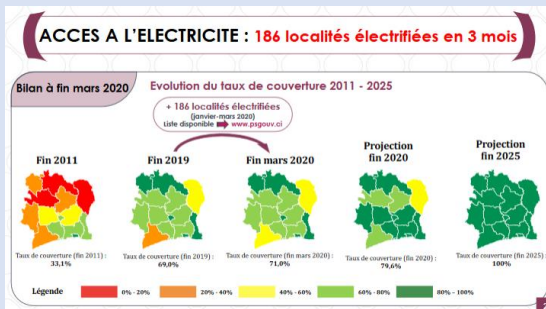
2. Pour mettre en œuvre efficacement ce programme, six principes ont été adoptés **par le Premier Ministre, chef du Gouvernement**, notamment : (i) le choix de l'approche axée sur les résultats, (ii) la couverture budgétaire de l'ensemble des activités, avec une forte contribution de l'Etat, combinée avec l'appui des partenaires techniques et financiers, (iii) la prise de textes qui permettent de faciliter les conditions d'exécution, notamment l'accélération des modalités de contractualisation, de paiement et d'évaluation, dans le strict respect de l'orthodoxie de gestion des finances publiques (iv) la définition et la mise en œuvre d'une communication efficace de proximité (v) le renforcement des mécanismes de programmation, à travers des chronogrammes d'exécution pour toutes les activités et un dispositif de suivi technique et stratégique (vi) la responsabilisation des acteurs sectoriels chargés de la mise en œuvre des activités, sous l'autorité des Ministres. Pour assurer le suivi, il a été mis en place un dispositif de pilotage et de suivi, organisé en trois **paliers interconnectés, constitué** :

- D'un Comité de pilotage qui assure la mise en œuvre et le suivi stratégiques du programme,
- D'une Coordination Générale, bras technique du Comité de Pilotage et qui en assure le secrétariat,
- Des responsables des cellules sectorielles en charge de la mise en œuvre à la base et de la mobilisation des ressources.

3. Il s'agit d'un dispositif léger, porté, au plan politique, par les hauts responsables au sommet de l'Etat (les Directeurs de cabinet de tous les ministères au sein du comité de pilotage), qui responsabilise les premiers acteurs de mise en œuvre et prenant en compte tous les acteurs de développement concernés (secteur privé, PTF, Société Civile) en clarifiant les rôles et responsabilités des différents organes à travers la prise de textes règlementaires. Le cadre de suivi associe le secteur privé, les PTF, la Société Civile.

Un dispositif technique transparent et efficace

- Des indicateurs SMART permettant de mesurer les progrès réalisés



- Des supports de communications accessibles par les citoyens et les partenaires techniques, financiers et sociaux

- Un site web dédié au suivi des réalisations stratégiques du Programme social du Gouvernement



- Des rapports régulièrement produits :



Tableau 40 : Suivi-évaluation des performances dans la mise en œuvre du PREPOC 2020-2023, synthèse des indicateurs

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
1. DIVERSIFICATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE									
1.1 SECTEUR AGRICOLE ET L'AGRO-INDUSTRIE									
Production de maïs	Tonnes					260			
Production de manioc	Tonnes					480			
Production de riz	Tonnes								
Production de mangues	Tonnes					643			
Production de sorgho	Tonnes					70			
Production d'ananas	Tonnes					7			
Production de cacao	Tonnes					13			
Production de café	Tonnes					44			
Production de coton	Tonnes					758			
Production de vétiver	Tonnes					80			
Distribution de semences améliorées	Tonnes								
Nombres d'ouvrages hydro-agricoles fonctionnels	Unité								
Prévalence de la sous-alimentation	(% population totale)					49			
Production totale de viande	Tonnes					105			
1.2 SECTEUR MANUFACTURIER									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
1.3 TOURISME ET VALORISATION DES PRODUITS ARTISANAUX ET CULTURELS									
TOURISME									
Nombre d'arrivées de touristes internationaux de séjour	Unité	Bulletin trimestriel de statistiques touristiques	Unité d'Etudes et de Programmation/Ministère du tourisme	Mensuelle					
Nombre d'arrivées de touristes internationaux de croisière	Unité	Bulletin trimestriel de statistiques touristiques	Unité d'Etudes et de Programmation/Ministère du tourisme	Mensuelle					
Nombre d'établissements d'hébergement de 04 unités de location (chambre ou appartement) disponible	Unité	Enquête sur la normalisation et la standardisation des établissements touristiques (2013/2014)	Unité d'Etudes et de Programmation/Ministère du tourisme	02 ans					
Nombre de nouveaux établissements d'hébergement créés	Unité	Enquête sur la normalisation et la standardisation des établissements touristiques (2013/2014)	Unité d'Etudes et de Programmation/Ministère du tourisme	02 ans					
Nombre d'unités de location disponibles	Unité	Enquête sur la normalisation et la standardisation des établissements touristiques (2013/2014)	Unité d'Etudes et de Programmation/Ministère du tourisme	02 ans					
Nombre de nouvelles unités de location créées	Unité	Enquête sur la normalisation et la standardisation des établissements touristiques (2013/2014)	Unité d'Etudes et de Programmation/Ministère du tourisme	02 ans					
Nombre d'emplois directs générés par le secteur touristique	Unité								
Contribution du secteur touristique au PIB	%	Comptes nationaux de l'IHSI	IHSI	Annuelle					

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Contribution des activités d'hébergement et de restauration au PIB	%	Comptes nationaux de l'IHSI	IHSI	Annuelle						
Revenus générés par le tourisme international	Dollar courant	Enquête sur les établissements touristiques/Balance des Paiements, BRH	Direction des affaires internationales/BRH	Annuelle						
Taux de satisfaction des visiteurs des établissements d'hébergement	%	Enquête estivale sur la satisfaction des visiteurs	Unité d'Études et de Programmation/Ministère du Tourisme	Annuelle						
Taux d'occupation des chambres dans les établissements d'hébergement	%	Opération statistique à déterminer	Unité d'Études et de Programmation/Ministère du Tourisme	Mensuelle						
ARTS ET CULTURE										
Nombre de maisons de la culture construites	Unité									
Nombre de manifestations culturelles et artistiques internationales organisées	Unité									
Part du budget de l'Etat allouée à la culture et arts	%									
Nombre de maisons/villages artisanaux construits	Unité									
Nombre de manifestations culturelles et artistiques internationales organisées	Unité									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Part du budget de l'Etat allouée à la culture et arts	%									
1.4 DYNAMISATION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION										
Nombre de logements construits	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	0	128	500	1200	
<i>Nombre de logements construits pour les fonctionnaires</i>	<i>Unité</i>	<i>Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)</i>	<i>Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature</i>	<i>Annuelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50</i>	<i>200</i>	<i>550</i>	
<i>Nombre de logements construits pour les classes moyennes</i>	<i>Unité</i>	<i>Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)</i>	<i>Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature</i>	<i>Annuelle</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50</i>	<i>300</i>	<i>650</i>	
Nombre de prêts hypothécaires octroyés	Unité	Rapport annuel des banques commerciales	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	0	100	500	1200	
Taux d'accès des agents de la fonction publique aux mécanismes de financement de la BRH	%	Rapport annuel des banques commerciales	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	2	10	25	40	

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
Nombre d'agents de la fonction publique à bénéficier de l'accès aux mécanismes de financement de la BRH	Unité	Rapport de la BRH	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	60	100	500	1200
Taux d'accès au logement pour les classes moyennes	%	Rapport annuel des banques commerciales	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	10	25	40	50	70
Nombre des membres des classes moyennes à bénéficier des facilités de financement de logement	Unité	Rapport annuel des banques commerciales	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	50	300	600	1000
Taux de desserte du quartier en infrastructure de base et équipements collectifs	%		Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	20	35	40	60
Taux de desserte du quartier en voiries construites	%		Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	30	40	50	60
Taux de desserte du quartier en conduites placées	%		Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	25	35	40	50
Nombre de Km de conduites d'Eau Potable et Assainissement (EPA) installées	Km	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle					

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Nombre de Km de voiries construites	Km	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle						
Nombre de schémas d'aménagement réalisés	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	2	3	6	8	
Un rapport annuel de mise en œuvre disponible par document de planification urbaine existant										
Nombre de quartiers restructurés	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	2	2	2	4	6	
Taux de couverture du quartier à restructurer en infrastructures et équipements	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	0	50	100	65	
Nombre de subventions octroyées dans le cadre du projet sites et services	%	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Semestrielle	0	0	50	90	176	
Augmentation de 45 % du Taux de l'offre quantitative et qualitative de logement	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	0	20	30	45	

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
Nombre de contrats signés dans le cadre du projet sites et services	%	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	0	50	90	176
Des structures d'accompagnement sont mises en place pour l'assistance à l'autoconstruction	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	2	1	3	5	7
Nombre de subventions octroyées pour l'autoconstruction	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	140	250	350	500	650
Nombre de ménages appuyés et encadrés	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	0	100	300	600
Taux de croissance de la valeur ajoutée du secteur de l'immobilier/BTP	%	Comptes nationaux de l'IHSI	IHSI	Annuelle					
Nombre d'emplois générés par le secteur de l'immobilier/BTP	h/j	Rapport d'enquête de l'IHSI	IHSI	Annuelle					
Pourcentage des ménages ayant accès à un logement décent	%	Rapport d'enquête de l'IHSI	IHSI	Annuelle					
Proportion des ménages ne disposant pas de latrines ou toilettes	%	Rapport d'enquête de l'IHSI	IHSI	Annuelle					
Nombre de logements sociaux construits	Unité								

2. DEVELOPPEMENT DES SERVICES D'INFRASTRUCTURES DE BASE ET ENERGETIQUES

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
2.1 INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET SERVICES DE TRANSPORT									
2.2 INFRASTRUCTURES PORTUAIRES ET AEROPORTUAIRES									
Construction des aéroports internationaux de TOUSSAINT LOUVERTURE et de CAP-HAITIEN au plus tard le 30 septembre 2021	Unité	Rapport annuel d'activités du MTPTC, PV de réception	MTPTC	Ponctuelle		0	2	0	0
2.3 SECTEUR DE L'ELECTRICITE : ACCESSIBILITE A L'ELECTRICITE ET SOUTIEN A LA PRODUCTION									
Nombre d'infrastructures et d'équipements installés (réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissements, centres communautaires, écoles, bibliothèques, marché public, etc.)	Unité	Rapport annuel d'activités de l'Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)	Unité de Construction de Logements de Bâtiments Publics (UCLBP)/Bureau rattaché à la Primature	Annuelle	0	0	10	12	15
2.4 SECTEUR DE L'EAU : ACCESSIBILITE A L'EAU POTABLE ET SOUTIEN A LA PRODUCTION									
3. RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ETAT DE DROIT									
3.1. RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERIEURE ET LA FACILITATION DE LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
3.1. RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERIEURE ET LA FACILITATION DE LA CIRCULATION DES BIENS ET DES PERSONNES									
3.2. RENFORCEMENT DE LA SECURITE AUX FRONTIERES									
01 Caserne de Péligre réhabilitée et mise en service	Oui/Non						0	1	0
01 Dispensaire de la base Anacaona de Léogâne réhabilité et mis en service	Oui/Non						0	1	0
01 Dispensaire de la base de bicentenaire de Port-au-Prince réhabilité et mis en service							0	1	0
01 Dispensaire aménagé au Grand Quartier Général à Port-au-Prince							0	1	0
Construction de 09 bases militaires à (Papaye, Colora, Thomassique, Savane au lait, Acul samedi, Fort Liberté, Marmon, Anse-à-Pitre, Fonds Parisiens,)	Unité						0	9	0
Quantité de matériels militaires et équipements acquis pour la mise en place des Forces Armées d'Haïti							0	x	0
3.3. RENFORCEMENT DU CADRE DE SECURISATION DES INVESTISSEMENTS									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
4. SOUTIEN AUX PME ET A LA CREATION D'EMPLOIS									
4.1 SOUTIEN AUX PME									
Taux d'informalité de l'économie	%	Unité de statistique et d'étude économique/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), par enquête	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	02 ans	70	ND	60	40	30
Nombre de tarifs douaniers révisés	Unité	Direction du commerce extérieur/Ministère du Commerce et de l'Industrie, statistiques administratives	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle	0	0	45	822	1100
Volume d'exportation réalisé par les PME	Milliards Gourde	Statistiques administratives de la Direction du Commerce Extérieur	Ministère du commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle					
Variation du chiffre d'affaires des entreprises agricoles et agro industrielles	%	Statistiques administratives de la Direction du Commerce Intérieur/Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE)/Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)	Direction du Commerce Intérieur/Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE)/Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)	Annuelle					
Variation du volume d'exportation réalisé par le PME	%	Statistiques administratives de la Direction du Commerce Intérieur/Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE)/Institut Haïtien de	Direction du Commerce Intérieur/Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE)/Institut Haïtien de	Annuelle					

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
		Statistique et d'Informatique (IHSI)	Statistique et d'Informatique (IHSI)							
Variation de la valeur ajoutée des filières agricoles encadrées	%	Statistiques administratives de la Direction du Commerce Intérieur/Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE)/Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)	Direction du Commerce Intérieur/Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE)/Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI)	Annuelle						
Taux de fréquentation des zones franches	%	Direction des Zones Franches (DZF)/statistiques administratives du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Direction des Zones Franches (DZF)/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle						
Variation du chiffre d'affaires des entreprises encadrées	%	Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE) du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI), statistiques administratives	Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entrepreneuriat (CDEE) du Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle						
Nombre d'entreprises locales ayant bénéficié de contrats de sous-traitance avec une entreprise étrangère	Unité	Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), rapport d'activités annuel	Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)	Annuelle						

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
Pourcentage de contrats obtenus par les PME dans le cadre de la commande publique	%	Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), rapport d'activités annuel	Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)	Annuelle	30	30	40	50	60
Délai moyen de création d'une entreprise individuelle (en jours)	Jours	Statistiques administratives de la Direction des Affaires Juridiques/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Direction des Affaires Juridiques/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle	3 à 7	3 à 7	3 à 5	3 à 4	3
Délai moyen de création d'une société de personne (en jours)	Jours	Statistiques administratives de la Direction des Affaires Juridiques/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Direction des Affaires Juridiques/ Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle	15 à 22	15 à 22	15 à 17	15	7
Délai moyen de création d'une société anonyme (en jours)	Jours	Statistiques administratives de la Direction des Affaires Juridiques/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Direction des Affaires Juridiques/ Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle	109 à 117	109 à 117	90	70	45
Mise en service du guichet unique de formalités des entreprises		Rapport d'activités du Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI)	Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI)						
Nombre de PME recensées dans le secteur informel	Unité	Statistiques administratives de la Direction du Commerce Intérieur/Unité de statistiques/ Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI)	Annuelle					
Nombre d'entreprises recensées dans le secteur formel	Unité	Statistiques administratives de la Direction du Commerce	Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI)	Annuelle					

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
		Intérieur/Unité de statistiques/ Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)								
Nombre d'entreprises créées par an	Unité	Statistiques administratives du Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entreprenariat (CDEE)/Unité de statistiques/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI)	Annuelle		1577				
Taux de survie des PME après 05 ans d'existence	%	Statistiques administratives du Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entreprenariat (CDEE)/Unité de statistiques/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Centre de Développement de l'Entreprise et de l'Entreprenariat (CDEE)/Unité de statistiques/Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Annuelle						
Nombre de maisons/villages artisanaux construits	Unité									
Taux marginal de financement des PME	Unité	Banque de la République d'Haïti (BRH)/statistiques monétaires	Banque de la République d'Haïti (BRH)	Annuelle						
4.2 GESTION DE L'EMPLOI										
Taux de chômage des jeunes de 15-29 ans/15-35 ans	%									
Taux global chômage	%									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Taux d'activité	%									
Proportion des jeunes diplômés de la formation qualifiante insérés dans les structures de production	%									
Taux de sous-emploi des jeunes de 15-29 ans /15-35 ans	%									
Part des emplois générés par le secteur informel	%									
Part des emplois générés dans le secteur privé	%									
Proportion des enfants de 6 - 14 ans exerçant une activité économique	%									
5. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET L'INCLUSION SOCIALE										
5.1 RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE										
Espérance de vie à la naissance	Années	IHSI (RGPH)	IHSI (RGPH)	5 ans		65				
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	Décès pour 100000	EMMUS VI	MSPP	5 ans		529				
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	Décès pr 1000	EMMUS VI	MSPP	5 ans		24				
Taux de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	Décès pr 1000	EMMUS VI	MSPP	5 ans		65				
Taux de mortalité néonatale	Décès pr 1000	EMMUS VI	MSPP	5 ans		32				
Taux de prévalence globale du VIH/SIDA	%	EMMUS VI	MSPP	5 ans		2				
Taux de couverture BCG en %	%	EMMUS VI	MSPP	5 ans		82,8				
Taux brut de mortalité pour 1000 habitants	1000	IHSI (RGPH)	IHSI (RGPH)	5 ans		7,8				

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Nombre d'hôpitaux disposant d'un laboratoire et d'une banque de sang	Unité									
Taux brut de natalité	1000	IHSI (RGPH)	IHSI (RGPH)	5 ans		22,2				
Nombre d'hôpitaux généraux/ Centres de santé/ Dispensaires/ Maternité/ construits et opérationnels	Nombre	MSPP	MSPP	1 an		1033				
Nombre de médecins par habitant (norme) (Nombre de médecins recensé à partir de l'évaluation des ressources humaines en santé)	Nombre	MSPP	MSPP	1 an		2636				
Pourcentage de centres de santé intégrés opérationnels (Hôpital communautaire de référence)	Nombre	MSPP	MSPP	1 an		10				
Taux de létalité du paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	%									
Proportion d'enfants souffrant d'une insuffisance pondérale (Calculer seulement pour les enfants de moins de 5 ans)	%	NA	NA	NA		NA				
Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	%	EMMUS VI	MSPP	5 ans		9,4				
Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	%	EMMUS VI	MSPP	5 ans		48,2				
Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	%	EMMUS VI	MSPP	5 ans		31,5				

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié	%	EMMUS VI	MSPP	5 ans		41,6				
Taux de consultation prénatale (Pourcentage des femmes enceintes ayant au moins une visite prénatale)	%	Rapport Statistique	MSPP	1 an		87,9				
Taux de fréquentation des services de santé	%	Rapport Statistique	MSPP	1 an		29,2				
Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous une moustiquaire	%									
Prévalence de la tuberculose pour 100 000 habitants (Incidence)	100 000	Enquête spécifique du programme	MSPP	1 an		176				
Taux de létalité de la tuberculose	%									
5. 2. AMELIORATION DU SYSTEME EDUCATIF ET ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE										
5.3 RENFORCEMENT DES POLITIQUES SOCIALES ET LA PRISE EN COMPTE DES GROUPES VULNERABLES										
<i>Renforcement de la lutte contre l'Insécurité alimentaire</i>										
Score de consommation alimentaire	# et % population	Enquête ménages	CNSA	Annuelle		52	40	35	30	25
Score de diversité alimentaire des ménages	% population	Enquête ménages	CNSA	Annuelle			21	16	10	10
Indice domestique de la faim	% population par phase (stress, crise, urgence)	Enquête ménages	CNSA	Annuelle		55	41	31	20	15

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
Indice de stratégies d'adaptation	% population	Enquête ménages	CNSA	Annuelle	25	42	32	22	17
Seuil de déficit de protection des moyens d'existence et de survie (avoirs et stratégies)	% population par phase (stress, crise, urgence)	Enquête	CNSA	Annuelle	55	62	40	30	25
Prévalence de la malnutrition aigüe globale	%MAG	Enquête	MSPP	Annuelle	10-14.9	5-9.9	<5	<5	<5
Part de la production nationale dans la disponibilité alimentaire	%	Enquête Evaluation récolte	MARNDR	Annuelle	45	45	50	55	60
Niveau d'accès aux aliments des catégories à faible revenu	Coût panier alimentaire en gourde	Bulletin de panier alimentaire	CNSA	Trimestrielle					
Indice de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire chronique	% population	Analyse de classification de la sécurité alimentaire	CNSA	Quinquennale	43	43	35	35	30
Promotion de la femme									
Pourcentage de femmes au Gouvernement	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		25%			
Proportion de femmes élues aux élections locales	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		34,04%			
Proportion de femmes élues au Parlement	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		2,60%			
Pourcentage de femmes à la cour d'appel	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		24%			
Pourcentage de femmes aux tribunaux de 1 ^{ère} instance	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		15%			
Pourcentage de femmes à la cour de cassation	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		24%			

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
Pourcentage de femmes policières	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		9%			
Pourcentage de femmes au niveau de la magistrature assise	%	Rapport d'activité MCFDF	MCFDF	Annuelle		10%			
6. RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CHOCS									
6.1 PREVENTION DES RISQUES DE DESASTRE									
Nombre de Plans de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour les communes choisies (Port au Prince, Pétion-Ville, Les Cayes, Cap-Haïtien et Kenscoff jusqu'en 2021/2022 et pour 06 nouvelles communes à identifier en 2022/2023)	Unité	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)/Ministère du Plan	Annuelle	5	5	5	5	11
Taux d'exécution des Plans de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour les communes choisies (Port au Prince, Pétion-Ville, Les Cayes, Cap-Haïtien et Kenscoff jusqu'en 2021/2022 et pour 06 nouvelles communes à identifier en 2022/2023)	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	0	0	25	50	75
Taux d'exécution du Plan de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour la commune de Port au Prince	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	0	0	25	50	75
Taux d'exécution du Plan de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour la commune de Pétion-Ville	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	0	0	25	50	75

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
Taux d'exécution du Plan de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour la commune des Cayes	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	0	0	25	50	75
Taux d'exécution du Plan de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour la commune de Cap-Haïtien	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	0	0	25	50	75
Taux d'exécution du Plan de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour la commune de Kenscoff	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	0	0	25	50	75
Taux d'exécution du Plan de Prévention des Risques (PPR) actualisés pour les communes	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	SO	SO	SO	SO	25
Un Plan de renforcement des capacités des Mairies à mettre en œuvre les PPR élaborés	Unité	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	2020/2021	0	0	5	SO	SO
Taux d'exécution des Plans de renforcement des capacités des Mairies à mettre en œuvre les PPR élaborés	%	Rapport d'activités Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	Annuelle	SO	SO	75	100	100
6.2 GESTION DES RISQUES DE DESASTRE									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES		
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023
Nombre de Plans opérationnels de gestion des risques de désastre élaborés pour les communes de Port-au-Prince et Cap-Haïtien en vue de la gestion efficace des désastres	Unité	Rapports d'activités	Protection Civile/ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	2020/2021	0	0	2	SO	SO
Taux d'exécution des Plans opérationnels de gestion des risques de désastre élaborés pour les communes de Port-au-Prince et Cap-Haïtien en vue de la gestion efficace des désastres	%	Rapport d'activités CCProtect Civile	Comités Communaux de la Protection Civile	Annuelle	SO	SO	A déterminer		
Nombre de Plans de renforcement de capacités des Comités Communaux de la Protection Civile élaborés pour Port-au-Prince et le Cap-Haïtien	Unité	Rapport d'activités CCProtect Civile	Protection Civile/ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)	2020/2021	0	0	2	SO	SO
Taux d'exécution des Plans de renforcement de capacités des Comités Communaux de la Protection Civile élaborés pour Port-au-Prince et le Cap-Haïtien	%	Rapport d'activités CCProtect Civile	Protection Civile/ Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)		SO	SO	25	100	SO
Indice de déficit face aux désastres			Ministère Plan/Intérieur						
Indice local de désastres									
Indice de prévalence de vulnérabilité									
Indice de gestion du risque de désastres									
POLITIQUES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE										
Durée moyenne de traitement des dossiers des agents de l'Etat	Jours									
Taux de satisfaction des usagers de l'administration publique (par ministère)	%									
Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des réformes de l'Etat disponible	Oui/Non									
Rapport du recensement général des agents de l'Etat disponible en décembre 2017	Oui/Non									
Proportion des ministères ayant élaboré et mis en œuvre leur plan de formations	%									
Nombre de nouveaux agents recrutés dans la fonction publique	Unité									
RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE ET RENFORCEMENT DE LA STABILITE MACROECONOMIQUE										
Proportion des départements ministériels appliquant le budget-programme	%	Document annexe du budget/Rapport d'activités du MEF	Direction d'Analyse et de Suivi des Invest Public et Direction des Etudes et de la Programmation Budgétaire/ MEF et MPCE	Annuelle	3/18	3/18				
Taux de pression fiscale	%									
Taux d'exécution des budgets ministériels	%									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Pourcentage des exonérations fiscales et douanières par rapport aux recettes totales de l'Etat	%									
Service de la dette publique	Milliards de Gourde									
Service de la dette publique en % des exportations	%									
Encours total de la dette publique en % du PIB	%									
Solde courant de la balance des paiements en % du PIB hors dons	%									
Solde budgétaire de base en % du PIB nominal	%									
Déficit budgétaire global en % PIB (base ordonnancement et hors dons)	%									
Taux de décaissement par rapport à l'ordonnancement	%									
Classement Doing Business	Rang									
Délai moyen de paiement des dépenses publiques	Jours									
Délai moyen de passation des marchés publics	Jours									
Taux d'exécution des dépenses courantes hors salaires	%									
Taux d'exécution des dépenses d'investissement	%									
Réserves en nombre de mois d'importations	Mois									

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
Taux d'investissement	%									
Taux d'inflation annuel moyen	%									
Masse salariale en pourcentage des recettes de l'Etat	%									
Taux de croissance économique	%									
AMELIORATION DU CADRE DES AFFAIRES ET DE LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE										
Amélioration des scores et classements enregistrés dans les rapports internationaux indépendants										
Score global dans le Rapport Doing Business	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	40,7					
Score dans le Rapport « The Global Competitiveness Report »	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	36,4					
1 ^{er} Pilier : Institutions	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	30,9					
2 ^{ème} Pilier : Qualité des infrastructures	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	26,9					
3 ^{ème} Pilier : Adoption des TICs	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	28,1					
4 ^{ème} Pilier : Stabilité Macroéconomique	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	60,2					
5 ^{ème} Pilier : La Santé	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	50,8					
6 ^{ème} Pilier : Compétence de la main d'œuvre	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	41,5					
7 ^{ème} Pilier : Marché de produits	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	37,8					
8 ^{ème} Pilier : Gestion du Marché du Travail	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	49,1					

INTITULE DE L'INDICATEUR	UNITE	SOURCE	RESPONSABLE	FREQUENCE DE COLLECTE	VALEUR DE REFERENCE	VALEUR ESTIMEE	VALEURS CIBLES			
					2018 /2019	2019 /2020	2020 /2021	2021 /2022	2022 /2023	
9 ^{ème} Pilier : Système financier	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	44					
10 ^{ème} Pilier : Taille du Marché	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	33,9					
11 ^{ème} Pilier : Dynamisme des entreprises	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	14,1					
12 ^{ème} Pilier : Capacité d'innovation	Indice (0-100)	Banque Mondiale	MEF/DEE	Annuel	18,9					